LA SAINTE BIBLE

VENGÉE

DES ATTAQUES DE L'INCRÉDULITÉ

ET JUSTIFIÉE

DE TOUT REPROCHE DE CONTRADICTION AVEC LA RAISON,
AVEC LES MONUMENTS DE L'HISTOIRE, DES SCIENCES ET DES ARTS, ETC.

Par M. l'Abbé DU CLOT

NOUVELLE ÉDITION

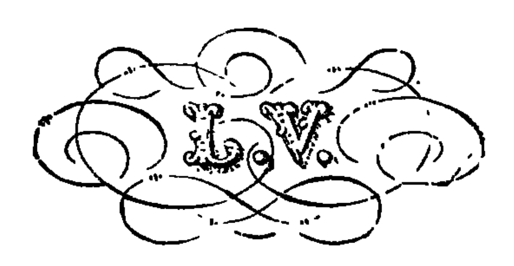
AUGMENTÉE DE NOTES NOMBREUSES ET D'UNE TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Par M. l'Abbé A. CRAMPON

CHANOINE TITULAIRE D'AMIENS

Testimonia tua credibilia facta sunt nimis.
Ps. XCII.

TOME TROISIÈME



PARIS

LIBRAIRIE DE LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

1875



LA

SAINTE BIBLE

VENGÉE

DES ATTAQUES DE L'INCRÉDULITÉ

PARIS. — IMPRIMERIE PIERRE LAROUSSE
49, RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS, 49

LA SAINTE BIBLE

VENGÉE

DES ATTAQUES DE L'INCRÉDULITÉ

NOTE SUR LE LIVRE DE RUTH

NOTE UNIQUE

Sur l'authenticité du livre de Ruth.

La canonicité du livre de Ruth n'a jamais été contestée ni par les Juifs ni par les Pères de l'Eglise. Le but de l'auteur a été non-seulement de nous faire connaître la généalogie de David, par conséquent celle du Messie, qui devait descendre de ce roi ; l'accomplissement de la prophétie de Jacob, qui avait promis la royauté à la tribu de Juda ; mais encore de nous faire admirer les soins paternels de la Providence envers les gens de bien. On y voit les suites heureuses d'un attachement inviolable à la vraie religion, les ressources de la piété dans le malheur, les avantages de la modestie et d'une bonne réputation. La prudence et la sagesse de Noémi ; l'affection, la docilité, la douceur de Ruth ; la probité et la générosité de Booz plaisent, touchent et instruisent. Ce livre a été écrit ou du moins achevé depuis la naissance de David, puisque ce prince y est nommé, mais avant qu'il ré-

gnât, puisque sa qualité de roi n'y est point exprimée, ce que l'auteur de ce livre n'eût point omis si David en eût été revêtu (*a*).

Nos lecteurs seront surpris que Voltaire [1] ait rendu un témoignage remarquable à l'authenticité de l'histoire de Ruth ; et, ce qui est plus étonnant encore, à celle des livres des Juges, de Josué, et même du Pentateuque, en s'exprimant ainsi : « L'histoire de Ruth est écrite avec une simplicité naïve et touchante. » Nous ne connaissons rien, ni dans Homère, ni dans Hérodote, » qui aille au cœur comme cette réponse de Ruth à sa mère : » *J'irai avec vous, et partout où vous resterez je resterai ; votre* » *peuple sera mon peuple ; votre Dieu sera mon Dieu ; je mourrai* » *dans la terre où vous mourrez* : il y a du sublime dans cette » simplicité. » Et plus bas : « Nous avons dit bien des fois que » ces temps et ces mœurs n'ont rien de commun avec les nôtres, » soit en bien, soit en mal ; leur esprit n'est point notre esprit ; » leur bon sens n'est point notre bon sens ; c'est pour cela même » que le Pentateuque, les livres de Josué et des Juges sont mille » fois plus instructifs qu'Homère et Hérodote. »

Si les livres de Ruth, de Josué et des Juges, et enfin le Pentateuque, nous présentent des mœurs plus simples, plus naïves, plus antiques qu'Hérodote et Homère, leurs auteurs sont donc plus anciens que ces fameux personnages, et par cette raison plus intéressants et plus instructifs, comme le critique n'a pu s'empêcher de le reconnaître. Ces livres n'ont donc été fabriqués ni par Esdras, qui fut contemporain d'Hérodote, ni sous le règne de Josias, qui ne monta sur le trône que 400 ans après les temps d'Homère, comme le même critique l'a avancé et répété tant de fois, en se contredisant de la manière la plus formelle.

Nous ne devons pas dissimuler que Voltaire n'a rendu tant de justice au livre de Ruth, dont il loue la réponse, que parce qu'il a cru y apercevoir quelque indifférence en fait de religion, et y trouver une preuve que « la religion juive, exclusive de toutes

(*a*) Cette dernière assertion n'est qu'une conjecture de Du Clot. Il semble plus probable de rapporter la composition du livre de Ruth à l'époque où le règne de David avait acquis toute sa splendeur, ou à celle qui suivit de près.

1 *Bible expliquée.*

les autres, n'était pas encore confirmée. » Mais cette conclusion est absurde ; car, quand il serait vrai que Ruth, née dans le pays de Moab, aurait regardé comme indifférent de suivre le culte des Moabites ou celui des Juifs, s'ensuivrait-il que les Juifs pensaient de même? Ruth, en disant à Noémi : « Votre peuple sera mon peuple, votre Dieu sera mon Dieu, » était décidée à donner au Dieu des Juifs et à son culte la préférence sur celui des Moabites, dans lequel elle avait été élevée, et quand Noémi propose à Ruth de retourner vers son peuple et vers ses dieux, c'est qu'elle ne veut pas que le changement de religion et de patrie ne soit dans elle que l'effet d'un attachement purement humain.

Nous avons réfuté, dans notre note VII sur l'Exode, ce que Voltaire avance ici sur la nature du territoire de Bethléem. Il termine sa critique du livre de Ruth, en disant que « Booz était un » fort bon homme, et que Ruth fut une fort bonne femme ; que » les habitants de ce canton avaient des mœurs très-simples ; et » cependant qu'ils étaient pires que les suivants d'Attila et de » Genséric. »

Nous laissons à ses admirateurs et à ses disciples le soin de concilier ces paradoxes, qui les révolteraient incontestablement s'ils avaient été avancés par des auteurs juifs ou chrétiens.

L'histoire de Ruth a donné lieu à quelques difficultés de chronologie. La plus forte n'est fondée que sur une supposition très-douteuse, savoir, que Rahab, qui fut mère de Booz, suivant saint Matthieu [1], est la même personne que Rahab de Jéricho, qui reçut chez elle les espions des Israélites. Il n'y en a aucune apparence; car, pour que Rahab de Jéricho fût la même que la bisaïeule de David, il faudrait qu'elle eût vécu au moins deux cents ans, et rien n'oblige d'admettre cette supposition. On peut consulter sur ce sujet la *Dissertation de la Bible d'Avignon* sur la généalogie de David, tom. III, pag. 733 (*a*).

D'autres incrédules ont encore fait quelques objections contre l'histoire de Ruth ; mais comme elles ne portent que sur la dif-

(*a*) Voyez la note de la page 394, tom. II.

[1] *Matth.* I, 5.

férence infinie qu'il y a entre nos mœurs, nos lois, nos usages et ceux des anciens peuples orientaux, ce sont des traits d'ignorance plutôt que de sagacité qui ne méritent pas d'être discutés sérieusement.

NOTES SUR LES LIVRES DES ROIS

NOTE I.

Authenticité des quatre livres des Rois et des deux livres des Paralipomènes.

Il y a quatre livres de l'ancien Testament qui portent le nom de *Livres des Rois*, parce qu'ils contiennent le récit des actions de plusieurs rois des Juifs et de leur règne. Dans le texte hébreu, ces quatre livres n'en faisaient autrefois que deux, dont le premier portait le nom de *Samuel*, le second celui *des Rois* ou *des Règnes;* ce sont les Septante qui ont donné à tous les quatre le titre de *Livre des Règnes*; ils ont été suivis par l'auteur de la Vulgate.

On ne peut pas cependant attribuer à Samuel les deux premiers en entier, puisque sa mort est rapportée dans le vingt-cinquième chapitre du premier livre ; il ne peut donc avoir écrit que les vingt-quatre premiers chapitres. On croit assez communément que la suite, jusqu'à la fin du second, est l'ouvrage des prophètes Gad et Nathan, parce qu'on lit [1] : « Quant aux premières et aux dernières actions du roi David, elles sont écrites au livre de Samuel le voyant, et aux livres de Nathan le prophète et de Gad le voyant. » Or, les dernières actions de David et sa mort sont rapportées dans les premier et second chapitres du troisième livre des Rois. De même il est dit [2] que les actions de Salomon ont été écrites par Nathan, par Ahias le Silonite, et dans la prophétie d'Addo [3] ; celles de Roboam par Séméias le prophète et par Addo [4] ; que ce dernier a fait l'histoire du roi Abias [5]; Jéhu, celle de Josaphat [6] ; Isaïe, celle d'Osias [7] et celle

[1] I *Paral.* XXIX, 29. — [2] II *Paral.* IX. 29. — [3] *Ibid.* XII, 15, — [4] *Ibid.* XIII, 22. — [5] *Ibid.* XX, 34. — [6] *Ibid.* XXVI, 22. — [7] *Ibid.* XXXII, 32.

d'Ezéchias ; qu'il y avait un *livre des Rois de Juda et d'Israël* où se trouvaient les actions de Josias [1].

On ne saurait douter que les deux premiers livres des Rois ne fussent sous les yeux de l'auteur du troisième quand il écrivait [2] que Salomon, « en privant Abiathar du sacerdoce, accomplit ce que le Seigneur avait prononcé à Silo contre la maison d'Héli : » oracle qui ne se trouve que dans le premier livre des Rois [3]. L'auteur de l'Ecclésiastique a emprunté de ces livres [4] jusqu'aux termes de l'éloge qu'il fait de Samuel et de David.

Il est donc certain que sous les rois des Juifs il y avait des annales écrites par des auteurs contemporains, et sur lesquelles ont été faits les quatre livres des Rois (*a*).

On a donné le nom de *Paralipomènes*, terme dérivé du grec, qui signifie *choses omises*, à deux autres livres historiques de l'ancien Testament, qui sont une espèce de supplément aux quatre livres des Rois, et dans lesquels on trouve plusieurs faits ou plusieurs circonstances que l'on ne lit pas ailleurs. Les anciens Hébreux n'en faisaient qu'un seul livre, qu'ils nommaient *les Paroles des Jours* ou *les Annales*, parce que cet ouvrage commence

(*a*) Les quatre livres des Rois ne forment pas un tout, et les deux derniers sont d'un autre auteur que les deux premiers, appelés aussi livres de Samuel. Les documents cités comme ayant servi de source aux troisième et quatrième livres des Rois sont les Annales de Salomon (III *Reg.* XI, 41) et celles des rois de Juda et d'Israël (III *Reg.* XIV, 19, 29 al.), écrits contemporains sur l'histoire de chacun des rois. Quant à l'époque de la composition de ces livres, les uns la placent peu avant l'exil, d'autres pendant, d'autres immédiatement après (Gilly, *op. cit.* p. 155 suiv).

[1] *Ibid.* XXXV, 27. * D'après I *Paral.* XXIX, 29, Samuel et les prophètes Gad et Nathan, contemporains de David, avaient laissé des écrits relatifs à l'histoire de ce prince. D'ailleurs, 1 *Paral.* XXVII, 24, il est parlé des *Fasti regis David,* ou annales du royaume sous le règne de David. Ces sources contemporaines servirent de base, sans aucun doute, aux livres de Samuel (les deux premiers livres des Rois, selon la Vulgate). Ils furent composés après la division du royaume, comme l'indique la remarque de I *Reg.* XXVII, 6; mais avant la chute du royaume d'Israël, à laquelle ils ne font aucune allusion (Gilly, *Introduction à l'Ecriture sainte,* tom. III, p. 48).

[2] III *Reg.* II, 17. — [3] I *Reg.* II, 31. — [4] *Eccli.* XLVII, 28; XLVI, 3.

ainsi. Saint Jérôme l'a nommé *les Chroniques*, parce que c'est une histoire sommaire rangée selon l'ordre chronologique.

Il paraît que le dessein de l'auteur des Paralipomènes n'a pas été de suppléer à tout ce qui pouvait avoir été omis par les auteurs précédents, et qui aurait pu rendre l'Histoire sainte plus claire et plus complète; il semble avoir eu principalement pour but de montrer, par les généalogies, quel devait être le partage des familles revenues de la captivité, afin que chacun rentrât, autant qu'il était possible, dans l'héritage de ses pères. Mais il s'est attaché surtout à tracer la généalogie des prêtres et des lévites, afin qu'ils pussent être rétablis dans leur ancien rang, dans leurs premières fonctions et dans les possessions de leurs ancêtres, et conformément aux anciens registres.

Ce même auteur ne s'est pas donné la peine de concilier les mémoires qu'il copiait avec certains endroits des Livres saints qui pouvaient y paraître opposés au premier coup d'œil, parce que, de son temps, l'on connaissait assez les faits et les circonstances pour que l'on pût aisément voir qu'il n'y avait réellement aucune opposition. Dans la Bible d'Avignon [1], il y a une comparaison très-détaillée des textes des Paralipomènes parallèles à ceux des autres livres de l'Ecriture sainte, où l'on voit en quoi ils sont conformes, en quoi ils sont quelquefois différents, et comment ils servent à s'éclaircir les uns les autres (*a*).

Si l'on ne jugeait des livres des Rois et des Paralipomènes que par les chapitres qui les terminent, on les rapporterait au temps

(*a*) Des derniers versets (II *Paral.* XXXVI, 22, 23) de la généalogie de Zorobabel (I *Paral.* II, 19 suiv.) et de la mention de monnaies persannes (I *Paral.* XXIX, 7), il résulte que les deux livres des Paralipomènes ont été composés après l'exil, mais avant la formation de l'empire de Macédoine. Plusieurs rabbins et plusieurs auteurs ecclésiastiques leur donnent pour auteur Esdras. Une circonstance semble indiquer, en effet, l'identité d'auteur pour les Paralipomènes et le premier livre d'Esdras, c'est que ce dernier livre fait suite aux Paralipomènes, et que le style des deux ouvrages se ressemble beaucoup. Les généalogies et la mise en saillie des choses qui ont trait au culte indiquent aussi l'époque du rétablissement de la nation juive (Gilly, *op. cit.* tom. III, p. 158).

[1] Tom. V, p. 147.

du retour de Babylone, dont le dernier chapitre du second livre des Paralipomènes fait une mention expresse ; tandis que le second livre des Rois conduit son récit jusqu'au règne d'Evilmérodach, fils et successeur du grand Nabuchodonosor qui avait ruiné Jérusalem et brûlé le temple. Mais si ces deux chapitres n'ont été écrits qu'après le retour de la captivité, il n'en est pas de même de ce qui les précède. On lit [1] que « les restes des Chananéens, » assujettis au tribut par Salomon, « étaient restés tributaires *jusqu'à ce jour* ; » qu'Israël [2] s'étant retiré de l'obéissance de la maison de David, en était resté indépendant *jusqu'à ce jour ;* que Dieu n'avait pas voulu perdre les Juifs ni les rejeter *jusqu'à présent ;* que les Iduméens, s'étant soustraits à la domination de Juda, demeuraient *jusqu'à ce jour* dans cet état d'indépendance. Ces deux derniers traits sont du quatrième livre des Rois [3] ; ils se trouvent aussi dans le second livre des Paralipomènes, avec ces expressions, *jusqu'à ce jour*, *jusqu'à présent.* On y lit de plus que l'arche placée dans le sanctuaire par Salomon y était restée *jusqu'à ce jour.* Tous ces textes, et à plus forte raison tout ce qui les précède, ont donc été écrits pendant que l'arche était encore dans le sanctuaire, lorsque non-seulement les royaumes de Juda et d'Edom, mais encore celui des dix tribus subsistaient et que les restes des Chananéens payaient tribut aux Juifs. Les livres où ils se trouvent ont donc été écrits, quant à la majeure partie, avant la ruine du temple, avant la transmigration de Juda, avant même la chute du royaume de Samarie, quoique le recueil complet, tant des livres des Rois que de ceux des Paralipomènes, n'ait été achevé qu'après le retour de Babylone.

Tous ces différents recueils historiques, qui ont fait partie du canon des Hébreux, ont été cités par les écrivains de cette nation, dans les âges qui ont suivi la captivité. Le troisième et le quatrième livre des Rois sont cités dans le nouveau Testament [4]. Nous avons déjà observé que l'auteur de l'Ecclésiastique a emprunté des premiers livres des Rois jusqu'aux expressions de l'éloge qu'il fait de Samuel et de David. Il a agi de même au

[1] III *Reg.* IX, 13. — [2] *Ibid.* XII, 19. — [3] IV *Reg.* VIII. — [4] *Luc.* IV, 5 ; *Rom.* XI, 2.

sujet d'Elie, d'Elisée, d'Ezéchias, de Josias. Enfin, l'auteur du livre de Néhémie, livre écrit tandis que l'empire des Perses subsistait, ne s'est pas borné à transcrire [1] la généalogie des lévites telle qu'elle se trouve dans le premier livre des Paralipomènes; il a marqué expressément de quelle source il l'avait tirée, en disant qu'elle est écrite dans le livre appelé *les Paroles des jours*, c'est-à-dire des Paralipomènes.

Au reste, nous ne disconvenons pas que tous ces livres ne renferment des difficultés de chronologie, des faits transposés et qui ne sont pas placés selon l'ordre des temps, des usages et des coutumes fort éloignés de nos mœurs. Les incrédules ont eu soin de les recueillir, de les commenter, d'altérer souvent le texte, d'en pervertir le sens, afin de persuader que toute l'histoire juive n'est qu'un roman. Nous répondrons en détail à toutes les objections, dont la plupart sont frivoles ou absurdes.

---

2 *Nehem.* XII.

PREMIER LIVRE DES ROIS

NOTE II.

Etat des Israélites sous le pontificat d'Héli.

I Reg. i.

Voltaire se plaint[1] que « l'auteur du premier livre des Rois » laisse ignorer l'état où était la nation sous le pontificat d'Héli; » il ajoute qu'alors il y avait quelques tribus esclaves vers le » nord de la Palestine, et que d'autres, vers le midi, étaient » seulement tributaires, et qu'il semble que les Juifs n'avaient » pas encore une seule ville en propre. »

Si l'historien sacré « ne nous instruit point de l'état où était la nation sous le pontificat d'Héli, » où donc Voltaire a-t-il puisé qu'il y avait alors des tribus esclaves et d'autres tributaires? Etait-il nécessaire que l'auteur du premier livre des Rois répétât tout ce que les écrits de Moïse, de Josué, des Juges avaient dit touchant l'étendue du pays de Chanaan ; la conquête que les Israélites en avaient faite ; les peuplades chananéennes qu'ils avaient laissées subsister au milieu d'eux ; les superstitions et le culte idolâtre dans lequel ces restes des Chananéens les avaient engagés ; les suites malheureuses de la tolérance qu'ils leur avaient accordée, et des alliances qu'ils avaient contractées avec eux ? Les Hébreux étaient, sous le pontificat d'Héli, dans l'état où ils se trouvèrent à la mort de Samson ; le midi de la Terre promise était alors tributaire des Philistins. Mais il n'est écrit nulle part qu'alors les tribus qui étaient vers le nord fussent esclaves. Ces tribus, qui avaient été non pas esclaves, mais vexées et opprimées par les Ammonites, avaient été délivrées par Jephté[2]. Depuis ce temps, elles jouirent de la paix sous ses trois successeurs.

[1] *Bible expliquée.* — [2] *Jud.* XII.

« L'auteur ne nous dit point où résidait le grand-prêtre Héli. »

Voici ce qu'on lit au premier chapitre du premier livre des Rois : « Un homme de Ramathaïm-Sophim, situé dans les montagnes d'Ephraïm, qui se nommait Elcana.... venait de sa ville, aux jours marqués, pour adorer le Dieu des armées *à Silo ;* là étaient deux fils d'Héli, Ophni et Phinées, qui y faisaient la fonction de sacrificateurs. » Anne, épouse d'Elcana, après avoir pris quelque nourriture *à Silo*, vint au tabernacle du Seigneur, tandis que « le pontife Héli était assis à la porte du sanctuaire. » Dans les trois chapitres suivants, et dans les deux derniers du même livre, Silo est marqué comme le lieu de la résidence du grand-prêtre Héli.

« Silo n'était qu'un village. »

Quoi! Ramathaïm-Sophim, demeure d'Elcana, était une ville [1]; et Silo, le siége de la religion, où toute une nation se réunissait plusieurs fois l'année, n'était qu'un village !

« Les Juifs ne possédaient pas même ce village en propre. »

Cependant Voltaire vient de dire que ceux d'entre eux qui habitaient cette partie de la Terre promise étaient seulement tributaires. Or, les tributaires ne sont-ils pas propriétaires des biens dont ils payent tribut?

« L'auteur fait entendre que les Juifs étaient si misérables que » Dieu ne leur parlait plus comme autrefois. »

L'auteur sacré ne dit pas ici un seul mot de la misère des Juifs; il insiste seulement sur les prévarications et les excès scandaleux des deux fils d'Héli, faisant entendre que c'étaient leurs désordres, auxquels le pontife indolent ne remédiait pas, qui étaient cause que Dieu ne rendait plus ses oracles dans le sanctuaire de Silo ausi fréquemment qu'auparavant. Cependant, c'est sur un énoncé aussi faux et aussi hasardé que le sophiste établit cette maxime, que, « selon l'idée de toutes ces nations » grossières, quand un peuple était vaincu, son Dieu l'était » aussi, et que, lorsqu'il se relevait, son Dieu se relevait avec lui. »

On ne peut pas calomnier avec plus d'impudence que d'imputer aux Juifs ce préjugé ridicule. Certes, n'étaient-ils pas vaincus lorsqu'Antiochus, après s'être rendu maître de Jérusalem,

[1] I *Reg.* I, 3.

les persécuta si cruellement? Voici cependant ce que deux jeunes Hébreux disaient au pied même du tribunal de ce tyran, tandis qu'il les faisait tourmenter : « Vous exercez votre pouvoir sur des mortels comme vous ; mais ne pensez pas que Dieu ait abandonné notre nation [1]. Encore un peu de temps, et vous éprouverez son pouvoir. » Leur mère disait au plus jeune d'entre eux : « O mon fils, levez les yeux vers le ciel, tournez-les sur la terre, comprenez que Dieu a fait de rien tout ce que vous y découvrez ; ne craignez donc pas ce tyran. »

Les Juifs n'étaient-ils pas vaincus lorsque Nabuchodonosor les transférait à Babylone ? Or, dans cette circonstance précisément, Jérémie leur disait [2] : « Ne craignez point les signes du ciel qui inspirent de la terreur aux nations..... Jéhovah est le véritable Dieu, le Dieu vivant, le Roi éternel ; sa colère fait trembler la terre ; les nations ne peuvent résister à son courroux..... Périssent à jamais de dessous le ciel les dieux qui n'ont pas fait le ciel et la terre ! » etc.

Dans le temps même du pontificat d'Héli, les Juifs nommaient le Dieu qu'ils adoraient le *Dieu des armées* [3], le Dieu de cette milice céleste, de ces astres, à qui les Chananéens leurs oppresseurs rendaient un culte idolâtre. Et comment les Hébreux auraient-ils regardé leur Dieu comme vaincu quand ils l'étaient eux-mêmes, eux qui, dans tous leurs livres, ne parlent de leurs défaites que comme d'un châtiment dont Dieu punissait leurs prévarications, et dont leurs ennemis n'étaient que l'instrument ?

---

[1] II *Mach.* VII, 16. — [2] *Jerem.* X, 2, 10 et 12. — [3] I *Reg.* I, 3 et 11; IV, 4.

NOTE III.

Naissance de Samuel.

I Reg. I, 9, 17; IV, 15.

L'auteur de l'*Esprit du Judaïsme* n'a pas rougi d'insinuer [1] que Samuel était un enfant adultérin du grand-prêtre Héli : « Anne » sa mère, dit-il, affligée de n'avoir point d'enfant d'Elcana son » mari, s'adresse au grand-prêtre Héli..... Elle met au monde » un fils qu'elle nomme Samuel; le grand-prêtre voulut bien se » charger de son éducation : il sembla prendre l'intérêt le plus » tendre à cet enfant, obtenu par ses soins. »

Jamais soupçon n'a été plus téméraire; il est pleinement réfuté par l'histoire. Héli était âgé pour lors de plus de quatre-vingt-dix ans, cassé de vieillesse, réduit à demeurer sur une chaise à l'entrée du tabernacle. Anne affligée ne s'adresse point à lui, mais à Dieu. Héli, étonné de sa longue prière, croit qu'elle a pris du vin par excès et le lui reproche; lorsqu'elle lui a dit le sujet de son affliction et de ses vœux, il lui répond simplement : « Que le Seigneur vous accorde votre demande! »

NOTE IV.

Les enfants d'Héli.

I Reg. II, 12 suiv.

« Une autre plainte contre les prêtres [2], c'est que sous Héli, » affaissé par les ans, ses enfants commettaient les plus grands » excès, des exactions, des impudicités : cette licence et cette » tyrannie produisirent enfin une révolution; le peuple, las des » prêtres, demanda un roi. »

[1] Chap. IV, p. 67. — [2] *Esprit du judaïsme*, chap. III, p. 66.

Ici la chronologie est aussi maltraitée que l'histoire.

1° Entre le sacerdoce de Phinées et le gouvernement d'Héli, il s'est écoulé plus de trois cents ans : il y a eu douze juges ou chefs de la nation qui n'étaient pas prêtres. Débora, juge du peuple, était une femme. Entre Phinées et Héli, il y eut six pontifes auxquels l'histoire n'attribue aucune autorité civile ; ils n'ont donc pas pu contribuer à la corruption des mœurs par un mauvais gouvernement.

2° Les plaintes mêmes formées contre la conduite des enfants d'Héli démontrent que la corruption n'était pas générale ; que lui-même n'avait donné lieu à aucun reproche [1] ; jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, ce vieillard avait toujours honoré sa dignité de grand-prêtre par une vie irréprochable. Son seul défaut fut d'avoir eu trop d'indolence et de mollesse pour châtier et corriger ses enfants.

3° Ce ne fut point sous Héli que le peuple demanda un roi, mais sous Samuel. Or, Samuel n'était pas grand-prêtre, quoique de la tribu de Lévi et de la famille de Caath [2], comme nous le verrons dans la note VI. Le peuple ne se plaignit point de son gouvernement, mais de la conduite de ses enfants lorsqu'il fut avancé en âge. Où sont donc les preuves du mauvais gouvernement des prêtres ?

NOTE V.

Vocation de Samuel.

I Reg. iii, 4 suiv.

« Les critiques ne peuvent souffrir, dit Voltaire [3], que le
» Créateur de l'univers vienne appeler trois fois un enfant pen-
» dant la nuit ; c'est supposer que Dieu a une voix comme
» chaque homme a la sienne. »

Est-il indigne du Créateur de l'univers de préférer le cœur

[1] I *Reg.* ii, 23. — [2] I *Paral.* vi, 27 et 28. — [3] *Bible expliquée.*

pur et simple d'un enfant à un grand-prêtre qui a mérité, par sa négligence, qu'il exerce un jugement rigoureux contre lui et contre sa maison? Est-il indigne du souverain Esprit de se proportionner à notre faiblesse, en agissant sur nos sens par sa toute-puissance? Sans doute il pouvait, dès le premier instant, se manifester si clairement au jeune Samuel, que cet enfant ne pût s'y méprendre; mais sa sagesse voulait qu'Héli eût des indices qui le missent dans le cas d'interroger son jeune élève et d'apprendre de lui ce qu'il n'était plus digne d'apprendre immédiatement de Dieu.

NOTE VI.

Samuel est-il un usurpateur?

I Reg. III, 19 suiv.

L'auteur de l'*Esprit du Judaïsme*[1] accuse Samuel d'avoir usurpé le sacerdoce et le gouvernement. « Il eut, dit-il, des songes et » des visions qui le firent regarder comme un prophète. Il paraît » qu'il avait prédit au peuple mécontent de ses prêtres que le » Seigneur voulait ôter le sacerdoce de la maison d'Héli. Après » la mort tragique du grand-prêtre et de ses deux fils, rien ne » s'opposa plus aux vues de Samuel; assuré de longue main de » la confiance du peuple, il lui fut très-aisé de s'emparer du » sacerdoce et du gouvernement. En conséquence, il remplit les » fonctions de sacrificateur; il rétablit le culte. »

Tout cela est faux et contraire au texte de l'histoire. Samuel était trop jeune, lorsque Dieu daigna se révéler à lui, pour qu'il ait pu forger cette révélation par ambition. Il fut regardé comme prophète, non parce qu'il eut des songes et des visions, mais parce que tout Israël reconnut que tout ce qu'il annonçait ne manquait jamais d'arriver; c'est donc par les événements que l'on jugea

[1] Chap. IV, p. 67.

que Dieu se révélait à lui [1]. Il ne déclara point à Héli que Dieu voulait ôter le sacerdoce de sa maison ; au contraire, il lui dit, de la part de Dieu [2] : « Je n'ôterai pas entièrement votre race du service de mon autel. »

Samuel, quoique de la famille de Caath, ne pouvait pas aspirer à la dignité de grand-prêtre, parce qu'il ne descendait pas d'Aaron, mais d'Isaar, oncle d'Aaron, et que le peuple n'aurait pas souffert qu'il s'en emparât ; s'il a offert des sacrifices, il l'a fait en qualité de prophète, et non de pontife ; Elie fit de même dans la suite. Après la mort d'Héli et de ses deux fils, l'arche fut déposée à Gabaa, chez Abinadab, et son fils Eléazar fut consacré pour la garder [3]. Sous Saül, Achias, petit-fils d'Héli, portait l'éphod, qui était l'habit du grand-prêtre [4]. Dans la suite, ce fut Achimélech [5]. Il est donc faux que Samuel se soit emparé du sacerdoce. C'est une calomnie copiée d'après Morgan [6].

Il a encore moins usurpé le gouvernement. La nation de son plein gré lui donna une entière confiance ; elle respecta ses décisions, parce qu'elle reconnut que l'esprit de Dieu était en lui [7]. Elle n'eut pas lieu de s'en repentir. Sous l'administration de ce prophète, le culte de Dieu fut rétabli, l'idolâtrie proscrite ; les Philistins furent vaincus et obligés de restituer les villes qu'ils avaient prises ; Israël jouit d'une paix profonde [8]. Y a-t-il un titre plus légitime d'autorité que le choix et le consentement unanime d'une nation libre ? Les chefs ou juges précédents n'en avaient pas eu d'autre. Après que Saül eut été élu roi, le peuple assemblé rendit un témoignage solennel de la justice, du désintéressement, de la sagesse, de la douceur du gouvernement de Samuel [9]. Ce n'est donc pas là l'exemple que les incrédules devaient choisir pour prouver que le gouvernement des prêtres ne vaut rien.

[1] I *Reg.* III, 19 suiv. — [2] *Ibid.* II, 27 et 33. — [3] *Ibid.* VII, 1. — [4] *Ibid.* XIX, 3. — [5] *Ibid.* XXI, 1. — [6] *Morale philosophique*, tom. I, p. 294, 297. — [7] I *Reg.* III, 19. — [8] *Ibid.* VII, 3 et 13. — [9] *Ibid.* XII, 3.

NOTE VII.

Le seuil du temple d'Azoth.

I REG. V, 5.

A l'occasion du verset où l'auteur sacré remarque qu'après la chute de l'idole de Dagon, « les prêtres de Dagon ne marchent point sur le seuil du temple d'Azoth jusqu'aujourd'hui, » « ces » mots, dit Bolingbroke [1], prouvent deux choses : l'une, que ce » miracle pitoyable ne fut imaginé que longtemps après ; l'autre, » que l'auteur ignorait les coutumes des Phéniciens dont il n'a » parlé qu'au hasard ; il ne sait pas que, non-seulement les Phé- » niciens et les Syriens, mais encore les Grecs et les Romains, » consacraient le seuil de tous les temples ; qu'il n'était pas per- » mis d'y poser le pied, et qu'on le baisait en entrant dans » le temple. »

D'abord cette expression, *jusqu'à ce jour*, ne suppose pas un long temps. Ce fut en 1792 que les Français entrèrent dans la Savoie. Un écrivain ne pourrait-il pas dire aujourd'hui : Les Français ont pris la Savoie en 1792, et l'ont conservée jusqu'à présent ? Samuel a donc bien pu écrire, dans un âge avancé, que l'idole de Dagon étant tombée lorsqu'il était encore dans sa première jeunesse, les prêtres de ce temple observaient jusqu'au jour où il écrivait de ne point poser le pied sur le seuil du temple où on l'avait trouvée brisée.

Le critique ne cite point les auteurs qui parlent de la coutume de ne point poser le pied sur le seuil des temples. Le savant Grotius n'a trouvé parmi les profanes que des auteurs du siècle d'Auguste ou plus modernes qui aient fait mention de cet usage. Cette superstition qui, du temple d'Azoth, s'était communiquée aux autres idolâtres de Syrie, où Sophonie semble nous la montrer établie avant la captivité [2], passa de la Syrie à Rome, où l'on en ignorait l'origine.

[1] Voltaire, *Bible expliquée*. — [2] *Sophon*. I, 9.

N'est-il pas pitoyable d'entendre deux sophistes du dix-huitième siècle (Bolingbroke et son écho) débiter que Samuel et l'auteur qui a rédigé ses mémoires peu après son décès, « ignoraient les coutumes des Phéniciens » au milieu desquels ils vivaient, et « qu'ils n'ont parlé qu'au hasard » du temple d'Azoth, qui subsistait de leur temps, et qui n'était qu'à huit ou dix lieues de l'endroit où ils écrivaient? Mais le reproche qu'ils font à l'auteur du premier livre des Rois, au sujet des Romains, n'est-il pas plus pitoyable encore et plus absurde ? « Il ne sait pas que les Romains consacraient le seuil de tous les temples. » Quoi ! un écrivain qui vivait dix siècles avant notre ère, par conséquent trois siècles avant la fondation de Rome, devait savoir ce qui se pratiquait dans cette ville du temps d'Auguste et de Varron, du temps de Tibulle et de Juvénal, qui parlent de cette pratique des Romains au sujet du seuil des temples ?

Remarquons ici une altération du texte par Voltaire bien caractérisée. L'hébreu, la version grecque, la Vulgate, etc., disent que les Philistins, affligés d'une maladie honteuse, consultèrent leurs prêtres [1], leurs devins, en hébreu *kosmim*, μάντεις, *divinos*. A ces noms, il substitue celui de *prophètes*, et, dans sa remarque sur cet endroit, il dit « qu'il est étrange que l'auteur, prophète » lui-même, regarde les prophètes des Philistins comme de vrais » prophètes, » tandis que cet auteur sacré affecte de donner à ces prêtres idolâtres le nom de *devins* (*kosmim*), au lieu de celui de *prophètes* (*nebim*).

---

[1] I *Reg*. VI, 2.

NOTE VIII.

Combien de Bethsamites furent frappés de mort ?

I REG. VI, 19.

« Le Seigneur, dit Voltaire [1], fit périr cinquante mille soixante-
» dix hommes de son peuple, uniquement parce qu'ils avaient
» regardé son arche qu'ils ne devaient pas regarder. Tant,
» ajoute-t-il, les lois, les mœurs de ce temps, l'économie judaïque
» diffèrent de tout ce que nous connaissons ! tant les voies ins-
» crutables de Dieu sont au-dessus des nôtres ! La rigueur exercée,
» dit le judicieux dom Calmet, contre ce grand nombre d'hom-
» mes, ne paraîtra excessive qu'à ceux qui n'ont pas compris
» jusqu'à quel point Dieu voulait être craint et respecté parmi
» son peuple, et qui ne jugent des vues et des desseins de Dieu
» qu'en suivant les faibles lumières de leur raison. »

L'incrédule a reproduit cette objection, répétée par plusieurs autres impies [2], dans sa *Bible expliquée*, avec cette réflexion : « Le Seigneur ne punit ses ennemis que dans la plus secrète » partie des fesses, tandis qu'il tue cinquante mille soixante-dix » hommes de son propre peuple, pour l'avoir regardée (l'arche). »

1° Quand même le nombre de ces téméraires punis de mort aurait été aussi considérable que le suppose ici dom Calmet ; quand il serait certain, ce qui ne l'est assurément pas, qu'il faudrait s'en tenir à l'opinion commune des interprètes, y aurait-il donc là de quoi tant révolter la raison ?

Que les gouvernements humains sacrifient au maintien des lois et à la gloire de l'Etat des milliers d'hommes, on vante leur sagesse, et l'on ne concevrait pas que Dieu eût immolé cinquante mille coupables pour venger ses lois enfreintes et sa majesté outragée ! « Maître absolu de notre vie, dit un écrivain célèbre (Grotius), Dieu peut, sans aucun sujet et en tout temps, ôter à chacun, toutes et quantes fois que bon lui semble, ce présent de

[1] *Traité de la Tolérance.* — [2] *Examen important*, p. 42, etc.

sa libéralité. » Quelque rigoureux que ce châtiment pût paraître, serait-il comparable à ces fléaux terribles que sa main vengeresse répand de temps en temps sur la terre pour puunir les peuples ?

La peine de mort était prononcée dans la loi [1] contre tout Israélite, même lévite, qui porterait un regard curieux sur l'arche découverte. Il y avait défense expresse à tout Israélite [2] qui n'était pas lévite de l'approcher de trop près : cette loi ne regardait pas les Philistins, qui l'ignoraient. Les Bethsamites, qui en étaient instruits, ne laissèrent pas de porter un regard curieux *dans* l'arche, comme le texte sacré le dit expréssément (*a*) ; la maxime de punir sévèrement les fautes des particuliers et d'épargner une multitude coupable est bonne pour les souverains de la terre, qui n'exercent leur pouvoir que par le bras de la multitude ; mais elle n'a pas lieu par rapport à Dieu, dont les hommes, en quelque nombre qu'ils soient, ne peuvent arrêter la puissance. Si donc il y eut cinquante mille coupables à Bethsamès, nous ne voyons aucune raison solide de nier que Dieu les ait tous frappés.

Mais 2° il n'est rien moins que certain qu'il y ait eu cinquante mille soixante-dix hommes frappés de mort en cette rencontre.

En effet, est-il probable que cinquante mille soixante-dix hommes aient regardé dans l'arche ? Et conçoit-on aisément que tant de personnes se soient permis une curiosité si sévèrement défendue ?

L'historien Josèphe ne compte [3] que *soixante-dix* Bethsamites frappés de mort. M. Kennicot assure qu'il a vu deux anciens manuscrits qui n'en portent pas davantage. Les versions arabes et syriaques n'ont lu dans leurs manuscrits que *cinq mille* hommes du peuple.

Ces variations dans les nombres portent déjà naturellement à

(*a*) Du Clot fait ici un contre-sens. La particule hébraïque *be*, en latin *in*, devant le régime d'un verbe qui exprime l'action d'un des sens, indique simplement une certaine pause dans l'action, et par suite une idée accessoire déterminée par les circonstances. Dans ce passage, *regarder dans* signifie *regarder avidement, fixer les yeux sans respect, avec curiosité* ou *effronterie*.

1 *Num.* IV, 5 suiv. — 2 *Jos.* III, 4.— 3 *Antiq.* VI, 1, 4.

soupçonner quelque altération dans le texte. Ce soupçon se confirme quand on considère que la construction de la phrase du texte hébreu paraît embarrassée dans cet endroit : il signifie à la lettre que Dieu frappa *soixante-dix hommes cinquante mille hommes*, ce qui ne fait aucun sens.

Au reste, s'il y a eu altération dans ce texte, elle ne consiste que dans l'omission d'une particule, d'une seule lettre , l'*m* des Hébreux. C'est une particule qui répond à l'*à* ou *è*, *ex*, *de*, des Latins. On la joint aux noms, ainsi que plusieurs autres particules hébraïques.

Mais il n'y a aucune nécessité d'admettre ici une altération. Qu'on suppose seulement, avec les savants Bochart, Le Clerc, etc., cette particule sous-entendue (ce qui est conforme au génie de la langue hébraïque), on peut traduire d'une manière très-simple et très-naturelle : « Dieu frappa soixante-dix hommes *de* ou *sur* cinquante mille hommes. » Traduction qui les réduit au même nombre que Josèphe et les deux manuscrits du docteur Kennicot [1].

Observons que l'auteur de la *Bible enfin expliquée* a réprésenté ici très-infidèlement le sentiment du docteur Kennicot, lorsqu'il lui fait dire que « lui et l'évêque d'Oxford sont bien revenus de leurs prejugés en faveur du texte. » Ce n'est pas du texte primitif que ces savants pensent qu'il soit permis de s'écarter , eux qui s'appuient sur d'anciens manuscrits et sur les anciennes versions ; c'est seulement de l'hébreu des Juifs modernes , que les protestants ont mis longtemps au-dessus de tout.

« Enfin, disent les incrédules, si le nombre des Bethsamites » qui furent frappés de mort a été si petit, comment le peuple » d'Israël a-t-il pu regarder ce châtiment comme une *grande* » *plaie ?* »

Nous répondons qu'il a dû en juger ainsi. Est-ce donc une plaie légère que la mort tragique et inopinée de soixante-dix personnes ? Qu'on se rappelle la consternation des Hébreux,

[1] Voyez encore *Réponses critiques* de Bullet sur ce passage. * Nous pensons avec Du Clot que le texte du verset a été altéré, mais que l'altération porte sur le nombre *cinquante mille*, ajouté mal à propos par un copiste à la suite des mots *soixante-dix*. Cette addition serait d'ailleurs très-ancienne, puisque les LXX et l'auteur de la paraphrase chaldaïque ont lu les deux nombres.

lorsque les habitants de la ville d'Haï leur eurent tué trente-six hommes [1] !

NOTE IX.

Samuel est-il un ambitieux?

I Reg. viii, 5 suiv.

Selon les incrédules, la demande du peuple hébreu qui désirait un roi déplut à Samuel, parce qu'il ne voulait point que le pouvoir sortît de ses mains ou de celles de ses enfants. « Il vou-» lait inspirer au peuple, dit Voltaire [2], de l'horreur pour la » royauté et du respect pour le sacerdoce. »

Nous demandons d'abord quel intérêt pouvait avoir Samuel de relever l'ordre sacerdotal, lui qui n'était pas descendant d'Aaron? Si l'auteur du premier livre des Rois était si partial en faveur du sacerdoce, pourquoi est-il entré dans tant de détails sur les désordres des prêtres et sur la molle indolence d'Héli? Pourquoi ce zélé partisan de Samuel écrivait-il que, sur ses vieux jours, ce prophète ne pouvait contenir ses enfants, qui abusaient du pouvoir qu'il leur avait confié en les établissant juges sur Israël? 2° Pourquoi Samuel lui-même, s'il fut ambitieux, fit-il intervenir l'autorité divine dans le choix de Saül, et ensuite dans celui de David? Pourquoi dit-il lui-même que Dieu lui ordonna d'acquiescer à la volonté du peuple [3]? Pourquoi, lorsque le peuple se repentit d'avoir demandé un roi et craignit d'en être puni, le rassura-t-il [4]? « Ne craignez rien ; servez fidèlement le Seigneur, servez-le fidèlement de tout votre cœur, et le Seigneur ne vous abandonnera point [5]. »

[1] *Jos.* vii, 5. — [2] *Bible expliquée.* — [3] I *Reg.* viii, 7. — [4] *Ibid.* xii, 20. — [5] *Ibid.* 22.

NOTE X.

Les prêtres et les prophètes.

I REG. IX, 7 ET 8.

« Les prêtres et les prophètes juifs, dit Voltaire [1], n'étaient que
» des gueux, semblables à nos devins de villages, qui disaient
» la bonne aventure pour quelque argent, et qui faisaient retrou-
» ver les choses perdues..... Ce demi-sicle, ce schelling donné
» par un petit garçon, gardeur de chèvres, au prophète Samuel,
» couvre de mépris la nation juive. Saül et son valet demandent
» dans un petit village la demeure du devin, comme on demande
» le savetier du village ; ce nom de *devin* ou de *voyant*, donné
» à ceux qu'on a depuis nommés *prophètes ;* ces huit ou neuf sous
» présentés à celui qu'on prétend avoir été juge ou prince du
» peuple, sont, selon les critiques, des témoignages palpables de
» la grossière stupidité de l'auteur inconnu. »

Si l'auteur du *Virgile travesti,* le burlesque Scarron, avait vécu du temps du poète critique dont nous venons de rapporter les expressions, il l'aurait incontestablement regardé comme son maître dans l'art de donner aux faits les plus simples et les plus graves une tournure ridicule et risible. Laissons pour un moment de côté la qualité d'auteurs inspirés que nous reconnaissons dans les historiens du peuple hébreu. Jugeons d'eux comme des autres écrivains de ces temps antiques. Sous la plume de Voltaire, quelle idée se formerait-on d'Homère, le prince des poëtes, et de ses héros ? Achille, qui débite un quartier de porc, ne serait qu'un *boucher,* et Patrocle un *cuistre,* puisqu'il met la chaudière sur le feu [2]; Antiloque serait un *fiacre,* car l'attelage de son char était très-lent [3] ; Ulysse, qui savait manier la gaffe et l'aviron, un *batelier,* et Laërte un *manant* qui couchait à terre à côté d'un porcher. Andromaque et Pénélope [4], qui travaillaient avec.

[1] *Bible expliquée.* — [2] *Iliade*, X, 205 suiv. — [3] *Ibid.* XXIII, 310.— [4] *Odyssée,* VIII. 485 suiv.

leurs femmes au haut de leurs maisons, auraient été des *couturières* de galetas ; Circé une *fileuse* de village qui se désennuyait en chantant seule dans son réduit, et Nausicaa, fille du roi des Phéaciens, une *lavandière* qui, montée sur la charrette, rapportait sa lessive de la fontaine. Il est aisé de dénigrer tout en adaptant nos idées modernes aux personnages antiques. Nous ne ferons ici qu'une seule remarque, savoir que c'était une maxime chez les Orientaux de ne point se présenter devant les souverains sans leur faire quelque offrande, et cet usage s'y conserve encore en certains lieux.

NOTE XI.

Election de Saül.

I Reg. x.

« Il y a lieu de croire, disent les incrédules [1], que Samuel » jeta les yeux sur Saül, parce qu'il espéra de trouver en lui un » homme entièrement dévoué à ses ordres. Ainsi, après avoir » sacré Saül pour apaiser les clameurs du peuple, Samuel le » renvoya chez lui, où il le laissa vivre en simple particulier » pendant plusieurs années ; durant ce temps, le saint homme » continua de gouverner comme auparavant. »

L'histoire atteste que l'élection de Saül fut décidé par le sort [2]. Si ce choix avait été l'ouvrage de Samuel, il aurait préféré sans doute sa propre tribu, et le sort tomba sur celle de Benjamin. Saül ne fut point « sacré pour apaiser les clameurs du peuple, » puisqu'il le fut en secret. Lorsque le sort eut décidé, une partie du peuple fut mécontente [3]. Saül, après l'élection, vécut en simple particulier pendant un mois tout au plus, et non pendant plusieurs années, et, dans ce court intervalle, il n'est question d'aucun acte d'autorité de la part de Samuel.

[1] *Esprit du judaïsme*, chap. IV. Morgan, tom. I, p. 223. — [2] I *Reg.* x, 20. — [3] *Ibid.* XI, 1.

NOTE XII.

Samuel et Saül.

I Reg. xi, xii.

Les impostures ne coûtent rien à nos adversaires, mais toutes sont réfutées par l'histoire. « Les habitants de Jabès-Galaad, » attaqués par les Ammonites, disent-ils [1], ont recours à Saül ; ce » prince, qui n'osait encore agir en son propre nom, envoya des » ordres au nom de Samuel pour rassembler le peuple, se mit » à sa tête, défit les Ammonites, et sauva son pays. Ce succès » gagna au roi l'affection et la confiance du peuple. Samuel, » forcé de céder au vœu général, proposa d'aller à Galgala » renouveler l'élection du roi. L'homme de Dieu ne pardonna » jamais à Saül les succès qui lui avaient attiré l'affection de ses » sujets ; à compter de ce moment, il y eut une mésintelligence » continuelle entre eux ; Samuel traversa continuellement les » desseins de son roi, et tâcha de les faire échouer. »

Il est faux que Saül n'ait osé agir en son propre nom, et qu'il ait envoyé des ordres au nom de Samuel ; le prophète était absent, l'ordre de Saül était absolu : « Si quelqu'un [2] refuse de suivre Saül et Samuel, ses bœufs seront mis en pièces. » Ce n'est point sur ce ton que le prophète avait eu coutume de donner ses ordres. Il est faux que Samuel ait été fâché du succès de Saül, et qu'il ait été forcé de céder au vœu du peuple. C'est lui-même qui proposa de confirmer l'élection de Saül, pour fermer la bouche aux mécontents. Dans l'assemblée, il rend compte de sa conduite ; il prend le roi même pour juge ; il rassure le peuple sur les suites de son choix ; il promet au roi et à ses sujets les bénédictions de Dieu, s'ils continuent à le servir. Il borne son propre ministère à prier pour le peuple et à lui enseigner la loi du Seigneur. Est-ce là le langage et la conduite

[1] *Esprit du judaïsme*, ch. iv, p. 70, 71. *Bible expliquée*, p. 302. Morgan, tom. I, p. 293. — [2] I *Reg.* xi, 7.

d'un vieillard ambitieux? Il est donc faux que Samuel « ait traversé les desseins de son roi, et qu'il ait tâché de les faire échouer. »

NOTE XIII.

Saül offre un sacrifice.

I REG. XIII.

« Saül voulant marcher contre les Philistins [1] ne put le faire, » parce que le prophète le fit attendre sept jours à Galgala, où » il avait promis de se rendre pour un sacrifice. Les Philistins, » profitant de l'absence du roi, remportèrent une victoire com- » plète sur les Israélites, qui n'avaient point leur monarque à » leur tête. L'homme de Dieu, peu touché des maux de sa patrie, » espérait sans doute que cet échec rendrait Saül odieux, et » faciliterait le projet qu'il avait déjà formé de le déposer et de » donner son royaume à un autre. Cependant le roi, lassé d'at- » tendre, et voyant que l'armée se mutinait et désertait, ordonna » que l'on offrît les sacrifices sans attendre le prophète. Celui-ci » arriva lorsque tout était fini; il fit au roi des reproches san- » glants pour avoir eu la témérité d'empiéter sur les fonctions » sacerdotales, crime pour lequel il le déclara déchu de la » couronne. Saül ne put jamais apaiser le saint homme, qui » lui-même, contre la loi de Moïse, usurpait depuis longtemps » la dignité de grand-prêtre. »

Tissu de faussetés et de calomnies. Ce fut Jonathas, fils de Saül, qui fit le premier acte d'hostilité contre les Philistins, et Samuel ne le désapprouva point. Il ne fit point attendre Saül au-delà du temps convenu, puisqu'il arriva le septième jour. S'il avait des raisons de prévenir ce moment, il ne tenait qu'au roi d'envoyer chercher le prophète. Il est faux que les Philistins aient profité de l'absence de Saül et qu'ils aient remporté une

[1] *Esprit du judaïsme.* Morgan, *ibid.*

victoire complète ; comment auraient-ils gagné une victoire pendant que personne ne combattait? Il est dit seulement qu'il sortit de leur camp trois détachements pour faire du dégât; alors même Jonathas, suivi de son écuyer, pénétra dans leur camp, répandit la terreur parmi eux ; ils s'entre-tuèrent, et furent entièrement défaits. Le prétendu projet de Samuel est donc un rêve des incrédules. Samuel ne pouvait prévoir ni l'entreprise de Jonathas, ni la terreur panique qui avait d'abord saisi les Israélites, ni leur désertion.

Saül n'ordonna point d'offrir le sacrifice, il l'offrit lui-même. Pourquoi ne le pas faire offrir par Achias et par les prêtres? Il fut donc repris par Samuel avec raison. Il n'est pas vrai que Samuel ait déclaré Saül déchu de la couronne. Il lui dit [1] : « Si vous aviez été fidèle à l'ordre du Seigneur, il vous aurait assuré la royauté à perpétuité ; mais elle ne subsistera point chez vos descendants. » En effet, Saül conserva la royauté jusqu'à sa mort.

Il est faux que Samuel ait usurpé la dignité de grand-prêtre ; nous l'avons déjà fait voir dans notre note VI sur le premier livre des Rois. Achias en était revêtu dans le temps dont nous parlons [2]. Enfin, il est faux que Samuel ait violé la loi de Moïse ; elle ne défendait point à un prophète d'offrir des sacrifices, elle ordonnait au contraire à la nation d'obéir aux prophètes.

NOTE XIV.

Filius unius anni erat Saul.

I Reg. XIII, 1.

Après avoir rendu le premier verset de ce chapitre en ces termes : « Saül était le fils de l'année lorsqu'il commença à » régner, et il régna deux ans sur tout Israël, » le critique ajoute : « M. Huet se récrie ici sur la contradiction et sur l'ana-

[1] I *Reg.* XIII, 23. — [2] I *Reg.* XIV, 3.

» chronisme ; dans d'autres endroits, l'Ecriture marque que Saül » régna quarante ans. »

Ces mots : *Saül était le fils de l'année,* ne présentent aucun sens. Selon l'auteur du tome quatrième des *Réponses critiques*, servant de suite à celles de M. Bullet, l'hébreu, rendu à la lettre et terme pour terme, porte : *A la première* ou *à la seconde année de son règne sur Israël*, *Saül choisit trois mille Israélites ;* ce qui lève toutes les difficultés. Il pourrait bien d'ailleurs manquer ici un mot essentiel, celui qui a dû exprimer l'âge qu'avait Saül quand il commença à régner : ce mot se retrouve dans une des versions grecques qu'Origène avait insérées dans ses Hexaples. On lit que « Saül était âgé de trente ans quand il régna sur Israël. » Tous les textes ajoutent : « Il avait régné deux ans, lorsqu'après avoir choisi trois mille hommes, desquels il garda deux mille avec lui à Machmas et à Béthel, et en laissa mille à Jonathas, il renvoya le reste du peuple [1].» Ici, toute apparence de contradiction disparaît. Ce ne fut qu'après deux ans d'un règne commencé à l'âge de trente ans, que Saül, ayant délivré la ville de Jabès, et s'étant fait reconnaître roi par tout Israël, renvoya cette grande multitude qu'il avait rassemblée pour combattre les Ammonites (*a*). Ce fut alors que les Philistins, voyant que Saül n'avait plus que trois mille hommes avec lui, vinrent

(*a*) Avec le chap. XIII du premier livre des Rois s'ouvre l'histoire du gouvernement de Saül. D'après l'analogie des endroits parallèles (II *Reg.* II, 10 ; V, 4 ; III *Reg.* XIV, 21 ; XXII, 42 ; IV *Reg.* VIII, 26, al.), nous devons trouver dans le verset 1 deux indications : l'âge de Saül lorsqu'il monta sur le trône, et la durée de son règne. Nous les rencontrons en effet, mais évidemment dénaturées par quelque faute de copiste fort ancienne : « Saül était âgé d'un an quand il commença à régner, et il régna deux ans sur Israël. » Les interprètes ont essayé en vain de tirer de ce texte corrompu un sens raisonnable. La seule explication possible est de le supposer altéré ; ce qu'il est d'autant plus facile d'admettre que les nombres étaient sans doute exprimés à l'origine par de simples lettres de l'alphabet, comme chez les Grecs et les Romains. M. Keil propose les nombres rectifiés suivants : 40 ans au moins pour l'âge de Saül lorsqu'il commença à régner, et 20 à 22 ans pour la durée de son règne. Il est vrai qu'un anonyme, dans les Hexaples, propose 30 ans pour le

[1] I *Reg.* XII, 2.

en foule pour l'attaquer. Voltaire a supprimé, dans sa prétendue traduction de la Bible, le second verset de ce chapitre, qui nous fournit la réponse à la question qu'il fait : « Comment Saül, qui » s'était vu à la tête de trois cent mille hommes, se trouva réduit » à six cents hommes ? »

Cette grande multitude qui avait marché au secours de Jabès était composée principalement des Hébreux de Galilée et de delà le Jourdain, qui avaient un intérêt pressant à empêcher les Ammonites de se rendre maîtres d'une place qui couvrait leur pays. Ayant été congédiés, ils n'eurent plus le même empressement à rejoindre Saül, lorsqu'ils le virent aux prises, vers le midi, avec les Philistins. Ceux mêmes d'entre les Hébreux qui, sur une nouvelle convocation de Saül, se rendirent à Galgala, se dispersèrent, saisis d'une terreur panique, aux approches des Philistins; il ne resta auprès du prince que six cents hommes des plus mal armés. Dieu le permit ainsi pour convaincre son peuple que c'était moins dans ses propres forces que dans la protection du Très-Haut qu'il devait se confier, en observant exactement ses lois.

NOTE XV.

Les trente mille chariots de guerre des Philistins.

I Reg. xiii, 5.

« Les incrédules, dit Voltaire [1], se récrient sur ces trente mille » chariots de guerre qu'avaient les Philistins. »

Le syriaque et l'arabe ne lisent que *trois mille*. Le très-grand

premier de ces nombres, et que Josèphe (*Antiq.* VI, xiv, 9) et les Actes des Apôtres (xiii, 21) portent le second à 40 ans. Mais ces chiffres ne reposent que sur des conjectures, ou bien reproduisent des traditions rabbiniques difficiles à concilier avec d'autres données certaines de la Bible, comme le démontre Keil dans son *Commentaire*, p. 91.

[1] *Bible expliquée.*

nombre des critiques observe avec raison qu'un copiste a écrit par méprise *scheloschim*, trente, au lieu de *schelosch*, trois (*a*).

« Quand nous mettrions trois mille chariots au lieu de trente » mille, nous ne contenterions pas encore les incrédules; tous » conviennent que le pays de Chanaan ne connut la cavalerie » que très-tard. »

Il faudrait donner des preuves de ce consentement universel à soutenir que les Philistins n'eurent point de cavalerie du temps de Saül; mais voici une raison qui dispense de toute citation : « Dans ce pays montueux et entrecoupé de cavernes, on ne se » servit jamais que d'ânes. »

Il ne fallait donc pas dire « qu'on n'y connut la cavalerie que très-tard. » Il est vrai que l'Ecriture nous apprend, en plus d'un endroit [1], que les femmes des Hébreux, leurs magistrats mêmes, en temps de paix, se servaient d'ânes, comme d'une monture commode; mais en conclure que les Chananéens et les Philistins n'avaient ni cavalerie ni chariots de guerre, et le soutenir contre le témoignage formel des écrivains du pays, c'est comme si on soutenait qu'en France et en Italie l'usage des chevaux n'était point connu, parce que le pape et les cardinaux, nos prélats, nos magistrats, nos médecins, avaient, il y a peu de temps, des mules pour monture ordinaire; parce que nos anciens rois faisaient tirer leurs voitures par des bœufs.

« Mais le pays est montueux et plein de cavernes. »

Comme si l'usage des chevaux était inconnu dans les pays montueux. Voltaire pouvait-il ignorer que l'armée d'Alexandre traversa la Palestine tout entière du nord au sud; que celles des

(*a*) Ici encore l'altération du texte est certaine, et le champ ouvert aux conjectures. M. Keil (*op. cit.*, p. 93), sans rejeter celle de Du Clot, en propose une autre assez ingénieuse. Le mot qui précède immédiatement *trente mille* est *Israël*. Supposez qu'un copiste ait, par inadvertance, écrit deux fois la lettre finale *l*, la seconde de ces lettres a dû être prise pour un nombre, et comme en hébreu elle représente le nombre 30, un autre copiste aura mis *trente* en toutes lettres (hébr. *sheloshim*) devant le mot *mille*. D'après cela, la leçon primitive porterait seulement *mille chariots*.

[1] *Jud.* I, 14; V, 10; X, 6; XII, 14, al.

rois de Syrie et d'Egypte la parcoururent dans tous ses sens, ainsi que celles des Romains, des Arabes, des Croisés, etc. ? Il y avait de la cavalerie dans ces armées, il y avait des chars, il y avait même des éléphants. Les incrédules, avant de hasarder des assertions si téméraires, auraient dû au moins consulter la géographie du pays ; ils auraient vu que tout le pays qu'habitaient les Philistins, que tout le terrain compris entre Gaza et le Carmel, et depuis Joppé jusqu'à deux ou trois lieues de Jérusalem, est un pays de plaines, qu'il en est de même de celui qui s'étend depuis le mont Thabor jusque vers les sources du Jourdain, et de celui que ce fleuve traverse jusqu'à son embouchure dans la mer Morte.

NOTE XVI.

Armées de Saül.

I Reg. xiii, 19 suiv.

« Les Juifs, dit Voltaire [1], étaient des esclaves auxquels il » n'était pas permis d'avoir des armes. Ils n'avaient pas le droit » de forger le fer, pas même celui d'aiguiser chez eux les socs de » leurs charrues, et le tranchant de leurs cognées. Il fallait qu'ils » allassent à leurs maîtres pour les moindres ouvrages de cette » espèce ; les Juifs le déclarent dans le livre de Samuel, et ils » avouent qu'ils n'avaient ni épée ni javelot dans la bataille » que Saül et Jonathas donnèrent à Bethaven contre les Phéni- » ciens ou Philistins... Il est vrai qu'avant cette bataille gagnée » sans armes, il est dit au chapitre précédent que Saül, avec une » armée de 330 mille hommes, défit entièrement les Ammonites, » ce qui semble ne pas s'accorder avec l'aveu qu'ils n'avaient ni » javelots, ni épées, ni aucune arme. »

La bataille de Bethaven fut gagnée sans épées ni javelots, cela est très-vrai. Il n'y avait point en Israël de forgerons, et les

[1] *Philos. de l'histoire*, p. 221, 234. *Bible expliquée.*

Israélites étaient obligés de porter chez les Philistins les socs de leurs charrues, leurs cognées, etc., pour les aiguiser et leur donner le tranchant.

Mais de ce que les Juifs n'avaient ni épées ni javelots, s'ensuit-il qu'il n'eussent point d'autres armes ? N'a-t-on pas vu, 800 ans après, dans l'armée de Darius Codoman, une nation entière qui n'avait d'autres armes que la fronde et des bâtons durcis au feu? Est-il surprenant qu'avec des armes à peu près semblables, les Israélites, protégés de Dieu, aient vaincu les Ammonites, habitants du désert, qui peut-être n'étaient pas beaucoup mieux armés ?

Quoique Voltaire répète jusqu'à trois fois, en quelques lignes, que les Juifs n'avaient aucune arme, l'Ecriture ne dit rien de pareil. Elle se contente de dire qu'il n'y avait dans tout Israël que les épées et les javelots de Saül et de Jonathas (*a*); mais si elle garde le silence sur l'espèce d'armes dont se servirent les Israélites dans le combat, on ne doit point en conclure qu'ils n'en avaient d'aucune sorte. Comme il ne paraît point qu'en cette occasion Dieu ait interposé sa puissance d'une manière surnaturelle, il faut penser que les Israélites eurent recours à des moyens humains. N'avaient-ils donc ni arcs ni frondes ? Ne purent-ils pas à coups de flèches, et avec des pierres lancées d'un bras vigoureux, mettre en désordre les troupes ennemies, et, la cognée à la main, achever ce que leurs traits avaient si bien commencé ?

« D'ailleurs les plus grands rois ont eu rarement à la fois trois
» trois cent trente mille combattants effectifs. Comment les Juifs,
» qui semblent errants et opprimés dans ce petit pays, qui n'ont
» pas une ville fortifiée, pas une arme, pas une épée, ont-ils
» mis en campagne trois cent trente mille soldats ? »

Le sophiste est étonné de ce que les Israélites mettent sur pied 330 mille hommes; nous le sommes bien davantage de voir un homme qui veut paraître si savant, ignorer que dans les anciens temps tous les hommes en âge de porter les armes étaient obligés de marcher à l'ennemi. Il a sans doute lu Hérodote, qu'il nous a opposé si souvent. A-t-il donc oublié le traitement barbare que fit Xerxès à Pythius, grand seigneur lydien, qui l'avait reçu, lui

(*a*) Et encore ne faut-il pas trop presser le sens de ces paroles.

et toute son armée, avec la plus grande magnificence? Ce prince, enchanté de la réception de Pythius, venait de contracter[1] amitié avec lui. Ce seigneur, croyant l'occasion favorable, lui demanda, pour avoir soin de sa vieillesse, l'aîné de cinq enfants qui étaient à son service. Xerxès indigné fit mourir cet aîné, et crut faire grâce à ce père infortuné en ne lui ôtant point la vie, ni à ses quatre autres enfants. Nous concluons de ce récit que tous les sujets de Xerxès en âge de porter les armes étaient obligés de le servir, de quelque rang qu'ils fussent.

Ecoutons un philosophe moderne[2] : « De ces diverses raisons » combinées, il résulte que, dans ces contrées (la Syrie), un » terrain d'une moindre étendue peut contenir une population » double et triple. On se récrie sur des armées de 2 et 300 mille » hommes, fournies par des États qui, en Europe, n'en comporte- » raient pas 20 ou 30 mille; mais l'on ne fait pas attention que » les constitutions des anciens peuples différaient absolument » des nôtres ; que ces peuples étaient purement agricoles ; qu'il » y avait moins d'inégalité, moins d'oisiveté que parmi nous ; » que tout cultivateur était soldat; qu'en guerre l'armée était » souvent la nation entière ; qu'en un mot, c'était l'état présent » des Maronites et des Druses... Sans parler des témoignages » positifs de l'histoire, il est une foule de monuments qui dépo- » sent en leur faveur : telles sont les ruines innombrables semées » dans des plaines et même sur des montagnes aujourd'hui dé- » sertes. On trouve aux lieux écartés du Carmel des vignes et » des oliviers sauvages qui n'y ont été portés que par la main » des hommes ; et dans le Liban des Druses et des Maronites, » les rochers abandonnés aux sapins et aux broussailles offrent » en mille endroits des terrasses qui attestent une ancienne cul- » ture, et par conséquent une population encore plus forte que » de nos jours. »

Nous pourrions apporter bien d'autres exemples pareils. Mais qu'est-il nécessaire d'en aller chercher dans l'histoire profane, lorsque l'Histoire sacrée nous en offre un dans l'endroit même que le critique avait sous les yeux?

[1] Hérod. lib. VII, 29 suiv. — [2] Volney, *Voyage en Syrie et en Egypte en 1783-5*, p. 338.

Saül, apprenant que les Ammonites marchaient contre Jabès de Galaad, mit en pièces les bœufs avec lesquels il labourait son champ, en envoya les morceaux par tout le pays, et menaça de traiter de même [1] les bœufs de tous ceux qui ne se rendraient pas sous ses étendards. Bien loin d'être surpris, après une telle menace, que Saül ait eu une armée de 330 mille hommes, on aurait plutôt lieu de l'être qu'elle n'ait pas été plus nombreuse.

NOTE XVII.

Jonathas et le rayon de miel.

Omneque terræ vulgus venit in saltum, in quo erat mel super faciem agri.
I Reg. xiv, 25.

« La terre couverte de miel a paru, dit Voltaire [2], une trop » grande exagération ; les abeilles ne font leurs ruches que dans » le creux des arbres. Les voyageurs assurent qu'il n'y a aucun » arbre dans cette partie de la Palestine, excepté quelques oli- » viers, dans lesquels les abeilles ne logent jamais. »

Il est fâcheux, pour les admirateurs de Voltaire, que ce fameux critique de nos Livres saints ne soit pas plus fondé dans ses observations d'histoire naturelle que dans sa connaissance de la géographie de la Palestine (Voyez notre Note précédente XV). Virgile lui aurait appris [3] qu'on trouve des ruches d'abeilles dans le creux des rochers. Hésiode et Aristote en disent autant. Sanctius et Maldonat [4] se donnent pour témoins occulaires du même fait ; ils ajoutent qu'en Espagne on voit couler aux pieds des rochers des ruisseaux abondants de miel, et que les paysans d'Andalousie gagnent leur vie à le recueillir dans les forêts. Enfin, les voyageurs modernes disent précisément tout le contraire de ce qu'il leur prête. Ils nous montrent [5], non-seulement des oliviers,

[1] I *Reg.* xi, 7. — [2] *Bible expliquée.* — [3] *Georg.* IV, 41. — [4] Bochart, *Hieroz.* — [5] Eug. Roger, *Voyage de Terre-Sainte.* Thévenot, *Voyage du Levant*, ch. xxxvi, p. 573. Nau, *Nouv. Voyage de Terre-Sainte*, liv. IV, ch. xxii, p. 520 et 526.

mais des térébinthes, des sycomores, de beaux arbres, des bois épais, précisément sur la frontière des Philistins.

Saül voulut faire mourir son fils Jonathas pour avoir transgressé par ignorance la défense inconsidérée et imprudente que son père avait faite avec serment de ne rien manger jusqu'au soir. Personne, que nous sachions, n'a approuvé Saül en cette occasion; mais le critique transforme en un sacrifice cette peine prononcée mal à propos. « Les savants, dit-ils, allèguent encore cet exemple » pour prouver qu'il était très-commun d'immoler des hommes » à Dieu. »

Rien en effet ne serait plus commun, si toute exécution à mort était un sacrifice, et nous serions tous les jours témoins et complices de sacrifices humains. Le prononcé de Saül contre Jonathas fut une sentence de mort injuste. Aussi le peuple s'opposa à cet acte de cruauté.

NOTE XVIII.

Agag, roi des Amalécites.

I Reg. xv.

Les incrédules ne se lassent pas de former des accusations contre Samuel. Ils lui reprochent « d'avoir été la cause de la » guerre que Saül fit aux Amalécites; rien ne leur paraît plus » injuste que d'avoir engagé ce prince à exterminer entièrement » ce peuple, sous prétexte que quatre cents ans auparavant » leurs ancêtres avaient refusé aux Israélites sortant de l'Egypte » le passage sur leurs terres. »

Est-ce là véritablement tout le crime des Amalécites? Non-seulement ils avaient refusé le passage, mais ils étaient tombés sur ceux des Israélites qui étaient restés en arrière, épuisés de faim et de fatigue, les avaient massacrés sans raison et sans crainte de Dieu [1]. Les Amalécites avaient encore attaqué injus-

[1] *Exod.* xvii, 8.

tement, une seconde fois, les Israélites dans le désert [1]; une troisième fois, sous les Juges [2]; ils ne cessèrent de renouveler contre eux les hostilités [3]. C'étaient donc des ennemis irréconciliables. Dieu avait prédit qu'il les détruirait [4]. Si les Amalécites s'étaient contentés de refuser le passage sur leur terrain, comme firent les autres descendants d'Esaü, Dieu, loin de les dévouer à l'anathème, n'eût pas même permis aux Israélites de mettre le pied sur leurs frontières [5].

« Saül, après avoir vaincu les Amalécites et fait prisonnier
» leur roi Agag, osa l'épargner, contre les ordres de Samuel :
» le saint homme lui en fit des reproches amers, lui déclara que
» le Seigneur le rejetait à cause de son humanité et finit par
» hâcher en pièces le monarque captif [6]. »

Saül n'ignorait pas que Dieu avait prononcé l'anathème contre tous les Chananéens à cause de leurs crimes, et que les Amalécites y étaient compris. Samuel lui ordonna de la part de Dieu de l'exécuter contre ces derniers. Quand Saül eut désobéi, Samuel lui fit des reproches, non pas de son humanité, mais de son avidité pour le butin, de sa transgression de la loi, qui lui défendait de faire grâce aux peuples voués à l'anathème : nous avons vu les motifs de cette rigueur (Voy. notre Note VI, sur Josué). Saül reconnaît qu'il a péché, non par excès d'humanité, mais par complaisance pour le peuple ; il prie Samuel de lui rendre en public les honneurs accoutumés. Agag ne méritait point d'être épargné : loin d'agir par un motif de cruauté, Samuel veut le punir de ses cruautés.

« Mais un prêtre couper un souverain en morceaux !... »

Ce souverain ne l'était plus ; sans terres et sans sujets, il était soumis à l'anathème commun. A cette raison générale se joignait la punition que méritaient ses crimes et l'abus qu'il avait fait de l'autorité. « Puisque votre épée a ravi tant d'enfants à leurs mères, lui dit Samuel [7], la vôtre sera désormais sans fils. »

Le traitement qu'Agag éprouva fut donc en partie la peine de son inhumanité ; c'était non-seulement le chef d'un peuple pros-

[1] *Num.* XIV, 45. — [2] *Jud.* III, 16. — [3] *Ibid.* VI, 6 et 35. — [4] *Exod.* XVII, 14 ; *Num.* XXIV, 20 ; *Deut.* XXV, 17 suiv. — [5] *Num.* XX, 14 suiv. — [6] *Bible expliquée.* — [7] I *Reg.* XV, 33.

crit, mais un tyran sanguinaire. Quant au mot hébreu *shasaph*, que la Vulgate a traduit *in frusta concidit*, *Samuel mit Agag en morceaux*, les Septante l'ont rendu par ἔσφαξε aoriste de σφάζω, *je coupe le cou, je tue, je mets à mort*. Cette version est préférable à celle de la Vulgate. 1° Elle est authentique ainsi que la Vulgate, et elle a l'avantage sur elle d'avoir été faite dans un temps plus voisin de celui où l'hébreu était en usage. 2° Josèphe n'a pas entendu le mot *shasaph* dans un autre sens, car il dit que Samuel ordonna qu'Agag fût mis à mort sur-le-champ. 2° Σφάζω, grec, est, de l'aveu des grammairiens, une métathèse ou transposition des lettres de *shasaph* ; ce dernier mot a donc la même signification que le premier, qui signifie *je coupe le cou, je tue, je mets à mort*, et jamais *je mets en morceaux*. La langue grecque est formée en grande partie du phénicien ou hébreu (*a*).

4° Samuel dit à Agag : « Comme cette épée a ravi les enfants à leurs mères, ainsi votre mère parmi les femmes sera sans enfants. » On voit par ces paroles que Samuel veut traiter Agag de la même manière qu'il a traité les autres, ce qui, chez les auteurs sacrés, était la loi du talion, et chez les profanes, la loi de Rhadamanthe. Or, il n'est pas vraisemblable qu'Agag eût mis en morceaux ceux qu'il avait fait périr ; ce n'est pas avec une épée qu'on met les hommes en pièces. Enfin, l'âge de Samuel, les expressions du texte, le génie de la langue hébraïque, tout porte à croire que le prophète ne mit pas lui-même à mort Agag, mais seulement qu'il donna ordre de le faire mourir, et c'est ainsi que Josèphe l'a entendu. Rien n'est plus commun, non-seulement dans les auteurs hébreux et grecs, mais même dans les latins, que de dire que quelqu'un a fait une chose, pour dire qu'il l'a fait faire. Au reste, nous avons fait voir que Samuel n'était pas prêtre.

« Les incrédules ajoutent que ce fut un sacrifice de sang hu-
» main, puisque l'histoire dit que cela se fit devant le Sei-
» gneur [1]. »

(*a*) Toute cette philologie est d'une extrême faiblesse. Le verbe hébreu *shasaph* signifie bien *couper en morceaux*, comme l'a traduit la Vulgate.

[1] Voltaire, *Bible expliquée*.

Cela ne se fit point devant l'arche, qui était pour lors à Gabaa, ni devant le tabernacle, qui était à Silo, ni sur un autel dressé à Galgala (*a*) ; ces mots *devant le Seigneur* signifient donc seulement que Dieu fut témoin de l'exécution de l'ordre qu'il avait donné.

« Enfin, il semble absurde aux incrédules que Dieu ordonne » qu'on tue toutes les brebis et tous les ânes. »

En n'épargnant pas plus les effets que les personnes, les Hébreux firent voir qu'ils n'agissaient ni par cupidité ni par ressentiment, mais uniquement pour obéir à Dieu, qui les chargeait d'exécuter l'arrêt prononcé depuis si longtemps contre les Amalécites.

NOTE XIX.

Samuel à Bethléem.

I Reg. xvi, 3 et 4.

« Les habitants de Bethléem disent à Samuel [1] : *Viens-tu ici » avec un esprit de paix ?* Bethléem n'appartenait donc pas à » Saül ; et cela est très-vraisemblable, car Jérusalem, qui était » tout auprès, ne lui appartenait pas. »

Les Jébuséens, il est vrai, du temps de Saül, possédaient la forteresse de Sion ; mais ils ne possédaient pas Bethléem. C'est précisément parce que cette place appartenait à Saül que ses principaux habitants, informés de la mésintelligence qui était entre ce prince et Samuel, demandèrent à ce prophète s'il leur apportait la paix ; ils craignirent qu'il ne vînt se réfugier chez eux, et ne leur attirât le courroux du prince (*b*).

(*a*) Nous pensons que *coram Domino in Galgalis* signifie : *devant un autel* qui se trouvait dressé à *Galgala*. L'exécution d'Agag, comme accomplissement de l'anathème porté contre les Amalécites, était un acte en l'honneur de Dieu.

(*b*) Selon M. Keil, la question anxieuse des Bethléhémites suppose que

[1] Voltaire, *Bible expliquée*.

NOTE XX.

Samuel sacre David.

I Reg. xvi, 13.

« Samuel, disent les incrédules [1], en possession de faire et » défaire les rois, suscita un concurrent à Saül ; il sacra secrè- » tement David ; il introduisit à la cour ce traître, auquel Saül » donna sa fille en mariage. Mais bientôt les menées et les projets » de David, appuyés par le prophète, donnèrent à Saül un » chagrin mortel et le plongèrent dans la plus noire mélancolie. » Samuel de son côté prêcha la révolte et le désordre au nom » du Seigneur, et telle fut la source de la guerre presque conti- » nuelle qui régna dans la suite entre les rois hébreux et leurs » prophètes. »

Tous ces faits sont faux. Samuel n'a fait ni défait les rois, puisque Saül fut élu par le sort, et conserva sa royauté jusqu'à sa mort. Samuel ne lui suscita point un concurrent, mais il lui désigna un successeur par l'ordre de Dieu, et, après la mort de Saül, ce choix fut ratifié d'abord par la tribu de Juda et ensuite par les autres tribus [2]. David n'a jamais tenté de s'emparer de la couronne de Saül, il a épargné au contraire les jours de ce roi, devenu son persécuteur ; il a laissé régner tranquillement Isboseth, fils de Saül, sur dix tribus. Ce n'est point Samuel qui introduisit David à la cour ; ce dernier y fut appelé à cause de son talent pour la musique, et ensuite à cause de sa victoire sur Goliath. La haine de Saül vint de jalousie et non du ressentiment de ses menées ; il avait été attaqué de mélancolie avant de connaître David, puisqu'il le fit venir pour être soulagé par le son

Samuel, même sous le règne de Saül, arrivait souvent sans être attendu dans quelque ville ou localité du royaume, pour y rendre la justice et punir les coupables.

[1] *Esprit du Judaïsme. Bible expliquée. Tableau des Saints. Tableau du genre humain*, etc. — [2] II *Reg.* ii, 4 ; v, 3.

des instruments [1]. Enfin, ce roi était si peu mécontent de Samuel, qu'il voulut encore le consulter après sa mort, et fit évoquer son ombre par la pythonisse d'Endor [2]. Jamais Samuel n'a prêché ni le désordre ni la révolte; une preuve de son attachement pour Saül, est qu'il ne cessa de pleurer sa perte dès le moment qu'il sut que Dieu était résolu de punir ce roi malheureux [3].

C'est donc sur un tissu d'impostures grossières et formellement contredites par l'histoire, que les incrédules ont peint Samuel comme un fourbe et un séditieux qui a tout sacrifié à son ambition et au désir de se maintenir dans un poste usurpé; qui, dans le regret d'être déchu de son autorité, a fait des efforts continuels pour arracher le sceptre des mains d'un prince qu'il n'avait mis sur le trône que pour en faire son propre sujet. C'est ainsi qu'ils ont entrepris de persuader aux ignorants que tous les prophètes ont été des fourbes, que tous les ministres des autels sont des scélérats, en un mot que tout homme zélé pour la religion est un homme odieux.

NOTE XXI.

Saül agité par l'esprit malin.

I Reg. xvi, 14.

« Un souffle malin de Dieu, c'est-à-dire un souffle très-malin, » dit Voltaire [4], avait rendu Saül maniaque.... Mais il est prouvé » que les Juifs ne connaissaient point encore d'esprit malin, de » diable qui s'emparât du corps des hommes ; cette doctrine des » Chaldéens et des Persans leur était inconnue, et jusqu'ici il » il n'en est pas encore question dans les livres saints. »

Le contraire de cette assertion est prouvé par l'histoire de la magicienne d'Endor, rapportée dans ce livre même, et dont nous parlerons dans une des Notes suivantes. Cela est prouvé encore par les lois de Moïse contre les devins, les magiciens, etc. [5].

[1] I *Reg.* xvi, 23. — [2] *Ibid.* xxviii, 11. — [3] *Ibid.* xxv, 23. — [4] *Bible expliquée.* — [5] *Deut.* xxii, 18.

Voyez aussi la Note XXXIII sur l'Exode (*a*). Voyez enfin notre Note XXIX sur la Genèse, où nous avons réfuté Voltaire au sujet du géant Goliath.

NOTE XXII.

David, vainqueur de Goliath.

I Reg. xvii, 55 et 58.

« Comment Saül, dit Voltaire [1], ignore-t-il quel est ce David ?
» comment ne reconnaît-il pas son joueur de harpe, son écuyer ?
» Nous ne savons point de solution à cette difficulté. »

Il n'est cependant pas difficile d'en trouver. Ne peut-on pas 1° en attribuer la cause aux absences d'esprit auxquelles Saül était devenu sujet ? 2° David n'avait paru devant Saül que pour calmer sa frénésie ; il s'était retiré [2] à Bethléem pour mener paître les troupeaux de son père, tandis que ses frères servaient dans l'armée. Quand il revint au camp pour savoir de leurs nouvelles, il n'y parut que dans le simple équipage de berger ; est-il surprenant que ni Saül ni Abner ne l'aient pas reconnu sur le champ ? 3° Dailleurs, Saül ne demande point : *Quel est ce jeune homme ?* comme Voltaire l'a exprimé dans sa traduction infidèle ; il demande seulement : *Quelle est sa famille ?* fait qu'un souverain

(*a*) Allioli : Depuis que l'Esprit de Dieu se fut retiré de Saül, ce prince parut d'une humeur mélancolique et atrabilaire, et il tombait souvent dans la frénésie et dans la fureur (Chrysost.). Ce n'était que lorsqu'il entendait retentir les saints cantiques de David que son esprit reprenait pour quelque temps de la sérénité, et que l'esprit de mélancolie le quittait. Cette disposition fâcheuse pouvait avoir pour cause, d'une part, le mauvais état de la conscience de Saül, et, d'autre part, les artifices du démon qui la fomentait ; car, lorsque l'Esprit de Dieu se fut une fois éloigné de Saül, il n'eut plus de secours contre l'influence de l'esprit malin, qui, dit l'Ecriture, l'agitait, venant *de la part du Seigneur*, c'est-à-dire avec la permission du Seigneur.

[1] *Bible expliquée.* — [2] I *Reg.* xvii, 15.

oublie facilement quand cette famille paraît rarement à la cour. Saül avait une raison toute particulière de demander de quelle famille était ce jeune homme qui se préparait à combattre Goliath, parce que, s'il était vainqueur, il devait épouser la fille du roi (*a*).

« On ne peut pas comprendre encore [1] comment David porta » la tête de Goliath à Jérusalem, qui n'appartenait pas au peuple » de Dieu ; c'est une anticipation, etc. »

La ville de Jérusalem était divisée en haute et basse ; les tribus de Juda et de Benjamin s'étaient depuis longtemps rendues maîtresses de la basse ville ; mais les Jébuséens s'étaient maintenus dans la haute, qui était située sur le mont de Sion [2]. Il paraît, par le chapitre dix-huitième du premier livre des Rois, que David, après sa victoire, parcourut plusieurs villes d'Israël, en portant la tête de Goliath ; qu'il la porta aussi à Jérusalem, où, de la ville basse, il la fit voir aux Jébuséens qui tenaient la ville haute, afin de jeter la consternation parmi eux.

NOTE XXIII.

David.

I Reg. xviii suiv.

Les manichéens, Bayle, les incrédules modernes, Tindal, Morgan, la *Philosophie de l'Histoire*, les *Remarques de Basile sur David*, les *Questions de Zapata*, l'*Examen important* de Bolingbroke, l'article *David* des *Questions sur l'Encyclopédie*, les *Réflexions décisives sur le Judaïsme*, le *Tableau des Saints*, la *Bible*

(*a*) Cette troisième réponse nous paraît la seule bonne, en faisant observer toutefois que Saül fait cette question, non parce qu'il a *oublié* des renseignements antérieurs sur la famille de David, mais parce qu'il a toujours négligé d'en prendre.

[1] *Bible expliquée.* — [2] *Jos.* xv, 63 ; *Jud.* I, 7, 8, 21 ; II *Reg.* v, 6 et 17.

expliquée, l'*Esprit du Judaïsme*, etc., tous ces auteurs respirent la même fureur contre les principaux personnages de l'ancien Testament, et spécialement contre David. Voici le portrait qu'ils font de ce prince :

« Dans ce brigand révéré que les livres des Hébreux ont ap-
» pelé par excellence un homme selon le cœur de Dieu, et que
» les chrétiens regardent encore comme le modèle des rois, nous
» ne voyons qu'un rebelle envers Saül, un usurpateur de sa
» couronne, un voleur, chef de brigands, un capitaine de ban-
» dits, qui court les champs avec une troupe de coquins, ne
» distinguant ni amis ni ennemis, pillant tout ce qu'il rencontre;
» un adultère, un assassin, un monstre de luxure et de cruauté,
» qui se souille à chaque instant par les actions les plus noires;
» perfide envers Achis qui lui avait donné retraite, infidèle à
» son ami Jonathas, cruel envers les Ammonites après les avoir
» vaincus, injuste envers Nabal après l'avoir pillé et fait périr
» au bout de peu de jours, laissant de violents soupçons en
» épousant sur-le-champ sa veuve; enfin, voluptueux dans sa
» vieillesse et vindicatif à l'article de la mort. Avant et après
» être monté sur le trône par l'assistance des prêtres, sa vie n'est
» qu'un tissu de trahisons, de parjures et de forfaits. En un mot,
» dans un tel homme, nous ne pouvons apercevoir un ami de
» Dieu, mais un ami des prêtres, un homme selon leur cœur. »

Telles sont les déclamations véhémentes, les reproches accumulés et les hardiesses des accusations des incrédules contre David. Nous y répondrons le plus brièvement qu'il nous sera possible.

Avant d'examiner ces reproches, il est à propos d'observer que les adorateurs du vrai Dieu n'ont pas été tous des modèles de vertu, que plusieurs ont eu des passions et des faiblesses, et que souvent ils ont donné de mauvais exemples. L'Ecriture rapporte avec impartialité le bien et le mal qu'ils ont faits; en rendant justice à leur foi et à leur zèle, elle n'a jamais canonisé leurs vices. De même que les hommes les plus impies ont quelquefois des retours vers le bien, les plus religieux ont payé le tribut à l'humanité par des chutes scandaleuses. Ce n'est point sur un fait isolé que l'on doit juger du mérite d'un homme, mais sur le total de sa conduite; il est de la justice d'excuser le mal, lorsque le bien prédomine, se souvenant qu'ici-bas la vertu est

rarement portée à sa perfection. Telle est la réponse que saint Augustin donnait déjà aux reproches des manichéens contre les personnages de l'ancien Testament.

On entend de nos jours par un *saint*, un homme qui a pratiqué toutes les vertus dans un degré héroïque, et dans la vie duquel on peut à peine découvrir des taches légères ; le nom de *juste*, de *serviteur de Dieu*, d'*homme selon le cœur de Dieu*, n'a pas toujours dans l'Ecriture un sens aussi étendu ; il signifie communément un homme qui n'a point abandonné le culte du vrai Dieu, qui n'a point offert d'encens aux fausses divinités, rien davantage. Sous la loi mosaïque, un tel homme, quoique sujet d'ailleurs à plusieurs vices, pouvait prétendre aux bienfaits temporels, en vertu de la promesse générale que Dieu avait faite aux Juifs de les combler de biens lorsqu'ils demeureraient fidèles à leur religion. Ces biens temporels ne doivent pas être envisagés comme la récompense ou l'approbation du crime, mais comme un effet de la promesse générale attachée à la loi. Dieu l'exécutait sans préjudicier aux droits de sa justice, qui punit dans l'autre vie tous les crimes, lorsqu'ils n'ont point été expiés ici-bas par un repentir sincère.

Il n'en est pas de même sous la loi évangélique ; Dieu n'a point renouvelé la promesse des biens temporels qu'il avait faite aux Juifs. Ainsi, sous la loi nouvelle, la prospérité temporelle d'un homme ne prouve ni ses vices ni ses vertus ; sous la loi de Moïse, elle prouvait une seule chose, la persévérance de cet homme dans le culte du Seigneur et dans la vraie religion.

Quand Samuel déclare à Saül que « Dieu s'est choisi un homme selon son cœur, » cela signifie, suivant le génie de la langue hébraïque, que Dieu s'est choisi un homme tel qu'il lui a plu, et qui lui obéira mieux [1]. *Selon mon cœur* signifie selon ma volonté, comme il me plaît. S'ensuit-il de là que David a plu à Dieu en toutes choses ; que, puisqu'il lui plaisait lorsqu'il a été choisi, il n'a jamais cessé de lui plaire pendant toute sa vie ? En abusant ainsi des termes, on peut égarer les ignorants et les hommes peu réfléchis et superficiels, mais on ne saurait en imposer à ceux qui sont instruits.

[1] I *Reg.* II, 35 ; II *Reg.* VI, 21 ; I *Paral.* XVII, 19 ; II *Paral.* I, 11.

David n'est point le modèle des rois en toutes choses, mais dans sa soumission à Dieu, dans sa pénitence après son péché, dans son application aux affaires, dans l'ordre qu'il a fait régner parmi ses sujets, dans son zèle pour le culte de Dieu, etc.

Voyons maintenant en détail les « forfaits » de David.

I. Selon les philosophes modernes, c'est « un rebelle, un usurpateur de la couronne de Saül. » Mais quel acte de rébellion a-t-il donc fait? Quand a-t-il tenté de s'emparer de la couronne de Saül? Qu'on nous cite quelque fait, quelque démarche pour arriver à ce but? Il fut sacré par Samuel, sans l'avoir prévu et sans avoir rien fait pour attirer sur lui le choix de Dieu. Par sa victoire sur Goliath, il donna de la jalousie à Saül; mais montra-t-il aucun désir de remplir sa place? Saül attaqué de mélancolie veut le tuer, après lui avoir donné sa fille en mariage; David s'enfuit: est-ce là se révolter? Jonathas, fils de Saül, blâme la conduite de son père, et demeure constamment attaché à David : voilà encore, selon les incrédules, un rebelle. Maître d'attenter à la vie de Saül, qui le poursuivait à main armée, il l'épargne et se justifie : « A Dieu ne plaise, dit-il, que je porte la main sur mon maître [1], sur l'oint du Seigneur! » Saül confondu reconnaît son tort, pleure sa faute, et s'écrie [2] : « David, mon fils, vous êtes plus juste que moi; vous ne m'avez fait que du bien et je vous rends le mal. » Il n'y a point là de rébellion, et n'est-il pas étrange que les incrédules s'obstinent à calomnier un homme auquel le plus implacable de ses ennemis est forcé de rendre justice? Si, après la mort de Saül, David fut élevé sur le trône, ce fut par le choix libre de deux tribus, et il n'y avait aucune loi qui rendît le royaume héréditaire.

« C'est par l'assistance des prêtres, prétendent les incrédules, » qu'il est monté sur le trône. » Cela est faux; il y est monté, nous le répétons, par le choix libre de la nation, après la mort de Saül : les prêtres n'y ont contribué en rien. La seule chose que Saül a reprochée aux prêtres, est d'avoir donné du pain à David et à ses gens pendant sa fuite. Quoique ces gens ne fussent point coupables, ignorant la rupture survenue entre le gendre et le beau-père, Saül en fit mourir quatre-vingt-cinq [3], et passa

[1] I *Reg*. xxiv, 11. — [2] *Ibid*. 18. — [3] I *Reg*. xxii, 18.

au fil de l'épée tous les habitants de Nobé. Cet acte de tyrannie et de cruauté n'est pas blâmé par les incrédules, dont la haine et la fureur ne tombent que sur David.

II. « David est un voleur, un chef de brigands, un capitaine » de bandits, etc.; il exerce partout les brigandages les plus » inouïs; il ravage également les terres des ennemis, et celles » des amis, » etc.

En quoi consistait ce prétendu brigandage? Jusqu'à sa fuite, David n'avait ravagé les terres des peuples voisins, ennemis et en guerre avec les Israélites, que par les ordres de Saül, son souverain. Obligé de s'éloigner, il se met à la tête de quatre cents hommes qui étaient sans ressource; il emploie leur valeur contre les Philistins qui assiégeaient Ceïla et dévastaient la campagne; il sauve cette ville et bat les Philistins [1]. Il servait donc Saül et sa nation, même dans sa disgrâce.

III. « Il enlève Abigaïl, après avoir pillé et fait mourir Nabal, » son mari [2]. »

Où est-il dit que Nabal avait été pillé? Les domestiques mêmes de ce propriétaire intraitable rendaient témoignage [3] que David et ses gens, loin de lui faire le moindre tort, les protégeaient continuellement, eux et leurs troupeaux, contre les Arabes. C'est dans ces circonstances que David lui fait demander de la manière la plus respectueuse [4] une petite part aux largesses qui étaient d'usage dans les fêtes champêtres : est-ce là le procédé d'un brigand? Ce n'en est pas un non plus que le parti extrême que prend David de se venger : c'est celui d'un guerrier piqué au vif d'une réponse insultante jointe à un refus malhonnête. Nous avouons cependant que c'eût été une injustice; David en fut préservé par la prudence d'Abigaïl, et il en bénit le ciel [5]. C'est bien faussement qu'on l'a accusé d'avoir fait mourir Nabal; cet homme mourut de maladie [6], ayant été frappé par le Seigneur. David n'enleva point Abigaïl; à la mort de son mari, elle devint maîtresse d'elle-même, et consentit à épouser David. Les soupçons de Voltaire à l'occasion de la mort de Nabal, et

[1] I *Reg.* XXII et XXIII. — [2] *Bible expliquée.* — [3] I *Reg.* XXV, 8, 15 et suiv. — [4] *Ibid.* 6 suiv. — [5] I *Reg.* XX, 5, 32 et 33. — [6] *Ibid.* 38.

du mariage de sa veuve[1] avec David, n'ont d'autre fondement que le déréglement de son imagination et la malignité de son caractère ; tous dans la maison de Saül, jusqu'à sa fille, jusqu'à son fils ; tous dans la maison de Nabal, sa femme, ses domestiques, tout Israël enfin connaissaient l'innocence de David, et rendaient témoignage à sa conduite irréprochable.

IV. Toujours poursuivi par Saül, David se retire chez Achis, roi de Geth, qui lui accorde pour demeure la ville de Siceleg. « Il paie, selon les incrédules, par la trahison la plus noire, les » bienfaits de ceux qui lui fournissent un asile ; il fait accroire » à Achis qu'il fait des courses contre les Israélites, et c'est » contre les propres amis de son bienfaiteur[2] qu'il fait ces courses » sanguinaires ; il extermine tout, jusqu'aux enfants, de peur, » dit-il, qu'ils ne parlent. Mais comment ce roi pouvait-il igno- » rer que David combattait contre lui-même ? »

Les restes des *Amalécites*, des *Gerzéens* et des *Gessuréens*, qui habitaient le désert qui sépare la Palestine de l'Egypte, et contre lesquels David faisait des incursions, n'étaient ni les amis ni les alliés d'Achis. Ces petits peuples, dont l'origine était différente de celle des Philistins, ravageaient et pillaient sans distinction toutes les terres cultivées, comme font encore aujourd'hui les Arabes qui rôdent dans ce même désert. Ils n'étaient pas plus amis des Philistins que des Israélites. Si David déguise l'objet de ses expéditions, s'il persuade au roi de Geth qu'il les fait contre les Hébreux, c'est afin que ce prince soit plus sûr de lui. Nous ne disons pas qu'un tel mensonge ne soit pas répréhensible, et l'Ecriture ne l'approuve point ; mais nous soutenons que la conduite de David ne doit pas passer pour une indignité ni pour une perfidie, puisque David servait utilement Achis, même en le trompant.

« Enfin, ajoute Voltaire[3], voilà David qui, d'écuyer et de » gendre de Saül, devient formellement capitaine des gardes » de l'ennemi d'Israël. Il est difficile de justifier cette conduite » selon le monde. »

Ne voit-on pas tous les jours des officiers qui, pour de simples mécontentements, et sans avoir reçu de leur cour aucun trai-

[1] *Bible expliquée.* — [2] *Ibid.* — [3] *Bible expliquée.*

tement qui approche des persécutions que Saül fit continuellement éprouver à David, passent chez l'ennemi, le servent contre leurs anciens maîtres, sans qu'on se permette aucune censure contre eux? Mais le fait est que David n'a fait aucun acte réel d'hostilité ni contre Saül ni contre sa nation.

V. « David, par une hypocrisie détestable [1], pleure la mort de » Saül, qui faisait tout l'objet de ses désirs ; il fait mourir ceux » qui lui apportent la nouvelle ; cependant, il fait la guerre à » Isboseth, son fils, dont enfin une trahison le débarrasse. »

David a pleuré amèrement la mort de Saül et de Jonathas; son accusateur dit que ce fut une hypocrisie détestable ; a-t-il donc pénétré dans le cœur de David pour y démêler ses vrais sentiments? David fait mourir celui qui lui en porte la nouvelle, parce que cet homme avoue qu'il a achevé d'ôter la vie à Saül, et « qu'il a porté sa main sur l'oint du Seigneur [2]. » Il comble d'éloges les habitants de Jabès, qui avaient donné la sépulture à Saül et à ses enfants [3] ; il promet de les récompenser. Après avoir été élu roi par la tribu de Juda, les autres tribus reconnaissent Isboseth, fils de Saül. Cette division met les différents partis aux prises ; il se donne un combat où celui de David remporte la victoire. Mais David n'eut aucune part à ce tumulte ; le combat fut engagé pendant son absence par deux généraux jaloux l'un de l'autre [4], Abner et Joab. Il est bien dit qu'il y avait dispute, rivalité, combats d'intérêts entre la maison de Saül et celle de David ; mais, pendant sept ans, il n'est question ni de guerre ni de bataille.

« Une trahison débarrasse David de son rival. »

En fut-il l'auteur? L'approuva-t-il? Au contraire, il la punit : Isboseth fut tué par deux de ses propres officiers, mécontents et fugitifs ; à la première nouvelle de cet attentat, David, saisi d'indignation, jure qu'ils en porteront la peine, et les fait mettre à mort.

« C'est, dit Voltaire [5], une excellente politique ; on pourrait » la comparer à celle de César qui fit mourir les assassins de » Pompée. »

[1] *Ibid. Esprit du Judaïsme*, etc. — [2] II *Reg.* I, 16. — [3] *Ibid.* II, 4. — [4] II *Reg.* II, 3. — [5] *Bible expliquée.*

Il y a cependant bien de la différence. César, pour envahir l'autorité, avait fait à outrance la guerre à Pompée et à la République romaine. David, fuyant de désert en désert devant l'épée de Saül, ne tira point la sienne contre ce prince ; il se refusa, avec une générosité héroïque, à l'occasion la plus favorable de se débarrasser de son persécuteur et de régner. Observons encore qu'Isboseth avait régné paisiblement pendant sept ans entiers. Un usurpateur, un ambitieux, à qui les crimes ne coûtent rien, aurait-il attendu si patiemment la mort de son rival ? A cette époque, les tribus viennent d'elles-mêmes se soumettre à David, et le reconnaissent pour leur roi ; les prêtres n'y contribuent en rien [1].

Un autre philosophe [2], pour enchérir sur la calomnie, dit que David ravit le trône à Isboseth, fils de Saül : mais comment peut-on ravir le trône à un roi tué ?

VI. « Les incrédules accusent David d'avoir violé les serments » qu'il avait faits à Jonathas, son ami inséparable, et d'avoir » adjugé à un vil délateur les biens de Miphiboseth, fils de cet » ami. »

Nous ne concevons pas comment les incrédules ne rougissent pas d'avancer de telles calomnies. L'histoire nous apprend [3] que le premier soin de David fut de s'informer si Jonathas avait laissé des enfants ; qu'il envoya chercher Miphiboseth ; qu'il le mit en possession de tous les biens de la famille de Saül ; qu'il lui assigna une place à sa table pour toute sa vie : est-ce là trahir ses serments? David, fugitif devant son propre fils Absalon, est averti par un délateur que Miphiboseth est un ingrat, qui n'a pas voulu suivre la fortune de son bienfaiteur ; trompé par cette calomnie, il adjuge à ce perfide tous les biens de Miphiboseth ; mais, détrompé lorsqu'il remonte sur le trône, il ne lui en laisse qu'une moitié, et rend l'autre à Miphiboseth [4]. Il en agit ainsi, parce que, cherchant à contenter tout le monde dans un jour où il convenait d'étouffer toutes les factions, il ne voulut pas contrister Siba à cause du service qu'il lui avait rendu dans son extrême besoin. La joie avec laquelle Miphiboseth accepta

[1] II *Reg.* v, 1. — [2] *Examen important*, ch. III. — [3] II *Reg.* IX, 1. — [4] *Ibid.* XIX, 29.

ce partage, l'offre qu'il fit de céder le tout à Siba [1], montrent qu'il était bien sûr que David le dédommagerait amplement de tout ce que la nécessité des conjonctures présentes l'avait contraint de lui ôter; et le soin que ce prince eut de le soustraire, et son fils Micha, à la vengeance des Gabaonites, par respect pour le serment qu'il avait fait à Jonathas [2], fait bien voir que Miphiboseth ne s'était pas trompé en pensant ainsi, et qu'il avait reprit dans le cœur de David la place qu'il y avait eue d'abord.

Quand les Gabaonites demandèrent à David tous les descendants de Saül pour les mettre à mort, ils étaient réduits à neuf: aux deux fils de Respha, Armoni et Miphiboseth (que les incrédules, pour noircir David, ont confondu malicieusement avec le fils de Jonathas); aux cinq fils que Michol, fille de Saül, avait eus d'Adrich, et à Miphiboseth et Micha, son fils, dont les descendants sont décrits, pendant une longue suite de générations, au premier livre des Paralipomènes, chapitre VIII. Ces deux derniers descendants de Jonathas étaient les plus considérables et les seuls qui pussent avec quelque couleur prétendre à la couronne; les sept autres n'y avaient aucune apparence de droit, comme ne descendant de Saül que par des filles. Si David eût été un de ces politiques soupçonneux qui croit qu'on ne peut prendre trop de précautions pour s'assurer le trône, il y avait là une belle occasion de se défaire de ces deux princes, sans encourir aucun blâme; mais ce roi, observateur religieux de sa promesse et de ses serments, les délivra de la mort, qu'ils n'eussent pu éviter sans ses prières et sa fermeté. Qu'on juge ensuite ce qu'on doit penser des incrédules qui imputent à David le crime le plus noir, non-seulement sans preuves, mais contre toutes les preuves d'une conduite tout-à-fait opposée.

VII. « Comment, disent encore les incrédules [3], un tel monstre » a-t-il pu passer pour un héros? C'est que, malgré tous ses for- » faits, il trouva grâce devant les prêtres; il leur fut toujours » soumis; il leur fit des largesses; il fut zélé pour sa religion; » il exerça les plus grandes cruautés contre les idolâtres; il les » détruisit sans pitié. Aux yeux du sacerdoce, ces titres suffiront » toujours pour effacer toutes les iniquités. »

[1] II *Reg*. IX, 30. — [2] *Ibid*. XXI, 7. — [3] *Esprit du Judaïsme*, etc.

Si David a « trouvé grâce devant les prêtres, » pourquoi donc ces mêmes prêtres ont-ils laissé subsister dans les Livres saints tous les faits peu honorables à sa mémoire ? Pourquoi n'ont-ils pas dit un mot des prétendues « largesses » qu'il leur a faites, ni de la « soumission » qu'il eut toujours pour eux ? Nous ne trouvons point dans l'histoire ces anecdotes enfantées par la calomnie et la haine de la religion. Il est très-vrai que David fut zélé pour la religion, et qu'il en a été loué par les prêtres ; mais cela a-t-il suffi à leurs yeux « pour effacer toutes ses iniquités ? » Ont-ils dissimulé au contraire que ce prince pleura et confessa ses fautes ? qu'il en demanda pardon à Dieu ? qu'il en fut puni par la mort d'un fils adultérin, par le désordre qui régna entre ses enfants, par la révolte d'Absalon, par l'outrage fait à ses femmes, par la révolte de plusieurs tribus, par les insultes de ses sujets, etc.?

Quant aux cruautés qu'il exerça contre les idolâtres, quelles preuves en donne-t-on ? « David, suivant les incrédules [1], ayant » pris la ville de Rabba, en fit sortir les habitants ; il fit passer » sur eux des herses, des chariots armés de fer et de tranchants, » pour les briser et les mettre en pièces ; il en fit scier d'autres; » un grand nombre fut jeté dans les fours où l'on cuit la brique. » C'est ainsi, dit la Bible, que David traita les villes des Ammo- » nites. »

« La manière, ajoute Voltaire [2], dont David traita les Moabites, » ressemble à la fable qu'on a débitée sur Busiris, qui faisait » mesurer ses captifs à la longueur de son lit ; on leur coupait » les membres qui débordaient ; on allongeait par des tortures » les membres qui n'étaient pas assez longs. »

La Bible dit dans le texte original que David condamna les Ammonites aux travaux des esclaves, à la scie, à couper et scier du bois, à traîner les chariots et les herses de fer, à façonner, à cuire des briques [3]. Nos versions ne rendent pas exactement le sens du texte, mais la Bible n'est pas responsable de l'inexactitude des traducteurs ni de l'ignorance des incrédules. Voici le

[1] *Esprit du Judaïsme. Bible expliquée. Dictionn. de Bayle*, art. *David. Dictionn. philosophique.* — [2] *Bible expliquée.* — [3] II *Reg.* XII, 31; I *Paral.* XX, 3.

passage traduit mot à mot et littéralement : *Et posuit populum ad serram, et ad trabes ferreas, et ad secures ferreas et transire fecit eos ad fornacem* : « Il mit ce peuple à la scie, il leur fit tirer des traîneaux de fer (dont on se servait pour faire sortir le grain des épis), il leur fit couper du bois, et il les occupa à façonner des briques, et à les faire cuire [1]. » Il n'y a rien là de cruel, rien d'injuste, rien qui ne fût autorisé par le droit des gens ; on traitait ainsi alors les esclaves ou prisonniers de guerre.

Cette explication est appuyée par les versions syriaque et arabique. La première rend ainsi le texte : *David fit sortir le peuple qui était dans la ville de Rabbath; il leur fit mettre les fers aux pieds, et les enchaîna, et il les fit passer par la mesure.*

On lit dans la seconde : *Les Israélites firent sortir tout le peuple de Rabbath; David les fit lier avec des cordes et des chaînes, il les fit passer devant lui, ayant déterminé une certaine mesure,* apparemment pour employer ceux qui étaient les plus grands aux travaux pénibles, auxquels la petitesse et la faiblesse de l'âge ne permettait pas d'assujettir les autres (*a*).

Quant à la manière dont David traita les Moabites [2], et que Voltaire voudrait assimiler à la fable de Busiris, il suffirait de faire observer que ce prétendu tyran d'Egypte n'est autre chose que le tombeau d'Osiris ; mais ce n'est pas ici le lieu de discuter ce point d'histoire ou de fable. Nous demandons seulement quelle ressemblance il y a entre des cordes que l'on emploie à donner la torture et des cordeaux destinés à marquer des partages?

(*a*) Il est clair, quoi qu'en dise notre auteur, que les versions syriaque et arabe ne sont pas identiques avec celle qu'il propose. Nous croyons que si l'on renonce à torturer le texte original pour justifier plus facilement David, on devra le traduire ainsi : *Il coupa le peuple* de Rabbath *avec la scie, avec des instruments en fer et des haches (?) de fer, et il les fit passer par des fours à briques* (ou *à tuiles,* pour les brûler). Ce qu'on peut dire en faveur de David, c'est 1° qu'il infligea ce traitement barbare, non à tous les habitants de la ville, mais seulement aux défenseurs de la place qui furent pris les armes à la main ; 2° qu'il ne fit que rendre aux Ammonites les cruautés qu'eux-mêmes exerçaient contre leurs ennemis (Voy. *Amos.* I, 13 ; I *Reg.* XI, 2).

[1] Voyez Bullet, *Réponses critiques,* art. *Cruautés reprochées à David.*
[2] II *Reg.* VIII, 2.

David les employa à séparer ceux d'entre les vaincus qu'il condamnait à la mort, de ceux qu'il réservait pour cultiver le pays, à charge de tribut; mais David n'exerça ces rigueurs qu'envers des ennemis pris les armes à la main, au lieu que la fable dit que Busiris exerçait sa cruauté sur des étrangers aussi innocents que malheureux, jetés par la tempête ou par quelqu'autre accident sur les côtes d'Egypte.

VIII. Les réflexions des incrédules sur l'adultère de David avec Bethsabée, et sur le meurtre d'Urie, sont les seules qui soient fondées; mais ni les prêtres ni les écrivains sacrés n'ont excusé ces deux crimes. « Vous avez méprisé mes ordres, dit le Seigneur [1]; vous avez pris la femme d'Urie et vous avez fait périr cet homme par l'épée des Ammonites; je vous déclare que le glaive ne sortira point de votre maison; je vais y faire pleuvoir les malheurs, un autre ravira vos femmes sous vos yeux, et les déshonorera à la face du soleil. Vous avez cru cacher votre crime; je le rendrai public, et tout Israël le saura. » C'est ainsi que le prophète Nathan menace son roi de la part de Dieu; c'est ainsi que David trouva grâce devant les prêtres.

Cependant les incrédules [2] disent « qu'après les plus grands » forfaits, David en était quitte pour danser devant l'arche, pour » composer un psaume, ou pour dire au Seigneur : *J'ai péché* ; » et les prophètes l'assuraient aussitôt de la miséricorde divine, » calmaient les remords de sa conscience bourrelée, et faisaient » tomber sur son peuple les châtiments que lui seul avait mérités. »

David en était quitte ! La menace de Nathan fut-elle donc vaine et sans effet? Lorsque David confus s'écrie : « J'ai péché contre le Seigneur, » le prophète répond seulement : « Dieu vous remet une partie de la peine, vous ne mourrez point [3] : » voilà toute la rémission. Mais l'enfant de David meurt, malgré ses prières, son jeûne et ses larmes; Thamar sa fille est déshonorée par son propre frère, et sèche de douleur; Ammon est tué par Absalon; bientôt celui-ci révolte le peuple et veut arracher la couronne à son père; David est obligé de fuir; il est outragé par Séméi; ses femmes sont violées en public; il essuie les emportements

[1] *Ibid.* XII, 9 suiv. — [2] *Esprit du Judaïsme*, ch. V. Morgan, tom. II, p. 185 suiv. — [3] II *Reg.* XII, 13.

de son général ; après la défaite d'Absalon, il est encore incertain si le trône lui sera rendu [1]. Voilà comme il en fut quitte. Il ne cessa de faire pénitence pendant toute sa vie. Les incrédules veulent-ils faire un reproche à Dieu d'avoir pardonné au repentir ?

Les incrédules ajoutent que les prophètes faisaient « tomber sur le peuple les châtiments que David avait mérités ; » disposaient-ils de la puissance divine et des lois de la nature ?

IX. « Mais David fit faire le dénombrement de ses sujets, et il » est écrit qu'en punition de cette faute, Dieu fit périr par la » peste soixante-dix mille âmes. Etait-ce une faute de la part du » roi de vouloir savoir le nombre de ses sujets ? Et si c'en était » une, pourquoi punir le peuple de la faute de son roi ? »

Ici les incrédules s'en prennent à Dieu même ; car ce ne furent ni David, ni les prêtres, ni les prophètes qui firent venir la peste. C'est ce que saint Augustin répondait aux manichéens.

Remarquons 1° que, selon l'historien sacré [2], la colère du Seigneur *continua* de s'irriter contre Israël, et qu'elle excita David à faire ce dénombrement. Si le Seigneur était déjà irrité, il fallait que le peuple fût coupable, quoique l'Ecriture ne nous apprenne point quelle était sa faute ; il ne fut donc pas « puni de la faute de son roi, » mais de la sienne propre (*a*).

2° Selon le texte hébreu et la version des Septante, David ne vint pas à bout de faire dénombrer les jeunes gens au-dessous de vingt ans [3]. Son intention avait donc été de les faire comprendre dans ce dénombrement, et l'ordre qu'il avait donné n'exceptait personne. Or, Dieu avait défendu [4] de comprendre dans les dénombrements des jeunes gens au-dessous de vingt ans. David semblait se défier [5] de la promesse que Dieu avait faite de mul-

(*a*) Le mot *continua* se rapporte sans doute à la famine qui venait d'affliger les Israélites pendant trois ans (ch. xxi) ; par conséquent, on peut conjecturer que la faute ainsi punie n'est pas autre que les révoltes d'Absalon et de Séba contre l'autorité d'un roi que Dieu lui-même avait donné à son peuple.

[1] II *Reg.* xix et xx. — [2] *Ibid.* xxiv, 1 : « Et addidit furor Domini irasci contra Israel, commovitque David in eis dicentem : Vade, numera Israel et Judam. » — [3] I *Paral.* xxvii, 22. — [4] *Exod.* xxx, 14. — [5] I *Paral.* xxvii, 23.

tiplier la race d'Israël comme les étoiles du ciel. D'un autre côté, l'orgueil seul lui inspira ce dessein, et c'est pour cela que Joab lui représenta [1] que le Seigneur serait irrité de ce dénombrement. David s'obstina et voulut que ses ordres fussent exécutés.

3° Le savant Michaélis, dans une dissertation sur les dénombrements des Hébreux, prouve, par l'énergie du texte original et par la comparaison de divers passages, que le dessein de David n'était pas seulement de faire dénombrer ses sujets, mais de les faire enrôler, soit pour porter les armes, soit pour leur imposer des corvées, d'où vient qu'il donna cette commission à Joab, son général, et non à un officier civil. Cet ordre était un acte de despotisme qui déplut à Dieu.

4° Si la Vulgate semble dire [2] que la colère de Dieu excita David à commettre cette faute, elle dit ailleurs [3] que ce fut un mauvais esprit qui excita David à dénombrer le peuple : en sorte que cette impulsion fâcheuse qui se trouve attribuée à Dieu au second livre des Rois, est attribuée à Satan au premier livre des Paralipomènes ; et il est remarquable que dans l'hébreu c'est la même expression *iaseth*, *commovit*, *concitavit*, dans les deux textes ; ce qui a donné lieu au père Houbigant de soupçonner que les copistes ont omis au livre des Rois cette phrase des Paralipomènes, en sorte qu'on lisait originairement : « *La colère du Seigneur* s'alluma encore contre les enfants d'Israël, *et Satan s'éleva contre Israël*, et excita David, » etc. La répétition du mot *Israël* peut avoir donné lieu à cette omission. Cependant, on peut observer que le dénombrement d'Israël n'étant point par lui-même un mal, Dieu a pu y exciter David, sans participer à la malice du démon qui y porta ce prince, ni aux mauvaises dispositions par lesquelles David en l'exécutant déplut à Dieu.

X. Avant de répondre aux autres griefs des incrédules contre David, nous ne devons pas passer sous silence un raisonnement de Voltaire, devenu canoniste, sur la prétendue nullité du mariage de David avec Bethsabée. « Le mariage de Bethsabée, dit-il [4],
» grosse de David, est déclaré nul par plusieurs rabbins et par
» plusieurs commentateurs (le critique n'en cite pas un seul) :

[1] I *Paral.* XXI, 3. — [2] II *Reg.* XXIV, 1. — [3] I *Paral* XXI, 1. — [4] *Bible expliquée.*

» parmi nous, une femme adultère ne peut epouser son amant, » assassin de son mari, sans une dispense du pape. C'est ce qui » a été décidé par le pape Célestin III. »

Il n'est pas question de femmes adultères dans la décision de Célestin III [1] ; il y est question de « femmes chrétiennes qui, sans avoir commis l'adultère, avaient comploté avec des Sarrasins la mort de leurs maris, ce qui fut exécuté. » Bethsabée n'avait point concerté avec David le meurtre d'Urie. Ainsi cette décision ne la regarde pas.

Il est pourtant vrai que parmi nous une femme adultère ne peut épouser son amant, assassin de son mari, lors même qu'elle n'a eu aucune part à l'assassinat ; mais la loi qui annulle un tel mariage, s'il a été contracté sans dispense, n'est fondée que sur le droit canonique ; elle ne se trouve ni parmi les lois juives ni dans le droit romain ; nous tiendrions pour valide le mariage de deux infidèles qui se seraient épousés après un pareil forfait, et, s'ils devenaient chrétiens ensuite, on ne les séparerait pas.

« Il est certain que chez aucune nation policée il n'est permis » d'épouser la veuve de celui qu'on a assassiné. »

La raison en est simple : c'est que, quand le crime est connu, l'assassin est poursuivi et puni de mort ; ce n'était point la position de David : son crime était secret, quand il épousa Bethsabée, et d'ailleurs sa dignité le mettait à l'abri des poursuites.

Voici où le jurisconsulte blasphémateur en voulait venir : » Si le mariage de David et de Bethsabée était nul, on ne peut » donc dire que Jésus-Christ est le descendant légitime de » David. »

Quand on lui accorderait son faux principe, la conséquence ne serait pas juste. Nous prouverons en son lieu que Jésus-Christ n'est point descendu de David par Salomon, fils de Bethsabée, mais par Nathan, né d'une autre épouse. Mais il est absolument faux que le mariage de David avec Bethsabée ait été nul. La nation juive a toujours reconnu Salomon pour fils légitime de David. Adonias, qui prétendit devoir lui être préféré à raison du droit d'aînesse, ne contesta jamais à son frère la qualité de fils légitime. Revenons aux reproches des incrédules contre David.

[1] *Jur. canon.* cap. *Laudabilem*, de Conversione Infidel.

XI. « Ils l'accusent de barbarie, de lâcheté et de parjure, » parce qu'il livra sept enfants de la famille de Saül aux Ga- » baonites qui les demandaient pour les mettre à mort, par » vengeance des vexations qu'ils avaient éprouvées de la part » de Saül [1]. Selon eux, il n'est dit dans aucun endroit de l'Ecri- » ture que Saül eût fait le moindre tort aux Gabaonites ; il était » même leur compatriote. »

Il est écrit [2] que Saül avait exterminé les Gabaonites contre la foi du serment et du traité par lequel ils avaient été conservés sous Josué. Saül n'était point né à Gabaon, mais à Gabaa, deux villes très-distinctes [3]. Si les Gabaonites avait été les compatriotes de Saül, sa cruauté serait encore plus odieuse.

Il n'est pas vrai que David eût juré à Saül de n'ôter la vie à aucun de ses enfants ; il lui avait seulement promis de ne point détruire sa race, de ne point effacer son nom [4]. Il fut fidèle à sa parole ; il ne voulut point livrer aux Gabaonites Miphiboseth, fils de Jonathas et petit-fils de Saül. S'il fut forcé de consentir à abandonner aux Gabaonites les autres descendants de Saül, ce ne fut point de son plein gré, mais pour faire cesser la famine qui désolait ses sujets, et il est dit qu'elle cessa en effet [5]. David fit ce qu'il put pour engager les Gabaonites à agréer un dédommagement, et il ne put l'obtenir.

« Mais pourquoi envoyer une famine en punition des fautes » d'un roi qui n'est plus ? »

C'est pour apprendre aux souverains qui oppriment les faibles que, si leur puissance, tant qu'elle dure, semble leur assurer l'impunité, la Justice divine venge tôt ou tard, sur eux ou sur leur postérité, les violences qu'ils se sont permises, et la foi des conventions méprisées. Les embûches que Saül avait tendues à David pour le faire périr, le meurtre des prêtres et des habitants de Nobé, sa perfidie envers les Gabaonites, son avarice dans la guerre contre les Amalécites, la consultation de la magicienne d'Endor, tout cela attira la colère de Dieu contre Saül et sa postérité.

XII. Les censeurs de David disent que « les psaumes de ce » monstre sont remplis d'imprécations contre ses ennemis ; il

[1] *Bible expliquée.* — [2] II *Reg.* XXI, 1 et 2. — [3] I *Reg.* X, 26 ; *Jos.* XVIII, 25 et 28. — [4] I *Reg.* XXIV, 11. — [5] II *Reg.* I, 14.

» y prie souvent le ciel de se rendre complice de ses fureurs ; il » y remercie le Très-Haut d'avoir eu le bonheur de répandre le » sang humain à grands flots ; il souhaite que les enfants de ses » ennemis soient écrasés contre des pierres. » Nos philosophes voudraient nous faire rougir de ce que nous osons répéter tous ces blasphèmes dans nos prières.

Ces imprécations prétendues, que des critiques plus accoutumés à blâmer les livres saints qu'à en acquérir l'intelligence, ont cru voir dans les psaumes de David et même dans les prophètes, sont des prédictions et non des souhaits.

Le psaume CVIII paraît être une imprécation continuelle que David fait contre ses ennemis ; mais on voit par le verset 18 et les suivants que c'est une prédiction des châtiments que Dieu fera tomber sur eux, et non une prière que David fait à Dieu de les punir. Si on prenait ses paroles dans ce dernier sens, la plupart des souhaits qu'il semble former seraient non-seulement impies, mais absurdes. Un homme de bon sens peut-il demander à Dieu que la prière de ses ennemis soit un péché, que leurs fautes ne soient jamais oubliées, etc., pendant qu'il implore pour lui-même la miséricorde de Dieu ? Quand on veut faire paraître coupables les auteurs sacrés, on devrait du moins ne pas supposer qu'ils avaient l'esprit aliéné.

Au psaume CXXXVI, 9, il est dit, en parlant de Babylone : « Heureux celui qui prendra tes enfants et les brisera contre les pierres ! » C'est une prophétie répétée mot pour mot dans Isaïe [1], lorsqu'il prédit la ruine de cette ville célèbre. Ainsi cette parole signifie seulement : Celui qui massacrera tes enfants se croira heureux de pouvoir assouvir sa vengeance.

David, loin de remercier Dieu d'avoir répandu le sang humain, lui en demande pardon dans l'amertume de son cœur : *Libera me de sanguinibus* [2].

Dans le prophète Osée on lit [3] : « Périsse Samarie, parce qu'elle a excité la colère du Seigneur ; que ses habitants périssent par l'épée, que ses petits-enfants soient écrasés, » etc. ; mais ce prophète ajoute : « Convertissez-vous, Israël, au Seigneur votre Dieu. » Or, Samarie était la capitale du royaume d'Israël. Il

[1] *Isai.* XIII, 16 ; XIV, 21. — [2] *Ps.* L, 16. — [3] *Ose.* XIV, 1.

serait absurde de prétendre qu'Osée ait fait des imprécations contre un peuple qu'il exhorte à se convertir, et auquel il promet les miséricordes de Dieu.

On prend aisément le vrai sens de ces passages, quand on sait qu'en hébreu les temps des verbes ne sont pas distingués par des signes aussi marqués que dans les autres langues ; que l'impératif ou l'optatif ne désignent souvent que le futur. Dans notre langue, au contraire, le futur tient souvent lieu de l'impératif, parce que nous n'avons pas comme les Latins un futur de ce mode ; au lieu de *ritus patrios colunto*, nous disons : Les rites nationaux *seront* observés.

Lorsque l'Eglise chrétienne répète dans ses prières les expressions des psaumes et des prophètes, elle applique à ses ennemis ce que les auteurs sacrés disaient des ennemis du peuple de Dieu ; mais son intention n'est jamais de faire des imprécations contre eux ; en prédisant leur châtiment, elle prie Dieu de les éclairer et de les convertir, afin qu'ils puissent éviter les maux dont ils sont menacés.

XIII. Les incrédules continuent [1] : Ce prince détestable, dont » on vante la pénitence, après avoir régné comme un tyran, » mourut de même. Ingrat envers Joab, son général, auquel il » dut la plupart de ses succès, et qui le servit jusque dans ses » crimes, en mourant il ordonna à Salomon, son fils, de le faire » périr ; ses dernières paroles furent des perfidies et des assas- » sinats. »

Un sujet qui sert son souverain jusque dans ses crimes mérite la mort par cette complaisance même; mais il est faux que David ait ordonné celle de Joab. « Vous connaissez, dit-il à Salomon [2], les crimes de Joab, meurtrier d'Abner et d'Amasa ; je laisse à votre sagesse de le traiter comme il le mérite, et de voir si vous devez le laisser mourir en paix. » Joab conspire pour mettre Adonias sur le trône ; Salomon le condamne à la mort, non en vertu de l'avertissement de David, mais à cause de sa révolte et de ses crimes.

Il en fut de même à l'égard de Séméï. « Je lui ai juré, dit

[1] *Esprit du Judaïsme*, chap. v. *Quest. sur l'Encyclop.* art *Gouvernement. Bible expliquée*, etc. — [2] III *Reg.* II, 5.

David, de ne pas le mettre à mort ; vous êtes sage, vous verrez de quelle manière vous en devez agir. » En conséquence, Salomon défend à Séméï, sous peine de la vie, de sortir de Jérusalem, et de passer le torrent de Cédron; au bout de trois ans, Séméï viole la défense : il est condamné à mort. Où sont les traits de perfidie et d'assassinat ?

XIV. « Dieu, pour récompenser le zèle de David, avait promis » à sa postérité un règne éternel, et ce règne ne passa pas à la » seconde génération. »

Nous pourrions répondre aux incrédules que le règne éternel promis à David a déjà eu et aura pendant l'éternité son entier accomplissement dans la personne du Messie que nous adorons, et qui, comme homme, est descendu de ce prince. Nous ajoutons, sous le rapport d'un royaume terrestre, que les promesses de Dieu à ce prince ont été conditionnelles [1]. Le Seigneur avait promis de conserver le trône à la postérité de David, sous condition que ses enfants garderaient l'alliance et les préceptes du Seigneur. Cette promesse fut répétée à Salomon, sous la même condition [2], sinon Dieu lui prédit des malheurs. Il lui renouvela la même promesse [3] lorsqu'il le vit livré à l'idolâtrie : personne n'a donc pu y être trompé. Dans ces promesses, le mot *éternel* ne signifie qu'une longue durée.

Nous demandons maintenant à toute personne impartiale qui n'est pas aveuglée par le fanatisme irréligieux si, dans tant de reproches sanglants que les incrédules ont entassés contre David, et que nous avons cru devoir réunir dans une même note, il y en a un seul qui puisse justifier les épithètes injurieuses qu'ils lui ont prodiguées? Nous allons reprendre notre marche ordinaire.

---

[1] *Ps.* CXXXI, 12. — [2] III *Reg.* IX, 14. — [3] *Ibid.* X, 11.

NOTE XXIV.

La pythonisse d'Endor.

I Reg. xxviii, 7 suiv.

« La pythonisse d'Endor [1] qui évoqua l'ombre de Samuel est » assez connue. Il est vrai qu'il est fort étrange que ce mot *Py-* » *thon*, qui est grec, fût connu des Juifs du temps de Saül. Plu- » sieurs savants en ont conclu que cette histoire ne fut écrite que » quand les Juifs furent en commerce avec les Grecs, après » Alexandre. »

Ces prétendus savants devraient aussi conclure que le Deutéronome et le Lévitique sont postérieurs à Alexandre [2]. Ecoutons là-dessus le même incrédule [3] : « On peut remarquer encore » qu'il est bien étrange que le mot *Python* se trouve dans le Deu- » téronome longtemps avant que ce mot grec pût être connu » des Hébreux : aussi n'est-il pas dans l'hébreu. »

Quoi ! il est *étrange* et *bien étrange* qu'un mot grec qui ne pouvait être connu des Hébreux ne se trouve pas dans l'hébreu ! Il nous paraît qu'il n'y a rien ici d'étrange, que cette étrange façon de raisonner.

Le mot qui, dans l'original, répond à *pythonicus spiritus*, est *ob*. C'était un esprit ou démon qui parlait à voix basse, de la tête, des aisselles, ou des parties de la génération du devin ou du mort. Au premier livre des Rois, *ob* parle par la partie de la génération de la pythonisse. L'original l'appelle *femme qui a un ob ;* les Septante, γυναῖκα ἐγγαστρίμυθον, *femme qui parle du ventre*, ou qui a dans le ventre un démon qui répond à ceux qui l'interrogent. Au verset suivant, *ob* est appelé *spiritus ventriloquus*, esprit qui parle par le ventre (*a*).

(*a*) Notre auteur mêle des conjectures bizarres aux données certaines de la Bible, où il y a seulement ceci : Saül, après avoir interrogé en

[1] *Philos. de l'Hist.* — [2] Voy. *Levit.* xx, 27; *Deut.* xviii, 11. — [3] *Traité de la Tolérance.*

Observons que les Septante et les Pères de l'Eglise grecque, en parlant de la pythonisse, ne se servent jamais de ce terme *Python*, mais toujours de celui d'ἐγγαστρίμυθος [1]. Le terme de *Python* est des Grecs postérieurs, comme le remarque Hésychius, au mot ἐγγαστρίμυθος.

Nous savons que bien des gens ne veulent pas croire qu'on puisse parler, en répondant d'une voix sourde qui paraît sortir du creux du ventre, et comme de dessous la terre. Mais divers savants modernes, entre autres Eugubinus, Cœlius Rhodiginus, Oleaster, etc., attestent qu'ils ont vu des hommes et des femmes *ventriloques* ou ἐγγαστριμύθας, qui répondaient du ventre. Il y en a même des exemples plus récents. L'auteur du *Dictionnaire de Trévoux*, art. *ventriloque*, raconte qu'il a connu un officier ventriloque qui, à l'armée, s'amusait quelquefois à donner l'alarme à ses camarades en parlant de cette manière. M. l'abbé de La Chapelle a donné un traité sur les ventriloques, où il raconte en détail ce qu'exécute le ventriloque de Vienne, en Autriche, et celui de Saint-Germain-en-Laye. Enfin, nous avons vu nous-mêmes un ventriloque gènevois nommé Comte qui faisait partir sa voix d'endroits différents, à sa volonté, tantôt d'une cave, tantôt d'un galetas, tantôt du milieu de la rue où il n'y avait aucun passant, etc. D'où nous pouvons conclure que la plupart des ventriloques anciens n'étaient que des imposteurs. Revenons à Voltaire.

« La réputation de l'oracle de Delphes, ajoute-t-il [2], pénétra » jusque dans l'Asie-Mineure, dans la Syrie, et enfin jusque » dans la Palestine; il est très-vraisemblable que la pythonisse

vain le Seigneur, alla trouver une femme qui avait un *ob*, c'est-à-dire un esprit avec lequel on évoquait les morts afin de connaître d'eux l'avenir. — Quel était la nature de cet esprit? de quelle manière parlait-il? pourquoi l'hébreu : *Une femme ayant un ob*, a-t-il été traduit par les LXX : γυναῖκα ἐγγαστρίμυθον, *une femme parlant du ventre*, et par la Vulgate : *Une femme ayant un python?* Autant de questions laissées à l'examen des savants, mais dont les solutions plus ou moins exactes ne sauraient infirmer la divine autorité de nos saints Livres. Où Du Clot a-t-il lu dans la Vulgate : *Spiritus ventriloquus?* — Voyez, sur ce sujet, notre traduction des *Actes des Apôtres*, in-8º, p. 282.

[1] S. Justin, *Dialog. cum Tryph.*, § 105. — [2] *Bible expliquée.*

» d'Endor est une de ces gueuses qui tâchaient de gagner leur vie » à imiter, comme elles pouvaient, la Pythie de Delphes. »

Tous les savants avaient cru jusqu'ici que les Grecs avaient tiré de l'Orient, surtout des colonies phéniciennes, leurs usages, leurs fables, leurs superstitions, et en particulier l'art de la divination, pratiqué de toute antiquité chez les Egyptiens et les Chananéens. Le critique lui-même est convenu [1] que les Phéniciens ont éclairé la Grèce et lui ont donné l'alphabet. Aujourd'hui, ce sont les Grecs qui, même avant le temps de Saül, enseignent l'art de la divination aux habitants de la Palestine.

Laissons ce paradoxe dénué de preuves et contraire à l'histoire, mais remarquons que l'histoire de la pythonisse d'Endor est une preuve irréfragable qu'au temps de Saül l'existence des esprits invisibles, et la subsistance des âmes après la mort, étaient des dogmes constants chez les Hébreux. Nous ne pensons pas, au reste, que ce fut en vertu de l'évocation de la magicienne que Samuel apparut et annonça à Saül sa destinée; ce fut en vertu du décret de Dieu qui voulut que son arrêt lui fût prononcé par le prophète dont il avait tant de fois méprisé les avertissements.

« Mais pourquoi Saül livra-t-il le combat? »

C'est qu'il n'était plus en son pouvoir de l'éviter. Après avoir entendu cet arrêt foudroyant, il marche toute la nuit pour arriver à son camp, qui est attaqué le lendemain à la pointe du jour [2]. Il est clair que le combat fut de la part de Saül un coup de désespoir.

« L'ombre de Samuel était venue de l'enfer avec son manteau; » a-t-on des manteaux en enfer? »

Samuel apparut sous la forme sensible sous laquelle Saül l'avait vu sur la terre, afin qu'il sût tout d'un coup que c'était lui.

« Saül ne vit point Samuel, puisque, sur le portrait que la » pythonisse lui fit du personnage qu'elle voyait, il se prosterna » la face contre terre. »

Le texte porte formellement [3] que « Saül connut que c'était Samuel. » Il ne pouvait d'ailleurs méconnaître l'air et la voix du

[1] *Philos. de l'Hist.* chap. XXIII et XXIV. — [2] I *Reg.* XXVIII, 25. — [3] *Ibid.* 14.

prophète; c'est donc parce qu'il le reconnut très-bien qu'il se prosterna par frayeur et par respect (*a*).

« Samuel dit à Saül : Tu seras demain avec moi. Saül sera-
» t-il sauvé? sera-t-il damné? Samuel est en enfer, mais il n'est
» pas probablement dans l'enfer des damnés, il est dans l'enfer
» des élus. »

Le mot *enfer* ne se trouve pas dans tout le chapitre qui contient cette histoire, et ces paroles de Samuel : « Vous serez demain avec moi, » signifient : Vous serez au nombre des morts comme moi.

« Dieu n'avait pas besoin de faire un miracle pour apprendre
» à Saül qu'il serait battu par les Philistins et qu'il périrait dans
» la bataille. »

Si Dieu ne faisait des miracles que quand il en a besoin, il n'en ferait jamais, puisqu'il est le maître de faire agir les causes physiques comme il lui plaît et sans que le cours de la nature paraisse dérangé ou interrompu.

« Enfin, faire paraître Samuel en conséquence de l'évocation
» de la pythonisse, c'était convaincre les assistants de l'efficacité
» de son art. »

Le trouble dont la pythonisse fut saisie en apercevant ce prophète, fut plus que suffisant pour démontrer qu'il n'apparaissait pas en vertu du pouvoir de cette femme, puisqu'elle fut étonnée elle-même du succès de l'évocation : il n'y eut donc aucun danger d'erreur pour les assistants.

(*a*) Il nous paraît certain, d'après le contexte, que Saül ne *vit* pas Samuel; il *reconnut* que c'était bien lui quand la pythonisse, qui le voyait, eut signalé un vieillard vêtu du manteau des prophètes.

NOTES SUR LE DEUXIÈME LIVRE DES ROIS

NOTE I.

Un Amalécite annonce à David la mort de Saül.

II Reg. i, 4 suiv.

L'Amalécite qui vint annoncer à David la mort de Saül, lui en fit un récit différent à quelques égards de celui qu'en fait l'auteur du premier livre des Rois. Sur quoi Voltaire demande [1] « laquelle des deux leçons on doit adopter? » Il n'y a aucun doute qu'on ne doive s'en tenir au récit de l'historien sacré, par préférence à celui du jeune Amalécite qui cherchait à se faire valoir auprès de David, en changeant quelques circonstances. Mais, ajoute le critique, « l'auteur du second livre des Rois » donne une autorité pour la seconde leçon, il cite le livre du » *Droiturier*. » Ce n'est point pour autoriser le récit de l'Amalécite que l'auteur du second livre des Rois cite le livre des Justes, c'est uniquement par rapport au cantique funèbre que David composa sur la mort de Saül et de Jonathas.

« Tout, dit encore Voltaire, rentre ici, pour la première fois, » dans le train des choses ordinaires; l'intervention du ciel ne » dispose plus du gouvernement. »

Le ciel ayant fixé l'autorité royale dans la maison de David, il n'intervient plus pour l'y conserver. On voit cependant dans la suite des miracles en faveur de David, de Salomon et de plusieurs de ses successeurs.

[1] *Bible expliquée.*

NOTE II.

Prise de Jérusalem par David.

« A l'époque de la prise de Jérusalem, dit Voltaire [1], com-
» mence le véritable établissement du peuple juif, qui jusque-
» là n'avait été qu'une horde vagabonde, vivant de rapines,
» courant de montagne en montagne, et de caverne en caverne,
» sans avoir pu s'emparer d'une seule place considérable, forte
» par son assiette. »

Qu'on parcoure le livre de Josué, celui des Juges et le premier livre des Rois, et l'on verra à chaque page la fausseté de cette assertion : on verra deux millions de Juifs, au moins, fixés dans la Terre promise, plus de trois cents ans avant que David se fût rendu maître de la forteresse de Sion; on verra dans le premier livre des Rois que, malgré la longue oppression que les Hébreux souffrirent de la part des Philistins, la garnison de ceux-ci fut chassée de Gabaa; que la ville de Jabès arrêta seule une multitude immense d'Ammonites, et que les Israélites tenaient des assemblées générales à Galgala, à Silo, à Ramatha. Ces places étaient certainement considérables et fortes d'assiette, puisque le peuple assemblé y trouvait des subsistances, y délibérait en sûreté, tandis que l'ennemi était sous les armes. Mais Voltaire, pour ne pas laisser concevoir à ses lecteurs une idée avantageuse de David et de son peuple qui avait enlevé une place importante, ajoute : « On voit que David manquait de tout pour y bâtir des
» maisons convenables à une capitale, puisqu'Hiram, roi de Tyr,
» lui envoya du bois, des charpentiers et des maçons ; mais on
» ne voit pas comment David put payer Hiram. »

Ce ne fut point pour la construction des maisons ni des remparts de Jérusalem que le roi de Tyr envoya à David des cèdres et des ouvriers [2], mais uniquement pour le palais du roi. Nous tirons du Nord une partie de nos bois de construction. Louis XIV fit venir d'Italie des marbres, des architectes et des sculp-

[1] *Bible expliquée.* — [2] II *Reg.* v, 21; I *Paral.* XIV, 1.

teurs pour le Louvre et les Tuileries : conclura-t-on de là que la France alors manquait de tout ?

« Dès que David se vit maître de la forteresse de Jérusalem,
» et de quinze à vingt lieues de pays, il commença par avoir de
» nouvelles concubines, à l'imitation des plus grands rois de
» l'Orient. »

David régnait dans Hébron, à sept lieues de Jérusalem, vers le midi, lorsqu'il se rendit maître de cette place : de Jérusalem jusqu'à l'extrémité du pays de Galaad, où Jabès était situé, il y a plus de quarante lieues vers le nord. Le royaume de David avait donc au moins cinquante lieues du sud au nord, lorsque, devenu maître de Jérusalem, après avoir réuni tout Israël sous sa domination, il augmenta le nombre de ses femmes. La polygamie n'était point alors interdite aux Hébreux (*a*). Voyez notre Note septième sur l'Exode.

NOTE III.

Transport de l'arche à Jérusalem.

II Reg. vi, 12 suiv.

Nous croyons devoir supprimer quelques froides railleries, quelques pitoyables objections de Voltaire au sujet de la translation de l'arche, de la punition d'Osa, etc. Nous nous contenterons d'observer que le transport de l'arche sur un chariot était une irrégularité, puisque, selon la loi de Moïse, les prêtres devaient la porter sur leurs épaules. Aussi, l'accident qui arriva lorsque les bœufs qui traînaient l'arche firent un faux pas, et que le chariot ébranlé pencha d'un côté et fut en danger d'être

(*a*) Dieu avait interdit aux futurs souverains d'Israël d'avoir un grand nombre de femmes (*Deut.* XVII, 17). Mais comme, de temps immémorial, un nombreux harem était attaché à la cour des rois d'Orient, David eut la faiblesse de céder aussi à cette coutume. Son histoire montre que ce fut pour lui la source d'amers chagrins, et la cause sans doute de son crime avec Bethsabée.

renversé, quoique l'arche ne tombât point, fit sentir à David qu'il avait manqué à la loi, et l'auteur des Paralipomènes observe [1] qu'il avoua sa faute aux prêtres, lorsqu'il fallut se remettre en marche, et leur ordonna de porter l'arche, ainsi que Moïse le leur avait prescrit.

Quant à la punition soudaine et terrible infligée à Osa, ce simple lévite ne devait pas ignorer qu'il était défendu, sous peine de mort, à tout Israélite, excepté aux prêtres, de porter les mains à l'arche; encore les prêtrès n'avaient-ils la permission de toucher que les barres avec lesquelles ils la transportaient, et qui, par cette raison, n'en étaient jamais séparées. Si la punition que subit ce lévite paraît très-sévère, nous pouvons supposer que Dieu en agit de la sorte afin d'inspirer à un peuple grossier, qui ne pouvait être retenu que par la terreur, un plus grand respect pour l'arche, symbole sacré de sa présence.

A l'occasion de cet événement, Tindal a accusé David d'avoir dansé « tout nu » devant l'arche. Mais loin que ce religieux prince ait dansé tout nu, l'Ecriture remarque en termes exprès [2] qu'il était vêtu de l'éphod, ou robe de lin que portaient les prêtres. En disant qu'il dansa « nu » devant l'arche, l'historien sacré a seulement voulu dire qu'il avait quitté ses vêtements ordinaires et toutes les marques de sa dignité, et non qu'il dansa « tout nu (*a*). »

(*a*) L'éphod n'était pas une *robe de lin*, mais un vêtement qui ne descendait que jusqu'à la ceinture. Ce qui ne prouve pas que David fût entièrement nu ; car la Bible appelle *nu* un homme qui, ayant dépouillé tous ses autres vêtements, n'a conservé que la longue tunique des Orientaux.

[1] I *Paral.* XV, 2. — [2] II *Reg.* VI, 14.

NOTE IV.

Que signifie frenum tributi ?

Percussit David Philistiim, et humiliavit eos, et tulit David frenum tributi de manu Philistiim. — II Reg. VIII, 1.

« On est bien étonné, dit Voltaire [1], que David, après la con- » quête de Jérusalem , ait payé encore tribut aux Philistins. » Les Jébuséens que David chassa de la forteresse de Sion n'avaient rien de commun avec les Philistins. D'ailleurs, la difficulté qu'on propose n'est fondée que sur la traduction que la Vulgate donne du mot hébreu *meteg ammah*, qu'elle rend par *frenum tributi*; mais *ammah* ne signifie jamais *tribut*. Si *metteg ammah* n'est point un nom propre, on ne peut mieux le rendre que par la *barrière* , la *frontière* , comme ont fait les Septante. On trouve dans les Paralipomènes [2] un texte parallèle à celui-ci, qui porte que « David enleva aux Philistins Geth et les autres villes de sa dépendance. » Geth était sur la frontière des Philistins : David, en la leur enlevant, leur enleva leur *barrière* (*a*).

(*a*) Le texte hébreu porte littéralement : « Et David ôta de la main des Philistins *metheg haammah*, c'est-à-dire *le frein* ou *les rênes de la mère*. Quel est le sens de cette expression figurée ? Nous croyons que Schultens l'a fort bien expliqué, dans son Commentaire sur Job (ch. XXX, 10), par l'analogie de la langue arabe, dans laquelle *laisser à quelqu'un son frein* ou *ses rênes* signifie *se soumettre à lui*. Gésénius (*Thesaur.* p. 113) cite plusieurs exemples à l'appui de cette interprétation. Or, chez les Hébreux, les Arabes et les Phéniciens, une ville s'appelle *mère*, et les villes inférieures de son ressort sont *ses filles* (*Jos.* XV, 45, 47). Du reste, l'auteur des Paralipomènes ne laisse aucun doute à ce sujet. Racontant le même fait, il s'exprime ainsi en langage plus simple (I *Par.* XVIII, 1) : « David prit *Geth et ses villes* de la main des Philistins, » c'est-à-dire enleva aux Philistins leur capitale Geth, avec les villes de sa dépendance. Pour l'auteur du second livre des Rois, Geth, la capitale, tenait dans sa main le frein ou les rênes de l'autorité sur

[1] *Bible expliquée.* — [2] I *Paral.* XVIII, 1.

NOTE V.

La couronne du roi des Ammonites.

II Reg. xii, 30.

On lit dans le second livre des Rois que David mit sur sa tète la couronne du roi des Ammonites. Sur quoi Voltaire dit [1] : « On » prétend qu'un talent d'or pesait environ quatre-vingt-dix de » nos livres de seize onces ; il n'est guère possible qu'un homme » ait porté un tel diadème... Le diadème d'ailleurs n'était qu'un » petit bandeau. »

Cette difficulté aurait quelque fondement, si on s'en tenait à notre Vulgate ; mais plusieurs savants [2] ont observé que le texte hébreu du livre des Rois, rapproché de celui des Paralipomènes, peut être entendu de la *valeur* de cette couronne, plutôt que de son poids, car elle était ornée de pierres précieuses. D'ailleurs, le vrai poids du *kikkar* hébreu, que les versions rendent par *talent*, ne nous est pas exactement connu. Voyez la Note XII sur le troisième livre des Rois.

NOTE VI.

Mariages entre frères et sœurs.

II Reg. xiii, 13.

Les mariages entre frères et sœurs de même père et même mère, ou de même mère seulement, ou seulement de même

toute la contrée des Philistins ; David, en s'emparant de *la mère*, c'est-à-dire de cette capitale, *a* donc *ôté des mains des Philistins le frein* ou *les rênes de l'autorité* qu'elle exerçait sur tous le pays.

[1] *Bible expliquée.* — [2] Bochart et les auteurs anglais de l'Histoire universelle, édit. de Paris, in-8o, tom. V, p. 245.

père, étaient expressément interdits aux Hébreux, sous peine de mort [1]. Cependant Voltaire a avancé [2] que « chez les Juifs on pouvait épouser sa sœur. » Il a répété la même calomnie dans ses *Quest. encyclop.*, art. *inceste* : « Il était permis, dit-il, aux » Juifs, comme aux Athéniens, aux Egyptiens, aux Syriens, de » se marier avec leurs sœurs. »

Que doit-on penser d'un philosophe qui voudrait persuader qu'il recherche et qu'il aime la vérité, quand on lui voit avancer avec tant de confiance des assertions si contraires aux lois les plus positives et les plus précises ? Mais quelles preuves donne-t-il donc d'une proposition formellement contredite par la loi de Moïse ?

« Lorsqu'Amnon [3], fils de David, viola sa sœur Thamar, fille » de David, Thamar lui dit : Ne me faites pas des sottises, car » je ne pourrais supporter cet affront, et vous passeriez pour » un fou : mais demandez-moi au roi mon père en mariage, il » ne vous refusera pas. »

Nous ne relèverons pas le ton burlesque dont l'impie parle d'un événement si malheureux. Il est encore revenu sur cet article dans sa *Bible expliquée* : « Thamar dit à son frère : » Demandez-moi en mariage ; le Lévitique défend expressément, » au chapitre dix-huit, de révéler la turpitude de sa sœur ; mais » quelques Juifs prétendent qu'il était permis d'épouser la sœur » de père et non pas de mère. Le chapitre dix-huit du Lévitique » ne défend, après tout, que de révéler la turpitude de sa sœur ; » mais quand il y a mariage, il n'y a plus de turpitude. »

Suivant cette dernière réflexion, on pourrait soutenir que la loi de Moïse permettait d'épouser sa mère, puisque le Lévitique ne s'exprime pas autrement par rapport à la conjonction du fils avec la mère : « Vous ne découvrirez point la turpitude de votre mère [4]. »

On est indigné avec raison d'entendre opposer froidement les discours d'une jeune personne troublée de l'affront cruel qu'on lui prépare, aux termes précis d'une loi formelle. Ces paroles, échappées dans l'effroi, suffisent-elles pour prouver chez les

[1] *Levit.* XVIII, 9. — [2] *Dictionn. philos.* — [3] *Dictionn. philos.* — [4] *Levit.* XVIII, 7.

Hébreux une coutume que leur loi réprouve, et dont l'histoire de cette nation ne fournit aucun exemple?

Ne pourrait-il pas se faire aussi que Thamar, dont la mère était idolâtre, puisqu'elle était fille du roi de Gessur, ait cru que de tels mariages étaient permis chez les Hébreux, comme ils l'étaient dans le pays de sa mère (*a*)?

NOTE VII.

David s'enfuit de Jérusalem devant Absalon.

II Reg. xv, 17 et 30.

« Pourquoi David, dit Voltaire [1], ce grand guerrier, fuit-il de » Jérusalem avant que son fils y soit arrivé? »

La réponse est bien simple : c'est pour n'y être pas investi.

« Jérusalem était-elle fortifiée? ne l'était-elle pas? »

Elle l'était; mais une ville considérable, fort peuplée, attaquée tout-à-coup, en pleine paix, n'a pas les approvisionnements nécessaires pour soutenir un siége.

« Est-il possible qu'un homme aussi impitoyable, qui vient » de scier en deux, d'écraser sous des herses, de brûler dans des » fours ses ennemis vaincus, s'enfuie de sa capitale en pleurant » comme un sot enfant? »

Nous avons justifié David au sujet des cruautés que l'incrédule lui impute; nous nous contenterons d'observer que la valeur dans les combats n'étouffe pas les sentiments que la nature inspire, quand on se voit trahi par un fils qu'on aime, et qu'on

(*a*) Ce dernier paragraphe concède trop. Thamar connaît la loi de Moïse et elle commence par l'opposer à son frère : « Noli, frater mi, noli opprimere me; *neque enim hoc fas est in Israel.* » Ce n'est qu'ensuite, se voyant à bout d'arguments, qu'elle ajoute : « Quin potius loquere ad regem, et non negabit me tibi. » Elle ne songeait, dit très-bien Josèphe (*Antiq.* VIII, VIII, 1), qu'à échapper *pour le moment* à la brutalité d'Amnon.

[1] *Bible expliquée.*

est obligé de tirer l'épée contre lui. A ces tristes objets se joignaient les réflexions que faisait David sur la cause de ses malheurs. Il tâchait de fléchir, par ses larmes et par ses humiliations, le Tout-Puissant, dont le bras était armé pour punir le meurtre d'Urie et le crime qui en avait été la cause.

NOTES SUR LE TROISIÈME LIVRE DES ROIS

NOTE I.

Salomon et Adonias.

III Reg. i.

Les incrédules ne sont pas plus équitables envers Salomon qu'envers David. Selon eux [1], Salomon fut le fruit de l'adultère de David avec Bethsabée, femme d'Urie. C'est une imposture. Le fruit illégitime était mort dans l'enfance [2] : Salomon naquit du mariage contracté après la mort d'Urie. C'était une alliance condamnable à la vérité, parce qu'elle avait été procurée par un double crime ; mais elle n'était pas nulle, comme nous l'avons observé dans nos Notes sur le second livre des Rois ; la polygamie des souverains était passée en usage.

2° Les incrédules disent que l'élévation de Salomon au trône fut une usurpation. « Bethsabée, dit Voltaire [3], obtint de David qu'il fit couronner Salomon son fils, au lieu de son aîné Adonias. »

Le droit d'aînesse n'était point un titre chez les Hébreux pour monter sur le trône : la loi n'avait rien réglé sur ce point. Voltaire lui-même a observé [4] que de tout temps les monarques asiatiques ont choisi leurs successeurs avec autant de liberté qu'ils choisissent leurs épouses. Pourquoi David n'aurait-il pas eu ce privilége ? Nous n'ignorons pas que le savant Bossuet [5] a jugé qu'Adonias, fils aîné de David, devait lui succéder, et que son droit était incontestable ; mais ce jugement n'est appuyé d'aucune preuve, et l'Ecriture insinue le contraire.

Elle nous apprend que David fondait le droit de Salomon, comme le sien et celui de Saül, sur le choix du Seigneur. « L'Eter-

[1] *Esprit du Judaïsme*, ch. vi. *Quest. sur l'Encyclop.*, art. *Gouvernement*, sect. 1. *Bible expliquée*, etc. — [2] II *Reg.* xiii, 18. — [3] *Dictionn. philos.* — [4] *Bible expliquée.* — [5] *Politique sacrée.*

nel qui m'a choisi, disait ce prince à son peuple [1], pour régner sur Israël, a choisi Salomon pour régner après moi. » L'ordre de la succession était encore si peu établi, que Bethsabée ne craint point de dire à David [2] : « Tout Israël a les yeux tournés vers vous, ô roi mon Seigneur, et attend que vous désigniez celui qui doit être assis auprès de vous sur votre trône. » Et en effet, dès que David eut nommé son sucesseur, et que Salomon eut été sacré par son ordre, les états assemblés le reconnurent pour leur roi légitime et s'engagèrent par serment à lui obéir [3]. Plusieurs autres monarques hébreux choisirent pour leurs successeurs, parmi leurs enfants, d'autres que leurs aînés, et le peuple les reconnut de même pour ses légitimes souverains. Ainsi Roboam, petit-fils de David, nomma pour son successeur au trône Abia, son fils, qui n'était pas l'aîné [4]. Lors donc qu'Adonias dit à Bethsabée : « C'était à moi la couronne, » il parle du privilége commun du droit d'aînesse, et non d'un droit absolu, d'une loi de l'Etat qui ôtât au père le choix de son successeur. Les incrédules auraient dû peser ces raisons avant d'accuser Salomon d'usurpation (*a*).

3° La mort d'Adonias est à leurs yeux le comble de l'injustice. Ils disent : « Adonias, exclu du trône par Salomon, lui demanda » pour toute grâce qu'il lui permît d'épouser Abisag, cette jeune

(*a*) Jéhovah, seul véritable roi d'Israël, s'était réservé la désignation du roi terrestre (*Deut.* XVII, 15), et il exerça ce droit, non-seulement pour Saül et pour David, mais aussi pour Salomon. Le jour où il fit à David la promesse d'une domination éternelle pour sa postérité (I *Reg.* VII, 12-16), il promit d'assurer la couronne, non à quelqu'un de ses enfants déjà nés, mais à celui qui devait sortir de lui, à Salomon, qui n'était pas né encore. Et à peine celui-ci est-il venu au monde, qu'il le désigne, par l'organe du prophète Nathan, comme le *bien-aimé de Jéhovah* (II *Reg.* XII, 24). Il n'en fallait pas davantage à David pour reconnaître que le Seigneur avait choisi Salomon pour son successeur, et dès lors David jure à Bethsabée que le fruit de leur union montera sur le trône après lui (III *Reg.* I, 13, 30). Ce serment était connu de Nathan (*ibid.* 11), et sans doute qu'il était arrivé aussi jusqu'aux oreilles d'Adonias.

[1] I *Paral.* XXVIII, 4 et 5. — [2] III *Reg.* I, 20. — [3] I *Paral.* XXIX, 22 et 25. — [4] Josèphe, *Antiq.* VIII, X, 1.

» fille qu'on avait donnée à David pour le réchauffer dans sa » vieillesse, et l'Ecriture dit que, sur cette seule demande, il le » fit assasiner [1]. »

« Nathan, dit le même critique [2], fait une ligue avec Bethsabée » pour ravir la couronne à l'aîné ; il emploie le mensonge pour » parvenir à ses fins ; car il accuse Adonias de s'être fait roi ; et » ce prince avait dit seulement : J'espère d'être roi. »

Après avoir raconté à sa manière l'exécution de l'arrêt de mort porté contre Adonias, Voltaire s'écrie [3] : « Est-ce là l'histoire » du peuple de Dieu ? Est-ce l'histoire du sérail du grand-turc? » Est-ce celle des voleurs de grand chemin ? »

Avant de répondre, mettons nos lecteurs au fait de la question. Voici le texte [4] : « David étant devenu vieux..... Adonias, fils d'Haggith, s'éleva, et dit : Je régnerai. Il fit fabriquer des chariots, il assembla des gens de cheval, choisit cinquante hommes pour le précéder dans sa marche..... Il se lia avec Joab et Abiathar qui embrassèrent son parti..... Et ayant immolé grand nombre de victimes auprès de la pierre Zoheleth, il assembla tous les princes ses frères et les officiers du roi..... Alors Nathan dit à Bethsabée : Ne savez-vous pas qu'Adonias se fait roi à l'insu de David, notre seigneur?..... Ensuite Nathan dit au roi : Seigneur, avez-vous ordonné qu'Adonias vous succède, et s'asseye sur votre trône ? Voilà qu'il vient d'immoler des victimes, et d'assembler les princes vos fils, les chefs de l'armée, le grand-prêtre Abiathar, qui tous au milieu du festin se sont écriés : Vive le roi Adonias ! »

Suivant l'Ecriture, Adonias n'avait donc pas dit simplement : J'espère de régner, il avait dit ouvertement : Je règnerai. Il avait commencé par assembler des guerriers autour de lui, par se faire un cortége de roi ; il avait gagné, à l'insu de son père, les princes ses frères et les grands officiers de l'Etat, et les ayant assemblés, s'était fait proclamer roi ; ses partisans avaient crié : « Vive le roi Adonias ! » Ne sont-ce là que des espérances, de simples vues sur l'avenir ? N'était-ce pas une entreprise manifeste contre le roi et contre l'Etat? Les incrédules qui traitent de brigue les démarches de Nathan et de Bethsabée, qui ne firent autre chose que d'avertir David de la promesse qu'il avait faite, et de l'entre-

1 *Dictionn. philos.* — 2 *Bible expliquée.* — 3 *Ibid.* — 4 III *Reg.* I.

prise d'Adonias, ne devaient-ils pas plutôt qualifier de conspiration et d'attentat celle de ce fils ambitieux et de ses adhérents?

Adonias lui-même, sentant bien qu'il avait mérité la mort, se réfugia près de l'autel; mais Salomon, déclaré roi par David son père, sacré par son ordre, avec l'approbation de tout le peuple, lui fait grâce, et l'assure que, « s'il se comporte bien à l'avenir [1], il ne lui arrivera aucun mal. » Où est la moindre ressemblance entre cette conduite de Salomon et « l'histoire du sérail du grand-seigneur? » Là, des frères entièrement innocents sont immolés à la cruelle défiance de celui d'entre eux qui règne; ici un prince coupable de conspiration contre l'autorité du roi et de la nation est renvoyé chez lui, à condition qu'il mettra un frein à son ambition, et qu'il cessera de faire des intrigues.

Mais que fait Adonias? David, son père, est à peine mort, qu'il s'avise de demander en mariage son épouse chérie, Abisag de Sunam. « C'était une jeune fille, dit le critique, une servante; cette grâce ne tirait à aucune conséquence. » L'éloquent évêque de Meaux n'en a pas jugé ainsi : « Cette grâce, dit-il, était d'une conséquence extrême dans les mœurs de ces peuples. » C'était, dans ces mœurs, un nouveau titre qu'Adonias voulait ajouter à celui qu'il croyait avoir en qualité d'aîné. Salomon le sentit. « Vous demandez Abisag de Sunam pour Adonias, répondit-il à Bethsabée, demandez donc aussi le royaume pour lui; il est mon aîné, et il a dans son parti Abiathar et Joab. » Ce ne fut point une inclination de jeune homme, ce fut un projet médité qui portait Adonias à demander pour épouse la veuve du roi. Salomon en était tellement persuadé qu'en même temps qu'il donna à Banaïas ordre, non pas d'assassiner Adonias, mais de punir de mort un coupable toujours intrigant, il exila le grand-prêtre Abiathar. Joab ne l'ignorait pas non plus; car, dès qu'il fut informé de la mort du premier et de la disgrâce du second, il se réfugia dans le tabernacle, ce qu'il n'avait pas fait lors de la proclamation de Salomon : il sentit que ses menées étaient découvertes, et que Salomon avait pénétré le motif secret qui avait déterminé Adonias à faire tant d'instances pour obtenir Abisag de Sunam. En un mot, Salomon sacrifia à sa sûreté et à

[1] III *Reg.* I, vers. 52.

celle de l'État un frère qui avait mérité la mort, en usurpant l'autorité royale, du vivant même de son père, et à son insu; homme entreprenant, audacieux, qui, après qu'on lui avait fait grâce, se montrait disposé à suivre ses projets ambitieux. Voilà ce que le sophiste appelle une « action de voleur de grand chemin.»

NOTE II.

Mort de Joab.

III. REG. II, 28 SUIV.

« Si on peut ajouter, dit Voltaire [1], un crime nouveau aux » scélératesses par lesquelles Salomon commence son règne, il » y ajoute le sacrilége. Le capitaine Banaïas lui rapporte que » Joab implore la miséricorde de Dieu dans le tabernacle, et » qu'il embrasse la corne de l'autel; cet officier n'ose commettre » un assassinat dans un lieu si saint. Salomon n'en est point tou- » ché, il ordonne au capitaine de massacrer Joab à l'autel qu'il » avait embrassé. S'il est quelque chose d'étrange après tant » d'horreurs, c'est que Dieu ne venge point le coffre sacré sur » lequel on égorge le plus grand capitaine des Juifs, à qui David » devait sa couronne. »

Nous n'aurions pas soupçonné que Voltaire eût tant de zèle pour le droit d'asile, et montrât tant de respect pour l'arche du Seigneur. Mais il aurait dû savoir que la loi avait statué [2] que le tabernacle, malgré la sainteté du lieu, ne devait pas être un asile assuré pour un coupable d'homicide volontaire : « Si quelqu'un a commis un homicide de propos délibéré et dressant des embûches (c'est précisément ce qu'avait fait Joab à l'égard d'Abner et d'Amasa), vous l'arracherez de mon autel, et il sera mis à mort. » Moïse ne croyait pas que ce fût honorer Dieu que de faire servir son temple à sauver des criminels qu'il condamne; sa loi était aussi sage que juste.

[1] *Bible expliquée.* — [2] *Exod.* XXI, 14.

« Mais tuer sur l'arche même , sur le coffre sacré ! »

Joab, réfugié dans l'enceinte du tabernacle, avait saisi une des extrémités de l'autel des holocaustes , où il se tenait fortement attaché; cet autel était à l'air dans le parvis, au lieu que l'arche était dans le fond du sanctuaire. Joab ne fut donc point égorgé « sur le coffre sacré. » S'il fut mis à mort dans le parvis, c'est qu'il refusa d'en sortir, malgré les instances de Banaïas.

« Le plus grand capitaine des Juifs, auquel David devait sa » couronne. »

Voltaire ne pouvait pas ignorer que ce « grand capitaine » avait abusé de ses grandes qualités et de ses talents militaires pour se rendre redoutable à ses maîtres. Il avait assassiné d'une manière aussi lâche que perfide Abner, général et député des Israélites, qui était venu pour traiter avec David. Ce prince indigné, mais hors d'état de punir le coupable, en laissa le soin à la Providence; ses ordres les plus précis avaient été méprisés par ce même Joab qui perça Absalon, lorsqu'il pouvait le faire prisonnier. Amasa, que David venait d'établir son commandant général, avait péri de la même manière et par la même main ; enfin Joab venait de mettre le comble à ses attentats, en disposant du trône, du vivant de David, et en se déclarant chef de la conspiration , pour exclure Salomon, choisi de Dieu et de David : malgré tout cela, on qualifie Salomon de scélérat, de sacrilége, parce qu'il fait punir un tel homme dans l'asile où il s'obstine à rester, quoiqu'il ne fût pas fait pour lui, et que la loi eût prescrit qu'il ne devait pas y trouver grâce.

NOTE XIX.

Mort de Séméï.

III. REG. II, 36 SUIV.

« Salomon, dit Voltaire [1], tend un piége à Séméï, conseiller » d'Etat du roi son père; il attend que ce pauvre vieillard ait » sellé son âne pour aller redemander son bien, et qu'il ait passé » le torrent de Cédron pour le faire tuer, sous couleur de jus- » tice : qu'on lise les histoires de Caligula et de Néron, et qu'on » voie si ces monstres ont commencé leur règne par de tels » crimes ? »

Quelle véhémente déclamation! Où Voltaire a-t-il vu que Séméï, fils de Géra, et habitant de Bahurim, qui chargea David d'injures, et voulut l'accabler de pierres, lorsque ce roi fuyait aux approches d'Absalon, et à qui Salomon donna Jérusalem pour prison, était conseiller de David ? On trouve dans le troisième livre des Rois [2] un Séméï qui, avec Réï, Nathan, Sadoc et Banaïas, est compté entre les personnages distingués qui furent constamment attachés à David et à Salomon; mais celui-ci n'a rien de commun avec Séméï, fils de Géra, dont il est question ici.

Secondement, ce Séméï, fils de Géra, que Salomon fit punir de mort pour n'avoir pas gardé son ban, était coupable du crime de lèse-majesté au premier chef, et les circonstances de son attentat ajoutaient à la noirceur de son délit. Si de nos jours un monarque, par un excès de clémence, voulait soustraire un coupable de cette espèce à la rigueur des lois, elles réclameraient toujours, et elles seraient mises en exécution dès que cesserait l'obstacle d'une force majeure. Tel fut le cas de Séméï : les chefs de la nation avaient demandé sa mort; David s'y opposa par un excès de bonté, et jura qu'il ne le ferait point mourir. Salomon, par respect pour le serment de son père, imposa à Séméï des conditions que celui-ci se crut trop heureux d'obtenir. Bien averti

[1] *Bible expliquée.* — [2] Cap. I, 8.

du sort qui l'attendait, et auquel il s'était lui-même condamné s'il ne les accomplissait pas exactement, il y manque au bout de trois ans, sans obtenir aucune dispense du monarque. Salomon lui fait subir le traitement qu'il avait accepté, et on ne rougit pas de le représenter comme « un monstre plus odieux que Caligula et que Néron ! »

NOTE IV.

Etendue des Etats de Salomon.

III Reg. iv, 24.

Il est écrit au troisième livre des Rois [1] que les Etats de Salomon s'étendaient depuis l'Euphrate jusqu'à la frontière d'Egypte. Nous avons déjà justifié sur ce point nos Livres saints (voyez notre Note septième sur l'Exode, nos Notes douzième et quatorzième sur Josué). Cependant Voltaire s'écrie [2] : » Je dirai hardiment que jamais Salomon, ni aucun prince juif, n'eut tous ces » royaumes ; je ne ménage point le mensonge, comme ont fait » mes prédécesseurs (ces prédécesseurs ne sont autres que lui-» même) ; mon indignation ne me permet pas cette lâche com-» plaisance. Qui avait jamais entendu dire que les Juifs aient » régné depuis l'Euphrate jusqu'à la Méditerranée ? »

Il est vrai que personne ne l'avait écrit avant ceux qui ont composé l'histoire contenue dans les livres des Rois et des Paralipomènes, qui, de l'aveu de notre critique, et comme nous l'avons prouvé dans notre Note I sur le premier livre des Rois, ont dû vivre pendant que le royaume des dix tribus subsistait, c'est-à-dire plus de 720 ans avant notre ère. Depuis ce temps-là, les écrivains, tant juifs que chrétiens, l'ont perpétuellement dit, et il ne s'est trouvé aucun auteur, soit juif, soit païen, qui ait dit le contraire. Nos censeurs de l'Ecriture connaissent-ils donc chez les Grecs ou chez les Romains des écrits, je ne dis pas plus anciens

[1] Cap. iv, 24. — [2] *Bible expliquée.*

que les livres des Rois et des Paralipomènes, mais même qui en approchent? Les auteurs des mémoires qui composent le troisième livre des Rois et les trois quarts du second livre des Paralipomènes ont vécu dans cet intervalle; le fait est prouvé et avéré. Non contents de marquer en général l'Euphrate d'un côté, l'Egypte de l'autre, pour bornes de la domination de Salomon, ils ont spécifié sur l'Euphrate la ville de Tapsa, connue depuis sous le nom de Tapsaque, et à l'entrée de l'Egypte la ville de Gaza; ils s'accordent à marquer la fondation de Thadmor ou Palmyre, par Salomon, dans le désert de Syrie, à peu de distance de l'Euphrate [1]. Pour ne pas nous répéter, nous renvoyons aux Notes désignées au commencement de celle-ci (*a*).

NOTE V.

Table de Salomon.

III Reg. iv, 22 et 23.

Voltaire [2], après avoir dit «qu'un roi juif était, auprès d'un » roi de Babylone, ce qu'était le roi de Corse Théodore auprès » du roi d'Espagne, ou un roi d'Yvetot vis-à-vis d'un roi de » France, » plaisante sur les « soixante et dix mille muids de farine, et trente bœufs par jour, » qu'il suppose que Salomon consommait chaque jour pour sa table et celle de ses officiers, qu'il nourrissait, selon l'usage de l'Orient. Mais le texte ne dit rien de semblable, le voici : « Les vivres pour Salomon [3] se mon-

(*a*) Ajoutons une observation. La Bible ne dit pas que Salomon ait été roi de tous les pays qui s'étendent de l'Euphrate à la Méditerranée, mais qu'il avait sous sa domination tous les royaumes compris dans ce vaste espace; ainsi ses propres Etats comprenaient la Palestine, et les autres royaumes (Damas, Moab, Ammon, etc.) étaient ses *tributaires :* ce sont les expressions mêmes de l'écrivain sacré : *Offerentium sibi munera.*

[1] III *Reg*. ix, 18; II *Paral.* viii, 4.— [2] *Bible expliquée.* —[3] III *Reg.* i, v, 23 et 23.

taient par jour à trente cores de fine fleur de farine ; à soixante cores de farine commune, à dix bœufs gras, à vingt bœufs de pâturages, à cent moutons, sans y comprendre la venaison et la volaille. » Le core contenait près de deux septiers, mesure de Paris ; les trente cores de fleur de farine faisaient dix muids, onze septiers, trois boisseaux, et les soixante cores de farine commune donnaient vingt et un muids, dix septiers et une mine. Voilà les *soixante et dix mille muids* de farine réduits à *trente-deux muids* (*a*). Et que les partisans de Voltaire ne mettent pas une erreur si exorbitante sur le compte de l'imprimeur : nous l'avons trouvée en toutes lettres dans deux éditions différentes.

NOTE VI.

Les écuries de Salomon.

III Reg. iv, 26.

« Les quarante mille écuries de Salomon, dit Voltaire [1], ne » sont pas de trop après les quatre-vingt-dix mille muids de fa- » rine. » C'est ce que nous lisons encore en deux éditions, et

(*a*) Le muid de Paris contenant 1872 litres, 32 muids = 599 hectolitres 4 litres. D'après les supputations de Munk (*Palestine*, p. 398 suiv.), le *core*, primitivement appelé *chomer*, renfermait 10 *bath*, et la valeur du bath était exactement égale à celle du métrète attique, qui contenait 38 litres 843. Un *core* contenait donc 388 litres, ce qui donne, pour 90 cores, un peu moins de 350 hectolitres. La consommation de la viande, indiquée au verset suivant, était en proportion. M. Keil calcule qu'il y avait là de quoi nourrir 14 mille personnes. A ceux qui s'étonneraient de ces chiffres, nous rappellerons qu'ils ne dépassent pas ce que les auteurs, tant anciens que modernes, nous racontent des usages des souverains d'Orient. Ainsi Athénée (*Deipnos*. IV, 10) raconte que la consommation de la maison des rois de Perse s'élevait à 1000 bœufs tous les jours, et notre voyageur Tavernier (*Voyages en Turquie, en Perse et aux Indes, 1677-79*), nous apprend qu'on égorgeait chaque jour 500 brebis et agneaux pour la cour du Sultan.

[1] *Bible expliquée.*

voilà *quatre-vingt-dix mille muids*, au lieu de *soixante et dix mille*. Nous verrons tout à l'heure que *quarante mille écuries* pourraient *être de trop*, après trente-deux muids que donnent l'hébreu et toutes les versions. Nous devons auparavant rendre compte de ce que le critique a avancé sur ce sujet dans ses autres productions.

« Salomon, dit-il [1], avait quarante mille écuries et autant de
» remises pour ses chariots, douze mille écuries pour sa cavalerie,
» etc. Les commentateurs avouent que ces faits ont besoin d'ex-
» plication, et ont soupçonné quelque erreur de chiffre dans les
» copistes, qui seuls ont pu se tromper. »

« Salomon, dit-il encore [2], selon le troisième livre des Rois,
» avait quarante mille écuries pour les chevaux de ses chariots.
» Quand chaque écurie n'aurait contenu que dix chevaux, cela
» n'aurait composé que le nombre de 400,000, qui, joints à ses
» douze mille de selle, eût fait 412,000 chevaux de bataille. C'est
» beaucoup pour un melk juif qui ne fit jamais la guerre. Cette
» magnificence n'a guère d'exemple dans un pays qui ne nourrit
» que des ânes, et où il n'y a pas aujourd'hui d'autre monture;
» mais apparemment que les temps sont changés, etc. »

Ces plaisanteries pourraient bien aboutir à faire rire les lecteurs réfléchis aux dépens du railleur, quand ils sauront qu'il a traduit le passage qu'il nous objecte sur le latin de la Vulgate, et non sur le texte original, et que ce latin même il ne l'entend pas; qu'il y met des *remises* que personne n'y a jamais vues; qu'il prend des écuries pour des chevaux, etc.

1° Voltaire a traduit sur la Vulgate, ce qui est très-mal; car, quand on critique un auteur, il ne faut pas le juger d'après une version défectueuse. Or, telle est, selon lui, la Vulgate.

2° Mais le latin même de la Vulgate, nous disons que Voltaire ne l'entend pas. Nous convenons qu'on y peut trouver avec lui, en se trompant comme lui, que « Salomon avait quarante mille écuries pour les chevaux de ses chariots. » Mais, quelque effort qu'on fasse, il est impossible d'y trouver autant de *remises*. Ces 40 mille remises sont de la fabrique du critique; il n'y en a pas

[1] *Mélanges*, tom. V de l'édit. de Genève, chap. I. — [2] *Dictionn. philos.*, art. *Salomon*.

la plus légère trace dans le latin, non plus que dans l'hébreu. L'Ecriture ne donne nulle part à Salomon plus de quatorze cents chariots ; Josèphe n'en compte pas davantage, et jamais on ne put avoir besoin de 40 mille remises pour loger 14 cents chariots.

3° Voltaire n'est pas plus heureux en traduisant la suite du passage, *et duodecim millia equestrium*. Ces mots signifient, selon lui [1], *douze mille écuries*, et selon lui [2], *douze mille chevaux*. N'est-ce pas là prendre les écuries pour les chevaux, ou les chevaux pour les écuries ?

Que si l'on suppose avec lui ces douze mille écuries de dix chevaux chaque, on aura le nombre de 120 mille chevaux de selle, qui, joints aux 400,000 des chariots, feront 520 mille chevaux de bataille, calcul qui contredit celui du *Dictionnaire philosophique ;* il n'y a qu'une différence de 108 mille chevaux.

4° Ce n'est pas tout : outre les douze mille écuries que Voltaire donne à Salomon pour ses douze mille chevaux de selle (il a cru apparemment que chaque cheval de Salomon avait son écurie à part, et ceci ne s'accorde guère avec sa supposition que chaque écurie devait au moins contenir dix chevaux), il lui accorde en outre quarante mille écuries pour les chevaux de ses chariots ; car c'est ainsi qu'il traduit la Vulgate. Mais est-ce bien là ce qu'il faut entendre par le *præsepia* de l'auteur de cette version ? tout le monde n'en convient pas. Du moins est-il certain que le terme hébreu signifie plus exactement des *crèches*, des *places* ou des *séparations* qu'on forme dans les grandes écuries avec des poteaux et des perches, et dont chacune sert de logement à un cheval [3].

Enfin, le calcul du troisième livre des Rois, dans le latin comme dans l'hébreu, diffère de celui des Paralipomènes. Les Paralipomènes [4] disent que Salomon avait *quatre mille* chevaux de chariots dans ses écuries, et *douze mille* de cavalerie. Non-seulement les deux textes diffèrent, mais plusieurs des anciennes versions

[1] *Mélanges.* — [2] *Dictionn. philosophique.* — [3] Voyez Cappel, Houbigant, sur le troisième livre des Rois, et Bochart. * Tel est le vrai sens de l'hébreu *ourevah*, *crèche* ou *ratelier* (de *arah*, *carpere*), et, par extension, *stalle*. Végèce (I, 56) atteste que chez les anciens chaque cheval avait sa crèche. — [4] II *Paral.* IX, 25, dans le texte hébreu.

ne s'accordent ni avec l'hébreu ni entre elles, comme entre autres la version des Septante. Ces différences, l'opposition frappante entre les textes, l'invraisemblance du calcul du troisième livre des Rois, tout cela n'annonce-t-il pas visiblement quelque altération due aux copistes ? altération très-aisée, quand même ces calculs auraient été écrits en toutes lettres; plus aisée encore, s'ils étaient écrits en lettres numérales. Rien donc de plus vrai que ce que Voltaire a ajouté en raillant, « qu'eux seuls (les copistes) ont pu se tromper. » Aussi la plupart des plus savants critiques, soit juifs, soit chrétiens, réduisent à douze mille les chevaux de la cavalerie de Salomon, et à quatre mille les chevaux de ses chariots (*a*).

Nous demandons à présent s'il était impossible à ce prince d'entretenir seize mille chevaux, et même plus de cinquante mille. Outre la Palestine, la Syrie, etc., Salomon était maître en partie de l'Arabie Pétrée et de l'Arabie Déserte. Qui ignore que dans ces pays les chevaux ne sont pas rares, qu'ils y sont excellents, qu'ils sont un des grands objets de commerce, etc. ? Si les chevaux furent moins communs dans la Palestine, c'est que la religion et la politique n'en permettaient pas le fréquent usage. Nous disons la religion. Le savant Sherlock a prouvé (*Traité de l'usage et de la fin des prophéties*) qu'un motif de religion entrait dans la défense faite aux Hébreux de multiplier leurs chevaux. Moïse voulait que dans les batailles les Hébreux missent leur confiance au Seigneur, et non dans la multitude de leurs chevaux et de leurs chariots de guerre [1].

La raison politique était que, dans un pays comme la Palestine,

(*a*) La faute de copiste se laisse, pour ainsi dire, toucher du doigt. 1° L'endroit parallèle des Paralipomènes (II, IX, 25, dans l'hébreu) dit positivement que Salomon avait 4 mille chevaux de chariots. 2° Nous savons d'autre part que les chariots de guerre de ce roi étaient au nombre de 1,400 (III *Reg*. X, 26 ; II *Par*. I, 14). Or, pour 1,400 chariots, il faut, non pas 40 mille chevaux, mais 4 mille en nombre rond, deux attelés à chaque chariot, et un pour la réserve. Un copiste inattentif aura donc écrit, au lieu du singulier *areba*, *quatre*, le pluriel *arebaïm*, *quarante*.

[1] « Hi in curribus et hi in equis, nos autem in nomine Domini. » *Ps*. XIX, 8.

une trop grande quantité de chevaux pouvait nuire à la population. Cette politique est encore aujourd'hui celle de la Chine. Combien de pays où l'on se plaint tous les jours que la multitude des chevaux enlève la subsistance des hommes? Mais tout cela n'empêche pas que la Palestine ne pût nourrir des chevaux en quantité ; et si Voltaire s'est imaginé que « ce pays ne nourrit plus que des ânes, » il est dans l'erreur ; qu'il lise les voyageurs modernes, et il apprendra que les chevaux n'y sont pas une monture inconnue.

NOTE VII.

Les lettres de Salomon et de Hiram.

III Reg. v, 1 suiv.

« Flavien Josèphe, dit Voltaire [1], affirme que les lettres de » Salomon et d'Hiram existaient encore de son temps. Serait-il » possible que les archives tyriennes eussent subsisté après la » destruction de Tyr par Alexandre, et les juives après la des» truction du temple sous Nabuchodonosor ? »

N'y a-t-il donc point d'exemples d'archives et de dépôts sauvés d'un incendie, ou mises en sûreté avant le siége des places où elles étaient reportées? Les Tyriens, qui avaient eu soin d'envoyer à Carthage leurs femmes, leurs enfants et leurs meilleurs effets, ne pensèrent point à sauver leurs archives ; et les ambassadeurs de Carthage, si jaloux de la gloire de leur mère-patrie, ne se mirent point en peine de transporter ces monuments, tandis qu'ils se chargèrent de tout le reste avec tant de zèle ! Il est constant que tout ce qu'ils transportèrent alors à Carthage en fut rapporté à Tyr, après quelques années, lorsque cette ville commença à se rétablir.

[1] *Bible expliquée.*

NOTE VIII.

Des temples en général et des temples des Juifs en particulier.

III REG. V ET VI ; II PARAL. II SUIV.

La censure que les incrédules modernes et d'autres critiques téméraires ont faite de l'usage des temples, nous donne lieu, avant de parler de celui de Salomon, de répondre à plusieurs griefs qu'ils nous ont objectés sur ce sujet. Nous examinerons, en premier lieu, si l'usage des temples est répréhensible ou dangereux ; 2° si la magnificence de ces édifices est un abus ; 3° nous réfuterons les objections des incrédules à l'occasion du temple bâti par Salomon ; 4° nous parlerons de sa reconstruction sous Zorobabel, de sa réparation sous Hérode, de son entière destruction sous Tite, et enfin des efforts vains et inutiles que firent les Juifs, sous Adrien et sous Julien l'apostat, pour le rebâtir.

Nous ne croyons pas devoir nous arrêter à combattre l'opinion de Spencer, qui a fait tous ses efforts [1] pour prouver qu'avant l'érection du tabernacle ordonné et exécuté par Moïse, les Egyptiens, les Chananéens et les autres peuples voisins de la Palestine avaient déjà des temples destinés au culte de leurs fausses divinités, et que Moïse les a pris pour modèles. Pour établir un fait de cette importance, malgré le silence profond et constant des écrivains sacrés, il faudrait des preuves positives et solides, et plusieurs savants en ont opposé à Spencer des meilleures et des plus convaincantes [2]. Dans une question de fait comme celle-ci, il faut s'en tenir, non à des conjectures, mais à des témoignages. Aucune autorité ne peut prévaloir sur celle de Moïse, le plus ancien et le mieux instruit des historiens. On aura beau fouiller dans toute l'antiquité, on n'y trouvera rien qui prouve qu'il y a

[1] *De legibus Hebræorum ritualibus*, lib. III, dissert. 6, cap. I. — [2] Voyez *Mémoires* de l'Académie des inscript. tom. LXX, in-12, p. 50 suiv.

eu des tabernacles ou temples portatifs avant celui qu'il a construit (*a*).

I. Nous examinerons donc seulement, en premier lieu, si l'usage des temples est dangereux et répréhensible en lui-même. Spencer le prétend, et c'est une des raisons dont il se sert pour prouver que Dieu n'avait permis qu'on lui en construisît un que par condescendance pour la grossièreté des Juifs. Il a été suivi par la foule des incrédules modernes ; ils soutiennent comme lui que la coutume de bâtir des temples est l'effet d'une erreur grossière et qui continue à l'entretenir. « Les hommes, dit un déiste, » ont banni la divinité d'entre eux, ils l'ont reléguée dans un » sanctuaire ; les murs d'un temple bornent sa vue, elle n'existe » point au-delà. Insensés que vous êtes, détruisez ces enceintes » qui rétrécissent vos idées, élargissez Dieu, voyez-le partout » où il est, ou dites qu'il n'est pas. »

Un autre prétend qu'un culte simple, rendu à Dieu à la face du ciel, sur la hauteur d'une colline, serait plus majestueux que dans un temple où sa puissance et sa grandeur paraissent resserrées entre quatre colonnes. Ces réflexions sublimes sont-elles solides ?

1° Il serait bien étonnant que les peuples barbares qui pratiquaient le culte divin sur les montagnes ou dans les plaines, à la face du ciel, eussent été plus sages que les nations policées, et que le genre humain dans son enfance eût eu plus de lumières et de philosophie que dans son âge mûr. Nous voudrions que ceux qui admettent ce phénomène eussent pris la peine de l'expliquer. Nous savons très-bien que les patriarches ont ainsi rendu leur culte dans les premiers temps ; l'Ecriture l'atteste. Dieu a bien voulu agréer cette manière de l'honorer, parce qu'elle était analogue à la vie errante et pastorale que menaient ces saints personnages. Mais si cette manière était la plus conforme aux notions du vrai culte, nous soutenons que Dieu n'aurait jamais permis à ses adorateurs de la changer ; que jamais il n'aurait ordonné à son peuple de lui bâtir un tabernacle et ensuite un temple.

(*a*) Nous ne voudrions pas nous porter garants de cette dernière assertion ; mais il nous paraît clair aussi que la démonstration de l'assertion contraire n'intéresse en aucune façon la cause religieuse.

2° Il est incontestable, et plusieurs savants l'ont prouvé, que la plus ancienne idolâtrie a été le culte des astres. Moïse l'a défendue aux Hébreux [1], et c'est la seule dont il soit parlé dans le livre de Job [2]. Par cette raison, l'une des plus anciennes superstitions a été de pratiquer le culte religieux sur les montagnes que l'Écriture appelle les *hauts-lieux*. Les païens croyaient par là se rapprocher du ciel ou du séjour des dieux [3]. Moïse avait défendu expressément cette pratique aux Hébreux [4], et l'Histoire sainte nous apprend que toutes les fois qu'ils tombèrent dans cet abus, ils en furent blâmés de la part de Dieu.

On est donc fondé à croire qu'une des raisons pour lesquelles Dieu voulut qu'on construisît un tabernacle fut de convaincre son peuple qu'il n'était pas nécessaire d'aller sur les montagnes pour s'approcher de Dieu, et qu'il daignait lui-même s'approcher de son peuple, en rendant sa présence sensible dans le temple portatif érigé à son honneur. Il n'est donc pas vrai qu'en bâtissant des temples, « les hommes aient banni la Divinité d'entre eux, » puisqu'ils ont cru au contraire que, par ce moyen, ils se rapprochaient d'elle.

3° Quel est, en effet, le motif qui a fait construire des temples? ç'a été, en premier lieu, de s'acquitter plus commodément du culte divin; en second lieu, de rassembler dans une seule enceinte les symboles de la présence de Dieu, afin de frapper davantage l'imagination des hommes. Ces intentions ne sauraient être blâmées, et elles furent remplies par la construction du tabernacle et du temple de Salomon. Ils renfermaient l'arche d'alliance dans laquelle étaient les tables de la loi; le couvercle de cette arche ou le propitiatoire était surmonté de deux chérubins dont les ailes étendues formaient une espèce de trône, symbole de la Majesté divine. On y voyait un vase rempli de la manne dont Dieu avait miraculeusement nourri les Hébreux pendant quarante ans, la verge d'Aaron, l'autel des parfums, la table des pains de proposition, le chandelier d'or, etc. Tous ces objets rappelaient aux Hébreux les miracles et les bienfaits dont le Seigneur avait favorisé leurs pères, et les cérémonies du

[1] *Deut.* IV, 19. — [2] *Job.* XXXI, 26. — [3] *Mémoires de l'Académie des Inscript.* ibid. p. 63. — [4] *Levit.* XXXI, 30.

culte concouraient au même but. Le peuple ne pouvait avoir trop souvent sous les yeux ces signes commémoratifs, et ils ne pouvaient être rassemblés que dans un temple.

4° Il est faux que cette conduite ait donné lieu aux hommes de penser que la Divinité est renfermée dans les murs d'un édifice, et qu'elle n'existait point au-delà. Si les païens l'ont pensé lorsqu'ils se sont fait des dieux semblables à eux, il ne s'en suit rien contre les adorateurs du vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre. Moïse, après avoir construit le tabernacle, continue de dire aux Israélites [1] : « Sachez donc et n'oubliez jamais que le Seigneur est Dieu dans le ciel et sur la terre, et qu'il n'y en a point d'autre que lui. » Salomon, après avoir achevé le temple, dit à Dieu [2] : « Peut-on croire, Seigneur, que vous habitiez sur la terre ? Si toute l'étendue des cieux ne peut vous contenir, combien moins serez-vous renfermé dans ce temple que je vous ai bâti ? »

5° Un culte rendu à Dieu à la face du ciel, sur la hauteur d'une colline, pourrait peut-être sembler plus majestueux aux yeux d'un philosophe très-instruit, habitué à contempler la beauté de la nature ; mais il ne paraîtrait pas tel aux yeux du peuple. Plus accoutumé à voir le ciel et la campagne qu'à voir des cérémonies pompeuses, il ne médite ni sur la marche des astres ni sur la magnificence de la nature. Le sacrifice offert au ciel une fois l'année, sur une montagne, par l'empereur de la Chine, est sans doute imposant ; cependant, il n'a pas empêché le peuple, les grands et l'empereur lui-même de tomber dans l'idolâtrie et d'adorer des idoles dans les pagodes. Les Perses et les Chananéens offraient aussi des sacrifices sur les montagnes ; ils n'en adoraient pas moins d'autres fausses divinités sous des tentes. Montesquieu observe très-bien que tous les peuples qui n'ont pas de temple sont sauvages et barbares.

Que servent les raisonnements contre les faits ? Nous le répétons donc : le peuple accoutumé au spectacle de l'univers le voit sans émotion, au lieu qu'il est frappé d'admiration à la vue d'un temple richement et décemment orné. Or, ce n'est point pour les philosophes qu'il faut régler le culte divin : ces censeurs bizarres ne doivent point être écoutés, lorsqu'ils s'élèvent contre

[1] *Deut.* IV, 19. — [2] III *Reg.* VIII, 27.

ce que le sens commun dicte à tous les hommes. Qui les empêche d'adorer Dieu à la face du ciel, après l'avoir adoré dans les temples ? Mais ils ne l'adorent d'aucune manière ; ils voudraient retrancher les temples et tout exercice public de religion, parce qu'ils savent que sans le culte extérieur bientôt elle ne subsisterait plus.

II. Les incrédules qui prétendent que l'usage des temples est dangereux et répréhensible en lui-même, condamnent à plus forte raison la magnificence de ces édifices, ainsi que toute pompe dans le culte extérieur de la religion. La plupart de nos dissertateurs modernes ont été de leur avis ; dans un siècle où le luxe est porté à son comble et ruine tous les Etats, ils ont jugé que l'économie ne serait nulle part plus nécessaire que dans le culte divin ; ils en ont calculé exactement la dépense, ce qu'il en coûte pour *le luminaire*, pour *le pain bénit*, pour *les funérailles*, etc. Voilà, selon eux, ce qui ruine le peuple, ce qu'il faut retrancher. Ils ne désapprouvent point, à la vérité, qu'on prodigue les richesses pour les fêtes publiques, pour les théâtres qui corrompent les mœurs, pour les amusements de toute espèce ; mais ils déplorent la dépense qui se fait pour les spectacles de religion, parce qu'ils instruisent les hommes, les excitent à la vertu, les consolent par l'espérance d'un bonheur à venir. Ils affectent de la compassion pour la misère du peuple ; mais, loin de vouloir retrancher sur leurs plaisirs pour la soulager, ils voudraient lui ôter le seul moyen qui lui reste de se consoler et de s'encourager dans les temples du Seigneur par des motifs de religion. Sans doute il vaudrait mieux, selon leur opinion, qu'il allât s'en distraire dans les lieux de débauche et dans les écoles du vice ; aussi les a-t-on multipliés pour sa commodité. Mais où iront ceux qui craignent l'infection de ces lieux empoisonnés et qui ne veulent pas se pervertir ? Laissons donc déraisonner ces sophistes, ne consultons que la simple lumière naturelle et l'expérience de toutes les nations.

Il est nécessaire de donner aux hommes une haute idée de la Majesté divine et de rendre son culte respectable. On n'y parviendra pas sans le secours d'une pompe extérieure. L'homme ne peut être pris que par les sens. Cette disposition est commune aux savants et aux ignorants, aux peuples policés et aux

sauvages. Jamais on n'inspirera aux peuples une haute idée de la Majesté divine, à moins qu'ils ne voient rendre à Dieu des hommages aussi pompeux que ceux que l'on rend aux rois et aux grands de la terre. C'est la réflexion de saint Thomas. C'est donc le sens commun qui a inspiré à toutes les nations le goût pour la magnificence dans le culte religieux. Que l'on nomme, si l'on veut, ce goût une faiblesse et une grossièreté ; elle vient de ce que nous sommes composés d'un corps et d'une âme, et de ce que celle-ci, dans ses opérations, dépend beaucoup des organes du corps. Les plus sages des protestants sentent enfin les suites funestes de la nudité à laquelle ils ont réduit le culte divin ; un incrédule même est convenu que le retranchement du culte en Angleterre y a fait éclore l'athéisme et l'irréligion.

Si on nous demande, avec Juvénal, à quoi sert l'or dans les temples ? nous répondrons qu'il sert à témoigner le respect que nous avons pour Dieu, à reconnaître que tous les biens viennent de lui, et que tout ce que nous avons de plus précieux doit être consacré à son service. Nous disons hardiment que ceux qui refusent de contribuer à l'ornement décent des temples et à la pompe du culte n'en sont pas pour cela mieux disposés à secourir les pauvres. Le peuple veut de la magnificence, parce qu'il aime la religion : elle est sa seule ressource ; les incrédules réprouvent cet éclat imposant, parce qu'ils détestent la religion.

Il est convenable que, pour assister aux assemblées religieuses, les jours de fêtes, dans les temples, le peuple se mette le plus proprement qu'il lui est possible, afin que cet appareil extérieur le fasse souvenir de la pureté de l'âme qu'il doit y apporter ; afin que les grands qui dédaignent ces assemblées aient moins de répugnance à se mêler avec le peuple ; afin que l'énorme disproportion que mettent les richesses entre les uns et les autres disparaisse un peu devant le souverain Maître, aux yeux duquel tous les hommes sont égaux. Jacob, prêt à offrir un sacrifice à la tête de sa maison, ordonne [1] à ses gens de se laver et de changer d'habits. Dieu commanda la même chose aux Hébreux [2], quand il voulut leur donner sa loi sur le mont Sinaï. Ce signe extérieur de respect se retrouve chez toutes les nations : toutes, sans ex-

[1] *Gen.* XXXV, 2. — [2] *Exod.* XIX, 10.

ception, mettent dans les hommages qu'elles rendent à la divinité le plus de pompe qu'il leur est possible.

Cependant nos philosophes modernes persistent dans leur sentiment. « L'excès de la magnificence des temples et du culte » public [1] excite celle des particuliers ; on veut toujours imiter » ce qu'on admire le plus. Il n'est pas vrai que cette magnifi- » cence soit nécessaire ; les premiers chrétiens pensaient diffé- » remment. Origène témoigne qu'ils faisaient peu de cas des » temples et des autels... Le peuple se familiarise avec la pompe » et les cérémonies... Si la synaxe ne se célébrait qu'une fois » l'année, et qu'on se rassemblât de divers endroits pour y assis- » ter, comme on faisait aux jeux olympiques, elle paraîtrait d'une » toute autre importance. »

Cette sublime doctrine est fausse dans tous ses points. D'abord, elle renferme une contradiction : d'un côté, on appréhende que la magnificence des temples n'excite celle des particuliers ; de l'autre, on voudrait y voir autant de pompe et d'appareil que dans les jeux olympiques, afin qu'elle fût plus imposante et plus capable d'exciter l'admiration. Cela ne s'accorde pas.

2° Il est faux que la magnificence des temples et du culte inspire du goût pour le luxe. Il n'y a point de particulier qui ne sente très-bien qu'il serait aussi absurde qu'impie de faire pour lui-même ce qu'il fait pour Dieu, et de prendre la majesté des temples pour modèle de sa demeure. Dans les temps que les rois francs, bourguignons, goths et vandales, encore très-barbares, ne connaissaient point la magnificence pour eux-mêmes, ils la trouvaient très-bien placée dans les temples du Seigneur et ils y contribuaient : c'est ce qui servit un peu à les civiliser. Les philosophes devraient se souvenir que cette pompe du culte a conservé en Europe un reste de connaissance des arts.

3° Nous avons déjà fait voir que la vue du ciel et d'un vaste horizon fait moins d'impression sur le commun des hommes qu'un temple décemment décoré.

4° Il est faux que les premiers chrétiens aient pensé comme nos philosophes. Ils ne pouvaient avoir des temples lorsqu'ils étaient forcés de se cacher pour célébrer les saints mystères;

[1] Voyez l'*Encylopédie* et le *Dictionnaire des Finances*.

mais ils bâtirent des églises dès que cela leur fut permis, et elles furent démolies pendant la persécution de Dioclétien. Il y en avait certainement du temps d'Origène. Jamais les premiers chrétiens n'ont tenu leurs assemblées en pleine campagne (*a*).

(*a*) Il est hors de doute que, dès l'origine du christianisme, il y eut des bâtiments ecclésiastiques. Ce n'étaient, il est vrai, que des salles, des lieux de réunion qu'on disposait dans la maison particulière pour qu'ils pussent servir au culte divin. Nous en avons pour preuves les saintes Ecritures, les témoignages des Pères des premiers siècles et les écrivains profanes. Nous ne citons que quelques-uns des passages les plus décisifs des saintes Ecritures, savoir : *Act.* I, 13, 14; II, 1; XIX, 9; I *Cor.* XI, 22; XIV, 34, 35; *Col.* IV, 16. S. Ignace et S. Justin nous fournissent le même témoignage : le premier dans sa Lettre aux Magnésiens, où il les exhorte à se réunir dans un même lieu, qu'il nomme le *temple de Dieu;* le second dans son Apologie : « Le jour que vous autres païens, dit-il, vous appelez le jour du soleil, tous les chrétiens qui demeurent en ville ou à la campagné s'assemblent dans un même xlieu, où on leur lit et leur explique les écrits des Apôtres. » Ces lieu dans lesquels se célébraient les plus saintes cérémonies ne pouvaient pas évidemment être abandonnés à l'arbitraire ou rester indéterminés, de manière à laisser ignorer aux fidèles où il fallait se rendre. C'est ce que confirme aussi la lettre de Pline le Jeune à Trajan (Plinii *Epistolæ*, I, 10), dans laquelle il dit qu'après le lever du soleil, les chrétiens se réunissent dans un lieu désigné pour y chanter en commun les louanges du Christ, leur Dieu. Les lieux où se réunissaient les premiers chrétiens n'étaient point des édifices particuliers, mais seulement des salles disposées pour ce service dans l'intérieur des maisons ; on employait même des écuries, des granges, des prisons, des navires, des salles de bains. Mais pouvait-il en être autrement au milieu des persécutions incessantes que l'enfer suscitait à la doctrine évangélique ? Toutefois, dans le temps même de ces atroces persécutions, les chrétiens étaient parvenus à ériger des édifices exclusivement consacrés au culte. Ainsi, il y avait, l'an 246, une église proprement dite à Rome, puisque l'empereur Philippe, qui avait beaucoup d'inclination pour le christianisme, ayant voulu y entrer dans la nuit de Pâques, en fut repoussé. Il y en avait une un peu plus tard à Nicomédie; car les empereurs Dioclétien et Maximien, se trouvant en cette ville et l'ayant découverte, ordonnèrent qu'elle fût abattue. Voyez les art. *Eglise* dans les *Origines et raison de la liturgie catholique*, par l'abbé Pascal (*Encyclopédie théologique* de Migne, tom. VIII), et dans le *Kirchen-Lexicon,* trad. en franç. par l'abbé Goschler, sous ce titre : *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique.*

5° Enfin, il est faux que le culte extérieur soit devenu indifférent au peuple : le contraire est prouvé par la foule rassemblée dans nos temples aux jours de fêtes, au grand regret des incrédules. Dans les campagnes, où l'irréligion a fait moins de progrès que dans les villes, peu de particuliers manquent d'assister aux offices divins ; ils s'y rendent souvent les jours ouvriers. Ils ne pourraient pas avoir cette consolation, si on les célébrait aussi rarement que les jeux olympiques. Revenons maintenant au temple de Salomon.

III. Cet édifice a toujours été regardé jusqu'ici comme un des grands ouvrages de l'antiquité. Salomon, ce prince célèbre chez les Orientaux, de l'aveu même de l'auteur de la *Philosophie de l'Histoire* [1], se proposa d'en faire le chef-d'œuvre de sa sagesse et de sa puissance : « Je veux, disait-il [2], construire un grand édifice, parce que le Dieu qui doit y être adoré est au-dessus de tous les dieux. » Il y employa les trésors amassés par son père et les bras de cent cinquante mille ouvriers qui, se relevant les uns les autres et travaillant au nombre de plus de vingt mille à la fois, furent occupés pendant sept ans à aplanir le terrain, au travail des carrières, à la coupe des bois, au transport et au façonnement des matériaux.

Josèphe, qui avait vu les terrasses sur lesquelles avait été élevé ce premier temple, les décrit ainsi [3] : « Salomon, par l'ins- » piration de Dieu, environna d'un mur le sommet de la mon- » tagne qui était assez élevée et dont la pente pierreuse et rapide » s'inclinait vers la porte orientale de la ville ; il en soutint en- » core le pied par un nouveau mur, tant de ce côté-là que du » côté du midi, où la vallée était très-profonde. Cette muraille » est de grandes pierres scellées en plomb ; elle renferme tout » le terrain en carré du haut en bas; sa hauteur étonne les yeux; » les pierres qui en forment le fond sont de la première gran- » deur ; le dedans est lié avec le fer. Quand cette muraille fut » élevée jusqu'au sommet de la montagne, on l'aplanit en com- » blant les cavités, et l'on forma une esplanade carrée dont » chaque face avait un stade de longueur. La face orientale avait » un double portique qui se trouvait vis-à-vis du portail du

[1] Chap. XXXVIII. — [2] II *Paral.* II, 5. — [3] *Antiq.* VIII, II ; XV, cap. ult.

» temple. Ce portique avait été orné par les rois prédécesseurs
» d'Hérode, qui y avaient consacré les dépouilles des barbares.
» Hérode les dédia toutes de nouveau et y ajouta celles qu'il avait
» enlevées aux Arabes. »

Josèphe est un exagérateur, dit Voltaire ; au moins Maündrel ne l'est-il pas. Voici ce que dit de ces ruines ce voyageur exact, qui les visita il y a un peu plus d'un siècle [1] : « Au midi de la
» montagne de Moriah, on trouve plusieurs grandes voûtes qui
» font partie de la montagne et qui s'étendent au moins l'espace
» de cinquante verges sous terre ; elles forment deux ailes et
» sont soutenues par de hautes colonnes, chacune d'une seule
» pierre, qui ont deux verges de diamètre. On croit que cet
» ouvrage avait été fait pour agrandir l'emplacement du temple.
» Josèphe semble le décrire au livre quinzième des Antiquités. »

Apprécions maintenant les découvertes de Voltaire sur le temple de Salomon. Voici comme il en parle : « Il est dit au
» troisième livre des Rois que l'édifice avait soixante coudées
» de long sur trente de face. Il n'y a guère de plus petit édifice
» public ; mais cette maison étant de pierres et bâtie sur une
» montagne pouvait se défendre d'une surprise.... Il est dit que
» les prêtres logeaient dans des appentifs de bois adossés à la
» muraille. Il est difficile de comprendre les dimensions de cette
» architecture... Quoi qu'il en soit, il faut considérer que ce
» temple était bâti sur le penchant de la montagne de Moriah,
» et que par conséquent il ne pouvait avoir une grande profon-
» deur. Il fallait monter plusieurs degrés pour arriver à la
» petite esplanade où fut bâti le sanctuaire, long de vingt cou-
» dées. Or, un temple dans lequel il faut monter et descendre
» est un édifice barbare. »

Ne dirait-on pas qu'il décrit une église de village entourée de quelques baraques ? Mais les ruines de cet édifice s'élèvent pour le confondre, en même temps que Josèphe et nos Livres saints déposent contre lui. Car, quoique les auteurs sacrés se soient plus étendus sur les richesses qui décoraient le temple de Salomon que sur le détail de son architecture, ils nous apprennent [2]

[1] *Voyage d'Alep à Alexandrie.* — [2] III *Reg.* VI, 3 ; II *Paral.* III, 3 et 4.

qu'au-devant de cet édifice de soixante coudées, qui ne comprenait que le sanctuaire où était l'arche, et le lieu saint, dont l'entrée n'était permise qu'aux prêtres en fonction, on trouvait un vestibule de vingt coudées de long sur dix de large, sur lequel était élevé un portail de cent vingt coudées de hauteur. Le philosophe a dissimulé ceci ; il a encore jugé à propos de ne rien dire des marbres et des lames d'or qui couvraient le pavé et les parois de l'édifice ; il ne dit rien non plus du parvis, au milieu duquel étaient l'autel et la cuve d'airain, ni des trois ordres en pierre et d'un ordre en bois [1] qui environnaient cette cour intérieure. On voit [2] que tous ces bâtiments étaient très-considérables. Et l'on ne peut douter que les différents parvis et les portiques qui les entouraient ne fussent très-spacieux, puisque tous les Israélites qui n'avaient pas d'empêchement légitime étaient tenus d'y comparaître chaque année, aux trois grandes solennités. Il y a de l'ignorance ou plutôt la plus insigne mauvaise foi à comparer avec nos édifices publics cette partie du temple qui n'était ouverte qu'aux ministres qui étaient de service ; c'est à peu près comme si, en décrivant nos églises, on ne parlait que du sanctuaire et du chœur, sans faire mention de la nef, des bas côtés, des tours et du portail. S'il est vrai qu'il fallût monter quelques degrés pour passer du parvis dans le vestibule du lieu saint, une pareille disposition, loin d'être d'un goût barbare, devait au contraire produire un bel effet ; mais dire qu'il y eût « à monter et à descendre » dans l'intérieur de l'édifice, c'est une imagination du critique qui n'a pas le moindre fondement.

Il est cependant encore revenu sur le même sujet dans sa *Bible expliquée*. Quoiqu'il n'ait pas parlé, dans cette dernière production, si ridiculement de la bâtisse du temple de Salomon que dans sa *Philosophie de l'histoire*, il est encore bien éloigné de l'avoir fait avec exactitude. « Cent quatre-vingt-trois mille » trois cents hommes, dit-il, employés aux préparatifs d'un » temple qui ne devait avoir que quatre-vingt-onze pieds de » face, révoltent quiconque a la plus légère idée de l'architec- » ture. » Le sanctuaire avait soixante coudées de longueur. Voltaire suppose que les coudées n'étaient que de dix-huit pouces,

[1] III *Reg.* VI, 36. — [2] I *Paral.* XXVIII, 11.

mais il est prouvé que la coudée hébraïque, qui était la même que l'égyptienne, était de vingt-un pouces et quelques lignes. Ainsi le sanctuaire avait en longueur cent cinq de nos pieds [1].

Cette partie du temple, à laquelle le critique accorde ici quatre-vingt-onze pieds de face, n'était, encore une fois, que le sanctuaire, qui ne faisait pas la cinquantième partie des bâtiments du temple. Ecoutons le philosophe se réfuter lui-même, quelques lignes plus bas : « Il ne faut pas, dit-il, s'imaginer que » ces temples eussent la moindre ressemblance avec les nôtres ; » c'étaient des cloîtres au milieu desquels était un petit sanc- » tuaire. On faisait de ces cloîtres une citadelle ; les murs en » étaient solides, et les maisons des prêtres étaient adossées à » l'intérieur des murs. »

Or, c'était ce petit sanctuaire qui avait, selon lui, quatre-vingt-onze pieds de face.

Quant aux « cent quatre-vingt mille ouvriers employés aux préparatifs du temple, » nous avons déjà observé qu'ils se succédaient dans ce travail, auquel ils n'étaient occupés qu'au nombre d'environ 20,000 à la fois [2].

« Cinquante ouvriers, ajoute le critique [3], bâtissent en An- » gleterre une belle maison de cette dimension en six mois. »

Il suit de là qu'il s'est étrangement mépris, en comparant le temple de Salomon à la maison d'un bourgeois de Londres.

« Au reste, dit-il enfin, les mesures du livre des Rois, des » Paralipomènes, d'Ezéchiel et de Josèphe ne s'accordent pas, » et cette différence entre les trois auteurs est assez extraor- » dinaire. »

Elle ne l'est point du tout, puisqu'ils donnent les dimensions de trois bâtiments différents. Les livres des Rois et des Paralipomènes donnent les dimensions du temple bâti par Salomon ; Ezéchiel donne le plan du temple qui devait être exécuté après le retour de la captivité de Babylone, et Josèphe, de celui qui fut reconstruit par Hérode.

Au reste, ceux qui désireraient avoir une description exacte de

[1] Voyez Note XXXII sur la Genèse, tom. I, p. 332. — [2] III *Reg.* v, 14 et 15 ; II *Paral.* III, 18. — [3] *Bible expliquée.*

cet édifice célèbre peuvent consulter Reland [1], Prideaux [2], le Père Lami [3], D. Calmet [4], Bible d'Avignon [5], mais surtout Villalpand, dans ses *Commentaires sur Ezéchiel*, dont l'ouvrage est extrait dans les *Prolégomènes de la Polyglotte de Walton* (*a*).

IV. Ce bâtiment superbe essuya depuis sa construction plusieurs malheurs ; il fut pillé sous le règne de Roboam, fils de Salomon, par Sésac, roi d'Egypte. Nabuchodonosor, roi de Babylone, s'étant rendu maître de Jérusalem l'an 598 avant Jésus-Christ, le ruina entièrement, en enleva toutes les richesses, et les transporta à Babylone. Il demeura enseveli sous ses ruines pendant 52 ans, jusqu'à la première année du règne de Cyrus à Babylone. Sa reconstruction fut entreprise par Zorobabel, et la dédicace s'en fit l'an 516 avant Notre-Seigneur. Voici l'idée que donne de ce second temple Voltaire [6] : « Le livre d'Esdras » nous apprend que les murs de ce nouveau temple n'avaient » que trois rangs de pierres brutes, et que le reste était de » simple bois ; c'était bien plutôt une grange qu'un temple. »

« Un roi, dit-il encore [7] en parlant de Cyrus, ne s'embarrasse » guère si un temple juif sera bâti de trois rangs de pierres de » taille ou brutes, et s'il y aura, par-dessus, trois rangs de » planches ; ce n'est pas là un temple, c'est une très-pauvre et » très-mauvaise grange. »

Il faut d'abord observer que les *planches* sont de l'invention de l'incrédule ; quant aux pierres brutes, s'il eût consulté le texte d'Esdras, ou seulement la version grecque, il eût trouvé, au lieu des *pierres brutes* de la Vulgate, trois ordres de *grandes pierres* et un ordre en bois. Mais laissons le chaldaïque et le grec, trop embarrassants pour le critique ; contentons-nous de lui opposer le témoignage d'un ancien écrivain cité par Josèphe [8], qui servait en Syrie et en Arabie du temps d'Alexandre-le-Grand et

(*a*) Ajoutez l'ouvrage récent de Mgr Bartholini, secrétaire de la Congrégation des rites, intitulé : *Le Temple de Salomon*.

[1] *Antiq. sacræ veterum Hebræor.* I Part. cap. VI et VII.— [2] *Hist. des Juifs*, tom. I, p. 88. — [3] Le P. Lami, *Introduction à l'Ecriture sainte.* — [4] *Dissertat. sur les temples anciens*, no 18. — [5] Tom. VII, p. 422. — [6] *Philosophie de l'hist.*, chap. XXXIV.— [7] *Bible expliquée.* — [8] *Contra Apion.* lib. I.

du premier Ptolémée, et qui avait pu voir le temple de Zorobabel : « Jérusalem, dit cet ancien, est une belle ville bien for-
» tifiée, ayant cinquante stades de circuit, et environ cent vingt
» mille habitants. Au milieu de la ville est une belle enceinte
» de pierres de taille, longue de cinq cents pieds, et large de
» cent coudées : on y entre par deux portes. Au milieu de cette
» enceinte est un autel de pierres brutes, maçonné en plate-
» forme carrée, ayant 20 coudées sur chaque face, et dix d'élé-
» vation. Près de cet autel est un grand édifice où il y a encore
» un autre autel et un chandelier, l'un et l'autre de l'or le plus
» pur, qui pèsent environ deux talents. On ne voit dans ce
» temple aucune image. On n'y trouve point de bois consacré
» comme dans les autres. »

Il faut avouer qu'on ne connaît guère de *granges* de cette espèce. Le temple de Zorobabel fut bâti sur les fondements de celui de Salomon, mais il ne l'égalait pas en magnificence.

« Mais un roi s'embarrasse-t-il, dit encore Voltaire [1], si un
» temple Juif sera bâti de trois rangs de pierres de taille, au
» point de le régler par un édit ? »

Un roi s'embarrasse si un peuple qu'il a soumis n'élève point une forteresse, sous prétexte de bâtir un temple. Il était donc naturel que Cyrus réglât la bâtisse du temple qu'il permettait, pour qu'on n'en abusât pas.

Quant au temple restauré par Hérode, le philosophe reconnaît que c'était une vraie citadelle. « En effet, dit-il [2], les Juifs osèrent
» s'y défendre, jusqu'à ce qu'un soldat romain ayant jeté une
» solive enflammée dans l'intérieur de ce fort, tout prit feu à
» l'instant, ce qui prouve que les bâtiments, dans l'enceinte du
» temple, n'étaient que de bois du temps d'Hérode, ainsi que
» sous Néhémie et sous Salomon. Ces bâtiments de sapin con-
» tredisent un peu la magnificence dont parle l'exagérateur
» Josèphe. »

Pourquoi substitue-t-il des bâtiments de sapin à des charpentes de cèdre et de cyprès [3] ? Pourquoi dissimule-t-il que plusieurs jours avant l'embrasement du lieu saint, des Romains s'étaient

[1] *Bible expliquée.* — [2] *Philos. de l'hist.*, chap. XXXIV. — [3] Josèphe, *Bell. jud.* lib. VI, cap. XXVI.

rendus maîtres d'une partie des portiques, et que les Juifs avaient détruit l'autre? Pourquoi ne dit-il pas que ce fut à cette porte, nommée la *porte d'or*, à cause des ornements dont elle était enrichie, que le soldat dont il parle mit le feu ? De ce que les portes, les toits et les lambris des vestibules étaient d'un bois résineux, et par conséquent très-combustibles, quoiqu'ils fussent chargés d'ornements en or et en argent, s'ensuit-il que les bâtiments mêmes n'étaient que de sapin? Josèphe est un *exagérateur*; mais il avait été présent à tout, il écrivait sous les yeux de ceux qui avaient vu le temple, il présentait ses écrits à ceux qui l'avaient détruit.

Sous le règne d'Adrien, les Juifs entreprirent de rebâtir le temple de Jérusalem, l'an 134 de Jésus-Christ ; cet empereur les en empêcha, et leur défendit d'approcher de Jérusalem et de la Judée. Ils recommencèrent vers l'an 300, sous Constantin ; ce prince leur fit couper les oreilles et imprimer une marque de rébellion, et renouvela contre eux la loi d'Adrien. Enfin, ils y furent excités par l'empereur Julien, l'an 362 ; ils se rendirent à Jérusalem de tous les lieux de leur dispersion ; ils se mirent aussitôt à rebâtir le temple : hommes, femmes et enfants y mirent la main ; quelques-uns même portèrent leur zèle jusqu'à faire faire des instruments d'or et d'argent [1] pour travailler à ce nouvel édifice ; mais Dieu arrêta le cours de cette entreprise par des miracles qui les obligèrent d'y renoncer, et les convainquit de l'infaillibilité des prédictions de Daniel et de Jésus-Christ contre ce lieu.

Les incrédules de nos jours ont attaqué ce miracle, mais ils n'y ont opposé que des conjectures et des *peut-être*. L'auteur *de la Félécité publique* a fait tous ses efforts pour le présenter comme un phénomène purement naturel, par une suite de sa prévention contre la divinité du christianisme et contre les miracles en général. Comme ce fait important a un rapport direct avec les prophéties de l'ancien et du nouveau Testament, nous ne croyons pas nous écarter de notre sujet en en démontrant la vérité et en réfutant les objections des incrédules et des critiques pointilleux.

Pour démontrer la vérité de ce miracle, nous observerons

[1] Hist. univers., édit. de Paris, in-8°, tom. LXI, p. 306.

d'abord que, lorsque Dieu fit annoncer la ruine du temple bâti par Salomon, et la dispersion de la nation juive, qui arrivèrent sous Nabuchodonosor, il fit prédire en même temps que cette désolation ne serait point « jusqu'à la consommation et à la fin, » et qu'au contraire tout serait rétabli au bout de soixante et dix ans.

Nous observerons, en second lieu, que Dieu, en faisant prédire par Daniel et Zacharie la destruction du second temple, et la dispersion des Juifs, exécutées par Vespasien et par Tite, non-seulement n'a suggéré à ces deux prophètes rien de semblable, mais encore qu'il a fait expressément déclarer par le premier qu'elle durerait « jusqu'à la consommation et à la fin [1]. » De même Jésus-Christ [2], en prédisant la dernière désolation de Jérusalem, a expressément assuré qu'il ne resterait pas pierre sur pierre de l'édifice du temple, et que son emplacement « serait perpétuellement foulé aux pieds par les nations. »

Or, le miracle arrivé sous le règne de Julien n'a été opéré par la Providence, avec tant d'éclat, que pour confondre les Juifs, et l'empereur apostat qui entreprit de convaincre de faux ces divins oracles.

Nous ne produirons point ici tout ce qu'une foule d'écrivains chrétiens, mais contemporains, ont écrit de cet événement mémorable, quoiqu'ils soient en grand nombre, et que la diversité même de leurs récits démontre qu'ils ne se sont pas concertés pour en imposer (voyez ces diversités conciliés, et le phénomène des croix lumineuses solidement expliqué dans la savante dissertation de Warburton, sur le projet formé par Julien de rebâtir le temple de Jérusalem. Paris, 1764, 2 vol. in-12). Nous citerons d'abord aux incrédules le témoignage d'un païen, Ammien Marcellin, historien de réputation, grand admirateur de Julien, et qui servit avec distinction dans ses armées. Voici son texte, que l'auteur *de la Félicité publique* prétend faussement n'avoir jamais été rapporté littéralement par les apologistes du christianisme : « Julien [3], dans la vue de rendre son règne » mémorable par de grandes entreprises, forma celle de rebâtir » à grands frais le fameux temple de Jérusalem, forcé et détruit » jadis par Vespasien et Tite, après une sanglante guerre. Il

[1] *Dan.* IX, 26. — [2] *Luc.* XXI, 6. — [3] *Hist.* lib. XXIII, cap. I.

» avait donné la conduite de cet ouvrage à Alypius d'Antioche, » qui avait autrefois commandé en Bretagne en la place des » préfets. Alypius, aidé du gouverneur de la province, pous- » sait fortement le travail, lorsque de terribles tourbillons de » flammes, s'élançant continuellement d'auprès des fondements, » rendirent ce lieu inaccessible aux ouvriers, qui furent brûlés » à diverses reprises. La résistance opiniâtre de cet élément, qui » repoussait tout ce qui se présentait, força d'abandonner l'en- » treprise. »

Si Julien n'eût eu d'autre objet que celui d'immortaliser son règne par des édifices, il avait bien d'autres sujets d'en élever, sans s'occuper du temple des Juifs. Mais des raisons qu'il n'est pas difficile de pénétrer le portèrent à les favoriser de tout son pouvoir. Nous avons encore la lettre dans laquelle [1], après avoir traité leur patriarche de *frère*, il les décharge de tous impôts, et se recommande à leurs prières, lui et son empire. Cette fraternité, qui leur procurait tant de protection et de bienveillance, était formée par la haine commune que l'empereur apostat et les Juifs portaient au christianisme. Quiconque y voudra réfléchir de bonne foi ne doutera point de ce qu'insinuait, peu d'années après, saint Jean Chrysostome [2], et de ce qu'a écrit Sozomène, que Julien s'était proposé d'anéantir les prophéties qui annoncent que le temple des Juifs ne doit jamais être rétabli.

Rufin [3], contemporain de Julien, et qui, peu après la mort de ce prince, fit longtemps sa demeure à Jérusalem, nous apprend que ce fut Julien lui-même qui engagea les Juifs à lui présenter requête pour obtenir le rétablissement de leur temple. Il ajoute qu'un tremblement de terre se joignit aux tourbillons de feu pour détruire les préparatifs de la nouvelle bâtisse, et qu'un portique sous lequel les Juifs se retiraient après leur travail, tomba sur eux et les écrasa, tandis que la flamme brûlait ceux qui paraissaient sur l'esplanade du temple.

Julien lui-même convient du fait dont nous parlons dans le fragment d'un de ses discours qui a été recueilli par Spanheim [4], où cet empereur, parlant des Juifs, s'exprime ainsi : « Que diront-

[1] Julien, *Lettre* 25. — [2] *Disc. contre les Juifs*. — [3] Lib. I, cap. XXXVIII et XXXIX. — [4] *Juliani Opera*, p. 295.

» ils de leur temple qui, après avoir été renversé trois fois, n'a » pas encore été rétabli? Je ne prétends point par là leur faire » un reproche, puisque j'ai voulu moi-même rebâtir ce temple, » ruiné depuis si longtemps, à l'honneur du Dieu qui y a été » invoqué. »

Les Juifs l'ont avoué plus clairement. Wagenseil [1] rapporte le témoignage de deux rabbins célèbres. L'un est David R. Ganszemach, 2 part. pag. 36, qui dit : « L'empereur Julien ordonna de » rebâtir le saint temple avec magnificence, et en fournit les » frais; mais il survint du ciel un empêchement qui fit cesser ce » travail, parce que cet empereur périt dans la guerre des » Perses. » Ce Juif dissimule le miracle, mais un autre a été de meilleure foi. R. Gedalia, *Schat-schelet hakkabala*, pag. 109, dit : « Sous rabbi Chanam et ses collègues, vers l'an 4337 du monde, » nos annales rapportent qu'il y eut un grand tremblement de » terre dans l'univers, qui fit tomber le temple que les Juifs avaient » bâti à Jérusalem, par ordre de l'empereur Julien l'apostat, avec » une grande dépense. Le lendemain, il tomba beaucoup de feu du » ciel, qui fondit le fer employé dans cette construction, et qui » consuma un très-grand nombre de Juifs. »

On remarque ici l'événement rapporté par Ammien-Marcellin, avec quelques différences remarquables. L'historien païen, avec lequel les écrivains chrétiens s'accordent, ne dit pas que le temple fût déjà élevé lorsque la flamme anéantit le projet de Julien et des Juifs ; il dit seulement que les préparatifs étaient faits, les matériaux rassemblés, et que l'on mettait la main à l'ouvrage lorsque les tourbillons de feu, sortant des fondements, écartèrent les ouvriers. Mais on trouve trois faits essentiels, reconnus par le rabbin : l'entreprise des Juifs, par ordre de Julien; le tremblement dont parle Rufin; enfin, un feu envoyé du ciel qui fait périr grand nombre d'ouvriers juifs.

Le célèbre P. Morin, de l'Oratoire [2], rapporte un troisième passage des Juifs, tiré du *Beresith Rabba* ou du grand commentaire sur la Genèse.

Libanius, sophiste et rhéteur païen, dit [3] que la mort de Julien

[1] *Tela ignea Satanæ*, p. 231. — [2] *Exercit. biblic.*, p. 353. — [3] *Vita Juliani.*

fut présagée par des tremblements de terre arrivés dans la Palestine.

Trois Pères de l'Eglise, contemporains de l'empereur Julien, rapportent le miracle arrivé à Jérusalem comme un fait public connu de tout le monde et indubitable. S. Jean Chrysostome, dans ses Homélies *Contre les Juifs*, qu'il prononça à Antioche l'an 387, 24 ans après l'événement, prend ses auditeurs à témoin de la vérité ; il invite ceux qui voudraient en douter à en aller voir les vestiges sur le lieu même. On n'avait pu ignorer à Antioche ce qui s'était passé à Jérusalem 24 ans auparavant. S. Ambroise, l'an 388, en rappelle le souvenir à l'empereur Théodose, pour l'empêcher d'obliger les chrétiens à rebâtir un temple des païens [1]. S. Grégoire de Nazianze [2] raconte ce miracle avec toutes ses circonstances. Il vivait dans l'Orient, et il avait pu les apprendre de témoins oculaires ; son discours sur ce sujet peut avoir été écrit avant ceux de saint Jean Chrysostome. Socrate [3], Sozomène [4], Théodoret [5] en parlent comme d'un fait duquel personne n'avait jamais douté. Socrate rapporte que saint Cyrille, évêque de Jérusalem, voyant commencer cette entreprise, assura les chrétiens, sur la foi des prophéties, que ce projet ne réussirait pas, et sa prédiction fut accomplie la nuit suivante. Si cela est, disent les incrédules, pourquoi ce Père, évêque de Jérusalem même, n'en a-t-il pas fait la moindre mention dans ses écrits ? La raison en est bien simple ; c'est que tous les ouvrages de ce Père qui sont parvenus jusqu'à nous ont été composés avant cet événement. Ses *Catéchèses* ont paru l'an 347, et son *Epître à Constance* en 351 ; et le miracle dont il est question n'a eu lieu qu'en 363.

Ce fait étant mis hors de doute par les témoignages impartiaux que nous venons de produire, il ne reste de ressource aux incrédules que de supposer que ce fut un phénomène purement naturel qui, sans une direction particulière de la Providence, concourut avec le projet de Julien l'Apostat, et l'arrêta fortuitement.

Cette explication ne saurait faire impression que sur ceux qui

[1] Epist. 40. — [2] Orat. 4. — [3] Lib. III, cap. XX. — [4] Lib. V, cap. XX. — [5] Lib. III, cap. XX.

croient que la religion est une chose aussi indifférente à la Divinité qu'elle le leur paraît à eux-mêmes; mais quiconque fera cette réflexion que Dieu, auteur de la société, de même qu'il est le créateur de l'univers, attend d'elle un culte pur et digne de lui; que la source de toute vérité et de toute justice ne peut regarder d'un même œil la piété et la superstition, l'idolâtrie et le culte d'un Dieu unique et purement spirituel, en un mot la vérité et le mensonge, ne se persuadera point que la Providence ait abandonné au hasard un événement dont les circonstances, tant morales que physiques, semblent décider entre les différents cultes qui se disputaient alors l'approbation du ciel.

Il s'agissait d'un temple dont la première construction avait été prédite et ordonnée de la part de Dieu ; dont la première destruction fut pareillement décrétée et prédite; dont le rétablissement, après le retour de Babylone, ne fut exécuté qu'en vertu des mêmes oracles, et de ceux qui furent rendus dans le temps même où il fut rebâti; d'un temple dont la seconde destruction, arrivée sous l'empire de Vespasien, avait été pareillement prédite et circonstanciée par Daniel, par Zacharie, et en dernier lieu par Jésus-Christ.

Julien, élevé dans le christianisme, initié dans le clergé par Eusèbe, évêque de Nicodémie, dont il était neveu, instruit par ses soins dans les écritures tant de l'ancien que du nouveau Testament, mais ensuite devenu apostat, et ayant affiché le dessein formel de rétablir le culte des idoles et d'anéantir le christianisme; Julien entreprend de convaincre de faux, par un coup d'éclat qu'il juge décisif, les prophéties qui avaient assuré que le temple serait détruit, foulé au pied par les nations, et que la désolation durerait jusqu'à la consommation et à la fin. Le moyen de démentir ces oracles paraissait bien simple ; il ne fallait pour cela que faire revivre le culte juif, en rétablissant le temple de ce peuple. Un prince, maître absolu de la majeure partie de l'univers connu, forme cette entreprise, et la presse avec le plus grand zèle : son activité est secondée par celle d'un peuple entreprenant, s'il en fut jamais, et qui, croyant toucher au moment de sa délivrance, ne vise qu'à démentir la prédiction de Jésus-Christ, sans penser aux conséquences que le paganisme en aurait tirées ensuite contre ses propres prophètes. Les mesures

les plus justes sont prises : la révélation, inutilement attaquée par la violence pendant trois cents ans, va sans doute succomber sous ce coup d'une profonde politique ; et voilà qu'au moment où le Juif s'applaudit du rétablissement de son culte, où Julien croit s'assurer un triomphe immortel, où tout paraît désespéré pour le chrétien, les éléments conjurés, la terre ébranlée, le feu sortant de ses entrailles et se joignant à celui qui tombe d'en-haut, culbutent les restes des anciens fondements, comblent les tranchées qui étaient commencées, dispersent les matériaux, brûlent et mettent en fuite, à plusieurs reprises, les ouvriers et les conducteurs du travail, après en avoir fait périr un grand nombre, et forcent le plus fier et le plus dangereux ennemi du christianisme d'abandonner une entreprise qu'il avait infiniment à cœur, et qui, à parler humainement, dépendait uniquement de sa volonté.

Si la Providence, qui tient sous sa main tous les êtres physiques, qui a mis dans le cœur des hommes un penchant invincible à reconnaître son opération dans des coups extraordinaires revêtus de tant de circonstances morales, n'a eu aucun dessein ni aucune vue particulière dans la conduite de l'événement que nous venons de décrire, d'après des auteurs contemporains et non suspects ; nous le disons hardiment : il faut livrer tout au hasard, ne reconnaître aucune divinité, ou n'admettre que des dieux tels que les voulait Epicure, spectateurs oisifs de ce qui se passe dans l'univers.

Les circonstances physiques de cet événement ne se refusent pas moins que les circonstances morales à être rangées dans la classe des choses purement naturelles. On doit observer que, selon le récit des écrivains que nous avons produits, les effets, tant du tremblement de terre que des tourbillons de flammes, ne se firent ressentir que dans l'emplacement assez resserré sur lequel on se proposait de rebâtir le temple ; rien ne fut culbuté, excepté les fondements de l'ancien temple, les monceaux de matériaux préparés pour la nouvelle construction, et le portique sous lequel les Juifs se retiraient après le travail. Eux et les travailleurs furent les seules victimes de l'embrasement. Après que les ouvriers, qui revinrent plus d'une fois reprendre leur travail, y eurent enfin absolument renoncé, tout redevint calme sur le

sol du temple. Il n'y resta ni fente, ni gouffre, effets presque inséparables des éruptions et des volcans formés par la nature; les environs de ce terrain étaient couverts d'édifices; le mont des Oliviers, qu'une vallée très-étroite sépare de la place où le temple était autrefois, portait sur sa cîme une superbe église, bâtie par la mère de Constantin, sur le lieu d'où Jésus-Christ s'était élevé dans les cieux; on en voyait une autre sur le mont de Sion, contigu à l'emplacement du temple; au nord, à peu de distance, était la fameuse basilique de la Résurrection, qui couvrait le Calvaire et le sépulcre du Sauveur. Tout près des fondements d'où sortait la flamme était une petite église de chrétiens, dans laquelle la foule des Juifs effrayés tenta en vain de se réfugier [1]. Aucun de ces édifices ne fut ni ébranlé ni endommagé; personne ne périt, excepté les travailleurs et les instigateurs de l'ouvrage. Qui doua ainsi la flamme d'intelligence pour ne poursuivre que ceux-ci, pour reparaître autant de fois qu'ils se présentèrent, comme si la garde de ce lieu lui eût été confiée; pour s'amortir et s'éteindre dès qu'ils abandonnaient le travail? Qui borna à un terrain circonscrit et destiné à l'ouvrage, des secousses qui, selon la marche ordinaire de la nature, doivent s'étendre au loin? Qu'on nous montre quelque chose de pareil dans les désastres sans nombre dont la mémoire s'est conservée! Qu'on en cite quelqu'un arrivé précisément au moment où il vérifiait des prédictions fort antérieures et bien connues! Alors nous conviendrons que l'événement qui fit avorter l'entreprise de Julien fut un événement purement naturel. Mais, si le récit que nous en font des auteurs contemporains, des auteurs païens, des Juifs même; si l'expérience de tous les âges, et l'idée que la saine raison nous donne de la Providence ne permettent pas de le regarder comme tel, il faut donc convenir que ç'a été un coup miraculeux, destiné à déconcerter la politique raffinée de Julien, et à convaincre les incrédules les plus opiniâtres. Ce prodige, en effet, fit une forte impression sur un nombre considérable de Juifs, qui demandèrent et reçurent le baptême, comme nous l'apprenons des écrivains ecclésiastiques que nous avons cités; les autres quittèrent la place et se retirèrent chacun dans le lieu de leur dispersion.

[1] Grég. de Nazianze, *Disc. 4 contre Julien.*

Nous nous sommes un peu étendus sur ce fait à cause de son importance et des efforts que les incrédules modernes ont faits pour en obscurcir la vérité. Nous allons maintenant reprendre le fil de notre ouvrage.

NOTE IX.

Date de la construction du temple.

III Reg. vi, 1.

« Les prétendus Septante [1] disent le temple bâti quatre cent » quarante ans après la fuite d'Egypte; Josèphe, cinq cent quatre- » vingt-douze ans ; et, parmi les modernes, on trouve vingt opi- » nions différentes : cette question n'est d'aucune importance, » mais, dans un livre sacré, l'exactitude ne nuirait point. »

Josèphe et les modernes ne sont point le « livre sacré. » Quant aux Septante, le critique les a déclarés (en parlant des Odes de Salomon, ibid.) « mauvaise version. » Il est vrai que les manuscrits de cette version, du Vatican et de Cambridge, qu'on a suivis dans la Polyglotte d'Angleterre, portent *quatre cent quarante ans*; mais ceux du cardinal de Ximénès, et les autres, à qui on a donné la préférence dans les Polyglottes d'Anvers et de Paris, portent *quatre cent quatre-vingts ans*, comme l'hébreu et la Vulgate, les Paraphrases chaldaïques, les versions syriaques et arabes, et cette leçon est la leçon primitive.

---

[1] Voltaire, *Bible expliquée.*

NOTE X.

Les chérubins du sanctuaire.

III Reg. vi, 23 suiv. vii, 25.

« Ces figures de veau dans le sanctuaire, dit Voltaire [1], et ces » douze veaux qui soutenaient la cuve où les prêtres se lavaient, » étaient une transgression formelle de la loi. »

Ce qui est fait par ordre du législateur ne peut jamais être regardé comme une transgression de la loi qu'il a portée. Or, ce fut par l'ordre de Dieu même [2] que Salomon mit des chérubins dans le sanctuaire, comme Moïse en avait placé sur l'arche ; qu'il fit fabriquer des bœufs d'airain pour servir de support à la cuve du même métal qu'il plaça dans le parvis. Il n'était pas à craindre que les Hébreux adorassent des figures disposées ainsi, au lieu qu'ils auraient pu se porter à l'idolâtrie à l'égard de celles qu'ils se seraient fabriquées à leur gré (*a*).

NOTE XI.

Fête de la dédicace du temple.

III Reg. viii, 63.

« Huit millions huit cent mille livres de bœuf, et douze cent » mille de mouton [3], ajoutez-y le pain et le vin, c'est un grand » repas. »

Apparemment, si tout fut mangé en un repas; mais si ces

(*a*) Sur le véritable sens de la loi relative aux images (*Exod.* xx, 4), voyez tom. I, pag. 191.

[1] *Bible expliquée.* — [2] I *Paral.* xxvii, 11 et 19. — [3] Voltaire, *Bible expliquée.*

viandes furent employées à nourrir, pendant quatorze jours consécutifs que dura la fête, tous les Israélites rassemblés d'une extrémité à l'autre du pays de Chanaan, pour la dédicace du temple, comme les Livres saints nous l'apprennent [1], on conviendra que cette quantité de chair des victimes immolées pendant ces quatorze jours ne put même suffire pour une si grande multitude. Tous les Juifs participaient aux victimes, aussi bien que les prêtres.

NOTE XII.

Richesses de David et de Salomon.

Ecce ego in paupertate mea præparavi impensas domus Domini, auri talenta centum millia, et argenti mille millia talentorum, etc. — I PARAL. XXII, 14.

« David, dit Voltaire [2], dont le prédécesseur n'avait pas même » de fer, laissa à Salomon, son fils, vingt-cinq milliards six cent » quarante-huit millions, au cours de ce jour, en argent comp» tant. »

« Salomon, dit-il ailleurs [3], pouvait-il être aussi riche qu'on » le dit? Les Paralipomènes assurent que le *melk* David, son » père, lui laissa environ vingt milliards de notre monnaie, au » cours de ce jour, selon la supputation la plus modeste. Il n'y » a pas tant d'argent comptant dans toute la terre; et il est assez » difficile que David ait pu amasser ce trésor dans le petit pays » de la Palestine. »

« Il est assez comique, dit-il encore [4], de voir un *melk*, un » roitelet juif, avoir à sa disposition une somme de trente-six » milliards. »

Enfin [5] il réduit cette somme à dix-neuf milliards soixante et deux millions.

On voit par ces passages que chez Voltaire le mot *melk* est

[1] III *Reg.* VIII, 65. — [2] *Mélanges,* tom. VII, ch. I. — [3] *Dictionn. philos.*, art. *Salomon.*— [4] *Bible expliquée.* — [5] *Traité de la Tolérance.*

synonyme de *roitelet*. Ce critique n'a pas pris garde que le nom *melk* ou *melek* est donné à quatre puissants monarques qui régnaient, selon lui, à Babylone, en Perse, etc., du temps d'Abraham; qu'il est donné aux rois d'Egypte, à ceux d'Assyrie, au grand Nabuchodonosor, à Cyrus, à Artaxerxès, qui n'étaient point des roitelets. Mais laissons les termes indécents et injurieux du critique, et venons aux difficultés qu'il trouve dans le texte sacré.

Nous observerons d'abord que, dans le texte des Paralipomènes, il n'est parlé ni de *millions*, ni de *milliards au cours de ce jour*, mais de talents d'or et d'argent. Pour savoir la somme que formeraient ces talents réduits à notre monnaie, il en faudrait faire une évaluation exacte. Or, cette opération n'est pas aussi facile qu'on pourrait le croire.

Voltaire lui-même est fort incertain dans ses calculs. Si, dans ses *Mélanges*, il porte à vingt-cinq milliards six cent quarante-huit millions, la somme laissée par David à Salomon, dans le *Dictionnaire philosophique*, il la restreint à environ vingt milliards. Il nous avertit que, dans ce dernier calcul, il suit la supputation la plus modeste : preuve que, dans le précédent, il s'en était permis une qui ne l'était pas trop. Dans le *Traité de la tolérance*, il s'arrête à une évaluation plus modeste encore. Enfin, dans sa *Bible expliquée*, il adopte un autre calcul bien différent des précédents : il porte à 36 milliards les richesses amassées par David. Ces diverses évaluations sont donc très-incertaines.

Les savants qui ont le plus étudié ces matières réduisent cette somme à quinze milliards, le plus grand nombre à douze, et quelques-uns encore plus bas. Dom Calmet, qui a le plus approfondi ces sortes de sujets, évalue ces sommes à environ douze milliards. Il estime le talent d'argent, chez les Hébreux, à 4,867 livres 3 sous 7 deniers de notre monnaie, et le talent d'or, 69,531 livres 5 sous. Ainsi les cent trois mille talents d'or et le le million sept mille talents d'argent que David laissa à Salomon pour la construction du temple, montent à douze milliards 368 millions 866,562 livres de notre monnaie.

Voltaire pose pour principe [1] que le talent d'or vaut quarante

[1] *Bible expliquée.*

» mille écus, et le talent d'argent deux mille écus de notre » monnaie. »

Pour être convaincu du faux de ce principe, il n'y a qu'à faire attention à la proportion de valeur qu'il établit entre l'or et l'argent. Elle est, selon son estimation, comme d'un à vingt, quoique, dans la vérité, elle ne soit que comme d'un à treize, puisque le marc d'argent est à cinquante-deux livres, et le marc d'or à six cent soixante-douze livres.

« Mais douze milliards ne forment-ils pas encore une somme » exorbitante, plus grande même qu'il ne serait nécessaire pour » construire un temple comme celui de Salomon, dont tous les » murs et les pavés auraient été d'argent massif; dont le couvert, » toutes les moulures des murailles du dedans, et tous les vases » dont on s'y serait servi auraient été d'or ? »

Cette difficulté a fait présumer à quelques interprètes, au P. Houbigant, à l'auteur des lettres des Juifs à Voltaire, qu'il s'était glissé dans les textes quelques fautes de copistes. Mais nous rejetons cette solution. Nous ne croyons pas qu'on puisse l'employer si légèrement, et sans avoir pour soi l'autorité des manuscrits ou de quelques anciennes versions.

Nous n'adoptons pas non plus le sentiment de dom Calmet, qui n'est point effrayé de l'énormité de cette somme. On peut voir dans la *Bible d'Avignon* les sources qu'il indique pour prouver que David a pu amasser des richesses si immenses (*a*). Nous ne

(*a*) Nous croyons exact le calcul de dom Calmet. Le sicle ancien ou mosaïque, appelé *sicle du sanctuaire*, valait 3 fr. 20 de notre monnaie, et le sicle royal, qui fut en vigueur sous les Rois, valait la moitié du sicle ancien. Comme d'ailleurs le talent égalait 3 mille sicles, nous avons 5 milliards 100 millions de francs pour 1 million de talents d'argent, et 7 milliards 650 millions de francs pour 100 mille talents d'or. « Quelque énorme que soit cette somme, ajouterons-nous avec dom Calmet, elle cessera de paraître incroyable si l'on se représente que David l'amassa pendant un règne de 40 ans ; si l'on songe aux peuples nombreux qu'il vainquit et auxquels il enleva les plus riches dépouilles, aux tributs que lui payaient diverses nations, aux impôts qu'il tirait des Hébreux, au commerce avantageux qu'il faisait avec d'autres pays ; si l'on se rappelle que ses flottes pénétrèrent jusqu'au pays d'Ophir, célèbre par ses mines d'or, et enfin si l'on considère l'économie qu'il

doutons pas pour cela que du temps de David et de Salomon l'or et l'argent ne fussent beaucoup plus communs en Orient qu'ils ne le sont aujourd'hui en Europe; toute l'antiquité l'atteste. Homère donne à tous ses héros, même aux plus petits seigneurs de la Grèce, des armures et des vases d'or. Hérodote, Diodore de Sicile, Pline, Quinte-Curce, etc., sont remplis de témoignages qui démontrent cette vérité.

Mais, pour résoudre la difficulté que nous examinons, nous avons un moyen plus efficace : nous n'avons qu'à supposer qu'il y avait parmi les Hébreux, comme parmi nous, des espèces qui, portant le même nom, étaient cependant d'une valeur et d'un poids différents. Combien nos deniers, nos livres, nos sous, nos écus, n'ont-ils pas varié de prix? Quelle serait l'erreur d'un étranger qui, lisant dans l'histoire que la France a eu, dans un temps, plus de 800 millions de livres de revenu, prendrait la livre de poids au lieu de la livre de compte, qui n'en est aujourd'hui que la centième partie, et lui donnerait 1 milliard 600 millions de marcs d'argent, ce qui, à 50 livres le marc, ferait 80 milliards de livres de notre monnaie?

« Mais l'Ecriture ne marque nulle part qu'il y ait eu de deux » sortes de talents parmi les Hébreux. » Il n'était pas nécessaire qu'elle le déclarât, la chose parlait d'elle-même. Les auteurs grecs n'ont jamais écrit qu'il y avait des talents de deux espèces parmi eux. Cependant on est forcé de faire cette distinction. Homère raconte qu'aux funérailles de Patrocle, Achille proposa, pour le premier prix de la course des chars, une captive et un trépied d'or; pour le second, une cavale de six ans, qui était pleine d'un mulet. Le troisième prix était un chaudron ou un plat qui tenait quatre mesures. Le quatrième était deux talents d'or. Ces deux talents d'or valaient donc moins que le chaudron, le bassin ou le plat : ils valaient moins que la cavale pleine. Ce n'étaient donc pas des talents de poids, qui faisaient soixante-douze mille livres de notre monnaie. C'étaient donc des pièces

put mettre dans ses dépenses, pour amasser les sommes nécessaires à la construction du plus magnifique temple de l'univers. » — L'explication qui suit, de Du Clot, ne paraît reposer que sur une hypothèse sans preuve sérieuse à l'appui.

d'or qui portaient le nom de *talents*, quoiqu'elles fussent bien au-dessous de leur valeur.

Philippe, roi de Macédoine, acheta un cheval de seize talents, selon Pline, et de treize, selon Plutarque. Qui se persuadera que ce prince ait voulu payer un cheval seize ou même treize mille écus ? Car le talent d'argent attique dont il est ici question valait trois mille de nos livres. M. de Caylus en porte la valeur presque au double, à présent que le marc d'argent est à 52 livres.

On lit dans Plutarque[1] que Harpalus, gouverneur de Babylone pour Alexandre, avait une coupe d'or de vingt talents. S'il fallait entendre des talents de poids, cette coupe aurait pesé mille de nos livres.

Ces exemples prouvent que chez les anciens, comme chez les modernes, on a donné le même nom à des monnaies d'un prix bien différent.

D'ailleurs, il est incontestable que le nom de *talent* n'a jamais marqué une valeur uniforme chez les divers peuples où il a été reçu ; le talent égyptien était de quatre-vingts livres de poids ; le romain, de soixante-dix ; le sicilien, de six dragmes ; le thuscien, de cent vingt livres ; le syrien, de quinze livres sept onces et quatre dragmes ; celui d'Egine, de dix drachmes ; l'alexandrin, de trente-une livres trois onces ; le talent d'Athènes valait soixante mines ou six cents drachmes. M. Ducange remarque que le nom de *talent* se met quelquefois pour cent livres, d'autres fois pour cinquante, enfin pour un marc seulement de la valeur de vingt sous. Virgile [2] distingue deux sortes de talents, le grand et le petit. Quant au mot hébreu *kikkar*, qui est toujours employé dans la Bible, il ne signifie autre chose qu'une masse ou un tonneau d'or ou d'argent.

Enfin, un savant de nos jours, très-exercé dans cette matière [3], a fait voir que les richesses laissées par David se montaient tout au plus à douze millions et demi de notre monnaie. Quoi qu'il en soit, nous pouvons du moins conclure, avec raison, que toutes les supputations que l'on a faites pour évaluer ces énormes richesses peuvent très-bien être fautives, et, par conséquent, que

[1] *Vie de Démosthènes*. — [2] Enéide, liv. V. — [3] Dupré de Saint-Maur, *Recherches sur la valeur des monnaies*.

les incrédules qui en ont conclu que leur quantité est incroyable et impossible ont raisonné sur une fausse supposition. Nous voyons seulement, par l'Ecriture, que l'or était prodigué dans le temple.

NOTE XIII.

Les présents de la reine de Saba.

III REG. X, 1-10.

« La reine de Saba, dit Voltaire [1], qui vient proposer des » énigmes à Salomon, et qui lui fait un petit présent de seize » millions huit cent mille livres de France, est bien une autre » dame que l'impératrice de Russie. Le dixième de tout cet » argent appartient aux prêtres. On cherche le royaume de » Saba, il est sans doute dans le pays d'Utopie. »

Est-ce ignorance ? Est-ce effronterie ? Est-ce délire ? c'est tout cela ensemble. L'antiquité sacrée et profane parle continuellement du pays de Saba et des Sabéens, qu'elle place en Arabie, près de Regma, sur le golfe Persique. C'est ce qu'on lit dans la Genèse [2], dans le livre de Job [3], dans Isaïe [4], dans le psaume 71 [5], dans Ezéchiel [6], dans Diodore de Sicile [7], dans Virgile [8], dans Ptolomée [9], dans Pline [10]. « Point de peuples, dit ce dernier auteur, qui soient plus riches que les Sabéens et les Gerrhéens. »

Quel rapport a ce trait de l'histoire sacrée avec l'impératrice de Russie, dont les vastes Etats fournissent de belles fourrures ? La reine de Saba trouvait dans les siens, en abondance, l'or, les pierreries, les parfums, dont elle faisait des présents.

« Un petit présent de seize millions huit cent mille livres ! »

Les 120 talents d'or dont la reine de Saba fit présent à Salomon, si c'étaient des talents de poids, auraient fait quatorze millions

[1] *Bible expliquée.* — [2] *Gen.* X, 7. — [3] *Job.* I, 14. — [4] *Isai.* XLIII, 3. — [5] *Ps.* LXXI, 10. — [6] *Ezech.* XXVII, 22. — [7] Lib. III, cap. IX. — [8] *Georg.* lib. I. — [9] Lib. IV, cap. VII. — [10] Lib. XII, cap. XIV.

trente et un mille trois cent soixante-une livres au titre de Paris; mais, si c'étaient des talents de compte, l'évaluation du critique serait doublement fautive (*a*).

Il n'y avait aucune loi chez les Hébreux qui assujettît à la dîme l'or et l'argent dont on faisait des présents.

NOTE XIV.

Les chevaux d'Egypte.

III Reg. x, 28.

« L'Egypte ne nourrissait guère de chevaux, dit Voltaire [1]; que » ne les faisait-il (Salomon) venir d'Arabie et de Perse? Ne » savait-il pas que la plupart des chevaux d'Egypte deviennent » tous aveugles en peu de temps? »

La plupart.... tous. Voltaire ignorait sans doute la cause des maladies des yeux auxquelles les hommes, ainsi que les chevaux, sont sujets en Egypte. Elles proviennent [2] d'un sable très-fin, mais très-brûlant, que certains vents soulèvent. Ce sable, porté dans les yeux, fait perdre la vue à la longue, si l'on ne prend bien des précautions. Les chevaux que Salomon faisait acheter jeunes en Egypte n'avaient point encore ces accidents; transplantés en Palestine, ils n'y étaient plus exposés.

(*a*) Voyez plus haut, p. 115, où l'auteur expose ce qu'il entend par *talents de poids* et *talents de compte*. Nous n'avons qu'à répéter ici que l'existence de ces derniers nous paraît fort problématique.

[1] *Bible expliquée.* — [2] Thévenot, tom. VI, chap. x, 3e édit. p. 833.

NOTE XV.

Salomon idolâtre.

III Reg. xi, 1-5.

« Il semble assez prouvé, dit Voltaire [1], que les Juifs n'avaient » point encore de culte fixe et déterminé....... Il était fort indif- » férent que Salomon adorât un Dieu sous le nom de Chamos, » de Moloch ou de Jéhovah. »

Quelle preuve convaincante ! Salomon, séduit dans sa vieillesse par des femmes étrangères qu'il a prises contre la loi, en vient enfin jusqu'à adorer leurs dieux : donc « les Juifs n'avaient point encore de culte fixe et déterminé. » Mais n'était-ce pas au culte de Jéhovah que Salomon avait élevé le magnifique temple de Jérusalem, bien des années avant de se prostituer au culte de Chamos et de Moloch ? Henri VIII, roi d'Angleterre, emporté par une passion semblable à celle qui aveugla le plus sage des rois, a rompu avec Rome, s'est fait chef de la religion dans ses Etats, a ouvert, contre son gré, la porte à une multitude de sectes, au milieu desquelles on ne peut plus reconnaître la majesté de la religion de Jésus-Christ : donc, avant ce schisme funeste, les Anglais n'avaient point de culte fixe et déterminé !

« Salomon, disent d'autres incrédules [2], voulut avoir un sérail » nombreux ; rendu plus éclairé par son commerce avec les » étrangers, il leur accorda l'exercice libre de leur religion, il » fit même bâtir pour les Juifs des temples particuliers où ils » pouvaient, suivant la loi, rendre leurs hommages à Dieu avec » moins de dépenses qu'à Jérusalem. » En vertu de la tolérance, voilà Salomon réconcilié avec les incrédules ; malgré ses perfidies, ses assassinats, son sérail, son idolâtrie, ce fut un prince *éclairé*, et par conséquent un grand roi. Cependant un philosophe moderne [3] s'est fortement récrié sur le nombre de ses femmes.

[1] *Bible expliquée.* — [2] *Esprit du judaïsme*, ch. vi. *Examen important*, ch. ix. — [3] *Quest. sur l'Encyclopédie*, art. *Salomon.*

Non-seulement Salomon accorda aux étrangers le libre exercice de l'idolâtrie, mais il la pratiqua lui-même. Il offrit de l'encens aux divinités des Sidoniens, des Moabites, des Ammonites, et leur bâtit des temples. Mais il est faux qu'il en ait bâti de particuliers pour les Juifs; la loi le défendait [1], et l'histoire n'a jamais dit un mot de ces temples particuliers.

« Cette conduite, ajoutent les incrédules, déplut beaucoup » aux prêtres et aux prophètes; il y a tout lieu de croire que, » s'ils avaient pu, ils n'auraient pas laissé Salomon jouir si » longtemps de la couronne et de la vie. »

Pour calomnier les prêtres avec au moins une ombre de vraisemblance, il ne faudrait pas leur imputer des crimes qu'ils n'ont pas pu commettre. Puisque Salomon a régné quarante ans et n'a été infidèle au Seigneur Dieu d'Israël que dans sa vieillesse, il est évident que les prêtres ont été intéressés à le laisser jouir longtemps de la couronne et de la vie.

« On les accuse de l'avoir décrié et menacé de la vengeance » divine, à cause de sa tolérance; mais, puisque le règne de » Salomon fut long et heureux, Dieu ne prit point de part à la » colère de ses ministres. »

Ce règne fut long et heureux, parce que Salomon ne s'égara que sur la fin de sa vie. Les prophètes ne le décrièrent point; ils lui reprochèrent en face, non sa *tolérance*, mais son idolâtrie; ils le menacèrent de la colère divine : elle ne tarda pas à éclater. Les liens de la religion une fois rompus, les cœurs des sujets se détachèrent peu à peu du monarque, son autorité s'affaiblit. Dieu, qui seul pouvait le juger et le punir, ne tarda pas à lui dénoncer ses vengeances [2], et à appesantir sur lui-même le bras qui devait frapper sur sa maison les plus terribles coups. La haine d'Adad, prince iduméen, le ressentiment de Razon, roi de Syrie, la révolte de Jéroboam en furent les effets. Dieu approuva donc *l'intolérance de ses ministres*.

[1] *Deut.* XII, 5. — [2] III *Reg.* XI, 11.

NOTE XVI.

Razon, roi de Syrie.

III REG. XI, 23.

« Ce Razon, roi de Syrie, dit Voltaire [1], qui fit tant de peine » à Salomon pendant tout son règne en Judée, démontre » évidemment que l'auteur sacré se contredit grossièrement, » quand il dit que Salomon régna de l'Euphrate à la Méditer- » ranée. »

Razon, roi tributaire dans la Syrie, depuis que David avait vaincu Adarézer son prédécesseur [2], se souleva contre Salomon, après que celui-ci se fut livré à l'idolâtrie, dans un âge déjà avancé, et depuis ce temps-là, Razon ne cessa de causer de l'embarras à ce prince pendant les dernières années de son règne ; s'ensuit-il de là qu'avant cette révolte Salomon ne régnait pas paisiblement depuis l'Euphrate jusqu'à la Méditerranée (*a*) ?

(*a*) Adaréser, roi de Soba, ayant été vaincu par David, un de ses officiers se révolta contre lui, ramassa un certain nombre de ses soldats fugitifs, et, à leur tête, ne cessa de se montrer hostile *(adversarius)* aux Israélites « durant tout le règne de Salomon. » Plus tard, probablement vers la fin de ce même règne, il s'empara de Damas et s'y établit roi. En quoi consistait l'hostilité de ce chef de bandes? La Bible n'en dit rien; mais évidemment un fait si minime et si mal défini ne saurait renverser cette assertion générale de l'écrivain sacré, que la domination de Salomon s'étendait de l'Euphrate à la Méditerranée.

[1] *Bible expliquée.* — [2] II *Reg.* VIII, 3 et 4.

NOTE XVII.

Révolte des dix tribus.

III REG. XII.

« La révolte des dix tribus sous Roboam, disent les incré-
» dules[1], fut l'ouvrage des prophètes du Seigneur, qui voulaient
» se venger de Salomon sur son fils En effet, le prophète Ahias
» avait prédit à Jéroboam qu'il règnerait sur dix tribus, et
» lorsque Roboam voulut réduire les rebelles, le prophète
» Séméïas défendit aux soldats de marcher contre leurs frères. »

Les impôts et les travaux dont Salomon avait chargé ses sujets, et que Roboam refusa de diminuer, furent la véritable cause de la révolte de Jéroboam et des dix tribus; les prêtres ni les prophètes n'y eurent aucune part. Lorsqu'ils ne disent rien contre un gouvernement trop dur, on les accuse de fomenter le despotisme; s'ils appuient les plaintes du peuple, on leur reproche de souffler le feu de la sédition. Séméïas empêcha une guerre civile : on lui en fait un crime; s'il l'avait conseillée, on le rendrait responsable du sang répandu. Venons aux reproches faits à Ahias : 1° ses censeurs supposent que sa prédiction fut faite à Jéroboam, après la mort de Salomon; c'est une fausseté : Salomon vivait encore. Si ce prophète ne fut qu'un fanatique, comment put-il prévoir que Roboam monté sur le trône rebuterait le peuple; que le peuple se mutinerait; que dix tribus, ni plus ni moins, secoueraient le joug et se donneraient un autre roi? Jéroboam conçut alors si peu le dessein de parvenir à la royauté, qu'il se sauva en Egypte, et qu'il n'en revint qu'après la mort de Salomon.

2° Dieu lui-même avait révélé à Salomon[2] ce qui arriverait après sa mort; Ahias ne fit que confirmer cette prédiction. Si Salomon n'en profita pas pour donner de salutaires leçons à son

[1] *Esprit du judaïsme*, ch. VIII. Morgan, tom. I, p. 308. *Bible expliquée.* — [2] III *Reg.* XI, 11.

fils, il fut coupable ; mais ce n'est point au prophète qu'il faut en imputer la faute.

3° Il paraît que Jéroboam lui-même n'entra pour rien dans la sédition. Il est dit que les villes mécontentes s'en retournèrent chacune chez elles ; que Roboam ayant envoyé un de ses officiers pour les ramener à l'obéissance, elles le lapidèrent ; que le roi lui-même s'enfuit de Sichem à Jérusalem ; qu'ensuite les tribus ayant appris que Jéroboam était de retour d'Egypte, elles lui envoyèrent des députés, le firent venir dans leur assemblée, et l'établirent roi d'Israël : ce fut donc de leur propre mouvement qu'elles le choisirent, et non point par l'instigation du prophète.

4° Les prophètes, loin de souffler le feu de la discorde à cette occasion, empêchèrent la guerre et l'effusion du sang. Séméïas défendit aux sujets de Roboam de combattre contre leurs frères, et la guerre n'eut pas lieu. La conduite de cet autre prophète ne l'a pas mis à l'abri des reproches des incrédules ; ils l'ont accusé d'avoir confirmé les rebelles dans leur schisme. Quel triomphe pour eux s'ils pouvaient citer un seul prophète qui eût excité le peuple à se soulever contre son souverain !

5° Jéroboam, loin de suivre les leçons d'Ahias, fit tomber les Israélites dans l'idolâtrie. Aussi, lorsqu'il envoya [1] son épouse déguisée pour consulter le même prophète sur la maladie de son fils, Ahias, quoique devenu aveugle, la reconnut avant même qu'elle eût parlé ; il lui annonça sans ménagement la mort prochaine de cet enfant, et les châtiments terribles du Seigneur.

Si les prophètes avaient été des imposteurs et des fanatiques, ils auraient flatté et ménagé les souverains. Au contraire, ils ne cessaient de leur reprocher leurs crimes, de leur prédire des châtiments, et ils bravaient la mort pour exécuter les ordres de Dieu. Imputer à ces saints personnages les maux qui sont arrivés à des princes impies, c'est vouloir qu'ils aient été la cause de leur perversité ; qu'on cite un seul roi qui se soit mal trouvé de les avoir écoutés ?

« Malgré les remontrances des prophètes, continuent nos ad-
» veraires [2], Jéroboam établit l'idolâtrie dans Israël : ces inspirés
» n'avaient donc pas prévu l'avenir ; ils eurent beau menacer,

[1] III *Reg.* XIV. — [2] *Bible expliquée.*

» Jéroboam régna vingt-deux ans, et fut toujours en guerre
» contre le royaume de Juda. Il y a tout lieu de croire que les
» prophètes mécontents se rejetèrent du côté de son adversaire.
» Ces guerres civiles furent atroces et cruelles, parce que c'é-
» taient des guerres de religion, dont les prophètes furent tou-
» jours les auteurs. »

D'abord on ne peut accuser Séméïas d'avoir été l'auteur de la guerre, puisqu'il l'empêcha. D'un autre côté, Roboam fut *tolérant* et laissa régner l'idolâtrie parmi ses sujets [1]. Les prophètes n'eurent donc pas lieu d'être plus contents de lui que de Jéroboam. Que les guerres continuelles entre les rois d'Israël, presque tous idolâtres, et les rois de Juda, qui souvent tolérèrent l'idolâtrie, aient été des guerres de religion, toujours excitées par les prophètes, c'est une fausseté palpable qui n'a pas le moindre fondement dans l'histoire.

Parce que Salomon et d'autres rois furent idolâtres, parce que plusieurs contractèrent des mariages illégitimes, les incrédules concluent que la religion juive n'était pas encore fixée, ou que les lois de Moïse n'existaient pas encore ; mais a-t-on jamais imaginé que des crimes commis malgré les lois soient une preuve de la nullité des lois ? Les prophètes n'ont cessé de menacer les prévaricateurs des châtiments annoncés par la loi. Jéroboam fut puni par la destruction de sa race, et Roboam par la guerre que lui fit le roi d'Egypte, qui pilla le temple [2].

« Il est étonnant, disent les incrédules, à l'occasion de ce der-
» nier événement, que Dieu consentit que les idolâtres sacriléges
» lui ravissent les riches offrandes dont la loi des Hébreux le
» montre si avide. »

Non-seulement Dieu y consentit, mais il le voulut pour exécuter la menace qu'il avait faite à Salomon [3]. Loin de paraître avide d'offrandes, Dieu, en cent endroits, réprouve celles des méchants, des hypocrites, d'un peuple qui veut allier son culte avec celui des idoles. Un de nos critiques l'avoue [4], et se réfute lui-même.

Et c'est là le grand crime que les sophistes de nos jours ne

[1] III *Reg.* XIV, 12 ; XV, 3. — [2] III *Reg.* XIV, 12, 25 suiv. — [3] *Ibid.* XI, 7. — [4] *Esprit du judaïsme*, ch. IX, p. 131.

peuvent pardonner ni à Moïse, ni aux prêtres, ni aux prophètes, ni à plusieurs rois des Juifs : ils n'ont pas voulu *tolérer* l'idolâtrie, cette religion si commode et si humaine [1], qui permettait la prostitution, les débauches contre nature, l'intempérance et la crapule, les sacrifices de sang humain, etc. : c'étaient des *fanatiques*, des *furieux*, des *forcenés*.

Mais les rois idolâtres étaient *tolérants*, c'étaient des *sages ;* les prêtres du paganisme ne forçaient personne à embrasser leur culte, c'étaient des hommes *respectables ;* les prophètes des faux dieux prêchaient l'indifférence des religions, c'étaient les *bienfaiteurs du genre humain*. Si les Juifs avaient pu se résoudre à faire de même, ils auraient été les *premiers* de tous les peuples.

Leur histoire dit qu'ils n'ont été malheureux que quand ils ont été idolâtres : c'est une fable. Achab et Jézabel étaient intolérants, puisqu'ils faisaient massacrer les prophètes du Seigneur : ils ont bien fait, ces hommes dangereux doivent être exterminés. Les Perses, les Grecs, les Romains, les Turcs n'ont pas été plus tolérants que les Juifs : cela ne fait rien ; il est permis aux païens d'être intolérants quand il leur plaît, cela n'est défendu qu'aux Juifs et aux Chrétiens (voyez notre Note XI sur le livre des Nombres).

Tel est exactement le résultat des idées des philosophes modernes. Ils ont fait l'apologie de tous les rois idolâtres, de Jéroboam, d'Achab, de Jézabel, etc. ; et ils ont accablé de calomnies tous les rois pieux, Joas, Ezéchias, Josias, Josaphat, etc.

NOTE XVIII.

Date de la composition du IIIe livre des Rois.

III Reg. xii, 19.

« Ces mots, dit Voltaire [2] : « Tout Israël se sépara de la mai-
» son de David, comme il en est séparé encore aujourd'hui, »

[1] *Ibid.* chap. viii, p. 100. Morgan, p. 310 suiv. — [2] *Bible expliquée.*

» prouvent que l'auteur écrivait très-longtemps après l'événe-
» ment.... S'il n'était qu'un homme ordinaire, on pourrait
» douter de tout ce qu'il raconte. »

Un historien qui aurait écrit 40 ou 50 ans après le schisme de Jéroboam ne pouvait-il pas bien dire alors : Dans ce temps commença la séparation d'Israël d'avec Juda, que nous voyons subsister aujourd'hui ? Ce texte ne prouve autre chose, sinon que le royaume d'Israël subsistait lorsque l'auteur écrivait ; or, il n'a subsisté que 260 ans en tout ; par conséquent, cet écrivain, ayant vécu nécessairement durant cet intervalle, n'a pas pu être très-éloigné du temps des événements qu'il raconte, et a pu en être très-voisin. Il mériterait donc à ce titre d'être regardé comme un témoin instruit, n'eût-il été « qu'un homme ordinaire. »

NOTE XIX.

Armée de Roboam.

III Reg. xii, 21.

« Roboam, dit Voltaire [1], vint avec cent quatre-vingt mille
» soldats choisis... pour combattre contre la maison d'Israël....
» Un misérable roitelet de la dixième partie d'un petit pays
» barbare pouvait-il avoir une armée de cent quatre-vingt mille
» combattants ? »

Nous avons déjà observé [2] que c'est vouloir faire illusion que de comparer les corps de troupes disciplinées que nos monarques mettent en campagne, et qu'ils entretiennent au loin, avec cette multitude d'habitants des Etats anciens qui prenaient les armes dès qu'ils étaient convoqués. On rassemblait des armées prodigieuses, en cas de besoin, dans très-peu de temps, ce qui était facile dans des pays de médiocre étendue. Dès qu'on n'avait plus besoin de l'armée, chacun s'en retournait dans sa maison (*a*).

[1] *Bible expliquée.* — [2] Voyez la Note XXVI du premier livre des Rois.

(*a*) Le dénombrement que David fit exécuter vers la fin de son règne

NOTE XX.

Sésac, roi d'Egypte, pille Jérusalem.

III Reg. xiv, 25 suiv.

Qu'il y ait eu un Sésostris, ou qu'il n'y en ait jamais eu; que Sésac, qui pilla Jérusalem, soit ou ne soit pas Sésostris, ce sont des questions qui n'intéressent point la révélation ; mais qu'un écrivain se joue du public jusqu'au point d'oser dire [1] : « Ce qui » ferait croire que ce ne fut pas Sésostris qui pilla Jérusalem, » c'est qu'il ne pilla pas Sichem, Jéricho et Samarie ; car Hérodote dit qu'il pilla toute la terre. »

C'est comme si on prétendait qu'Alexandre ne conquit pas l'Asie, parce qu'il n'est pas dit qu'il ait conquis Nazareth et Bethléem. Ce qui met le comble à l'absurdité de cette plate observation, c'est que son auteur a dit, quelques pages plus haut, qu'alors Samarie n'existait pas, que Jéricho n'était qu'une masure, et que Sichem n'était pas rebâtie (*a*).

porte à 500 mille pour Juda, et à 800 mille pour Israël, le nombre des hommes en état de porter les armes. Les Paralipomènes donnent même un chiffre plus élevé : 1570 mille en tout. Ce qui n'étonnera pas, si l'on réfléchit qu'il suffit d'une population de 6 millions d'habitants pour arriver à ce résultat.

(*a*) Les conquêtes de Sésac (en égyptien *Scheschonk*) sont retracées sur un grand bas-relief de Karnak, daté du règne de Scheschonk lui-même, où l'on voit figurer, avec leurs noms, les 133 villes du royaume de Juda prises par l'armée égyptienne ; la plupart de ces noms sont connus par les Livres saints... La capitale du royaume ne porte pas sur ce monument son appellation ordinaire de Jérusalem, mais elle se reconnaît avec certitude dans le nom de *Qehoudaha-Malek*, c'est-à-dire *Juda la royale*. — Fr. Lenormant, *Hist. ancienne des peuples de l'Orient*, tom. I, p. 453.

[1] Voltaire, *Bible expliquée.*

NOTE XXI.

La reine Maacha.

III Reg. xv, 2 et 10.

« L'auteur sacré, dit Voltaire [1], dit que la reine Maacha était » mère du roitelet Abia, et ensuite il dit qu'elle était mère du » roitelet Asa ; mais il ne dit point quels étaient ces priapes dont » la mère Maacha était grande-prêtresse à Jérusalem. »

Il n'est point impossible qu'il y ait eu plusieurs femmes qui aient porté le nom de Maacha. Il paraît même que c'était le nom que portaient les filles aînées des rois de Gessur. La mère d'Absalon s'appelait déjà de même [2]. Suivant les exemplaires grecs, cette difficulté disparaît ; ils nomment Maacha la mère d'Abia, et Ana, la mère d'Asa. Les manuscrits hébreux sur lesquels ils ont été faits portaient donc, aux versets dixième et treizième du chapitre quinzième du troisième livre des Rois, *Ana*, et non *Maacha* (*a*).

(*a*) D'après Keil (*Commentaire sur le IIIe livre des Rois*, p. 163), Maacha, fille (c'est-à-dire ici, *petite-fille*) d'Absalon et mère du roi Abia, est la même qui est appelée un peu plus loin mère d'Asa, fils d'Abia. Ce que les rabbins expliquent très-bien, en supposant qu'Asa ayant perdu sa mère avant de monter sur le trône, la reine-mère, ou, comme on dirait en Turquie, la *Sultane-Validé* du règne précédent, conserva, sous le règne suivant, son rang et ses honneurs, jusqu'au jour où son idolâtrie l'en fit déchoir (III *Reg*. xv, 13).

[1] *Bible expliquée.* — [2] II *Reg*. iii, 13.

NOTE XXII.

L'idole de Maacha.

III Reg. xv, 13.

« On ne sort point de surprise, dit Voltaire [1], quand on voit » des priapes adorés par la maison de David, et par les enfants » de Jacob ; y a-t-il une plus forte preuve que la religion judaïque » ne fut jamais fixée jusqu'au temps d'Esdras ? »

Dans tous les temps et en tous lieux, il s'est trouvé des apostats de la religion que professaient leurs pères et leurs frères ; s'ensuit-il de là que, dans aucun temps et dans aucun pays, il n'y a jamais eu de religion fixe et déterminée (*a*) ?

« Quant aux jeunes Sodomites chassés par le roi Abia et par » le roi Aza, il est étonnant qu'il y eût encore de ces gens-là » après le terrible exemple de Sodome et de Gomorrhe. »

Il n'y a rien là de plus étonnant que de voir tant de voleurs, de malfaiteurs, d'assassins, malgré les exemples sévères qu'on en fait continuellement.

(*a*) Voici la traduction littérale du vers. 13 : *En outre, Asa ôta l'autorité* (de reine-mère) *à sa mère Maacha, parce qu'elle avait fait une idole en l'honneur d'Ashéra, et il brisa son idole, et il la brûla dans la vallée du Cédron*. Ashéra, c'est-à-dire *la droite*, était primitivement l'idole cananéenne de la déesse-nature, représentée sous la forme d'une colonne de bois, et quelquefois d'un tronc d'arbre dont on avait retranché toutes les branches (Movers, *Phöniz.* I, 558). Dans la suite, ce nom passa de l'idole à la déesse elle-même, que déjà l'auteur du livre des Juges identifiait avec Astarté (*Jud.* vii, 13 coll. iii, 7). L'idole élevée par Maacha en l'honneur d'Ashéra est appelée dans la Bible *miphelesheth*, c'est-à-dire *objet de terreur*, *épouvantail*. Avait-elle conservé en Palestine la signification obscène que les Phéniciens y attachaient ? M. Keil le nie, en s'appuyant sur la signification de son nom hébreu ; mais Movers l'affirme avec les rabbins et l'auteur de la Vulgate.

[1] *Bible expliquée.*

NOTE XXIII.

Les enfants d'Abia.

II PARAL. XIII, 21.

« Que dites-vous, mon cher lecteur, dit Voltaire [1], des vingt-
» deux fils de cet Abias, et de ses seize filles, dont ses quatorze
» femmes accouchent en deux ans de temps ? »

Nous disons d'abord que cela n'est point humainement impossible. Quelques-unes de ses femmes ne peuvent-elles pas avoir porté plusieurs enfants en même temps ? Est-ce là une chose incroyable et si extraordinaire ?

C'est sans aucun fondement que le critique suppose que ces trente-huit enfants sont nés en deux ans. S'il avait consulté les textes originaux, il ne se serait pas arrêté à la Vulgate, qui porte qu'il se maria après ses victoires contre Jéroboam. Le texte hébreu et les autres versions ne disent rien de semblable. Abia était marié dès le commencement de son règne, et probablement il avait déjà quelques femmes avant de monter sur le trône. Il en porta ensuite le nombre jusqu'à quatorze, et il régna trois ans [2].

NOTE XXIV.

Victoire d'Asa sur les Ethiopiens.

II PARAL. XIV, 8 SUIV.

« Que dites-vous, dit Voltaire [3], de l'armée d'Asa, de cinq cent
» quatre-vingt mille hommes, et de celle du roi d'Ethiopie, qui
» se montait à un million ? Vous savez qu'il y a un peu loin de
» l'Ethiopie à Jérusalem. Par où était venu ce roi d'Ethiopie ?

[1] *Bible expliquée.* — [2] III *Reg.* XV, 2. — [3] *Bible expliquée.*

» Comment le roi d'Egypte Sésac ou Sésostris l'avait-il laissé » passer ? »

Nous disons qu'un critique qui se mêle d'expliquer la Bible devrait au moins connaître l'ancienne géographie. Quoi ! Voltaire n'a pas su que le nom de *Chus* ou d'*Ethiopie* est donné fréquemment, tant par les écrivains sacrés que par les profanes, au pays qui s'étend depuis la jonction du Tigre et de l'Euphrate jusqu'au bord de la mer Rouge ; que ce pays fut la première demeure de Chus et de ses descendants qui, après s'être étendus vers le midi, passèrent enfin ce golfe, et peuplèrent la contrée que les anciens Egyptiens ont nommée l'*Ethiopie au-delà de l'Egypte*, pour la distinguer de l'Ethiopie primitive ; ce point de géographie, démontré par les doctes Bochart et Huet, n'est contesté de personne. Voyez notre Note IV sur le livre des Nombres (*a*).

Quant aux cinq cent mille Juifs qui combattirent un million d'Ethiopiens qui venaient, non du pays connu aujourd'hui sous le nom d'Ethiopie, mais qui habitaient l'Arabie et qui étaient limitrophes de l'Idumée, nous avons déjà fait observer que dans

(*a*) Les observations de Du Clot sur le mot *Chus*, *Ethiopie*, désignant dans l'antiquité plusieurs contrées différentes, sont très-justes, prises en elles-mêmes ; mais il ne paraît pas qu'elles aient ici leur application. Voici ce que nous lisons dans l'*Histoire anc. des peuples de l'Orient*, de M. Fr. Lenormant, tom. I, p. 253 : « Dans la quinzième année du règne d'Asa (943 av. J.-C.), le flot d'une formidable invasion vint fondre sur les frontières méridionales de la Palestine. Zérach ou Azerch-Amen, roi d'Ethiopie (qu'il ne faut pas confondre, dit M. Brugsch, avec Tahraka, roi d'Ethiopie et d'Egypte : ce dernier vécut près de deux siècles après), à la tête d'une nombreuse armée, recrutée dans toutes les peuplades barbares du Haut-Nil, s'était abattu sur l'Egypte comme un torrent dévastateur auquel rien n'avait été en état de résister. Après l'avoir subjuguée un moment et y avoir promené la dévastation du sud au nord, dans toute son étendue, il franchit le torrent de Rhinocorura et assaillit le royaume de Juda, qu'il comptait aussi piller, avec toute la Syrie. Asa conduisit son armée au-devant des Ethiopiens et leur livra bataille dans la vallée de Séphatha, près de Marésa. Zérach fut vaincu et obligé de fuir, abandonnant un immense butin aux troupes de Juda. La défaite fut si complète que le roi d'Ethiopie ne put pas même se maintenir en Egypte et fut forcé de se retirer en toute hâte jusque dans son royaume, au-dessus des cataractes du Nil. »

ces anciens temps tout citoyen était soldat ; que Diodore de Sicile [1] nous montre trois cent mille Sybarites armés contre cent mille Crotoniates, quoique Crotone et Sybaris, colonies grecques situées dans un coin de l'Italie, ne fussent capitales que de deux très-petits Etats. Les incrédules devraient peser ces réponses qu'on leur a faites tant de fois, au lieu de revenir sans cesse sur des objections si frivoles et si impuissantes.

NOTE XXV.

Le prophète Elie.

III Reg. xvii et xix.

Le prophète Elie fut suscité de Dieu pour reprocher à Achab, roi d'Israël, son idolâtrie et ses autres crimes, et pour lui en prédire la punition. Les incrédules ont affecté de peindre ce prophète comme un homme vindicatif, cruel, séditieux. Ils ont attribué à son mauvais caractère les calamités qu'il annonça, et qui arrivèrent en effet. Mais, comme ces calamités étaient des fléaux de la nature, Elie pouvait-il en être l'auteur sans miracle ; et si les prodiges qu'il a opérés sont surnaturels, n'est-ce pas le comble de l'aveuglement de le regarder comme un méchant homme ? Il y a plus : Voltaire voudrait nous faire révoquer en doute l'existence même de ce prophète. « Quelques savants, dit-» il [2], prétendent qu'Elie n'est qu'un personnage allégorique, et » qu'il n'y eut jamais d'Elie ; mais si Elie exista... jamais Juif ne » fut plus barbare. »

Ces prétendus savants sont, sans doute, mieux intruits de l'histoire des Juifs qu'on ne l'était il y a dix-huit siècles ; lorsque l'apôtre saint Jacques écrivait [3] « qu'Elie fut un homme mortel et semblable à nous ; » lorsque Josèphe racontait dans ses *Antiquités* tout ce que nous lisons dans les livres des Rois ; lorsque Jésus-Christ le proposait aux Juifs pour exemple. Ils sont mieux ins-

[1] Lib. II. — [2] *Bible expliquée.* — [3] *Jacob.* v, 17.

truits qu'on ne l'était il y a plus deux mille ans, lorsque l'auteur de l'Ecclésiastique[1] faisait l'éloge de cet envoyé du Seigneur. Ne faut-il pas renoncer au bon sens, et n'écouter que la haine et la passion, pour prendre pour une allégorie des récits simples, concis, écrits tandis que le royaume des dix tribus subsistait, comme nous l'avons prouvé dans notre Note Ire sur le premier livre des Rois? Elisée, disciple et successeur d'Elie, est mort vers l'an 838 avant notre ère, 118 ans avant l'extinction totale du royaume des dix tribus. D'où il suit que l'auteur du troisième livre des Rois et celui d'une bonne partie du quatrième ont vécu plus tard dans le siècle qui a suivi celui d'Elisée. Donc les actions et les miracles d'Elie et d'Elisée étaient des faits encore récents, publics et notoires, dans les royaumes de Juda et d'Israël, lorsqu'ils furent décrits; donc le critique qui les nie, et qui révoque en doute l'existence du prophète qui les a opérés, pèche autant contre les règles de la saine critique que contre la religion.

« Mais si Elie exista...... jamais Juif ne fut plus barbare. »

« Elie, selon d'autres incrédules[2], vengea le meurtre de ses » confrères mis à mort par ordre d'Achab et de Jézabel; une » famine cruelle et une sécheresse avaient, dit-on, à la prière de » ce saint homme, désolé son pays. Miracle bien digne d'un pro- » phète juif, par lequel l'innocent se trouvait bien plus puni que » le coupable! Cependant cette calamité nationale força le roi » d'implorer le secours d'Elie qu'il avait voulu faire périr. » L'homme de Dieu se laissa fléchir; mais ce fut à condition » qu'il aurait la liberté de faire égorger quatre cent cinquante » prophètes de Baal, pour expier le châtiment des prophètes » hébreux que Jézabel avait fait punir du dernier supplice. »

Nous avons déjà observé qu'il est absurde de peindre Elie comme un méchant homme, et de supposer que la sécheresse et la pluie, la famine et la fertilité fussent à ses ordres. Il est faux que Dieu, par les fléaux dont nous parlons, ait puni les innocents plus que les coupables; tout Israël, à la réserve d'un très-petit nombre, était plongé dans l'idolâtrie, ainsi que son roi; il dépendait d'eux de fléchir le ciel par leur pénitence. D'ailleurs, Dieu

[1] *Eccli.* XLVIII. — [2] *Esprit du judaïsme*, ch. VIII, p. 102. Tindal, ch. XIII, p. 240. Morgan, tom. I, p. 12 et 315.

peut dédommager ceux qu'il afflige dans cette vie. Quand il envoie des calamités générales dont tout le monde souffre, elles servent à la sanctification des bons; elles les purifient, et leur méritent un bonheur éternel. Mais, encore une fois, n'est-il pas absurde de s'en prendre au prophète qui les prédit par ordre du Tout-puissant ?

Il est faux qu'Elie se soit laissé gagner, sous condition de faire tuer les prêtres de Baal. Il demande seulement à Achab de faire assembler le peuple avec cette troupe de prêtres idolâtres, de préparer un sacrifice, et de reconnaître pour seul Dieu celui qui fera tomber le feu du ciel sur la victime. Les prêtres idolâtres invoquent inutilement leur dieu; Elie prie le Seigneur à son tour; le feu tombe du ciel à la vue de tout le peuple, et consume le sacrifice. Le roi et ses sujets reconnaissent leur faute et adorent le Seigneur. Au lieu de lancer quelques traits au hasard contre la conduite d'Elie, les incrédules devraient prouver que ce miracle ne fut pas réel. Mais comment Elie aurait-il fasciné les yeux d'un peuple entier, au point de lui persuader qu'il voyait descendre le feu du ciel sur un autel; que ce feu brûlait le bois, les pierres et tout l'appareil du sacrifice? S'il y avait eu le plus léger soupçon de fraude, Elie n'eût-il pas été sur-le-champ victime de la fureur des idolâtres ?

Il exige que ces imposteurs, qui séduisaient le peuple, soient mis à mort; il n'est point ici question de vengeance, mais d'exécuter la loi. Après avoir montré l'impuissance des fausses divinités dont Jézabel avait introduit le culte en Israël, il fait exécuter contre les ministres impies de ces abominables divinités, la loi portée par Moïse [1] pour toute l'étendue de la terre de Chanaan. Ils méritèrent surtout ce traitement, après qu'à leur instigation cette reine avait fait rechercher et mettre à mort les prophètes du vrai Dieu. Il n'appartenait qu'à l'impie Voltaire d'opposer au dogme de l'unité de Dieu la prétendue « bonne foi des prêtres de Baal » et des autres divinités chananéennes.

Ce critique, à cette occasion, nous apprend une chose ignorée de tous les savants qui connaissent la valeur des termes hébreux, c'est que *Sabbaoth* signifie *Seigneur*. Jusqu'ici on avait cru (et

[1] *Exod.* XXII, 2.

vraisemblablement on croira encore dans la suite) que *Sabbaoth* signifiait les *armées*. On avait remarqué que les idolâtres employaient ce nom pour désigner cette multitude d'étoiles qu'ils divinisaient, et que les Hébreux au contraire nommaient le vrai Dieu, le Dieu unique, *Seigneur de cette multitude d'astres* que les Gentils adoraient sous le nom de *milice céleste*. Revenons au prophète Elie.

« C'était un rude homme [1] que cet Elie qui égorgeait tout seul » 850 prophètes, ses confrères; car il est dit qu'il les tua tous.»

Ainsi, quand on lira dans un historien qu'un général a tué tant d'hommes aux ennemis; qu'il a fait tant de prisonniers ; qu'il a pris ou coulé à fond tant de vaisseaux, cela signifiera qu'il a fait tout cela seul, de ses propres mains ?

« Jézabel, ajoute-t-il, est assez sotte pour faire avertir Elie » par un messager qu'elle le fera prendre le lendemain; c'était » lui donner un jour pour se sauver ?

Le miracle qu'Elie venait d'opérer avait produit une révolution subite dans les esprits; de là ce coup d'autorité contre les faux prophètes, qui ne fut fait que du consentement d'Achab et de tout le peuple. Quand Jézabel en fut informée, elle fit faire, dans son dépit et son emportement, des menaces à Elie, dont au fond elle redoutait la présence. Le prophète, qui connaissait la faiblesse d'Achab et le caractère inconstant des Israélites, craint que leurs dispositions passagères ne changent bientôt, et que Jézabel ne soit en état d'effectuer ses menaces.

« Mais un homme qui ressuscite les morts, et qui dispose des » nuées et de la foudre, est-il assez poltron pour fuir devant une » femme? »

Cet homme savait que ce n'était pas par sa propre puissance qu'il avait opéré ses prodiges ; que Dieu, qui en était l'auteur, ne s'était point engagé à les répéter à tout instant; qu'il y aurait de la présomption et de l'orgueil à négliger les moyens humains d'échapper au danger que fournit la prudence, lorsque le ciel n'en indique point d'extraordinaires.

« Le plus grand prophète, le premier ministre de l'Eternel, » courir comme un valet de pied devant la charrette du roi » d'Israël ! »

[1] Voltaire, *Bible expliquée*.

Suivant ce critique, les envoyés de Dieu devraient être choisis parmi les hommes puissants, parmi les riches du siècle ; il en a cependant été autrement, soit dans l'ancienne loi, soit dans l'établissement et la propagation de la nouvelle; et ces prédicateurs, ces ministres à pied, ont changé la face de la terre, et sont encore l'objet du respect et de la vénération des peuples. »

« Mais pourquoi courir ? »

C'était pour convaincre Achab que, quoique le ciel fût serein, l'orage allait venir si promptement qu'il serait impossible de l'éviter, si on ne faisait pas la plus grande diligence.

NOTE XXVI.

Un mur dont la chute écrase 27 mille hommes.

III Reg. xx, 30.

Au troisième livre des Rois, chapitre XX, les Syriens, vaincus par une poignée d'Israélites, osent dire que le Dieu d'Israël étant le Dieu des collines et non celui des vallées, leur armée nombreuse a dû être battue sur des hauteurs, mais qu'elle sera infailliblement victorieuse dans la plaine. Ils se rangent donc en bataille dans la vallée d'Aphec. Un prophète fait entendre sa voix au roi d'Israël et dit : Parce que les Syriens ont osé dire : « Jéhovah est le Dieu des montagnes et non celui des vallées, » voilà que je vais livrer toute cette grande multitude entre vos mains, et vous saurez que je suis le Seigneur. Effectivement, la bataille se donne, et cent mille Syriens sont taillés en pièces : vingt-sept mille seulement prennent la fuite, et courent à toute bride vers la ville d'Aphec, pour échapper aux vainqueurs.

Jusqu'ici tout édifie le vrai fidèle. A la vue des prodiges que le Tout-Puissant opère en faveur de son peuple et pour la gloire de son nom, il reconnaît le créateur et le maître de l'univers, et il exalte sa bonté; mais ce qu'ajoute l'écrivain sacré [1] forme une

[1] Vers. 30.

difficulté très-forte, et l'on est étonné qu'elle ait échappé aux censeurs de nos Livres saints, qui en ont tant avancé de frivoles et de ridicules. Selon la Vulgate, on lit : « La muraille tomba sur vingt-sept mille hommes qui étaient restés. » Un mur qui écrase par sa chute vingt-sept mille hommes présente un fait véritablement incroyable, et les commentateurs de la Bible n'ont point donné d'explication suffisante à ce texte qu'ils n'ont pas assez approfondi, pour n'avoir pas fait attention à l'impossibilité physique qu'un mur puisse tomber de manière à écraser vingt-sept mille hommes.

Le continuateur des *Réponses critiques par M. l'abbé Bullet*, avant d'expliquer ce fait, a voulu s'assurer de sa vérité et bien saisir le sens de l'original avant d'en hasarder l'interprétation. Après y avoir réfléchi, il a prouvé que ce passage devait être traduit ainsi : « Et ceux qui étaient demeurés à Aphec prirent la fuite vers la ville, *et on tomba avec fureur* sur les vingt-sept mille hommes qui étaient restés. »

Toutes les circonstances exigent ce sens. Les Syriens, voyant leur armée détruite, cherchent à se sauver vers la ville d'Aphec qui leur appartenait. Les Israélites vainqueurs les poursuivent et les taillent tous en pièces, suivant la prophétie de l'homme de Dieu : « Voilà que je vais livrer cette grande multitude entre vos mains. » Dès lors on conçoit parfaitement que la ville d'Aphec a pu ne pas tomber entre les mains des Israélites, et Benadad, qui s'y était réfugié, aura pu de là envoyer des ambassadeurs, et traiter avec le roi d'Israël.

C'est aussi le sens de l'hébreu. La première partie du verset se traduit littéralement : *Ceux qui restèrent en Aphec s'enfuirent vers la ville*. Dans la seconde partie, 1° le mot hébreu que la Vulgate a rendu par *murus, mur*, signifie aussi *ira*, *furor*, *excandescentia*, *indignatio*, colère, fureur, indignation, etc. 2° Le verbe que la Vulgate a rendu par *cecidit*, *tomba*, *écrasa*, signifie également *percussit*, *occidit*, *invasit*, frappa, extermina, etc. [1] Le texte original porte donc : *Et irruit furor super viginti septem millia virorum residuorum*, ou bien *percussum est cum furore su-*

[1] Voyez *Jud.* VII, 13; II *Reg.* XX, 8; I *Paral.* V, 10, al.

per, etc.; ou enfin *percussit furor super*, etc., on tomba avec fureur sur les vingt-sept mille hommes qui étaient restés (*a*). »

NOTE XXVII.

Les cabales d'Elie et d'Elisée.

III Reg. xix, 16; IV Reg. ix, 2.

« De quoi se mêlent, disent les incrédules [1], Elie et ensuite
» Elisée de désigner un roi à la Syrie, et un autre à Israël, de
» cabaler chez une nation et dans un royaume étranger? Ce sont
» les vrais auteurs des révolutions arrivées dans ces deux Etats.»

Ils se mêlent de ce que Dieu leur commande, et l'ordre de Dieu est prouvé par des miracles. Ces deux prophètes n'ont cabalé ni en Syrie pour Hazael ni dans Israël pour Jéhu ; ils n'ont contribué en rien à ces révolutions. Lorsque les rois ont péri dans les batailles, sont morts de maladie, ou qu'ils ont été tués par trahison, les incrédules prétendent que les prophètes en ont été la cause, parce qu'ils ont prédit quels seraient leurs successeurs. Jéhu tua le roi d'Israël, extermina la maison d'Achab et tous les adorateurs de Baal ; mais ce ne fut ni par les conseils d'Elie qui n'existait plus, ni par ceux d'Elisée. La prédiction en avait été faite plus de vingt ans auparavant. Les malheurs de la nation

(*a*) Du Clot, pour échapper à une difficulté qui n'existe pas, fait violence au texte hébreu. Une ceinture de remparts entourait la ville d'Aphec. Poursuivis de près, les Syriens fugitifs escaladent ces murailles et s'abritent derrière elles pour empêcher l'entrée des Israélites. Tout-à-coup, par une permission de Dieu (car l'écrivain sacré n'assigne aucune autre cause), cette longue ligne de murailles s'écroule et écrase dans sa chute 27 mille guerriers : nous ne voyons rien, dans tout cela, qui oblige à entendre l'hébreu autrement que ne le font toutes les versions anciennes.

[1] *Esprit du judaïsme*, ch. viii. Morgan, tom. I, p. 320. *Bible expliquée.*

juive ont été causés par les crimes des rois et du peuple, et non par les prophètes, qui ont fait tout ce qu'ils ont pu pour les prévenir.

NOTE XXVIII.

Vision de Michée.

III Reg. xxii, 19.

Le conseil de Dieu auquel Satan assiste, et dans lequel il propose des moyens de tromper Achab, n'est évidemment autre chose qu'un emblème par lequel le prophète Michée exprime, dans le style le plus figuré, le juste jugement de Dieu qui livre à l'esprit de séduction de mauvais princes, tels qu'Achab, lorsqu'ils veulent être trompés, et qu'ils se refusent comme lui aux lumières et aux instructions qu'ils ont reçues tant de fois. Que fait ici l'incrédule Voltaire? Ce sophiste, qui fait d'Elie, de Judith, d'Esther, autant de personnages allégoriques, et qui donne pour des paraboles les récits les plus simples, prend ici au pied de la lettre tout le discours du prophète, pour en conclure que, selon l'historien sacré qui le rapporte, Satan a réellement ouvert un avis dans le conseil de Dieu qui, « cherchant à tromper Achab[1], ne savait comment s'y prendre. » Il compare, avec une indécence sacrilége, ce trait de l'histoire sainte à celui de l'Iliade, où Jupiter envoie un songe menteur à Agamemnon ; il porte même l'impiété jusqu'à donner l'avantage au Jupiter d'Homère. Mais, si le Dieu d'Israël avait voulu tromper Achab, pourquoi le fit-il avertir par son prophète que ceux qui l'environnaient le flattaient et le trompaient ? Pourquoi lui fit-il prédire avec tant de précision et de fermeté la fin malheureuse de l'expédition qu'il méditait? N'est-il pas démontré par cet endroit même que, loin de chercher à tromper ce roi impie, Dieu lui procurait des avertissements salutaires? Ainsi, quand le prophète dit ici que « Dieu a mis l'es-

[1] *Bible expliquée.*

prit de mensonge en la bouche de tous les prophètes d'Achab, » il fait entendre uniquement que Dieu, lassé de la résistance d'Achab et de la perversité de ses prophètes, les a abandonnés à leur aveuglement volontaire et aux suggestions de l'esprit de ténèbres, qu'ils ont écouté préférablement à la voix du ciel et à celle de ses ministres [1].

[1] Voyez notre Note XIII sur l'Exode.

NOTES SUR LE QUATRIÈME LIVRE DES ROIS

NOTE I.

Châtiment des soldats qui veulent arrêter Elie.

IV Reg. i, 9 suiv.

Ochosias, roi d'Israël, imite l'impiété de son père Achab; Elie prédit sa mort. Ce roi envoie deux fois un détachement de cinquante hommes pour se saisir du prophète; Elie fait tomber sur eux le feu du ciel qui les consume. « Voilà, disent les incrédules, » un nouveau trait de cruauté. »

Si les deux premiers officiers envoyés par Ochosias, à la tête de cinquante hommes chacun, avec ordre de se saisir du prophète Elie, avaient parlé à l'envoyé de Dieu d'une manière respectueuse, comme fit le dernier, ils auraient évité ce châtiment. Mais des satellites d'un roi impie, qui secondaient ses ordres injustes, et qui s'avançaient contre Elie, sans respect pour son ministère, pour lui faire violence, furent punis avec justice. Pour soutenir le contraire, il faudrait prouver que Dieu ne peut jamais punir les idolâtres obstinés, non plus que les exécuteurs de leurs ordres injustes; enfin, qu'il doit abandonner ses ministres à leur fureur et à toute leur rage.

NOTE II.

Elisée demande une double part dans l'esprit d'Elie.

IV REG. II, 19.

« Un personnage, disent les censeurs de la Bible, d'une sainteté » éminente, un humble disciple du plus grand des prophètes, » peut-il ne pas se contenter d'avoir l'esprit prophétique, et le » don des miracles au degré que l'avait Elie ? »

« On s'est beaucoup tourmenté, dit un autre critique plus au- » dacieux [1], pour savoir ce que c'est que ce double souffle ou ce » double esprit qu'Elisée, valet et successeur d'Elie, demande à » son maître. Il lui demande un esprit qui en vaut deux, c'est le » *duplici panno* d'Horace ; c'est comme nous disons : enfermer à » double tour, » etc.

Elisée n'a manqué ni à la modestie ni à l'humilité. Il n'a point demandé d'avoir la moitié plus de génie que n'en avait son maître, comme l'incrédule le suppose. Il a demandé une portion abondante de cet esprit de zèle qui faisait le caractère d'Elie. Il désira d'obtenir, dans l'esprit prophétique, cette portion privilégiée que la loi et l'usage accordaient aux aînés dans les biens de la terre. Le texte porte littéralement : *Et sit, obsecro, portio duorum in spiritu tuo ad me.* Car l'expression originale *phi shenaïm* signifie *portio duorum.* Ainsi les a rendus la Vulgate ellemême [2].

Or, les Juifs entendaient par ces termes, *portio duorum*, la portion de l'aîné. Chez eux, un père partageant sa succession entre ses enfants devait donner à l'aîné la part de deux, c'est-à-dire autant qu'il en revenait à deux des cadets. La loi l'ordonnait expressément [3], et appelait cette part *phi shenaïm.*

Dès lors, il est aisé de concevoir pourquoi Elisée demande cette portion de l'aîné. Il était le premier et le plus chéri des disciples

[1] Voltaire, *Bible expliquée.* — [2] *Zachar.* XIII, 8 et *Deut.* XXI, 17. — [3] *Deut.* XXI, 17.

de ce prophète. Il pouvait donc prétendre à une portion privilégiée, à la part de l'aîné, dans la succession de son maître, qui ne pouvait lui laisser que les dons du ciel, n'ayant pour tout bien que son manteau et ses vertus. Voilà pourquoi il fait allusion à la portion que l'usage et la loi accordaient aux aînés : allusion si marquée qu'il se sert des termes mêmes de la loi et dit : « Faites, je vous prie, que j'obtienne une portion d'aîné dans » votre esprit. »

NOTE III.

Quarante-deux enfants dévorés par des ours.

IV *Reg.* II, 23 et 24.

« Si l'histoire [1] des quarante-deux petits garçons était vraie, » dit milord Bolingbroke, Elisée ressemblerait à un valet qui » vient de faire fortune et qui fait punir quiconque lui rit au » nez. Quoi ! exécrable valet de prêtre, tu ferais dévorer par des » ours quarante-deux enfants innocents pour t'avoir appelé » chauve ! Heureusement, il n'y a point d'ours en Palestine. Ce » pays est trop chaud, et il n'y a point de forêts. »

Ce n'est pas seulement l'auteur du quatrième livre des Rois, c'est David parlant des exploits de sa jeunesse [2], c'est Salomon [3], c'est Isaïe [4], c'est Amos [5], c'est Jérémie [6], c'est l'auteur du livre de l'Ecclésiastique [7], qui attestent qu'on rencontre fréquemment des ours dans la Terre promise. Thévenot [8] atteste qu'il a vu plusieurs ours dans son voyage de Suez au Tor, un entre autres qui passa l'eau à la nage à la pointe de Suez. Les sommets du Liban et de l'Anti-Liban sont perpétuellement couverts de neige ; on en doit dire autant des montagnes de l'Idumée, qui sont une branche de l'Anti-Liban ; la Palestine est donc presque entièrement environnée des repaires des ours.

[1] Voltaire, *Bible expliquée.* — [2] I *Reg.* XVII, 34. — [3] *Prov.* XXVIII, 5. — [4] *Isai.* XI, 7 et LIX, 2. — [5] *Amos.* V, 19. — [6] *Thren.* III, 10. — [7] *Eccli.* XLVII, 3. — [8] *Voyage du Levant,* ch. XXV.

Le critique prétend que la Palestine est un pays trop chaud pour produire des ours. Mais le climat de la Palestine est-il plus chaud que celui de la Lybie et de la Numidie, ou que les sables brûlants de l'Afrique? Cependant, selon M. de Buffon [1], on trouve des ours bruns ou roux dans les climats froids et tempérés, et même dans les régions du midi; ils étaient communs chez les Grecs; les Romains en faisaient venir de Libye pour leurs spectacles; il s'en trouve à la Chine, au Japon, en Arabie, en Egypte et jusque dans l'île de Java. Jules-Solin nous apprend [2] que les ours de la Numidie sont plus gros et plus furieux que ceux des autres contrées, et qu'on en a vu au cirque par centaine. Strabon nous dit [3] que les ours sont si communs dans la Mauritanie, que les habitants se servent de leurs peaux pour les usages les plus communs de la vie.

« Il y a des naturalistes [4] qui prétendent qu'on ne voit point » d'ours dans les pays qui nourrissent des lions. »

Les naturalistes disent précisément tout le contraire. Ceux que nous venons de citer nous ont dit qu'on trouvait des ours en Libye, en Mauritanie, en Numidie, etc. Qui ignore que ces contrées fourmillent de lions? Ecoutons encore Valmont de Bomare au mot *ours* : « Les ours noirs n'habitent guère que les pays froids..... On en trouve même dans les régions du midi, » etc. Voyez aussi l'article *lion*.

Les naturalistes sont donc persuadés qu'il y a des lions et des ours dans un même pays.

« Il n'y a point de forêts dans la Palestine. »

Les voyageurs nous disent encore tout le contraire. Le savant Hasselquist, dont les voyages ont été publiés par ordre du roi de Suède, parle ainsi [5] :

« Je partis le 2 mai d'Acre pour me rendre à Nazareth.....
» Nous passâmes par un village appelé Rama..... Il y avait
» au-delà de grands bois de chênes d'Orient..... Au sortir de ces
» bois, nous entrâmes dans les belles plaines de Zabulon.....
» Nous trouvâmes à l'extrémité une belle forêt de chênes.....

[1] Tom. XVI, édit. in-12, p. 64 et 65. — [2] Chap. XXXIX. — [3] Liv. XVII. — [4] *Bible expliquée*. — [5] Pag. 222 suiv. de la traduct. française. Paris, 1769.

» Nous fûmes de Nazareth au mont Thabor. Tout le pays est » rempli de forêts, à travers lesquelles nous vîmes Samarie. » Nous pourrions citer Josèphe et plusieurs autres voyageurs ; mais qu'est-il besoin d'apporter un plus grand nombre de témoignages ? Voilà des forêts, un pays plein de forêts, et cela dans le royaume de Samarie, où vivait Elisée.

« Elisée fut un homme très-vindicatif et très-cruel d'avoir fait » dévorer par des ours quarante-deux enfants innocents pour » l'avoir appelé chauve. »

M. Bullet[1] a montré que le terme *nehhar*, rendu dans la Vulgate par *puer, enfant*, peut très-bien signifier des *gens du petit peuple*, comme nous disons nous-mêmes tous les jours en français *le petit peuple*, pour marquer le menu peuple ; de *petites gens*, pour désigner des personnes du bas peuple, ou, si l'on veut, de *la canaille*. Voltaire aurait dû réfuter cette réponse, ou ne pas répéter pour la centième fois qu'Elisée « avait fait mourir quarante-deux enfants innocents. »

Nous pourrions aussi observer : 1° que ces quarante-deux personnes de la lie du peuple, qui avaient insulté le prophète, c'est-à-dire l'envoyé de Dieu même, s'étaient rendus coupables du crime de lèse-majesté, puisque le gouvernement de la nation juive était théocratique, et que Dieu avait expressément ordonné de respecter ses prophètes.

2° En supposant que ceux qui insultèrent Elisée fussent des enfants de douze à quatorze ou quinze ans, nous opposons aux emportements et aux sarcasmes des incrédules la judicieuse observation du savant Bochart et des auteurs anglais de l'*Histoire universelle* : « Il est vraisemblable, disent-ils, que ces enfants étaient nés des idolâtres de Béthel, et que leurs parents les excitaient à insulter les prophètes du vrai Dieu. » Les pères, plus coupables que les enfants, méritaient d'être punis dans la personne de ceux qu'ils rendaient les instruments de leur malice (*a*).

(*a*) S. Augustin, ou l'auteur du Sermon 204 *de Tempore*, qu'on lui attribue (alias Sermo 41 *de Elisæo*, tom. V des *Opera S. Augustini* de l'édit. de Migne, p. 1826), avait déjà donné cette explication : « Rem parentibus instigantibus fecisse pueri contumeliosi credendi sunt ; neque

[1] *Réponses critiques*, tom. I.

« Elisée les maudit au nom du Seigneur [1]. »

Le texte original dit seulement : Il se retourna, il les vit et les *réprimanda* de la part de Dieu. C'est le sens du verbe *kalal* qui signifie *donner une réprimande*, *réprimander* quelqu'un, lui *dire ses vérités* [2]. Quoi qu'il en soit, de deux choses l'une, ou l'arrivée des ours qui tombèrent sur ces jeunes gens fut un effet du hasard ou ce fut un châtiment surnaturel. Dans le premier cas, le prophète n'en est pas responsable ; dans le second, c'est à Dieu qu'il faut s'en prendre.

« Point du tout, répliquent les incrédules, c'est à la Bible ;
» elle nous fait entendre que Dieu prêtait son pouvoir pour
» servir à la passion d'un vieillard vindicatif et cruel. N'est-ce
» pas là un blasphème ? »

Où l'Ecriture dit-elle que Dieu en a agi ainsi pour satisfaire la vengeance du vieillard, et non pour faire respecter ses prophètes dans un pays où ils étaient persécutés et mis à mort ? Il faudrait prouver que l'on avait raison de les mépriser et de les insulter, ou que ces jeunes gens n'avaient pas cette intention ; alors il sera permis de conclure que la vengeance est injuste, que Dieu a mal fait de punir ces « innocentes créatures. »

Tindal faisait encore une autre objection contre ce fait. Il disait qu'il était impossible que deux ours mangeassent quarante-deux enfants.

enim illi clamarent, si hoc eorum parentibus displiceret. » Un peu plus loin, le même Père dit que le châtiment eut pour but : « ut percussis parvulis majores reciperent disciplinam, et mors filiorum fieret disciplina parentum ; et Prophetam, quem mirabilia facientem nolebant amare, discerent vel timere. » Cette supposition est d'autant plus vraisemblable que Bethel était le centre et comme le foyer de l'idolâtrie introduite par Jéroboam (III *Reg.* XII, 29 et 33). Cette ville comptait parmi ses habitants un grand nombre d'adorateurs de Baal. A la nouvelle de l'arrivée du disciple d'Elie, tous ceux qui étaient plus ou moins ouvertement attachés à l'idolâtrie apostèrent sans doute cette troupe d'enfants pour tourner le prophète en dérision, et l'empêcher par là de mettre les pieds dans leur ville. Les autres réponses de Bullet, Du Clot, etc., qui proposent un changement d'acception dans les mots *puer* et *maledixit*, n'ont aucune valeur philologique.

[1] *Esprit du judaïsme*, chap. IX. — [2] *Nehem.* XIII, 25.

On répond à Tindal que ni la Vulgate ni l'hébreu ne disent que les ours *dévorèrent* ces quarante-deux personnes. La Vulgate dit *laceraverunt*, ce qui signifie aussi bien *blesser* que *dévorer*. Le terme hébreu signifie *se jeter contre quelqu'un, le blesser*, etc. Ainsi les versets 23 et 25 du second chapitre du quatrième livre des Rois doivent être rendus à la lettre en ces termes :

« Elisée vint de là à Béthel, et, comme il avançait, des gens » du petit peuple (ou des jeunes gens) sortis de la ville se » moquaient de lui et lui disaient : Monte, chauve ; monte, » chauve. Elisée se retourna, les vit et les reprit de la part de » Dieu. Deux ours sortis du bois en blessèrent quarante-deux. »

NOTE IV.

Comment Elisée se dispose à prophétiser.

Adducite mihi psaltem. Cumque caneret psaltes, facta est super eum manus Domini. — IV REG. III, 15.

« Pourquoi Elisée ne peut-il prophétiser sans le secours d'un » ménétrier [1] ?

» Il fallait aux prophètes [2] des instruments de musique pour » se disposer à l'inspiration. Les Corybantes, les Galles ou prêtres » de Cybèle, ceux de la déesse de Syrie, les devins des sauvages » faisaient de même. L'auteur de l'*Examen important* dit [3] que » l'on annonçait l'avenir en dansant. »

La coutume de joindre le chant et la danse aux exercices publics de religion a régné dans tous les temps et chez tous les peuples. Qu'y a-t-il d'étrange et d'indécent qu'Elisée ait employé le chant des hymnes sacrées pour se disposer à recevoir l'inspiration divine? Il ne faut pas croire que le don de prophétie fût habituel et continuel. Dieu n'inspirait ses prophètes que lorsque cela était utile à ses vues et à ses desseins. Au reste, on ne voit

[1] Voltaire, *Bible expliquée.* — [2] Morgan, tom. I, p. 22. *Esprit du judaïsme*, p. 123, note. *De l'Homme*, tom. II, p. 202. — [3] Chap. x, p. 49.

dans tous les Livres saints qu'Elisée qui ait demandé pour prophétiser l'assistance d'un musicien. De ce seul exemple isolé, les incrédules concluent que tous les prophètes ne pouvaient sans ce secours prédire l'avenir. Cette conséquence est évidemment déraisonnable. On ne peut même rien conclure de ce fait, relativement à la personne d'Elisée. Le texte sacré ne nous apprend pas pour quel motif il désirait le musicien. Ne pourrait-on pas en donner une raison particulière? Le prophète venait d'avoir un mouvement d'impatience très-vif contre le roi Joram qui, tout idolâtre qu'il était, prétendait obliger les prophètes du Seigneur à lui prédire l'avenir. Elisée put demander un musicien pour se remettre de cette effervescence (*a*).

On cite les chants des Corybantes, des prêtres de Cybèle, de la déesse de Syrie, des devins des sauvages; mais a-t-on connaissance qu'ils aient prétendu être inspirés? A-t-on conservé quelques recueils de leurs prophéties? Qu'on les produise et nous les comparerons avec celles d'Elisée, d'Isaïe, de Jérémie et des autres prophètes. Parce que David était prophète et qu'il a dansé devant l'arche, s'ensuit-il qu'on annonçait l'avenir en dansant? En quel endroit est-il dit que ce saint roi a fait quelque prophétie dans cette circonstance? Ce n'est donc qu'en confondant la fonction des prophètes avec celle des musiciens, le chant et la danse avec l'inspiration, que les incrédules cherchent à en imposer à ceux qui n'ont jamais lu l'Histoire sainte et qui ne la connaissent que d'après leurs rapports infidèles et travestis.

Nous avons justifié Elisée (voyez notre Note XI sur le livre des Nombres) sur la prétendue permission que Voltaire [1] dit avoir été accordée sans restriction par ce prophète à Naaman, d'adorer le dieu Rimnon, suivant le verset 18 du chapitre cinquième du quatrième livre des Rois.

(*a*) Keil, *ad h. l.* : Les doux accords de la harpe devaient non-seulement apaiser le trouble d'Élisée, mais encore soustraire son âme aux impresssions du dehors, l'élever peu à peu au-dessus de lui-même et du monde extérieur, et le disposer ainsi à la contemplation des choses divines. »

[1] *Bible expliquée.*

NOTE V.

Les deux femmes de Samarie.

IV Reg. vi, 26 suiv.

« Des critiques prétendent, dit Voltaire [1], que cette aventure » (celle des deux femmes de Samarie) ne peut être arrivée comme » elle est rapportée dans le quatrième livre des Rois. Il est dit » dans ce livre que le roi de Syrie en passant par le mur ou » sur le mur de Samarie, une femme lui dit : *Sauvez-moi, Sei* » *gneur roi; et le roi répliqua : Que veux-tu ? Elle répondit : O roi,* » *voici une femme qui m'a dit : Donnez-moi votre fils, nous le man-* » *gerons aujourd'hui, et demain nous mangerons le mien*, etc. »

« Ces censeurs prétendent qu'il n'est pas vraisemblable que le » roi Benadad assiégeant Samarie ait passé tranquillement par » le mur ou sur le mur de Samarie pour y juger des causes entre » les Samaritains. »

Assurément, cela n'est point vraisemblable, cela choque au contraire toute vraisemblance, qu'un roi ennemi assiégeant une ville ennemie « ait passé tranquillement par le mur ou sur le mur de cette ville pour juger des causes entre ses habitants ; » c'est bien ce qu'on peut imaginer de plus absurde.

Mais cette absurdité n'est point dans le quatrième livre des Rois. Ce livre marque expressément que ce fut au *roi d'Israël* que ces deux femmes s'adressèrent. Ce livre est-il responsable de ce que des critiques, ou ignorants ou de la plus insigne mauvaise foi, confondent ce qu'il a parfaitement distingué, à savoir le roi d'Israël d'avec le roi de Syrie ?

« Il est encore moins vraisemblable que deux femmes ne se » soient pas contentées d'un enfant pour deux jours : il y avait » là de quoi les nourrir quatre jours au moins. »

Ces critiques savent sans doute de quel âge et de quelle grandeur était cet enfant ; et ils ont exactement calculé ce que peu-

[1] *Dictionn. philosophique.*

vent manger en quatre jours deux femmes dévorées depuis longtemps d'une faim cruelle.

Voilà comme raisonnent les habiles censeurs de nos divins Livres. Qu'ils sont bien dignes de la confiance de leurs lecteurs !

NOTE VI.

Elisée et Hazaël.

IV Reg. viii, 8 suiv.

Voltaire accuse Elisée [1] d'avoir employé l'ambiguité des réponses pour se ménager une évasion à tout événement. Il cite pour le prouver sa réponse au traître Hazaël. Tindal avait déjà fait cette objection.

Résolu d'assassiner le roi de Damas, son souverain, le perfide Hazaël était venu de la part de ce prince malade consulter le prophète et savoir s'il guérirait. « Elisée, dit Voltaire, répondit » que *le roi pourrait guérir, mais qu'il mourrait.* Si Elisée n'avait » pas été un prophète du vrai Dieu, on aurait pu le soupçonner » de se ménager une évasion ; car, si le roi n'était pas mort, Eli- » sée avait prédit sa guérison, en disant qu'*il pourrait guérir*, et » qu'il n'avait pas spécifié le temps de sa mort. »

On pourrait en effet le soupçonner, si l'on en jugeait par la manière dont le sophiste rapporte cette réponse ; mais que l'on consulte le texte : Elisée y dit à Hazaël : « Allez, rapportez à votre maître qu'*il pourrait guérir*, » c'est-à-dire que sa maladie n'est pas mortelle ; « mais, ajouta-t-il en regardant fixement le traître, le Seigneur m'a révélé qu'il mourra, » c'est-à-dire que vous lui arracherez vous-même la vie. Ainsi le comprit Hazaël ; et sentant par cette réponse et par le regard fixe du prophète qu'il avait lu dans son cœur, « il se troubla et rougit, » dit le texte. Voilà comme Elisée se ménageait une évasion (*a*).

(*a*) Le texte hébreu offre une double leçon. La Vulgate a adopté le

[1] *Philosophie de l'hist. Bible expliquée.*

Parce qu'Elisée se mit à pleurer en réfléchissant sur les maux qu'Hazaël devait faire un jour aux Israélites, l'auteur de l'*Esprit du judaïsme* [1] soutient qu'il les lui suggéra. « Benadad, roi de » Syrie, dit cet autre incrédule, envoie quarante chameaux » chargés de présents à Elisée, qui les reçoit, et inspire à Hazaël » le dessein de tuer son maître. » De là cet auteur conclut que le métier de prophète était très-lucratif.

Où est-ce qu'il est écrit qu'Elisée reçut ces présents ? L'Ecriture ne le dit point ; elle nous apprend au contraire que ce prophète avait refusé ceux de Naaman qu'il venait de guérir de la lèpre [2], et qu'il punit Giézi, son serviteur, pour en avoir reçu en secret.

De ces deux accusations intentées à Elisée par ces deux philosophes, l'une détruit l'autre ; car si le prophète eût suggéré à Hazaël le dessein de tuer son maître, avait-il besoin de se ménager une évasion pour justifier sa prophétie ? »

NOTE VII.

Un jeune prophète traité d'insensé.

IV Reg. IX, 11.

« Les critiques demandent pourquoi le jeune prophète qui fut » chargé par le prophète Elisée d'aller sacrer Jéhu, roi d'Israël, » fut traité d'insensé par les officiers qui étaient avec ce prince. »

Les manières, les gestes, les regards des prophètes juifs, la singularité de leur habillement, leur vie austère et retirée, leur

Keri : *Vade, dic ei : Sanaberis ; porro ostendit mihi Dominus quia morte morietur*, c'est-à-dire : « Va, dis lui : tu guériras ; et le Seigneur m'a montré qu'il mourra certainement, » ce qui amène une équivoque assez difficile à concilier avec la franchise et la clarté de langage qui convient à un prophète. M. Keil préfère le *chetib* : « Va et dis : tu ne guériras pas ; car le Seigneur m'a montré qu'il mourra certainement. » Avec cette interprétation, l'accusation de Voltaire tombe d'elle-même.

[1] Chap. IX, p. 129. — [2] IV *Reg.* V, 16.

coutume de paraître rarement en public et seulement dans les occasions extraordinaires, lorsqu'ils venaient annoncer les jugements de Dieu, contribuaient à leur donner un air étrange et surprenant. On voit aussi par là que de tout temps les personnes consacrées plus particulièrement à Dieu ont été l'objet du mépris et de la dérision des hommes peu religieux.

NOTE VIII.

A quel âge engendra Achaz?

IV Reg. xvi, 3.

« Achaz, dit Voltaire [1], engendra, selon le texte, Ezéchias à » l'âge de dix ans : c'est de bonne heure. »

Si Voltaire avait approfondi l'étude de l'histoire sacrée, il se serait aperçu qu'il y a des variantes dans le texte et il eût supprimé sa remarque. Il est vrai qu'on y lit aujourd'hui qu'Achaz âgé de vingt ans monta sur le trône, qu'il régna seize ans, et qu'Ezéchias son fils lui succéda âgé de vingt-cinq ans ; mais les exemplaires du second livre des Paralipomènes [2], que les traducteurs grecs, syriens et arabes avaient sous leurs yeux, portaient

[1] *Bible expliquée.* — [2] II *Paral.* xvi, 2. * Il n'y pas de variante dans le texte hébreu, où on lit *vingt* aussi bien II *Paral.* xxviii, 1 que IV *Reg.* xvi, 2. Mais, dans le livre des Paralipomènes, les Septante, les versions syriaque, arabe et vulgate ont traduit *vingt-cinq.* Il est permis de supposer une faute de copiste dans le texte primitif. Mais nous pensons que cette hypothèse n'est pas même rigoureusement nécessaire. Volney atteste qu'en Orient on marie des jeunes filles de 9 à 10 ans avec des garçons de 12 à 13. Thévenot a vu dans les Indes des époux de 10 ans et des femmes de 8. En Abyssinie, d'après le voyageur Rüppel, des enfants de 10 à 12 ans contractent mariage, et, selon Burckhardt, des mères de 11 ans et des pères de 13 ne sont pas rares chez les Juifs de Tibériade ; Lynch a même rencontré dans cette ville une femme de 10 ans, qui avait l'air d'une enfant, et qui avait déjà deux ans de mariage.

qu'Achaz avait *vingt-cinq* ans lorsqu'il commença à régner. Il suit de là que ce prince a vécu quarante-un ans, et qu'il en avait seize lorsqu'il engendra Ezéchias, qui devint son successeur à l'âge de vingt-cinq ans.

NOTE IX.

Exploits de Phacée.

II PARAL. XXVIII, 2.

« Les Paralipomènes, dit Voltaire [1], disent qu'un certain roi-
» telet d'Israël, nommé Phacée, tua, en un jour, à Achaz cent
» vingt mille hommes dans un combat et lui en fit deux cent
» mille prisonniers : c'est beaucoup. »

Les Paralipomènes disent [2] que ces prisonniers étaient des femmes et des enfants, que le roi d'Israël enleva de dessus les terres d'Achaz. Il est à propos d'observer que ces prétendus « roitelets d'Israël » avaient d'autres rois pour tributaires, tels que ceux d'Ammon et de Moab. « Le roi de Moab, dit le quatrième livre des Rois [3], nourrissait de grands troupeaux et payait au roi d'Israël cent mille agneaux et cent mille moutons avec leur toison ; mais après la mort d'Achab, il rompit l'accord qu'il avait fait avec le roi d'Israël : c'est pourquoi Joram, roi d'Israël, ayant assemblé ses troupes..... défit les Moabites. »

---

[1] *Bible expliquée.* — [2] II *Paral.* XXVIII, 8. — [3] IV *Reg.* III, 4.

NOTE X.

Les nouveaux habitants du royaume d'Israël.

IV Reg. xvii, 25 suiv.

« Les critiques, dit Voltaire [1], demandent pourquoi Dieu n'en-» voya pas des lions pour dévorer Salmanasar et son armée, au » lieu de faire manger par ces animaux ces émigrants innocents » qui venaient cultiver une terre ingrate devenue déserte ? »

La réponse est aisée : les dix tribus opiniâtrement schismatiques et très-fréquemment idolâtres méritaient de la part du Ciel un châtiment temporel et éclatant, selon l'économie de la loi mosaïque et les menaces attachées à la violation de cette loi; les rois d'Assyrie devaient en être l'instrument, selon les prédictions des prophètes. Mais le vrai Dieu voulait en même temps faire sentir aux nations idolâtres qu'il était toujours le maître de cette terre qu'il leur avait livrée pour un temps ; qu'il la regardait toujours comme le lieu qu'il avait choisi pour y conserver son culte jusqu'au jour où toutes les nations devaient être appelées à le connaître et l'adorer, chacune dans sa contrée.

« On reste stupéfait [2] quand on voit qu'aussitôt que cette nou-» velle peuplade fut instruite du culte d'Adonaï, elle adora une » foule de dieux asiatiques inconnus, et qu'on brûla des enfants » aux autels des dieux étrangers. »

S'il y a lieu d'être stupéfait, c'est d'entendre le critique avancer que cette peuplade, composée de Babyloniens, de Cuthéens, etc., n'adorait point les dieux de Babylone et de Cutha lorsqu'elle sortit de sa terre natale et qu'elle ne commença à leur offrir des sacrifices barbares, tant de fois réprouvés par la loi de Moïse et par les autres livres des Israélites, que lorsque, transplantée dans le pays de Samarie, elle reçut quelque instruction touchant le Dieu des Hébreux. Qu'on lise sa condamnation dans le texte qu'il tronque et qu'il travestit à son ordinaire. « Ces peuples

[1] *Bible expliquée.* — [2] *Ibid.*

adorèrent Adonaï [1] et servaient aussi leurs dieux, selon la coutume des nations transplantées en Samarie ; » c'est-à-dire qu'au culte des idoles qu'ils servaient lorsqu'ils habitaient Babylone, Cutha, Emath, Sepharvaïm, et qu'ils continuèrent d'adorer quand ils furent transplantés dans le pays de Samarie, ils voulurent joindre celui du Dieu d'Israël dont on leur donna quelque notion.

NOTE XI.

Prêtre envoyé aux nouveaux habitants de Samarie.

IV Reg. XVII, 27 SUIV.

Voltaire a prétendu [2] que le prêtre hébreu envoyé par Assaraddon, successeur de Salmanasar, aux nouveaux habitants de Samarie, était le véritable et le premier auteur du Pentateuque. Nous ne relèverons pas les contradictions perpétuelles dans lesquelles ce critique tombe à ce sujet; nous nous bornerons à montrer directement que ce système du Pentateuque, fabriqué en Chaldée par un prêtre schismatique des dix tribus, pour l'usage des Cuthéens transférés à Samarie, et en même temps reçu et adopté à Jérusalem par le roi, le pontife et toute la nation des Juifs, est une chimère des plus absurdes qui aient jamais pu entrer dans une tête humaine.

Ce prêtre, prétendu fabricateur du Pentateuque, était un prêtre des dix tribus, attaché par conséquent au schisme de Jéroboam et au culte de ses veaux d'or ; en effet, les Cuthéens ses disciples continuèrent le schisme établi par les dix tribus auxquelles ils succédèrent : ce prêtre n'était ni de la tribu de Lévi ni de la famille d'Aaron ; car Jéroboam fut obligé de charger des fonctions du sacerdoce des hommes « du commun et indistinctement quiconque voulut les accepter [3], » tous les lévites et tous les

[1] IV *Reg.* XVII, 33. — [2] *Bible expliquée,* note 167 sur les Rois. —
[3] III *Reg.* XII, 31.

prêtres étant demeurés constamment attachés au culte de Jérusalem. Or, nous le demandons, un prêtre partisan du culte du veau d'or aurait-il fabriqué un livre dans lequel l'adoration du veau d'or est représentée comme une abomination digne du châtiment le plus sévère? C'est cependant ce qu'on trouve dans l'Exode. Un prêtre qui n'était ni de la famille d'Aaron ni de la tribu de Lévi aurait-il fabriqué un livre dans lequel l'entreprise de Coré, Dathan et Abiron est traitée d'attentat que Dieu punit par des miracles? C'est cependant ce qu'on lit dans le livre des Nombres. Un partisan du culte de Samarie, dans lequel on ne fit aucun usage de l'arche d'alliance, aurait-il fabriqué un livre dans lequel cette arche est représentée comme le trône de la majesté divine et le monument essentiel du culte des Hébreux? C'est cependant l'idée que les livres de Moïse nous en donnent en une infinité d'endroits, et tous ces traits se trouvent dans le Pentateuque samaritain comme dans celui des Hébreux. Enfin, si ce prêtre eût fabriqué cet ouvrage pour les nouveaux colons envoyés de delà l'Euphrate à Samarie, ne l'aurait-il pas fabriqué en leur langue et écrit en caractère qui leur fussent familiers, c'est-à-dire en langue chaldéenne et en caractères chaldéens? Cependant le Pentateuque samaritain est en langue hébraïque et en caractères phéniciens.

« Mais, dit Voltaire, ce prêtre n'avait pas eu le temps d'ap-» prendre le chaldéen. »

Quoi! Assaraddon, l'un des successeurs de Salmanasar, qui avait détruit Samarie, aurait envoyé pour instruire ses Cuthéens quelqu'un qui n'aurait pas su leur langue? Il y a eu cinquante-huit ans d'intervalle entre la première déportation des Israélites faite par Theglatphalasar et le commencement du règne d'Assaraddon. La destruction de Samarie par Salmanasar est antérieure de huit ans à ce même règne d'Assaraddon. N'y a-t-il pas assez de temps pour apprendre la langue du pays dans lequel on est transplanté (*a*)? Mais ajouter à ces insoutenables paradoxes qu'un prétendu livre, à peine sorti des mains d'un prêtre des

(*a*) La langue des Assyriens appartenait, comme l'hébreu, à la famille sémitique. C'est dans cette langue que sont conçues la plupart des inscriptions cunéiformes récemment découvertes.

veaux d'or, et fabriqué pour des Cuthéens idolâtres pour en faire des partisans du schisme de Jéroboam, aura été aussitôt accueilli à Jérusalem, reconnu aussitôt pour la loi civile et religieuse de l'Etat ; qu'en conséquence, le roi aura réformé le culte, grâces à un livre tout récemment fabriqué en Chaldée : admettre de pareilles absurdités, nous soutenons que c'est le comble de l'aveuglement et du délire.

NOTE XII.

Expédition de Sennachérib.

IV Reg. xviii et xix.

« Hérodote, dit Voltaire [1], parle d'un Sennachérib qui vint » porter la guerre sur les frontières de l'Egypte et qui s'en re- » tourna parce qu'une maladie contagieuse se mit dans son » armée; il n'y a rien là que dans l'ordre commun. Que le roi- » telet de la petite province de Juda s'humilie devant le roi » Sennachérib,... ce n'est point une chose hors de vraisemblance : » mais que le prophète Isaïe vienne de la part de Dieu dire à » Ezéchias que le roi Sennachérib a blasphémé; qu'un ange » vienne du haut du ciel frapper et tuer cent quatre-vingt mille » hommes d'une armée chaldéenne, et que cette exécution, aussi » épouvantable que miraculeuse, soit inutile; qu'elle n'empêche » point la ruine de Jérusalem, c'est ce qui semblerait justifier » l'incrédulité des critiques. »

Ne dirait-on pas, en lisant ceci, que la ruine de Jérusalem fut la suite de la guerre que fit Sennachérib ? Cependant l'invasion de ce roi assyrien, qui est de l'an 715 avant notre ère, a précédé de 127 ans la ruine de Jérusalem, arrivée en l'an 588. Mais l'on sera bien plus surpris quand on saura qu'Hérodote, loin d'attribuer la retraite de Sennachérib à une maladie contagieuse dont cet historien ne dit pas mot, la rapporte à une cause miraculeuse,

[1] *Bible expliquée.*

mais infiniment plus singulière et incroyable que celle qu'Isaïe lui assigne. Voici le texte d'Hérodote [1] : « Sennachérib, roi des Arabes et des Assyriens, étant venu avec une grande armée pour envahir l'Egypte, les militaires refusèrent d'aider Séthon et de le défendre. Ce roi, qui était prêtre de Vulcain, se retira déconcerté dans son appartement, déplorant au pied de la statue de son dieu l'extrémité à laquelle il se trouvait réduit : mais, s'étant endormi, il crut voir ce dieu qui l'encourageait à marcher contre l'armée des Arabes, l'assurant qu'il lui enverrait du secours. Le prêtre de Vulcain, rassuré par cette vision, vint camper près de Péluse avec ceux d'entre les Egyptiens qui voulurent bien le suivre. Aussitôt une infinité de rats sauvages étant entrée de nuit dans le camp ennemi, rongea les arcs et carquois, les attaches des boucliers; en sorte que le lendemain l'ennemi se trouvant sans armes prit la fuite après avoir perdu bien du monde. »

Tel est le récit qu'Hérodote faisait de la défaite de Sennachérib, environ deux cent soixante ans après l'événement. Les philosophes de nos jours le préfèrent à celui d'Isaïe [2], qui était contemporain, à celui des auteurs du quatrième livre des Rois et du second livre des Paralipomènes, qui écrivaient au plus tard dans le siècle suivant. Ces écrivains, en attribuant cet événement, non à des rats, comme Hérodote, mais à un ange exterminateur, n'excluaient pourtant pas les moyens sensibles par lesquels la fuite de Sennachérib put être opérée. Quand Dieu, pour punir la présomption de David, affligea Jérusalem et son royaume du fléau de la peste, un ange en fut le ministre invisible. Ceux qui tombèrent sous le glaive redoutable dont il était armé éprouvèrent l'effet meurtrier des causes secondes que cet ange mettait en action. On en pourrait dire autant de ce qui arriva dans le camp de Sennachérib. La destruction de son armée put être causée par une peste, ou par la foudre, ou par quelqu'un de ces vents brûlants qui se font quelquefois sentir dans les déserts voisins, ou même par Séthon et les Egyptiens, qui purent attaquer les Assyriens à l'improviste; et de là vient peut-être que ceux-ci, en mémoire de cette action, érigèrent une statue à Séthon, tenant en

[1] Lib. II. — [2] *Isai.* XXXVII, 36.

main une souris, symbole de destruction parmi les Egyptiens [1], ce qui dans la suite put donner lieu à l'histoire des rats rongeurs d'Hérodote. Quoi qu'il en soit, non-seulement des philosophes, mais toutes les personnes impartiales devraient préférer le récit d'Isaïe à celui d'Hérodote, si des fables débitées par des païens n'avaient pas pour nos sages, aveuglés par leurs préjugés et leur haine pour la religion, des charmes que ne saurait avoir la vérité racontée par des auteurs juifs. Quiconque voudra y réfléchir attentivement, trouvera dans Hérodote le fonds de vérité contenu dans les écrivains sacrés. On y remarque la *fuite subite* de Sennachérib causée par un *miracle*, qui mit *pendant la nuit* le trouble et la confusion dans son camp. Le fait est le même, quoique enveloppé chez Hérodote de circonstances fabuleuses, imaginées par les Egyptiens pour attribuer ce miracle à leur roi, prêtre de Vulcain.

NOTE XIII.

Le roi Ezéchias et l'ombre du cadran.

IV Reg. xx, 1 suiv.

« Ezéchias, dit Voltaire [2], est représenté comme un prince » lâche et pusillanime qui se met à pleurer quand un inconnu » a l'indiscrétion de lui dire qu'il est en danger. »

Ainsi Isaïe, qui avait rempli le ministère prophétique sous les règnes d'Osias, de Joathan et d'Achaz, qui avait eu avec ce dernier la célèbre conférence marquée au chapitre septième de sa prophétie et dont nous parlerons en son lieu, était un « inconnu » par rapport à Ezéchias, son fils et son successeur, sous lequel il continua de prophétiser. Cependant Ezéchias le connaissait si bien que, peu de temps avant sa maladie, il lui avait envoyé une députation composée des principaux officiers de sa cour [3]. Saint

[1] Prideaux, *l'Ancien et le Nouv. Testament accordés avec l'hist. des Juifs*, Lond. 1720. — [2] *Bible expliquée*. — [3] IV *Reg*. XIX, 2 et 3.

Jérôme et le docte Abarbanel assurent même qu'Isaïe était de la famille de David et cousin d'Ezéchias. La déclaration d'un prophète aussi accrédité que l'était Isaïe devait naturellement jeter la consternation dans le cœur d'un prince encore jeune et qui se voyait sans postérité (*a*). Qui peut donc avoir donné à l'incrédule tant d'humeur contre Ezéchias? C'est que ce prince eut recours à Dieu et qu'il obtint sa guérison. Il le témoigne assez en disant « que le mal d'Ezéchias était bien peu de chose, puisqu'on le » guérit avec une emplâtre de figues. » Il avait dit ailleurs [1] « qu'Isaïe se fit apporter un cataplasme de figues, qu'on appliqua » sur les ulcères du roi. » Le critique affecte toujours de se servir de termes bas et ignobles dans sa prétendue traduction de l'Ecriture, et il multiplie ici les ulcères d'Ezéchias. La maladie de ce prince, à en juger par le remède que le prophète y appliqua et par la promptitude de la guérison, semble avoir été un abcès à la gorge, que l'application des figues fit mûrir. Au reste, plus le remède paraît inefficace par sa nature, plus la puissance de Dieu se manifesta dans l'effet qu'il produisit.

« Ezéchias paraît un imbécile [2] de croire qu'il est plus aisé » d'avancer l'ombre que de la reculer. »

Est-on imbécile parce qu'on se trompe? La progression subite de l'ombre serait quelque chose d'aussi étonnant aux yeux d'un astronome que le peut être sa rétrogadation. Il n'en est pas de même du commun des hommes; accoutumés à voir l'ombre avancer sans reculer jamais, ils imaginent moins de difficulté dans sa progression accélérée que dans sa rétrogradation.

« Dans l'un et l'autre cas, les lois de la nature sont également « interrompues. »

D'accord, et il résulte de là qu'Ezéchias était très-peu versé dans l'astronomie et qu'il n'avait peut-être même aucun principe de cette science; mais il est absurde d'en conclure qu'il était « imbécile. »

L'incrédule qui ne veut admettre aucun miracle a beaucoup

(*a*) Ajoutez que, pour les justes de l'Ancien Testament, une mort prématurée était une marque qu'ils avaient encouru la disgrâce de Dieu.

[1] *Questions de l'Encyclopédie.* — [2] *Bible expliquée.*

insisté sur l'impossibilité de celui-ci. C'est surtout dans ses *Questions sur l'Encyclopédie* qu'il l'a attaqué plus studieusement.

« Il est assez connu, dit-il, que tout est prodige dans l'histoire » des Juifs. Le miracle fait en faveur du roi Ezéchias sur son » horloge, appelée l'horloge d'Achaz, est un des plus grands qui » se soient jamais opérés. Il dut être aperçu de toute la terre, » avoir dérangé à jamais tout le cours des astres et particulière- » ment les moments des éclipses du soleil et de la lune. Il dut » brouiller toutes les éphémérides. C'est pour la seconde fois que » ce prodige arriva. Josué avait arrêté à midi le soleil sur Ga- » baon, et la lune sur Aïalon, pour avoir le temps de tuer une » troupe d'Amorrhéens déjà écrasés par une pluie de pierres » tombées du ciel. Le soleil, au lieu de s'arrêter pour le roi » Ezéchias, retourna en arrière, ce qui est à peu près la même » aventure, mais différemment combinée.....

» On demande ce que pouvait être cette horloge d'Achaz ; si » elle était de la façon d'un horloger nommé Achaz, ou si c'était » un présent fait autrefois au roi du même nom..... On a beau- » coup disputé sur cette horloge : les savants ont prouvé que les » Juifs n'avaient jamais connu ni horloge ni gnomon avant leur » captivité à Babylone, seul temps où ils apprirent quelque » chose des Chaldéens et où même le gros de la nation com- » mença, dit-on, à lire et à écrire. On sait même que dans leur » langue ils n'avaient aucun terme pour exprimer horloge, ca- » dran, géométrie, astronomie ; et dans le texte du livre des » Rois, l'horloge d'Achaz est appelée l'*Heure de la pierre*.

» Mais la grande question est de savoir comment le roi Ezé- » chias, possesseur de ce cadran ou gnomon au soleil, de cette » heure de la pierre, pouvait dire qu'il était aisé de faire avancer » le soleil de dix degrés ; il est certainement aussi difficile de le » faire avancer contre l'ordre du mouvement que de le faire » reculer.

» La proposition du prophète paraît aussi étrange que le pro- » pos du roi : *Voulez-vous que l'ombre avance en ce moment ou* » *recule de dix heures?* Cela eût été bon à dire dans quelque ville » de la Laponie, où le plus long jour de l'année eût été de vingt » heures, mais à Jérusalem, où le plus long jour de l'année est » d'environ quatorze heures et demie, cela est absurde. Le roi

» et le prophète se trompaient tous deux grossièrement. Nous » ne nions pas le miracle, nous le croyons très-vrai ; nous re- » marquons seulement qu'Ezéchias et Isaïe ne disaient pas ce » qu'ils devaient dire. Quelque heure qu'il fût alors, c'était une » chose impossible qu'il fût égal de faire reculer ou avancer » l'ombre du cadran de dix heures. S'il était deux heures après » midi, le prophète pouvait très-bien sans doute faire reculer » l'ombre à quatre heures du matin ; mais, en ce cas, il ne pou- » vait pas la faire avancer de dix heures, puisqu'alors il eût été » minuit, et qu'à minuit il est rare d'avoir l'ombre du soleil.

» Il est difficile de deviner le temps où cette histoire fut écrite ; » mais ce ne peut être que vers le temps où les Juifs apprirent » confusément qu'il y avait des gnomons et des cadrans au soleil. » Or, il est de fait qu'ils n'eurent une connaissance très-impar- » faite de ces sciences qu'à Babylone.

» Il y a encore une plus grande difficulté, c'est que les Juifs » ne comptaient point par heure comme nous ; c'est à quoi les » commentateurs n'ont point pensé. »

Nous allons répondre à toutes les difficultés du dissertateur, en suivant cependant un ordre différent du sien, mais plus naturel.

Hérodote, parlant des Babyloniens, dit [1] que les Grecs ont reçu d'eux la connaissance du pôle, du gnomon ou style, et la division du jour en diverses parties. Vitruve écrit que l'on attribue [2] à Bérose, de Chaldée, l'invention du cadran solaire formé en demi-rond.

On voit tous les jours l'accroissement et le décroissement de l'ombre causée par l'interposition de quelque corps opposé au soleil. Voilà le cadran tout trouvé et présenté des mains de la nature. Qu'on juge si les Chaldéens, qui faisaient déjà [3] des observations célestes, et qui calculaient déjà des éclipses au temps d'Achaz, n'avaient pas saisi un phénomène si facile, et qu'ils avaient continuellement sous les yeux. Est-il étonnant qu'Achaz, roi de Juda, qui était en relation très-étroite avec le roi de Babylone, qui s'était même rendu tributaire de ce monarque, en ait reçu un cadran solaire, en supposant que les Juifs n'en avaient

[1] Lib. II. — [2] Lib. XI, cap. IX. — [3] Marsham, p. 474.

encore aucune connaissance ? Le critique reproche aux Israélites cette ignorance ; mais ils étaient à cet égard dans le même cas que presque tous les autres peuples ; dans le même cas que les Grecs, puisque Xénophon est le premier où l'on en trouve quelque mention.

Le cadran d'Achaz est nommé dans l'original les *degrés d'Achaz*. Plusieurs savants [1] pensent que ces dix degrés étaient les degrés de l'escalier du palais d'Ezéchias, au haut desquels était posée une aiguille dont l'ombre plus ou moins prolongée marquait les différentes parties du jour (*a*). Le critique dit que cette horloge est appelée au livre des Rois l'*Heure de la pierre*, cela est faux ; il a confondu le texte hébreu avec la paraphrase chaldéenne, où cette horloge est appelée, non l'*Heure de la pierre*, mais la *Pierre des heures*, ce qui présente un sens raisonnable, au lieu que l'expression du critique est ridicule.

De quelle manière ce cadran était-il gradué ? En combien de parties partageait-il le jour dans les différentes saisons ? Combien valaient les dix degrés ou les dix lignes sur lesquelles Isaïe fit rétrograder l'ombre ? C'est ce que nous ignorons parfaitement. Le critique veut que ce soient des heures ; et quelques lignes plus bas il dit que « les Juifs ne comptaient point par heures. » Ce qui paraît le plus probable, c'est que, comme les Babyloniens avaient divisé le cercle en soixante parties ou soixante degrés, ils avaient partagé de même le cercle que le soleil parcourt en un jour ; qu'ainsi dix degrés sur le cadran d'Achaz pouvaient marquer un espace de quatre de nos heures, soit la sixième partie d'un jour, que nous divisons en vingt-quatre heures ; mais on ne sait point si chacun de ces degrés n'était pas partagé en plusieurs subdivisions ; et alors dix lignes auraient pu marquer moins d'une heure. Ce qui augmente la difficulté, c'est que les anciens ne divisaient pas comme nous le jour et la nuit en vingt-quatre parties égales ; le mot *heure* ne signifiait pas chez eux la même chose que chez nous, et nous ignorons si les heures babyloniennes n'étaient pas inégales, suivant les différentes saisons,

(*a*) Cette opinion n'est pas du tout vraisemblable, et le paragraphe précédent de Du Clot nous dispense d'y avoir recours.

[1] Calmet, Houbigant, les auteurs de l'*Histoire universelle*, etc.

comme chez les autres peuples. Quoi qu'il en soit, il n'est pas nécessaire de supposer que les dix lignes du cadran d'Achaz, sur lesquelles l'ombre rétrograda, désignaient un long espace de temps ; quand elles auraient marqué seulement un tiers, un quart de nos heures, ou même moins, le miracle n'en aurait pas été moins sensible ni moins frappant pour Ezéchias (*a*).

Pour répondre à présent aux principales difficultés de l'incrédule, examinons ce que le texte dit. Le sens littéral est : « l'Eternel [1] fit retourner l'ombre par les degrés par lesquels elle était descendue au cadran d'Achaz, dix degrés en arrière. » Ces paroles montrent que l'historien sacré a exprimé ce miracle en des termes à la portée du vulgaire, et cependant conformes au vrai système du repos du soleil.

A la vérité, Isaïe, qui rapporte l'histoire presque dans les mêmes termes [2], et qui ne fait mention de l'ombre que quand il propose au roi de choisir si elle irait en arrière ou en avant (*b*), ajoute que le soleil retourna de dix degrés qu'il avait déjà parcourus. Mais il est clair qu'il n'a entendu parler que des rayons de cet astre. C'est ainsi que le prophète royal dit : [3] « Le soleil ne donnera point sur toi de jour, ni la lune de nuit ; » et Jonas [4], que « le soleil plongeait sur sa tête : » ce qui ne peut être entendu que de leurs rayons. Il n'y a rien de plus commun dans toutes les langues que cette façon de parler : *Le soleil entre par telle fenêtre ou par tel endroit de la maison.* Ainsi, la version la

(*a*) Le cadran d'Achaz était tout simplement divisé en 20 degrés, dont chacun marquait la vingtième partie du jour. Au moment où s'opéra le prodige, l'ombre avait parcouru les dix premiers degrés. A la parole du prophète, elle rétrograda vers son point de départ, comme pour recommencer la même course, signifiant par là que la vie d'Ezéchias, arrivée à sa fin, allait, par un miracle de la toute-puissance divine, reprendre un nouveau cours.

(*b*) D'après l'explication que M. Keil donne de ce passage, Isaïe n'aurait pas proposé à Ezéchias le choix entre ces deux alternatives, et le roi aurait tout simplement mal compris les paroles un peu obscures du prophète. Mais nous ne pouvons entrer dans les particularités grammaticales qu'exigerait cette discussion.

[1] IV *Reg.* xx, 11. — [2] *Isai.* xxxviii, 8. — [3] *Ps.* xxxviii, 8. — [4] *Jon.* iv, 8.

plus naturelle des paroles du prophète est : *Les rayons du soleil* (par une inflexion miraculeuse) *firent retourner sur le cadran d'Achaz l'ombre de dix degrés qu'elle avait déjà passés.* Ce miracle suffisait pour dissiper les doutes du roi, sans qu'il soit nécessaire de l'amplifier ou de le multiplier, comme ont fait quelques Pères, et plusieurs après eux.

Car, de supposer, comme ils le font, que le soleil rétrograda, ou du moins la terre seule, c'est une opération inutile; il n'était pas question d'allonger le jour comme du temps de Josué, mais seulement de faire reculer l'ombre de quelques degrés. D'ailleurs cette supposition semble absurde ; car ce mouvement extraordinaire doit s'être fait tout d'un coup, ce qui, eu égard à la vitesse du mouvement de la terre, est à peine concevable ; ou bien, par une progression ordinaire, ce qui aurait difficilement été aperçu par Ezéchias, en cas que ce prince eût demandé que l'ombre allât en avant. Cependant, le fait est raconté comme étant arrivé tout-à-coup et point par degrés. Ainsi il n'est nullement besoin de supposer que Dieu interposa son pouvoir pour faire tourner la terre dans un sens opposé à celui de sa révolution journalière, puisque la seule inflexion des rayons du soleil suffisait. Un nuage épais placé devant cet astre, qui en réfléchit la la lumière contre le lieu d'où il était venu, put seul opérer cette merveille : dès lors, plus de désordres dans le cours des astres, plus de variations dans les éphémérides, plus d'incertitude pour les éclipses. Ce phénomène ainsi expliqué n'en est pas moins un miracle incontestable. Car, quand il y aurait eu une cause naturelle capable de produire une réfraction considérable des rayons du soleil, cette cause n'a pas pu se trouver présente à point nommé pour agir à la volonté du roi et du prophète.

On dira peut-être qu'un de ces miracles ne coûtait pas plus à Dieu que l'autre. Cette objection est si peu philosophique, qu'elle ne mérite pas d'être refutée. Quoique tout soit également facile à une puissance sans bornes, il n'en est pas moins vrai que Dieu agit avec la même simplicité dans l'économie des miracles que dans celle de la nature.

Cette explication résout donc toutes les difficultés de l'incrédule, et épargne bien des discussions inutiles : par exemple, de combien le jour fut allongé par ce miracle? si cette irrégularité

fut réparée dans la suite, soit en retranchant de la nuit ce qui avait été donné de trop au jour, ou de quelqu'autre façon? si le miracle fut aperçu dans les autres pays de la terre, ou seulement dans la Judée ? et plusieurs autres questions pareilles.

Nous finirons cette note en relevant quelques fautes que l'auteur des questions y a insérées par occasion.

Isaïe dit à Ezéchias : « Mettez ordre à votre maison, car vous mourrez, et vous ne vivrez pas. » Rien de plus commun dans la langue hébraïque que d'exprimer deux fois la même chose par des terme différents, ou par le même terme répété deux fois. Ainsi on trouve *peccatum peccavit*, *confessus est et non negavit*, etc. Aristophane, chez les Grecs, a dit de même, en parlant d'une femme : *formâ formosa, magnitudine magna, arte artifex*. Voltaire, qui n'ignorait pas ces pléonasmes, a traduit : « Vous mourrez, et *alors* vous ne vivrez plus. » Chacun voit le ridicule que ce mot *alors* répand sur les paroles du prophète.

« Le gros de la nation des Juifs commença, dit-on, à lire et » à écrire pendant la captivité de Babylone. »

Quoi ! les Israélites qui vivaient dans l'abondance, qui étaient propriétaires des terres qu'ils cultivaient, auront demeuré 800 ans voisins des Phéniciens, inventeurs des lettres, sans avoir apprit un art si utile ! C'est une absurdité qu'il n'est permis qu'à des incrédules passionnés d'avancer. Mais, disent-ils, les Israélites n'étaient dans ce temps-là que des bergers et des laboureurs ; soit, si l'on veut, mais qu'étaient alors les Grecs et les Romains que nous estimons tant? avaient-ils des occupations différentes? n'est-ce pas à la charrue qu'on allait chercher Quintius Cincinnatus pour le mettre à la tête de la république ? Il ne faut pas se figurer tous ces anciens peuples comme certaines gens de la campagne qui vivent parmi nous. Voyez les *Mœurs des Israélites* de M. Fleury ; et quant au miracle du retardement du soleil arrivé sous Josué, voyez notre Note XI sur le livre qui porte son nom.

NOTE XIV.

Incrédulité de Manassès.

IV Reg. xxi.

« Ou Manassès, roitelet de Juda, dit Voltaire [1], n'avait jamais » entendu parler du miracle du cadran de son père, et des » autres miracles d'Isaïe, ou il n'a regardé Adonaï que comme » un Dieu local, ou il était tout-à-fait fou..... Cette inconcevable » incrédulité de Manassès peut faire penser que le Pentateuque » n'était pas encore connu, la religion judaïque pas encore » débrouillée ; rien n'était constaté, rien n'était fait. »

Manassès, âgé seulement de douze ans lorsque Ezéchias mourut, enivré de l'état de prospérité dans lequel son père lui laissait le royaume, sans avoir assez vécu pour lui inculquer les vrais principes de religion et de gouvernement, tomba entre les mains de courtisans impies qui le plongèrent, au sortir de l'enfance, dans tous les excès dont les Livres saints présentent le tableau. A cet âge, un prince séduit et corrompu réfléchit peu. Les égarements de celui-ci durèrent sept ans; ils ne finirent que par la perte de sa liberté, lorsqu'il fut mené captif à Babylone. Mais n'est-ce pas le comble de la déraison de conclure de sa conduite que « le Pentateuque n'était pas encore connu, ni la religion judaïque débrouillée? » Et pour quelle cause donc moururent tant d'hommes vertueux dont le sang innocent inonda Jérusalem sous Manassès? Le critique a-t-il donc oublié que ce roi fut d'abord persécuteur?

---

[1] *Bible expliquée.*

NOTE XV.

Le livre de la Loi retrouvé.

IV REG. XXII, 8 SUIV.

« Le livre de la loi, dit Voltaire [1], était devenu si rare chez » les Juifs, que du temps de Josias il ne s'en trouva qu'un seul » exemplaire. »

« Par l'Écriture même, dit-il encore [2], il est avéré que le pre» mier exemplaire connu fut trouvé du temps du roi Josias, et » que cet unique exemplaire fut apporté au roi par le secrétaire » Saphan. »

Le livre de la loi de Moïse rare chez les Juifs du temps de leurs rois! Le livre de la loi inconnu jusqu'au temps du roi Josias! Ce livre qui était le code de la nation, qui la réglait dans le civil aussi bien que dans l'ordre de la religion! Nous voyons David, Salomon, Asa, Josaphat, Joas, Amasias, Ezéchias, le bisaïeul de Josias, et Josias lui-même, dès les premiers années de son règne, en faire la base de leur gouvernement. Nous voyons, sous Josaphat, les prêtres et les grands du royaume, le livre de la loi à la main [3], parcourir les villes et les bourgades pour le faire observer au peuple. Nous voyons ce livre vénérable [4] entre les mains des magistrats, tant de la capitale que des différents districts du royaume, pour servir de règle à leurs jugements. Nous voyons, sous Amasias [5], les sentences criminelles formées sur la disposition des lois contenues dans ce livre, et ces lois tellement en vigueur, même sous l'impie Achab, que ce méchant roi n'osa enfreindre [6] ouvertement celle qui rendait les héritages inaliénables ; et que Jézabel, digne épouse d'un tel prince, fut forcée d'avoir recours à la calomnie pour faire condamner Naboth dans la forme prescrite par la loi de Moïse, afin d'envahir ensuite la vigne de cet Israélite. Nous voyons, jusqu'aux derniers jours

[1] *Philosophie de l'hist.*, ch. XXVIII.— [2] *Ibid.* — [3] II *Paral.* XVII, 9.— [4] *Ibid.* XIX, 10. — [5] IV *Reg.* XIV, 6. — [6] III *Reg.* XXI, 3 et 9.

de cet Etat, sous le règne d'Osée [1], les prophètes rappeler perpétuellement les dix tribus aux observations de la loi de Moïse. Après la déportation de ces tribus, tout se règle par les dispositions de cette loi dans celle de Juda [2], sous le gouvernement d'Ezéchias. Si Manassès, oubliant de si grands exemples, surpasse en impiété les plus méchants rois de Juda et d'Israël, il se trouva grand nombre d'Israélites [3], de tout sexe et de tout âge, fidèles à leur loi jusqu'à verser leur sang, dont Jérusalem regorgea. Plusieurs prophètes eurent le courage de lui reprocher ses crimes en face, et de lui dénoncer la vengeance que Dieu avait résolu d'en tirer. Croit-on que de tels hommes aient manqué de zèle pour conserver leurs livres sacrés, et de moyens pour les soustraire aux insultes des apostats ? L'esclavage de Manassès et sa pénitence, plus durable que ses égarements, mirent les Juifs fidèles en état de rétablir peu à peu la religion sur l'ancien pied. Le court règne d'Amon ne lui permit pas de faire dans l'espace de deux années tout le mal que l'on avait lieu de craindre d'un si mauvais prince. Josias, son fils, montra, dès l'âge de seize ans, le plus grand zèle pour le culte de Dieu et pour l'observation de sa loi. Comment peut-on imaginer qu'en la dix-huitième année du règne de ce prince, il n'y avait chez les Juifs qu'un seul exemplaire de la loi de Moïse ?

Voyons maintenant sur quoi est fondée cette opinion de l'incrédulité. On lit dans le second livre des Paralipomènes [4], qu'en tirant du trésor du temple l'argent qui devait être employé à le réparer, le pontife Helcias « trouva le livre de la loi par la main de Moïse, » et qu'il le remit aux mains de Saphan, scribe du temple, afin qu'il le présentât au roi. Le prince, saisi d'effroi à la lecture qui lui fut faite des malédictions portées dans ce livre contre les violateurs de la loi, déchira ses vêtements.

« Josias, disent les incrédules, fut frappé des choses conte-
» nues dans ce livre ; il ne le connaissait donc pas : Helcias le
» lui envoya comme une découverte importante ; c'était donc
» une pièce rare, un livre unique. »

Il suffit de rapprocher le récit des Paralipomènes de la loi con-

[1] IV *Reg.* XVII, 13. — [2] II *Paral.* XXIX, 30 et 31. — [3] IV *Reg.* XXI, 11 suiv. — [4] Chap. XXXIV.

tenue au Deutéronome [1], pour découvrir la véritable cause de l'empressement de ce pontife. Il ne tendait, cet empressement, qu'à remplir envers Josias, âgé alors d'environ vingt-trois à vingt-quatre ans, le devoir que la loi imposait aux prêtres aussi bien qu'au prince. Elle portait que, « lorsque le roi serait établi sur son trône, il tirerait copie du livre où elle était contenue sur l'exemplaire qui lui serait présenté par les prêtres de la tribu de Lévi, et qu'il garderait cette copie pour la méditer sans cesse. » Moïse, dans cette vue, avait déposé dans le sanctuaire [2] et placé à côté de l'arche l'exemplaire de la loi écrit de sa propre main. Josèphe nous apprend [3] qu'il fut conservé dans le temple jusqu'au temps où les profanations et les impiétés autorisées par Manassès et par son fils Amon obligèrent les prêtres de le retirer du sanctuaire en même temps que l'arche d'alliance. L'arche n'y fut replacée qu'après que toute l'enceinte du temple eut été purifiée des marques de l'idolâtrie que les rois impies y avaient introduite ; ce qui ne fut achevé qu'après la découverte de l'original du livre de la loi [4].

Quant à ce précieux exemplaire, Helcias le trouva dans un des appartements de la trésorerie, où vraisemblablement il avait été déposé avec l'arche. Le pontife se hâta de le communiquer au prince, pour satisfaire à la loi du Deutéronome. La vue d'un monument aussi respectable dut naturellement frapper le jeune roi et le rendre plus attentif à la lecture qui lui en fut faite. Supposons même que l'endroit du Deutéronome qui lui fut lu fût entièrement nouveau pour lui [5], serait-on fondé pour cela à en

[1] *Deut.* XVII. — [2] *Deut.* XXXI, 26. — [3] *Antiq.* X, V. — [4] IV *Reg.* XX, 4 ; II *Paral.* XXXIV suiv. * L'exemplaire de la loi déposé dans le temple et retrouvé par Helcias était-il le véritable autographe de Moyse, ou bien une copie postérieure au législateur des Hébreux ? Grotius et d'autres interprètes soutiennent le premier sentiment, en s'appuyant sur les termes même de la Bible : *Librum legis Domini per manum Moysi*, II *Paral.* XXXIV, 14. Mais cette preuve n'est pas décisive. Quoi qu'il en soit, c'est là un point qui n'a qu'une importance tout-à-fait secondaire. — [5] *Deut.* XXXI, 27. * La Bible ne dit pas quel passage de la loi fut lu au roi Josias. Du Clot indique *Deut.* XXXI, 27 ; Keil songe à *Deut.* XXVIII, où l'on trouve des menaces et des malédictions terribles contre les transgresseurs de la loi, ou bien encore à *Lévit.* XXVI. Quant à la vive

conclure qu'il n'existait dans tout le royaume aucune copie de cet exemplaire ? C'est comme si l'on soutenait qu'il n'y aurait dans tout un royaume chrétien qu'un seul exemplaire du nouveau Testament, parce qu'il serait arrivé que le souverain, à l'âge de vingt-trois ou vingt-quatre ans, aurait été effrayé en entendant la lecture du vingt-quatrième chapitre de l'Evangile selon saint Matthieu.

Au reste, que prétend l'incrédule en observant que du temps de Josias il n'existait chez les Juifs qu'un seul exemplaire de la loi? « C'est une nouvelle preuve, dit-il [1], ou du moins une nou-
» velle vraisemblance très-forte que le prêtre hébreu venu à Sa-
» marie avait enfin achevé son Pentateuque, et que le grand-
» prêtre juif en avait un exemplaire. Tout ce qui peut étonner, c'est
» que ce prêtre ne le porta pas lui-même au roi, et l'envoya par
» le secrétaire Saphan. S'il avait cru que ce livre fût écrit par
» Moïse, il l'aurait porté avec la pompe la plus solennelle ; on
» aurait institué une fête, » etc.

Nous avons réfuté cette absurde conjecture dans notre Note XI précédente. Nous observerons seulement ici que la prétendue démonstration du critique est fondée sur ce qu'on ne porta point au roi ce livre en procession, qu'on n'établit point de fête à cette occasion. Mais c'est précisément ce qui prouve contre lui ; c'est ce qui démontre que ce livre n'était pas une pièce nouvelle, qu'on savait que l'exemplaire primitif avait toujours été conservé dans le lieu saint, et que les copies en étaient de tout temps répandues dans le public. Et comment cela n'aurait-il pas été ainsi ? Le temple subsistait depuis plus de trois cents ans, lorsque Josias monta sur le trône ; le sacerdoce lévitique, le ministère prophétique n'avaient souffert aucune interruption, non plus que la succession des princes de la maison de David ; les observances religieuses et politiques des Juifs étaient en si grand nombre, elles se présentaient si fréquemment, qu'il eût été impossible que

émotion que le roi éprouva, elle s'explique de la manière la plus simple, par ce fait d'expérience qu'une lecture entendue dans certaines circonstances favorables produit quelquefois une impression qu'on n'avait jamais ressentie jusque-là en entendant les mêmes choses.

[1] *Bible expliquée.*

la mémoire s'en fût conservée sans une loi écrite. Nous avons fait voir que toutes ces pratiques étaient connues avant Josias : donc les Juifs avaient un livre de la loi avant le règne de ce prince. Le critique, toujours inconséquent et en contradiction avec lui-même, le reconnaît ailleurs [1] « Comme les Juifs, dit-il, » s'étant établis à Jérusalem', eurent toujours la guerre avec les » peuples voisins, ils voulurent enfin établir quelques droits sur » les terres qu'on leur disputait, et ce fut *alors*, disent les criti- » tiques, que les lévites compilèrent ces livres sur d'anciennes » traditions. » Il y avait près de 400 ans que les Juifs étaient établis à Jérusalem lorsque Josias monta sur le trône ; par conséquent, non-seulement le Pentateuque, mais tous les anciens livres hébreux étaient compilés, de l'aveu du critique, longtemps avant le règne de Josias.

Ces aveux et ces assertions opposées n'empêcheront cependant pas le philosophe, quand il parlera d'Esdras, de soutenir que c'est cet autre prêtre qui a composé le Pentateuque, après le retour de la captivité de Babylone, comme nous le verrons en son lieu.

NOTE XVI.

Chevaux consacrés au soleil.

IV Reg. XXIII, 11.

« C'est la première fois, dit Voltaire[2], qu'il est fait mention » dans l'Ecriture de chevaux consacrés au soleil. Cette coutume » était visiblement prise du culte des Perses ; presque chaque » ligne concourt à prouver que jamais la religion hébraïque » n'eut une forme stable qu'après le retour de la captivité. Les » Juifs empruntèrent tous leurs rites des Egyptiens, des Syriens, » des Chaldéens, des Perses. »

Quel raisonnement ! Josias, quatre-vingt-dix ans avant le re-

[1] *Bible expliquée,* Note IX sur les Juges. — [2] *Bible expliquée.*

tour de la captivité, supprime les chevaux consacrés au soleil par quelques rois de Juda qui s'étaient écartés du culte de leurs pères; et depuis ce temps, qui est antérieur à la captivité, on n'entendit plus parler chez les Juifs de chars et de chevaux consacrés au soleil : donc « la religion hébraïque n'eut une forme stable qu'après le retour de la captivité ! » Josias, rétablissant l'ancienne religion, supprime une coutume idolâtre prise du culte des Perses, et cette coutume ne reparaît plus chez les Juifs : donc « les Juifs ont emprunté des Perses les rites et les coutumes de leur religion ! »,

---

NOTE XVII.

Célébration de la Pâque sous Josias.

IV Reg. XXIII, 21 suiv.

« Si Josias, dit Voltaire [1], propose de faire la Pâque selon le » rite indiqué dans le livre du pacte avec Dieu, on n'avait donc » point fait la Pâque auparavant; et en effet aucun des livres de » l'Ecriture ne parle d'aucune célébration de Pâque sous aucun » roi de Juda ou d'Israël, sous aucun juge. »

Voici le texte du livre des Rois [2], que le critique tronque pour donner quelque vraisemblance à l'induction qu'il en veut tirer : « Du temps des juges qui jugèrent Israël, et du temps des rois d'Israël et de Juda, jamais Pâque ne fut pareille à celle qui fut célébrée la dix-huitième année de Josias. » On célébrait habituellement la Pâque avant Josias; mais elle n'avait point été célébrée depuis longtemps avec la magnificence, le concours, la ferveur qu'on y vit alors. Le second livre des Paralipomènes [3] emploie un chapitre entier à décrire une de celles qu'Ezéchias avait fait célébrer. Les livres historiques, antérieurs à la captivité, ne par-

[1] *Bible expliquée.* — [2] « Nec enim factum est Phase tale a diebus Judicum, qui judicaverunt Israël, et omnium dierum regnum Israel et regum Juda. » IV *Reg.* XXXIII, 22. — [3] Cap. XXX.

lent point des autres, par cette raison toute simple qu'entre les choses qui reviennent annuellement, les historiens ne remarquent que celles qui sont accompagnées de circonstances intéressantes qui les distinguent; telles furent les Pâques sous Josias et sous Ezéchias; telle est aussi celle qui est marquée au chapitre cinq du livre de Josué.

NOTE XVIII.

Malheurs des Juifs.

IV Reg. xxv.

Nous renvoyons à nos Notes sur Jérémie la justification de ce prophète, au sujet des imputations calomnieuses qui lui ont été faites par les incrédules, d'avoir été « traître à sa patrie, » d'avoir été « un fou, » par toutes ses actions et ses paroles. Nous terminerons nos Notes sur les livres des Rois et des Paralipomènes, par les réflexions de Voltaire sur le sort des Juifs. Il finit ses remarques critiques sur l'histoire des rois de Juda, par cette réflexion accablante [1] : « Quoi! l'Eternel prodigue les miracles, les plaies » et les meurtres pour tirer les Juifs de cette féconde Egypte » où il avait des temples sous le nom d'*Iaho*, le grand être; » sous le nom de *Knef*, l'être universel; il conduit son peuple » dans un pays où ce peuple ne peut lui ériger un temple pen» dant plus de 500 ans; et enfin, quand les Juifs ont ce temple, » il est détruit! [2] Cela, continue-t-il, effraie le jugement et l'ima» gination. »

Qui se serait jamais attendu que les entrailles de ce critique se fussent si fort émues à la vue des malheurs « du peuple le plus détestable et le plus imbécile qui fût jamais? » Tâchons donc de lui présenter quelques idées consolantes. Ce temple détruit, Jérusalem en proie aux flammes, toute la nation juive dispersée, tout est rétabli au bout de soixante-dix ans, conformément aux pré-

[1] *Bible expliquée.* — [2] Voltaire aurait dû ajouter : 427 ans après.

dictions réitérées « de ce fou de Jérémie qui faisait le prophète. » Les peuples voisins, Moabites, Ammonites, Iduméens, compagnons de leur infortune, disparaissent pour toujours; les Assyriens et les Chaldéens, auteurs de leurs malheurs, cessent d'être; mais ces Juifs, renaissant comme de leurs propres cendres, forment de nouveau une société politique et religieuse. Les Perses, sous la protection desquels ils rentrent dans la terre de leurs pères; l'antique monarchie d'Egypte qui a été leur berceau; les rois macédoniens de Syrie, devenus leurs oppresseurs; tous s'évanouissent successivement : pour eux, ils subsistent en corps de nation dans leur terre natale, avec leur temple, leurs cérémonies, jusqu'à l'avènement de celui qui devait appeler tous les peuples à un culte fondé sur leurs dogmes, sur leur morale, sur leur attente, mais plus parfait que le leur. Tel est le dénouement de cette histoire merveilleuse, inconcevable, mais écrite par des auteurs contemporains, et attestée par une chaîne non interrompue de témoins.

NOTES

SUR LES LIVRES D'ESDRAS ET DE NÉHÉMIE

NOTE I.

Authenticité des livres d'Esdras et de Néhémie (*a*).

Les livres d'Esdras et de Néhémie sont universellement reconnus, tant par les Juifs que par les chrétiens, pour être chacun de l'auteur dont ils portent le nom. Esdras [1] parle en première personne : « Béni soit le Seigneur, dit-il, le Dieu de nos pères, qui, par sa miséricorde, m'a fait trouver grâce devant le roi et son conseil. » Et au chapitre suivant : « Voici le nom de ceux qui, sous le règne d'Artaxerxès, sont venus avec moi de Babylone. » Il parle de même dans tout le reste de ce chapitre et dans le neuvième.

Le célèbre Huet [2] a cru qu'Esdras n'était l'auteur que des quatre derniers chapitres du livre qui porte son nom. Les autres, dit-il, sont de quelqu'un qui était à Jérusalem, lorsqu'au commencement du règne de Darius, fils d'Hystaspe, les officiers de ce prince vinrent demander aux Juifs qui les avait autorisés à rebâtir leur temple ? « Nous leur répondîmes, » dit l'écrivain, en leur nommant les promoteurs de cette entreprise. Or, reprend le prélat, Esdras n'était point alors à Jérusalem ; il ne s'y rendit que longtemps après, sous le règne d'Artaxerxès. Mais qui ne voit que

(*a*) On sait que la Vulgate désigne ces deux livres sous la dénomination de premier et second livre d'Esdras.

1 Chap. VII, 2. — 2 *Démonstrat. évangéliq.* Propos. 4.

dans ce texte l'écrivain parle au nom des principaux de la nation? Si on lisait dans des mémoires composés par un Français sous le règne de Louis XV : Nous fûmes vainqueurs à Fontenoi.... Nous nous rendîmes maîtres de Mahon, etc., faudrait-il en conclure que l'auteur aurait été présent à ces deux opérations militaires (*a*) ?

Néhémie, dans tout le livre qui porte son nom, parle partout de lui-même au singulier et en première personne, à l'exception des vingt-six premiers versets du chapitre XII. On ne peut pas douter que l'auteur du livre de l'Ecclésiastique n'eût celui de Néhémie sous les yeux quand il disait[1] : « La mémoire de Néhémie sera de longue durée ; il a relevé nos murs, il a rétabli nos portes avec leurs serrures, il a rebâti nos maisons. » C'est ce qu'on lit jusqu'à trois fois dans le chapitre VI de Néhémie. « Ils bâtirent la porte.... Ils mirent les battants, les serrures et les barres, » etc.

Spinosa[2] a prétendu que le livre de Néhémie ne peut être l'ouvrage de celui dont il porte le nom, puisqu'il y est parlé d'un

(*a*) « La question de l'auteur de ce livre n'est pas difficile à résoudre puisque, abstraction faite dutitre, le livre lui-même dit, à l'occasion, qu'il est l'œuvre d'Esdras. En effet, dans les chap. VII, 27 — IX, 15, Esdras parle de lui-même à la première personne et se désigne par là même comme l'auteur de ces passages. Le chap. X forme la conclusion de toute cette partie. Quant à la première partie, elle renferme surtout des documents et décrets royaux que, sans doute, tout autre qu'Esdras aurait pu réunir et accompagner des éclaircissements historiques nécessaires. Mais la plupart de ces documents sont tels qu'un Israélite ne pouvait les avoir obtenus des archives royales qu'en se trouvant à Babylone et en jouissant de la faveur du roi, ce qui fait nécessairement penser à Esdras plutôt qu'à tout autre, puisque Esdras obtenait précisément du roi tout ce qu'il voulait (I *Esdr*. VII, 6). En outre, le style et les idiotismes des deux parties du livre sont les mêmes, ce qui, tout comme le caractère d'unité et le plan visible de l'ensemble, fait supposer un seul auteur, qui ne peut être qu'Esdras. Le passage VII, 1-11, lui-même a été contesté bien à tort et par des motifs vraiment insuffisants ; car une habitude connue des anciens historiographes hébreux explique pourquoi Esdras parle de lui-même à la troisième personne. Enfin, Esdras pouvait, sans vaine forfanterie, se donner le titre ou le nom honorifique de *docteur expérimenté de la loi* (VII, 6, 11), comme il pouvait le recevoir d'un autre qui aurait parlé de lui. » — Welte, *Kirchen-Lexicon*, ad h. vocem.

[1] *Eccli*. XLIX, 15. — [2] *Tractat. theologico-politicus*.

Sannaballat qui, selon Josèphe, conduisit un corps de troupes à Alexandre lorsqu'il assiégeait Tyr ; qu'il y est parlé aussi de Darius Codoman, dernier roi de Perse, et de Jeddoa qui, selon le même Josèphe, fut grand-prêtre des Juifs du temps d'Alexandre le Grand, personnages qui n'ont pas pu être contemporains d'Artaxerxès et de Néhémie.

Mais, pour que cette objection eût quelque force, il faudrait prouver que ce Sannaballat dont parle Néhémie est celui-là même qui joignit Alexandre au siége de Tyr ; que le Darius de Néhémie est plutôt Darius Codoman que Darius Nothus ; que Jeddoa ou Jaddus exerçait déjà le pontificat lorsque l'auteur du livre de Néhémie a parlé de lui ; enfin, qu'il est impossible qu'il se soit trouvé alors en Syrie deux personnes qui aient vécu environ cent vingt-huit ans ; car il n'y en a que cent huit entre la vingtième année d'Artaxerxès-Longuemain et le règne du dernier Darius.

D'ailleurs, la fonction que Néhémie remplissait auprès du roi de Perse montre qu'il était fort jeune lorsque ce monarque lui permit d'aller en Judée ; et Josèphe atteste [1] que Sannaballat, « qui était très-âgé » lorsqu'Alexandre assiégea Tyr, mourut l'année même de ce siége ; et quand on admettrait toutes ces suppositions, on ne serait pas en droit d'en conclure, contre le témoignage de tant de siècles, que le livre de Néhémie est supposé ; tout ce qu'on en pourrait inférer, c'est que la liste des prêtres et des lévites, contenue dans les vingt-six premiers versets du chapitre XII, a été jointe à ce livre après la mort de son auteur (*a*). Et, en effet, cette liste n'a rapport ni à ce qui la précède ni à ce qui la suit ; il y est fait mention de Néhémie en tierce personne, tandis que, dans tout le reste du livre, soit devant, soit après, ce chef du peuple parle toujours en première personne.

(*a*) Cette explication est généralement adoptée par les exégètes modernes.

[1] *Antiq.* lib. XI, ch. I.

NOTE II.

Si Esdras a pu fabriquer les livres que l'on attribue à Moïse.

« Si nous en croyons, dit Voltaire [1], toute l'Église grecque, » mère sans contredit de l'Église latine, Esdras a dicté tous les » Livres saints, pendant quarante jours et quarante nuits de suite, » à cinq secrétaires qui écrivirent perpétuellement sous lui, » comme il est marqué dans le quatrième livre d'Esdras, adopté » par l'Église grecque..... Mais s'il fut inspiré en parlant, ses » cinq secrétaires ne le furent pas en écrivant. Le premier livre » dit que la multitude des Juifs qui revinrent dans la Terre pro- » mise se montait à quarante-deux mille trois cent soixante, et » il compte toutes les familles et le nombre de chaque famille » pour plus grande exactitude. Cependant, quand on a addi- » tionné le tout, on ne trouve que vingt-neuf mille huit cent dix- » huit âmes. »

« Si nous en croyons toute l'Église grecque. »

Deux ou trois Pères sont-ils toute l'Église grecque? C'est à quoi se réduit le nombre de ceux qui ont dit que tous les anciens livres avaient péri pendant la captivité, et qu'Esdras les dicta de mémoire.

« L'Église grecque, mère sans contredit de la latine. »

Les deux fondateurs de l'Église latine sont saint Pierre et saint Paul, le premier né en Galilée, le second à Tarse, en Cilicie, mais de parents juifs. Le second successeur de saint Pierre, Clément, n'était pas grec : son nom est latin.

« Le quatrième livre d'Esdras adopté par l'Église grecque. »

Les Grecs reçoivent au nombre des livres sacrés le troisième livre d'Esdras; mais le quatrième, qui contient la prétendue histoire des cinq secrétaires, est tellement rejeté des Grecs qu'on n'en trouve plus d'exemplaires en leur langue.

« Les secrétaires d'Esdras ne furent pas inspirés en écrivant. »

Puisque le critique reconnaît qu'il y a faute de scribe dans les

[1] *Bible expliquée.*

dénombrements du premier et du second livre d'Esdras, serait-il raisonnable de l'attribuer plutôt aux cinq premiers prétendus secrétaires d'Esdras, qu'à cette foule de copistes qui, pendant l'espace de vingt siècles, ont transcrit son livre ? Des copistes qui travaillent d'ordinaire machinalement sont exposés à se tromper, surtout dans les lettres numérales ; et cette erreur copiée par d'autres peut devenir générale, lorsqu'elle n'est point essentielle et ne tire point à conséquence. Mais qu'un auteur qui dicte et cinq secrétaires qui écrivent ne s'aperçoivent pas que des sommes qui, étant additionnées, ne donnent que 29,818, ne sauraient donner 42,360, c'est ce que suppose le critique, mais ce qu'un homme sensé n'admettra jamais.

« Pour comble, le dénombrement de Néhémie est tout aussi » erroné, et c'est une chose extraordinaire de se tromper ainsi » en comptant scrupuleusement le nombre des familles. »

C'est ce qui démontre évidemment que ces sortes de fautes ne peuvent point être attribuées aux auteurs, mais à des copistes peu attentifs.

Les incrédules n'ont mis en avant tous ces traits contre les livres d'Esdras et de Néhémie, que pour donner du poids à une autre supposition, absurde à la vérité, mais qui saperait par les fondements la divinité des anciennes Ecritures, à savoir qu'Esdras est le véritable auteur du Pentateuque attribué à Moïse, ainsi que des autres livres de l'ancien Testament. Quelques réflexions suffiront pour montrer le faux et le ridicule de cette chimère.

1° Esdras n'est venu de Babylone en Judée que soixante-treize ans après le premier retour de la captivité, sous Cyrus et sous la conduite de Zorobabel ; il n'était ni grand-prêtre ni juge souverain de la nation, mais simple sacrificateur. Les Juifs ont-ils été assez dociles pour recevoir de ce prêtre des livres, des dogmes, des lois, des mœurs dont ils n'avaient encore aucune connaissance ? Si les Juifs n'avaient pas été imbus de la croyance, des mœurs, des espérances qu'ils ont toujours attribuées aux livres de Moïse, ils auraient été bien insensés de quitter la Perse et l'Assyrie pour revenir s'établir dans la Judée. Ce n'est pas Esdras qui leur avait inspiré cette folie soixante-treize ans auparavant.

2° Esdras atteste dans son livre que quand il arriva à Jérusa-

lem, il trouva le temple rebâti, le culte rétabli, la police remise en vigueur « selon la loi de Moïse; » que tous les règlements qu'il ajouta furent faits en vertu [1] de cette même loi : donc elle était connue et révérée des Juifs avant qu'Esdras fût au monde.

3° Si Esdras a fabriqué le Pentateuque et les autres anciens livres des Hébreux, il a donc été inspiré pour faire les prophéties qui n'étaient pas encore accomplies de son temps, etc.

4° Si les Juifs n'avaient pas été bien convaincus qu'il y avait une loi de Moïse qui leur défendait d'épouser des étrangères, auraient-ils consenti à se séparer de celles qu'ils avaient prises pour épouses, à les renvoyer avec les enfants qu'ils en avaient eus, comme ils le firent lorsqu'Esdras l'exigea?

5° Esdras aurait été un homme bien extraordinaire si, ayant eu la modestie de ne mettre son nom qu'à un très-petit livre écrit d'un style fort simple, partie en hébreu, partie en chaldaïque, il avait composé sous des noms empruntés tous les livres de l'ancien Testament; s'il avait su paraître si différent de lui-même, tantôt en se montant sur le ton du législateur des Hébreux, tantôt en prenant celui de David; si, après qu'il se serait donné un style pur et nombreux en fabriquant Isaïe, il était devenu concis et serré sous le nom d'Osee, rude et agreste sous celui d'Amos; si, en même temps qu'il aurait affecté d'être dur et obscur, en supposant les prophéties de Michée, il avait su être clair et touchant en faisant soupirer Jérémie, et faire parler Nahum et Sophonie avec grandeur et magnificence. Quel prodige qu'un homme qui aurait su varier le style et le fond de tant d'écrits, au point de persuader à sa nation et ensuite à l'univers que plus de vingt pièces, toutes sorties de la même plume, étaient de vingt auteurs et de quinze siècles différents! Mais comment cet habile faussaire, qui se serait proposé de faire recevoir ses romans comme des oracles divins, n'aurait-il pas eu la précaution de se faire un plan uniforme de géographie et de chronologie? Pourquoi se serait-il avisé d'insérer dans les différents livres qu'il fabriquait des diversités dans les dates, dans les généalogies, dans les noms de lieux?

Ce n'était encore rien que d'avoir fabriqué cette imposture,

[1] I *Esdr*. x, 3.

le grand point était de la faire adopter par un peuple entier qui, moins d'un siècle auparavant, avait été témoin des cérémonies du premier temple, qui du moins en avait été instruit par ses pères, qui avait vu dans son exil des ministres de ce temple, des prêtres et des prophètes dépositaires de ces anciens écrits et exercés dans les rites qui y étaient prescrits.

Il n'aurait pas suffi à Esdras de tromper les Juifs qu'il emmenait avec lui de Chaldée et d'en imposer à ceux qu'il trouva gémissant sur les ruines de leur patrie ; il fallait encore qu'il fît recevoir tant de pièces supposées et chargées de faits ignorés jusqu'alors, aux Juifs d'Assyrie et de Médie qui, deux siècles auparavant, avaient porté avec eux la loi de Moïse dans ces régions où ils la citaient et la pratiquaient, comme le prouvent clairement plusieurs endroits du livre de Tobie ; à ceux qui s'étaient refugiés en Egypte, où ils avaient emmené Jérémie : sans doute ce prophète n'était pas dépourvu des exemplaires de la loi qu'il leur cita tant de fois, soit avant soit après la destruction du temple. C'eût été quelque chose de bien plus étrange, qu'Esdras leur eût persuadé que ce prophète avait écrit sous leurs yeux des prophéties qu'ils n'avaient jamais vues.

Enfin il eût fallu gagner les Samaritains. Ce peuple, instruit dès avant le temps de la captivité de Juda par des ministres tirés des dix tribus, conserve encore le Pentateuque écrit en caractères différents de ceux qu'Esdras avait apportés de Babylone, mais conforme en tout à celui des Hébreux, si on en excepte deux altérations qui caractérisent l'esprit schismatique de ceux de qui les Samaritains avaient reçu ce monument. Ce peuple, devenu pour jamais ennemi des Juifs depuis le moment où Esdras refusa [1] de l'admettre à sa communion, aurait-il adopté les fourberies de ce prêtre ; et s'il l'eût fait, pourquoi, en admettant son Pentateuque, eût-il rejeté tous ses livres historiques, ainsi que ses caractères chaldéens ?

Concluons donc qu'il est plus raisonnable mille fois de croire tout ce qui est contenu dans les livres de Moïse, que d'imaginer qu'un homme sensé ait formé un projet tel que celui que les incrédules modernes attribuent à Esdras, et que ce projet ait pu avoir du succès.

[1] I *Esdr.* IV, 5 suiv.

NOTE III.

Décret de Cyrus.

I Esdr. i, 2 suiv.

» Un roi de Perse, dit Voltaire [1], n'a jamais pu dire : *Adonaï, le* » *Dieu du ciel, m'a donné tous les royaumes de la terre et commandé* » *de lui bâtir une maison à Jérusalem ;* c'est précisément comme » si le Grand-Turc disait : Saint Pierre et saint Paul m'ont com- » mandé de leur bâtir une chapelle dans Athènes. »

C'est précisément cela. Saint Pierre et saint Paul, chez les chrétiens, et par rapport au Grand-Turc, sont précisément ce qu'était le Dieu du ciel chez les Juifs, et par rapport au roi de Perse. Cependant, « s'il est incontestable, comme le critique l'a dit expressément [2], que les Romains et les Grecs adoraient un Dieu suprême, comme le seul qu'on nommait très-grand et très-bon, que de l'Italie à l'Inde et à la Chine on trouve le culte d'un Dieu suprême ; » si, dis-je, cela est aussi vrai que le philosophe l'a avancé, Cyrus, roi de Perse, serait-il le seul qui n'eût pas connu et craint ce Dieu du ciel, ce Dieu suprême que les Juifs adoraient uniquement ? A-t-il cru la religion des Perses plus grossière, plus superstitieuse que celle des Grecs et des Romains ?

Mais laissons à part les idées bizarres et contradictoires de l'irréligieux sophiste ; montrons directement comment et par quels moyens Cyrus a connu le Dieu du ciel adoré des Juifs et servi à Jérusalem. Ecoutons ce qu'Isaïe avait annoncé de ce conquérant plus de deux siècles avant qu'il existât. Nous ferons voir en son lieu l'authenticité des écrits de ce prophète, et nous savons, par le témoignage de Josèphe [3], que Cyrus eut connaissance de cette prédiction. Cet auteur nous apprend qu'elle lui fut présentée et qu'elle le détermina à donner l'édit pour le retour des Juifs. Et quand nous n'aurions pas le témoignage

[1] *Bible expliquée.* — [2] *Philosophie de l'Histoire.* — [3] *Antiq.* lib. XI, cap. i.

formel de cet historien, peut-on raisonnablement douter que les Juifs qui étaient dispersés autour de Babylone lorsque Cyrus en fit le siége, et ceux qui étaient enfermés dans ses murs quand il y entra, lui aient laissé ignorer une prédiction si précieuse qu'ils avaient depuis si longtemps dans leurs livres sacrés, prédiction après l'accomplissement de laquelle ils soupiraient depuis soixante-dix ans, et qu'ils virent enfin accomplir littéralement ?

Voici la prophétie d'Isaïe [1] qui regarde Cyrus, et qu'on juge de l'impression qu'elle dut faire sur ce prince :

« Je suis le Seigneur, cause unique de tout ce qui existe. C'est moi seul qui ai étendu les cieux ; personne ne m'a aidé quand j'ai affermi la terre... C'est moi qui renverse l'esprit des sages et qui convaincs de folie leur vaine science. C'est moi qui rends stables les paroles de mon serviteur et qui accomplis ici les paroles de mes prophètes. Je dis à Jérusalem : Tu seras habitée de nouveau ; aux villes de Juda : Vous serez rebâties ; je repeuplerai vos déserts. Je dis à des eaux profondes : Soyez épuisées [2] ; je mettrai vos canaux à sec. Je dis à Cyrus : Tu es le pasteur de mon peuple ; tu exécuteras mes décrets en tout. Je dis à Jérusalem : Tu sortiras de tes cendres ; et au temple : Tu seras fondé de nouveau. Voici ce que je dis à Cyrus, mon oint, que j'ai pris par la main pour lui assujettir les nations et pour lui livrer les portes de toutes les forteresses : Je marcherai devant toi ; j'humilierai les grands de la terre ; je forcerai les portes d'airain ; je briserai les gonds de fer ; je te livrerai les trésors cachés et des richesses accumulées depuis des siècles, afin que tu saches que je suis le Seigneur, le Dieu d'Israël, qui t'ai désigné par ton nom. »

Les auteurs profanes nous apprennent l'accomplissement littéral de ces prophéties [3].

[1] *Isai.* XXIV, 24. — [2] *Ibid.* XLV, 1. — [3] Hérodote, liv. I ; Xénophon, *Cyropédie,* liv. VII ; Diodore de Sicile, liv. II.

NOTE IV.

Un autre édit de Cyrus.

I Esdr. vi, 2.

« Le premier livre d'Esdras, dit Voltaire [1], raconte qu'on re-» trouva dans Ecbatane un mémoire dans lequel étaient écrits » ces mots : La première année du roi Cyrus, le roi Cyrus a or-» donné que la maison de Dieu qui est à Jérusalem fût rebâtie » pour lui offrir des hosties ; qu'il y eut trois rangs de pierres » brutes et trois rangs de bois. Si les Juifs avaient le diplôme de » Cyrus donné à Babylone, pourquoi en chercher un autre dans » Ecbatane ? »

Les Juifs ne pouvaient-ils pas avoir des raisons très-fortes pour ne point se dessaisir de l'exemplaire de l'édit qui avait été délivré à Zorobabel, et surtout pour ne pas le confier à ceux qui leur suscitaient des oppositions et des traverses à la cour de Perse ?

« Pourquoi en aller chercher un autre dans Ecbatane ? »

C'est qu'au temps de Darius, fils d'Hystaspe, les archives des rois de Perse et des Mèdes étaient conservées à Ecbatane, capitale de la Médie, où elles avaient été transférées lorsque ces rois y allèrent résider. Le critique ignorait-il que, selon Hérodote [2], Babylone se révolta au commencement du règne de Darius, qui la fit démanteler après l'avoir prise d'assaut ? Il était bien naturel que les rois de Perse ne confiassent pas leurs personnes et des archives à des sujets si portés à la révolte, qu'ils commencèrent à remuer, selon le même Hérodote, pendant l'usurpation du mage auquel Darius succéda. Peut-être aussi que le trésor et les registres avaient été transportés de Babylone à Ecbatane dès la fin du règne de Cyrus, qui y passait, selon Xénophon [3], deux mois pendant chaque année. Le premier livre d'Esdras fait foi [4] que ce fut dans la forteresse d'Ecbatane qu'on trouva le re-

[1] *Bible expliquée.* — [2] Lib. III. — [3] *Cyropéd.* liv. VIII. — [4] Chap. ix, 2.

gistre qui avait été ci-devant à Babylone, et qui contenait l'édit pour le rétablissement du temple de Jérusalem (*a*).

« Que veut dire la première année du règne de Cyrus? Il régna » dans Ecbatane avant de prendre Babylone. Il ne pouvait rien » ordonner concernant les Juifs esclaves à Babylone, lorsqu'il n'é » tait que roi des Mèdes. Il y a ici une contradiction palpable. »

Il n'y a rien ici de palpable que l'ignorance et la mauvaise foi du critique. La première année du règne de Cyrus à Babylone est, selon tous les écrivains, la vingt-unième de son règne sur les Perses. C'est du règne de Cyrus à Babylone qu'Esdras date, ainsi que Xénophon et le canon de Ptolomée. C'est à Babylone que fut donné l'édit en faveur des Juifs. Le registre qui en faisait mention se trouve 20 ans après à Ecbatane, où les archives avaient été transportées : y a-t-il là, nous ne disons pas contradiction palpable, mais même la plus légère ombre de difficulté?

Quant aux « trois rangs de pierres de taille ou brutes et aux trois rangs de planches » dont plaisante Voltaire, voyez notre Note VIII sur le troisième livre des Rois [1].

NOTE V.

Vases d'or et d'argent rendus aux Juifs.

I ESDR. I, 9 ET VII, 16 SUIV.

« Esdras, dit Voltaire [2], fait rendre à ces malheureux (aux » Juifs) cinq mille quatre cents vases d'or et d'argent, et, le » moment d'après, c'est Artaxercès qui les donne; or, entre le » commencement du règne de Cyrus dans Ecbatane, et celui » d'Artaxerxès à Babylone, on compte environ 120 ans : sup» putez, lecteurs, et jugez. »

(*a*) Les rois de Perse avaient leur résidence d'été dans la ville d'Ecbatane.

[1] II *Reg*. V, 2. — [2] *Bible expliquée.*

D'abord il est faux qu'Artaxerxès ait donné aux Juifs cinq mille quatre cents vases d'or et d'argent. Voici ce qu'on lit dans l'édit de ce prince [1] : « Portez à Jérusalem, et exposez devant votre Dieu les vases qui vous sont donnés pour le ministère de son temple. » L'exécution de cet ordre est exprimée par Esdras en ces termes [2] : « Je leur délivrai cent vases d'argent, vingt cratères d'or, et deux vases d'un airain clair et brillant. »

Les vases apportés de Babylone par la permission d'Artaxerxès sont au nombre de 122 : ce sont des offrandes faites par les Juifs de Babylone [3] ; et ceux qui avaient été rapportés par Zorobabel [4] étaient au nombre de cinq mille quatre cents : c'étaient des dépouilles du premier temple, qui furent rendues par Cyrus. Supputez, lecteurs, et jugez si ce sont les mêmes vases.

Supputons encore et voyons s'il y a « six-vingts ans entre le » commencement du règne de Cyrus à Ecbatane, et celui d'Ar- » taxerxès à Babylone. »

Le règne de Cyrus sur les Mèdes a commencé en l'an 560 avant notre ère, selon tous les anciens, et de l'aveu de tous les modernes; la première année du règne d'Artaxerxès qui envoya Esdras, comptée de la mort de Xerxès, tombe en l'an 465 avant notre ère. C'est 95 et non pas 120 ans de distance entre le commencement des deux règnes. Mais les vases du temple n'ayant été délivrés que lorsque Cyrus fut maître de Babylone, ce qui n'arriva que la vingt-unième année de son règne sur les Mèdes, il ne se trouve que 82 ans entre la délivrance des vases du temple ordonnée par Cyrus, et la permission donnée par Artaxerxès, la septième année de son règne, de porter à Jérusalem les offrandes des Juifs de Chaldée.

[1] I *Esdr.* VII, 19.— [2] I *Esdr.* VIII, 26 et 27.— [3] *Ibid.* 28.— [4] I *Esdr.* I, 9.

NOTES SUR TOBIE

NOTE I.

Authenticité du livre de Tobie.

Voltaire prétend [1] que, selon les savants, le livre de Tobie n'a été écrit que neuf cents ans après la dispersion.

La mort de Tobie le jeune est de l'an 622 avant l'ère chrétienne. La captivité de son père commença sous Salmanasar, en l'an 718. Or, le livre de Tobie était traduit en grec dès le premier siècle de l'ère chrétienne, puisqu'on le trouve cité à la fin de ce siècle par des Pères grecs et latins. Saint Ambroise [2], saint Hilaire [3], saint Cyprien [4] citent le livre de Tobie comme inspiré par l'Esprit saint; ils le qualifient d'écriture prophétique. Saint Irénée nous apprend que de son temps on le regardait comme un livre prophétique, sans doute à cause des prédictions qui se trouvent dans les deux derniers chapitres. Origène, dans sa lettre à Africanus, dit que le livre de Tobie était mis par les Juifs, ainsi que celui de Judith, au rang des livres apocryphes, c'est-à-dire des livres qu'ils tenaient cachés, mais que les Eglises chrétiennes en faisaient usage dans leurs assemblées; et dans sa septième Homélie sur le livre des Nombres, il les compte entre les Livres sacrés, avec celui d'Esther. Saint Clément de Rome, saint Polycarpe, saint Basile, saint Jérôme, saint Augustin, etc., citent tous le livre de Tobie comme un des livres canoniques; enfin, dès le quatrième siècle, il a été placé dans le catalogue des livres sacrés, par un concile d'Hippone et par le troisième de Carthage.

[1] *Bible expliquée.* — [2] Lib. *de Tobia.* — [3] *In Ps.* CXXIX. — [4] Serm. *de Eleemosyna*, et lib. *de Testimon.*

Voltaire a donc fait ici une bévue grossière qu'il a mise sur le compte de savants qu'il n'a eu garde de nommer.

Si ce livre, traduit par saint Jérôme, sur un exemplaire chaldéen, n'est point dans le canon des Juifs, c'est qu'ils ne le recouvrèrent qu'après le temps d'Artaxerxès, sous lequel fut clos le canon de leurs livres sacrés ; mais les Juifs ne le regardent pas moins comme une histoire véritable.

NOTE II.

Route de Ninive au Jourdain.

TOB. I, 2.

« On a bien de la peine à comprendre, dit Voltaire [1], comment » Salmanasar, étant roi de Ninive sur le Tigre, il avait pu passer » par-dessus le royaume de Babylone pour aller enchaîner les » habitants des bords du Jourdain, et conquérir jusqu'aux voi» sins de la mer d'Hyrcanie. »

L'Hyrcanie et la mer Caspiennne sont au nord de Ninive; Babylone et la Chaldée étaient au sud, tant de Ninive que de la Mésopotamie; cette dernière province n'est séparée de la Syrie que par l'Euphrate. On peut donc entrer en Syrie et descendre sur les bords du Jourdain sans passer par la Babylonie. Il faut n'avoir aucune idée de la géographie de ces contrées, pour marquer par la Babylonie la route de Ninive en Hyrcanie ou en Syrie.

---

[1] *Bible expliquée.*

NOTE III.

Les dix talents prêtés à Gabélus.

TOB. I, 16 ET 17.

« Les critiques [1] voudraient que l'auteur, quel qu'il soit, de » l'histoire de Tobie, eût dit comment ce pauvre homme avait » gagné dix talents d'argent auprès du roi Salmanasar, dont il » ne pouvait pas plus approcher qu'un esclave chrétien ne peut » approcher du roi de Maroc : dix talents d'argent font vingt » mille écus, monnaie de France; c'est beaucoup pour le mari » d'une blanchisseuse. »

Nous sommons l'impudent critique et ses partisans de produire un seul texte de l'histoire de Tobie, où il soit seulement insinué que sa femme était blanchisseuse. Quelle fureur de recourir sans cesse au mensonge et à la calomnie, pour répandre du ridicule sur tout ce qui est consigné dans les Livres saints ! Dans quel monument de l'antiquité a-t-il trouvé que Salmanasar n'était pas plus accessible que le roi de Maroc ? Il la connaissait bien peu, cette antiquité, s'il ne savait pas que les peuples transplantés par les monarques de Ninive et de Babylone, dans les terres étrangères, y étaient sur un pied bien différent que les esclaves ne le sont à Maroc. Ceux-ci, enfermés toute la nuit dans des maisons communes, n'en sortent que pour travailler comme des forçats ; ceux-là, au contraire, étaient en liberté, possédaient des fonds, semaient des grains, cultivaient des vignes à leur profit, plus avantagés en ce point que ne le sont les Juifs de nos jours. A cet état de propriété en fonds, ils joignaient le commerce, et c'était surtout par ce moyen que Tobie s'était enrichi. Demande-t-on parmi nous comment un Juif peut être riche de vingt mille écus (*a*)?

« Il s'en va, continue le critique, à Ragès, en Médie, à 400 lieues

(*a*) Allioli évalue les dix talents d'argent de Tobie seulement à environ 45 mille francs.

[1] Voltaire, *Bible expliquée*.

» de Ninive, prêter ses vingt mille écus à Gabélus, qui était fort
» pauvre, et qui probablement serait hors d'état de les lui rendre.»
Une preuve que Gabélus, quoique peu fortuné, donnait, par son industrie, des espérances bien fondées de s'acquitter un jour, c'est qu'en effet il rendit la somme que Tobie lui avait prêtée.

« Ragès, en Médie, était à 400 lieues de Ninive. »

La Médie et l'Assyrie, dont Ninive était la capitale, sont deux provinces limitrophes qui n'ont ni l'une ni l'autre une vaste étendue. Il y a environ six-vingts lieues de Ninive à Ecbatane, capitale de la Médie, selon la carte de Samson. Ragès n'était pas bien éloignée d'Ecbatane, selon Diodore de Sicile, dont l'estime est confirmée par le livre de Tobie, qui place Ragès dans les montagnes voisines d'Arménie [1].

NOTE IV.

Tobie devient aveugle.

Tob. II, 10 et 11.

« Tobie, dit Voltaire [2], s'endort au pied d'un mur. Un homme
» assez riche pour prêter vingt mille écus dans Ragès devait au
» moins avoir une chambre à coucher dans Ninive. »

Ce ne fut point faute d'avoir une chambre à coucher que Tobie coucha en plein air; ce fut par un attachement religieux à sa loi, qui obligeait ceux qui avaient touché un corps mort [3] de se séparer même de leurs proches, jusqu'à ce qu'ils se fussent purifiés; Tobie, n'ayant pas encore satisfait à ce devoir, se jette accablé de fatigue contre le mur de sa maison, peut-être même sur la terrasse où les Orientaux ont coutume de coucher en été. L'accident de Tobie arriva après la fête de la Pentecôte, selon l'exemplaire grec du livre de Tobie. Sa maison, dont le toit était en terrasse, selon l'usage de ces contrées, pouvait être adossée à un

[1] *Tob.* v, 8. — [2] *Bible expliquée.* — [3] *Num.* XIX, 20.

bâtiment plus élevé, au haut duquel des hirondelles avaient fait leur nid.

« Les critiques naturalistes disent que la merde d'hirondelle
» ne peut rendre personne aveugle. On en est quitte pour se laver
» sur-le-champ. »

Mais si Tobie dormait, il ne put pas se laver sur-le-champ.

« Il faudrait dormir les yeux ouverts pour qu'une chiasse
» d'hirondelle pût blesser la cornée. »

Tobie ne pouvait-il pas être du nombre de ceux qui dorment les yeux ouverts ? Le critique dira-t-il qu'il n'y a point de dormeur de cette espèce ? Savons-nous d'ailleurs si dans les pays orientaux la fiente d'hirondelle n'est pas plus chaude et plus corrosive que dans nos climats ? Tobie ne pouvait-il pas alors avoir déjà quelque inflammation aux yeux, qui aura contribué à rendre l'accident plus funeste (*a*) ?

« Il fallait consulter un bon médecin avant d'écrire. »

C'est précisément ce que le critique aurait dû faire avant de hasarder ses plaisanteries grossières et sacriléges. Il devait s'instruire dans Aldrovandi, dans Gessner, dans François de Valois, et même dans Celse, tout ancien qu'il est ; quant à l'auteur du livre de Tobie, il n'avait pas besoin de cette précaution. Il écrivait des faits notoires d'après l'expérience.

(*a*) Le texte grec dit positivement que la fiente d'hirondelle tomba dans les yeux de Tobie avant qu'il s'endormît. Mais, comme ce texte n'est pas ici d'une autorité décisive, on peut supposer, avec quelques commentateurs, qu'elle y entra au moment où, brusquement réveillé, il les ouvrit.

1 *Bible expliquée.*

NOTE V.

Les anges et les démons.

TOB. III, 8.

« Jamais les Juifs, dit Voltaire [1], n'avaient entendu parler » d'aucun diable ni d'aucun démon ; ils avaient été imaginés en » Perse.... C'est la première fois qu'un ange est nommé dans » l'Ecriture. »

Voltaire vient de nous dire que le livre de Tobie a été fait, « selon les savants, neuf cents ans après la dispersion. » La première dispersion ou transplantation est celle où Théglatphalasar enleva une partie des dix tribus. Or, elle est postérieure à l'an 755 avant notre ère, puisque cette année là est la première de Phacée, roi d'Israël, sous le règne duquel cette première déportation arriva. De là il suit évidemment que, selon le critique et ses savants, le livre de Tobie n'a été écrit au plus tôt qu'en l'an 150 de notre ère, et conséquemment que ce n'est au plus tôt qu'en cette année qu'on a entendu parler, chez les Juifs, d'anges, de diables, de démons. Nous pourrions, pour confondre l'auteur d'une proposition si absurde, lui citer Philon, Josèphe, les évangélistes et les autres écrivains du nouveau Testament, qui sont tous antérieurs à l'époque qu'il assigne au livre de Tobie, et qui tous parlent fréquemment d'anges et de démons, et les livres des Machabées, et Daniel, et les livres des Rois, et les psaumes de David, et le livre de Job, et enfin le Pentateuque, etc. Nous nous contenterons de l'opposer lui-même à lui-même, et de lui rappeler ce qu'il a écrit [2] « que les pharisiens admettaient la métempsycose, et que c'est sur cette doctrine qu'ils établirent que les esprits malins, les âmes des diables pouvaient entrer dans le corps des hommes. » Ces pharisiens formaient, suivant le critique, un corps redoutable du temps de Jean Hircan, dont le règne commence en l'an 150 avant notre ère : supputez maintenant, crédules disciples de l'incrédule :

[1] *Bible expliquée.* — [2] *Bible expliquée*, art. *Pharisiens.*

à 135 ajoutez 150 de notre ère, vous trouverez 285 ans ; par conséquent, on connaissait chez les Juifs des anges et des diables, du propre aveu de votre maître en incrédulité, 285 ans avant l'époque qu'il a donnée à la composition du livre de Tobie, quoique, selon lui, ce soit ce livre qui, le premier, en a instruit les Juifs (*a*).

NOTE VI.

Un ange accusé de mensonge.

TOB. v, 7 et 18.

L'ange dit au jeune Tobie : « Je suis Israélite ; » il ajouta ensuite, quand il fut introduit chez Tobie le père : « Je suis Azarias, fils du grand Ananias. » Les incrédules l'accusent de mensonge.

Nous soutenons que l'ange qui avait pris la figure d'Azarias le représentait et tenait sa place, et conséquemment pouvait, sans mentir, se qualifier tel, de même que l'ange disait à Jacob [1] : « Je suis le Dieu de Béthel, parce qu'il représentait le Seigneur, et parlait en son nom. D'ailleurs, l'ange disait la vérité, suivant la signification du nom qu'il avait adopté. Car *Azarias* signifie *secours de Dieu*, et il était réellement envoyé au secours de Tobie. *Ananias* signifie *grâce* ou *don de Dieu*. Or, Raphaël était réellement le fils de la grâce et de la miséricorde. Il faut savoir, comme saint Grégoire l'a observé [2], que les anges n'ont point de nom de leur nature, mais qu'ils prennent leur nom de l'office et du ministère auquel Dieu juge à propos de les employer.

(*a*) Tout ce que l'on peut dire, observe M. Keil, c'est que l'ange qui se fait le conducteur de Tobie est un détail plus complet que ceux donnés dans le reste de la Bible sur les apparitions des anges ; mais ce détail n'est pas pour cela inadmissible.

[1] *Gen.* XXXI, 13. — [2] Homil. 24 *in Evangel.*

NOTE VII.

Tobie et le poisson.

TOB. VI, 2 SUIV.

« Les critiques, dit Voltaire [1], et les plaisants ont dit que ce » serait une chose fort curieuse qu'un poisson capable de dévo- » rer un homme, et qu'on pût cependant prendre par les ouïes, » comme on suspend un lapin par les oreilles... Les ouïes des » poissons, très-improprement nommées, sont les poumons. »

Le critique, pour tourner en ridicule l'Ecriture, suppose que l'ange en parlant à Tobie a employé un mot impropre, savoir le terme *ouïes*, quand il s'agit d'un poisson ; mais une preuve que Raphaël était pour le moins aussi instruit que le prétendu naturaliste dans la connaissance des animaux aquatiques, c'est que le terme chaldaïque dont il se servit est rendu dans la Vulgate par *branchia*. Or, *branchia*, selon Budée (*Miscellanea Berolinensia*), est un mot grec qui signifie le membre par lequel les poissons respirent. Tobie, en le saisissant par là, tandis qu'il s'élançait sur lui, lui ôta toutes ses forces avec la respiration.

« Un poisson capable de dévorer un homme ! »

Ecoutons ce que nous apprend à ce sujet un voyageur aussi exact que curieux [2], qui naviguait près de l'ancienne Ninive, sur ce même fleuve sur les bords duquel se passa l'aventure de Tobie. « Un des hommes de notre kélec prit ce soir, sur les huit heures, au clair de la lune, avec un hameçon, un gros poisson ; il avait plus de cinq pieds de long, et quoiqu'il fût gros comme un homme, il me dit que c'était un jeune, et qu'ordinairement ils sont beaucoup plus grands. Il avait la tête longue de plus d'un pied, les yeux à quatre pouces au-dessus de la gueule, ronds et grands comme un demi-denier ; la gueule ronde, et quand

1 *Bible expliquée.* — 2 Thévenot, *Voyage du Levant,* tom. III, liv. I, chap. XIII.

elle était ouverte elle était grande comme la bouche d'un canon, ma tête y aurait bien entré, » etc. (*a*)

Il est donc dans le Tigre des poissons voraces, capables d'intimider un jeune homme, et qui peuvent être saisis par les ouïes.

NOTE VIII.

Le démon de Sara.

TOB. VI, 8 SUIV.

« On ne connaît encore point de poisson, dit Voltaire [1], dont » le foie, grillé sur des charbons, ait la vertu de chasser les » diables. »

Nous n'en connaissons point non plus de tels, et nous disons que ce fut uniquement par la puissance divine, dont un ange fut le ministre, que le démon fut chassé de la maison de Sara.

« Mais l'ange avait dit que le foie posé sur des charbons écarte » toute sorte d'esprits malfaisants. »

La Providence, qui employait le ministère d'un ange en faveur des deux Tobie, voulut que ses opérations fussent cachées sous les apparences d'un événement purement naturel. Dieu attacha

(*a*) Citons encore l'extrait suivant d'une lettre écrite en 1853 à l'un de ses amis par M. V. Place, consul de France à Mossoul : « Voulez-vous un autre souvenir de la Bible, qui a son côté d'autant plus curieux que son existence ne dépend pas de la volonté des hommes ? Vous vous rappelez le fameux poisson du jeune Tobie, dont l'existence a paru difficile à admettre dans un fleuve où l'on ne s'attend pas à voir un poisson assez gros pour effrayer un homme. Eh bien, ce poisson existe, on le pêche souvent dans le Tigre, et je vous assure qu'il est armé de terribles dents. Lorsque je serai moins occupé, j'irai avec quelques hommes en prendre un de la plus grande taille qu'il sera possible, et, si je réussis, je porterai sa peau au Muséum d'histoire naturelle. On m'en a bien apporté un hier ; mais, d'abord ce n'était pas moi qui l'avait pêché, et ensuite il pesait à peine trois cents livres : c'est trop peu. Je l'ai distribué à mes ouvriers chrétiens qui font maigre. »

[1] *Bible expliquée.*

à deux signes extérieurs les deux miracles qu'il voulut opérer. Il en fut de même lorsque Jésus-Christ se servit de boue pour rendre la vue à un aveugle. L'erreur où fut pendant quelque temps le jeune Tobie était nécessaire pour l'enchaînement des merveilles que Dieu ne voulut faire éclater d'abord qu'aux yeux de ses deux serviteurs. Ils en furent instruits par l'ange à la fin du voyage ; ils en instruisirent ensuite leurs compatriotes, et cet exemple a appris à tous les siècles qu'il est des voies cachées, mais efficaces, que Dieu emploie quelquefois pour récompenser, dès cette vie, la piété, la justice et la charité, vertus infiniment précieuses aux yeux de l'Etre suprême.

L'incrédule, à cette occasion, parle de magie, de théurgie, et termine ses rapsodies par cette grande observation : « L'ange » Raphaël court après le diable, et va l'enchaîner dans la Haute- » Egypte, où il est encore : Paul Lucas l'a vu, l'a manié ; on peut » se rendre à son témoignage. »

Nous nous contenterons de substituer à ce narré le récit littéral et précis du livre de Tobie [1] : L'Ange saisit alors l'esprit malfaisant et le relégua dans le désert de la Haute-Egypte, l'éloignant ainsi des lieux qu'habitaient les enfants d'Israël, et le mettant dans l'impuissance d'exercer sa malice sur eux.

NOTE IX.

Une contradiction apparente.

TOB. IX, 3.

Les critiques ont observé qu'au verset 7 du chapitre troisième du livre de Tobie, il est dit que Sara, fille de Raguel, habitait à Ragès, ville de Médie ; et au verset 3, chapitre IX, le jeune Tobie, après l'avoir épousée, envoie l'Ange qui le conduisait à Ragès,

[1] *Tob.* VIII, 3 : « Tunc Raphaël angelus apprehendit dæmonium, et religavit illud in deserto superioris Ægypti. » * Le mot *religavit* doit s'entendre dans le sens figuré : *tenir dans l'impuissance.*

ville de Médie, chez Gabélus, qu'il amène aux noces de Tobie, et le voyage dura plusieurs jours.

Cela n'est point difficile à concilier. Raguel et Sara, sa fille, habitaient la ville de Ragès, lorsque arriva ce qui est rapporté au chapitre trois. Après ces fâcheux événements et la mort des sept premiers maris de Sara, ils jugèrent à propros de s'éloigner d'un endroit si propre à leur retracer des souvenirs si tristes; peut-être se hâtèrent-ils de s'éloigner, craignant la vengeance des parents des époux, ou quelqu'autre mauvaise affaire; et la Providence, qui veillait sur eux d'une manière si admirable, les conduisit dans un autre endroit, sur les bords du Tigre, où le jeune Tobie fit la connaissance de Sara et l'épousa (*a*).

NOTE X.

Prédiction de Tobie

TOB. XIV, 7.

Le vieux Tobie prédit que le temple du Seigneur, qui a été brûlé, sera bâti de nouveau; or, disent les critiques, dans ce temps-là le temple de Jérusalem n'avait pas encore été incendié par les Chaldéens, et il ne le fut que quelques années après la mort de Tobie.

Nous répondrons 1° que la version grecque ne parle de l'incendie du temple que comme d'un événement futur. 2° Un argument fondé sur des calculs de chronologie de ces temps-là n'est rien moins qu'une démonstration, puisque les chronologistes s'accordent rarement entre eux, et que ces sortes de difficultés n'ont jamais porté atteinte à l'authenticité de ces anciens livres (*b*).

(*a*) Le texte grec fournit un autre moyen de conciliation; car, au chap. III, 7, il désigne Ecbatane, et non Ragès, pour la demeure de Raguel.

(*b*) Allioli donne une réponse beaucoup plus simple et plus solide. Les prophètes parlent souvent des événements futurs au temps passé,

NOTE XI.

Mort de Tobie.

TOB. XIV.

Laissant de côté les déclamations vagues de Voltaire, qui n'ont point de rapport au livre de Tobie, et dont la réfutation se trouve dans nos Notes précédentes, nous observerons ici que le patriarche des incrédules, passant à la mort de Tobie, se garde bien de faire remarquer à ses lecteurs la prédiction que fit ce juste de la ruine de Ninive, prédiction qui fut accomplie peu après sa mort, par les armes de Cyaxare ; ni celle du retour des captifs hébreux ; ni enfin la promesse d'un roi d'Israël [1], qui devait être adoré par les rois des nations, événement dont nous sommes témoins. Il nous dit seulement que « quand Tobie mourut de vieillesse, ses enfants l'enterrèrent *avec joie.* » Ces derniers mots n'ont pu échapper à la censure du critique, qui ne pensait pas que la mort des serviteurs de Dieu qui ont rempli une longue carrière, fournit des motifs solides de consolation à une famille dont ils ont été l'exemple, et dont ils feront à jamais la gloire, au lieu que celle de l'impie ne produit que le trouble, l'horreur, la confusion, le désespoir.

parce qu'ils voient eux-mêmes comme accompli ce qui n'arrivera que plus tard, et en même temps pour faire comprendre que ce qu'ils prédisent dans l'avenir se réalisera d'une manière aussi certaine que si cela avait déjà eu lieu.

[1] *Tob.* XIV, 9.

NOTES SUR LE LIVRE DE JUDITH.

NOTE I.

Authenticité du livre de Judith.

« Cette histoire, dit Voltaire [1], est pleine de contradictions » inconciliables; car tantôt la scène est sous Nabuchodonosor, » tantôt après la captivité. »

Cela est inconciliable pour ceux qui ne savent pas qu'il y a eu plusieurs transmigrations différentes des Israélites, et plusieurs rois d'Assyrie qui ont porté le nom de Nabuchodonosor; mais quand on sait que les Juifs, à commencer sous le règne de Manassès, ont souffert quatre déportations différentes de la part des monarques assyriens, on n'est plus embarrassé à concilier l'histoire de Judith. Elle arriva en la dixième année de Manassès, roi de Juda, qui avait été fait prisonnier avec une partie de ses troupes [2], par les généraux d'un roi d'Assyrie, que le livre de Judith nomme Nabuchodonosor; c'était lui qui avait vaincu et tué Arphaxad, roi des Médes [3], lorsque celui-ci, fier de ses conquêtes, conduisit son armée contre Ninive; et tel fut précisément le sort que « Phraorte, roi des Mèdes, eut près de Ninive, selon Hérodote [4], lorsqu'il voulut conquérir cette ville sur les Assyriens qui y régnaient. » Ainsi le récit du livre de Judith s'accorde égalemeut avec celui d'Hérodote et avec celui des Paralipomènes.

Les incrédules de nos jours font grand bruit sur les difficultés de chronologie que renferme l'Histoire sainte; ils ne veulent pas faire attention que, sans un miracle continuel, la chose ne pou-

[1] *Bible expliquée.* — [2] II *Paral.* XXXIII. — [3] *Judith* I, 4 suiv. — [4] Lib. I.

vait pas arriver autrement. Les lettres hébraïques et les caractères samaritains qui désignent les nombres se ressemblent beaucoup, et il est fort aisé de les confondre. A moins que les copistes n'aient été toujours singulièrement attentifs, il a été moralement impossible qu'ils ne se soient pas trompés quelquefois. Les noms de nombres ne sont pas aussi réguliers, ni d'une construction aussi facile en hébreu que dans nos langues; il a pu s'y glisser aisément de la confusion. Nous trouvons les mêmes embarras pour concilier la chronologie d'Hérodote, de Xénophon, de Diodore de Sicile; nous ne doutons pas pour cela du fond de leurs histoires : pourquoi donc, quand il s'agit de livres infiniment plus anciens, chicane-t-on sur la moindre difficulté de chronologie? Nos philosophes, si pointilleux sur les annales des Hébreux, ne rougissent point de nous opposer le chaos inintelligible de la chronologie chinoise (*a*).

(*a*) Les nombreuses données géographiques, historiques et chronologiques contenues dans ce livre ne permettent de le regarder ni comme une allégorie, ni comme le récit d'un fait historique embelli par la poésie; elles nous obligent à y voir une histoire vraie. La difficulté principale consiste à classer l'événement raconté au livre de Judith dans la suite de l'histoire des Juifs. L'opinion de S. Augustin et de la plupart des exégètes, qui placent cet événement après l'exil, n'a plus guère de défenseurs parmi les modernes. Il est vrai que certains passages du texte grec semblent indiquer cette époque; mais le traducteur grec, partant de l'idée que cette histoire avait eu lieu après l'exil, peut n'avoir pas traduit l'original avec exactitude; et cette hypothèse est d'autant mieux fondée que ces mêmes passages, dans la Vulgate, ne renferment plus ces mêmes indications. Comme il n'est fait mention d'aucun roi de Juda et que le grand-prêtre apparaît en tête de la nation, c'est une indication qu'il s'agit d'une époque où le roi était encore en tutelle ou absent. *Nabuchodonosor,* roi *d'Assyrie,* peut être le roi de Babylone Nabuchodonosor, ou, ce qui revient encore mieux avec la donnée de I, 5, un roi d'Assyrie qui est cité sous un nom d'emprunt; car Nabuchodonosor (ou le nom que les traducteurs ont ainsi rendu) peut être le surnom des rois d'Assyrie, comme Arphaxad (I, 1) est le nom générique des rois de Médie. Quelques auteurs pensent à l'époque où Sédécias était à Babylone; d'autres à celle de l'emprisonnement du roi Joachim; la plupart, avec Bellarmin, à celle de la minorité de Manassès. D'après Wolf, Arphaxad serait Phraorte de Médie qui, d'après Hérodote (liv. I,

« Mais, disent-ils, des livres divinement inspirés ont dû être » divinement copiés. »

Sans doute Dieu n'a pu permettre qu'il s'y glissât des erreurs quant à ce qui regarde le dogme et la morale ; mais il n'est point important ni nécessaire au salut que les hommes soient préservés de toute erreur dans la chronologie [1]. Cet objet est très-curieux, mais on peut en laisser la discussion aux critiques et aux savants sans inconvénient. Revenons à l'authenticité du livre de Judith.

Du temps d'Origène, les Juifs l'avaient en hébreu, ou plutôt en chaldéen, et selon saint Jérôme, ils plaçaient ce livre au rang des Hagiographes. Saint Clément, pape, a cité l'histoire de Judith dans sa première épître aux Corinthiens, de même que l'auteur des *Constitutions apostoliques*. Clément d'Alexandrie [2], Origène [3], Tertullien [4], saint Ambroise [5], saint Jérôme [6], en font mention. L'auteur de la *Synopse* attribuée à saint Anathase en a donné le précis comme des autres Livres sacrés. Saint Augustin [7] ; le pape Innocent I, dans sa lettre à Exupère ; le pape Gélase, dans le concile de Rome ; saint Fulgence, etc., reçoivent ce livre comme canonique. Il a été déclaré tel par le concile de Trente. Saint Jérôme dit que le concile de Nicée le comptait déjà entre les écritures divines. Ainsi, quoique dans les pièces qui nous restent de ce concile on ne trouve aucune définition sur ce point, nous ne devons pas douter que saint Jérôme n'eût des preuves de ce fait. Origène atteste que de son temps on le lisait aux catéchumènes.

102), fut vaincu par les Assyriens. L'expédition d'Holopherne contre les Juifs tomberait alors en 636, à l'époque de Josias, qui avait alors 8 ans, et, comme autrefois Joas, régnait sous la tutelle du grand-prêtre. Les nombreux noms géographiques du livre ont été en grande partie altérés dans les traductions, ce qui fait que les notions géographiques de cet ouvrage sont très-embrouillées (A. Gilly, *Introd. à l'Ecriture sainte*, tom. III, p. 171 suiv.).

[1] Holden, *de Resolutione fidei*, lib. I, cap. v, lect. 2. — [2] *Stromat.* lib. IV. — [3] Homil. 19 *in Jerem.* — [4] Lib. *de Monogamia*, cap. XVII. — [5] *De officiis*, lib. III, et *de Viduis*. — [6] Epist. *ad Furiam*. — [7] *De Doctrina christiana*, cap. VIII.

NOTE II.

Béthulie.

JUDITH VI, 7.

« Un géographe, dit Voltaire [1], serait bien empêché à placer » Béthulie ; tantôt on la met à 40 lieues au nord de Jérusalem, » tantôt à quelques milles au midi. »

Tous les géographes sont bien empêchés aujourd'hui à placer Babylone ; il y a sur ce point trois sentiments différents, et nous ne serions pas embarrassés à prouver qu'aucun, pas même celui qui la place près des ruines d'Hella, n'est satisfaisant : donc Babylone n'a jamais existé. Nos antiquaires disputent sur la position de la plupart des villes de Gaule, dont César a parlé dans ses commentaires ; on n'est d'accord ni sur celle de la ville des Viducassiens, ni sur celle de la cité des Calètes ; donc César ne fut qu'un romancier. On n'est point d'accord sur la position de la forêt d'Arolanuum, dans laquelle Clotaire I et ensuite Clotaire II se retirèrent après leur défaite : les uns disent que c'est la forêt d'Orléans, d'autres soutiennent que c'est celle de Bretonne, en Normandie, sur les bords de la Seine : donc la fuite de ces deux rois est une fable.

Au reste il est faux « qu'un géographe soit bien empêché à placer Béthulie. » Cette place, selon deux textes bien formels du livre de Judith [2], était voisine de la plaine d'Esdrelon, et cette plaine était certainement en Galilée, entre Bethsan ou Scythopolis et le mont Carmel. Béthulie était donc dans le même pays, environ à trente lieues au nord de Jérusalem (*a*). Ceux qui la placent à quelques milles au midi de cette capitale n'en donnent

(*a*) Béthulie, aujourd'hui *Bet Ilva*, était située sur le flanc septentrional de la montagne de Gelboë, dans la vallée de Beisan, par laquelle on passait du Jourdain dans la plaine d'Esdrelon (Sepp, *Jérusalem et la Terre-Sainte*, en allem., n. 63).

[1] *Bible expliquée.* — [2] Chap. IV, 5 et VII, 3.

que des raisons faibles et absolument étrangères à la géographie, en identifiant le pays d'où la famille de Judith était originaire avec celui qu'elle habitait depuis son mariage.

NOTE III.

Généalogie de Judith.

JUDITH, VIII, 1.

L'auteur du livre de Judith rapporte sa généalogie, qu'il fait remonter jusqu'à Siméon, fils de Ruben ; or, Siméon [1] était frère de Ruben, et non pas son fils.

Nous répondons qu'il faut lire *fils d'Israël* (Jacob), et non pas *fils de Ruben*. C'est ainsi que porte le grec, de même que la version arabe ; et une preuve sans réplique qu'il y a ici une faute dans la Vulgate, c'est que Judith était de la tribu de Siméon [2].

NOTE IV.

Moralité de l'action de Judith.

JUDITH, X SUIV.

Nous rougirions de copier ce qu'a écrit, touchant l'entreprise de Judith, le plus effronté des calomniateurs, qui a accusé [3] cette héroïne, vengeresse et libératrice de son pays, d'avoir joint au meurtre la trahison et la prostitution. Son histoire assure positivement que « Dieu veilla sur elle [4], » et que sa pudeur ne reçut aucune atteinte. Ce ne fut point sans une émotion intérieure qui l'assurait de la protection divine, que cette courageuse femme

[1] *Gen.* XXIX, 32, 33. — [2] *Judith* IX, 2. — [3] *Bible expliquée.* — [4] *Judith* XIII, 20.

s'exposa seule, avec sa servante, à être conduite dans un camp aussi effréné que barbare. Le succès a démontré que Dieu la conduisait, « parce que sa parure [1] n'avait pour principe aucune passion, mais la vertu. »

D'un autre côté, pour juger sainement de son entreprise, il ne faut point perdre de vue l'état de guerre dans lequel elle était, ainsi que sa nation, par rapport à Holopherne, qui les avait tous dévoués à la mort, et dont la férocité impitoyable n'était pas même adoucie [2] par la soumission la plus touchante des peuples qu'il attaquait. A-t-on jamais nommé trahison ou perfidie les ruses, les mensonges, les faux avis dont on se sert à la guerre pour tromper l'ennemi, et le faire tomber dans un piége? Le meurtre n'a-t-il pas toujours été censé permis en pareil cas, du moins chez les anciens peuples? Judith a été louée par les prêtres juifs et par le peuple; ils ont rendu grâces à Dieu de la défaite d'un ennemi qui les avait dévoués à la mort; peut-on les condamner? Que les incrédules nous disent en quoi l'action de Judith est plus noire et plus odieuse que celle de Mutius Scævola, tant vantée par les historiens romains? Sans doute que l'Evangile nous apprend à penser et à agir autrement que les Romains et que les Juifs; il nous prêche une morale plus pure et plus héroïque; mais de quel droit veut-on juger les anciennes nations sur les lois de l'Evangile? « Mais ces exemples sont dangereux, » dit Fréret; des fanatiques peuvent en abuser. » Eh! de quels livres, de quelle doctrine n'a-t-on pas abusé? L'histoire est-elle en général autre chose que le récit des crimes et des folies de l'humanité? Si tous les traits et tous les exemples qu'elle retrace à nos yeux étaient dangereux à lire, il faudrait brûler tous les monuments historiques. Mais nos philosophes ne déclament que contre l'histoire des Juifs; toutes les autres, même les plus scandaleuses, trouvent grâce à leur tribunal (*a*).

(*a*) S. Thomas (II II, Q. 110, art. 3) s'exprime ainsi sur cette question: « Quidam commendantur in Scriptura, non propter perfectam virtutem, sed propter quamdam virtutis indolem, scilicet quia apparebat in eis aliquis laudabilis affectus, ex quo movebantur ad quædam indebita facienda; et hoc modo Judith laudatur, non quia mentita est Holopherni,

[1] *Judith* x, 4. — [2] *Ibid.* III, 11.

NOTE V.

A quel âge mourut Judith ?

JUDITH, XVI, 28.

« Une chose encore plus rare, dit Voltaire [1], c'est d'avoir de-
» meuré cent cinq ans dans la maison de son mari, après ce
» bel exploit, comme il est dit au chapitre seize. Si nous sup-
» posons qu'elle était âgée de trente ans quand elle fit ce coup
» vigoureux, elle aura vécu cent trente-cinq années. »

Voici le texte tel qu'il est rendu, non-seulement par un traducteur catholique très-exact (le P. Houbigant), mais encore par un protestant (Le Cène) très-peu favorable au livre de Judith : « Elle vieillit dans la maison de son mari, où elle parvint jusqu'à sa cent cinquième année, en laquelle elle mourut, après avoir donné la liberté à sa servante. » Judith ne vécut donc pas cent trente-cinq ans, mais seulement cent et cinq (*a*).

NOTE VI.

Paix en Israël durant la vie de Judith.

JUDITH, XVI, 30.

« Le texte [2] nous replonge dans une autre difficulté ; il dit que
» personne ne troubla Israël tant qu'elle vécut, et malheureuse-
» ment ce fut le temps de ses plus grands désastres. »

sed propter affectum quem habuit ad salutem populi, pro qua periculis se exposuit. »

(*a*) La Vulgate s'exprime ainsi : « Mansit autem in domo viri sui annos centum quinque, et... defuncta est, etc. Il n'est pas impossible, après tout, que Judith ait vécu cent cinq ans *à dater de son mariage*, et que sa vie se soit prolongée jusqu'à l'âge de cent vingt ou cent vingt-cinq ans.

[1] *Bible expliquée.* — [1] Voltaire, *Bible expliquée.*

Nous plaçons, d'après Pétau et d'autres habiles chronologistes, la mort d'Holopherne et la délivrance de Béthulie en l'an 688 avant l'ère chrétienne ; cette année [1] est la dixième du règne de Manassès, qui était alors prisonnier à Babylone, dont le roi le renvoya dans ses Etats l'année suivante. Judith était alors âgée d'environ trente-cinq ans ; elle pouvait, avec le secours de sa parure, paraître très-belle aux yeux des Assyriens. Elle meurt âgée de cent cinq ans, en l'an 618 avant l'ère chrétienne ; cette année est la vingt-troisième du règne de Josias. Or, depuis l'an 688 jusqu'à l'année 611, en laquelle Josias fut tué en combattant contre les Egyptiens, après avoir régné trente ans accomplis, il se trouve 78 années révolues, dans l'espace desquelles nous défions qu'on montre quelque invasion faite sur les terres des Israélites. Voilà donc exactement vérifié ce que porte le texte de Judith, et par conséquent le critique convaincu d'en avoir imposé.

NOTE VII.

Fête instituée en l'honneur de Judith.

JUDITH, XVI, 31.

« Quelques partisans de Judith [2] ont soutenu qu'il y avait » quelque chose de vrai dans son aventure, puisque les Juifs cé- » lébraient tous les ans la fête de cette prodigieuse femme ; on » leur a répondu que quand même les Juifs auraient institué » douze fêtes par an en l'honneur de sainte Judith, cela ne » prouverait rien. »

Et nous, nous soutenons que l'institution d'une fête, en mémoire d'un événement aussi éclatant que celui dont il s'agit, prouve que la nation qui l'établit est persuadée de la vérité de cet événement ; et que si cette fête a été instituée peu après l'événement, elle constate la notoriété du fait, au point de ne laisser lieu à aucun doute raisonnable. Nous défions même tous les incrédules de citer un seul exemple d'une fête instituée à la date

[1] II *Paral.* XXXIII. — [2] Voltaire, *Bible expliquée.*

même d'un événement ou peu de temps après, et pendant la vie de témoins oculaires, qui n'attestât qu'une fable. Les fêtes grecques et romaines de Castor, de Pollux, de la vestale Sylvie, etc., n'avaient été établies que plusieurs siècles après les événements de leurs histoires fabuleuses; on ignorait même dans la Grèce et à Rome quel était l'objet de la plupart des fêtes qu'on y célébrait. Que viennent faire ici les sept dormants, les onze mille vierges, les noms des trois rois? Ces fables ne sont-elles pas rejetées des savants de toutes les communions? les trouve-t-on dans aucun livre reçu et respecté?

« Mais il est faux que les Juifs aient jamais eu la fête de Ju-
» dith. »

Il faudrait, pour faire croire à ceux qui ne sont pas si crédules que les admirateurs de nos sophistes, qu'on apportât quelque preuve qui infirmât le récit de l'historien de Judith, historien cité tant de fois avec honneur dans les deux premiers siècles de l'Eglise; historien lu et cru, au rapport d'Origène [1], par les savants d'entre les Juifs. Or, voici ce que disait cet antique écrivain, selon l'exemplaire chaldéen, sur lequel saint Jérôme a fait sa traduction : « Le jour de la victoire de Judith a été mis par les Hébreux au rang des jours saints; et depuis ce temps-là jusqu'à ce jour, il est honoré comme un jour de fête parmi les Juifs. » Il est vrai que les Juifs, depuis leur dernière dispersion, ne la célèbrent plus; mais plus on reculera les temps où elle a cessé d'être en usage, plus on sera forcé de donner d'antiquité à l'écrivain qui atteste qu'elle se célébrait encore de son temps (*a*).

(*a*) Allioli : La fête instituée en souvenir de la victoire remportée par Judith fut célébrée jusqu'au temps où l'auteur sacré composa ce livre. Dans les temps postérieurs, après la captivité de Babylone, sa célébration aurait pu paraître une provocation aux yeux des Perses, les dominateurs des Juifs. Elle tomba ainsi en oubli, et les Juifs de nos jours ne la célèbrent pas non plus. De là vient que dans les textes plus récents de ce livre, le grec, la version syriaque et l'ancienne version latine, le vers. 31 a été omis.

1 Epist. *ad Afric.*

NOTES SUR LE LIVRE D'ESTHER

NOTE I.

Authenticité du livre d'Esther.

« Le livre d'Esther, dit Voltaire [1], est un roman sans vrai-
» semblance. »

Nous avons en hébreu le livre d'Esther, reçu unanimement des Juifs et des chrétiens. Les Juifs l'ont toujours compris dans le catalogue de leurs livres sacrés, composé de vingt-deux livres, selon Josèphe [2]. Origène [3], le concile de Laodicée en l'an 366, saint Jérôme [4], comprennent le livre d'Esther dans les vingt-deux que les Juifs admettaient ; il a été cité par saint Clément de Rome [5] et par Clément d'Alexandrie [6]. Josèphe, dans le livre que nous venons d'indiquer, dit expressément que « ce canon ne contenait que les livres qui ont été écrits depuis Moïse jusqu'à Artaxerxès. » Dupin prétend [7] que les livres écrits sous le règne de ce prince ne sont pas compris dans le canon des Juifs ; mais il est contraire en cela à Josèphe et à ce canon même, puisque la succession des prophètes Zacharie, Aggée, Malachie et celle de Néhémie, tous compris dans le canon des Hébreux, s'étend jusqu'au règne d'Ataxerxès inclusivement. Ce canon existait avant le livre de l'Ecclésiastique, puisque son auteur y comprend les douze petits prophètes. Or, l'auteur du livre de l'Ecclésiastique vivait du temps de Ptolémée, fils de Lagus, comme nous

[1] *Bible expliquée.* — [2] *Contr. Apion.* lib. I. — [3] Apud Eusebium, *Histor. eccles.* lib. VI, cap. XXV. — [4] S. Jérôme, *Prologus galeatus.* — [5] Epist. *ad Corinth.* — [6] *Stromat.* I et IV ; *Pædag.* lib. III. — [7] *Prolégom. de la Bible,* liv. I, ch. I, § 1.

le prouverons en son lieu. D'ailleurs, il est constant, par différents textes du livre d'Esther, qu'elle eut pour époux un roi de Perse, en sorte que le livre qui porte son nom a peut-être été inséré dans le canon des livres hébreux avant sa mort. Or, nous le demandons, à qui persuadera-t-on jamais qu'une histoire faite à plaisir, qu'un roman allégorique ait pu être adopté par tout un peuple comme un monument historique, dans le temps même où cette fausse pièce venait d'être fabriquée ?

Ce n'est pas tout ; les Juifs, de concert avec Esther et avec Mardochée [1], établirent en mémoire de leur délivrance une fête qu'ils fixèrent au quatrième du mois Adar. Cette fête, qui est encore marquée dans le calendrier des Juifs, se célébrait non-seulement du temps de Théodose le Grand, qui fit à ce sujet une loi insérée dans son code ; non-seulement du temps de Josèphe, qui en rapporte l'institution à Esther et à Mardochée, mais encore du temps de Judas Machabée [2]. Cette fête était même établie à Jérusalem avant le temps des Machabées, comme on le voit encore dans Josèphe [3]. Entrera-t-il jamais dans la tête des personnes sensées qu'une fête qui se trouve généralement observée chez les Juifs à la fin du siècle qui a suivi celui au commencement duquel a dû arriver l'événement qui a donné lieu à son institution, n'a d'autre fondement qu'un roman ? Au reste, ce sont les anabaptistes qui ont fourni à Voltaire cette idée extravagante.

---

[1] *Esther*, IX. — [2] II *Macch.* XV, 37. — [3] *Contr. Apion.* lib. I.

NOTE II.

Festin d'Assuérus.

Esth. I, 1 suiv.

« On ne sait, dit Voltaire [1], quel était cet Assuérus, mari » d'Esther. »

Nous savons incontestablement que c'était un roi de Perse qui régna plus de douze ans ; que ses Etats s'étendaient depuis l'Inde jusqu'en Ethiopie. Nous savons en outre que l'empire des Perses, à compter depuis Cyrus jusqu'à Alexandre qui y mit fin, n'a duré que deux cents ans. Ces faits certains mettent sur la voie ceux qui voudront savoir quel est celui d'entre les rois de Perse qui fut mari d'Esther ; mais, comme ce point d'histoire est étranger à notre plan, nous en renvoyons la discussion à d'autres [2].

[1] *Bible expliquée.* — [2] Voyez *Histoire univers.* trad. de l'anglais, édit. de Paris, tom. VII, p. 133 des notes, et tom. XXXIV, p. 473.
* L'identification de l'Assuérus biblique avec le Xerxès si fameux dans l'histoire grecque semble aujourd'hui un fait constaté. « Le nom de Xerxès, dit M. Oppert, s'écrit dans la langue des Achéménides *Khsayârsâ,* c'est-à-dire *œil dominateur* ou *lumière dominatrice.* La transcription assyrienne porte *Khsharsanska.* Du nom perse ont été formées les transcriptions grecque et latine *Xerxès,* et la forme hébraïque *Ahasveros,* nom que l'on a pris pour celui d'Artaxerxès depuis Josèphe jusqu'aux temps modernes. La découverte des documents cunéiformes nous a démontré que ce nom hébreu n'est que la transcription presque exacte des lettres achéménides, sauf le remplacement du *y* par *v*, et le *aleph* prosthétique, concession faite à l'esprit sémitique, qui a changé aussi les voyelles. Du nom hébreu, on a formé le grec Ἀσσούερος et le latin *Ahasverus.* Par les découvertes des documents persans, nous savons à quoi nous en tenir à l'égard du livre d'Esther ; et l'exactitude avec laquelle sont rendus les noms persans, comme la fidélité avec laquelle sont peintes les mœurs des anciens habitants de l'Iran, réfute victorieusement l'opinion de quelques critiques théologiens, qui n'y voyaient qu'un livre d'une période beaucoup postérieure. » *Inscriptions des*

« Il fit un grand festin qui dura cent quatre-vingts jours ; un » festin de cent quatre-vingts jours paraît bien long. »

Très-long sans contredit, si on avait toujours été à table. Mais est-il inconcevable qu'un roi de Perse ait voulu que pendant six mois le palais fût ouvert à tous les seigneurs de son vaste empire, qui venaient le complimenter de son avénement au trône, et que pendant ce temps ils y fussent magnifiquement traités à mesure qu'ils arrivaient ? le texte ne signifie rien de plus.

D'autres critiques ont prétendu qu'il n'était pas aisé de concevoir qu'Assuérus eût rassemblé dans les sept derniers jours « tous les habitants de Suse, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, » dans le vestibule de son jardin.

On peut supposer que tout ce peuple fut distribué en sept classes différentes, dont chacune avait son jour, pour éviter la confusion. Qu'on partage ensuite les convives de chaque classe en plusieurs repas dans le même jour ; qu'on les divise par troupes de quelques milliers : dès lors il y aura place pour tous et toute difficulté s'évanouit. On trouve dans l'histoire profane un exemple de cette répétition de festin en même jour et en même lieu [1].

« Les voiles de bleu céleste [2], les lits d'or et le pavé d'éme- » raudes paraissent dignes du coq d'Aboulcassen. »

Le texte original ne parle point d'émeraudes, mais de *marbre tacheté* et de *marbre blanc*. Est-il étonnant qu'un successeur de Cyrus, maître d'un terrain immense dans la partie du monde la plus riche et la plus fertile, nommé le grand roi par tous les écrivains du temps, ait pu faire dresser dans son palais et dans ses jardins des tentes de bleu céleste et les meubler de siéges

Achéménides, p. 237 suiv. Ajoutons que le caractère attribué dans *Esther* à la personne du roi, qui paraît tout à la fois léger, somptueux et cruel, convient parfaitement à Xerxès.

[1] Athénée, lib. IV, cap. XIII. * Les empereurs romains donnaient aussi quelquefois à manger à toute la ville de Rome (Suétone, *Jul.* 32 ; *Tiber.* 20). De nos jours, les empereurs de Russie, au jour de leur couronnement à Moscou, dressent des tables pour toute la foule du peuple qui est présente. — [2] Voltaire, *Bible expliquée.*

garnis d'or et d'argent ? Nos souverains d'Europe, si éloignés des terres qui produisent les métaux précieux et les belles teintures, n'ont-ils pas des tapisseries superbes, des sofas, des fauteuils, des voitures, garnis d'or et d'argent ? Il faudra donc traiter de fables tout ce que les voyageurs racontent des richesses immenses qu'ils ont vues dans les Etats du Mogol et des autres souverains de l'Inde ?

« On peut observer [1] que, pendant le festin de cent quatre-
» vingts jours que le roi donnait aux seigneurs, la reine Vasthi
» en donnait aussi un aux dames de Babylone. »

Nous pouvons aussi observer que ce fut à Suse, et non à Babylone [2], que se donna cette fête.

« Flavien Josèphe remarque que ce n'était pas la coutume en
» Perse que les femmes mangeassent avec les hommes, et que
» même il ne leur était pas permis de se laisser voir aux étrangers.
» Cette remarque sert à détruire la fable incroyable d'Hérodote,
» que les femmes de Babylone étaient obligées de se prostituer
» une fois dans leur vie aux étrangers dans le temple de Militta. »

Quel raisonnement ! Vasthi, reine de Perse, mangeait à part à Suse avec les dames de la cour, tandis qu'Assuérus traitait les seigneurs. Josèphe remarque à cette occasion que les Persanes ne se laissaient pas voir aux étrangers; et de là Voltaire conclut que chez les Babyloniens, dont les Perses avaient détruit l'empire, les femmes ne pouvaient pas se prostituer aux étrangers dans le temple de Militta.

Quant à la prétendue fable d'Hérodote, les curieux peuvent voir comment M. Larcher [3] a réfuté le critique.

---

[1] *Bible expliquée.* — [2] *Esther* I, 2. — [3] *Supplément à la Philos. de l'histoire.*

NOTE III.

Un édit d'Assuérus.

Et misit epistolas ad universas provincias regni sui... esse viros principes ac majores in domibus suis. — ESTH. I, 22.

« C'est une idée comique, dit Fréret [1], d'imaginer qu'Assuérus » ait fait un édit pour ordonner que les maris eussent tout pou- » voir et toute autorité dans leurs maisons. »

Cet édit serait peu vraisemblable, en effet, si on l'envisageait selon nos mœurs et selon les usages de nos gouvernements modernes; mais si l'on voulait se placer dans les siècles où ce fait s'est passé, et si on connaissait mieux les mœurs des anciens Perses, leurs idées, leurs opinions, leurs préjugés, on en jugerait tout autrement. Nous voyons chez les anciens peuples et chez les sauvages modernes bien d'autres choses qui nous paraissent fort étranges; le principe de nos philosophes est de vouloir retrouver partout les mœurs et les usages de leur siècle.

NOTE IV.

La juive Esther.

ESTH. II, 20.

« Il n'y a pas un seul cheval arabe, dit Voltaire [2], dans les » écuries du grand-seigneur, dont la généalogie ne soit entre les » mains du grand-écuyer : comment Assuérus n'aurait-il pas été » informé de la patrie, de la famille et de la religion de la fille » qu'il déclarait reine ? »

Nous nous en tenons à la réponse que le critique a donnée lui-

[1] *Examen critique des apologistes de la religion chrétienne.* — [2] *Bible expliquée.*

même [1], en observant « que les princes de l'Asie n'avaient guère que des concubines; qu'ils déclaraient princesse celle de leurs esclaves qui prenait le plus d'ascendant sur eux. »

La famille, la religion sont fort indifférentes à qui ne suit que son goût et sa passion; alors la beauté, les agréments font tout: il n'est donc pas surprenant qu'on ne suivît point dans le sérail d'Assuérus les usages reçus dans les écuries du grand-seigneur.

NOTE V.

Mardochée refuse d'adorer Aman.

ESTH. III, 2.

« C'est une coutume très-ancienne en Asie, dit Voltaire [2], de » se prosterner devant les rois et même devant leurs principaux » officiers... Les peuples occidentaux, toujours très-mal infor- » més des usages de l'Orient, se sont imaginés qu'on saluait un » roi de Perse comme on adore la divinité : Mardochée, né et » nourri dans l'Orient, ne devait pas s'y méprendre; il ne devait » pas refuser de faire au satrape Aman une révérence usitée dans » le pays. »

Le Clerc avait déjà proposé cette objection; nous rapporterons la réponse qu'y fit le père Houbigant. « J'ai, dit-il [3], examiné » tous les exemples que le Clerc entasse pour justifier les hon- » neurs qu'Aman exigeait; je n'en ai trouvé aucun qui établisse » ce qu'il s'est proposé de prouver. Dans tous les exemples qu'il » cite, on trouve le mot *histachuvah*, qui signifie *s'incliner*, *se* » *courber*; on ne trouve dans aucun le mot *carah*, *fléchir le ge-* » *nou*, *mettre le genou en terre*. Je ne m'en suis pas tenu là; à » l'aide des concordances hébraïques, j'ai parcouru tous les textes » de l'Ecriture dans lesquels le mot *carah* se rencontre; je n'en » ai pas trouvé un seul où il soit employé pour marquer le salut » qu'on fait à un prince, à un monarque; au contraire, j'en ai

[1] *Bible expliquée.* — [2] *Ibid.* — [3] Notes sur *Esther*.

» trouvé plusieurs où ce mot est employé pour marquer le culte
» dû au premier Etre... Puisque les Perses, selon le texte d'Es-
» ther, ne se bornaient pas à une profonde révérence, *mistacha-*
» *vim*, mais que, de plus, ils mettaient le genou en terre, *cara-*
» *him*, on comprend aisément comment Mardochée ne voulut
» pas rendre à Aman un honneur que les Juifs ne rendaient qu'à
» Dieu (*a*). »

En effet, c'est la raison que Mardochée donne lui-même de son refus : « Vous m'êtes témoin, ô mon Dieu [1], que ce n'est ni par orgueil ni par mépris que je n'ai point fléchi le genou devant le superbe Aman : j'aurais baisé sans peine les traces de ses pieds pour le salut d'Israël ; mais j'ai craint de transférer à un mortel l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu. »

Cette distinction entre l'inclination très-profonde et l'agenouillement semble s'être conservée chez les Orientaux. On voit dans la planche d'une marche solennelle du grand-seigneur, que Thévenot a fait graver, les spectateurs inclinés [2] presque jusqu'à terre devant le grand-seigneur qui passe, mais sans fléchir le genou.

(*a*) La première partie de la réponse du P. Houbigant est faible, car *hishtahava* signifie souvent *se prosterner*, ce qui est plus que *fléchir* simplement *le genou*. Mais il a raison dans la seconde, qui constitue l'élément essentiel de sa démonstration : nulle part dans l'Ancien Testament le verbe *carah* n'est employé pour désigner l'honneur ou le salut que l'on accorde à un prince. On peut ajouter que les rois de Perse, comme les représentants de la divinité, se faisaient rendre les honneurs divins (Quint. Curt. lib. VIII, cap. v. Isocrates, *Panegyr.* Cf. *Dan.* III, 5-11 ; VI, 4-7), et qu'Aman prétendait aux mêmes honneurs que le roi. Voyez aussi dans Rollin (*Hist. ancienne*) le récit de la présentation de Thémistocle au roi Artaxerxès I.

[1] *Esther* XIII, 4-7. — [2] Thévenot, tom. I.

NOTE VI.

Cruauté d'Aman.

Esth. III, 6.

» Pour cet Aman, dit Voltaire [1], qui veut faire pendre toute » une nation parce qu'un pauvre de cette nation ne lui a pas » fait la révérence, avouons que jamais une folie si ridicule et » si horrible ne tomba dans la tête de personne. »

Est-elle plus ridicule et plus horrible que celle de Néron, qui fit mettre le feu aux quatre coins de Rome pour avoir une image de l'embrasement de Troie? que ce qui s'est pratiqué plus d'une fois à Maroc et ailleurs, de faire voler les têtes d'un grand nombre de spectateurs pour honorer la marche triomphante d'un souverain, ou l'entrée d'un ambassadeur?

La haine d'Aman contre les Juifs avait pris sa source de plus loin : la fermeté inflexible de Mardochée ne fit que réveiller les mauvaises dispositions de ce satrape contre les Juifs. Il regardait l'existence de cette nation comme un obstacle perpétuel à ses projets ambitieux ; il avait éprouvé combien la fidélité de Mardochée était redoutable aux traîtres, puisqu'elle avait été fatale aux deux conjurés qu'il protégeait. L'Ecriture dit expressément [2] « qu'Aman, parvenu à la place de premier ministre, cherchait toutes les occasions de nuire à Mardochée et aux Juifs, pour venger la mort des deux eunuques qui avaient été exécutés» après que Mardochée eut découvert leur conspiration. Ainsi le projet d'Aman contre les Juifs ne fut pas simplement l'effet d'un accès de fureur, il fut le fruit d'une haine invétérée et d'une ambition démesurée.

[1] *Bible expliquée.* — [2] *Esther* XII, 6.

NOTE VII.

Décret d'Aman.

ESTHER III, 13.

« Les critiques trouvent [1] Aman bien imbécile de faire afficher » et publier par tout l'empire le mois et le jour où l'on devra » tuer tous les Juifs ; c'était les avertir trop à l'avance et leur » donner tout le temps de s'enfuir et même de se venger. »

Les hommes les plus méchants ne sont point à l'abri des préjugés et de la superstition ; les sorts étaient chez les Asiatiques ce que les auspices et les augures étaient chez les Romains. Aman pratique ici à l'égard des Juifs quelque chose de semblable à ce que Nabuchodonosor avait pratiqué pour se décider sur le peuple qu'il devait attaquer le premier [2]. Les divinations par le sort étaient en usage chez les Scythes, chez les Arabes, chez les Germains et surtout chez les Perses. Est-il plus étonnant de voir Aman se décider par le sort, que de voir les généraux et les consuls du peuple romain régler les plus hautes entreprises sur les poulets sacrés ? D'ailleurs Aman, enivré de la haute faveur dont il jouissait, envisageait les Juifs dispersés dans le vaste empire qu'il gouvernait à son gré, comme une proie qui ne pouvait lui échapper. Peut-être même n'aurait-il pas été fâché qu'un grand nombre fût sorti volontairement des Etats de Perse ; ce moyen moins odieux n'aurait pas été moins efficace pour s'en délivrer.

---

[1] *Bible expliquée.* — [2] *Ezech.* XXI, 21.

NOTE VIII.

Une loi sévère.

ESTHER IV, 11.

« Où l'écrivain de ce roman, dit Voltaire [1], a-t-il pris qu'on » coupait la tête à toute femme ou concubine du roi qui entrait » chez lui sans être appelée ? »

Où le critique a-t-il pris le contraire ? N'est-il pas ridicule de contredire sur ce qui s'est passé il y a plus de deux mille ans, un auteur contemporain qui cite les archives des Perses et des Mèdes et qui a été cru dans tous les âges ? Un trait qui caractérise la hauteur, la défiance, la cruauté barbare des despotes de l'Asie est-il incroyable ? ne sait-on pas que de nos jours on punit encore de mort dans ces cours des indiscrétions et de simples inattentions [2] ?

NOTE IX.

Massacre des ennemis des Juifs.

ESTHER IX, 13.

« Le roi dit à la reine Esther [3] : *Vos Juifs ont tué aujourd'hui » cinq cents personnes dans la ville de Suse : combien voulez-vous » qu'ils en tuent encore ?* Et la reine répondit : *S'il plaît au roi,*

[1] *Bible expliquée.*

[2] Voy. Hérodote, lib. I. Xénophon, *Cyropéd.* lib. II. Plutarque, *Vie d'Artaxerxès,* Ammien-Marcellin, lib. XIV, et tous les voyageurs modernes. * D'après le savant Heeren, la description de tout ce qui concerne la vie et les mœurs persiques, dans le livre d'Esther, est si exacte et si minutieuse, qu'on peut la considérer comme un modèle.

[3] *Bible expliquée.*

» *il en sera massacré autant demain qu'aujourd'hui*..... Il faut par-
» donner aux critiques s'ils ont exprimé toute l'horreur que
» leur inspirait l'exécrable cruauté de cette douce Esther, et en
» même temps leur mépris pour un conte aussi dépourvu de
» sens commun. »

1° Esther n'a point demandé qu'il fût massacré encore autant de personnes le lendemain ; voici les paroles du texte : « Qu'on accorde aux Juifs de faire demain dans Suse ce qu'ils ont fait aujourd'hui..... Les Juifs s'assemblèrent encore le quatorzième jour du mois d'Adar, et ils tuèrent trois cents hommes dans Suse. » Esther demanda donc seulement qu'il fût permis aux Juifs de tuer le lendemain ce qui restait de ceux qui avaient conjuré leur perte.

2° Venons maintenant au fond de l'objection. Soixante et quinze mille personnes furent sacrifiées à la conservation de trois ou quatre millions de Juifs répandus alors dans tout l'empire des Perses. Esther crut cette mesure nécessaire à la sûreté d'un peuple si nombreux, qui s'était trouvé à la veille d'une extinction totale et qui pouvait encore y être exposé. Le roi en l'accordant eut égard non-seulement au salut de ces millions d'innocents, mais encore à la sûreté de son trône et de sa personne, comme il le marque dans son édit [1]. Est-ce là une cruauté exécrable et en même temps un conte dépourvu de sens commun ?

Il faut encore observer que ces ennemis des Juifs qui furent mis à mort n'étaient pas des Persans, nation qui les protégea toujours, mais vraisemblablement des Cuthéens ou Babyloniens, qui les avaient opprimés lorsque l'empire de Babylone subistait, et des Amalécites, du nombre desquels était Aman, que le texte dit avoir été de la race d'Agag [2], ancien roi d'Amalec (Josèphe dit expressément qu'Aman était Amalécite). Ces Babyloniens dont Cyrus avait détruit l'empire, et les Amalécites réfugiés chez eux et incorporés avec les Cuthéens, étaient naturellement ennemis des Perses ; aussi se révoltèrent-ils ouvertement contre Darius, fils d'Hystaspe, et tramèrent-ils des conspirations sous le règne d'Assuérus ou d'Artaxerxès. Est-il donc surprenant

[1] *Esther* XVI, 14. — [2] *Ibid.* III, 1.

que ce prince, après avoir découvert les trames d'Aman et de ses complices, leur ait fait subir le même sort qu'ils étaient disposés à faire souffrir aux Juifs, amis sincères et sujets fidèles de son gouvernement (a) ?

3° Les dix fils d'Aman avaient péri dès le commencement de cette révolution ; ainsi ils étaient morts quand la reine demanda que leurs corps fussent exposés sur des potences à la vue du public. Elle voulut par là faire un exemple effrayant des persécuteurs injustes de son peuple, et sans doute ces Amalécites tenaient de l'insolence et de la cruauté de leur père.

NOTE X.

Aman était-il Macédonien ?

ESTHER XVI, 10 ET 14.

« Dans l'édit d'Artaxerxès ou d'Assuérus, rapporté dans le » chapitre XVI de notre Vulgate et dans les exemplaires grecs, » mais qui n'est point dans l'hébreu, Aman est appelé *Macédo-* » *nien d'inclination comme d'origine ;* il y est accusé d'avoir voulu » *faire passer aux Macédoniens l'empire des Perses.* Or, on ne » conçoit pas, disent les critiques, comment un homme de la » race d'Agag et d'Amalec pouvait être d'origine macédonienne, » ni comment les Macédoniens ont pu, avant Philippe et » Alexandre, donner de l'inquiétude aux rois de Perse. »

M. l'abbé Clémence croit avec beaucoup de probabilité que cette difficulté vient uniquement d'une méprise de celui qui a traduit en grec l'édit d'Artaxerxès. La lettre *Pourim* ou des *sorts*, dans laquelle cet édit était inséré, fut d'abord écrite en hébreu et ensuite traduite en grec à Jérusalem, d'où elle fut envoyée en

(a) L'extermination totale des ennemis des Juifs était d'ailleurs conforme à la loi du talion, puisqu'eux-mêmes avaient projeté l'extermination totale des Juifs : le sort qu'ils avaient voulu leur faire subir retomba sur eux.

Egypte [1], sous le règne de Ptolémée Philométor. L'original hébreu de cette lettre n'existe plus, mais on ne peut douter que cette lettre et l'édit n'aient été d'abord écrits en hébreu. On le voit évidemment, et par l'énoncé de cet édit [2], et par Josèphe qui l'a transcrit en entier [3] ; enfin par le témoignage formel d'Origène [4].

Il est vraisemblable que le traducteur de cette pièce lut dans l'exemplaire hébreu dont il se servit le mot *Cithi*, qui signifie *Macédonien*, et le mot *Cethim* qui signifie les *Macédoniens*, au lieu de *Couthi* et *Couthim*, *Cuthéen*, *Cuthéens*, que les exemplaires corrects devaient porter ; de là il transforma en Macédoniens ceux qu'Assuérus avait nommés Cuthéens dans son édit. Voici sur quoi M. l'abbé Clémence appuie sa conjecture.

D'abord, il est constant que le mot *Cethim* désigne les Madédoniens chez les Hébreux. On le prouve par plusieurs passages, et surtout par le premier livre des Machabées, qui dit expressément qu'Alexandre le Grand sortit du pays de *Cethim* pour détruire l'empire des Perses.

En second lieu, il est très-aisé d'expliquer comment un descendant d'Agag et d'Amalec, descendus eux-mêmes d'Esaü, a été désigné dans l'édit d'Artaxerxès par le mot de *Cuthéen*. Les Amalécites habitaient primitivement cette partie de l'Arabie qui confine à la Palestine : ils avaient pour voisins, tant à l'orient qu'à l'occident, des peuplades descendues de Chus, père de Nemrod. A l'orient était Hevilah [5], l'un des fils de Chus. A l'occident on trouvait Jéthro [6], aussi descendu de Chus, puisque l'Ecriture nomme sa fille Chuschite. Habacuc [7] joint les demeures des Chuséens à celles des Madianites. Il est démontré, par une foule de passages de l'Ecriture et des auteurs profanes, que les descendants de Chus peuplèrent d'abord la Susiane, les deux rivages du golfe Persique, l'Arabie déserte jusqu'à la mer Rouge, d'où leurs colonies pénétrèrent ensuite dans le pays que nous appelons présentement Ethiopie. Enfin Babylone fut fondée par Nemrod, fils de Chus. Les Amalécites se trouvaient donc au milieu des Chuséens, lorsque Saül les extermina de leurs ancien-

[1] *Esther* XI, 1. — [2] *Ibid.* — [3] *Antiq.* XI, VI. — [4] Epist. *ad Afric.* — [5] *Gen.* X, 7. — [6] *Exod.* II, 15 ; *Num.* XII, 2. — [7] *Habac.* III, 7.

nes demeures. Alors ceux qui échappèrent au glaive des Hébreux se réfugièrent chez les Chuséens orientaux ; et voilà pourquoi, du temps d'Esther, il se trouva à Suse et dans les provinces voisines tant de partisans d'Aman, amalécite et descendant d'Agag. Ces Amalécites, réunis aux Chuséens ou Babyloniens, virent avec joie les Juifs captifs dans ces mêmes régions où ils les avaient autrefois contraints de se réfugier ; et, lorsque les Perses eurent subjugué les Babyloniens, ils portèrent aussi impatiemment qu'eux le joug de ces nouveaux maîtres. Ils virent surtout avec indignation la protection qu'ils accordaient aux Juifs. Les Babyloniens s'étaient déjà révoltés contre Darius, fils d'Hystaspe. Les Amalécites mêlés avec eux ourdirent de nouvelles trames sous Artaxerxès. Ce prince, qui en fut enfin informé, traita Aman leur chef et sa nation comme ils le méritaient, nomma Aman Cuthéen dans son édit et lui reprocha d'avoir voulu faire régner les Cuthéens, anciens habitants du pays, en la place des Perses.

D'après cet exposé, on comprend aisément qu'un traducteur grec, qui vivait sous la domination des Macédoniens vainqueurs des Persans, et l'esprit rempli de leur puissance, aura pris le mot *Cethim* pour le mot *Couthim*, c'est-à-dire les *Macédoniens* pour les *Cuthéens*. Enfin Josèphe, qui rapporte l'édit d'Artaxerxès, ne parle en aucune façon des Macédoniens, mais qualifie Aman d'Amalécite, et l'accuse « d'avoir voulu faire passer à d'autres l'empire des Perses. »

NOTES SUR LE LIVRE DE JOB.

NOTE I.

Authenticité du livre de Job.

Voltaire [1] reconnaît que le livre de Job est d'une très-haute antiquité. Il avance d'abord [2] que c'est une allégorie écrite par des Arabes ; en second lieu [3], que ce livre ne fait point partie du canon des Hébreux, puisque l'historien Josèphe ne l'y a point compris.

Nous reconnaissons, d'abord, que l'auteur du livre de Job n'est point connu. Quoique plusieurs savants aient cru qu'il a été composé en syriaque ou en Arabe par Job lui-même [4], ou par un de ses amis, le sentiment général est qu'il a été écrit en hébreu, avec un si grand mélange d'expressions syriaques et arabes qu'il est très-difficile de l'entendre [5]. L'élévation du style, la sublimité des pensées, l'énergie de l'expression, la grandeur des images et la vérité des caractères, ont fait conjecturer que c'était un poème, quoiqu'on ne puisse pas bien distinguer la mesure et la cadence des vers. Ceux qui ont lu ce livre avec attention conviennent que l'antiquité n'a jamais produit d'ouvrage plus touchant, plus noble, plus savant, quel qu'en ait été l'auteur. Un ancien critique [6] a osé taxer l'auteur de ce poème d'un vain étalage de connaissances profanes et de fictions poétiques, et d'avoir mis dans la bouche de ce saint homme des expressions capables

[1] *Philosophie de l'hist.* — [2] *Ibid.* ch. VI. — [3] *Ibid.* ch. XLVIII. — [4] D. Calmet, *Dissertat. in Job.* — [5] S. Jérôme, *Præfat. in Job.* * Cette assertion est fort exagérée : il n'entre pas dans notre sujet de le démontrer. — [6] Théodore de Mopsueste, V *Synod. Œcumen.* Collat. 4, art. 63.

de scandaliser. Mais il est certain que cet auteur n'avait lu que la version grecque du livre de Job, à qui l'on peut reprocher les fictions de la fable, défaut que l'on ne trouve nullement dans l'original.

Le livre de Job est certainement antérieur à la destruction du royaume des dix tribus, puisque du temps de Tobie il était connu sur les bords du Tigre, où il paraît que le livre de Tobie a été écrit. Mais quoique plusieurs savants attribuent à Moïse cet ouvrage, et que son génie poétique ait pu le composer, si nous en jugeons par les sublimes cantiques que nous avons de lui dans le Pentateuque, nous le croyons postérieur, au moins de quelques années, au passage de la mer Rouge. Job s'exprime ainsi dans le texte hébreu [1] : « Il a fendu la mer par sa puissance, il a frappé le superbe par son souffle, il a rendu le ciel serein, et a blessé le serpent tortueux. » Ezéchiel nomme le roi d'Egypte [2] « le grand serpent qui habite au milieu des fleuves. » Dans ce souffle qui rend le ciel serein, il est aisé de reconnaître le vent d'est que Dieu fit souffler toute la nuit pour mettre la mer Rouge à sec. Nous ne disconvenons pas que plusieurs interprètes prévenus de l'idée que Job est antérieur à Moïse, détournent le texte du livre de Job à des sens étrangers, en le paraphrasant à leur gré ; mais nous savons aussi qu'il est mot à mot dans le texte hébreu tel que nous venons de le rendre, et qu'Isaïe s'exprime dans les mêmes termes, dans un endroit où, de l'aveu de presque tous les interprètes, il représente Pharaon submergé dans la mer Rouge. « Elevez-vous, ô bras du Seigneur, dit le prophète [3], armez-vous de toute votre puissance ; élevez-vous comme dans les siècles passés, dans ces temps voisins des premiers jours du monde. N'est-ce pas vous qui alors frappâtes le superbe, blessâtes le dragon, mîtes la mer à sec, frayâtes un passage au travers des abîmes à ceux dont vous fûtes le libérateur ? » Il est remarquable que le prophète emploie ici les mêmes termes hébreux que le livre de Job, surtout le mot *rahah*, que la Vulgate rend par *superbum*, et que les auteurs sacrés ont affecté spécialement à l'Egypte [4].

[1] *Job*. XXVI, 12. — [2] *Ezech*. XXIX, 3. — [3] *Isai*. LI, 19. — [4] *Ps*. LXXXVII, 4. *Isai*. XXX, 7.

La seule raison plausible que donnent de leur sentiment ceux qui prétendent que Job est antérieur à Moïse, c'est que du temps de ce législateur on ne vivait plus que 110 ou 120 ans, au lieu que Job en a vécu au moins 200. Mais cette preuve est assez faible ; Marie, sœur de Moïse, a vécu 130 ans. D'ailleurs, les 140 ans de vie que Dieu accorda à Job, après ses malheurs, peuvent être regardés comme une faveur particulière qu'il lui fit pour le dédommager, dès ce monde, des maux qu'il y avait soufferts (*a*).

Quoi qu'il en soit, nous soutenons contre les incrédules 1° que Job n'est point un personnage allégorique, quoiqu'on ne sache pas précisément dans quel temps il a vécu, et quoique ses conversations avec ses amis aient été rendues en style poétique. 2° Nous disons que ce livre a toujours été reconnu pour canonique par les Juifs.

D'abord, que Job soit un personnage réel dont la patience mise aux plus rudes épreuves a été proposée comme un modèle aux âges suivants, c'est ce qu'attestent de concert l'apôtre saint Jacques [1], dans son épître canonique ; l'auteur du livre de Tobie [2], qui compare les railleries que quelques-uns faisaient à Ninive des bonnes œuvres de ce saint homme, avec les reproches dont Job était accablé par ses amis ; enfin Ezéchiel [3], qui le met avec Noé et Daniel au rang des hommes qu'une vertu éminente rendit spécialement agréables à Dieu. Ces écrivains mêmes, à ne les considérer que comme témoins du sentiment de leur siècle, sont une preuve irréfragable que, non-seulement dans le premier siècle de l'ère chrétienne, mais encore six et huit siècles auparavant, on était persuadé de la réalité de l'histoire de Job. Quand donc même on prendrait pour une allégorie ce qui est dit dans le livre

(*a*) On manque de données suffisantes pour dire quand et par qui le livre de Job a été écrit. La forme parfaite de ce livre et son langage en général classique, comme aussi les rapports philologiques qui règnent entre lui et les Proverbes, ont conduit la plupart des modernes à placer sa composition à l'époque la plus florissante de la poésie hébraïque, c'est-à-dire sous le règne de David ou de Salomon (Gilly, *op. cit.* tom. III, p. 91).

[1] *Jacob.* V, 11. — [2] *Tob.* II, 12. — [3] *Ezech.* XIV, 14.

de Job touchant les enfants de Dieu, ou les anges, parmi lesquels se trouve Satan, etc., cela n'empêcherait point que tout le reste de l'histoire ne fût très-véritable (*a*).

2° Que le livre de Job ait été regardé comme canonique par les Hébreux, c'est ce qui est prouvé par l'usage même qu'en ont fait les écrivains sacrés que nous avons indiqués ; ils ne l'auraient pas cité avec tant d'éloges aux Juifs, leurs compatriotes, si ceux-ci ne l'eussent pas révéré. Il y a plus, saint Paul le cite expressément [1] comme écriture divine. « Il est écrit [2], dit cet apôtre : *Je surprendrai les sages dans leur fausse sagesse.* » Or, ce passage ne se trouve que dans le livre de Job. On rencontre tant de sentences de ce livre présentées avec les mêmes images, rendues par les mêmes expressions, dans Jérémie, dans les Proverbes, dans les Psaumes, qu'on ne peut pas méconnaître la source à laquelle ces écrivains ont puisé [3].

« Mais Flavien Josèphe ne le compte point parmi les livres du » canon hébreu. »

Josèphe n'a point donné de dénombrement des livres du canon hébreu, où il ait exclu le livre de Job. Cet historien dit [4] que le canon des Hébreux « est composé de 22 livres, dont 5 sont de Moïse, 13 ont été écrits par les prophètes et 4 autres contiennent des hymnes à la louange de Dieu, et des préceptes pour la vie des hommes. » Il n'entre dans aucun détail ni sur les noms, ni sur les sujets de ces treize livres des prophètes, ni des quatre livres moraux. Qui a dit à Voltaire que le livre de Job n'était point compris dans un de ces 17 volumes?

(*a*) Job est un personnage historique : c'est ce que montre la manière dont il est parlé de lui dans le livre même et par Ezéchiel, l'auteur du livre de Tobie et l'apôtre S. Jacques. Il vécut, d'après toutes les probabilités, dans l'Arabie septentrionnale, à l'époque des Patriarches, avant la promulgation de la loi mosaïque. Il n'était pas israélite, mais il adorait le vrai Dieu et était probablement descendant d'Abraham. Toutefois, bien que Job soit un personnage historique et que ce qui est raconté de lui ait eu sa réalité, les discours de ce livre n'ont certainement pas été prononcés dans la forme dans laquelle nous les possédons, et il faut par conséquent considérer ce livre comme un *poëme didactique* auquel un fait historique a servi de base (Gilly, *ibid.* p. 90).

[1] I *Cor.* III, 19. — [2] *Job.* V, 13. — [3] Huet, *Démonstrat. évangél.* Prop. 4. — [4] *Contr. Apion.* lib. I.

« Josèphe, dans ses Antiquités, ne parle point de Job. » C'est que cet historien, dans cet ouvrage, ne s'était proposé que d'écrire les antiquités de sa nation, et que l'histoire de Job était un fait tout-à-fait étranger à son plan. Toute la preuve de l'incrédule se réduit donc au silence de Josèphe ; mais ce silence peut-il prévaloir sur le témoignage unanime des Juifs qui, jusqu'à nos jours, ont toujours compté le livre de Job entre leurs écritures canoniques ? sur celui de saint Jacques et de saint Paul, contemporains l'un et l'autre de Josèphe, et juifs comme lui ? sur celui d'Ezéchiel et de l'auteur du livre de Tobie, qui lui sont antérieurs de sept ou huit siècles ?

Le livre de Job est un monument précieux de l'ancienne philosophie des Orientaux. Job y discute avec ses amis une question très-importante, savoir si Dieu, sans injustice, peut affliger les justes. Job soutient qu'il le peut, et en donne les mêmes raisons que nous alléguons encore aux détracteurs de la Providence. Il pose pour principe 1° que les desseins de Dieu sont impénétrables, qu'il est le maître absolu de ses bienfaits, qu'il peut les accorder ou les refuser à qui il lui plaît, sans qu'on puisse l'accuser d'injustice ; 2° qu'aucun homme n'est exempt de péché, qu'il n'y en a pas un seul qui n'en soit souillé dès sa naissance [1], d'où il suit que les afflictions que le juste même éprouve sont toujours l'expiation de ses fautes. 3° Il soutient que Dieu dédommage ordinairement en ce monde le juste affligé ; et il en est lui-même un exemple illustre. 4° Job ne borne point ses espérances à cette vie, il compte sur un état à venir dans lequel le juste sera récompensé de ses vertus et le méchant puni de ses crimes. « Les leviers de ma bière [2] porteront mon espérance ; elle reposera avec moi dans la poussière du tombeau, etc. »

Il y a plus : ce saint homme professe clairement le dogme de la résurrection future : il dit [3] : « Je sais que mon Rédempteur est vivant, et que je ressusciterai de la terre au dernier jour ; que je serai de nouveau revêtu de ma dépouille mortelle, et que je verrai mon Dieu dans ma chair, » etc. : passage qui prouve que les anciens peuples et surtout les patriarches avaient une idée très-claire de la résurrection. Voyez notre Note XXIII sur la Genèse.

[1] *Job.* XIV, 4 et 5 (Juxta LXX). — [2] *Job.* XVI, 17. — [3] *Job.* XIX, 25 suiv.

NOTE II.

Les amis de Job.

JOB. II, 15.

« Il est écrit au livre de Job que ses amis, qui étaient venus
» pour le consoler, demeurèrent avec lui durant sept jours et
» sept nuits, sans qu'aucun d'eux lui dît une parole pendant ce
» ce temps. Est-il vraisemblable, disent les critiques, que ces
» hommes aient pu, pendant sept jours et sept nuits, sans inter-
» ruption, supporter la puanteur qu'exhalait un corps couvert
» d'ulcères, se priver du sommeil, etc, etc. ?.....»

Il ne faut pas toujours prendre les termes de l'Ecriture à la rigueur; car elle s'exprime comme les hommes ont coutume de parler entre eux. On dit tous les jours qu'on a passé trois jours et trois nuits auprès d'un malade, quoiqu'on l'ait quitté plusieurs fois, soit le jour, soit la nuit, pour aller prendre ses repas et quelque repos. Il ne faut donc pas s'imaginer que les amis de Job aient passé auprès de lui sept jours et sept nuits sans l'abandonner, mais qu'ils ont resté auprès de lui tout ce temps-là, en ne le quittant qu'autant que des besoins naturels le demandaient.

NOTE III.

Patience de Job.

JOB. III, 1 SUIV.

» Quelques critiques ont dit que Job, étant exposé à la cruauté
» du démon, a péché par impatience dans ses paroles, et qu'a-
» près avoir servi Dieu durant sa prospérité, avec une admirable
» droiture et simplicité de cœur, la fureur avec laquelle le démon
» l'attaqua et les douleurs effroyables qu'il lui fit souffrir furent
» plus fortes que sa patience, » etc.

Pour entrer dans l'esprit avec lequel Job parla dans l'excès de ses maux, il faut 1° connaître le dessein que Dieu eut en permettant à Satan de le tenter, qui était de faire éclater la vertu de sa patience, et de convaincre cet esprit calomniateur que ce n'était pas par des vues intéressées, comme il l'avait dit, mais par un amour très-pur que Job le servait. Ce principe étant établi, il est très-visible que ce juste, que le Seigneur proposait lui-même au démon comme un modèle de simplicité et de vertu, a dû être victorieux de son ennemi dans ce grand combat; autrement, il faudrait reconnaître que Dieu a été vaincu par le démon, ce qu'on ne saurait avancer sans crime, dit saint Grégoire [1].

2° Il faut observer l'humble patience de Job dans la perte de tous ses biens et de ses enfants; les bénédictions qu'il donna à celui qui l'affligeait; la sévère réprimande qu'il fit à sa femme, lorsqu'elle l'excitait à l'impatience; le long silence avec lequel il supporta, durant plusieurs jours, les plus excessives douleurs, avant qu'il ouvrît la bouche pour prononcer ces paroles de malédiction qu'on lui reproche : tout cela fait bien voir qu'il ne parla qu'après avoir convaincu et les hommes, et les démons, par ce long silence, qu'il était parfaitement soumis à la volonté de celui qui l'éprouvait; et que, s'il ouvrait alors la bouche, c'était pour faire connaître à ses amis qui étaient présents l'excès de ce qu'il souffrait aussi bien dans l'âme que dans le corps. En effet, nous n'eussions pas été instruits de ses souffrances inconcevables, s'il n'avait parlé pour les déclarer, et pour en tracer une vive image par ces paroles qui exprimaient d'une manière très-forte, mais très-véritable, que ce qu'il souffrait était tel qu'il eût été plus avantageux, selon l'homme, de n'être point né, que d'être exposé à des douleurs si épouvantables. Car c'est à quoi se peuvent réduire, selon le sens littéral, ces expressions si dures en apparence, dont il a usé, et sur lesquelles saint Augustin a dit qu'il n'y avait que ceux qui ne les entendaient pas qui les condamnaient [2].

Ainsi ces malédictions ne tendaient à autre chose, quant à la lettre, qu'à exprimer d'une manière exagérative, et en quelque sorte hyperbolique, l'extrême misère où il se voyait réduit, afin

[1] *Moral.* lib. II, cap. v. — [2] August. *in Ps.* CIII.

qu'on fût convaincu et de l'extrême malice du démon, et de la toute-puissance de Dieu qui le soutenait. La malédiction qu'il prononce, dit saint Grégoire [1], n'est pas l'effet de la malice d'un cœur qui s'abandonne au désespoir, mais de la droiture d'un esprit qui juge équitablement des choses ; ce n'est point un mouvement précipité d'un homme qui est en colère, mais un sentiment éclairé d'un homme paisible et tranquille.

3° Il faut encore remarquer que, dans la langue originale, toute cette conférence qu'eut Job avec ses amis n'est point en prose, mais en vers. Et l'on sait assez qu'il est naturel à la poésie d'user d'expressions vives et hyperboliques dont le sens doit être entendu par rapport à la disposition de celui qui parle, et non à la force de ces mêmes expressions qui tiennent toujours quelque chose de l'hyperbole attachée à la poésie.

4° Ce qui fait encore voir qu'on ne doit point attribuer à l'impatience les paroles de Job, c'est que Dieu même prenant à la fin la défense de son serviteur contre ses amis qui, sous prétexte de justifier la divine Providence dans les peines qu'il souffrait, avaient accablé son innocence, leur déclara que « sa fureur [2] s'était allumée contre eux, parce qu'ils n'avaient point parlé devant lui dans la droiture de la vérité, comme Job, son serviteur ; » et leur commanda de l'aller trouver, afin qu'il « priât pour eux « et qu'il « obtînt le pardon de leur folie. » Comment donc un homme à qui l'impatience aurait arraché des paroles de malédiction aurait-il été en état de prier pour ceux qui eussent paru fort excusables de le blâmer d'emportement, et qui avaient seulement prétendu soutenir l'intérêt de Dieu, en le condamnant lui-même ? Ainsi il paraît que les fautes que Job avait faites étaient bien légères, que c'étaient fautes, non de malice, mais de faiblesse ; et il n'y tomba que parce que, lorsqu'il voulut détromper ses amis qui regardaient son affliction comme la punition de ses crimes, il porta peut-être trop loin la justification personnelle de son innocence.

5° Enfin, tous les saints Pères ont proposé Job comme un modèle accompli d'une patience très-parfaite, et ce qu'ils en ont dit est pris des Livres sacrés, où Job est loué en divers endroits :

[1] *Moral.* lib. II, cap. VI. — [2] *Job.* XLII, 7 et 8.

c'est ce qui a fait dire à un savant interprète (*Cordier*) que ceux qui blâment ce saint homme dans ces paroles où il paraît de la dureté ne peuvent point appuyer leur sentiment sur aucun témoignage de l'Ecriture ; qu'ils ne prennent point comme ils le doivent le vrai sens de ces paroles ; qu'ils sont opposés en cela à tous les anciens qui, bien loin de condamner la malédiction qu'il donna au jour de sa naissance, l'ont regardée même comme une chose sainte et mystérieuse. Estius, qui s'attache exactement au sens littéral de l'Ecriture, dit la même chose aussi fortement, et, comparant cette parole de Job par laquelle il maudit le jour auquel il était né, avec celle de Jérémie qui s'exprime [1] dans les mêmes termes, il assure qu'on ne peut douter en aucune sorte de sa patience en cette rencontre, après qu'elle a été louée par saint Jacques, apôtre, et par la bouche de Dieu même ; mais que ces sortes d'expressions, selon les Pères, étaient hyperboliques et destinées seulement à donner une idée terrible de l'effroyable misère où l'un et l'autre de ces deux prophètes étaient réduits.

NOTE IV.

Bois mort qui pousse des rejetons.

JOB. XIV, 7 SUIV.

Job, déplorant la misère de l'homme, s'exprime ainsi :

« Un arbre n'est point sans espérance. S'il est coupé une fois, il ne laisse pas de reverdir et ses branches poussent de nouveau. Quand sa racine serait vieillie dans la terre, quand son tronc serait mort dans la poussière, il ne laissera pas de pousser aussitôt qu'il aura senti l'eau, etc... Mais quand un homme est mort une fois, etc., que devient-il ? »

« Ce discours, disent les incrédules, est contraire à l'expérience. » On ne voit point qu'un tronc mort pousse des rejetons aussitôt » qu'il a senti l'eau, » etc.

[1] *Jer.* XX, 14.

Pour que la préférence que Job donne aux arbres sur l'homme, au sujet de la durée de la vie, soit juste, il n'est pas besoin que tous les troncs morts revivent et poussent des rejetons ; il suffit que l'on en voie souvent à qui cela arrive, tandis qu'il n'arrive jamais à l'homme de renaître ainsi. Les arbres ont encore un autre avantage sur nous, qui est de se donner de nouvelles branches lorsqu'on les a privés de celles qu'ils avaient. Quel est l'homme à qui il revient de nouvelles jambes ou de nouveaux bras, pour ceux qu'on lui a coupés ?

Il arrive souvent qu'un tronc d'arbre, qui paraît entièrement mort, conserve cependant plusieurs années, dans l'intérieur, quelque fibre vivante qui ne reste dans l'inaction que faute d'eau, et qui, dès qu'elle est humectée, pousse des rejetons. Pline rapporte [1] qu'un platane de l'île Autandros, qui avait quinze coudées de haut et quatre aunes de tour, ayant été raboté de tous côtés, revint en sa première verdeur, et subsista encore longtemps. Liceti, célèbre médecin italien, raconte [2] qu'il avait vu, dans le jardin de son oncle, un tronc d'olivier, plus de dix ans après avoir été coupé, séparé de ses racines et de ses branches, élevé de terre et cloué sur deux appuis de bois, proche d'un puits, reverdir, jeter des fleurs et produire des fruits plusieurs années depuis. Voyez encore Scaliger, 140e *Exercitation contre Cardan*, etc. (*a*)

(*a*) Est-il besoin de faire observer, d'ailleurs, que quelques erreurs dans les idées et les discours de Job ne seraient nullement en contradiction avec l'inspiration de la Bible ?

1 Lib. XVI, cap. XXXII. — 2 *De his qui diu vivunt sine alimento.* Lib. III, cap. VII.

NOTE V.

Job prie ses enfants.

JOB. XIX, 17.

« Comment Job pouvait-il adresser des plaintes et des prières » à ses enfants, dans le temps de ses afflictions : *Oraban filios* » *uteri mei*, puisqu'il n'en était échappé aucun, et qu'ils avaient » tous été écrasés sous les ruines de la maison de l'aîné, où ils » se trouvèrent rassemblés. »

Job ne parle pas dans ce texte de ses propres enfants, mais des enfants des siens, *filios puerorum meorum*, comme Symmaque l'a rendu, c'est-à-dire de ses neveux ou des enfants de ses plus affectionnés serviteurs. La version grecque porte *les enfants de mes concubines*, soit des femmes du second ordre. Il nous paraît que la traduction de Symmaque est la meilleure ; l'Ecriture ne fait mention que de la femme de Job, et n'insinue nulle part que ce saint homme ait eu des concubines.

NOTE VI.

L'autruche.

JOB. XXXIX, 14.

« Selon les incrédules, Dieu avance une fausseté, lorsqu'il » dit que l'autruche abandonne ses œufs dans la terre, et qu'elle » est dure et insensible à ses petits, comme s'ils n'étaient point » à elle. Le prophète Jérémie tombe dans la même erreur, lorsqu'il » dit : *Les bêtes farouches*[1] *ont découvert leurs mamelles, et donné* » *du lait à leurs petits ; mais la fille de mon peuple est cruelle comme* » *une autruche qui est dans le désert.* »

[1] *Thren.* VI, 3.

Nous avons fait voir, dans notre Note III sur la Genèse, que c'est par une sage direction de l'esprit de Dieu que les auteurs sacrés ont parlé de l'ordre du monde et des choses naturelles, non selon l'exactitude philosophique, mais selon l'opinion commune des hommes qui jugent de ces choses suivant leurs apparences. Appliquons ce principe au cas présent. Les hommes ont vu l'autruche placer ses œufs dans le sable, les abandonner ensuite, tandis que les autres oiseaux les couvaient avec soin ; dès lors, ils l'ont accusée d'insensibilité et de cruauté envers ses petits. Cette opinion s'est transmise d'âge en âge sans qu'on se soit mis en peine d'en examiner la vérité. Comme cette erreur était indifférente, et qu'elle était répandue universellement, les écrivains inspirés ne l'ont point attaquée : ils s'en sont servis au contraire pour imprimer plus fortement les vérités qu'ils enseignaient. Ainsi, dans les textes que nous examinons, Dieu, pour montrer que sa bonté s'étend sur toutes les créatures, dit que, lorsque l'autruche abandonne ses petits, il en prend soin lui-même. Ainsi Jérémie, pour faire connaître la dureté des femmes de Jérusalem envers leurs enfants, dans le temps du siége de cette ville, dit qu'elles ont été plus cruelles que l'autruche, puisqu'elles ont mangé ceux à qui elles avaient donné le jour.

NOTE VII.

Léviathan.

JOB. XL, 20 SUIV.

Dieu dit à Job : « Pourrez-vous enlever le léviathan avec l'hameçon, et lier sa langue avec une corde ? Lui mettrez-vous un cercle au nez ? » etc.

« Dieu représente ici, disent les incrédules, la prise de la ba-
» leine comme une chose qui est au-dessus des forces de l'homme,
» ce qui est démenti par l'expérience. »

Dieu fait ici une opposition des poissons ordinaires avec la baleine. Après avoir supposé que ceux-là sont pris avec l'hameçon,

et qu'on peut les conserver vivants, il dit, par une interrogation qui vaut une négation, que l'homme ne pourra pas ainsi traiter la baleine ; qu'il ne pourra la conserver vivante, comme on conserve les autres poissons. Tout cela est encore vrai aujourd'hui, et le sera toujours ; car, si l'on prend des baleines, ce n'est point à l'hameçon : on ne les prend pas vivantes, mais mortes ou mourantes. Ainsi l'expérience ne contredit point l'Ecriture [1].

M. Hasselquist [2] prétend que le léviathan dont il est parlé dans Job, est le crocodile et non point la baleine, comme le suppose le plus grand nombre des interprètes. « Comment, dit-il, Job » a-t-il pu parler d'un animal qu'on n'a jamais vu dans l'en» droit où il écrivait, et dans un temps où l'on ne connaissait » ni le Groënland ni le Spitzbergen ? »

Il n'a point fallu attendre la découverte du Groënland, qui ne s'est faite qu'au neuvième siècle, ni du Spitzbergen, qui ne s'est faite qu'au seizième, pour avoir connaissance de la baleine. Les Grecs et les Romains en ont parlé, ce qui n'est pas surprenant, puisqu'il s'en trouve dans toutes les parties de l'Océan, même dans la Méditerranée. Job, qui écrivait dans un pays qui n'est pas fort éloigné de ces deux mers, a pu facilement connaître la baleine, au moins par la relation des voyageurs (*a*).

(*a*) Les caractères sous lesquels la Bible nous peint le Léviathan conviennent au crocodile et ne conviennent parfaitement qu'à lui. Depuis Bochart, quoi qu'en dise Duclot, tous les interprètes sont à peu près unanimes sur ce point.

[1] Valmont de Bomare, *Dictionn. d'histoire natur.*, art. *Baleine*. — [2] *Voyage au Levant*, tom. II, p. 171.

NOTE SUR LES PSAUMES

NOTE UNIQUE.

Authenticité du Psautier, et réponses aux objections des incrédules contre ce livre.

Le livre des Psaumes est nommé en hébreu *Thehilloth*, *louanges*, parce que ce sont des chants destinés à louer Dieu. Le grec ψαλμοί vient de ψάλλειν, *toucher légèrement un instrument de musique*, parce que le chant des psaumes était accompagné du son des instruments. Ils sont au nombre de 150.

Il n'est aucun livre de l'Ecriture sainte dont l'authenticité soit mieux établie ; c'est un fait constant que, depuis David jusqu'à nous, les Juifs n'ont pas cessé de faire usage des Psaumes dans leurs assemblées religieuses. Ce pieux roi les fit chanter dans le Tabernacle, dès qu'il l'eut fait placer à Jérusalem sur le mont de Sion ; il régla les fonctions des lévites à cet égard ; il établit quatre mille chantres, auxquels il donna des instruments, et il chantait lui-même avec eux [1]. Salomon, son fils, conserva le même ordre dans le temple, lorsqu'il l'eut fait bâtir, et l'on continua de l'observer jusqu'à ce que le temple fut détruit par Nabuchodonosor. Pendant la captivité de Babylone, un des plus vifs regrets des Juifs était de ne plus entendre chanter les cantiques de Sion ; mais, dès qu'ils furent de retour, Zorobabel, leur chef, et Jésus, fils de Josédech, grand-prêtre, firent dresser un autel pour y offrir des sacrifices, et rétablirent le chant des Psaumes [2], tel qu'il était auparavant.

Il est constant que le très-grand nombre des Psaumes a été

[1] I *Paral.* XXII, 5. — [2] I *Esdr.* III, 2 et 10.

composé par David et par des lévites de son temps. Ce fait est établi par le titre même des Psaumes, qui porte que les uns sont de David, les autres d'Asaph, d'autres d'Héman, d'autres d'Éthan, d'autres d'Idithun. Le premier livre des Paralipomènes fait foi [1] que tous ces lévites étaient à la tête des musiciens que David établit pour chanter les louanges de Dieu, en présence de l'arche. Nous ne citons ici en preuves que les titres qui sont dans le texte hébreu; ceux qui ne se trouvent que dans les versions grecques, d'où ils ont passé dans la Vulgate, n'ont pas autant d'autorité; ils ne s'accordent pas toujours avec le contexte du psaume. Des actes formels des livres historiques démontrent la même vérité touchant les auteurs des Psaumes. Le second livre des Rois [2] qualifie David « psalmiste célèbre dans Israël. » Le psaume dix-septième y est rapporté en entier, comme ayant été composé par ce monarque. Le premier livre des Paralipomènes [3] attribue expressément à David le psaume 85 et le 104; et le second livre [4], ainsi que celui d'Esdras [5], les psaumes 105 et 135. Le livre de l'Ecclésiastique[6] célèbre le zèle de David pour chanter les louanges du Seigneur, et le second livre des Machabées [7] parle des « écrits des prophètes et de David. »

Pour ce qui regarde Asaph, dont on trouve le nom à la tête de plusieurs psaumes, le second livre des Paralipomènes dit [8] « qu'Ézéchias ordonna aux lévites de chanter les louanges de Dieu, en se servant des paroles de David et d'Asaph. » Il est donc indubitable qu'Asaph composa plusieurs psaumes, quoique quelques-uns de ceux qui portent son nom paraissent avoir été composés par ses descendants qui, devant et après la captivité, remplirent les mêmes fonctions que lui, suivant le témoignage formel des Paralipomènes [9], des livres d'Esdras [10] et de Néhémie [11].

[1] I *Paral.* xv, 16 suiv. — [2] II *Reg.* xxiii, 1. — [3] I *Paral.* xvi, 8.— [4] II *Paral.* vii, 6. — [5] I *Esdr.* iii, 10. — [6] *Eccli.* xlvii, 11. — [7] II *Mach.* ii, 11. — [8] II *Paral.* xxix, 30. — [9] II *Paral.* xx, 14; xxix, 13. — [10] I *Esdr.* iii, 10; xi, 22.

[11] II *Esdr.* xvi, 5. * L'auteur de la plupart des psaumes est nommé dans le titre. Ces données des titres (hébreux), bien que souvent attaquées, doivent cependant être généralement regardées comme exactes. D'après elles, il y a 73 psaumes de David, le 89e est de Moïse, les 62e et 126e sont de Salomon; 12 psaumes sont d'Asaph, bien que ce

Les anciens Hébreux étaient tellement familiarisés avec le recueil des Psaumes, qu'ils en ont fréquemment employé des versets tout entiers dans leurs écrits, témoins les Proverbes [1], le second livre des Rois [2], Isaïe [3], Amos [4], Jérémie [5]. Enfin, ils sont cités une infinité de fois dans le nouveau Testament, tantôt sous le nom générique du *prophète*, tantôt et plus souvent sous celui de *David*.

Ce n'est point Esdras qui a fait la collection des Psaumes, puisque 73 ans avant son arrivée à Jérusalem, et avant même la fondation du second temple, Zorobabel avait rétabli les sacrifices, « le chant des Psaumes » et les fêtes [6]. Rien de tout cela ne fut plus interrompu, si ce n'est pendant les trois années de la persécution d'Antiochus. Tout fut rétabli par les Machabées, et cet ordre a subsisté jusqu'à la destruction du second temple par les Romains; et dès lors les Juifs l'ont repris, autant qu'ils ont pu, dès qu'ils ont eu des synagogues ou des lieux d'assemblée pour exercer leur religion.

L'Eglise chrétienne, aussi bien que l'Église judaïque, a toujours regardé le livre des Psaumes comme le plus riche trésor de grandes pensées, de grandes images, de grandes leçons et de grandes prières.

nom ne désigne pas toujours un même personnage. Un est d'Eman, un autre d'Ethan, 12 des fils de Coré, une famille sacerdotale; 34 psaumes sont anonymes dans le texte hébreu (dans la traduction grecque, ils sont appelés ἀδέσποτοι, *sans maîtres*, et dans le thalmud, *orphelins*); parmi ceux-ci, il y a en encore probablement plusieurs de David, par exemple le psaume II (coll. *Act.* IV, 25). Les titres que l'on trouve dans les LXX et dans la Vulgate, mais non dans le texte hébreu, nomment aussi les auteurs d'un certain nombre d'autres psaumes; mais ils peuvent n'être pas tous exacts. La règle des Rabbins, d'après laquelle les psaumes anonymes seraient du même auteur que le psaume signé qui précède immédiatement, est insoutenable, tout comme l'opinion de certains Pères de l'Eglise qui attribue tous les Psaumes à David. Quelques psaumes se rapportent, ainsi que le montre leur contenu, à l'époque de l'exil ou à celle qui le suivit de près; mais aucun ne peut être attribué, d'après son contenu, à l'époque des Machabées (Gilly, *op. cit.* tom. III, p. 62 suiv.).

[1] *Prov.* XXII, 45. — [2] II *Reg.* V, 9. — [3] *Isai.* IX, 2. — [4] *Amos.* XVII, 7. — [5] *Thren.* III, 6; V, 19. — I *Esdr.* III, 2 suiv.

Où pourrions-nous trouver, dit le grand Bossuet, des monuments plus authentiques de notre foi, des motifs plus solides de notre espérance, des moyens plus puissants pour allumer en nous le feu de l'amour divin ? Ces chants religieux rappellent les principaux faits de l'histoire sainte : on sait que la coutume des anciens était de célébrer par des cantiques les événements intéressants dont ils voulaient transmettre la mémoire à la postérité; l'usage en fut établi chez les Hébreux depuis Moïse, et continué constamment. A l'exemple de ce législateur, Débora, Anne, mère de Samuel, Ezéchias, Isaïe, Habacuc, Jonas, Tobie, Judith, l'Ecclésiastique, etc. ; sous le nouveau Testament, la sainte Vierge Marie, le prêtre Zacharie, le vieillard Siméon, composèrent des cantiques pour exalter les bienfaits de Dieu. David célébra dans les siens presque tous les faits qui intéressaient son peuple. Ces monuments qui accompagnent l'histoire, et dont plusieurs ont été faits à la date des événements, en attestent la certitude. Par les récits de David, nous sommes convaincus que les écrits de Moïse et les autres livres historiques existaient de son temps; il n'aurait pas été possible de conserver un souvenir si exact de tant de choses, par la seule tradition.

Nous ferons voir, dans nos observations préliminaires sur les prophètes, que plusieurs psaumes sont évidemment prophétiques.

Personne ne doute aujourd'hui, parmi les savants, que les Psaumes ne soient une vraie poésie, c'est-à-dire des vers cadencés et mesurés ; mais comme on ne connaît plus la vraie prononciation de l'hébreu, nous ne pouvons en sentir l'harmonie. Josèphe, Origène, Eusèbe, saint Jérôme, parmi les anciens; Le Clerc, Bossuet, Fleury, dom Calmet, etc., parmi les modernes, ont été de ce sentiment, mais personne ne l'a mieux prouvé que Lowth [1] et Michaëlis dans ses notes sur cet ouvrage. Ils font voir que les psaumes sont en vers, non de la même mesure, mais les uns plus courts et les autres plus longs. Ils ont distingué dans le Psautier des poëmes de presque toutes les espèces, des idylles, des élégies, des pièces didactiques et morales, mais surtout des odes de tous les genres et de la plus grande beauté. Le style de ces diverses poésies est sententieux, plein de figures hardies, re-

[1] I *Esdr.* III, 2 suiv.

latives au génie, aux mœurs, aux usages des Orientaux ; il est vif, énergique, animé par la passion et par le sentiment, sublime dans les objets, dans les pensées, dans les mouvements de l'âme et dans les expressions ; tout y est personnifié, tout y vit, tout y respire, et rien n'est plus capable d'émouvoir. Les poésies profanes sont froides en comparaison de celles de David.

En vain un incrédule de nos jours (*Pour et contre la Bible*) qui, sous le voile de l'impartialité, mais aveuglé par ses préjugés et sa haine contre la révélation, n'a eu d'autre but que de rendre ridicules et méprisables nos Livres sacrés, a osé opposer le *Miserere* du psalmiste au *Justum ac tenacem propositi virum* d'Horace. Outre que la pièce du poète latin n'a pas un vers qui soit comparable aux versets 11, 15 et 18 du psaume 50, il y aurait eu plus de justice, de sagesse et de goût à faire le parallèle ou la comparaison des maximes du psalmiste et du poète sur des sujets analogues ou semblables ; alors le critique eût trouvé que le premier verset du psaume 124, *Qui confidunt in Domino*, vaut le *Justum ac tenacem*, et que le *Si consistant adversùm me castra* surpasse le *Si fractus illabatur orbis*, comme la force réelle l'emporte sur l'exagération.

Au reste, le plus grand de nos poètes lyriques, qui était sans contredit plus en état d'apprécier les poésies de David, et qui s'est immortalisé en les imitant, a reconnu qu'il se trouvait au-dessous de ses modèles, et en a porté un jugement bien différent.

Cet ouvrage divin n'a point échappé non plus à la censure de Voltaire et des autres incrédules, ses échos. Voltaire dit [1] : « Les » Juifs, dans leurs psaumes, paraissent souhaiter la mort du » pécheur plutôt que sa conversion. »

Nous demandons au critique que signifient donc ces vœux du psaume 65 ? « Que toute la terre vous adore, Seigneur, qu'elle publie vos louanges ; qu'elle chante des hymnes à la gloire de votre nom..... Les regards du Seigneur se portent sur les gentils ; nations, bénissez votre Dieu. » Que signifient ces transports du prophète aux psaumes 40 et 62 ? « Frappez des mains, peuples de l'univers, faites éclater votre joie ; Dieu est le roi de toute la terre, il régnera sur les nations, les chefs des peuples se réuni-

[1] *Philosophie de l'hist.* ch. XLIV, p. 224.

ront au Dieu d'Abraham..... Toutes les familles de l'univers seront bénies en lui..... Béni soit le nom de sa Majesté dont la terre soit remplie : puissent, puissent nos vœux être bientôt accomplis ! » Nous pourrions citer une infinité de traits semblables.

Avec un peu d'attention, le critique aurait trouvé la réponse à sa difficulté dans les psaumes mêmes qu'il cite. Si, au psaume 27, le prophète demande la punition temporelle des impies, c'est « parce qu'ils ne veulent pas être attentifs aux œuvres du Seigneur. » Si, au psaume 54, il désire qu'ils soient humiliés, c'est « qu'ils continuent de braver la toute-puissance de Dieu. » Si, au psaume 82, il fait des vœux pour qu'ils soient confondus et dispersés, c'est « afin qu'ils cherchent le nom du Seigneur, et qu'ils le reconnaissent pour le Dieu unique de l'univers. »

David, bien loin de témoigner des sentiments de vengeance contre ses ennemis personnels, proteste au contraire [1] qu'il ne s'est vengé d'aucun ennemi.

Nous avons déjà observé [2] que les imprécations prophétiques qui se trouvent dans les psaumes peuvent, selon les règles de la grammaire hébraïque et le génie de cette langue, être rendues par le futur, aussi bien que par l'impératif. On sait aussi que les droits et les devoirs réciproques des nations sont autres, à bien des égards, que ceux des particuliers ; et qu'un peuple peut, en certains cas et pour sa propre conservation, non-seulement désirer et demander la défaite de ses ennemis, mais encore la procurer de tout son pouvoir.

Enfin, les Pères de l'Eglise ont observé que, sous le nom de ses ennemis, David entend les ennemis de Dieu et de Jésus-Christ, principalement les Juifs incrédules et réprouvés, et qu'il annonce les vengeances qui tomberont sur eux. Cela paraît évidemment par le psaume 21, que Jésus-Christ s'est appliqué sur la croix. Ce qui est dit des méchants ne peut pas s'entendre des ennemis de David. Eh ! n'est-il pas dans l'ordre qu'aux doux accents de la longanimité miséricordieuse se joignent quelquefois les cris sévères de la justice indignée ? et doit-on chercher un sujet de scandale en voyant autant de véhémence dans les menaces pro-

[1] *Ps.* VII, 5. — [2] Note XXIII sur le premier livre des Rois.

férées contre les méchants que de force et de douceur dans les promesses faites aux bons, ainsi que dans les consolations données aux repentants ?

D'autres incrédules ont encore trouvé quelques autres passages des psaumes dignes de censure.

« 1° Ils accusent David de montrer peu de foi à la vie future : » il demande si les morts loueront le Seigneur, s'ils annonceront » ses miséricordes dans le tombeau; il appelle l'état des morts » *les ténèbres*, *le séjour de l'oubli et de la perdition*, » etc.

Mais dans combien d'autres passages David ne parle-t-il pas de la vie future, du bonheur éternel des justes, de la fin déplorable des méchants ? Il dit qu'ébranlé quelquefois [1] par la prospérité temporelle de ces derniers, il a été tenté de douter si les justes ne travaillent pas en vain ; mais qu'il a pénétré dans ce mystère de la Providence, en considérant la fin dernière des impies; il conclut en disant : « Dieu sera mon partage pour l'éternité. » Il exhorte les justes à ne pas envier le sort des pécheurs en ce monde, les assure [2] que Dieu sera leur héritage pour jamais. Il espère que Dieu ne laissera pas son âme dans le séjour des morts [3], mais lui rendra une nouvelle vie qui ne finira plus. Ce n'est donc que par comparaison avec ce que nous faisons sur la terre qu'il demande si les morts loueront le Seigneur comme les vivants.

2° Les incrédules demandent « comment David a pu dire à » Dieu qu'il a péché contre lui seul ? N'avait-il pas péché contre » Urie, qu'il avait déshonoré et fait mourir de la manière la » plus injuste et la plus révoltante ? contre Bethsabée, qu'il » avait séduite et fait tomber dans l'adultère ? contre ces braves » soldats qu'il avait fait périr pour envelopper Urie dans leur » massacre ? contre son peuple, qui n'avait pu voir sans le plus » grand scandale un prophète, un homme si favorisé de Dieu, » tomber dans les plus grands crimes ?

Le mot *seul* n'emporte pas toujours une exclusion de tous autres. Quand le grand-prêtre Achimélech dit à David [4] : « D'où vient que vous venez seul ? » il avait quelques gens avec lui, comme on le voit par le verset 4, mais beaucoup moins qu'à

[1] *Ps*. LXXII, 3. — [2] *Ps*. XXXVI, 1, 2. — [3] *Ps*. XV, 10. — [4] I *Reg*. XXI, 1.

l'ordinaire ; car, en qualité de gendre de Saül et d'un des premiers officiers de ce prince, il avait toujours une suite considérable. Quand saint Jude dit [1] qu'il y en a qui ne veulent point reconnaître Jésus-Christ, notre *seul* Maître et notre *seul* Seigneur, sûrement cet apôtre n'exclut pas le Père céleste et le Saint-Esprit.

Ainsi, quoique David eût péché contre Urie, contre Bethsabée, contre un grand nombre de ses soldats, et même contre tout son peuple, il dit qu'il a péché contre Dieu seul, parce que, pénétré de la plus vive douleur d'avoir offensé le Seigneur, il ne pensait qu'à cet Être souverain, oubliant pour ce moment toutes les créatures contre lesquelles il avait aussi péché.

3° « David [2] fait à Dieu un vœu de ne point entrer dans le
» secret de sa maison, de ne point monter sur le lit qui était
» préparé pour sa couche, de ne point goûter les douceurs du
» sommeil jusqu'à ce qu'il eût construit un temple au Seigneur.
» Or, disent les incrédules, David par ce vœu s'engageait à une
» chose impossible ; car un tel vœu ne pouvait s'exécuter que
» dans un grand espace de temps. Peut-on regarder comme
» inspiré de Dieu un homme qui fait une promesse qu'il ne peut
» remplir ? »

C'est ici une de ces hyperboles dont toutes les langues sont remplies. Nous en trouvons une dans le livre des Proverbes toute semblable à celle-ci. Le sage veut que si on a répondu pour son ami [3], on fasse tous ses efforts pour se décharger de l'obligation qu'on a contractée. « Courez de tous côtés, dit-il, hâtez-vous et réveillez votre ami, ne laissez point aller vos yeux au sommeil, » etc. Certainement, le sage n'exige pas qu'une caution ne puisse dormir jusqu'à ce qu'elle soit dégagée ; il veut seulement qu'elle emploie toute la diligence dont elle est capable pour cela. C'est dans ce sens que Jérémie disait aux Juifs [4], après la ruine de Jérusalem : « Faites couler de vos yeux jour et nuit un torrent de larmes ; ne vous donnez point de relâche et que la prunelle de votre œil ne se taise point. » C'est aussi en ce sens que nous disons tous les jours que nous ne prendrons aucun repos jusqu'à ce que nous ayons terminé une affaire qui quel-

[1] *Jud.* 4. — [2] *Ps.* CXXXI, 1 suiv. — [3] *Prov.* VI, 1. — [4] *Thren.* II, 18.

quefois ne peut être achevée qu'après plusieurs années. Nous ne voulons pas par là nous interdire le repos et le sommeil pendant tout ce temps ; mais nous marquons par ces paroles que nous ferons notre principale occupation de cette affaire, et que nous ne la perdrons pas de vue jusqu'à ce qu'elle soit finie, et c'est dans ce sens que tout le monde entend ces sortes d'expressions.

« Mais David, ajoutent les incrédules, n'accomplit pas son » vœu ».

Cela est vrai, mais c'est parce que Dieu l'en dispensa, en lui envoyant annoncer par le prophète Nathan que ce n'était pas lui, mais son fils Salomon, qu'il avait choisi pour cette entreprise.

4° Dans le psaume LVIIe, 5, David compare le pécheur endurci à l'aspic qui se bouche les oreilles pour ne pas entendre la voix de l'enchanteur. De même dans Jérémie [1], le Seigneur menace les Juifs de leur envoyer des serpents sur lesquels l'enchanteur n'aura aucun pouvoir.

« Ces expressions, disent les incrédules, sont fondées sur une » opinion fausse ».

Il est certain et incontestable que l'on peut enchanter les serpents. Dans les Indes, il y a des hommes qui les prennent au son du flageolet, les apprivoisent, leur apprennent à se mouvoir en cadence [2]. En Egypte, plusieurs les saisissent avec intrépidité, les manient sans danger et les mangent [3]. Ce secret était affecté autrefois à certaines familles égyptiennes que l'on nommait *Psylles ;* il y a sur ce nom un discours dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome 10, in-12, page 431.

Quoique ces secrets paraissent merveilleux aux ignorants, ils sont cependant très-naturels. Les premiers hommes qui ont trouvé quelque remède contre la morsure des serpents se sont attribué une vertu surnaturelle pour se faire considérer des peuples, et pour empêcher qu'on n'examinât leurs secrets de trop près. On ne saurait douter que ces prétendus enchanteurs n'aient cherché à augmenter aux yeux du vulgaire l'idée de quelque finesse surnaturelle particulière aux serpents, par les tours surprenants dont ils leur faisaient honneur. Le plus extra-

[1] *Jerem.* VIII, 17. — [2] Voyez *Essais historiques sur l'Inde.* — [3] *Recherches historiques sur les Egyptiens,* tom. 1, sect. 3, p. 121.

ordinaire de ces tours était de se boucher les oreilles, afin de pouvoir résister à tous les enchantements, et c'est ce qu'il faut expliquer.

Les prétendus enchanteurs s'étaient familiarisés avec différentes espèces de serpents, dont quelques-unes, n'étant point nuisibles du tout, servaient à leur concilier l'admiration des ignorants, en leur persuadant que c'était la force de leurs charmes qui empêchait que ces animaux ne leur fissent le moindre mal. D'autres, d'une espèce plus dangereuse, comme la vipère, mais qui ne mordent que quand on les blesse ou qu'on les provoque, pouvaient être apprivoisés peu à peu, ou mis hors d'état de nuire, en leur ôtant les deux dents par lesquelles ils dardent leur poison. En général, ces différents serpents étaient très-propres, entre les mains de personnages rusés, à amuser les ignorants et à les tromper, en leur persuadant que par la vertu de certains enchantements il y avait moyen de leur ôter toute qualité nuisible. Mais comme leurs remèdes manquaient leur effet dans plusieurs occasions et ne guérissaient pas la morsure de certains serpents, ces magiciens charlatans ne pouvaient se tirer d'affaire qu'en assurant que de pareils serpents avaient une vertu particulière qui les garantissait de leurs charmes ; et comme la piqure des serpents sourds est la moins susceptible de guérison et qu'on la croit même incurable, ils faisaient croire aux ignorants que leurs charmes consistaient dans le son de certains mots prononcés devant ces serpents, mais qui ne produisaient aucun effet sur eux, parce qu'ils avaient la finesse de se boucher les oreilles. De là plusieurs contes absurdes, inventés pour relever l'habileté du serpent et pour sauver l'honneur de l'enchanteur. Mais tout ce charlatanisme ne détruit point un fait vrai, à savoir qu'il existe réellement des secrets naturels pour enchanter les serpents, c'est-à-dire pour pouvoir les manier sans danger et guérir leurs blessures. « Nous avons vu, dit Valmont de Bo-
» mare [1], une couleuvre blanchâtre qui était tellement atta-
» chée à sa maîtresse, qu'elle lui montait le long des cuisses et
» des bras, se cachait sous ses vêtements, etc. Sensible à sa voix,
» le reptile obéissait à ses ordres et arrivait près d'elle : il la

[1] *Dictionnaire d'hist. naturelle*, art. *Serpent familier*.

» reconnaissait ou distinguait lorsqu'elle riait, se mouchait ou » qu'elle marchait. Nous l'avons vue encore, étant dans un petit » bateau sur la rivière de Seine, suivre dans l'eau le bateau où » était sa maîtresse qui l'avait jetée à l'eau exprès et qui l'ap- » pelait ; mais la marée venant à monter, elle disparut et on la » perdit, au grand regret de sa mère nourrice. Cette couleuvre » allait près du feu dans l'hiver. »

Nous renvoyons aux commentateurs et aux interprètes pour l'explication des passages obscurs et difficiles qui se rencontrent dans les Psaumes. Voyez la *Bible d'Avignon*, Berthier, Duguet, etc. Nous finirons cette note en remarquant une méprise grossière de Voltaire. Il rend ainsi [1] le verset 15 du psaume 103 : *Tu produis du foin pour les bêtes et de l'herbe pour l'homme*. Apparemment que ce grand critique ne s'est pas aperçu que ces mots, *herbam servituti hominum*, ne désignent pas la *nourriture de l'homme*, mais l'aliment des animaux destinés au service de l'homme. C'est le sens du mot *servituti*, ainsi que du terme hébreu *âboudah*, qui y répond (*a*).

(*a*) Nous devons ajouter que des exégètes plus sérieux que Voltaire, Bellarmin, par exemple, traduisent comme lui ce verset, en entendant par *herbam* les légumes qui servent à l'alimentation de l'homme. Cependant la loi du parallélisme est plus favorable à l'interprétation de Du Clot, et c'est celle que nous avons adoptée dans notre version latine des Psaumes, insérée dans le tom. II du *Supplément* aux *Commentaires de Corn. de Lapierre*, édit. Vivès.

[1] *Philosophie de l'hist.*

NOTE SUR LES PROVERBES.

NOTE UNIQUE.

Authenticité du livre des Proverbes, et réponse aux objections des incrédules.

Les Proverbes de Salomon ont à leur tête le nom de ce prince, et ce titre appartient incontestablement aux vingt-quatre premiers chapitres qui renferment le recueil que Salomon avait fait des maximes les plus importantes de la morale. Au vingt-cinquième chapitre commence un autre recueil que des sages firent de plusieurs sentences choisies du même prince, sous le règne d'Ezéchias. Ces deux recueils ne sont qu'une partie des paraboles que Salomon avait faites et qui se montaient [1] à trois mille sentences. » A ces deux recueils ont été jointes les sentences d'un Agur, fils de Jaché, et les avis donnés au roi Samuel par sa mère ; elles remplissent les deux derniers chapitres (*a*), et le livre en entier a toujours été dans le canon des Juifs.

(*a*) Un troisième supplément (chap. XXXI, 10-31) présente, sous la forme d'un chant alphabétique, la description de la femme forte, c'est-à-dire d'une bonne mère de famille. — Quant à l'auteur, le livre est habituellement désigné comme un écrit de Salomon. On ne peut pas toutefois prendre cette indication à la rigueur, comme si l'ouvrage entier, dans toutes ses parties et surtout dans sa forme actuelle, devait être attribué à Salomon ; car il ressort nettement du chap. XXV, 1, qu'il ne reçut sa forme actuelle qu'après le roi Ezéchias. Il ne faut donc considérer comme proverbes de Salomon que ceux qui sont désignés comme tels : par conséquent, d'abord la première partie, chap. I-IX, puis les deux recueils compris dans les chap. X-XXII, 16, et XXV-XXIX. Encore doit-on admettre qu'une grande quantité de ces proverbes existait déjà

[1] III *Reg*. IV, 32.

Selon Voltaire, cet ouvrage est indigne de Salomon, et il prétend qu'il ne fut composé que dans Alexandrie.

Il dit 1° « que le livre des Proverbes est un recueil de maximes » triviales, basses, incohérentes, sans goût, sans choix, sans » dessein [1]. »

Ce qui peut paraître bas et trivial à quelques personnes en certaines langues, dans certains temps et dans certains pays, peut très-bien ne l'avoir point paru et ne l'avoir point été en d'autres pays, en d'autres temps et dans une autre langue. Il ne faut pas avoir beaucoup lu pour en être persuadé : Homère seul en fournit plus d'une preuve. Combien de pensées, d'images, de détails qui, élégants et nobles de son temps et dans sa langue, paraîtraient bas aujourd'hui dans la nôtre ! Ce n'est donc point par notre langue, nos mœurs et nos usages, c'est par la langue des anciens écrivains, sur les usages et les mœurs des temps et des pays où ils vivaient, qu'il convient de les juger.

Des hommes de goût, des écrivains capables de juger des styles, et qui avaient l'avantage de pouvoir lire le livre des Proverbes dans le texte original, n'en ont point parlé comme nos philosophes. Ces maximes, où ils ne voient que bassesse et trivialité, leur ont paru écrites avec une précision piquante, d'un style élégant et pur, et ornées de sentiments, d'images, de comparaisons, etc., propres à les fixer dans la mémoire des lecteurs à l'instruction desquels elles étaient destinées. C'est ainsi qu'en ont jugé les Fénelon, les Bossuet, les Lowth, les Michaëlis, savants dont l'érudition et le goût ne peuvent être révoqués en doute.

M. Chassanis, qui n'a pas craint de se montrer publiquement chrétien depuis la révolution, s'exprime ainsi dans sa préface de la *Morale universelle tirée des Livres saints* : « Tout ce que les philosophes anciens et modernes ont dit de bon se trouve dans nos Livres saints ; mais ils renferment ce qu'aucun philosophe n'a jamais dit et ce que la sagesse humaine ne pouvait imaginer. Oui, ce n'est que dans ces Livres que l'esprit s'éclaire par de véritables connaissances ; que le cœur s'épure par la sainteté des

avant Salomon, qui ne fit que leur donner une forme plus agréable, une expression plus ferme et définitive (Welte).

[1] *Dictionn. philosophique.*

principes; que l'âme s'agrandit par la sublimité des idées; que tout l'homme enfin s'ennoblit et s'élève à l'espérance de l'immortalité. »

Pompignan s'est exprimé de même [1] : « Il n'y a pas une seule vérité utile dans les ouvrages philosophiques anciens ou modernes les plus estimés, qui ne se trouve dans les Livres saints; ils peuvent donc nous tenir lieu de toute instruction en ce genre, et l'on aurait tort de chercher ailleurs ce qu'ils nous offrent si abondamment et d'une manière si parfaite. »

Ecoutons encore ce que Du Pin pense du livre des Proverbes en particulier. « Ce livre, dit cet habile critique [2], surpasse tout » ce que les philosophes ont fait en ce genre, soit pour la justesse » des pensées, soit pour la noblesse de l'expression, soit pour la » variété surprenante et la grande étendue des matières, soit » enfin pour la sagesse des maximes. On n'y trouve point de ces » fausses lueurs qui se rencontrent assez ordinairement dans les » sentences où l'on cherche quelquefois le brillant, sans s'attacher » au solide. On n'y voit point de ces expressions basses, ou de » ces pointes frivoles dans lesquelles il est difficile que ne » dégénèrent quelquefois les sentences communes. On n'y ren» contre point de ces pensées guindées et de ces tours forcés qui » sont l'effet d'une imagination déréglée par trop de contention. » Tout y est vrai, sublime, sage, simple, naturel, instructif. Il est » à la portée de tout le monde, il contient les devoirs de tous les » états. En un mot, c'est un livre très-propre à former le sage » parfait. »

» Ses maximes sont incohérentes. »

Nous convenons que dans le livre des Proverbes, surtout après les neufs premiers chapitres, l'ordre didactique n'est point observé et qu'on n'y voit ni divisions, ni définitions, ni argumentation, rien en un mot de la méthode des dialecticiens; mais y était-elle nécessaire? Salomon ne prétendait pas faire un traité philosophique sec et froid, il écrivait pour la jeunesse, à qui la variété plaît, et pour qui des pensées détachées qui la frappent conviennent mieux que de longs raisonnements qui l'ennuient.

[1] *Poésies sacrées,* discours préliminaire. — [2] *Dissertation prélim. sur la Bible.*

« Maximes sans goût, sans choix, sans dessein. »

Il est vrai qu'elles ne sont point écrites dans le goût de certaines pensées modernes : mais ce goût moderne est-il bien le vrai goût? l'est-il exclusivement à tout autre? Les pensées de Salomon ne sont ni épigrammatiques ni alambiquées ; il n'y prend point le ton d'oracle ; il ne s'enveloppe point dans les ténèbres d'un style amphigourique. Il ne voulait qu'instruire, et il savait que l'entortillage et l'obscurité nuisent à l'instruction.

Quant au manque de dessein, si toutes les parties ne sont pas liées entre elles, un but commun les unit ; et ce but y est si marqué qu'il ne peut être méconnu : c'est de former la jeunesse à la piété, à la prudence, à l'observation exacte de tous les devoirs, en un mot, de lui inspirer la crainte de Dieu et de la mener au bonheur par la vertu.

« On y voit des chapitres entiers où il n'est parlé que de » gueuses qui invitent les passants à coucher avec elles. Salomon » aurait-il tant parlé de la femme impudique? »

Est-ce une chose indigne d'un sage de prévenir la jeunesse contre les artifices des femmes impudiques? de lui retracer les honteuses et funestes suites d'un mauvais commerce, de la détourner de se plonger dans un abîme qui entraîne tant de maux pour le corps et pour l'âme!

« Peut-on se persuader qu'un roi éclairé ait composé un recueil » de sentences dans lesquelles on n'en trouve pas une seule qui » regarde la manière de gouverner, la politique, les mœurs des » courtisans, les usages de la cour? »

Nous pourrions d'abord observer que Salomon ayant composé divers ouvrages qui ne sont point parvenus jusqu'à nous, avait peut-être traité de ces divers objets dans quelqu'autre ; que d'ailleurs il ne se proposait dans ses *Proverbes* que de donner à la jeunesse des leçons générales de vertu et de sagesse et qu'il n'était point nécessaire qu'il parlât de politique et de gouvernement. Mais dans le recueil de ses sentences est-il donc vrai qu'il n'y en ait effectivement pas une seule qui regarde la manière de gouverner la politique, etc.? Que signifient donc ces maximes : « Qui foule les peuples excite les séditions et les révoltes ; la miséricorde et la vérité sont la garde des rois, et la justice est le soutien du trône ; la justice illustre les peuples ; un roi juste

rend ses Etats florissants? » et cette autre : « Un peuple nombreux fait la gloire du souverain ? » et cette autre encore : « Le roi qui prête l'oreille aux paroles du mensonge n'a que des ministres impies, » c'est-à-dire injustes, infidèles, ennemis du bien public? Ne sont-ce pas là des maximes qui regardent la manière de gouverner ?

L'éloquent Bossuet en a fait la remarque [1] : « On trouve, dit-il, dans ce livre, tant et de si sages maximes de gouvernement, qu'on y reconnaît aisément la sagesse d'un roi consommé dans l'art de régner. » Voilà un jugement bien différent de celui de Voltaire : d'où vient cette opposition, sinon de ce que le savant évêque de Meaux n'a parlé de cet ouvrage qu'après l'avoir médité, et que le philosophe critique en a parlé sans peut-être l'avoir lu, ou du moins après l'avoir lu avec tant de négligence, de précipitation et de préjugés, qu'il n'a pas même su ce qu'il contient ?

2° Voici sur quoi il se fonde pour prouver que ce même ouvrage n'est pas de Salomon et a été composé à Alexandrie : « Salomon aurait-il dit [2] : *Ne regardez point le vin quand il paraît » clair et que sa couleur brille dans le verre ?* Je doute fort qu'on » eût des verres à boire du temps de Salomon : c'est une invention fort récente, et ce passage seul indique que cette rapsodie » juive fut composée dans Alexandrie, ainsi que tant d'autres » livres juifs. »

Nous pourrions d'abord opposer au critique les tasses ou coupes transparentes que les ambassadeurs grecs virent à la cour de Perse, longtemps avant Alexandre ; plusieurs savants les ont crues de verre. Nous pourrions dire encore que le verre, au rapport de plusieurs auteurs anciens, de Pline [3], de Tacite [4], fut inventé, non dans Alexandrie, mais dans la Palestine, sur les bords du fleuve Bélus. Quoique ce bord n'eût pas plus de cinq cents pas d'étendue, un si petit espace, dit Pline [5], a suffi pour fournir « pendant beaucoup de siècles, » la matière de tout le verre qui s'est fabriqué. On faisait du verre à Sidon, qui n'est pas

[1] Préface à la tête des notes sur les *Proverbes*. — [2] *Dictionn. philosophiq.* — [3] Lib. XXXVI, cap. XXVI. — [4] *Histor.* lib. V. — [5] *Ibid.* cap. XXVII.

éloigné de Bélus. Nous apprenons d'Aristophane que de son temps, c'est-à-dire quatre cents ans avant Jésus-Christ, il y avait des verres brûlants à Athènes, des verres préparés pour des expériences physiques ; il y avait donc dès lors des verreries dans la Grèce : ce n'était donc plus déjà, quatre cents ans avant Jésus-Christ, le sable du Bélus qui fournissait tout le verre. Il faut donc placer au-dessus de cette époque cette multitude de siècles dont parle Pline, pendant lesquels on n'avait de matière pour en fabriquer que celle que l'on tirait de cette rivière.

Nous pourrions dire encore qu'Isaïe en parle, que le prophète Ezéchiel y fait allusion, qu'il n'était point inconnu du temps même de Moïse et de Job. Voyez la savante dissertation de M. Michaëlis [1] sur l'ancienneté du verre chez les Hébreux.

Mais, sans entrer dans ces discussions savantes, une seule réflexion suffit pour renverser le raisonnement du téméraire et ignorant critique. C'est que son raisonnement suppose que dans le texte original il est question de verre à boire, de coupe, de gobelet de verre. Or, le terme hébreu que nos versions et la Vulgate ont rendu par *verre*, ne signifie ni *verre à boire* ni gobelet de *verre*, mais un gobelet, une tasse, de quelque matière qu'elle puisse être.

« Mais, ajoute le critique [2], le livre des Proverbes dit : *Ne re-* » *gardez point le vin quand il paraît clair et que sa couleur brille* » *dans le verre*. Comment le vin aurait-il brillé dans un gobelet » de métal ou de bois ? »

Quoi ! avant l'invention du verre, les anciens ne savaient pas si le vin qu'ils buvaient était clair ! et ceux parmi nous qui boivent dans des gobelets d'or ou dans des tasses d'argent ne voient pas si leur vin est clair, et s'il brille (*a*) !

3° « Voltaire trouve peu vraisemblable, dit Palissot, que » Salomon ait dit que *la terreur du roi est comme le rugissement* » *du lion* [3]*;* il croit reconnaître évidemment dans ces paroles le

(*a*) Tel est le sentiment de Rosemmüller, qui s'exprime ainsi : « Videtur h. l. calix potius aureus intelligendus, qui vini colorem non parum juvat et adauget. » *Prov.* XXIII, 31.

[1] *Mémoires de l'Académie de Gottingue*, tom. III. — [2] *Raison par Alphabet*. — [3] *Prov.* XX, 2.

» langage d'un esclave accoutumé à trembler sous son maître,
» et non celui d'un monarque. »

L'empereur Marc-Aurèle a écrit, et on n'en doute pas : « La faveur des princes ne mérite presque jamais les peines qu'on se donne pour l'obtenir. Plus on s'approche d'eux, plus on se livre à des chaînes qui, pour être dorées, n'en sont pas moins pesantes, » etc. Ne serait-on pas en droit, d'après un raisonnement tout pareil à celui de Voltaire, de soutenir qu'il n'y a pas d'apparence qu'un empereur se soit exprimé ainsi, et d'attribuer l'ouvrage de Marc-Aurèle à quelque courtisan désabusé et rassasié de dégoûts ?

D'autres critiques ont objecté encore deux passages du livre des Proverbes, pour en attaquer l'inspiration. D'abord ils ont dit que « Salomon a été dans l'erreur commune au sujet des
» fourmis [1], et que les naturalistes démentent ce qu'il a dit de
» la prévoyance de ces animaux, qu'on croyait ramasser en été
» la nourriture dont elles ont besoin. »

Dans les apologues, il n'est point nécessaire que l'objet de comparaison soit réel où même possible, il suffit qu'il soit propre à l'application qu'on en fait. La similitude, la comparaison, l'exemple, sont des apologues abrégés. Quel est le but de la similitude ou comparaison ? c'est de faire connaître de plus en plus le sujet dont on parle, en le comparant à un autre qui a quelque ressemblance avec lui. Quel est le but de l'exemple ? c'est de donner un modèle de conduite, et d'animer à l'imiter par la vue de ce que pratique celui qu'on donne pour modèle. Or, dans l'un et dans l'autre cas, l'apparence ou l'opinion est aussi propre que la vérité à produire cet effet.

On croit communément que la colombe est sans fiel ; dès lors, sans examiner la vérité du fait, on dira à un vindicatif qu'il faut être sans fiel, comme la colombe.

Les hommes voient les fourmis transporter pendant l'été quantité de grains dans leurs fourmilières; ils ne les voient point sortir l'hiver pour chercher de la nourriture ; ils les voient reparaître pleines de vie au printemps. Ils ont naturellement conclu de là qu'elles s'étaient nourries pendant l'hiver du blé qu'elles

[1] *Prov.* VI, 6.

avaient recueilli au temps de la moisson ; telle a été l'opinion reçue généralement. D'après cette opinion, on a pu, sans de plus amples recherches, les proposer pour modèles aux paresseux qui, passant la belle saison dans l'oisiveté, se trouvent dans l'indigence pendant l'hiver. Il y a plus, c'est que, lors même qu'on a reconnu la fausseté de ces opinions vulgaires, on ne laisse pas de continuer de s'en servir. Ne disons-nous pas tous les jours qu'une jeune personne qui a une belle voix chante comme une sirène ? Croyons-nous pour cela à l'existence des sirènes ?

Un autre incrédule, à l'occasion de ce passage des proverbes [1] : « Le juste tombera sept fois et se relèvera ; mais les impies tomberont dans le mal, » dit (*Nouvelles libertés de penser*) : « La » religion est si peu proportionnée à l'humanité, que le plus » juste fait des infidélités à Dieu sept fois par jour, c'est-à-dire » plusieurs fois. »

Ces termes, *par jour*, ne se lisent ni dans l'original ni dans aucune version. C'est une addition de l'incrédule, insérée dans le texte pour grossir la difficulté.

Le terme hébreu *naphal, tomber*, se trouve plus de 400 fois dans l'Ecriture, mais jamais il n'y signifie *pécher*. Les Septante et saint Jérôme ne l'ont jamais traduit ainsi, quoiqu'ils lui aient donné d'autres significations que celle de *tomber*. Il ne faut donc pas prendre pour des péchés les chutes dont il est parlé dans ce texte ; mais on doit entendre par là des disgrâces, des afflictions, des épreuves ; car telle est la signification de ce mot dans un très-grand nombre de passages de l'Ecriture. Dieu promet ici au juste que, quoiqu'il tombe dans plusieurs malheurs, il l'en tirera. C'est la même promesse que celle que nous lisons dans Job [2] : « Dieu, après vous avoir affligé six fois, vous délivrera, et à la septième il ne permettra pas même que le mal vous touche ; » et dans le Psaume XXXIII, 20 : « Les justes sont exposés à beaucoup d'afflictions, et le Seigneur les délivrera de toutes ces peines ; » et au Psaume XXXVI, 24 : « Lorsque le juste tombera, il ne se brisera point, parce que le Seigneur met sa main sous lui. »

La protection que Dieu promet aux justes se fait encore sentir

[1] *Prov.* XXIV, 16. — [2] *Job.* V, 19.

par l'opposition de sa conduite à l'égard des impies ; car, après avoir assuré qu'il délivrera le juste de ses malheurs, il dit que les impies tomberont dans le mal, sans ajouter qu'il les en tirera, marquant par ce silence qu'il les y laissera pour les punir de leurs désordres.

NOTE SUR L'ECCLÉSIASTE

NOTE UNIQUE.

Authenticité du livre de l'Ecclésiaste, et réponses aux objections des incrédules.

On convient généralement parmi les orthodoxes que Salomon est l'auteur de l'Ecclésiaste, parce que l'auteur se dit fils de David, et roi de Jérusalem, et parce que plusieurs passages de ce livre ne peuvent être appliqués qu'à ce prince. Il dit qu'il a été le plus éclairé, le plus riche, le plus magnifique et le plus voluptueux de tous les rois qui ont occupé le trône de Jérusalem avant lui [1], et ces traits réunis caractérisent Salomon. Joignons-y ce qu'on y lit encore [2], que « l'Ecclésiaste, qui était très-sage, employa ses recherches à l'instruction de sa nation ; qu'il composa grand nombre de paraboles ; qu'il s'appliqua à écrire des discours aussi utiles que vrais. »

« Mais, dit un critique, Salomon a conservé la couronne jus- » qu'à sa mort, et l'auteur de l'Ecclésiaste dit : *J'ai été roi.* Un » prince peut-il parler ainsi, tandis qu'il est sur le trône? »

Rien de plus aisé et de plus simple que de résoudre cette difficulté. On met souvent dans l'hébreu le prétérit pour le présent. Cette langue n'ayant point de présent, une des règles de sa grammaire veut qu'on exprime ce temps par le prétérit ou le futur ; et c'est le sens qu'exige le sujet dont on parle qui détermine sa signification. Eve dit : [3] « Je possède un homme par la grâce de Dieu, » comme a fort bien traduit M. de Sacy, car il s'agit là d'une chose présente. L'hébreu porte cependant, *possedi*, *j'ai*

[1] *Eccle.* I, 7 et 8. — [2] *Ibid.* XII, 9 et 10. — [3] *Gen.* IV, 1.

possédé. Dieu ayant demandé à Caïn [2] où était son frère, il lui répond : *Nescio*, selon la Vulgate, *je ne sais pas*. L'original porte : *Nescivi*, *je n'ai pas su*. Saint Jean dit [1] : « Il y en *a* un au milieu de vous que vous ne connaissez pas ; » il y a dans le grec, comme dans la Vulgate, *stetit*, *il y en a eu un* (*a*).

Grotius a pensé que le livre de l'Ecclésiaste a été composé par des écrivains postérieurs à Salomon, qui le lui ont attribué. « On » y trouve, dit-il, des termes qui ne se rencontrent que dans » Daniel, dans Esdras et dans les Paraphrases chaldaïques. »

Cette allégation est bien frivole : Salomon, qui était si instruit, n'a-t-il pas pu avoir connaissance du chaldéen ? Dans le livre de Job, il y a plusieurs mots dérivés de l'arabe, du chaldéen et du syriaque ; que s'en suit-il de là ? Grotius jugeait encore que, pour le temps de Salomon, l'auteur de l'Ecclésiaste parle trop clairement du jugement de Dieu, de la vie à venir et des peines de l'enfer ; mais ces mêmes vérités se trouvent aussi clairement énoncées dans Job, dans les Psaumes, dans le Pentateuque, livres certainement antérieurs à Salomon (*b*).

L'Ecclésiastique a été un sujet de scandale pour les incrédules. Ils se sont imaginé, ou, pour mieux dire, ils ont voulu faire en-

(*a*) Hitzig, dans son *Commentaire* (p. 133), explique ainsi ce passage : *J'étais roi en Israël* doit s'unir à ce qui suit : *Et je m'appliquai à la recherche*. Salomon indiquerait par là que sa position lui fournissait l'occasion et les moyens de tout observer. A l'opinion traditionnelle qui regarde Salomon comme l'auteur de l'Ecclésiaste, on oppose encore ce passage : « Je fus plus sage qu'aucun de ceux qui m'avaient précédé à Jérusalem. » Mais Salomon pouvait appliquer ces paroles aux rois qui avaient régné dans cette ville avant David.

(*b*) La question de l'*auteur* de l'Ecclésiaste n'appartient pas au domaine de la foi. Aussi un certain nombre d'interprètes de nos jours, même catholiques (Iahn, Herbst, Movers, etc), soutiennent que ce livre est postérieur à Salomon. Ce n'est point dans une intention frauduleuse, mais par une fiction littéraire, que l'auteur aurait mis en tête le nom du plus sage des rois, à peu près comme Cicéron, dans son traité *de Senectute*, a fait parler le sage Caton. Voyez les arguments pour et contre cette opinion exposés et discutés dans notre *Préface* au *Commentaire* de Corn. de Lapierre *sur l'Ecclésiaste*, édit. Vivès.

[1] *Gen*. IV, 9. — [2] *Joan*. I, 26.

tendre que ce livre avait été composé pour prouver que l'homme ne doit chercher qu'à mener une vie tranquille en ce monde ; que l'avenir ne doit point l'inquiéter, parce que tout meurt avec le corps. M. Fréret [1] en cite plusieurs passages qui semblent établir cette doctrine. On connaît l'extrait fort infidèle qu'en a donné Voltaire (*a*).

Quiconque lira l'Ecclésiaste sans préjugé y trouvera une morale bien différente de celle que nos philosophes lui attribuent. Le sage, loin de nous inviter à la volupté, commence par avouer qu'après s'y être livré lui-même il a reconnu [2] qu'elle n'est que vanité et affliction d'esprit. » Est-ce là le langage des épicuriens anciens et modernes ?

Parce qu'un écrivain raisonne avec lui-même et propose des doutes, est-il pour cela pyrrhonien, surtout lorsqu'il en donne la solution ? L'Ecclésiaste rapporte les différentes idées qui lui sont venues à l'esprit, sur le cours bizarre des événements, sur la conduite inconcevable de la Providence, sur le sort des bons et des méchants dans ce monde ; il conclut que « Dieu jugera le juste et l'impie, et qu'alors tout sera dans l'ordre [3]. » Si ses réflexions semblent souvent se contredire, si quelquefois il semble

(*a*) Trois pensées principales remplissent et pénètrent le livre de l'Ecclésiaste. 1° Sur la terre, tout est livré à un perpétuel mouvement, tout est fugitif, périssable, et par là même imparfait. 2° Au milieu de cette perpétuelle vicissitude de toutes choses, le mieux pour l'homme est de jouir en paix, aussi longtemps qu'il le peut, des biens de cette vie. 3° Ces biens viennent de Dieu ; il faut donc les considérer et en jouir comme étant des bienfaits divins : donc que l'homme craigne Dieu et observe sa loi... Nous avons donc dans l'*Ecclésiaste* la philosophie pratique d'un Hébreu, qui se résume dans cette maxime : Puisque tout, sous le soleil, est fugitif, périssable et imparfait, jouis en paix, avant que la mort n'arrive, des biens que Dieu a mis devant toi. Sans doute, il y a loin de cette morale à celle de l'Evangile ; mais il ne faut pas oublier que nous sommes encore sous l'Ancien Testament, et que, depuis Moïse jusqu'au dernier des prophètes, tous les hommes inspirés ont promis ou promettront aux Israélites l'abondance des biens de la terre, comme une récompense de l'observation de la loi divine (Herbst et Welte, *Introd. aux liv. de l'Anc. Test.*, en allem.).

[1] *Examen critiq. des Apologistes de la relig. chrétienne.* — [2] Chap. II, 1 et 2. — [3] *Eccle.* III, 17.

préférer le vice à la vertu, et la folie à la sagesse, il enseigne bientôt [1] qu'il vaut mieux entrer dans une maison où règne le deuil que dans la salle d'un festin : « Dans la première, l'homme apprend à penser à la destinée qui l'attend, et, quoique plein de santé, il envisage sa fin dernière. »

Plus loin, il conseille à un jeune homme de se livrer à la joie et aux plaisirs de son âge; mais à l'instant même il l'avertit que « Dieu entrera en jugement avec lui, et lui en demandera compte; » il lui représente que la jeunesse et la volupté sont une pure illusion. Il l'exhorte dans le chapitre suivant à se souvenir de son Créateur dans sa jeunesse, avant qu'il soit courbé sons le poids des années. Parlant de la mort, il dit : « L'homme ira dans la maison de son éternité ; la poussière rentrera dans la terre d'où elle a été tirée, et l'esprit retournera à Dieu qui l'a donné. » Enfin il conclut ainsi : « Ecoutons tous ensemble la fin de tout discours. Craignez Dieu, et gardez ses commandements; car c'est là tout l'homme, et Dieu fera rendre compte en son jugement de tout ce qui est caché, soit en bien, soit en mal [2]. » Un épicurien, un homme qui ne croit point d'autre vie, un pyrrhonien qui affecte d'être indécis et indifférent, ont-ils jamais parlé de cette manière? Qu'on juge aussi, d'après ces textes, s'il est vrai que ce n'est qu'après la captivité et du temps des Machabées qu'on trouve chez les Juifs l'idée des peines et des récompenses après la mort, comme Voltaire l'a osé avancer tant de fois (*a*).

« Mais, réplique Fréret, cet *esprit* dont parle l'Ecclésiaste si-
» gnifie pour l'ordinaire quelque chose de corporel ; il se sert du
» même terme lorsqu'il parle de l'âme des bêtes ; ses expressions
» favoriseraient plutôt les spinosistes que les orthodoxes. »

Nous convenons que dans toutes les langues les termes qui dé-

(*a*) L'Ecclésiaste traite son sujet sous la forme d'une investigation qui avance graduellement, ou d'un monologue. Cette forme et l'objet lui-même expliquent pourquoi des idées et des points de vue faux ou inexacts y sont entremêlés, que la réflexion peut suggérer à l'homme naturel, et qui dans la suite sont rectifiés comme il convient. Séparées du contexte et considérées isolément, bien des propositions seraient tout à fait fausses. L'Ecclésiaste ne révèle sa véritable pensée qu'à la fin, mais il le fait d'une manière très-suffisante (Gilly, *op. cit.* p. 81 suiv.).

[1] *Eccle.* VII, 3 al. — [2] *Ibid.* XI, 9; XII, 1, 7, 13.

signent *l'âme* ou *l'esprit* expriment aussi le *souffle*, la *respiration*, la *vie*, parce que l'âme en est le principe, et parce qu'un objet purement spirituel ne peut être exprimé que par une métaphore. Mais parce qu'en français nous disons *l'âme d'une statue*, *l'âme d'un soufflet*, etc., ce qui ne désigne que des corps, en faut-il conclure que, quand nous disons *l'âme de l'homme*, nous n'entendons rien autre chose qu'*un corps*? Nous ne disconvenons pas que les matérialistes ne puissent abuser de ces expressions; mais tout ce qui en résulte, c'est que le grand art des philosophes de nos jours est d'abuser du langage pour tromper les simples et enseigner des erreurs.

NOTE SUR LE CANTIQUE DES CANTIQUES

NOTE UNIQUE.

Authenticité du Cantique des Cantiques, et réponse aux objections des incrédules.

Le Cantique des Cantiques a fourni une ample matière à la censure des philosophes modernes. « C'est, disent-ils, un livre » scandaleux, du moins en apparence, un livre capable de cor- » rompre les mœurs : les Juifs en interdisaient la lecture à ceux » qui n'avaient pas atteint l'âge de trente ans, etc. »

Quoi ! suivant les philosophes eux-mêmes, les Juifs comprenaient que la lecture de ce livre pouvait faire de funestes impressions sur les jeunes gens ; ils jugeaient en conséquence que la lecture devait leur en être interdite, ce que l'Eglise catholique a prudemment imité ; et eux, qui se donnent pour les seuls vrais sages, rassemblent soigneusement tout ce qu'il y a de plus dangereux dans l'Ecriture pour le mettre sous les yeux de toutes sortes de lecteurs ; et Voltaire leur chef, leur oracle, a mis en vers l'extrait du Cantique des Cantiques !

Nous disons d'abord que ce livre sacré, nommé *Cantique des Cantiques* par les Juifs, pour exprimer son excellence, est de Salomon, dont il porte le nom dans le texte hébreu et dans l'ancienne version grecque ; que les Juifs l'ont constamment respecté, et toujours compté entre leurs Livres sacrés. Il se trouve compris dans l'éloge que fait le livre de l'Ecclésiastique [1] des écrits de Salomon : « La terre a admiré vos cantiques, vos paraboles et vos explications des choses les plus obscures ».

[1] *Eccli.* XLVII, 18.

2° Ceux qui ont examiné le sens littéral ou plutôt grammatical de ce cantique, en ont porté des jugements fort différents. Les uns, comme Théodore de Mopsueste, l'ont regardé comme un ouvrage purement profane, et c'est encore l'idée qu'en ont les anabaptistes. D'autres ont pensé que c'était un épithalame, un poème destiné à être chanté aux noces de Salomon ; ils ont cru y distinguer sept parties d'églogues, qui répondent aux sept jours pendant lesquels duraient les noces des anciens. Ç'a été le sentiment de Bossuet, dans le commentaire qu'il a fait sur ce livre, et celui de Lowth [1].

Quelques commentateurs, prévenus de ces idées, ont fait de ce cantique des traductions trop libres, comme Bèze, Castalion, Grotius, etc. D'autres ont fait un crime à l'Eglise de ce qu'elle a placé quelques morceaux de ce poème dans l'office divin. Tous au reste y ont trouvé un feu, une délicatesse, une variété d'images inimitables, une peinture très-naïve des anciennes mœurs de l'Orient.

3° Toutes ces opinions ont été réfutées par un critique très-habile dans les langues orientales. Le savant Michaëlis, dans ses *Notes sur Lowth*, soutient et prouve que l'objet du Cantique de Salomon n'est de peindre ni l'amour criminel de deux personnes libres, ni celui de deux jeunes époux au moment de leurs noces, mais l'amour très-chaste de deux époux déjà unis depuis longtemps. A la vérité, cette idée ne s'accorde point avec nos mœurs, mais elle est très-analogue à celles des Orientaux, chez lesquels les femmes, toujours renfermées, ne voient point leurs maris quand elles le veulent, et n'ont aucune société avec les autres hommes. Il observe que ce défaut de société est cause que les hommes s'expriment avec beaucoup de liberté dans les conversations qu'ils ont entre eux et avec leurs épouses ; et que, de leur côté, les femmes ne croient point blesser la pudeur par la naïveté de leurs expressions.

D'autres judicieux critiques avaient déjà fait cette observation. « Quand un peuple est sauvage, dit M. le président de Brosses [2], » il est simple, et ses expressions le sont aussi ; comme elles ne

[1] *De sacra poesi Hebræorum*, Prælect. 30 et 31. — [2] *Traité de la formation mécanique des langues*, tom. II, n. 189.

» le choquent pas, il n'a pas besoin d'en chercher de plus » détournées, signes assez certains que l'imagination a corrompu » la langue. Le peuple hébreu était à demi sauvage ; le livre de » ses lois traite sans détour des choses naturelles que nos lan- » gues ont soin de voiler. C'est une marque que chez eux ces » façons de parler n'ont rien de licencieux ; car on n'aurait pas » écrit un livre de lois d'une manière contraire aux mœurs ».

C'est d'après des observations si judicieuses que Michaëlis démontre, d'un côté, l'injustice du scandale que les censeurs des Livres saints ont voulu tirer de ce cantique, et de plusieurs passages du prophète Ezéchiel ; de l'autre, la témérité des traducteurs qui ont voulu rendre toute l'énergie du texte hébreu dans la langue de peuples dont les mœurs et les usages ne sont plus les mêmes que ceux des anciens Orientaux.

Ce sage critique prouve ce qu'il avance par des exemples. Sur le témoignage du voyageur Chardin, il cite un poète asiatique, très-grave d'ailleurs, qui a traité les plus sublimes maximes de la théologie affective sous le voile de l'allégorie, et dans un style qui paraîtrait être celui d'un grossier libertinage. Les docteurs juifs et les Pères de l'Eglise n'ont donc pas eu tort de regarder le Cantique de Salomon comme un poème allégorique, et non comme un ouvrage profane. Les premiers, sous l'image de l'union conjugale, ont entendu l'alliance de Dieu avec le peuple qu'il s'était choisi ; Ezéchiel et d'autres prophètes l'ont représentée de même, et c'est le sens qu'a suivi le paraphraste chaldéen. Les saints Pères ont été encore mieux fondés à y découvrir l'alliance perpétuelle et indissoluble de Dieu avec l'Eglise chrétienne, puisque, dans plusieurs endroits du nouveau Testament, l'Eglise est appelée l'épouse de Jésus-Christ ; lui-même représente sous la figure d'une noce l'établissement de cette sainte société [1]. C'est dans ce sens seulement que l'on a placé dans l'office divin quelques morceaux du Cantique, et on l'a fait avec tout le choix et les précautions convenables (*a*).

(*a*) On a expliqué le *Cantique des Cantiques,* soit littéralement, soit typiquement, soit allégoriquement. Théodore de Mopsueste a le premier mis en avant l'explication *littérale;* mais Théodoret l'en blâme, et son

[1] *Matth.* XXII, 2 ; XXV, 1 ; *Apocal.* XIX, 7 al.

On a fait quelques autres objections contre l'inspiration de ce livre, qui ne méritent pas que nous nous y arrêtions. On a dit

interprétation a été rejetée par le second concile de Constantinople (551). En outre, 1° ce sentiment a contre lui la tradition de la synagogue et celle de l'Eglise; 2° un tel poème érotique n'aurait certainement pas été admis au nombre des livres saints, et surtout avec le titre de *Cantique par excellence;* 3° le sens propre et littéral est impossible à suivre dans bien des passages. L'interprétation *typique* (Grotius, Bossuet, etc.), qui considère les évènements décrits comme des symboles de vérités plus hautes (amour de Salomon pour la fille du roi d'Egypte, type de l'amour de Jéhovah pour le peuple d'Israël), reposant sur le sens littéral, doit disparaître avec lui. Que signifierait, par exemple, cette fille du roi d'Egypte gardant un vignoble, ou courant comme une bergère éplorée à travers les rues de Jérusalem, battue par les sentinelles qui la rencontrent, etc.? Il ne reste donc que le sens *allégorique,* d'après lequel le Cantique, sous l'image d'un amour humain, décrit un amour spirituel plus élevé, l'union de Dieu avec son Eglise, d'abord l'Eglise de l'Ancien Testament, le peuple choisi, puis l'Eglise du Nouveau-Testament, comme continuation plus parfaite de la première. On a déjà bien souvent et très-justement remarqué combien cette interprétation est conforme aux expressions et aux figures habituelles de la Bible. Dans les écrits de l'Ancien Testament, le rapport entre Jéhovah et Israël est sans cesse représenté comme une union conjugale ; dans le Nouveau Testament Jésus-Christ, est nommé par Jean-Baptiste « l'époux » (Joan. III, 29), et le Sauveur lui-même appelle ses disciples « les amis de l'époux » (*Matth.* IX, 15). C'est ainsi que S. Paul « a fiancé la communauté de Corinthe au Seigneur » (II Cor. IX, 2), et comparé l'union du Christ et de son Eglise à une union conjugale (*Ephes.* V, 21 suiv.). S. Jean voit la nouvelle Jérusalem descendre du ciel comme une fiancée, ornée pour son époux (*Apoc.* XXI, 2), et il décrit l'accomplissement du règne de Dieu, l'union complète du Seigneur et des siens, comme les noces de l'Agneau (*Apoc.* XIX, 7 suiv.).

Des écrivains légers et irréfléchis ont trouvé une inconvenance à placer dans la bouche de Dieu les paroles prêtées à Salomon dans le Cantique. Mais cette inconvenance apparente n'est vrai que dans la même mesure et au même titre, qu'il serait inconvenant de représenter l'amour de Dieu pour son peuple sous l'allégorie adoptée dans ce poème. Or, qui oserait soutenir cette dernière assertion? Mais si l'allégorie en question n'a rien en elle-même d'inconvenant, ce qui en est un développement naturel n'en a pas davantage. Ce n'est pas à l'esthétique moderne à prononcer ici sur la question de convenance et d'inconvenance; si elle s'ar-

qu'il n'est point cité dans le nouveau Testament ; mais il y a d'autres livres de l'ancien dont l'authenticité est reconnue qui n'y sont pas cités non plus. On allègue que le nom de Dieu ne s'y trouve pas : qu'importe, puisque c'est Dieu lui-même qui est l'objet du poème ?

Au reste, quoique nous rendions un hommage sincère à l'érudition et à la sagacité de Lowth et de Michaëlis, nous sommes bien éloignés de souscrire à la censure qu'ils ont faite des Pères et des commentateurs qui, non contents de soutenir que le Cantique tout entier est mystique et allégorique, ont encore tâché de donner à toutes ses parties un sens suivi et analogue à ce sens général. Nous ne prétendons pas qu'aucune de ces explications doive faire autorité, puisqu'il est libre à chacun de donner la sienne ; aussi n'a-t-on jamais fait usage de ce poème pour prouver aucun article de foi ; mais n'est-il pas injuste et déraisonnable de blâmer ceux qui ont cherché des leçons de piété dans chaque chapitre et dans chaque verset? Quand ce ne serait pas là le sens le plus naturel du texte, c'est toujours un sujet d'édification ; et, quoi qu'en disent ces savants critiques, c'est le meilleur

rogeait cette prétention, nous pourrions lui rappeler des paroles mises par les Prophètes dans la bouche de Jéhovah, plus inconvenantes que tout ce que nous lisons dans le Cantique. D'ailleurs, ce serait un pauvre et faux système d'interprétation de prendre et d'apprécier tout ce que dit Salomon comme des paroles de Jéhovah dans le sens strict. C'est, pour ainsi dire, affaire d'image et d'allégorie ; ce n'est pas Dieu qui parle (nulle part il n'est présenté comme tel), mais un pur homme ; les sentiments humains, les désirs qui se révèlent dans tel ou tel discours montrent à l'aide d'images et de comparaisons, mais ne décrivent pas à proprement parler l'amour de Dieu pour son peuple et le désir qu'il a d'en être aimé. C'est du même point de vue qu'il faut juger les discours de la Sulamite. Bien plus, l'inconvenance réelle est ici d'autant mieux écartée, que la Sulamite ne parle ni n'agit comme un individu, mais joue le rôle du peuple, qu'elle personnifie.

Quant à l'introduction d'extraits du Cantique dans la liturgie ecclésiastique, elle s'explique par la similitude des rapports qui existent entre l'union de Dieu avec son Eglise et celle de Dieu avec les âmes qui l'aiment, surtout les plus saintes, comme la très-sainte Vierge (Welte, Gilly, et préface du *Comment.* de Corn. de Lapierre *sur le Cantique des Cantiq.* édit. Vivès).

fruit que nous puissions tirer de la lecture des Livres saints. En tournant cette méthode en ridicule, en se tenant scrupuleusemet attachés aux règles de grammaire et de critique, les protestants ont presque travesti la sainte Ecriture en un livre purement profane, comme si Dieu nous l'avait donnée pour augmenter nos connaissances curieuses, et non pour nous porter à la vertu. Ce n'est pas ainsi que saint Paul nous la fait envisager : « Toute écriture divinement inspirée, dit-il [1], est utile pour enseigner, pour reprendre, pour corriger, pour instruire dans la justice, pour rendre un homme de Dieu parfait et exercé à toute bonne œuvre. » De quoi y servirait le Cantique de Salomon, si on se bornait au sens qui paraît le plus littéral ?

[1] II *Tim.* III, 16.

NOTE SUR LA SAGESSE.

NOTE UNIQUE.

Authenticité du livre de la Sagesse et réponse aux objections des incrédules.

Les Grecs appellent ce livre la *Sagesse de Salomon*. Ce n'est pas qu'ils croient que Sálomon l'ait composé ; ils entendent seulement par là que l'auteur a puisé ses connaissances dans les ouvrages de Salomon, et qu'il s'est efforcé de l'imiter (*a*).

On pense communément que ce livre n'a pas été écrit en hébreu, qu'ainsi le grec est le texte original. Ce qui semble autoriser ce sentiment, c'est qu'on y trouve des expressions inconnues aux Hébreux, et empruntées des Grecs, telles que l'*ambroisie*, le *fleuve d'oubli*, le royaume de *Pluton* ou d'*Adès*, etc. Mais saint Jérôme n'a-t-il pas inséré dans la Vulgate, en traduisant

(*a*) Le titre grec semble désigner Salomon comme auteur de ce livre; ce roi apparaît même comme parlant dans le cours de l'ouvrage (Ch. VII-IX). Mais déjà S. Jérôme et S. Augustin donnent cette opinion comme fausse. L'originalité du texte grec, l'apparition d'opinions philosophiques plus modernes, la différence de style de cet ouvrage et de ceux de Salomon prouvent d'une manière décisive qu'il n'a pas écrit ce livre. L'auteur, sans doute un Juif d'Egypte, à l'époque des Ptolémées, l'a composé dans le but d'affermir ses coréligionnaires dans l'amour de la sagesse et de les maintenir dans la vraie foi, malgré l'incrédulité et l'idolâtrie au sein desquelles ils vivaient. Il fait parler Salomon, parce que ce prince était le Sage par excellence, le représentant le plus célèbre de l'ancienne sagesse hébraïque. C'est ce qui explique le titre grec, et ce qui, joint à l'analogie de ce livre avec ceux de Salomon, rend raison de la pensée de quelques Pères qui l'ont attribué à ce dernier (Gilly, *op. cit.*, p. 191 suiv.).

sur l'hébreu, bien des mots tirés de la langue grecque ? Un savant qui a publié à Rome, en 1772, *Daniel traduit par les Septante*, prétend [1] que dans l'original le livre de la Sagesse était écrit en vers et conséquemment en hébreu. Puisque le traducteur entendait parfaitement le grec, il n'est point étonnant qu'il ait employé des termes familiers aux écrivains grecs. Au reste, l'auteur prétendu *grec* n'est pas mieux connu que l'auteur *hébreu* (*a*).

Les Juifs n'ont point mis ce livre dans leur canon, mais les rabbins, Moïse fils de Nachusan, Azarias, et en général les plus savants d'entre eux en font le plus grand cas. Entre les livres mêmes de l'ancien Testament, qui n'ont pas d'abord été reçus par un consentement unanime, il n'en est point qui, dès les premiers temps du christianisme, ait eu des témoignages plus avantageux que le livre de la Sagesse. Outre qu'il se trouve dans les listes canoniques dressées en Occident dans le cours du quatrième siècle, il y a été cité par le concile général de Sardique, dans la lettre synodale que Théodoret rapporte [2]; il l'a été dans le troisième par saint Cyprien [3], par Tertullien [4], par Origène [5], qui le qualifie d'*Ecriture divine;* dans le second, par Clément d'Alexandrie, dans ses *Stromates*, comme l'observe Eusèbe, qui dit encore [6] que saint Irénée, Hégésippe, et en général les anciens l'attribuaient de concert à Salomon; dans le premier siècle, par saint Clément de Rome [7]. Les conciles de Carthage, en 337; de

(*a*) Les raisons les plus fortes parlent en faveur d'un texte original grec. En général, le style est supérieur à celui des traductions ordinaires d'un texte hébreu. On y trouve une foule d'expressions purement grecques, et qu'on ne peut ramener à un original sémitique (ch. x, 3, 12), beaucoup de substantifs et d'adjectifs composés qui n'ont pas d'équivalent en hébreu (ch. xi, 17; ix, 5; ii, 19), un grand nombre de paronomases, d'assonances et de jeux de mots (ch. i, 8, 10; vi, 10). Enfin la *græca eloquentia* se remarque en certains passages, qu'on sent avoir été pensés en grec (ii, 1-6; iv, 2; v, 10-13; vii, 12, 23; x, 7 al.). On ne saurait s'étonner d'y rencontrer aussi quelques hébraïsmes, et même parfois le parallélisme des membres, le livre ayant été rédigé par un Juif, peut-être à l'aide d'anciens documents hébreux.

[1] *Dissert.* IV, n. 10. — [2] *Hist.* lib. II, cap. viii. — [3] *De Mortalitate.* — [4] *De Præscript.* — [5] *Contr. Cels.* lib. III; Homil. 8 *in Exod.* — [6] *Histor. eccles.* lib. VI, cap. ii, et lib. IV, cap. xxii. — [7] Espist. I *ad Corinth.*

Sardique, comme nous avons déjà vu, en 347; de Constantinople *in Trullo*, en 692; le onzième de Tolède, en 675; de Florence, en 1438; enfin, celui de Trente, l'ont expressément mis au nombre des livres canoniques.

Si on lit attentivement les dix premiers chapitres de ce livre, on ne pourra guère douter qu'ils n'aient été formés de divers discours de Salomon extraits de plusieurs livres de ce prince, dont parlent les livres des Rois, mais que nous n'avons plus. Le ton que prend l'auteur dès le commencement [1], en donnant des leçons aux rois; la qualité de « roi du peuple de Dieu » et de « fondateur de son temple, » qu'il s'attribue dans les chapitres 7 et 8, et la conformité des maximes qui s'y trouvent avec celles du livre des Proverbes, prouvent que ces dix premiers chapitres sont un recueil des sentences du monarque, recueil auquel le rédacteur a ajouté les neuf chapitres suivants.

Les protestants et les incrédules ont attaqué ce livre. Les premiers l'ont déprimé tant qu'ils ont pu. Toutefois, il ne leur a pas été possible d'y découvrir aucune erreur. Brucker, en parlant de la philosophie des Juifs [2], a prétendu, à la vérité, que l'auteur du livre de la Sagesse est un Juif d'Alexandrie, imbu des opinions de la philosophie des Grecs, et qu'il y a dans son ouvrage des marques évidentes de platonisme.

Il apporte en preuve 1° ce passage [3] : « L'esprit du Seigneur a rempli toute la terre et il contient toutes choses. » C'est, dit Brucker, l'âme du monde des pythagoriciens et des platoniciens. 2° Il est dit [4] que cet esprit est intelligent, unique et cependant multiplié, subtile et mobile..... qu'il renferme tous les autres esprits, » etc. Ces façons de parler ne conviennent point au Saint-Esprit, mais plutôt à l'âme du monde telle que les philosophes la concevaient. 3° L'auteur dit [5] que « c'est cet esprit qui lui a enseigné la philosophie, » et il représente le précis des connaissances philosophiques à la manière des Grecs. 4° Il ajoute [6] que « c'est un souffle de la puissance divine, une émanation de la gloire du Tout-Puissant, un rayon brillant de sa

[1] Voyez Huet, *Démonstrat. évangéliq.* Prop. 9; Houbigant, tom. III, ad libr. Sap. et Ecclesiastici. — [2] *Hist. critiq. de la philosophie*, tom. II, p. 693. — [3] Chap. I, 7. — [4] Chap. VII, 22. — [5] *Ibid.* 17. — *Ibid.* 25.

lumière. » Voilà le dogme de l'émanation des esprits suivant le système de Platon. 5° Il réfute [1] les philosophes orientaux qui pensaient que le mal qui est dans le monde venait de la nature même des choses; il soutient au contraire que « Dieu n'a point créé la mort, qu'il ne se plaît point à exterminer les vivants... qu'ils n'ont point en eux-mêmes la cause de leur perte, et que le royaume de l'enfer ou de la mort n'est point sur la terre. » C'est le langage de Platon et de Plotin.

Il n'est pas possible de pousser plus loin l'abus de la critique ni l'entêtement de système. Avec un peu de réflexion, Brucker aurait vu qu'il prête à l'auteur du livre de la Sagesse des idées qu'il n'eut jamais. Cet auteur dit [2] que la Sagesse, qu'il nomme indifféremment *l'esprit de Dieu* et *le Saint-Esprit*, « n'entrera point dans une âme malfaisante, et qu'elle n'habitera point dans un corps asservi au péché, » etc. Les philosophes ne parlaient pas ainsi de l'âme du monde; ils pensaient que cette âme était répandue dans tous les corps vivants. L'auteur sacré dit [3] « qu'il a invoqué Dieu, et que l'esprit de sagesse est venu en lui; » que « c'est Dieu [4] qui lui a donné les connaissances qu'il possède; » que « l'esprit de sagesse [5] est saint et ami du bien; » « qu'il se répand [6] dans les âmes saintes, dans les amis de Dieu et qu'il fait les prophètes; » il le demande lui-même à Dieu [7]; il lui dit [8] : « Qui connaîtra vos desseins, si vous ne lui donnez la sagesse et si vous ne lui envoyez du ciel votre Saint-Esprit? »

Il faut être étrangement prévenu pour entendre par là l'esprit universel, principe de la vie des corps animés, et pour y voir le système des émanations (*a*).

Ce même auteur réfute ceux qui attribuaient l'origine du mal

(*a*) Sous le nom de *sagesse*, il faut entendre ici tantôt la sagesse humaine, théorique ou pratique; tantôt la Sagesse divine. Il est parlé de celle-ci en plusieurs endroits du livre, surtout chap. VII et VIII, en des termes tels qu'on ne saurait les rapporter à la perfection divine de ce nom (*Sapientia essentialis*), mais qu'il les faut rapporter à la Sagesse divine personnelle (*Sapientia notionalis*, le divin Logos), et par là la pluralité des personnes en Dieu se trouve au moins indiquée (Gilly, *op. cit.* p. 190).

[1] Chap. I, 13 et 14. — [2] Chap. I, 4. — [3] Chap. VII, 7. — [4] *Ibid.* 15. — [5] *Ibid.* 22. — [6] *Ibid.* 27. — [7] Chap. IX, 4. — [8] *Ibid.* 17.

à la nature des choses. Cependant, il représente Dieu [1] comme un « juge sévère, » mais « juste et miséricordieux, » qui punit les pécheurs en ce monde, afin de les amener à pénitence, et qui les extermine enfin lorsqu'ils s'endurcissent dans le crime : ces vérités sont-elles jamais venues à l'esprit de Platon, de Plotin et des philosophes orientaux ? se sont-ils jamais servis de semblables expressions ? Comment ose-t-on donc accuser l'auteur du livre de la Sagesse de les avoir puisées chez eux ?

Venons maintenant aux difficultés des incrédules, ou plutôt aux idées bizarres de Voltaire au sujet de ce livre ; car nous ne connaissons pas d'autre auteur de cette classe qui l'ait attaqué.

« Ce livre, dit-il d'abord [2], n'est pas de Salomon : on l'attribue » communément à Jésus, fils de Sirach. »

Nous convenons, comme nous l'avons déjà observé, que ce livre n'est point de Salomon, quoique la plus grande partie de l'ouvrage soit un recueil de ses sentences ; mais il est faux qu'on l'attribue communément à Jésus, fils de Sirach. Le grand nombre et le très-grand nombre des savants le croient d'un autre écrivain ; et ils pensent que c'est un Juif helléniste, instruit de la langue et des opinions des Grecs, qui l'a composé et rédigé. Ils croient que ce fut un de ceux que Ptolomée, roi d'Egypte, employa à la traduction des Livres sacrés des Juifs. Mais tous conviennent qu'on n'a rien de certain sur son auteur, sur son nom, ni sur le temps où il a vécu.

« D'autres l'attribuent à Philon de Biblos. »

On connaît trois auteurs qui ont porté le nom de Philon : un plus ancien que les deux autres et qui était païen ; le second, savant Juif, philosophe d'Alexandrie, qui vivait au premier siècle de l'ère chrétienne ; enfin le troisième, qui était de Biblos, autre auteur païen du second siècle, dont il nous reste quelques fragments.

Quelques critiques ont prétendu que Philon d'Alexandrie était l'auteur du livre de la Sagesse. On peut voir dans la *Bible d'Avignon* combien leurs raisons sont faibles (*a*). Quant à Philon,

(*a*) S. Jérôme était assez disposé à considérer le Juif Philon comme

[1] Chap. XI, 11, 17 suiv.; XII, 2, 6, 8, etc. — [2] *Dictionn. philosophiq.*, art. *Salomon*.

grammairien de Biblos, personne ne s'était avisé avant Voltaire de lui attribuer l'ouvrage dont noùs parlons. Quel rapport en effet pourrait-il y avoir entre le livre de la Sagesse, où le paganisme est combattu, où l'auteur remonte à l'origine de ce faux culte, où il en fait voir la vanité et la démence, où il en développe les funeste ssuites, les impuretés, les cruautés et tous les crimes, etc., et Philon de Biblos, traducteur païen du païen Sanchoniaton ?

» Quel que soit l'auteur de ce livre, il paraît que de son temps » on n'avait point encore le Pentateuque [1]. »

On n'avait pas le Pentateuque du temps de l'auteur du livre de la Sagesse, quel qu'il soit ! On ne l'avait pas du temps de Jésus, fils de Sirach, ni même du temps de Philon d'Alexandrie, pas même du temps de Philon de Biblos !

Jésus, fils de Sirach, écrivait environ 200 ans après Esdras; Philon d'Alexandrie, dans le premier siècle de notre ère, et Philon de Biblos, dans le second. Ainsi, selon le critique, on n'aurait pas eu le Pentateuque 200 ans après Esdras; on ne l'aurait pas eu dans le premier, pas même dans le second siècle de l'ère chrétienne; par conséquent, les Juifs ne l'auraient jamais connu avant la destruction totale de leur république par les Romains. Nous ne nous arrêterons pas à réfuter une proposition dont l'absurdité saute aux yeux de tout le monde. Nous ne rappellerons à nos lecteurs ni les preuves que nous avons données dans nos *Observations préliminaires* sur l'authenticité du Pentateuque, ni les variations perpétuelles de l'incrédule sur ce point fondamental, attribuant les cinq livres de Moïse, tantôt à des auteurs qui vivaient sous les Juges, tantôt au prêtre hébreu envoyé par Assaraddon

l'auteur du livre de la *Sagesse,* et plusieurs savants modernes sont de cet avis. Mais jamais ce livre ne s'est trouvé dans le recueil des ouvrages de Philon. Le style est tout différent de celui des écrits de cet auteur, et notamment on ne rencontre nulle part dans Philon le rhythme nombreux et égal, la foule de paronomases et d'assonances qui se trouvent dans le livre de la *Sagesse*. Enfin, et c'est la chose capitale, il n'y a rien dans ce livre qui ressemble aux doctrines spéciales du philosophe alexandrin, à sa trichotomie de la nature humaine, à son idée de la nature extra et supra-naturelle de Dieu, à des êtres subordonnés et intermédiaires entre Dieu et l'homme, etc. (Welte, *Kirchen-Lexicon,* ad h. v.).

[1] *Dictionn. philosophiq.,* art. *Salomon.*

aux habitants de Samarie, tantôt à Esdras, etc. Voyez notre Note XI sur le chapitre dix-septième du quatrième livre des Rois, et notre Note II sur le premier livre d'Esdras. Nous nous contenterons de faire connaître les raisons qu'allègue le critique pour prouver que le Pentateuque est postérieur au livre de la Sagesse.

« Cet auteur (du livre de la Sagesse) dit au chapitre X qu'A-
» braham voulut immoler Isaac du temps du déluge [1]. »

Et quand même cet auteur aurait fait cet anachronisme, s'ensuivrait-il, quel qu'il soit, que le Pentateuque n'existait pas de son temps? Mais l'a-t-il faite, cette grossière et ridicule bévue? Voici le passage où il parle d'Abraham : « C'est la sagesse, dit-il [2], qui, après la chute du premier homme, le retira de son péché. C'est pour l'avoir abandonnée dans sa colère que l'injuste périt malheureusement lui-même, après avoir tué son frère dans l'accès de sa fureur. Lorsque le déluge inonda la terre, ce fut elle qui sauva encore le monde en gouvernant le juste sur un frêle bois. Et quand les nations s'abandonnèrent au mal comme de concert, elle connut le juste, le conserva sans reproche devant Dieu, et lui donna la force de vaincre la tendresse qu'il ressentait pour son fils. »

Y a-t-il un seul mot dans ce passage qui puisse fournir le plus léger prétexte au reproche de l'anachronisme qu'on impute à l'auteur? N'est-il pas évident qu'il place ce sacrifice longtemps après cette grande catastrophe, lorsque les nations, ne conservant plus qu'un faible souvenir des vengeances célestes, se livrèrent à toutes sortes de désordres?

« Dans un autre endroit [3], l'auteur parle de Joseph comme
» d'un roi d'Egypte. »

« La sagesse, dit l'auteur dans cet autre endroit, même chapitre, n'abandonna point le juste lorsqu'il fut vendu. Elle le délivra des mains des pécheurs et elle descendit avec lui dans la fosse. Elle ne le quitta point dans les fers, jusqu'à ce qu'elle lui mît en main le sceptre de la royauté et la puissance contre ses oppresseurs, et elle convainquit de mensonge ceux qui l'avaient noirci par leurs calomnies. »

Ce ne peut être que sur ces mots, *le sceptre de la royauté,* que

[1] *Dictionn. philos.*, art. *Salomon.* — [2] *Sap.* x, 4 suiv. — [3] *Ibid.* 13.

le critique fonde son reproche. Mais qui ne voit encore que ces termes n'ont point le sens ridicule qu'il leur prête ? Quel est le lecteur un peu instruit qui ne sente parfaitement que cette expression figurée ne doit pas être prise à la lettre, et qu'il ne s'agit ici que du pouvoir d'un ministre accrédité, dépositaire de la confiance et de l'autorité de son souverain ?

NOTE SUR L'ECCLÉSIASTIQUE

NOTE UNIQUE.

Authenticité du livre de l'Ecclésiastique.

L'an 245 avant Jésus-Christ, sous le règne de Ptolémée Evergète, fils de Ptolémée Philadelphe, Jésus, fils de Sirach, juif de Jérusalem, s'établit en Egypte, y traduisit en grec le livre que Jésus son aïeul avait composé en hébreu, et que nous appelons l'*Ecclésiastique* (*a*). Les anciens le nommaient *Panaréton*, d'un mot grec qui signifie *trésor de toutes les vertus*. Jésus l'ancien l'avait écrit vers le temps du pontificat d'Onias I[er]; le fils de ce pontife, nommé Simon le juste par Josèphe, est loué dans le chapitre cinquantième de ce même livre. L'original hébreu est perdu; mais il subsistait encore du temps de saint Jérôme : ce Père dit dans sa préface des livres de Salomon et dans sa lettre 115, qu'il l'avait vu sous le titre de *Paraboles*. Il y a quelque lieu de penser que son auteur a été connu de ceux du Thalmud, sous le nom de *Ben-Sira* [1], c'est-à-dire *fils de Sira*. Il est certain qu'il est compris dans toutes les listes des livres canoniques dressées en Occident vers la fin du quatrième siècle; qu'il a été cité comme Ecriture divine dans le troisième par saint Cyprien [2], et dès le second par Clément d'Alexandrie [3] : on trouve même

(*a*) Ce nom (*Ecclesiasticus*, scil. liber, *livre d'église*) se rapporte probablement à l'usage fréquent que les premiers chrétiens faisaient de ce livre, soit dans les sermons comme texte de morale, soit dans l'enseignement des catéchumènes.

[1] Huet, *Démonstrat. évang.* Prop. 4. — [2] Lib. III, cap. III. — [3] *Stromat.* lib. VII.

le vers. 36 du chap. IV de ce livre rapporté dans la lettre de saint Barnabé. Quelques anciens ont marqué du doute sur son autorité, parce qu'ils ne le trouvaient pas dans le canon des Juifs ; mais l'auteur même du livre nous en découvre la raison, en nous apprenant [1] que, lorsqu'il écrivait, le canon ou le catalogue des Livres sacrés des Juifs était déjà fermé ; car il ne réunit les douze prophètes sous cette dénomination commune, dans l'éloge qu'il en fait, que parce qu'il trouvait dans ce catalogue leurs écrits réunis sous un même titre.

Plusieurs critiques pensent, mais sans aucun fondement solide, qu'il y a dans la traduction grecque de l'Ecclésiastique des choses qui ne sont pas dans l'original; que la conclusion des chapitres L, 27 et suivants, et la prière du dernier chapitre sont des additions du traducteur. Ce qu'il dit du danger qu'il a couru de perdre la vie par une fausse accusation portée au roi contre lui, ne peut pas, disent-ils, regarder le grand-père de Jésus, qui demeurait à Jérusalem, et qui n'était pas sous la domination d'un roi. Mais Josèphe [2] dit que Ptolémée Ier, roi d'Egypte, prit Jérusalem et maltraita beaucoup les Juifs.

Les protestants, qui n'admettent pas ce livre comme canonique, n'ont fait cependant aucune objection remarquable contre sa véracité, et les incrédules n'y ont apparemment rien trouvé qui pût fournir matière à leurs sarcasmes; car ils n'en ont point parlé.

---

[1] Chap. XLIX, 12. — [2] *Antiq.* XII, I, 1.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

SUR LES PROPHÈTES

OU DES PROPHÉTIES EN GÉNÉRAL ; DES PROPHÈTES ET DES PROPHÉTIES DE L'ANCIEN TESTAMENT ; CONSÉQUENCES QUI EN RÉSULTENT, ET RÉPONSES AUX OBJECTIONS DES INCRÉDULES.

---

§ I.

De la prophétie en général.

Le nom de *Prophète*, dans les Livres saints, n'a pas toujours la même signification. Il désigne quelquefois celui qui est chargé de porter la parole pour un autre. Dieu dit à Moïse, qui craignait de n'être pas entendu de Pharaon [1] : « Aaron votre frère sera votre prophète. » Souvent il désigne un homme exercé à chanter les louanges de Dieu. Ainsi Saül rencontra [2] une assemblée de *prophètes* et se mit à *prophétiser* avec eux , c'est-à-dire à chanter les louanges du Seigneur. Quelquefois ce titre est donné à ceux qui enseignaient et expliquaient la loi de Dieu , etc. (*a*). Mais ce

(*a*) Le nom habituel des prophètes dans l'Ancien Testament est *nabi*, c'est-à-dire l'*inspiré*, ou, selon d'autres, *celui qui parle* au nom de Dieu. Ce serait donc une erreur que de restreindre la signification de ce mot à l'idée d'une révélation des choses futures. Le *nabi* est l'organe de Jéhovah, son héraut, chargé de faire entendre sa voix à son peuple, et cette voix peut être un reproche, une exhortation, un avertissement, un ordre à accomplir, aussi bien qu'une révélation de l'avenir. C'est ce que montre le passage suivant de l'Exode (VII, 1), où Dieu dit à Moïse :

[1] *Exod.* VII, 1. — [2] I *Reg.* X, 5.

ne sont pas là les significations précises du mot *prophète*. Nous entendons ici uniquement par ce mot un homme qui prédit l'avenir de la part de Dieu, et nous définissons la *prophétie* : la prévision certaine et la prédiction des choses futures dont la connaissance ne peut pas être acquise par les causes naturelles. D'où il suit que l'objet de la prophétie est de découvrir les choses inconnues aux lumières naturelles, et conséquemment qu'elle dépend de Dieu seul, et que partout où se trouve la vraie prophétie se rencontre aussi la vraie religion. Le démon pourra quelquefois connaître ce qui est caché aux hommes ; il pourra prédire des événements qui dépendent de quelques causes qui lui sont connues. Mais ce n'est pas là une vraie prophétie. Pour être vraiment prophète, il faut découvrir avec certitude et infailliblement des choses absolument inconnues et dont l'événement n'est pas nécessairement lié avec les causes secondes et naturelles. Qu'un astronome prédise une éclipse de soleil ; qu'un philosophe annonce un événement naturel qu'il a prévu dans ses causes ; qu'un pilote prévoie une tempête ; qu'un médecin annonce les crises d'une maladie ; qu'un politique habile qui connaît par expérience le jeu ordinaire des passions humaines, le caractère et les intérêts de ceux qui sont à la tête des affaires, présage de loin certaines révolutions et en parle avec une espèce de certitude, il n'y a dans tout cela rien d'extraordinaire. Les prédictions mêmes faites au hasard et qui cependant se réalisent quelquefois, parce que les événements qu'elles annoncent étaient dans l'ordre de la possibilité, ne sont point de vraies prophéties, parce que, pour constituer une vraie pro-

« Je t'établis dieu pour Pharaon, et Aaron, ton frère, sera ton prophète, » c'est-à-dire, tu communiqueras à ton frère ce que tu auras à dire à Pharaon, tu le lui inspireras, et il l'annoncera au roi d'Egypte comme étant ton organe. Cf. *Exod.* IV, 16. Il est même probable que le mot προφήτης, dans les Septante, désignait originellement *celui qui parle*, et non celui qui annonce l'avenir. Ainsi la prédiction des choses futures n'était qu'une partie de la mission des prophètes ; mais, comme elle en était une partie importante, on peut la considérer à part, et, de l'existence des prophéties ainsi entendues, tirer une preuve de la divinité de la religion de l'Ancien Testament, et, par suite, de la divinité de la religion chrétienne.

phétie, il faut que la chose prédite ait été prévue avec certitude. Mais si un prophète prédit les circonstances d'un effet purement casuel et qui dépend d'une ou de plusieurs causes libres et indifférentes, et cela plusieurs siècles avant qu'il arrive; s'il prédit des faits miraculeux et surnaturels, lorsque les circonstances y sont le plus contraires : il faut avouer que cela ne peut venir que de Dieu, et que c'est la marque la plus incontestable de la vraie religion, puisque c'est le plus surprenant de tous les miracles. En effet, il n'y a que Dieu qui sache ce qu'il a résolu de faire par sa toute-puissance dans les temps à venir. Lors donc qu'un homme a annoncé et prédit de loin des événements surnaturels et miraculeux, et qu'ils sont arrivés comme il l'avait dit, on ne peut plus douter qu'un tel homme n'ait parlé par inspiration divine. Ainsi, lorsque Dieu fit connaître au patriarche Abraham que ses descendants seraient un jour esclaves en Egypte, mais qu'ils seraient délivrés par des prodiges, et cela quatre cents ans avant l'événement [1], cette prophétie, exactement accomplie au temps marqué, portait un double caractère de vérité. Puisque Dieu seul pouvait faire ces miracles, lui seul pouvait aussi les annoncer. Il en est de même de la promesse que Jésus-Christ fit à ses apôtres, de convertir les nations par les miracles qu'ils opèreraient en son nom; il était également impossible à l'esprit humain de prévoir cette conversion et aux forces humaines de l'accomplir. Or, tel est le caractère de la plupart des prophéties de l'ancien Testament, comme nous le verrons ci-après. Mais, avant d'en démontrer l'authenticité, pour ne rien laisser sans réfutation sur une matière de cette conséquence, il faut répondre à quelques difficultés des incrédules.

« D'abord, selon eux, la prédiction de l'avenir est impossible.
» Comment, disent-ils, une détermination qui n'est pas pour-
» rait-elle être prévue ou prédite ? »

Nous répondons qu'il n'est pas nécessaire que cette détermination d'une cause libre soit actuellement, mais qu'il suffit qu'elle doive être, pour qu'elle puisse être prévue et prédite. Nous comprenons bien que c'est pour nous un secret impénétrable. Les causes libres qui n'existent pas sont à notre égard comme si elles

[1] *Gen.* XV, 13 suiv.

ne devaient jamais exister; et, quand elles existeraient, comment devinerions-nous certainement qu'elles se détermineront un jour à choisir tel objet plutôt que tel autre? Nous pouvons seulement prévoir les événements futurs qui dépendent des causes purement physiques, parce que ces causes, dépendantes elles-mêmes des lois constantes et invariables de la nature, ne manquent jamais de produire leur effet, à moins que l'Auteur de ces lois ne juge à propos d'y déroger.

Mais la détermination des causes libres ne saurait être un secret pour le Créateur. 1° Sans cette connaissance, on ne saurait concevoir de providence en Dieu. Cette providence se trouverait à tout moment déconcertée dans ses desseins et arrêtée dans l'exécution de ses volontés par les actions imprévues des hommes.

2° On ne pourrait plus lui attribuer la toute-puissance, encore moins l'immutabilité; continuellement Dieu serait obligé de changer ses desseins, d'en former de tout contraires, parce qu'il se rencontrerait des obstacles qu'il n'aurait pas prévus.

3° Dieu est présent à tous les temps; il n'est à son égard ni passé ni futur; il n'y a pour lui qu'un présent éternel. Avant de former le décret de la création, il sait tout ce qui peut être, parce qu'il sait tout ce qu'il peut faire; en formant ce décret, il sait tout ce qui sera, parce qu'il sait tout ce qu'il fera. Sa connaissance et sa puissance sont d'une égale étendue; on ne pourrait mettre des bornes à l'une sans en mettre à l'autre, parce qu'en lui la puissance est la souveraine intelligence. En vain craindra-t-on pour la liberté humaine dans le cas de la prescience divine. Le Créateur connaît tout, gouverne tout, dispose des esprits et des corps. Les causes libres sont dans sa main, comme les causes nécessaires. Il est le premier principe des êtres et de leur manière d'être. Sa connaissance ne change rien, ni dans la nature des causes qui sont les effets de sa puissance, ni dans la nature des actions de ces causes. Il veut que ses créatures intelligentes agissent librement, et que celles qui sont dénuées d'intelligence agissent nécessairement; et, s'il le veut, comment la chose ne serait-elle pas?

La difficulté des incrédules n'a donc rien de solide en aucun sens. Ils prétendent que les déterminations futures des volontés humaines ne peuvent être ni prévues ni prédites, parce qu'elles

n'ont aucune certitude, ou que, si elles en avaient, elles seraient dès là même nécessaires. Ils ne voient pas qu'à l'égard de Dieu nos déterminations futures sont aussi certainement connaissables que nos déterminations actuellement existantes, parce que les déterminations qui existent au moment présent existent certainement ; or, il était hier et de toute éternité aussi certainement vrai qu'elles existeraient au moment présent, qu'il est actuellement certain qu'elles existent. Mais leur certitude n'emporte en aucune sorte la nécessité de leur existence. Je suppose que je fasse aujourd'hui une action avec une entière liberté, indépendamment de toute cause extérieure, et qu'elle n'ait pas pu être prévue hier : cette action ne serait-elle pas aussi certaine aujourd'hui, eu égard à l'événement, que si elle avait été prévue hier, c'est-à-dire que, malgré la supposition de la liberté, il y a eu hier et de toute éternité une aussi grande certitude que cette action devait être faite aujourd'hui, qu'il y en a aujourd'hui qu'elle est actuellement faite ; la certitude qu'une chose doit être n'emporte donc point la nécessité de cette chose. Donc la connaissance certaine que Dieu a de nos déterminations futures ne change rien dans la nature de ces déterminations [1], parce que Dieu connaît non-seulement qu'elles seront, mais encore de quelle manière elles seront. Il connaît non-seulement que je me déterminerai dans vingt ans à prendre tel parti ; mais il connaît que je m'y déterminerai avec indifférence ; qu'en le choisissant, je le ferai avec le pouvoir de ne le pas choisir et même d'en choisir un tout contraire. Il est donc absurde de refuser à Dieu la connaissance et l'empire de tous les temps et de tous les événements présents et futurs, nécessaires et libres. Il est donc le maître d'annoncer et de faire annoncer l'avenir comme le présent ; par conséquent, il peut y avoir de véritables prophéties.

Un déiste célèbre [2] a fait contre la preuve que nous tirons des prophéties une autre objection. « Pour que cette preuve, dit-il, » fût convaincante, il faudrait trois choses dont le concours est » impossible. Il faudrait que j'eusse été témoin de la prophétie ; » que je fusse aussi témoin de l'événement, et qu'il me fût dé-

[1] Voyez Note XXI sur la Genèse, tom. I, p. 252. — [2] J.-J. Rousseau, *Emile*, liv. IV.

» montré que cet événement n'a pu cadrer fortuitement avec la » prophétie ; car enfin la clarté d'une prédiction faite au hasard » n'en rend pas l'accomplissement impossible. »

Nous soutenons que cet argument renferme trois faussetés : 1° Il est faux que pour être certain qu'une prophétie a été faite longtemps avant l'événement, il soit nécessaire d'en avoir été témoin ; il suffit d'en être assuré par l'histoire et par des monuments incontestables. Suivant le sophiste, on ne pourrait jamais être assuré que de ce qu'on a vu ou entendu soi-même. Mais si, dans un écrit que je sais positivement être de tel auteur et de telle date, je lis l'annonce d'un fait qui doit arriver dans les temps postérieurs, ne suis-je pas aussi certain qu'on puisse l'être de la réalité de la prédiction ? 2° Si ensuite, dans d'autres histoires dont je connais pareillement l'authenticité et la vérité, je vois que le fait annoncé est arrivé précisément de la manière dont il avait été prédit, n'ai-je pas encore la certitude entière de l'accomplissement ? Pour nier ces vérités évidentes, il faut prétendre l'une de ces deux absurdités : ou qu'il ne peut y avoir d'écrits authentiques, ou qu'il n'existe pas de certitude morale. 3° Il est faux que l'accomplissement d'une prophétie claire et chargée d'un grand nombre de circonstances puisse se faire par hasard, surtout lorsque Dieu seul peut opérer ce qui est prédit. De même que l'expérience nous montre dans l'ordre physique qu'aucun homme, quelque fort qu'il soit, ne peut porter sur ses épaules une maison ; de même elle nous apprend dans le genre moral qu'il y a des événements futurs que la sagacité humaine ne peut pressentir, parce qu'ils sont tellement éloignés de toute probabilité, de toute circonstance actuelle, de toute idée reçue et même de toute possibilité apparente, qu'il est impossible de les prévoir et même de les imaginer.

La même expérience nous prouve encore qu'il y a des combinaisons d'événements qu'il serait insensé d'attribuer au hasard, et dont il serait également insensé de penser qu'ayant été légèrement prédites, elles se sont arrangées fortuitement et d'elles-mêmes conformément à la prédiction. Ainsi, de ce qu'un diseur de bonne aventure aura pu une fois rencontrer juste sur un fait simple, possible et qui n'était pas hors de la vraisemblance, on ne peut pas raisonnablement inférer que des événements détaillés, com-

pliqués, invraisemblables, difficiles à produire et même à inventer, ont été prédits par un diseur de bonne aventure.

Faisons l'application de ces règles et de ces principes. Dieu assure Abraham que dans quatre cents ans il donnera la Palestine à sa postérité, non à celle qui descendra d'Ismaël, mais aux descendants d'Isaac. Dieu renouvelle cette promesse à Isaac lui-même en faveur des enfants de Jacob, à l'exclusion de ceux d'Esaü. Mais il est dit que cette postérité sera réduite en esclavage et opprimée par les Egyptiens et qu'elle sera mise en liberté par une suite de prodiges. C'est sur cette prophétie que les patriarches dirigent leur conduite. Jacob, près de mourir en Egypte, la laisse par testament à ses enfants; il assigne d'avance les diverses contrées de la Terre promise que chaque tribu doit occuper; il veut y être enterré. Joseph mourant rappelle ce souvenir à ses neveux; il leur recommande d'emporter avec eux ses os quand ils partiront. Tout cela s'exécute. Les Israélites s'en souviennent lorsque Moïse vient leur annoncer leur délivrance de la part du Seigneur, et ils l'adorent. Par une suite de prodiges, les Egyptiens sont forcés de les mettre en liberté, etc.

Il est impossible que Moïse ait forgé cette prophétie en même temps que toute l'histoire de la postérité d'Abraham, qui en est l'accomplissement. Les faits principaux en sont attestés par l'histoire profane, comme nous l'avons démontré dans nos *Observations préliminaires* et nos Notes sur la Genèse, l'Exode, etc. Il est encore plus impossible que cet accomplissement se soit fait par hasard, puisqu'il a fallu une suite de miracles.

Voici un autre exemple. Samarie, assiégée par le roi de Syrie, est réduite à une extrême famine. Le roi Joram et tout son peuple sont dans la dernière désolation [1]. Elisée annonce au nom de Dieu la levée du siége. S'il se fût borné à cette prédiction, on pourrait croire qu'il avait quelques connaissances particulières qui lui faisaient préjuger cet événement; mais il ajoute que demain, à l'heure actuelle, la mesure de farine et deux mesures d'orge ne se vendront à la porte de Samarie qu'un statère. Un officier refusant d'ajouter foi à cette prophétie, il lui déclare qu'il verra de ses propres yeux ce bas prix des denrées,

[1] IV *Reg.* VII.

mais qu'il n'en mangera pas. Pouvait-il prévoir par ses propres connaissances toutes ces particularités ? Le hasard pouvait-il en amener la réunion ? Il a fallu, pour que la prédiction fût accomplie, qu'une terreur panique frappât les assiégeants et les mît en fuite ; qu'ils abandonnassent toutes leurs provisions ; que l'abondance de ces provisions mît la farine et l'orge précisément au prix annoncé ; que l'officier incrédule fût chargé par le roi de mettre l'ordre à la porte où se vendaient les comestibles, et qu'il y fût étouffé par la foule du peuple. Une combinaison aussi compliquée, aussi détaillée, ne pouvait être ni l'objet de la prévoyance ni l'effet du hasard.

Nous ferons voir la même authenticité et la même vérité dans les prophéties de l'ancien Testament, dont nous présenterons le tableau, après que nous aurons fait connaître les prophètes de cette alliance et répondu aux diverses objections des incrédules contre ces envoyés de Dieu.

---

§ II.

Des prophètes de l'ancien Testament.

Nous avons déjà observé que nous entendons ici par *prophète* un homme à qui Dieu a révélé l'avenir, auquel il a fait connaître les événements futurs que la sagesse humaine ne peut pas prévoir, et à qui il a donné ordre de les annoncer. C'est dans ce sens qu'Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, etc., ont été *prophètes*.

Les incrédules ont confondu les différentes significations du terme de *prophète*, pour dégrader et avilir les fonctions des hommes inspirés. Ils ont dit « que c'était un métier ; que l'on » s'y exerçait comme à tout autre art ; qu'un prophète, à pro- » prement parler, était un visionnaire qui assemblait le peuple » et lui débitait ses rêveries ; que c'était la plus vile espèce » d'hommes qu'il y eût chez les Juifs ; qu'ils ressemblaient » exactement à ces charlatans qui amusent le peuple sur les » places des grandes villes [1] ».

[1] *Bible expliquée. Esprit du Judaïsme,* ch. IX.

1° Sans doute, si par prophète on entend seulement un homme plus instruit que le commun du peuple, un orateur, un poète, etc., ce talent pouvait s'acquérir, et il y avait des écoles pour y former les jeunes gens. Mais si l'on entend par prophète un homme inspiré de Dieu, doué du pouvoir de faire des miracles, de prévoir et de prédire l'avenir, ce n'était plus un art ni un métier, mais un don surnaturel où les prestiges et l'imposture ne pouvaient avoir aucune part (*a*).

2° Ces hommes doués de l'esprit prophétique n'étaient point de simples particuliers sans autorité et sans considération; c'étaient les personnages les plus respectables de l'univers : des patriarches, chefs de familles ou plutôt de peuplades nombreuses; Abraham, père de plusieurs peuples ; Jacob, tige des douze tribus de sa nation ; Moïse, fondateur et législateur d'une républi-

(*a*) M. Réville et d'autres rationalistes ont fait grand bruit, de nos jours, de ce qu'ils appellent les *écoles de prophètes*. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Samuel, et plus tard Elie et Elisée, avaient des disciples, nommés dans la Bible *fils des prophètes*, ce qui veut dire disciples des prophètes, car on sait que chez les Hébreux on donnait ordinairement au maître le nom de *père* et au disciple celui de fils. Ces jeunes gens étudiaient, sous la direction de prophètes anciens et autorisés, la loi de Dieu, les institutions mosaïques, peut-être la musique, la médecine, etc., et s'astreignaient à toutes les pratiques d'une vie pieuse; mais assurément ces écoles de prophètes n'étaient pas des écoles de *prophétisme*. Toute la vie et tous les enseignements d'un Elie, d'un Elisée, protestent contre l'idée qu'on pût former des prophètes par la voie unique de l'enseignement, comme on forme des médecins ou des jurisconsultes dans nos facultés. Les disciples des prophètes suppléaient à l'office des prêtres, surtout dans les temps de trouble ou de schisme. Voilà pourquoi nous voyons ces écoles fleurir principalement sous Samuel, au sortir de l'oppression des Philistins, et ensuite parmi les tribus du nord, d'où le sacerdoce lévitique était banni. Si le Seigneur les inspira souvent et les choisit pour continuer le ministère de leur maître, la raison en est bien simple, c'est que leur instruction et leur vie austère et pénitente les rendaient plus aptes à la vocation prophétique, plus capables de devenir des organes de la révélation divine. Mais Dieu restait toujours libre dans la répartition de ses dons, et plus d'un de ces disciples dut attendre en vain l'inspiration qui allait saisir à l'improviste de simples bergers, comme Amos, et même des femmes, comme Marie, la sœur de Moïse, comme l'héroïne Débora, etc.

que qui a duré quinze cents ans. Ce sont les juges ou les chefs souverains de ce même peuple : David, qui en était roi ; Isaïe, né du sang royal ; Ezéchiel, de race sacerdotale ; Daniel, premier ministre et revêtu de toute l'autorité du roi d'Assyrie, etc. Comment a-t-on l'impudence de comparer ces grands hommes aux vils jongleurs qui font chez divers peuples le métier de devin pour gagner leur vie ? Comment ose-t-on tourner en ridicule leurs ouvrages sublimes, qui ravissent d'admiration tous les vrais savants qui les ont lus ? Les psaumes de David ont enflammé la verve de nos meilleurs poètes, de Jean-Baptiste Rousseau, de Laharpe, etc. Lorsque le célèbre La Fontaine lut pour la première fois la prophétie de Baruch, il en fut extasié. Isaïe parle de Dieu, de sa puissance, de ses desseins avec une éloquence sublime ; nous n'avons point d'élégie plus touchante que les lamentations de Jérémie, etc. Des savants très-versés dans l'antiquité [1] ont démontré que les prophètes hébreux ont porté la poésie à sa perfection. Si Dieu a révélé quelquefois ses volontés à de simples particuliers, à de simples bergers, à des femmes, etc., c'est que le don de prédire l'avenir n'est pas un art, un talent, une connaissance acquise, mais une faveur surnaturelle que Dieu communique à qui il juge à propos.

3° Les prophètes dont l'Histoire sainte fait mention étaient respectables, non-seulement par le rang que la plupart tenaient dans le monde, mais encore davantage par leur vertu, par leur courage, par leur amour pour la vérité, par leur soumission aux ordres de Dieu. Ils n'ont pas abusé des lumières surnaturelles qu'ils avaient reçues, pour flatter les passions des rois, des grands, ni du peuple ; ils leur ont reproché hautement leurs vices, ils leur ont annoncé les châtiments de Dieu avec autant de fermeté que ses bienfaits. Plusieurs ont été victimes de leur zèle, et ils l'avaient prévu ; ils ont bravé les tourments et la mort pour dire la vérité. Isaïe a été mis à mort par Manassès, Jérémie par les chefs de la nation, Ezéchiel par les compagnons de son exil. Baruch fut couvert d'outrages, Daniel jeté dans la fosse aux lions, Michée mis en prison par ordre d'Achab, Amos eut les dents arrachées sous Amasias. Les incrédules eux-mêmes

[1] Lowth, *de sacra Poesi Hebræorum*.

ont senti les conséquences de cette destinée, et ils l'ont tournée en dérision. Ils ont dit que la profession de prophète était un mauvais métier [1]; mauvais sans doute pour ce monde, et c'est ce qui prouve qu'on ne devait pas être tenté de l'usurper.

4° Il y a eu cependant de faux prophètes, et « quel fonds, » suivant les incrédules [2], peut-on faire sur nos prophéties, » puisque dans le temps même où elles furent faites, on ne pou- » vait distinguer les vraies des fausses ? »

Quand il y aurait eu d'abord du doute, du moins il n'y en a plus depuis qu'elles sont accomplies. Au reste, il a toujours été facile de connaître les imposteurs; ils se sont ressemblés dans tous les temps; ils ont toujours flatté les passions des hommes; ils leur ont prêché la sécurité, l'impunité, la paix dans le crime, la tolérance des erreurs et des vices, le mépris de la religion et de la justice divine; mais ils n'ont jamais trompé que ceux qui ont bien voulu être séduits. « O roi, disait Michée à l'impie Achab, qui l'avait condamné à rester en prison au pain et à l'eau jusqu'à ce qu'il fût revenu d'une expédition qu'il méditait, et que le prophète lui annonçait ne devoir pas réussir, ô roi, si vous revenez en paix (peuple, écoutez-moi), ce n'est pas le Seigneur qui m'a envoyé. » Est-ce là le langage de l'imposture (*a*) ?

5° « Les Juifs ne sont pas les seuls, ajoutent les incrédules [3], » qui se vantent d'avoir eu des prophètes; plusieurs nations, les » Grecs et les Egyptiens, etc., eurent aussi leurs oracles, leurs » prophètes, leurs nabim, leurs voyants. Les aruspices, les au- » gures, les prophéties, tout cela se ressemble. Entre ce fatras » de prédictions, on ne doit pas plus faire cas des unes que des » autres. »

C'est un absurde raisonnement de dire, il a été publié de faux

(*a*) Il est tout aussi naturel de voir une fausse prophétie s'opposer à la prophétie vraie, que de voir l'erreur s'attaquer à la vérité et l'abus se mêler aux meilleurs usages. Mais Moïse avait tracé dès l'origine, dans le Pentateuque, les caractères auxquels devaient se reconnaître les faux prophètes (*Deut.* XVIII, 22. Cf. III *Reg.* XXII, 28; *Jérém.* XXVIII).

[1] *Questions sur l'Encyclopédie*, art. *Prophète.* — [2] *Esprit du judaïsme*, ch. IX; *Philosophie de l'hist.* ch. XLII. — [3] *Dictionn. philosophique. Traité de la Tolérance. Philos. de l'histoire.*

principes moraux, de faux arguments, de fausses histoires; donc il n'y a pas de vrais principes, de vrais arguments, de véritables histoires. La fausse monnaie prouve-t-elle qu'il n'y en a point de bonne? On a vu de fausses prophéties : donc il n'y en a point de véritables. N'est-ce pas plutôt parce qu'il a existé de vraies prophéties qu'il en a été présenté de fausses. La question n'est pas de savoir si les autres religions ont eu leurs prédictions. Il s'agit d'examiner si les prédictions de ces religions sont revêtues des mêmes caractères que celles de l'ancien Testament. Il ne suffit pas de dire que les aruspices et les augures ressemblent aux prophètes; il faudrait le prouver. Mais d'abord, il est évident, et les incrédules en conviennent, que les aruspices et les augures étaient les ministres de l'idolâtrie, laquelle, aux yeux de la simple raison, est une religion absurde. Les prophètes, au contraire, enseignaient l'unité, la puissance, la justice, la bonté que la raison nous force de reconnaître en Dieu. Ensuite, pourquoi les prétendues prophéties des autres nations sont-elles tombées dans l'oubli? pourquoi ont-elles été méprisées par les peuples mêmes auxquels elles annonçaient tant de prospérités et de victoires? pourquoi les nôtres, conservées pendant tant de siècles, sont-elles encore aujourd'hui révérées, non-seulement par les Juifs, mais par les hommes les plus éclairés de l'univers? N'est-ce pas parce que les unes ont été démontrées fausses, absurdes, supposées, et que les autres ont été prouvées par une suite d'événements incontestables que toute la prudence humaine ne pouvait prévoir? Nous soutenons hardiment qu'une seule prédiction non effectuée démontre que celui qui l'a faite n'est pas l'organe de la Divinité ; mais qu'on en cherche donc une dans les Livres saints qui n'ait pas eu son accomplissement.

Les augures, les aruspices n'avaient rien à craindre du mauvais succès de leurs prédictions. Parmi les Juifs, le faux prophète devait être mis à mort [1], et le faux prophète était celui dont la prédiction n'était pas vérifiée par l'événement [2].

Les oracles, de quelque genre qu'ils fussent, avaient toujours pour objet de satisfaire la curiosité de ceux qui les consultaient, et presque toujours de flatter leur vanité, leur ambition, leurs

[1] *Deut.* XVIII, 20. — [2] *Ibid.* 21, 22.

passions. Les prophètes ne donnaient rien à la curiosité du peuple, ils ne le flattaient pas; au contraire, ils le reprenaient avec sévérité; souvent ils lui annonçaient des fléaux et des misères, et quand ils lui promettaient des prospérités, c'était à condition qu'il les mériterait par son attachement au Seigneur, et par l'exacte observation de sa loi.

Il y a encore une autre différence importante entre les oracles du paganisme et nos prophéties: c'est que ceux-là étaient en petit nombre, relatifs chacun à un seul point, n'ayant aucune suite et ne tenant à rien. Celles-ci au contraire ont été extrêmement multipliées; elles forment une suite continue et une chaîne qui s'étend depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ: la race de la femme qui doit écraser la tête du serpent; le chef né de Juda, qui rassemblera les peuples; le descendant d'Abraham, dans lequel seront réunies toutes les nations de la terre; le prophète semblable à Moïse, que l'on doit écouter sous peine d'encourir la vengeance divine; le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, duquel David a parlé; l'enfant né d'une vierge, dont Isaïe a prédit la naissance; l'homme de douleurs, duquel il a peint les tourments; l'oint du Seigneur saisi pour les péchés du peuple, qui excitait les gémissements de Jérémie; le Christ, chef des nations, duquel David annonce l'avénement et en fixe l'époque; le désiré des nations, l'ange de la nouvelle alliance, que les derniers prophètes, Aggée et Malachie, ont vu arriver dans le second temple; l'agneau de Dieu, que Jean-Baptiste a montré du doigt, etc.: toutes ces prédictions sont relatives au même objet, au Messie, à sa religion; toutes ces prophéties se confirment les unes les autres; elles deviennent plus claires à mesure que les événements sont plus prochains, jusqu'à ce qu'enfin leur accomplissement en développe pleinement le sens.

Ajoutons que les prophètes du Seigneur n'ont point fait en secret leurs prédictions; ils ne les ont point consignées dans des mémoires cachés; ils les ont publiées au grand jour, à la face des rois et des peuples, et souvent ils les leur ont données par écrit, afin qu'ils pussent les examiner à loisir, et que les incrédules eussent le temps de se convaincre de la vérité. Elles ont été soigneusement conservées par la nation même qui y a vu ses propres crimes et la source de tous ses malheurs; nous les avons

telles qu'elles ont été écrites, et plusieurs le sont depuis plus de trois mille ans. Il faut donc qu'elles aient été d'une toute autre importance que les oracles mensongers et frivoles des peuples idolâtres, qui sont tombés depuis si longtemps dans l'oubli et le mépris.

A présent, nous demandons aux incrédules s'il n'y a pas de l'injustice à placer les prophètes au même rang que les augures et les aruspices; à prétendre que les prophètes du Dieu véritable étaient des imposteurs qui abusaient de la crédulité du peuple, ou des ambitieux qui voulaient se donner du ton et du crédit; des séditieux suscités pour inquiéter les rois et troubler leur nation; des fanatiques qui ont été cause de tous les malheurs dans lesquels elle est tombée, parce qu'ils les lui avaient prédits. Cependant, c'est sous ces traits odieux que les impies de nos jours ne cessent de les représenter.

Mais n'en soyons pas surpris. Cette suite de prophéties est, selon saint Pierre [1], un trait de lumière qui dissipe toutes les ténèbres; elle démontre une révélation divine, une religion qui ne peut venir que de Dieu. Au lieu de tourner en ridicule et d'avilir les prophètes, ne serait-il pas bien plus raisonnable et plus prudent de discuter leurs divins oracles, de les considérer avec toute l'attention qu'ils méritent, de les rapprocher des faits, et de juger s'ils ont été véritablement accomplis, comme nous le soutenons, et comme nous allons le démontrer dans le paragraphe suivant, pour offrir aux chrétiens apostats de nos jours les mêmes motifs qui autrefois firent embrasser la foi à leurs pères, et les ramener, s'ils ne veulent pas fermer les yeux aux plus vives lumières, dans la voie du salut et du vrai bonheur? — A l'article de chaque prophète, nous continuerons de répondre dans nos Notes, comme nous avons déjà fait, aux reproches personnels que les incrédules leur ont faits.

[1] II *Petr.* I, 19.

§ III.

Des prophéties de l'ancien Testament.

Avant de passer à l'examen détaillé des prophéties de l'ancien Testament, nous devons encore résoudre quelques objections que les incrédules proposent pour se soustraire à leur autorité.

1° « Le démon, disent-ils, peut faire des prophéties. Les Pères » de l'Église même lui attribuent la plupart des oracles du pa» ganisme. Or, si la prophétie peut être le langage du démon, » comment peut-on reconnaître avec certitude la parole divine » dans les paroles ou les écrits des prophètes Juifs? »

C'est une question qui partage les savants, de décider si les anciens oracles du paganisme étaient tous des impostures humaines, ou si quelques-uns étaient des œuvres diaboliques. Mais nous n'avons aucun intérêt d'entrer dans cette discussion. Il nous importe peu que le démon ait fait ou n'ait pas fait des prédictions, que ces prédictions se soient ou ne se soient pas réalisées. Quand nous admettrions qu'il en ait fait quelques-unes, nous dirons d'abord que nous ignorons la mesure de connaissances que Dieu a données au démon sur les choses de ce monde. Il n'est point impossible que, par ses lumières naturelles, il ait prévu des événements futurs auxquels celles des hommes ne pouvaient atteindre. Mais, dans cette hypothèse même, nous soutenons qu'il n'a jamais pu avoir la prévoyance des choses qui dépendent de volontés libres, sur lesquelles il n'a aucune puissance et qu'il ne peut connaître. 2° Nous disons que si le démon a fait quelques prédictions dans l'ordre des choses naturelles, ce n'a été, même dans ce cas, que par une permission particulière de Dieu, et que Dieu a toujours donné un moyen d'en découvrir l'auteur. Dieu doit à lui-même, à sa véracité, à sa bonté, même à sa justice, de prévenir l'erreur, et personne n'est aveuglé que ceux qui ne veulent pas voir la lumière, que ceux qui cherchent les ténèbres et le mensonge, et qui s'y plaisent.

2° « Quelle force, ajoutent-ils, peuvent avoir de prétendues » prophéties qui sont des allégories continuelles, des paraboles,

» des énigmes, des prophéties par action, qu'on interprète méta-
» phoriquement, mystiquement, et dans lesquelles on trouve
» tout ce qu'on veut ? » etc.

Il est incontestable qu'on trouve dans les Livres saints des prophéties par action, des paraboles, des types, des figures, etc. C'était l'usage des anciens de s'exprimer en certaines occasions par des actions extraordinaires qui représentaient vivement ce qu'on voulait dire. Il est certain que ce langage avait une énergie singulière ; il montrait l'objet au lieu de le décrire, et frappait vivement les esprits les plus indifférents et les plus distraits. En vain Jérémie menaçait Jérusalem d'une ruine prochaine ; on écoutait à peine ses discours : mais lorsqu'en ayant pris les principaux habitants, et qu'étant sorti avec eux hors des portes, il eut brisé à leurs yeux un vase d'argile en prononçant ces mots : « C'est ainsi, dit le Seigneur, que je briserai Jérusalem, » toute la ville s'en émut.

Le lévite dont l'histoire tragique est rapportée au livre des Juges, envoie à chacune des tribus un des membres sanglants de sa femme outragée : par quel discours eût-il pu demander plus énergiquement vengeance ? Ce langage d'action a été surtout d'usage en Orient, et les prophètes, se conformant aux mœurs de leur siècle, l'ont employé souvent dans leurs prédictions.

En vain Voltaire, pour le rendre ridicule, le borne [1] « au temps d'un ancien monde tout différent du nouveau ; » nous pourrions en citer des exemples plus récents, et même dans le siècle le plus poli de la Grèce. Ainsi parlèrent Tarquin, l'ambassadeur des Scythes à Alexandre, etc. On a retrouvé ce langage en Amérique, et plusieurs peuples de l'Orient l'ont conservé.

Au langage des actions et des types, les Orientaux en joignaient un autre, celui des allégories et des paraboles, des figures, des hiéroglyphes. Isaïe représente l'ingratitude et l'infidélité des Juifs sous la figure d'une vigne cultivée avec soin, et qui n'a produit que des raisins sauvages ; il prédit que cette vigne sera foulée aux pieds par les animaux, et leur servira de pâture. Cette prophétie, dans son sens littéral, annonce aux Juifs qu'ils seront opprimés, dépouillés, dispersés par un peuple étranger. Le prophète le dé-

[1] *Traité de la Tolérance.*

clare lui-même : « La vigne du Dieu des armées est la maison d'Israël [1] ; » et quand il n'en avertirait pas, la chose parle d'elle-même.

Dieu dit dans les prophètes « qu'il obscurcira le soleil et la lune, fera tomber les étoiles, dessèchera la mer, transportera les montagnes, fera trembler la terre, » etc. Le sens littéral est : Je détrônerai les princes et les rois, je renverserai la fortune des grands, je changerai la situation et la destinée des peuples, je répandrai partout la terreur, etc. ; parce que, dans le style ancien des Orientaux, le soleil et la lune sont les rois et les royaumes, les étoiles désignent les grands et les généraux, la terre se prend pour ses habitants, etc. Il est question dans Isaïe [2] de deux épouses, dont l'une a conservé son époux, l'autre a été veuve et abandonnée. Lorsque le prophète prédit que celle-ci deviendra plus féconde et aura plus d'enfants que la première, n'est-il pas sensible que, dans le sens naturel et littéral, il annonce que l'Eglise chrétienne, formée de toutes les nations du monde, sera plus nombreuse que l'Eglise juive, etc. ? Nous voyons le même Isaïe [3] décrivant la prospérité du temps où viendra le rejeton de Jessé, dire que « le loup habitera avec l'agneau, le léopard avec le chevrau, » etc. N'est-il pas évident que dans ces expressions le sens réel, le sens qu'a eu en vue le prophète, n'est pas le sens littéral, le sens qu'offre la signification grammaticale des termes ? N'est-on pas obligé, par la force même du sens, de les expliquer allégoriquement ? Mais, nous le demandons, en les expliquant ainsi, y trouvons-nous tout ce que nous voulons ? Le sens véritable ne se présente-t-il pas naturellement à l'esprit de tout le monde ? et pourrions-nous y en donner un autre sans absurdité ?

Les incrédules ne se rendent pas à un raisonnement si convaincant ; ils disent « qu'un homme qui donne deux sens à ses paroles » cherche à tromper ; et que tels étaient les oracles des païens, » qui par leur double signification induisaient en erreur ceux » qui avaient la simplicité d'y croire. »

Sans doute qu'une proposition est répréhensible quand elle présente deux sens dont l'un est vrai et l'autre faux, parce qu'elle tend à tromper, en induisant à croire le sens faux sous l'appa-

[1] *Isai.* v, 7. — [2] *Isai.* LIV. — [3] *Ibid.* XI.

rence du sens vrai qu'elle montre. Tels étaient les oracles du paganisme que Cicéron rapporte d'après Hérodote. Ils avaient été faits l'un à Crésus, l'autre à Pyrrhus. Ils paraissaient promettre des victoires ; mais ils étaient énoncés de manière à pouvoir également annoncer des défaites [1]. Il n'en est pas ainsi du double sens qu'ont quelques-unes de nos prophéties ; ce ne sont pas deux sens opposés ; ce sont deux sens subordonnés l'un à l'autre. Ce ne sont pas deux sens dont l'un soit vrai et l'autre faux, ce sont deux sens également vrais ; il n'y a ni équivoque ni ambiguïté (*a*).

(*a*) M. Gilly (*op. cit.*, tom. III, p. 104) expose ainsi les caractères de la prophétie.

1. « Les prophètes décrivent l'avenir, qu'ils voient en esprit, comme présent.

2. » La lumière prophétique n'est ni habituelle, ni générale : aussi les prophètes ne font-ils pas ordinairement connaître l'avenir qu'ils annoncent, en montrant ses liaisons et ses rapports avec les autres événements, mais isolément et comme par fragments, ce qui fait qu'ils semblent parfois se contredire (v. g. *Isai.* II, 2 coll. *Joel.* III, 2 ; *Isai.* IX, coll. LII, 2).

3. » Rarement les prophètes sont instruits sur l'espace de temps qui les sépare des événements qu'ils prédisent, ou sur celui qui sépare ces événements les uns des autres ; aussi décrivent-ils souvent des événements qu'un certain laps de temps doit séparer, sans faire attention au temps auquel ils s'accompliront, mais en s'occupant uniquement de la liaison des événements entre eux, en sorte que ces faits paraissent devoir se succéder les uns aux autres, alors que pourtant il n'en est rien (v. g. *Joel.* II, 28 suiv.).

4. » Les événements et les conditions de l'avenir sont souvent exprimés par des images prises du présent ou du passé.

5. » Ces particularités expliquent à leur tour l'obscurité d'un grand nombre de prophéties. Leur accomplissement a fait que nous les voyons, pour la plupart, en une grande lumière ; toutefois si, à l'époque des prophètes, leurs prédictions étaient suffisamment claires pour tenir en éveil la foi, l'espérance et la charité, elles ne l'étaient pourtant pas assez pour que l'avenir fût pleinement dévoilé. Dans bien des prophéties, la signification complète de ce qu'elles annonçaient est restée cachée au prophète lui-même. »

Ajoutons deux réflexions :

1. On ne voit aucune raison qui obligerait Dieu à se prononcer tou-

[1] Cicéron, *de Divinitate*, lib. XI, cap. LV.

Au reste, comme les allégories, les métaphores, les figures, les prophéties par action, sont sujettes de la part des incrédules à contestation, nous n'en ferons point usage pour démontrer la vérité de la religion. Comme notre but est de ramener des esprits prévenus et des esprits obstinés, nous n'avancerons rien qui ne soit démonstratif pour eux-mêmes. Nous nous bornerons donc à celles des prophéties qui forment des démonstrations rigoureuses, nous contentant d'inviter les incrédules à examiner, à méditer et à peser les preuves qui résultent, en faveur de la religion, des rapports si multipliés, si variés, dont la justesse est si exacte et si frappante, entre les principaux traits, non-seulement des prophètes, mais de toute l'ancienne alliance, et les circonstances de la vie du Fondateur de la loi nouvelle.

3° Nous avons cependant encore une dernière objection à réfuter auparavant. Suivant les incrédules, « les prophéties que nous » faisons tant valoir ont été fabriquées après coup. »

Nous pourrions d'abord leur répondre : Si, comme vous l'avez prétendu tant de fois, nos prophéties sont vagues, équivoques, obscures, applicables à toutes sortes d'événements, à quoi bon recourir à une supposition sans preuve? Recourir à cette prétendue supposition, n'est-ce pas avouer enfin qu'il s'en trouve un grand nombre d'une clarté frappante, dont on ne peut rendre raison en alléguant des hasards heureux, l'art des conjectures, le calcul des probabilités [1] ? N'est-ce pas à cause de la grande

jours d'une manière absolument évidente et précise sur l'avenir qu'il veut faire connaître. Pourquoi ne se bornerait-il pas, dans certains cas, à donner de simples indications plus ou moins générales, indéterminées et obscures ?

2. Mgr Meignan va plus loin. « Une obscurité nécessaire, dit-il, s'attache à la prophétie biblique. Si l'homme connaissait nettement d'avance comment la prophétie doit être accomplie, il arriverait de ces deux choses l'une: ou bien l'homme chercherait à faciliter l'accomplissement des prophéties, ou bien il s'y opposerait. Dans le premier cas, le miracle serait atténué; dans le second, Dieu se verrait obligé de forcer la volonté humaine pour faire triompher la sienne et dégager sa parole; c'est-à-dire que le don fait à l'homme de la liberté lui serait retiré. C'est donc une condition de la prophétie biblique d'être obscure, afin que son accomplissement ait lieu sans que les hommes y prennent garde, sans qu'ils songent, soit à le faciliter, soit à l'empêcher. » *Les Prophéties messianiques*, etc. p. 20.

1 *Dictionn. philos.*, art. *Oracles.*

clarté des prophéties de Daniel, que Porphyre les prétendait faites après l'événement [1]? Si nos prophéties sont obscures, elles ne prouvent rien, selon les incrédules. Si elles sont claires, elles sont faites après l'événement. Mais voyons si cette dernière ressource de l'incrédulité a seulement l'ombre de la vraisemblance.

Nous disons donc : 1° Si nos prophéties ont été fabriquées après coup, elles l'ont été ou par les Juifs ou par les chrétiens, puisque ces deux peuples les reçoivent également. La plupart de ces prophéties regardent le Messie que nous adorons et que les Juifs rejettent. Elles sont cependant consignées dans des livres appartenant primitivement à ces mêmes Juifs, nos ennemis acharnés, écrites dans leur langue et transmises par eux ; en un mot, c'est des Juifs que nous les tenons, et ils ne nous ont jamais accusés de les avoir fabriquées. Certainement, le témoin le plus certain, le moins suspect, le moins récusable d'un fait quelconque, est celui qui a intérêt à le contester. C'est donc avec une force irrésistible que nous opposons le témoignage des Juifs, nos adversaires, sur l'antiquité des prophéties, aux incrédules qui entreprennent de la révoquer en doute. Prétendraient-ils que la fraude a été faite de concert avec les Juifs, qu'ils se sont entendus avec nous, pour nous donner contre eux-mêmes ces armes victorieuses? Soutiendront-ils que la falsification a été faite à l'insu des Juifs, ou malgré eux, et qu'ils se sont rendus aveugles pour ne pas la voir, ou muets pour ne pas la révéler? Il faut cependant que les incrédules choisissent entre ces suppositions, et il est difficile de décider laquelle est la plus absurde. Nos pères dans la foi raisonnaient comme nous : saint Justin [2], saint Jean Chrysostome [3], Théodoret [4], saint Augustin [5]. Ils opposaient sur la réalité des prophéties, avec une force victorieuse, aux païens, qui étaient les incrédules de leur siècle, le témoignage des Juifs, également incrédules au christianisme. Par l'autorité des prophéties, ils confondaient les uns avec les autres : les Juifs, parce qu'ils y croyaient ; les païens, parce qu'ils ne pouvaient pas les contester.

[1] Voy. nos Notes sur Daniel. — [2] *Cohortat. ad Græcos,* cap. XIII. — [3] *Homil. in Ps.* XLIV, n. 1 Orat. IV *de mundi Creat.*, n. 5. — [4] Orat. X *de Provident.* — [5] *In Ps.* XI, n. 14. Enarr. *In Ps.* LVI, n. 9. Serm. CC *in Epiph.*, n. 4, al.

Mais ce ne sont pas seulement les Juifs, ce sont aussi les païens qui nous sont garants de l'antiquité des prophéties. Tous les livres où elles sont consignées avaient été traduits en grec plusieurs siècles avant la venue de Jésus-Christ ; et lorsque ce Messie promis et annoncé depuis si longtemps parut, ils étaient répandus non-seulement parmi les Juifs, mais parmi les nations ; non-seulement dans leur langue originelle, mais dans la langue la plus connue, la plus usitée, la plus cultivée par tous les hommes instruits de tous les pays. Pour les supposer et les altérer, il aurait fallu fabriquer et corrompre à la fois et le texte hébreu et la version des Septante ; il aurait fallu avoir pour complices et tous les Juifs dispersés, et tous les gentils possédant des exemplaires.

Les incrédules diront-ils avec Voltaire que les prophéties avaient déjà été fabriquées avant la traduction des livres hébreux en grec? Nous demandons d'abord par qui? par un seul faussaire ou par plusieurs? ensuite, où et quand ont-elles été supposées?

2° Nous avons fait voir, dans la Note XV sur le quatrième livre des Rois, et dans la Note II sur le premier livre d'Esdras, qu'il est absurde d'attribuer à un seul faussaire la fabrication des livres des Juifs et de toutes les prophéties qui y sont contenues. Dira-t-on que cette fabrication a été l'ouvrage d'un grand nombre de faussaires? Mais en les multipliant, ces faussaires, on ne lève aucune des difficultés dont nous avons parlé dans les notes indiquées. Au contraire, on y en ajoute de nouvelles. On rend toujours moins probable le succès de l'imposture. Ne voit-on pas que plus il entre de fourbes dans un secret, plus il risque d'être découvert? De plus, comment le cacher, ce secret? comment faire adopter ces écrits par le peuple le plus scrupuleusement attaché à l'authenticité de ces Livres sacrés? Quelle habileté, quelle adresse ne faudrait-il pas supposer dans ces fourbes et ces imposteurs? Mais ce qui est encore plus inconcevable, c'est que ces faussaires auraient été réellement de vrais prophètes eux-mêmes, puisque les prédictions qu'ils auraient fabriquées ont eu toutes leur accomplissement, comme nous le démontrerons évidemment.

3° Où et quand ces prophéties auraient-elles été supposées? à Babylone, à Jérusalem, à Alexandrie? avant ou après Alexandre?

A Babylone? C'est là, s'il faut en croire Voltaire, que les Juifs, «plongés de tout temps dans la plus profonde ignorance, commencèrent à écrire;» et tout en commençant à écrire, ils débutèrent par forger les écrits de Moïse, de David, d'Isaïe, de Jérémie, etc., chefs-d'œuvre de poésie et d'éloquence!

Mais, quelque esprit qu'on leur suppose, comment ont-ils pu écrire à Babylone des événements postérieurs à leur retour dans la Palestine? la destruction de l'empire des Perses par Alexandre, les progrès de ce conquérant, sa mort, les divisions de ses successeurs, les impiétés et les cruautés qu'un d'eux exerça dans Jérusalem et la Judée, etc.

C'est sans doute pour éluder ces difficultés que Voltaire s'est retranché à dire que les « prophéties furent fabriquées à Jérusalem ou dans Alexandrie. » Mais comment un savant comme Voltaire a-t-il osé mettre les prétendus auteurs des prophéties de Moïse, de David, d'Isaïe, de Jérémie, dans les siècles d'Esdras et du livre de la Sagesse? C'est faire Cicéron contemporain de Pierre Chrysologue, et Virgile de Sidoine Apollinaire. C'est dire, avec le père Hardouin, qu'Horace, Ovide, Tite-Live, etc., ont été écrits par les moines du huitième ou neuvième siècle; d'ailleurs, si les prophéties ont été fabriquées à Jérusalem ou dans Alexandrie, comment ont-elles été reçues par les Juifs de Babylones? comment ont-elles été insérées dans le canon déjà fermé des Ecritures?

Mais, quand nous admettrions pour un moment ces ridicules défaites, les incrédules ne satisferaient point à tout. Les victoires des Romains, l'étendue de leur empire, la conquête de la Judée, et la destruction de Jérusalem, sont clairement prédites dans Daniel. A-t-on pu prévoir ces événements, si longtemps auparavant, dans Alexandrie?

Les incrédules mettront-ils un nouveau comble à tant d'absurdités? Diront-ils que les Juifs « n'apprirent à écrire et ne fabriquèrent leurs prophéties » qu'après le règne de Vespasien et de Tite? Mais ils ne gagneraient encore rien par là. Deux faits qu'ils ont tous les jours sous les yeux suffiraient pour les confondre. La dispersion des Juifs, et leur conservation miraculeuse, sont des faits autant inconcevables que certains. Or, ces faits ont été prédits, comme nous le verrons bientôt. Ont-ils pu l'être par les

imposteurs de Babylone ou d'Alexandrie? « L'art des conjectures, le calcul des probabilités » a-t-il pu aller jusque-là?

Après avoir résolu les difficultés générales qu'opposent les incrédules de nos jours aux prophéties de l'ancien Testament, nous allons démontrer que les prophètes de cette alliance ont réellement annoncé et prédit, bien des siècles avant l'événement, les faits les plus extraordinaires dont la connaissance était évidemment au-dessus de la pénétration de tout esprit créé. Nous nous bornerons à un petit nombre de ces célèbres prédictions renfermées dans nos Livres sacrés; à celles dont il n'est pas possible d'éluder le sens propre et littéral, qu'on ne saurait accuser de supposition sans extravagance, et dont nous voyons encore l'accomplissement de nos jours. Les unes de ces prophéties regardent le peuple de Dieu; un très-grand nombre, le Messie qu'il devait envoyer, et que nous adorons; et quelques-unes, la destinée de plusieurs grandes nations.

ARTICLE PREMIER.

Des prophéties qui regardent le peuple juif.

Nous disons que les prophètes ont prédit tout ce qui devait arriver au peuple juif dans toute la suite des siècles jusqu'à la fin du monde. Moïse leur législateur leur a prédit [1] « que, lors- » qu'ils abandonneront le vrai Dieu, ils seront dispersés parmi » tous les peuples de la terre; qu'ils fondront dans le pays de » leurs ennemis, à cause de leurs iniquités; qu'ils deviendront » le jouet et la fable de tous les peuples; qu'ils n'auront point » de repos parmi ces peuples; que le Seigneur leur donnera un » cœur toujours agité de crainte, des yeux languissants et une » âme tout abîmée dans la douleur; qu'il mettra dans leur cœur » une lâcheté si grande que le bruit d'une feuille émue les fera » fuir. »

Y avait-il, du temps de Moïse, aucun peuple à qui pareil dé-

[1] *Deut.* XXVIII; *Lev.* XXVI.

sastre fût arrivé ? Y avait-il même aucune probabilité que jamais rien de semblable dût arriver à aucune nation ? Se serait-on jamais imaginé qu'une nation conquise, traînée en captivité, errante par toute la terre, dispersée parmi toutes les nations du monde, haïe partout, dût subsister dans cet état pendant un grand nombre de siècles, sans aucune figure de peuple, et cependant sans se mêler et se confondre avec les autres peuples ? S'il s'agissait de peindre aujourd'hui l'état dans lequel les Juifs se trouvent réduits depuis la destruction de leur république sous Tite et Vespasien, pourrait-on le faire avec des traits plus ressemblants que ceux que Moïse a tracés en style prophétique, il y a plus de trois mille ans ?

Les prophètes qui sont venus depuis ont prédit le même événement, aussi bien que Moïse. Jérémie et Ezéchiel ont dit [1] « que » Dieu disperserait les Juifs parmi les nations ; qu'il les abandonnerait pour être répandus par tous les royaumes de la » terre ; qu'il les ferait courir parmi toutes les nations, comme » on fait remuer le grain dans le crible ; qu'ils seraient en » opprobre, en raillerie, en mépris et en malédiction dans tous » les lieux de leur dispersion. »

Osée a prédit [2] « qu'ils seraient pendant longtemps sans roi, » sans prince, sans sacrifice, sans autel, sans éphod, et même » sans théraphim, » c'est-à-dire sans idoles.

Il faut remarquer ici, sur les prophéties d'Ezéchiel en particulier, qu'ayant été prononcées dans le temps même que les Juifs étaient alors captifs à Babylone, cette circonstance, jointe à la nature des choses mêmes prédites, montre évidemment qu'il a eu en vue, non pas la captivité de Babylone, mais la dernière captivité, qui ne devait arriver que dans les derniers temps. Tous ces oracles, qui n'ont ni obscurité ni ambiguïté, marquent certainement cette grande et longue dispersion qui dure encore.

Enfin Jésus-Christ a prédit, comme nous le verrons en son lieu, la destruction de Jérusalem avec tant de circonstances, si bien marquées, que quiconque lit l'histoire que Josèphe nous a laissée de cette terrible catastrophe, ne saurait, sans tomber dans

[1] *Jerem.* IX, 16 ; XV, XXIV, XXIX, XXXIV ; *Ezech.* IV, 13 ; XX, XXII. — [2] *Ose.* III, 4.

le plus grand de tous les aveuglements, douter le moins du monde que l'avenir ne lui fût parfaitement connu.

Ce qui est bien plus extraordinaire, c'est que Moïse et les autres prophètes ont prédit[1] aussi très-clairement que, nonobstant cette dispersion des Juifs, dont il n'y a que ce seul exemple, « ils ne seront point consumés entièrement, mais que Dieu se souviendra d'eux dans le pays de leurs ennemis, ; » que, supposé que dans le pays de leur exil « ils retournent vers l'Eternel leur Dieu, l'Eternel les rassemblera de nouveau, eussent-ils été dispersés jusqu'aux extrémités des cieux, » mais que cela n'arrivera que « dans les derniers temps ; » qu'il y aura toujours « un reste de ce peuple qui sera conservé ; » que le Seigneur « rassemblera les Israélites chassés ; qu'il recueillera des quatre coins de la terre ceux de Juda qui auront été dispersés. »

Et ce qui prouve que ces oracles ne sont point applicables au retour des Juifs de leur captivité de 70 ans à Babylone, dans laquelle ils ne furent point dispersés partout, comme ils l'ont été depuis, c'est que cet événement est renvoyé expressément aux « derniers jours, » non-seulement par Moïse, mais aussi par Osée et Ezéchiel[2], qui sont venus si longtemps après lui. Or, que parmi tant de révolutions qui ont bouleversé les empires du monde depuis Moïse jusqu'à ce jour, c'est-à-dire depuis plus de trois mille ans, il n'y en ait eu aucune qui ait rendu l'accomplissement de ces prédictions impossible et qu'au contraire elles continuent à se vérifier de nos jours dans tous leurs points, c'est un miracle qui surpasse tout ce qu'il y a de plus merveilleux dans les phénomènes naturels.

Que serait-ce donc, s'il entrait dans notre plan de développer ici une multitude étonnante d'autres prophéties incontestables sur ce même peuple juif? Nous y verrions les prédictions les plus détaillées sur ses guerres particulières, ses victoires, ses défaites, sur la ruine entière du royaume d'Israël ; sur la destruction du temple de Salomon ; sur la captivité précise de 70 ans à Babylone ; sur le retour de la Chadée ; sur le rétablissement du temple, et mille autres événements particuliers. Mais

[1] *Deut.* IV, 30 ; XXX ; *Ezech.* VI, 8, 9 ; *Isai.* X, 21 ; XI, 11. — [2] *Ose.* III, 4, 5. *Ezech.* XXXVIII, 16.

passons à quelques-unes des prophéties qui regardent le Messie que Dieu avait promis, et dont nous défendons la divinité.

ARTICLE SECOND.

Des prophéties qui regardent le Messie.

I. Nous lisons au livre de la Genèse plusieurs prédictions importantes qui regardent le Messie, faites à Abraham et aux autres patriarches, pères de la nation juive. « En toi seront bénies toutes les familles de la terre [1], » dit le Très-Haut à Abraham, lorsqu'il était encore au-delà de l'Euphrate ; il ajouta que ses descendants seraient voyageurs dans une terre étrangère ; qu'ils y seraient réduits en servitude et affligés de maux pendant 400 ans ; mais qu'après ce temps il jugera le peuple oppresseur, et fera sortir de ce pays ses descendants chargés de richesses : il lui réitéra cette promesse dans le pays de Chanaan ; enfin, il la lui confirma dans les termes les plus énergiques, après qu'il eut mis son obéissance à la dernière épreuve : « Parce que tu ne m'as pas refusé ton fils unique [2], je te bénirai, en rendant tes descendants aussi nombreux que les étoiles du firmament et que les grains du sable de la mer. Ta race possèdera les portes de ses ennemis, et toutes les nations de la terre seront bénies en ta postérité. »

Après la mort d'Abraham, Isaac est fait dépositaire de la même promesse : « Je serai avec toi, lui dit le Seigneur [3] ; je te bénirai, » j'accomplirai les promesses que j'ai faites à Abraham ton » père. Je multiplirai ta race, je donnerai tout ce pays-ci à tes » descendants, et toutes les nations de la terre seront bénies en » ta postérité. »

Jacob fuyant en Mésopotamie est consolé par une vision céleste dans laquelle il entend ces grandes paroles [4] : « Je suis le » Dieu d'Abraham ton père, et le Dieu d'Isaac ; je te donnerai

[1] *Gen.* XII, 3 ; XVIII, 18. — [2] *Gen.* XXII, 16. — [3] *Gen.* XXVI, 4. — [4] *Ibid.* 13.

» et à ta postérité la terre sur laquelle tu es couché maintenant... » et toutes les nations de la terre seront bénies en toi et en ta » postérité, » etc.

Il faut distinguer dans ces prophéties deux parties : la première a rapport au peuple qui doit sortir d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Elle annonce la prodigieuse multiplication de ce peuple et ses prospérités. La seconde est relative à tous les peuples ; elle annonce qu'ils seront tous bénis par le moyen de la postérité de ces patriarches.

D'abord on ne peut contester que ce ne soient là de vraies prophéties. La seconde partie de ces prophéties a évidemment pour objet d'annoncer un envoyé de Dieu, c'est-à-dire le Messie en qui toutes les nations de la terre ont été bénies.

Nous disons 1° que ce sont là de vraies prophéties. Car si le caractère le plus certain de la véritable prophétie est son accomplissement exact, qui n'ait pu ni être prévu par des causes naturelles, ni deviné au hasard, il est palpable que ce sont ici des oracles divins. Que la première partie de ces promesses ait été accomplie exactement, c'est un fait qu'établit l'histoire entière du peuple hébreu ; mais il est également incontestable qu'au temps des prédictions, ces faits avec leurs circonstances ne pouvaient ni être naturellement prévus, ni être fortuitement devinés. Lorsque la famille des patriarches était réduite à leurs seules personnes, quelle cause naturelle pouvait faire prévoir qu'elle deviendrait un peuple nombreux, d'abord réduit en servitude dans une terre étrangère, et affligé de divers maux pendant 400 ans, et ensuite délivré par une force divine et par les prodiges les plus surprenants ? Il faudrait être insensé pour imaginer, ou que la prévoyance humaine eût pu s'étendre jusque-là, ou que le hasard eût rapproché un aussi grand nombre de combinaisons diverses, si difficiles à réunir, et les eût fait cadrer dans une justesse parfaite avec les prédictions.

2° La seconde partie de ces prophéties a pour objet d'annoncer un envoyé de Dieu, c'est-à-dire le Messie, « en qui toutes les nations devaient être bénies ». La promesse en effet regarde les habitants de la terre entière. Quand Dieu promet (dans les textes cités) la possession de la terre de Chanaan aux descendants des patriarches, il la désigne par ces expressions : *Ce pays*, *cette*

terre sur laquelle tu reposes maintenant ; au lieu que la bénédiction que le descendant d'Abraham doit procurer est promise à *la terre* en général , *à toutes les nations,* à *toutes les familles de la terre.* Mais que doit-on entendre par ces mots, *en ta postérité, in semine tuo ?* Est-ce la totalité des descendants des patriarches ? est-un individu du nombre de ces descendants ? Outre que tous les anciens Juifs attribuaient cette prophétie au Messie [1], quel genre de bénédictions le peuple juif a-t-il répandu sur les nations ? Mais si entre les descendants d'Abraham il s'en trouve un qui ait apporté aux nations, de la part de Dieu, des bienfaits et des bénédictions divines ; si toutes les nations l'ont connu et révéré, peut-on douter qu'il ne soit l'envoyé de Dieu, promis et annoncé, c'est-à-dire le Messie que nous reconnaissons *(a)* ?

(a) Les rationalistes modernes soulèvent contre cette prophétie une objection que Mgr Meignan (Les Prophéties messianique de l'Anc. Test., p. 350 suiv.) expose et réfute ainsi qu'il suit :

« Deux des cinq passages où se trouve la prophétie faite aux patriarches présentent une petite difficulté. Au chap. XXII, 18, et au chap. XXIV, 4, le verbe hébreu *barak, bénir,* est employé à la forme réfléchie ; en sorte que la traduction mot à mot serait : *Toutes les nations de la terre se béniront en votre descendance.* Le Psaume LXXI, qui reproduit la prophétie, la donne avec la même forme réfléchie.

» Gésenius, de Welte, Knobel, etc., abusant de cette variante, ont voulu en conclure que les cinq passages n'exprimaient que cette pensée, savoir que chez tous les peuples de la terre s'établirait l'usage de se souhaiter un bonheur aussi grand que celui d'Abraham. *Hoc nomine exemplove prolato benedictiones apud plurimos Orientis populos concipientur his verbis aut similibus : Benedicat tibi Deus ut benedixit Abraham.*

» Mais, 1° si la forme réfléchie est employée dans deux des cinq passages, la forme passive n'est-elle pas employée dans les trois autres? 2° La forme passive n'a jamais, par le fait, été employée au sens réfléchi dans la Bible, tandis que la forme réfléchie peut être aisément ramenée à un sens passif. 3° Quand le prophète Zacharie (XIV, 17 et 18) rappelle les promesses faites à Abraham, il les interprète évidemment comme nous les interprétons, et suppose la forme passive. Il en de même de S. Paul (*Rom.* IV, 13 ; *Gal.* III, 14). Dans l'épître aux Galates (III, 8) et dans les Actes (III, 25), la prophétie faite à Abraham est repro-

[1] Huet, *Démonstrat. évangél.*, proposit. VII n. 7.

II. La promesse faite originairement à Abraham, ensuite à Isaac et à Jacob, est transmise par ce dernier à Juda, choisi entre tous ses frères pour en être le dépositaire. Au moment où il va finir ses jours, ce saint patriarche assemble autour de lui tous ses fils, et leur déclare qu'il va leur annoncer ce qui leur arrivera dans les derniers jours, c'est-à-dire quelles seront les destinées de leur postérité [1]. Voici ce qu'il dit à Juda, entre plusieurs autres prédictions. Selon la Vulgate : « Le sceptre ne sera point enlevé à Juda, ainsi que le chef descendu de lui, jusqu'à ce que vienne celui qui doit être envoyé, et qui sera l'attente des nations ». Comme il y a différentes manières de lire cette célèbre prophétie, nous allons réunir ces variantes, et l'on verra, par la simple citation des différents textes, qu'il n'y a entre eux aucune différence essentielle.

Voici l'hébreu des Juifs : *La verge* (c'est-à-dire, selon le génie de la langue hébraïque, *le bâton* de commandement) *ne sera point ôtée de Juda, ni le législateur d'entre ses pieds, jusqu'à ce que Schilo* (l'envoyé) *vienne, et les peuples lui rendront obéissance.*

La paraphrase chaldaïque d'Onkélos l'explique ainsi : *Le prince ne sera point ôté de la maison de Juda, ni le scribe des fils de ses fils à jamais, jusqu'à ce que le Messie vienne, à qui le règne appartient, et les peuples lui obéiront.*

Voici le texte hébreu des Samaritains : *Le sceptre ne sera point ôté de Juda, ni le chef d'entre ses drapeaux, jusqu'à ce que le pacificateur vienne, et les peuples lui obéiront.*

duite *in extenso* et la forme passive est seule employée : ἐνευλογηθήσονται, *benedicentur*.

Ainsi l'interprétation des rationalistes contredit l'interprétation traditionnelle, qui montre que c'est *à cause* d'Abraham, *en sa faveur et par lui* que tous les peuples sont bénis.

... Enfin, alors même que nous accorderions que le verbe hébreu peut avoir la signification d'un verbe à la forme réfléchie, et que l'on pourrait traduire : *Toutes les nations se béniront en Abraham*, que suivrait-il de là ? Pourquoi tous les peuples iraient-ils chercher le principe et le type de la plus haute bénédiction dans Abraham, sinon parce que ce patriarche a été mis en possession par Dieu de la bénédiction par excellence, de celle qui se rattache au Messie ?

[1] *Gen.* XLIX, 1.

Les Septante ont traduit : *Le commandant de Juda ne manquera point, ni le chef de sa race, jusqu'à ce que vienne celui qui lui est réservé, et celui-là est l'attente des nations.* Théodotion, suivant Eusèbe de Césarée [1], était entièrement conforme aux Septante, dont la version syriaque ne diffère presque en rien.

On voit tout d'un coup que ces différentes textes conviennent en deux points essentiels : le premier, qu'ils assurent à la famille de Juda un chef, un gouvernement, jusqu'au temps de la venue de celui qui est annoncé dans la prédiction ; l'autre, que ce personnage sera le chef et le gouverneur des nations.

Une circonstance bien remarquable est cet accord des anciens traducteurs, qui ne donnent tous aux différentes manières dont ils ont lu le mot de *Schilo*, que des sens qui conviennent tous spécialement au Messie. L'un lit, *le pacificateur ;* un autre, *celui qui est réservé à Juda ;* un troisième traduit, *son fils ;* d'autres, *celui à qui est le règne ;* la Vulgate enfin, *celui qui doit être envoyé :* dénominations qui conviennent toutes par excellence au Messie. D'où peut venir ce concert de tant de traducteurs anciens de divers pays, de diverses religions, sinon de la persuasion dans laquelle ils étaient tous que la prédiction qu'ils traduisaient regarde le Messie ? persuasion fondée tant sur la lettre du texte que sur la tradition immémoriale de la nation juive.

Elle est constatée, cette tradition, par le témoignage des trois paraphrastes chaldéens qui, en expliquant leur texte, emploient le nom même de *Messie* et de *Messie roi;* par celui de la Gémare [2], qui dit expressément que « *Schilo* est le nom du *Messie,* vu qu'il est écrit : *Jusqu'à ce que Schilo vienne ;* » par celui du Midras Mislé, qui porte « que le règne a été planté dans la tribu de Juda, jusqu'à ce que naisse le Messie roi, parce qu'il est écrit : *Le sceptre ne sortira point de Juda* », etc. ; par l'aveu du plus grand nombre et des plus célèbres d'entre les rabbins, même d'entre les modernes ; enfin, par les efforts qu'ils n'ont cessé de faire, depuis la dernière ruine de Jérusalem jusqu'à nos jours, pour supposer des descendants de Juda, portant le sceptre, tantôt sur les bords de l'Euphrate et du Tigre, tantôt dans les déserts d'Arabie,

[1] *Demonstr. evangel.*, lib. VIII, sect. 2. — *Gémare*, traité *Sanhédrin*, ch. II.

tantôt dans les gorges du mont Caucase, tantôt en Ethiopie, tantôt dans les Indes et jusqu'en Amérique.

Que peuvent, contre tant de preuves et de témoignages de différents genres, les vaines échappatoires de quelques docteurs juifs qui, en désespoir de cause, ont abandonné la tradition constante de leurs pères, et violenté le texte en cent manières, pour y trouver un autre personnage que le Messie ? Comment ces docteurs modernes persuaderont-ils qu'ils entendent mieux l'hébreu que leurs pères, qu'Aquila, Théodotion, les Septante, Onkélos et les deux autres paraphrastes chaldéens ? A qui devons-nous nous en rapporter sur les règles d'une langue morte depuis plus de deux mille ans ? N'est-ce pas aux anciens traducteurs qui, dégagés de tout esprit de parti, ont suivi les significations reçues de leur temps ? Est-ce plutôt à quelques modernes déterminés à tout contester et à tout brouiller, afin d'éluder une démonstration contraire à leurs préjugés ?

Il est donc évident 1° que Jacob prédit à Juda, de même qu'à ses autres enfants, des choses futures relatives à sa postérité.

Il est évident 2° que les choses qu'il lui prédit sont : que ses descendants formeront une nation, une société politique ; que cette nation sera régie par des chefs qu'elle se donnera elle-même ; qu'il viendra un personnage désigné par le nom de Schilo ; que la nation conservera son autorité politique et ses chefs jusqu'à l'arrivée de ce personnage ; enfin que ce personnage sera l'attente des nations, ou que les nations se réuniront à lui, ou que les nations lui obéiront.

Il est évident 3° qu'il était impossible à Jacob de prévoir par les seules lumières naturelles toutes les destinées futures de sa postérité.

Il est évident 4° qu'il serait également absurde d'attribuer au hasard le rapport avec la prédiction d'événements aussi éloignés, aussi compliqués, aussi dépendants de causes diverses, libres et inconnues.

Il est évident 5° par l'histoire de la nation juive, que le sceptre ou l'autorité a été conservé dans la tribu de Juda pendant quinze siècles, c'est-à-dire que cette tribu a été gouvernée jusqu'alors par ses propres magistrats et selon ses lois, soit qu'elle ait été pendant cet intervalle dans l'indépendance des nations voisines, soit qu'elle en ait dépendu sous d'autres rapports.

Il est évident 6° que vers le temps où les Juifs ont perdu leur autorité et leurs chefs pris parmi eux, Jésus-Christ a paru dans le monde.

Il est évident 7° qu'après la venue de Jésus-Christ, il a été annoncé aux nations, qui l'ont reconnu et qui se sont soumises à sa loi.

Il est évident 8° qu'il ne s'est élevé, ni à cette époque, ni auparavant, ni depuis, aucun autre personnage qui réunisse ces caractères.

Il est donc évident enfin que les paroles de Jacob à Juda sont une vraie prophétie du Messie, et qu'elle a eu dans Jésus-Christ son accomplissement littéral, exact et parfait (*a*).

(*a*) Sens de la prophétie d'après l'hébreu :

« Pour toi, Juda (c'est-à-dire *loué*), tes frères te loueront ; ta main sera sur le cou de tes ennemis (vaincus) ; les enfants de ton père se prosterneront devant toi... Le sceptre ne sortira pas de Juda, ni le législateur de ta domination (litt. *d'entre tes pieds*), jusqu'à ce que vienne Schilo (c'est-à-dire le *Pacifique* : c'est un des noms du Messie dans Isaïe) ; les peuples lui obéiront, » etc.

Comment faut-il entendre la domination de Juda au point de vue de l'accomplissement de la prophétie? Les interprètes se partagent entre deux opinions.

Les uns entendent la domination de Juda dans un sens purement temporel. Jusqu'à David, Juda n'a été qu'un *jeune lion*. Sa tribu possédait déjà des prérogatives et une certaine prééminence dans la nation ; mais cette prééminence se révèle surtout pendant le règne de David ; c'est principalement par ce roi, de la race de Juda, que la tribu de ce nom parvient à la royauté. David fonde une dynastie, qui subsiste pendant cinq siècles, jusqu'à la captivité. Il est vrai que cette dynastie finit avec Sédécias ; mais, durant la captivité de Babylone, le conseil des anciens et les juges du peuple continuent à être choisis dans la tribu de Juda, ainsi qu'il apparaît par l'histoire de Suzanne. Daniel, qui exerça à Babylone une si glorieuse influence, était issu du rang royal (*Dan.* I, 3, 6). Après la captivité, l'autorité et le gouvernement sont encore principalement dévolus à la même tribu : Zorobabel était un prince de Juda (*Agg.* I, 1 ; II, 3). Il est si vrai que Juda domina toutes les autres tribus, que celles-ci se confondirent bientôt en lui, et que tous les Israélites n'eurent plus qu'un nom, *enfants de Juda*, ou *Juifs*. Les Juifs, sous les Ptolémées et les Séleucides, continuent à s'administrer eux-mêmes ; ce furent des nationaux, non des étrangers, qui

III. Le royaume de Juda n'était plus ; Jérusalem n'offrait que des ruines ; les broussailles couvraient le terrain sur lequel avait

exercèrent le pouvoir suprême. Peu importe que les Machabées aient été de la tribu de Lévi, puisqu'il n'y a plus que des *Juifs*. Le nom de Juda résume et absorbe tous les autres noms. Un demi-siècle seulement avant J.-C., les Romains commencèrent à dépouiller la Judée de son indépendance ; ce fut au moment de la venue du Sauveur qu'ils consommèrent la spoliation. Le recensement opéré par Auguste disait clairement aux Juifs qu'ils ne s'appartenaient plus, et qu'ils faisaient partie désormais de l'empire des Césars. Le Christ avait 12 ans, lorsque Auguste envoya Coponius à Jérusalem en qualité de procurateur ; alors seulement le sanhédrin juif perdit le droit de prononcer sur la vie et sur la mort. — C'est ainsi, dit Mgr Meignan, que la plupart des commentateurs, et tout récemment M. Reinke, dans une savante étude de la prédiction de Jacob, interprètent ces paroles : « Le sceptre ne sortira point de Juda jusqu'à ce que vienne le Schilo. » Juda, c'est-à-dire la tribu qui le représente, doit conserver sa prééminence, une prééminence d'honneur ou de juridiction, sur les autres tribus jusqu'à la venue du Messie.

D'autres (Hengstenberg, auquel se rallie Mgr Meignan), regardant cette interprétation de la prophétie comme trop étroite, entendent la domination souveraine de Juda avant tout comme une domination spirituelle, dont la puissance temporelle, avec ses intermittences, ne serait que le signe tour à tour radieux ou obscurci. Et cette autorité promise à Juda ne se distingue pas seulement par sa nature et son caractère de celle que lui attribue le premier sentiment ; elle en diffère aussi par l'étendue et la durée. Pour l'étendue, elle embrasse et les frères de Juda, les *Juifs*, et toutes les nations ; pour la durée, loin de se terminer à la venue du Messie, cette date inaugure pour elle un règne plus glorieux, en faisant passer le sceptre de Juda dans la main puissante du Christ. Dans cette interprétation, les alternatives de prospérité et de décadence temporelle de la royauté de Juda n'offrent plus aucune difficulté. Dieu ne renonça pas au droit de punir Juda coupable et de le ramener par le châtiment au sentiment et à la pratique du devoir. C'est bien à lui que s'appliquent ces paroles de David : « Si ses enfants répudient ma loi, s'ils profanent ma justice et transgressent mes commandements, la verge à la main, je visiterai leurs iniquités. Mais je ne retirerai jamais de lui ma miséricorde, ni ne mentirai à ma vérité ; je ne violerai point mon alliance, je ne rendrai pas vaine la parole qui est sortie de mes lèvres. » *Ps.* LXXXVIII, 30-35. Ainsi les abaissements de Juda ne sont que temporaires ; ils n'entraînent pas un amoindrissement de la force spirituelle qui est en lui. Au sein de ses humiliations, il

été le sanctuaire ; et la postérité de Jacob dispersée gémissait sur les bords du Tigre et de l'Euphrate, lorsqu'en la première année de Darius le Mède, Daniel reconnut que le terme de 70 ans, marqué par Jérémie pour mettre fin à la désolation de Jérusalem, était près d'expirer. Plein de cet objet, le prophète redoubla ses vœux pour hâter l'accomplissement de la promesse. Et Dieu qui les exauça envoya son ange pour l'instruire, non-seulement du rétablissement prochain de Jérusalem, mais encore des destinées de cet Etat, jusqu'après l'avénement du Messie.

« Septante semaines, lui dit l'ange Gabriel [1], sont fixées par » rapport à ton peuple et à ta ville sainte, afin que la prévari- » cation cesse, que le péché prenne fin, que l'iniquité soit effacée, » que la justice éternelle soit établie, que la vision et la pro- » phétie soient accomplies, et que le Saint des saints reçoive » l'onction.

» Sache donc et fais attention que du jour auquel sera pro- » noncée la parole pour qu'on rebâtisse Jérusalem, jusqu'au » *Messie-Chef*, il s'écoulera sept semaines et soixante-deux se- » maines. Et les places et les murs seront rebâtis dans la détresse » des temps ; et après soixante-deux semaines, le Messie sera mis » à mort, et son peuple qui le reniera ne sera plus son peuple. » Un peuple conduit par un chef qui paraîtra alors renversera » de fond en comble la ville avec le sanctuaire, et sa fin sera le » ravage ; et à la fin de la guerre sera une désolation décidée. » Il confirmera l'alliance avec plusieurs dans une semaine. Et » dans une moitié de semaine l'offrande et les sacrifices cesseront. » Et l'abomination de la désolation sera dans le temple, et la » désolation persévèrera jusques à la consommation et à la fin. »

Il est évident, à la simple inspection de ce texte, que c'est une prophétie, et que Daniel ou plutôt l'ange qui lui parle annonce des événements futurs. Or, cette prophétie est divine, si elle a

domine ses vainqueurs par le Dieu qu'il adore, par l'autorité de ses prophètes, et Balthasar écoute en tremblant l'arrêt que lui signifie le captif Daniel. C'est précisément quand il sera dépouillé de toute son autorité temporelle que le Messie naîtra de lui pour régner à jamais sur l'univers. — Conf. Meignan, *Op. cit.*, p. 391 suiv.

[1] *Dan.* IX, 24.

eu son accomplissement exact, qui n'eût pu être prévu par des causes naturelles, ni être arrivé au hasard.

Les événements annoncés par cette prédiction sont renfermés entre deux époques, toutes deux prédites. La première est l'émission du décret pour rebâtir Jérusalem, qui était alors ruinée. La seconde est la nouvelle destruction de cette ville et de son temple. Dans cet intervalle, voici les événements prédits :

L'ordre ou le décret pour rebâtir Jérusalem. Dans 70 semaines, à dater de l'émission, ou, selon quelques-uns, de l'exécution de cet ordre, doit venir un personnage important appelé le *Christ-Chef*, qualifié du titre de *Saint des saints*, ou, selon l'hébreu, *Sainteté des saintetés*.

Ces 70 semaines sont divisées en trois parties, savoir : sept semaines pendant lesquelles les murailles et les places de Jérusalem doivent être rebâties par des temps fâcheux et difficiles ; soixante et deux semaines après lesquelles le personnage annoncé et appelé Christ doit être mis à mort, et suivant la force du mot hébreu, subir une peine capitale. Pendant la dernière semaine, un nouveau pacte doit être fait, et au milieu de la semaine les sacrifices et les victimes doivent cesser.

Le Messie sera mis à mort et son peuple qui le reniera ne sera plus son peuple. Suivant l'hébreu, *ce ne sera pas pour ses crimes que le Christ sera supplicié.*

Dans le même temps, l'iniquité sera détruite et la justice éternelle viendra sur la terre.

La vision et la prophétie seront alors accomplies, ou, suivant l'hébreu, *seront scellées et terminées.*

Un peuple viendra avec son chef détruire Jérusalem et son temple. L'abomination de la désolation sera dans le temple, et la désolation durera jusqu'à la fin.

Avant de passer à la démonstration résultant de cette prophétie, nous mettons en avant deux vérités qu'on ne saurait contester sans renoncer au bon sens : la première, qu'il était impossible à Daniel de prévoir par ses propres lumières cette longue suite d'événements si éloignés de toute vraisemblance, et dont les causes secondes ne pouvaient lui être connues; 2° si cette prédiction si compliquée a été néanmoins littéralement accomplie, il serait absurde de l'attribuer au hasard.

Ces principes posés, nous disons 1° que l'époque fixée par Daniel pour la venue du personnage important qu'il annonce est passée depuis longtemps ;

2° Que ce personnage annoncé est le Messie prédit par d'autres prophètes ;

3° Que ce Messie annoncé est Jésus-Christ, en qui cette prédiction a été littéralement accomplie.

D'abord, l'époque fixée par Daniel pour l'arrivée du *Christ-Chef* qu'il annonce est passée depuis très-longtemps.

Cette époque est de 70 semaines à dater de l'émission, ou si l'on veut de l'exécution du décret pour la reconstruction de Jérusalem. Nous ne connaissons des semaines que d'une espèce ; les Juifs en avaient de deux sortes, semaines de jours, semaines d'années. Les premières leur étaient communes avec tous les peuples ; les secondes leur étaient propres et revenaient régulièrement après une période de sept semaines d'années, c'est-à-dire au bout de 49 ans [1].

Il suffit de lire la prophétie de Daniel pour apercevoir de quelle espèce de semaine il parle. Septante semaines de jours ne font qu'un an et quatre mois ; espace visiblement trop court pour l'accomplissement de tous les événements qui doivent se passer dans tout le cours des 70 semaines. Ce sont donc des semaines d'années, qui font 490 ans à compter de l'ordre donné pour rebâtir Jérusalem jusqu'à la mort du *Christ-Chef*, qui doit être vengée par la ruine de Jérusalem et de la nation juive.

Nous ne nous arrêterons pas à réfuter les imaginations de quelques rabbins modernes qui ont dit que Daniel parlait de semaines de siècles, et que le Christ qu'il a annoncé ne doit paraître qu'au bout de 49 mille ans. On sent assez quel motif les a portés à supposer un genre de semaines inconnu à leurs pères aussi bien qu'au reste de l'univers. Il suffit pour démontrer l'absurdité de cette chimère, de faire attention à l'événement qui termine la prophétie ; la dernière époque qu'elle annonce est la destruction de Jérusalem et de son temple, par un peuple qui viendra avec son chef. C'est là que tout doit finir. Or, il y a dix-sept cents ans que cette époque est arrivée, et que Tite, à la tête des armées romaines, a réalisé cette partie de l'oracle sacré.

[1] *Lévit.* XXV, 3, 4, 8 et suiv.

2° Le personnage annoncé par Daniel après les 70 semaines est le Messie prédit par d'autres prophètes.

La première chose qui frappe dans la prophétie de Daniel est le nom de *Messie*, *Christ* ou *Oint*, donné à deux reprises à celui dont la venue et la mort sont annoncées. Il y est distingué des différents personnages qui, dans l'ancien Testament, sont qualifiés d'*oints* ou de *christs*, en ce que le nom propre de ceux-là est toujours joint à celui d'*oint*, dont l'Ecriture les décore. On y lit : *David, mon oint; Cyrus, mon oint; Saül, l'oint du Seigneur; les prophètes, mes oints;* au lieu que le personnage annoncé à Daniel n'a d'autre nom que celui de *Messie* ou d'*Oint*, avec la qualité de prince ou de chef. Or, le nom de Messie n'a jamais été donné absolument et sans restriction à d'autre qu'à l'*Oint* par excellence envoyé de Dieu pour le salut de l'univers.

Toutes les autres expressions de Daniel ne peuvent convenir qu'au Messie. Sous lui « le péché doit être aboli et la justice éternelle doit venir sur la terre. » Ce caractère est si lumineux qu'il a forcé les Juifs à reconnaître que c'est du Messie roi qu'il est écrit qu'il annoncera la justice des siècles. C'est ce qu'on lit en termes formels dans le grand commentaire sur la Genèse [1], ce qu'avouent Salomon Jarchi, Saadias Gaon, Aben-Ezra, etc.

Un second trait qui caractérise ici le Messie, c'est qu'il est ce « Christ, » ce « Saint des saints, » qui doit être « oint » et ensuite « mis à mort » peu avant la destruction totale et finale de Jérusalem, du temple et du culte des Juifs. Car, ou bien ce Christ est le véritable Messie, ou le Messie doit paraître après lui. Or, non-seulement il n'y a aucun texte qui ait dit que le Messie ne paraîtra qu'après la destruction totale et finale du temple et de la république des Juifs; mais même on ne peut supposer rien de pareil sans se contredire; car la désolation ne serait pas jusqu'à la consommation, si un libérateur et un restaurateur devait être envoyé à la ville et à la nation désolées, au temple et au culte détruits.

Joignons enfin à ceci le rapport frappant que l'on voit entre la prophétie de Daniel et celle de Jacob, dont nous avons traité avant celle-ci. Nous y avons vu la subsistance perpétuelle en corps

[1] *Bereschit Rabba*, sur le 24e chap. de la Genèse.

de nation assurée au peuple juif dans la terre de Chanaan, avec l'exercice de ses lois sous ses magistrats propres, jusqu'à l'avénement du législateur qui fait l'espoir de l'univers. Nous trouvons dans celle de Daniel un renversement total et final du temple, du culte et de la république juive, prédit comme devant arriver après la mort du Christ envoyé pour « abolir le péché et pour établir la justice éternelle. » L'Etat et le culte juifs toujours subsistant jusqu'au règne du Messie sur les nations, cet Etat et ce culte cessant pour jamais par l'établissement du règne éternel du Messie, c'est le grand événement qui fait l'unique objet de ces deux célèbres prédictions.

3° Le Messie annoncé dans cette prophétie est Jésus-Christ, en qui elle s'est pleinement vérifiée.

En premier lieu, l'époque de la fin des 70 semaines cadre avec celle de la mort de Jésus-Christ. Quoique les chronologistes disputent entre eux sur le temps où doivent commencer ces semaines, parce qu'il y a eu plusieurs édits émanés des rois de Perse pour le rétablissement de Jérusalem, nous n'avons aucun besoin d'entrer dans ces difficultés, d'autant plus que la différence de ces systèmes particuliers est peu considérable, et qu'il ne nous faut pour convaincre les Juifs et les incrédules que ce simple raisonnement, qui est sans réplique : Jérusalem et le temple ont été détruits dans le même siècle où notre Christ a paru. La désolation qui dure encore a commencé 38 ans après qu'il a été mis à mort. Donc le Messie prédit par Daniel a dû venir dans ce même siècle. Les Juifs de ces temps-là en convenaient; il faut que ceux d'aujourd'hui nous montrent ce Messie dans une autre personne que Jésus ou qu'ils reconnaissent le Messie dans ce Jésus que leurs pères ont mis à mort, et en qui une grande partie de leur nation et toute la gentilité ont aperçu les caractères du libérateur promis.

En second lieu, le nom de *Christ* absolument et sans addition a été constamment donné à Jésus de Nazareth; jamais ce nom n'a été donné à un autre. C'est parce qu'il a été uniquement et universellement connu sous cette dénomination que ceux de sa religion ont été appelés *chrétiens*. Ses ennemis même l'ont ainsi appelé. Josèphe rapportant le martyre de saint Jacques dit qu'il était frère de Jésus nommé *Christ;* et Tacite parlant des chrétiens tourmentés sous Néron, dit que l'auteur de ce nom est

Christ, qui sous Tibère fut condamné au supplice par le gouverneur Ponce-Pilate.

En troisième lieu, ce Saint des saints, ce Christ, non-seulement doit mourir, mais doit être tué, et, selon la force du terme hébreu, *supplicié* par une sentence juridique, au bout de 70 semaines. Voilà encore un caractère qui convient à Jésus-Christ et qui ne convient qu'à lui. Qu'on nous cite un autre personnage qui ait eu les titres annoncés par Daniel, et qui à cette époque ait subi une peine capitale ?

En quatrième lieu, il est dit dans la prophétie, selon la Vulgate, que le peuple « qui aura renié le Christ cessera d'être un peuple, » ou « cessera d'être son peuple. » Dans l'hébreu, il est dit que *ce n'est pas à cause de lui-même qu'il sera mis à mort*. Ces deux significations conviennent parfaitement à Jésus-Christ et ne sont applicables qu'à lui. Que l'on cherche un autre personnage de qui on ait dit qu'il est mort pour les péchés des autres hommes, ou que son peuple a cessé d'être après l'avoir renié ?

En cinquième lieu, l'ange dit à Daniel que dans la dernière des semaines « un nouveau pacte doit être confirmé. » Par *pacte* ou *alliance*, les Juifs entendaient une loi émanée de Dieu. Or, c'est dans la dernière des 70 semaines que Jésus-Christ a donné sa loi; car sa prédication a précédé immédiatement sa mort et n'a duré qu'un peu plus de trois ans. Quel autre a donné à cette époque une loi nouvelle ?

En sixième lieu, à cette époque « le péché doit avoir sa fin, l'iniquité doit être détruite, » ou, selon l'hébreu, *être expiée*, et la « justice éternelle amenée sur la terre. » Jésus-Christ a encore accompli cet oracle, non pas en ce sens qu'il ait rendu les hommes impeccables, mais en ce qu'il a expié par sa mort le péché originel et tous les autres; en ce qu'il a donné les moyens de s'en préserver et de les réparer, en instituant des sacrements qui opèrent ces effets. « La justice éternelle a été amenée, » d'abord en ce qu'il est venu, lui qui est essentiellement cette justice; ensuite en ce qu'il a publié cette loi sainte qui élève ceux qui la pratiquent au plus haut degré de justice et de perfection. A quel autre qu'à Jésus-Christ ce caractère pourrait-il être appliqué ?

En septième lieu, « les sacrifices et les victimes devaient cesser alors. » Il est notoire que depuis ce temps les Juifs n'offrent plus aucun sacrifice, n'immolent plus aucune victime.

En huitième lieu, à la fin des 70 semaines, « les visions et les prophéties devaient être accomplies, » et, selon l'hébreu, devaient être *scellées* ou *terminées*. Quel que soit celui de ces deux sens qu'on adopte, il convient également à Jésus-Christ. Dans lui toutes les prophéties judaïques ont été accomplies; à lui toutes ont cessé.

En neuvième lieu, un dernier événement est prédit : « La ruine du peuple juif, la destruction de Jérusalem et de son temple par un peuple étranger qui doit venir avec son chef et causer une désolation qui durera jusqu'à la fin. « Tout cela a été accompli environ 40 ans après la mort de Jésus-Christ; et de tous les points prédits par l'ange à Daniel, il n'en est qu'un seul qui ne soit pas strictement réalisé : c'est que la « désolation durera jusqu'à la fin. » Mais il ne peut pas l'être encore dans son entier. Il continue chaque jour à s'accomplir et nous sommes bien convaincus et persuadés qu'il se réalisera comme les autres.

Nous demandons maintenant aux incrédules : Est-il possible de n'être pas vivement frappé du concert entre la prophétie de Daniel d'une part, et de l'autre la multiplicité et la diversité des événements annoncés, et qui tous, sans exception, sont arrivés ponctuellement aux époques marquées précisément de la même manière et avec toutes les circonstances indiquées? Une seule prophétie accomplie est le sceau de la Divinité. Ici, c'est une collection de prophéties toutes réalisées avec la plus parfaite exactitude.

IV. Outre la prophétie que nous venons de voir de Daniel, on en lit plusieurs autres dans le livre qui porte son nom, et dans lesquelles il annonce l'élévation et la chute de quatre royaumes qui doivent se succéder pour faire place à un cinquième qui ne finira jamais, et qui n'est et ne peut être que le royaume de Jésus-Christ, puisqu'il « subsistera éternellement, » qu'il « renversera et réduira en poudre tous les autres royaumes [1], » etc. Ces quatre premiers royaumes sont celui des Babyloniens, renversé par les Perses; celui des Perses, détruit par les Grecs sous Alexandre; celui des Grecs, conquis par les Romains, et enfin celui des Romains. L'histoire bien certaine de ces divers peuples montre dans

[1] *Dan.* II.

leurs révolutions l'accomplissement exact de toutes les prédictions de Daniel. Les plus ardents ennemis du christianisme sont forcés d'en convenir. Ils ne pourraient au reste le contester qu'en démentant tout ce qui existe d'histoires anciennes. Or, ou ces prophéties sont réellement divines, ou Daniel avait prévu par des causes naturelles les événements qu'il annonce, ou il a fait ces prédictions à l'aventure, et le hasard les a réalisées. Mais la prévoyance humaine pouvait-elle atteindre à des événements qui étaient alors si éloignés de toute vraisemblance ? Quelles causes naturelles pouvaient faire imaginer à Daniel que les Perses et les Mèdes, alors divisés en deux royaumes, se réuniraient sous un seul chef, et détruiraient l'empire de Babylone, si florissant et si puissant sous Nabuchodonosor ? Quelles causes naturelles pouvaient faire entrevoir que la Grèce, divisée en petits Etats alors très-faibles, deviendrait par conquête ou par terreur soumise à un roi conquérant qui abattrait le colosse de l'empire persan ? Quelles causes naturelles pouvaient lui suggérer l'idée que les Romains, encore gouvernés par leurs rois, et disputant leur petit territoire aux autres petits peuples leurs voisins, deviendraient dans quatre siècles cette puissance énorme qui a envahi le monde entier? Le nom même de ces petits Etats n'était peut-être pas connu à Babylone, où vivait Daniel.

Mais si c'est une absurdité de dire que la succession de ces empires pouvait être naturellement prévue, il n'est pas moins contraire au bon sens de soutenir que Daniel a imaginé par hasard d'annoncer toutes ces choses, et qu'ensuite, par une autre série de hasards, tous ces événements si multipliés, si variés, distants de plusieurs siècles, sont venus cadrer avec ces prédictions ; que c'est fortuitement que tout est arrivé dans l'ordre dans lequel il l'avait prédit, et de la manière dont il l'avait prédit, et avec le succès qu'il avait prédit. Le même accomplissement également littéral montre que le cinquième royaume prédit par Daniel est le royaume spirituel que Jésus-Christ a fondé sur la terre, et qui n'aura jamais de fin.

On ne peut donc combattre les preuves résultant de toutes les prophéties de Daniel qu'en en contestant l'authenticité. Les Juifs, que ces oracles divins confondent dans leur aveugle obstination et qui y lisent l'arrêt de leur réprobation, ne les révo-

quent cependant point en doute. Porphyre a imaginé le premier ce subterfuge, Spinosa l'a renouvelé, et Voltaire n'a pas manqué de le réchaufler, de même que toutes les autres objections qu'il a trouvées dans les anciens ennemis du christianisme. Quoique nous ayons déjà prouvé, au commencement de ce paragraphe, l'authenticité des prophéties de l'ancien Testament en général, nous démontrerons dans nos Notes sur le prophète Daniel l'authenticité des siennes en particulier. Nous répondrons à toutes les objections des incrédules et de Voltaire sur ce sujet. C'est pour ne point distraire nos lecteurs du tableau magnifique et imposant que nous mettons sous leurs yeux par la réunion des plus célèbres prophéties, que nous renvoyons à d'autres endroits une discussion qui est étrangère à cet objet principal.

V. Nous réunissons ici deux prophéties, parce qu'ayant évidemment le même objet, elles se donnent un jour mutuel.

Celle d'Aggée fut faite en la seconde année du règne de Darius, après que les Juifs eurent repris le travail du temple, qui avait été interrompu sous le règne même de Cyrus. « Qui d'entre vous, » leur dit alors le prophète [1], a vu cette maison dans son premier état de gloire ? et en quel état la voyez-vous maintenant ? » N'est-elle pas à vos yeux comme rien au prix de ce qu'elle a » été ? Mais maintenant armez-vous de force.... Ne craignez » rien; car encore un moment, et j'ébranlerai le ciel et la terre, » la mer et le continent; j'ébranlerai toutes les nations, et le » Désiré de toutes les nations viendra, et je remplirai cette » maison de gloire..... La gloire de cette maison sera plus grande » que celle de la première, et je donnerai la paix en ce lieu, dit » le Seigneur Dieu des armées. »

La prophétie de Malachie, le dernier des prophètes, est relative au même objet : « Voilà que j'envoie mon ange [2], qui prépare » la voie devant ma face; et aussitôt le dominateur que vous » cherchez, le ministre de l'alliance que vous désirez, viendra » dans son temple; le voici qui vient, dit le Seigneur des » armées. »

Il est évident que ce sont ici des prophéties qui annoncent la venue d'un personnage ardemment désiré. Sur quoi nous disons :

[1] *Agg.* II, 4 suiv. — [2] *Malach.* III, 1 suiv.

1° que ce personnage est le Messie ; 2° que ce personnage est venu depuis longtemps ; 3° que Jésus-Christ seul réunit tous les caractères de ce personnage.

1° Ce personnage annoncé est le Messie. Il est appelé par Aggée le « désiré des nations », et par Malachie « l'objet des désirs du peuple juif ». Nous avons vu Jacob se servir de la première de ces expressions en annonçant le Messie à Juda, Dieu s'énonçait à peu près de même quand il promettait aux patriarches que « toutes les nations seraient bénies dans un de leurs descendants, » etc. La seconde désignation est encore plus claire. Quel est le personnage que les Juifs désiraient avec ardeur, attendaient avec impatience, sinon le Messie qui est encore à présent l'objet de tous leurs vœux ?

Ce personnage est appelé le Dominateur, l'Ange, l'Envoyé du Testament, titres qui ne conviennent qu'au Messie.

A l'arrivée de ce personnage, Dieu mettra en mouvement le ciel et la terre et agitera toutes les nations. Quel autre que le Messie pourrait soulever l'univers et mettre en mouvement toutes les nations ? N'est-ce pas le Messie qui, suivant toutes les autres prophéties, doit réunir à lui les nations et les soumettre à sa loi ?

Ce Dominateur, cet Ange, ce Désiré des nations doit venir dans « son temple ». De quel autre que du Messie aurait-on pu dire que le temple était *sien* ?

C'est la présence du Messie dans le second temple qui en devait faire la gloire et l'élever au-dessus de celui que Salomon avait bâti ; car il est certain qu'à tous les autres égards, le temple de Salomon l'emportait de beaucoup sur celui de Zorobabel.

Il est dit enfin qu'en ce temps Dieu « donnera la paix dans son temple, » et c'est encore un caractère donné au Messie qu'il doit apporter avec lui la paix. Il est donc certain que ces prophéties annoncent le Messie.

2° Le personnage annoncé dans ces prophéties, soit le Messie, est venu depuis longtemps.

Les deux prophètes déclarent positivement que le « Désiré des nations, » le « Dominateur souhaité par les Juifs, » viendra dans le temple qui se bâtissait du temps du premier, et qui venait d'être reconstruit du temps du second. Il devait donc paraître

pendant la durée de ce temple. Or, depuis plus de dix-sept cents ans, ce temple est détruit. Donc il y a plus de dix-sept cents ans que le personnage prédit, soit le Messie, a paru dans le monde. En vain les rabbins prétendent que ces prophéties n'auront leur accomplissement que dans un nouveau temple que le Messie doit édifier. Ce n'est pas à un troisième temple que la prophétie compare le second, c'est au premier. Les paroles sont expresses : « La gloire de cette maison nouvelle sera plus grande que celle de la première.... Je remplirai cette maison-ci de gloire... Je donnerai dans ce lieu-ci la paix, » etc. L'assertion des rabbins est formellement démentie par les deux prophètes.

3° Jésus-Christ réunit tous les caractères annoncés.

Reprenons les diverses circonstances prédites, et rapprochons-les de la vie de Jésus-Christ.

1° Immédiatement avant l'apparition du personnage annoncé doit venir un Ange, c'est-à-dire, selon la signification de ce mot, un envoyé qui préparera les voies devant lui. Jésus-Christ a eu un précurseur qui a déclaré n'avoir pas d'autre mission que celle-là.

2° A l'arrivée du « Désiré des nations, le ciel et la terre et tous les peuples seront mis en mouvement. » Prenons ces expressions mêmes dans le sens le plus strict. Nous voyons à la venue de Jésus-Christ le ciel s'ébranlant et les anges en descendant pour l'annoncer à la terre ; à son baptême et à sa transfiguration, des voix célestes le proclamant le Fils bien-aimé du Très-Haut ; à sa passion, le soleil s'obscurcissant ; à son ascension, les cieux s'ouvrant pour le recevoir. La terre et les nations ont été aussi mises en mouvement, lorsqu'à la prédication de son Evangile elles ont abandonné leur culte superstitieux, et se sont rangées sous sa loi.

3° A qui le titre de Dominateur convient-il plus justement qu'à Jésus-Christ universellement adoré?

4° La qualité d'Ange ou d'Envoyé du Testament ne convient-elle pas merveilleusement à Jésus-Christ, qui en a donné un nouveau au monde?

5° Ce Dominateur, cet Ange, doit venir dans ce temple et dans son temple. Tout le monde convient que Jésus-Christ a paru dans le temple de Jérusalem ; et nous disons que c'est dans son propre temple qu'il est venu, puisqu'il est vrai Dieu et vrai homme.

6° A la venue du personnage prédit, Dieu devait donner la paix, et c'est le dogme fondamental du christianisme que Jésus-Christ a réconcilié sur la croix le ciel avec la terre.

Il n'y a donc pas un seul de ces divins oracles qui ne s'applique avec une entière exactitude à Jésus-Christ. Nous ajoutons qu'ils ne se trouvent réalisés que dans lui, et nous défions qu'on nous cite un seul personnage qui ait paru pendant la durée du second temple et qui réunisse tous ces divers caractères. En vain les Juifs en ont voulu faire l'application à Judas Machabée, parce qu'il purifia le temple, ou à Simon, son frère, parce qu'il eut un gouvernement pacifique. Il faudrait montrer, non pas une analogie quelconque entre une des personnes ou un fait, et quelqu'une des particularités de la prophétie, mais que toutes les circonstances énoncées dans la prophétie conviennent à la personne ou au fait. Qu'on nous dise en quel sens Judas ou Simon peuvent être appelés le Désiré des nations, l'Ange du Testament? Comment on peut dire qu'ils sont venus dans leur temple? Quel a été leur précurseur? Quel mouvement ils ont imprimé au ciel, à la terre, à toutes les nations?

Concluons donc et disons d'abord aux Juifs : D'après les textes d'Aggée et de Malachie, dont vous reconnaissez l'autorité sacrée, le Messie a dû venir pendant la durée du second temple : le Messie est donc venu. Jésus-Christ a réalisé lui seul tous les caractères annoncés par ces prophètes : Jésus-Christ est donc le vrai Messie.

Disons ensuite aux incrédules et aux philosophes modernes : Les textes d'Aggée et de Malachie sont évidemment des prédictions. Elles sont divines, si d'une part elles ont été exactement accomplies, et si de l'autre leur accomplissement n'a pu être prévu par la perspicacité humaine, ni effectué par hasard. Or, Aggée et Malachie 1° n'ont pu prévoir, à la distance de tant de siècles, des événements qui étaient de leur vivant si éloignés de toute probabilité. 2° Il serait également ridicule de soutenir que c'est au hasard et en l'air qu'ils ont prophétisé, et qu'ensuite un assemblage d'autres hasards a fait concourir avec les prédictions, non-seulement le fait principale, mais toutes les diverses circonstances prédites et la manière dont elles étaient prédites. 3° Nous voyons cependant l'accomplissement entier et littéral jusque dans les plus petites particularités de ces prédictions dans la per-

sonne de Jésus-Christ; donc Jésus-Christ est incontestablement l'objet des prophéties divines ; donc sa mission est divine.

VI. Le prophète Michée a désigné le lieu de la naissance temporelle du Messie dans la petite ville de Bethléem [1] : « Et toi, » Bethléem Ephrata, qui es une des plus petites villes dans le » grand nombre de celles de Juda, de toi sortira pour moi celui » qui sera le dominateur en Israël, et sa sortie a eu lieu dès le » commencement, dès les jours de l'éternité... et il se tiendra » ferme, et il sera pasteur dans la force du Seigneur, dans la » sublimité du Seigneur son Dieu; et on se convertira, parce qu'il » sera glorifié jusqu'aux extrémités de la terre, et il sera la paix.»

Tous les anciens Juifs reconnaissaient que cette prophétie regardait le Messie. Le Targum de Jonathan y est formel; les deux Thalmuds y sont conformes, etc. Quelques Juifs modernes, sentant combien cet oracle sacré contrariait leur doctrine, ont imaginé de l'appliquer à Zorobabel. Mais cet application est visiblement contraire aux expressions de la prophétie. Comment l'origine de Zorobabel a-t-elle eu lieu dans « les jours de l'éternité? » Quelles nations se « sont converties » à lui? Est-il glorifié « jusqu'aux extrémités de la terre? »

Cette prophétie ne s'est vérifiée entièrement et littéralement qu'en Jésus-Christ. 1° Il est né à Bethléem. 2° Il a été le dominateur en Israël. 3° Sa domination s'étend sur toutes les nations qui se sont converties à lui. 4° Il est « glorifié jusqu'aux extrémités de la terre. » 5° Sa « génération éternelle » est un des dogmes que nous professons. Enfin, il est « pasteur, » il est « la paix, » etc.

Cette prophétie présente plusieurs circonstances diverses. Il était impossible à Michée de prévoir par ses seules lumières cette complication de particularités. Il est pareillement déraisonnable de supposer que toutes ces circonstances si variées soient venues d'elles-mêmes et par hasard se vérifier dans le même lieu, sur la même personne et précisément de la manière prédite. Tout cela cependant, jusque dans les moindres détails, a été accompli en Jésus-Christ : donc Jésus-Christ est l'envoyé de Dieu.

VII. Nous réunirons ici, sous un même titre, différents oracles

[1] *Mich.* v, 1.

prophétiques sur quelques circonstances de la vie du Messie et de ses fonctions.

1° Zacharie [1] a marqué son entrée triomphante et humble dans Jérusalem, monté sur un âne. Il a prédit aussi qu'il serait vendu pour trente pièces d'argent [2]. Plus ces circonstances sont minutieuses, plus il était impossible de les prévoir. Tout cela a eu son accomplissement littéral en Jésus-Christ.

2° On lit dans Jérémie la prédiction du massacre des Innocents [3]. S. Matthieu a rapporté cet événement [4], et Macrobe, historien païen, en fait mention [5].

3° Une circonstance du Messie prédite par plusieurs prophètes est qu'il devait avoir un précurseur [6]. Les Juifs anciens entendaient ces prophéties du Messie, comme Huet le démontre [7], et les évangélistes nous en ont fait voir l'accomplissement dans la personne de Jean-Baptiste.

4° Une particularité annoncée par Isaïe au sujet du Messie, était qu'il commencerait sa prédication sur les confins des terres de Zabulon et de Nephtali, le long de la mer au-delà du Jourdain et dans la Galilée [8]. Nous voyons dans saint Matthieu [9] que, conformément à cet oracle, Jésus-Christ ouvrit sa carrière évangélique à Capharnaüm, ville maritime de la Galilée, limitrophe de Zabulon et Nephtali.

5° Une autre observation de saint Matthieu [10], est que Jésus-Christ employait habituellement la forme des paraboles, suivant ce qu'avait prédit David [11].

6° Le Messie, suivant plusieurs prophètes [12], devait exercer envers les hommes la fonction de *Pasteur*. On voit dans le chapitre X de l'évangile de saint Jean, dans saint Paul [13], dans saint Pierre [14], que Jésus-Christ a rempli cette fonction et qu'il s'est appliqué les prophéties qui l'attribuaient au Messie.

7° Un autre titre donné au Messie par les anciennes prophé-

[1] *Zachar.* IX, 9. — [2] *Ibid.* XI, 12. — [3] *Jerem.* XXX, 15. — [4] *Matth.* II, 1 suiv. — [5] *Saturnal.*, lib. II, cap. IV. *De Jocis Augusti.* — [6] *Isai.* XL, 3 suiv. *Malach.* III, 1. — [7] *Démonstrat. évangél.* Propos. VII, n. 15 et 30. — [8] *Isai.* IX, 1. — [9] *Matth.* IV, 12 suiv. — [10] *Ibid.* XIII, 34 et 35. — [11] *Ps.* LXXVII, 2. — [12] *Isai.* XL, 2; *Jerem.* XXXI, 10; *Ezech.* XXXIV, 23. — [13] *Hebr.* XIII, 20. — [14] I *Petr.* V, 4; I, 25.

ties, est celui de *Sauveur* [1]. Or, que Jésus-Christ ait eu la qualité de Sauveur, c'est le dogme fondamental du christianisme, que répètent presque toutes les pages du nouveau Testament [2].

8° Le Messie, selon les prophéties [3], devait être aussi un *Rédempteur*. Or, c'est encore un des points fondamentaux de notre religion, que Jésus-Christ nous a rachetés par sa mort. « En lui et par son sang, nous avons, dit saint Paul [4], la rédemption et la rémission des péchés. »

9° Il était marqué dans les prophéties que le Messie serait *prêtre*. Le psaume 109 est précis. Saint Paul montre [5] que Jésus-Christ est « prêtre, » qu'il est « prêtre éternel, » qu'il est « prêtre selon l'ordre de Melchisédech. »

10° Les prophètes ont annoncé que le Messie descendrait de David [6]. Tous les anciens Juifs l'ont reconnu. Cette opinion était si constante, si bien connue, que pour mettre fin à tous les troubles excités par de faux messies et par la persuasion que le temps fixé par les prophètes était arrivé, l'empereur Trajan fit mettre à mort tout ce qu'on put découvrir de descendants de David. Or, on ne peut nier que Jésus-Christ ne soit descendu de David. Cette vérité n'a été contestée par aucun ennemi de la religion, soit juif, soit païen.

Non-seulement, selon les prophètes, le Messie devait être un descendant de David, mais ils ont joint à cette qualité des traits spéciaux pour faire reconnaître le personnage qu'ils annonçaient. Nathan prédit pour ce descendant un « royaume éternel ; » Isaïe dit « qu'il sera rempli de l'esprit du Seigneur, » que « toutes les nations l'invoqueront, » que « son sépulcre sera glorieux, » etc. Tant de circonstances ne pouvaient être prévues par les lumières naturelles, et si ces prédictions avaient été faites au hasard, elles ne se seraient pas fortuitement toutes effectuées.

11° Les prophètes ont annoncé que le Messie apporterait une « loi nouvelle pour toutes les nations. » Le psaume second, re-

[1] *Isai.* XII, 13 ; XLV, 8 ; XLIX, 6 ; LV, 5 ; LXII, 2 ; *Hab.* III, 18 ; *Zach.* IX, 9. — [2] *Luc.* I, 31 ; *Matth.* I, 21, al. — [3] *Job.* XIX, 25 ; *Isai.* XXXV, 19 ; LXIX, 19 et 20. — [4] *Ephes.* I, 7. — [5] *Hebr.* V. — [6] II *Reg.* VII, 16 ; *Ps.* LXXXVII, 70 suiv. *Isai.* XI, 1, 2, 10 ; *Jerem.* XXXIII, 5, 6 ; *Ezech,* XXX, 23 suiv..

latif au Messie, de l'aveu de tous les Juifs, y est formel. Il y a dans Isaïe un grand nombre de prédictions sur ce sujet [1]. Or, il est évident que Jésus-Christ a prêché une nouvelle loi et qu'elle a été répandue dans toutes les nations, d'après l'ordre formel qu'il en donna à ses disciples avant de monter au ciel.

12° Il a été prédit que le Messie « ferait des miracles [2], » et il est évident que Jésus-Christ a littéralement accompli cet oracle ; les Juifs ses ennemis en conviennent.

13° Les prophètes ont annoncé le « règne du Messie [3]. » Les Juifs sont encore d'accord avec nous sur ce point. Nous voyons dans Suétone et dans Tacite [4] que c'était un bruit répandu dans tout l'Orient qu'un conquérant sortirait de la Judée, tant les prophéties étaient claires sur cet article et connues des païens mêmes ! Mais les Juifs ont toujours cru que le règne du Messie devait être un règne temporel et glorieux, que le Messie serait un triomphateur qui soumettrait à sa domination politique toutes les nations. Notre plan n'est pas de réfuter directement les Juifs. Une multitude de savants l'ont fait avec succès ; il nous suffit de faire voir contre les incrédules qu'il a été prédit dans l'ancien Testament que le Messie serait un roi, et que ces prédictions se sont accomplies littéralement et entièrement en Jésus-Christ, quoique son règne soit d'un ordre spirituel.

Les caractères principaux attribués par les prophètes au royaume du Messie, sont l'universalité sur toutes les nations, la perpétuité dans tous les siècles. L'universalité est claire. La religion prêchée, et l'Église étendue dans tous les pays sont des faits incontestables. Nous le démontrerons à la fin de cet article, avant de parler des prophéties qui regardent de grandes nations. La perpétuité ne peut pas encore être prouvée de même, puisque nous ne sommes pas à la fin des siècles. Mais ne l'est-elle pas autant qu'elle puisse l'être, par la permanence continuelle de l'Église, malgré les terribles attaques de tout genre qu'elle a eu à soutenir depuis son origine jusqu'à ces derniers temps ?

Si de ces deux caractères principaux attribués au règne du

[1] *Isai.* XI, 3 et 4 ; XXX, 20 et 21 ; XL, 2, 6 et 7 ; XLIX, 6, al. *Joel.* II, 23 ; *Jerem.* XXXI, 31 suiv. — [2] *Isai.* XXXV, 4. — [3] *Ps.* II ; *Isai.* IX, 9 ; *Dan.* VII et VIII, al. — [4] Suétone, *Vespasian.* 4 ; Tacite, *Hist.* V, 13.

Messie nous passons aux diverses particularités de ce règne qu'annoncent les prophètes, nous les verrons encore toutes exactement réalisées en Jésus-Christ. David dit [1] que le Messie est établi « roi pour prêcher les préceptes du Seigneur. » Jésus-Christ n'a cessé de le faire pendant sa vie apostolique et continue de le faire par ses ministres. David ajoute que le « roi Messie est le fils de Dieu engendré par lui. » Nous faisons profession de croire cette vérité. Daniel place le commencement de ce royaume avant la fin des quatre empires, et dit qu'il verra la fin de tous; l'Église de Jésus-Christ a commencé avant la fin de l'empire romain, aujourd'hui détruit. Ce prophète appelle ce royaume le « royaume des saints; » c'est dans l'Église de Jésus-Christ qu'ils sont. Enfin, il serait facile de montrer qu'il n'y a aucune circonstance dans les écrits des prophètes touchant le règne du Messie, qui ne se trouve réalisée dans le royaume spirituel de Jésus-Christ. Que les incrédules nous montrent un seul trait qui ne soit pas accompli en lui.

14° Selon les prophètes, le Messie doit avoir une nature supérieure à l'humanité, il doit être une personne divine.

Au psaume XLIV. que la paraphrase chaldaïque et presque tous les rabbins entendent du Messie, et qui ne peut convenir qu'à lui, nous lisons : « Votre trône, ô Dieu, subsistera dans les siècles des siècles. La verge de direction est le sceptre de votre règne; c'est pour cela, ô Dieu, que Dieu vous a oint de l'huile d'allégresse par-dessus tous ceux qui participent à l'onction avec vous. » Le Messie oint par Dieu est appelé *Dieu* sans addition. Il est impossible d'appliquer à un autre qu'à celui qui est sacré ces paroles : « Votre trône, ô Dieu, sera dans les siècles des siècles. »

Dans le psaume CIX, David appelle le Messie « son Seigneur, » et il dit que Dieu l'a fait asseoir à sa droite. Jésus-Christ ayant demandé [2] aux docteurs de la loi comment David avait pu appeler « son Seigneur » le Messie, qui devait être son fils, ceux-ci ne purent lui répondre. Il passait donc alors pour constant chez les Juifs que ce psaume regardait le Messie, et que David en était l'auteur. Le juif Tryphon n'en disconvient pas dans sa conférence avec saint Justin, et l'on trouve là-dessus des aveux for-

[1] *Ps.* II, 6, 7. — [2] *Matth.* XXII, 4.

mels dans le Thargum, dans le Thalmud, le Midras Tehillim, dans les commentaires de plusieurs docteurs juifs, dont le rabbin Moïse, fils de Nachman, a recueilli les témoignages. Or, on lit dans ce psaume, non-seulement que le Messie est « fils de Dieu, » titre qu'on ne trouve nulle part, dans les Livres saints, donné individuellement à aucune pure créature; mais encore que « Dieu l'a engendré; » qu'il « l'a engendré de son sein; » qu'il l'a engendré « avant que l'aurore existât; » que ce Dieu qui l'engendre « le fait asseoir à sa droite, » qu'il est lui-même « le Seigneur. » Si toutes ces expressions ne signifient pas que le Messie doit être « fils de Dieu, » non par création, ni par adoption, mais par nature; qu'en vertu de cette génération il lui est égal, Seigneur comme lui, éternel comme lui, que l'on nous dise ce qu'elles signifient.

Isaïe, dans beaucoup d'endroits, annonce le Messie comme Dieu. Ici, il dit [1] « qu'une vierge enfantera un fils qui sera appelé Emmanuel, » c'est-à-dire *Dieu avec nous;* ce qui indique la réunion de la divinité et de l'humanité dans la même personne. Là, entre les noms que portera le Messie sera celui de « Dieu fort [2]. » Plus loin, Isaïe prédit [3] aux Juifs que « Dieu lui-même viendra et les sauvera. » Ce mot, « Dieu lui-même, » fait bien voir que ce n'est pas en figure qu'il s'exprime. Ailleurs [4], il recommande de préparer les voies « au Seigneur, » et de rendre droits les sentiers de « notre Dieu. » Dans le même chapitre, il dit aux villes de Juda : « Voilà votre Dieu : voilà le Seigneur Dieu, il viendra dans la force. »

Nous avons entendu Malachie dire que le « Dominateur désiré viendra dans son temple. » Or, le temple n'appartient qu'à Dieu.

Voici quelque chose de plus précis. Quoique l'Ecriture attribue quelquefois quelques noms de Dieu, tels que *Elohim*, *Adonaï*, à de grands personnages, le mot *Jehovah* n'exprime jamais que Dieu seul; il lui est exclusivement réservé, et les Juifs en conviennent. Or, Jérémie donne au Messie ce nom si révéré [5] : « Voici le nom dont il sera appelé, le Seigneur notre juste, » en

[1] *Isai.* VII, 14. — [2] *Ibid.* IX, 6. — [3] Cap. XXXV, 4. — [4] Cap. XL, 3.— [5] *Jerem.* XXXIII, 6.

hébreu *Jehovah tsidekênou*; et il répète encore une fois la même prophétie [1], et toujours en donnant au Messie le nom incommunicable de *Jehovah*.

Michée parlant du Messie dit [2] que « sa sortie est dès le commencement, dès les jours de l'éternité, » ce qui annonce son existence éternelle.

On peut ajouter à ces textes ce que dit Isaïe [3], en parlant du Messie : « Qui est-ce qui pourra raconter sa génération (*a*) ? »

Il est donc clairement prouvé que le Messie, suivant les prophéties, devait être non-seulement homme, mais encore vrai Dieu, dans le sens propre et littéral. Or, Jésus-Christ est le seul homme dans le monde qui ait réclamé, d'après les prédictions de l'ancien Testament, le titre de Dieu. Il a réalisé tout ce qui avait été prédit du Messie. Il s'est dit le fils véritable de Dieu, le fils engendré de Dieu de toute éternité, Dieu lui-même, et le vrai *Jehovah* qu'adoraient les Hébreux. Voilà donc encore et des prédictions qui ne pouvaient se faire par des lumières naturelles, et un accomplissement qui n'a pu être opéré par le hasard, que nous voyons se réunir dans sa personne, et qui prouvent qu'il est non-seulement celui à qui Dieu a donné sa mission, mais aussi le Dieu qui l'a donnée.

15° Le Messie devait naître d'une vierge. Les anciens docteurs juifs l'ont expressément avoué ; ils l'ont conclu de la prophétie d'Isaïe [4], où il est dit : « Une vierge concevra et enfantera un fils qui sera nommé Emmanuel, Dieu avec nous. » Ainsi les rabbins modernes, qui soutiennent que cette prédiction ne regarde pas le Messie, s'écartent non-seulement du vrai sens de la prophétie, mais encore des sentiments de leurs anciens maîtres. Nous les réfuterons dans notre Note II sur le chapitre septième d'Isaïe, où nous expliquerons contre eux et contre les incrédules modernes cette célèbre prophétie, dont la discussion exige celle de cinq chapitres de cet auteur sacré, et cette longue

(*a*) Ce verset difficile semble mal traduit par la Vulgate. Nous avons donné ailleurs (*Les Actes des Apôtres*, etc., p. 174) les diverses interprétations du texte hébreu proposées par les exégètes modernes.

[1] Cap. XXXIII. — [2] *Mich.* V, 2. — [3] *Isai.* LIII, 8. — [4] *Isai.* VII, 14 et 15.

discussion nous paraît étrangère à l'objet qui nous occupe actuellement.

Il nous suffit donc ici d'observer que Jésus-Christ est né d'une vierge, suivant les apôtres et les évangélistes qui l'ont ainsi publié, et qu'aucun de ceux qui se sont donnés pour Messie n'a osé s'attribuer le même privilége.

Réunissons maintenant toutes les circonstances de la vie du Messie et de ses fonctions, dont nous avons parlé dans ce titre VII, et qui ont été prédites par les prophètes : nous les voyons toutes réalisées dans Jésus-Christ avec la plus parfaite exactitude. Après cela, demandons aux incrédules : Peut-il entrer dans un esprit raisonnable que tous ces prophètes, écrivant à des époques si différentes, se soient concertés, ou qu'ils aient pu prévoir toutes ces particularités par leurs lumières naturelles ? D'un autre côté, Dieu aurait-il pu permettre que Jésus-Christ réunît dans sa personne cette multitude de caractères frappants, singuliers, décisifs, qui devaient rendre le Messie reconnaissable, s'il n'était pas réellement le personnage désigné par les prophètes ? Peut-on seulement concevoir l'extravagante idée qu'un si grand nombre de détails, dont quelques-uns sont très-minutieux, soient venus d'eux-mêmes et par hasard, s'effectuer et se réunir dans une même personne ? Dès que ce ne sont pas des lumières naturelles qui ont fait voir ces choses aux prophètes, ce sont donc des lumières surnaturelles. Puisque ce ne peut être fortuitement que tous ces événements se sont réunis au même point, c'est donc le maître souverain de tous les événements qui les a tous fait concourir à son but.

VIII. La passion de Jésus-Christ, qui est le scandale des Juifs et des incrédules, est cependant ce qui devrait le plus engager à croire en lui, parce que, de tous les événements de la vie du Messie, il n'y en a point de plus clairement et de plus fréquemment prédit. Mais comme cette matière est très-étendue, nous nous bornerons à rapporter les oracles sacrés qui annoncent les circonstances diverses réalisées dans la passion de Jésus-Christ, et surtout le chapitre LIII d'Isaïe, qui est aussi formel qu'une prophétie puisse l'être.

Voici d'abord les principales circonstances de la passion de Jésus-Christ prédites dans l'ancienne loi:

1° La trahison d'un de ses disciples : « Si c'eût été mon ennemi [1] qui m'eût chargé de malédictions, j'aurais pu le supporter ; et si celui qui me haïssait eût dit contre moi des choses violentes, j'aurais pu me soustraire à sa méchanceté. Mais c'est vous qui étiez mon ami, le chef de mon conseil, que je connaissais, avec qui je prenais de doux repas, » etc.

2° Le prix auquel il a été vendu, et la restitution de cet argent : « Ils m'ont apprécié trente pièces d'argent [2], et le Seigneur m'a dit : Jette-le au potier, le beau prix auquel ils m'ont évalué. Et j'ai pris les trente pièces, et je les ai jetées dans la maison du Seigneur. »

3° La mort funeste de Judas : « Que ses jours soient abrégés [3], et qu'un autre le remplace dans l'épiscopat. »

4° La fuite des disciples : « Je frapperai le Pasteur [4], et les brebis seront dispersées. »

5° Les faux témoins qui s'élèvent contre lui et se contredisent : « Il s'est élevé contre moi des faux témoins [5], et l'iniquité a menti à elle-même........ Des témoins iniques se levant [6], m'interrogèrent sur ce que j'ignorais. »

6° Les railleries dont on l'accable : « Tous ceux qui m'ont vu m'ont insulté [7] ; ils ont tenu des propos contre moi, et branlant la tête ils ont dit : Il espérait dans le Seigneur ; qu'il le retire de là, qu'il le sauve, puisqu'il l'aime. »

7° Les traitements indignes qu'on lui fait éprouver : « J'ai livré mon corps à ceux qui le frappaient [8], et mes joues à ceux qui les souffletaient. Je n'ai pas détourné ma face de leurs reproches et de leurs crachats. »

8° Sa cruelle flagellation : « Ils ont compté tous mes os [9]. »

9° Le partage de ses vêtements, et sa robe tirée au sort : « Ils m'ont regardé et considéré [10] ; ils se sont partagé mes vêtements, et ils ont jeté le sort sur ma robe. »

10° Le fiel et le vinaigre dont on l'abreuve : « Ils m'ont donné pour nourriture du fiel [11], et dans ma soif ils m'ont abreuvé de vinaigre. »

[1] *Ps.* LIV. — [2] *Zachar.* XI, 12. — [3] *Ps.* LVIII, 5. — [4] *Zachar.* XIII, 7. — [5] *Ps.* XXVI, 1. — [6] *Ps.* XXXIV, 11. — [7] *Ps.* CXXI, 8, 9. — [8] *Isai.* L, 6. — [9] *Ps.* XXI, 18. — [10] *Ibid.* 18, 19. — [11] *Ps.* LXXVIII, 22.

11° Sa crucifixion et les clous dont on l'attache à la croix. C'est une chose digne de la plus grande attention, que le supplice de la croix étant inusité chez les Juifs, jusqu'au règne d'Alexandre premier, surnommé Janneus, qui vivait environ mille ans après David, auteur du psaume XX, le roi prophète y parle néanmoins de la crucifixion, comme s'il la voyait de ses propres yeux. Lorsque cette mémorable prophétie s'accomplit avec tant d'exactitude, à la vue des moqueurs insensés qui insultaient le Sauveur sur la croix et qui lui disaient : « Si tu es le Christ, le roi d'Israël, descends de ta croix, et nous croirons en toi ; » il est hors de doute que Jésus-Christ les renvoya à ce psaume, par la citation de son commencement : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? » Tout comme, quand nous parlons du *Miserere*, cela veut dire le psaume L, parce que ce psaume commence en latin par le mot *miserere*.

En prononçant donc ces paroles sur la croix, Notre-Seigneur voulait dire aux Juifs : Lisez le psaume dont je vous cite le commencement; comparez la prophétie qu'il contient avec ce qui se passe actuellement dans le genre de mon supplice, et vous serez frappés de la manière évidente dont elle s'accomplit à la lettre devant vos propres yeux. Si vous connaissiez les choses qui appartiennent à votre paix, vous sentiriez combien est insensée la demande que vous me faites de me sauver moi-même en descendant de la croix. Car comment s'accompliraient les oracles dont vous êtes dépositaires ? Et pouvez-vous exiger une plus grande preuve de la divinité de ma mission que leur accomplissement actuel ?

Nous n'ignorons pas, au reste, que les Juifs modernes lisent dans leur texte du psaume XXI, v. 18, le mot *caari, comme un lion*, au lieu de *carou*, *ils ont percé*. Le paraphraste chaldéen, qui a suivi cette lecture *caari*, a si bien senti que le contexte du psaume exigeait celle que nous suivons, qu'il l'a jointe à celle des Juifs, en traduisant ainsi : *Ils ont déchiré comme un lion mes pieds et mes mains.* D'ailleurs les Juifs modernes sont-ils recevables à contester une lecture que les auteurs de la version la plus ancienne de leurs livres sacrés trouvaient, avant la venue de Jésus-Christ, dans les exemplaires hébreux ? lecture qui a été suivie, non-seulement par les traducteurs grecs, syriaques,

arabes, éthiopiens, mais encore, lors des disputes des chrétiens et des Juifs, par les juifs Aquila et Théodotion, et par le demi-juif Symmaque; lecture que saint Justin [1], saint Jérôme [2], ont citée aux Juifs de leur siècle, et contre laquelle ceux-ci ne se sont jamais récriés; lecture que le contexte demande, et que le paraphraste chaldéen a conservée pour cette raison; lecture qui, de l'aveu d'Aben-Ezra, de Kimchi, du rabbin Isaac, du rabbin Jacob Benchaïm, éditeur de la Bible de Venise, se trouve dans plusieurs manuscrits hébreux; lecture enfin qui est confirmée par la prophétie de Zacharie [3], que les Juifs modernes ne contestent pas, et qui s'exprime ainsi, en s'adressant au Messie: « Quelles sont ces plaies au milieu de vos mains ? Et il répondra : J'en ai été percé dans la maison de ceux qui m'aimaient. »

12° Sa mort violente : « Après soixante et dix semaines, le Christ sera mis à mort [4]. »

13° Le coup de lance dont on perce son côté : « Ils lèveront les yeux vers celui qu'ils ont percé [5]. »

14° Les ténèbres qui couvrirent la Judée à sa mort, et l'obscurcissement du soleil à midi [6].

15° La gloire de son tombeau : « Son sépulcre sera glorieux [7]. »

Toutes les prophéties que nous venons de citer étaient appliquées au Messie par les anciens rabbins; nous pourrions en ajouter plusieurs autres, mais comme elles ne paraissent pas si formelles et si convaincantes, et qu'on en pourrait faire l'application à d'autres personnes, nous nous abstiendrons de les rapporter, et nous passerons à celles qui sont contenues dans le chapitre LIII d'Isaïe. Nous y voyons :

L'oblation volontaire du Sauveur : « Il a été offert [8], parce qu'il l'a voulu. »

Son innocence personnelle : « Il n'a point commis d'iniquité [9]. »

Son immolation pour nos péchés, dont il est chargé : « Il a été blessé à cause de nos péchés, et accablé à cause de nos crimes..... Dieu a placé dans lui l'iniquité de nous tous..... Je l'ai frappé à

[1] *Dialogue avec Tryphon.* — [2] *Lettre à Sophronie,* et *Préface sur les Psaumes.* — [3] *Zach.* XIII, 6. — [4] *Dan.* IX, 26. — [5] *Zachar.* XII, 10. — [6] *Amos.* VIII, 9. — [7] *Isai.* XI, 10. — [8] *Isai.* LIII, 8. — [9] *Ibid.* 9.

cause des crimes de mon peuple..... Mon serviteur portera leurs iniquités..... Il a porté les iniquités de plusieurs [1]. »

Notre salut, fruit de sa Passion : « Nous avons été guéris par ses souffrances [2]..... Ce juste, mon serviteur, justifiera beaucoup de personnes. »

Ses souffrances, ses plaies, ses humiliations : « Il n'a ni figure, ni beauté [3]; nous l'avons vu, et il n'était pas reconnaissable..... il est l'homme méprisé, le dernier des hommes, l'homme de douleur et chargé d'infirmités. Son visage est comme caché et abattu, et nous n'en avons fait aucune estime..... Nous l'avons regardé comme un lépreux et comme un homme frappé par Dieu et humilié. »

La comparaison de lui avec Barabas et les larrons : « Il a été rangé parmi les scélérats [4]. »

Sa douceur inaltérable : « Il sera conduit à la mort comme une brebis [5]; et tel qu'un agneau, il se taira devant celui qui le tond, et il n'ouvrira pas la bouche. »

Sa prière pour ses bourreaux : « Il a prié pour les pécheurs [6]. »

La gloire et la puissance que lui procurera sa Passion : « Il a plu à Dieu de le briser avec douleur, afin qu'ayant donné sa vie pour le péché, il se voie une longue postérité, et que les desseins de Dieu s'accomplissent par son ministère. Il verra le fruit de ce que son âme aura souffert, et son cœur en sera pleinement satisfait..... C'est pourquoi je lui donnerai une grande multitude pour héritage; il partagera les dépouilles des forts, » etc. [7].

Est-il possible de réunir plus de traits de conformité entre une prophétie et son accomplissement? Quand Isaïe aurait écrit depuis la passion de Jésus-Christ, en aurait-il mieux détaillé les motifs et les circonstances? Et n'est-ce pas avec raison que saint Jérôme le regardait plutôt comme l'évangéliste que comme le prophète de Jésus-Christ? Un rapport si frappant ne devrait-il pas ouvrir les yeux aux Juifs et aux incrédules? Ne faut-il pas les fermer volontairement, pour ne point voir qu'une conformité si exacte entre les particularités si multipliées, si variées, si contraires à toutes les idées humaines, de ces prophéties, et les circonstances

[1] *Ibid.* 5-12. — [2] *Ibid.* 5, 11. — [3] *Ibid.* 2-4. — [4] *Ibid.* 12. — [5] *Ibid.* 7. — [6] *Ibid.* 12. — [7] *Isai.* LIII, 10-12.

les plus minutieuses de la Passion, tient à une cause supérieure, et qu'il n'y a que la prescience divine qui ait pu avoir la connaissance anticipée de tous ces détails? Et qu'on ne s'imagine pas, encore une fois, que ces prédictions aient jamais pu être corrompues? Nous le démontrons de nouveau en deux mots : cela eût été impossible avant la venue de Jésus-Christ, et il serait absurde de le prétendre depuis son avénement. Avant sa venue, on ne pouvait deviner qu'il viendrait, ni le dépeindre d'une manière si ressemblante; et depuis sa venue, les Juifs qui l'ont rejeté et crucifié n'auraient eu garde de le marquer d'une manière si expresse dans les prophéties qu'ils auraient composées après coup.

IX. Venons maintenant aux prophéties qui ont rapport aux dernières circonstances glorieuses de la vie de Jésus-Christ, à sa résurrection, à son ascension, à la descente du Saint-Esprit.

1° La résurrection de Jésus-Christ est clairement annoncée dans ces paroles du psaume III, vers. 6 : « Je me suis endormi, et c'est un commencement de sommeil que je me suis permis; je me suis réveillé, le Seigneur m'a pris aussitôt et m'a ressuscité. » Saint Augustin observe avec raison, sur ce passage [1], que s'il était question d'un simple sommeil, il n'y aurait rien de merveilleux, et que Dieu n'aurait pas inspiré à son prophète la prédiction d'un sommeil.

« Pendant deux jours, dit le prophète Osée [2], le Messie opèrera notre guérison, et le troisième il nous ressuscitera..... Son avénement est comme l'aube du jour. »

David a encore prédit [3] que « Dieu ne permettrait pas que son Saint éprouvât la corruption, et qu'il ne laisserait pas son âme dans l'enfer. » Voici les paroles de saint Pierre sur ce passage, en conséquence desquelles trois mille Juifs se convertirent et reçurent le baptême : « Mes frères, qu'il me soit permis [4] de vous dire hardiment du patriarche David qu'il est mort, qu'il a été enseveli, et que son sépulcre se voit parmi nous jusqu'à ce jour. Mais comme il était prophète, et qu'il savait que Dieu lui avait promis qu'il naîtrait de son sang un fils qui serait assis sur son trône, dans cette connaissance qu'il avait de l'avenir, il a parlé

[1] *De Civit. Dei,* lib. XVIII. — [2] *Ose.* VI, 3. — [3] *Ps.* XV, 10. — [4] *Act.* II, 19.

de la résurrection de Jésus-Christ, en disant que son âme n'a point été laissée dans les enfers, et que sa chair n'a point éprouvé de corruption, » etc.

Saint Paul a dit à peu près la même chose [1] sur cette prophétie de David aux Juifs assemblés dans la synagogue d'Antioche de Pisidie.

Dans d'autres psaumes, David a encore annoncé le même événement : « Seigneur, vous m'avez retiré des bas lieux ; vous m'avez garanti d'être du nombre de ceux qui descendent dans la fosse [2]. Vous m'exaltez hors des portes de la mort [3], pour que je célèbre vos louanges. »

Et si les prophètes n'ont pas annoncé la résurrection du Messie, comment accorder les caractères dont ils l'ont dépeint? comment accorder ce qu'ils ont dit de ses humiliations et de sa gloire? Dans sa vie mortelle, il n'est que « ce mince arbrisseau qui sort à peine d'une terre sèche [4] ; » ce n'est que dans sa résurrection qu'il est « ce grand arbre dont l'ombre et la protection font l'espérance de toutes les nations. » Dans sa vie mortelle, il est frappé, il est humilié ; ce n'est que dans sa résurrection qu'il est reconnu pour le Roi de gloire. C'est donc avec justice que Jésus-Christ reprochait aux disciples d'Emmaüs [5] qu'ils étaient insensés, et « que leur cœur était pesant et tardif à croire ce qu'ont dit les prophètes, » et que, pour les convaincre, il commença par Moïse, et parcourut ensuite tous les prophètes, et leur expliqua ce qui avait été prédit de lui.

2° L'ascension de Jésus-Christ a été aussi annoncée dans plusieurs textes des psaumes qui ne peuvent être adaptés à d'autres qu'au Messie : « Princes, ouvrez vos portes [6] : portes éternelles, abaissez-vous, et le Roi de gloire entrera. Quel est ce roi de gloire ? c'est le Dieu fort et puissant ; c'est le Dieu puissant dans le combat.... Vous vous êtes élevé dans les airs ; vous avez entraîné la captivité [7].... Célébrez le Seigneur montant à l'orient [8] au-dessus de tous les cieux. » A quel autre qu'au Messie pourrait-on appliquer ces oracles ? Dans quel autre ont-ils été réalisés

[1] *Act.* XIII, 35 suiv. — [2] *Ps.* XIII. 4. — [3] *Ps.* IX, 15. — [4] *Isai.* LIII, 2 suiv. — [5] *Luc.* XXIV, 25. — [6] *Ps.* XXIII, 7, 8. — [7] *Ps.* LXXVII, 9. — [8] *Ps.* LVII, 34.

que dans Jésus-Christ? Saint Pierre, dans sa première prédication, montrait aux Juifs que cette prophétie ne pouvait regarder David, puisque ce prince « n'était pas monté aux cieux; » d'où il concluait que Jésus-Christ crucifié était celui que Dieu a fait le Seigneur et le Christ.

3° La descente du Saint-Esprit, au jour de la Pentecôte, a été aussi prédite dans l'ancienne loi : « Je répandrai, dit le Seigneur par Zacharie [1], sur la maison de David et sur les habitants de Jérusalem, l'esprit de grâce et de prières, et ils tourneront les yeux vers moi, qu'ils ont percé. »

Joël avait été plus précis encore [2] : « Après cela, je répandrai mon esprit sur toute chair. Vos fils et vos filles prophétiseront; vos vieillards auront des révélations en songe, et vos jeunes gens auront des visions. Et dans ces jours, je répandrai mon esprit sur mes serviteurs et sur mes servantes. » Saint Pierre, en sortant du cénacle, rappela aux Juifs, étonnés des merveilles qu'opérait la descente du Saint-Esprit, cet oracle de Joël, et leur dit que ce qu'ils voyaient en était l'accomplissement.

X. Un grand nombre de prophéties ont annoncé la future conversion des nations au vrai Dieu, et ces prophéties ont été pleinement accomplies par Jésus-Christ.

1° Les oracles sur ce grand événement sont très-clairs et très-multipliés. « Toutes les nations de la terre, disait le Seigneur à Abraham, à Isaac et à Jacob [3], seront bénies dans votre postérité. » Nous voyons dans les psaumes [4] le Seigneur disant au Messie : « Demandez-moi, et je vous donnerai les nations pour héritage, et les extrémités de la terre pour possession. » Le psalmiste annonce [5] que « tous les confins de la terre se convertiront au Seigneur; que toutes les familles des nations seront en adoration devant lui; que le Messie dominera d'une mer jusqu'à l'autre, et depuis le fleuve juqu'aux extrémités de la terre; que tous les rois de la terre l'adoreront; que toutes les nations le serviront [6]. » « C'est peu, s'écrie Isaïe [7], que tu sois mon serviteur pour ranimer les tribus de Jacob et pour convertir

[1] *Zachar.* XII, 10. — [2] *Joel.* II, 28, 29. — [3] *Gen.* XXII, 18; XII, 13; XXVI, 4; XXVIII, 4. — [4] *Ps.* II, 8. — [5] *Ps.* XXI,28. — [6] *Ps.* LXXI, 8, 11. — [7] *Isai.* XLIX, 6.

la lie d'Israël ; voilà que je t'ai établi pour être la lumière des nations et le ministre de mon salut jusqu'aux extrémités de la terre. En ce jour, l'homme se prosternera [1] devant son Créateur ; ses yeux se tourneront vers le Saint d'Israël, et il ne s'inclinera plus devant les autels élevés par ses mains, etc.... Beaucoup de peuples [2] iront et diront : Venez et montons à la montagne du Seigneur, etc.... Je viens pour rassembler toutes les nations [3], toutes les langues. Elles viendront et verront ma gloire. Et j'enverrai quelques-uns de ceux qui auront été sauvés dans les mers, en Afrique, en Lydie, dans l'Italie, dans la Grèce, dans les îles éloignées, vers ceux qui n'ont pas entendu parler de moi, etc.... Et je prendrai parmi eux des prêtres et des lévites, dit le Seigneur. »

Jérémie a aussi, sur la conversion de toutes les nations, plusieurs prophéties aussi claires, aussi positives : « En ce temps-là [4] Jérusalem sera appelée le trône du Seigneur, et toutes les nations se réuniront à elle au nom du Seigneur. Les nations viendront vers vous [5] des extrémités de la terre, » etc.

Sophonie a annoncé aussi le même événement : « Dieu brisera [6] tous les dieux de la terre ; tous les hommes, toutes les îles des nations l'adoreront de leur pays. Alors je rendrai pures [7] toutes les langues des peuples.... Au-delà des fleuves d'Ethiopie, mes adorateurs me présenteront de là leurs offrandes. »

Malachie a vu [8], dans un esprit prophétique, les Juifs rejetés, le nom du Seigneur glorifié dans toutes les nations, du couchant à l'aurore, et une victime pure offerte en tous lieux à son saint nom.

A ces oracles si nombreux, nous pourrions en ajouter d'autres aussi formels. Or, toutes ces prophéties de la conversion des nations se sont accomplies par Jésus-Christ.

2° En effet, il est certain que lorsque Jésus-Christ a paru, le vrai Dieu, unique, immatériel, créateur et conservateur de l'univers, vengeur des crimes et rémunérateur de la vertu, n'était connu et adoré que par la seule nation juive. Ce fait est non-

[1] *Isai.* XVII, 7, 8. — [2] *Isai.* II, 3, 4. — [3] *Isai.* XLIX, 6 suiv. — [4] *Jerem.* III, 17. — [5] *Ibid.* XVI, 10, 20, 21. — [6] *Sophon.* II, 11. — [7] *Ibid.* III, 9, 10. — [8] *Malach.* V, 10, 11.

seulement consigné dans les Livres sacrés de ce peuple, mais encore il est constaté par le témoignage unanime des écrivains profanes. Que l'on consulte Homère, Hésiode, les fragments de Sanchoniaton, Hérodote, Diodore de Sicile, partout on trouvera, chez les nations, la divinité partagée en presque autant de dieux qu'il y a d'espèces différentes d'êtres dans l'univers ; on l'y verra chargée de toutes les imperfections et de tous les vices des hommes.

En vain des incrédules [1] viennent-ils nous dire aujourd'hui que le paganisme a toujours distingué le maître des dieux d'avec les dieux et demi-dieux ; que les Romains reconnurent et adorèrent constamment un Dieu suprême qu'ils qualifièrent de *très-bon* et *très-grand*. Ils les prostituèrent, ces titres si saints, si augustes, en les appliquant à leur Jupiter, dont on dénombrait les aïeux, à qui l'on faisait partager l'empire de l'univers avec ses deux frères, dont on chantait les adultères, etc. Ce n'étaient point là des opinions particulières de quelques superstitieux du paganisme, c'était la doctrine des théologiens [2], de ses historiens, de ses poètes ; c'était la religion des cités, dont les philosophes s'efforcèrent trop tard de couvrir l'indécence du voile de l'allégorie. Ces philosophes eux-mêmes, qui s'élevèrent jusqu'au premier Etre, « ne lui rendirent pas gloire, comme ils auraient dû ; ils pratiquaient en public un culte faux et profane qu'ils désapprouvaient en secret.

Comment le vrai Dieu, universellement reconnu, est-il aujourd'hui le Dieu de toute la terre ? n'est-ce pas depuis que l'Evangile de Jésus-Christ a été prêché ? Les nations n'ont-elles pas commencé à connaître ce Dieu unique en même temps qu'elles ont cru au Christ qu'il a envoyé ?

N'est-ce pas Jésus-Christ qui chargea ses disciples [3] d'enseigner à toutes les nations les vérités qu'il leur avait confiées ; de lui rendre témoignage, [4] non-seulement à « Jérusalem, en Judée,

[1] Voltaire, *Philosophie de l'hist.*, chap. XXX. — [2] Voyez Eusèbe, *Préparat. évangélique*, les 5 premiers livres ; Arnobe, liv. VII ; Hume, *Histoire natur. de la religion*, tom. III, p. 32; *Œuvres philosophiques* (1759); S. Augustin, *de Civit. Dei*, lib. VI, cap. VI. — [3] *Matth.* XXVIII, 19. — [4] *Act.* I, 8.

et dans le pays de Samarie, » mais encore jusqu'aux extrémités de la terre? Ils l'ont fait, ils ont prêché dans toutes les parties de l'empire romain ; ils ont porté son nom au-delà des bornes de cet empire, chez les Scythes, chez les Parthes, chez les Indiens. Saint Paul publiait, sans crainte d'être démenti [1], que la foi des chrétiens de Rome était « annoncée par tout l'univers; » que la voix des apôtres avait été « entendue partout; » qu'elle avait « retenti jusqu'aux extrémités de la terre. » Peu après sa mort, les apologistes du christianisme [2] montraient de florissantes églises, non-seulement dans toutes les provinces soumises aux Romains, mais encore au milieu des rochers de la Scythie, dans les campagnes de la Germanie, et dans de vastes régions de l'Afrique, où leurs armées n'avaient point encore pénétré ; en un mot, le monde entier était rempli de chrétiens. En vain les incrédules ont voulu obscurcir cette vérité, leurs vains efforts n'ont abouti qu'à la faire briller d'un nouvel éclat. Nous les confondons par des témoignages qu'ils ne peuvent récuser, par les témoignages des auteurs païens, contemporains et ennemis du christianisme : qu'ils lisent Pline le jeune [3], Tacite [4], Tibérianus [5], Lucien [6], Celse [7], Sénèque [8], et ils seront convaincus que 25 ans après que saint Pierre eut porté l'Evangile à Rome, il s'était déjà formé, non-seulement dans cette capitale du monde, mais encore dans tous les pays, « une immense multitude de chrétiens, » suivant l'expression de Sénèque. Cependant, plutôt que de reconnaître que tous les peuples ont été appelés à la connaissance du vrai Dieu, par le ministère de Jésus-Christ, les incrédules aiment mieux se réunir ici aux Juifs, d'ailleurs si méprisables à leurs yeux, et soutenir avec eux 1° que la religion de Jésus-Christ, loin de procurer aux païens la connaissance du vrai

[1] *Rom.* I, 8; X, 10. — [2] Tertullien, *Apolog.;* S. Justin, *Dialog. cum Tryph.*, S. Irénée, *Contr. Hæres.* lib. I, cap. X, n. 2; Clément d'Alexand. *Stromat.*, lib. VI, cap. XIII; Origène, *Homil.* 9 *in Gen.* n. 2; Eusèbe, *Hist. eccles.*, lib. VI, cap. XXVIII ; S. Cyprien, *de Unitate Eccles.*; Minut. Felix, *Octavius*, n. 9 et 23; Arnobe, *advers. Gentes*, lib. I, cap. LV; lib. II, cap. V; Lactance, *de Morte persecutor.*, cap. XI, etc. — [3] Epist. 97. — [4] *Annal.*, lib. XV, 44. — [5] *Ad Trajanum de Christ. Relatio.* — [6] *Pseudomantes*, n. 25. — [7] Origène, *Contra Celsum*, lib. II, n. 4. — [8] S. Augustin, *de Civit. Dei,* lib. VI, cap. XI.

Dieu, les a replongés dans un autre genre de superstition non moins absurde que celle qu'ils avaient abandonnée, en leur proposant « trois Dieux » et un « homme crucifié à adorer; » 2° que l'acquiescement des nations à la doctrine de l'Evangile n'a point été et n'est point encore assez universel pour vérifier les oracles des prophètes touchant l'étendue que doivent avoir les conquêtes du Messie. Nous ne pouvons nous dispenser de discuter et de réfuter ces deux objections.

Nous disons donc 1° que toutes les pages de l'Evangile, tous les écrits des apôtres rendent témoignage à un Dieu unique et immatériel; en un mot, que les chrétiens, aussi bien que les Juifs, croient en un seul Dieu, esprit infiniment parfait, créateur et souverain Seigneur de toutes choses.

Mais on nous accuse de détruire l'unité de la nature divine en admettant la trinité des personnes, de donner atteinte à son immatérialité en adorant un Dieu-homme, exposé aux souffrances et couvert d'opprobres.

Ces imputations sont injustes : nous enseignons que les trois personnes divines ne font qu'un Dieu ; que les attributs qui les constituent et les distinguent entre elles ne sont que des rapports divers d'une même nature parfaitement simple, et de laquelle ils sont inséparables. Nous reconnaissons le « Dieu bienfaisant » dont parle le prophète-roi [1]; « son Verbe qui a affermi les cieux, et l'Esprit qui est sorti de lui. » Les Juifs ont, aussi bien que nous, ces expressions sacrées perpétuellement dans la bouche.

Nous disons que le Verbe engendré de Dieu est distinct de la personne qui l'envoie, et qu'il est néanmoins de la même nature que cette personne. N'est-ce pas ce que signifient ces paroles de David : « Le Seigneur a dit à mon Seigneur [2] : Asseyez-vous à ma droite... Je vous ai engendré de mon sein avant que l'aurore existât ? » Nous avons fait voir que, selon les prophètes, le Messie devait être une personne divine. Le Messie ne pourrait pas être Dieu, s'il n'avait pas la même nature que le Dieu qui devait l'envoyer; mais il n'est pas moins constant qu'il ne pourrait y avoir en Dieu ni génération ni mission, s'il n'y avait pas distinction entre les personnes. Les Juifs et les incrédules nous opposent en

[1] *Ps.* XXXII, 5, 6. — [2] *Ps.* CIX, 1.

vain les incompréhensibilités qui résultent de cette distinction de personnes, dans une nature parfaitement la même. Nous avouons que nous ne pouvons comprendre un mystère qui est si fort au-dessus de nos faibles lumières ; mais nous ne comprenons pas même notre propre nature ; il nous suffit de savoir que celle de Dieu est « incompréhensible [1] ; » que l'œil téméraire qui ose en « scruter les profondeurs » succombera « sous le poids de sa gloire. » L'éternité de Dieu, son immensité, sa prescience, la création de l'univers, vérités palpables et démontrées d'ailleurs, ne laissent pas de faire naître des difficultés autant inexplicables que la trinité des personnes subsistant en une seule et même nature.

Nous en disons autant du mystère de l'incarnation. Nous ne donnons aucune atteinte à l'immatérialité de la nature divine en adorant un Dieu-homme. Nos adversaires savent très-bien que ce n'est point à la divinité que nous attribuons les humiliations et les souffrances de Jésus-Christ, mais seulement à l'humanité à laquelle elle s'est unie en la personne du Verbe, sans aucune confusion, et sans la moindre altération. Nous adorons le Verbe, Dieu de toute éternité, uni dans le temps à notre nature, sans avoir jamais cessé d'être ce qu'il était avant cette union ; en lui attribuant, sous ce rapport, les affections et les souffrances de l'humanité, nous ne faisons autre chose que ce qu'a fait Isaïe [2] quand il lui a mis ces paroles dans la bouche : « Ma main est-elle raccourcie ? ne me reste-t-il plus de force pour opérer votre délivrance ? Si je commande à la mer, elle se desséchera ; je couvrirai le ciel de ténèbres, comme un sac... Je livre mon corps à ceux qui le frappent ; je tends la joue à ceux qui me soufflettent ; je présente ma face à ceux qui me couvrent d'opprobres et de crachats. »

Nous disons, en second lieu, que l'acquiescement des nations à la doctrine enseignée par Jésus-Christ a été et est encore assez universel pour vérifier les oracles des prophètes touchant l'étendue que doivent avoir les conquêtes du Messie.

On peut entendre les oracles qui annoncent la conversion de toutes les nations, ou dans un sens moral, selon lequel un très-

[1] *Jerem.* XXXII, 19; *Job.* XXXVI, 26. — [2] *Isai.* L, 2.

grand nombre se prend pour l'universalité ; ou dans le sens le plus strict, qui n'excepte aucun des lieux de la terre habitée. Si on les prend dans le sens moral, on ne contestera pas qu'ils n'aient eu déjà leur accomplissement. Le christianisme, dès son premier âge, a rempli l'empire romain, et pénétré bien au-delà des bornes de cet empire, chez les Parthes, les Scythes, les Ethiopiens, les Indiens. Malgré l'invasion des Mahométans, il se maintient encore aujourd'hui dans la plupart des provinces de leur domination. Il est reçu dans toute l'Europe, à l'exception des domaines du Grand-Seigneur, et dans lesquels néanmoins on trouve, en divers endroits, bien plus de chrétiens que de Turcs. Le christianisme domine en Amérique, dans plus de mille lieues de pays soumis aux Russes en Asie, dans tous les établissements des Européens sur les côtes et dans les îles, tant de l'Asie orientale que de l'Afrique. Il occupe, dans cette partie du monde, le vaste empire d'Abyssinie, le Congo, le Loango et la côte d'Angola. Il y a des chrétiens dans le Maduré, dans les royaumes de Siam et du Tonquin, dans la Cochinchine, au milieu même de la Chine, etc.

Si l'on prend ces mêmes oracles dans un sens strict et rigoureux, l'universalité qu'ils annoncent ne peut être que successive, puisqu'ils nous montrent le Messie « tendant les bras [1] à un peuple incrédule qui le contredit sans cesse ; puisqu'ils dévouent à l'anathème [2] « les nations et les royaumes qui ne le serviront pas ; puisqu'ils lui mettent en main [3] « un sceptre de fer » pour dompter l'opiniâtreté et la résistance des nations rebelles.

Or, cette universalité successive est le caractère propre du christianisme qui, après avoir aboli le culte des dieux de la Grèce et de Rome dans des contrées immenses, n'a fait ensuite des pertes dans le Levant que pour les réparer abondamment, d'abord dans le Nord, et depuis dans le Nouveau-Monde ; semblable à l'astre du jour, qui ne retire ses rayons des terres qu'il a éclairées que pour se montrer à de nouveaux climats.

« Cependant, disent les incrédules, le christianisme n'a pu » réussir à la Chine et au Japon, quoiqu'on ait tenté plus d'une » fois de l'y introduire ; on peut même assurer qu'il n'y réussira » jamais, les lois de cet empire lui sont trop opposées, » etc.

[1] *Isai.* LII, 2. — [2] LX, 12. — [3] *Ps.* II, 9 ; CIX, 6 ; *Num.* XXIV, 18.

Ce qui paraît impossible aux hommes est très-possible à Dieu; les lois de la Chine ne sont pas plus opposées au christianisme que ne le furent les édits des empereurs romains et les arrêts du sénat. Dieu peut, quand il lui plaira, rendre inefficaces les rigueurs des tribunaux de la Chine et du Japon.

« Comment se peut-il faire, ajoutent les incrédules, que le » règne du Christ soit universel, tandis qu'il est constant qu'il y » a sur la terre beaucoup plus d'infidèles, soit Mahométans, soit » Juifs, soit idolâtres, qu'il n'y a de chrétiens dans toutes les » sectes ? »

L'universalité annoncée par les prophètes n'est point une universalité d'individus, qui résulte uniquement du nombre de ceux qui croient; c'est une universalité de peuples et de lieux, qui consiste en ce qu'un grand nombre de chaque nation, de chaque pays, doit croire au Messie; mais les prophètes n'ont pas dit que tous les individus de ces peuples et de ces langues croiraient au Messie; au contraire, ils ont ajouté, comme nous venons de le remarquer, qu'il y aurait un grand nombre d'incrédules et de réfractaires. Quand nous supposerions que, suivant les conjectures des incrédules, il y aurait en effet sur la terre beaucoup plus d'infidèles que de chrétiens, une chose demeure constante, c'est que le christianisme se trouve presque partout où il y a des infidèles, et que l'on ne voit point d'infidèles dans nombre d'Etats vastes et florissants, tous peuplés de chrétiens.

Le christianisme subsiste chez les peuples mahométans, chez les Turcs, les Persans, les Mogols, les Arabes, les corsaires de Barbarie, dans plusieurs hordes tartares, dans quelques peuplades de nègres. On le trouve en Syrie, en Mésopotamie, où un quart des habitants est chrétien; tous le sont en Géorgie, presque tous en Arménie. Il y en a un grand nombre dans les provinces de Perse; ils occupent seuls deux grands faubourgs d'Ispahan, qui valent l'un et l'autre des villes considérables. L'Arabie même, le centre du mahométisme, a des adorateurs de Jésus-Christ; l'on y trouve deux célèbres monastères, l'un près del Tor, l'autre au mont Sinaï. Il y a beaucoup de chrétiens à Bassora et dans son territoire, dans l'île de Socotra; il y a une communauté de religieux latins à Moka.

Dans les Indes, on trouve les métropoles de Goa et de Cranga-

nor, avec leurs suffragants ; les anciens chrétiens du pays, connus sous le nom de saint Thomas, y sont très-nombreux. Les côtes du Bengale et du royaume de Visapour, celles de Malabar et de Coromandel, sont remplies d'églises chrétiennes. Elle se multiplient tous les jours, tant dans le Maduré que sur les bords du Gange. Il y en a dans Agra, à Samarcande en Tartarie, etc.

L'Egypte en renferme un nombre considérable. Il y a des églises à Tripoli, à Tunis, à Alger, à Miquenez en Guinée, etc.

Le christianisme se trouve donc professé dans toutes les régions où le mahométisme s'est étendu ; mais on ne voit aucun mahométan en Amérique, ni dans les trois quarts et demi de l'Europe.

Pareillement on trouve un grand nombre d'idolâtres dans l'Asie orientale, dans les parties méridionales de l'Afrique et dans l'Amérique. Mais le christianisme est dans tous ces lieux : il est dans le Loango, le Congo, la côte d'Angola, sur celle des Caffres, dans le Monomotapa, dans le Zanguebar, à Siam, où il y a un évêque. Il y en a deux au Tonquin, autant dans la Cochinchine. Le christianisme est établi dans le royaume de Corée. Des lettres écrites de la Chine en 1803, 1804, 1805, nous apprennent que la religion de Jésus-Christ n'est plus persécutée dans cet empire ; que le gouvernement protége au contraire les chrétiens contre les vexations des infidèles ; que le nombre des fidèles augmente prodigieusement ; que dans la seule province de Su-tchuen, 5181 infidèles avaient embrassé la foi en 1802, etc. Les Philippines ont un métropolitain et trois évêques. Dans les Moluques, le roi de Gilolo a embrassé le christianisme, avec un grand nombre de ses sujets ; l'Amérique compte 36 siéges épiscopaux et six métropolitains.

La religion de Jésus-Christ est donc la seule religion vraiment universelle, uniquement suivie dans un grand nombre de régions, et ayant des disciples dans toutes les autres (*a*).

Enfin les incrédules nous opposent la division qui règne entre ces chrétiens dont nous vantons le nombre et l'étendue des régions qu'ils occupent. « Ces chrétiens, disent-ils, partagés en di-

(*a*) Nous n'avons pas besoin de faire remarquer à nos lecteurs que Du Clot est ici en retard d'un demi-siècle, et que dans cet intervalle le christianisme a fait d'immenses progrès sur tous les points du globe.

» verses sectes qui se condamnent mutuellement, peuvent-ils
» former un seul et même royaume? Au moins les catholiques
» romains, qui regardent tous les autres comme séparés de la
» vraie Eglise, et hors de la voie du salut, sont obligés de ren-
» fermer le royaume du Messie dans des bornes bien étroites,
» puisque leur société, aujourd'hui bannie d'Angleterre et de tout
» le Nord, se trouve réduite à environ la moitié de l'Europe, et à
» une partie des côtes de l'Amérique ; cela répond-il à l'étendue
» que les prophètes ont annoncée du règne du Messie ?

Ceux qui nous font cette objection ignorent sans doute que l'Eglise catholique reconnaît pour ses enfants tous ceux qui, ayant été régénérés par le baptême, quoiqu'ils l'aient reçu dans des sociétés qu'elle a retranchées de son sein, et qu'ils vivent dans leur communion extérieure, n'ont cependant point adhéré au schisme et à l'hérésie avec une connaissance suffisante pour les rendre coupables aux yeux de Dieu. Cette doctrine indubitable conserve au royaume de Jésus-Christ un nombre considérable de ceux qui vivent dans des sociétés séparées, et peut-être la plus grande partie des eglises de Russie et de l'Orient.

Outre les enfants, qui font un tiers du genre humain, combien d'adultes que le défaut d'instruction excuse devant Dieu ! combien chez les Grecs schismatiques sont soumis de bonne foi aux décrets de la vraie Eglise ! Ils reçoivent les sacrements sous un ministère valide, dont ils ne connaissent pas l'illégitimité. L'esprit d'opiniâtreté et de désobéissance qui anime leurs prélats ne sera point imputé aux chrétiens de ces pays, qui sont simples et dociles. Dans ces dispositions, ils demeurent toujours enfants de Dieu et de l'Eglise catholique, à laquelle ils ont été incorporés par le baptême.

De plus, il y a-t-il de la bonne foi à insinuer que la religion catholique n'existe que dans les pays où elle est dominante, c'est-à-dire dans la moitié de l'Europe et en Amérique, comme si elle n'était pas dans les lieux où elle n'exerce pas son culte en toute liberté ?

Qu'on parcoure l'Angleterre, le pays de Galles, les montagnes d'Ecosse, et la ville même de Londres, et l'on y trouvera une multitude innombrable de catholiques attachés à la communion romaine, et prêts à sacrifier, non-seulement leur fortune, mais leur vie même pour la foi.

En Irlande, le nombre des catholiques est celui qui domine. Un tiers des habitants des ci-devant Provinces-Unies professe la religion romaine; ceux de Bois-le-Duc et de Bréda en sont pour la plupart. Il y a des catholiques en Danemarck, en Suède, quoiqu'en petit nombre; il y en a beaucoup dans la Prusse ducale, dans la Livonie. Les catholiques ont des églises à Pétersbourg, à Moscow, à Kiew, en Modalvie, où ils ont un évêque latin; en Valachie, en Bosnie. Il y a un archevêque latin à Sophia, en Bulgarie; un à Scopia, en Servie; un évêque à Nicopolis, sur le Danube. On voit dans la Haute-Albanie plus de 80,000 catholiques sous un archevêque et quatre évêques latins. Les Epirotes, quoique du rit grec, sont soumis à l'Eglise romaine, et gouvernés par l'évêque de Massachia.

Que dirons-nous des catholiques de Thrace, près du mont Rhodope, connus sous le nom de *Chrétiens de saint Paul;* de ceux de Constantinople, qui ont évêque, vicaire-patriarcal, et cinq églises dans les faubourgs de cette grande ville; de ceux des îles de l'Archipel, régis par six évêques?

Si nous passons en Asie, nous trouverons dans le seul mont Liban cent soixante mille Maronites, sans y comprendre ceux qui sont établis à Tripoli, à Damas, à Alep, à Hama, à Sidon, à Jérusalem, à Nicosie dans l'île de Chypre, à Mossul sur les bords du Tigre. L'archevêque grec de Sidon, celui d'Alep, le patriarche arménien de Cis, en Cilicie, sont réunis à l'Eglise romaine. Les catholiques ont des églises dans toutes les échelles du Levant, à Téflis, au centre de la Géorgie; à Ispahan, capitale de la Perse; à Caraémid, en Mésopotamie; à Bassora et à Moka, en Arabie; à Bagdad, sur les bords du Tigre; cette ville, autrefois la demeure des califes, a maintenant un évêque catholique.

Il y a en Palestine beaucoup de couvents catholiques, ainsi qu'en Egypte, dont les religieux administrent les sacrements, non-seulement aux Latins, mais encore aux Grecs réunis. Tous les chrétiens de Barbarie, de l'Afrique, de Congo, de Guinée, etc., sont catholiques. Ceux de Malabar, de Maduré le sont aussi. C'est la religion catholique que l'on professe, non-seulement à Diu, à Goa, et dans leurs dépendances, mais encore à Négapatan et à Malacca, même depuis que ces pays ont été soumis aux Hollandais. C'est à l'Eglise catholique que s'est réunie une grande

partie des chrétiens dits *de saint Thomas* ; c'est sa foi qu'un roi des Moluques, et grand nombre de ses sujets ont embrassée, qui est prêchée dans le Mogol, à Siam, dans la Cochinchine, au Tonquin, à la Chine, etc., et qui est seule reçue à Macao, aux Philippines et dans les îles Mariannes.

L'Eglise catholique a donc partout des enfants, jusque dans la communion extérieure des sociétés séparées; partout elle est connue, prêchée et professée par un nombre plus ou moins grand de fidèles. Enfin, et c'est ce qui a achevé de vérifier en elle les oracles des prophètes, toutes les sociétés chrétiennes qui méconnaissent aujourd'hui l'autorité de l'Eglise romaine lui ont été soumises autrefois; c'est d'elle que l'Angleterre, le Nord et tous les pays protestants ont reçu la foi. On sait l'époque où les églises d'Orient ont refusé de reconnaître sa primatie, tant de fois admise et confirmée dans leurs conciles, à Nicée, à Ephèse, à Chalcédoine, à Constantinople.

Cette Eglise s'est dédommagée des pertes qu'elle a faites en Orient par la conversion du Nord ; elle répare aujourd'hui celles du Nord par l'acquisition d'un nouveau monde, et celles de l'incrédulité de ce siècle par la conversion de bien des nations ignorées autrefois. Ainsi les oracles qui ont annoncé le royaume du Messie, et la vocation de toutes les nations à la connaissance du vrai Dieu, ont été littéralement accomplis par Jésus-Christ. L'établissement universel de sa religion avait été prédit; ces prédictions ont été réalisées : sa religion est donc divine.

ARTICLE TROISIÈME.

Des prophéties qui regardent la destinée de plusieurs grandes nations.

A tant de prophéties si claires, si frappantes, si singulières, si invraisemblables, dont nous avons présenté l'étonnant tableau, et fait voir le plein et littéral accomplissement jusque dans les plus petites circonstances, nous allons en ajouter quelques autres particulières qui regardent de grandes nations, et qui, à raison de leur singularité, méritent d'être pesées avec attention, et

comparées avec les événements, pour convaincre les plus incrédules qu'elles ne sauraient être la production du hasard.

1° Le prophète Isaïe entre dans des détails surprenants sur le sort futur de Babylone. Il appelle par leur nom les destructeurs de cette ville [1], si magnifique et si forte. Il en publie plusieurs détails avant l'événement; le siége, la manière dont elle sera prise, la lâcheté et la fuite de la garnison, la frayeur et le tremblement du roi [2], sa mort, son état après sa mort, l'extinction de sa famille, la cruauté avec laquelle on perdra les habitants. Nous ne faisons qu'indiquer ces circonstances, et nous nous bornons à ce que dit le prophète de la ruine totale de cette ville.

« Cette Babylone [3], si distinguée entre les royaumes, dont l'é-
» clat inspirait tant d'orgueil aux Chaldéens, sera détruite com-
» me Sodome et Gomorrhe que le Seigneur a renversées. Elle
» ne sera jamais plus habitée, et elle ne se rétablira point dans
» la suite de tous les siècles. Les Arabes n'y dresseront pas
» même leurs tentes, et les pasteurs n'y feront pas reposer leurs
» troupeaux; mais les bêtes sauvages s'y retireront; ses maisons
» seront remplies d'oiseaux funèbres, les autruches y viendront
» habiter, et des monstres horribles y feront leurs danses. Les
» hiboux hurleront à l'envi l'un de l'autre dans ses maisons su-
» perbes, et les dragons habiteront dans ses palais de délices...
» Je perdrai le nom de Babylone [4], j'en exterminerai les rejc-
» tons, les descendants et toute la race, dit le Seigneur : je la
» rendrai la demeure des hérissons; je la réduirai à des marais
» d'eau bourbeuse; je la nettoierai, de sorte qu'il n'y restera rien,
» dit le Seigneur des armées. »

Qui oserait ici ne pas reconnaître une prophétie manifestement divine? Elle est faite au nom de Dieu : ce qu'elle énonce était évidemment au-dessus de toutes les conjectures de l'esprit humain. Les fortifications et les richesses de Babylone, tout lui promettait l'immortalité dont elle se flattait elle-même. Cette prophétie est surprenante, mais sans obscurité. Il y est marqué clairement que Babylone sera entièrement détruite; qu'elle ne sera plus habitée; qu'on ne la rebâtira jamais; qu'elle deviendra

[1] *Isai.* XIII, 17. — [2] *Ibid.* 14, 15. — [3] *Ibid.* 19 suiv. — [4] *Isai.* XIV, 22 suiv.

la retraite des bêtes sauvages et des oiseaux nocturnes ; qu'un marais couvrira la place qu'elle avait occupée, en sorte qu'il ne restera pas même des vestiges de l'endroit où elle aura été.

Or, il est certain que chaque article de cette prophétie a été exactement accompli. Babylone, après avoir été ravagée par les Macédoniens et par les Parthes, fut réduite en un parc par les Perses, qui y renfermèrent des bêtes sauvages pour la chasse; elle devint la demeure des animaux cruels. Il y a déjà bien des siècles [1] qu'on n'osait plus en approcher à cause des serpents, des scorpions et d'autres animaux encore plus redoutables qui vivaient dans ses masures. Il est constant aujourd'hui que ses murs ne subsistent plus, et que les eaux de l'Euphrate, n'ayant plus de lit réglé, ont tellement couvert le lieu qu'elle occupait et ses environs, que les plus habiles géographes ne peuvent le déterminer.

La prophétie d'Isaïe sur Babylone est donc, dans tous ses articles, parfaitement conforme à l'événement. Mais, dira l'incrédule obstiné, lui est-elle antérieure? Ce fait ne saurait être douteux, puisque la prophétie existait au moins quand les Livres sacrés furent traduits d'hébreu en grec, sous les Ptolémée ; or, longtemps après cette traduction, Babylone fut habitée, et ce n'est qu'après plusieurs siècles qu'elle a été entièrement détruite.

2° Une prophétie non moins étonnante est celle qui est rapportée par Moïse sur Ismaël et sa postérité : « Ce sera, dit l'ange du Seigneur à sa mère Agar [2], un homme farouche (le texte hébreu doit être rendu par *un homme libre et sauvage*) ; sa main sera contre tous, et la main de tous sera contre lui ; et il habitera à la vue de tous ses frères. »

On ne peut douter que cette prédiction ne s'étende à la postérité d'Ismaël, même la plus reculée. Ses descendants devaient être, comme lui, des hommes farouches, leurs mains devaient être contre tous, et la main de tous contre eux, c'est-à-dire qu'ils devaient conserver leur indépendance dans tous les siècles.

Si donc aucun des grands empires ne conquit jamais le pays des Ismaélites ; si, d'après les témoignages des voyageurs modernes, ils maintiennent encore de nos jours leur puissance contre

[1] *Voyages de Texeira et de Ranvolf.* — [2] *Gen.* XVI, 7 suiv.

celle des Turcs, leurs voisins ; enfin, si le caractère ancien et moderne de cette nation s'accorde avec celui que l'ange de l'Eternel lui attribue avant même la naissance d'Ismaël, qui osera ne pas regarder Moïse comme inspiré par celui qui prévoit tous les événements ?

Or, l'histoire sacrée et profane nous apprend que les Arabes n'ont jamais été subjugués 1° par les Egyptiens, sous Sésostris [1], qui fut forcé de tirer une ligne depuis Héliopolis jusqu'à Péluse, pour mettre l'Egypte à l'abri des excursions des Arabes. Le même écrivain observe que les Arabes Scénites, les Ismaélites ou Nabathéens, conformément à la prédiction divine, vivaient du butin qu'ils enlevaient à leurs voisins.

2° L'Ecriture dit [2] que les peuples qui, avec les nationaux, composaient l'armée de Sésac, soit Sésostris, étaient les *Lubim*, les *Sukkim* et les *Cushim*, c'est-à-dire les Libyens, les Troglodytes et les Ethiopiens, et il n'est pas question des Arabes.

3° Elle dit la même chose de Zara l'Ethiopien [3], qui s'avança vers Asa, roi de Juda, avec une armée d'un million d'hommes ; elle ne fait aucune mention des Arabes.

4° Les Arabes n'ont point été assujettis ni par les Assyriens, ni par les Babyloniens, comme les savants auteurs de l'*Histoire universelle* composée en anglais et traduite en français l'ont démontré [4] contre Prideaux.

5° Ils ont conservé leur indépendance sous les Perses, même sous Cyrus. Hérodote nous apprend [5] que l'Arabie n'appartenait à aucune des satrapies dans lesquelles Darius Ier partagea la monarchie persane. Voici comment s'exprime cet auteur : « Le fils d'Hystaspe fut déclaré roi, et tous les peuples d'Asie » se soumirent à son gouvernement, excepté les Arabes qui, » quoique vaincus par Cyrus et ensuite par Cambyse, ne furent » jamais sujets des Perses... La première satrapie comprenait » tous les pays situés entre la ville de Posidéum, bâtie dans les » montagnes de Cilicie et de Syrie... et l'Egypte, à l'exception » des territoires arabes, exempts de tout tribut. »

D'après la position qu'Hérodote assigne aux Arabes dont nous

[1] Diodore de Sicile, *Histor.*, lib. I et II. — [2] II *Paral.* XII, 3. — [3] II *Paral.* XIV, 9. — [4] Tom. XXX, p. 192 suiv. — [5] Lib. I, 88 et 91.

parlons, il faut qu'ils aient été la postérité d'Ismaël : il les place dans les confins de la Phénicie, de la Syrie, de la Palestine et de l'Egypte, où les Ismaélites s'établirent, suivant Moïse [1].

6° Alexandre le Grand ayant détruit la monarchie persane, et poussé ses conquêtes jusqu'au Gange, forma parmi ses desseins celui de dompter les Arabes. Déjà il avait équipé une flotte redoutable, et rassemblé une nombreuse armée pour pénétrer en Arabie, quand la mort anéantit ses projets ambitieux, l'an 323 avant notre ère [2]. Il est donc incontestable que les Arabes Scénites étaient indépendants quand les Macédoniens renversèrent le trône de Perse. On peut juger de leur puissance par les préparatifs formidables qu'Alexandre fit contre eux ; eux seuls osèrent ne pas redouter un conquérant dont l'empire s'étendait jusqu'aux extrémités du monde alors connu.

7° Les successeurs d'Alexandre n'ont jamais pu dompter les Arabes. Les Romains mêmes ont tenté en vain de les subjuguer, ainsi qu'on peut s'en convaincre en consultant les autorités citées par les auteurs de l'*Histoire universelle* [3].

8° Mahomet s'empara de toute la presqu'île des Arabes, l'an 631, et jeta les fondements d'une puissance formidable qui augmenta jusqu'au dixième siècle ; les Arabes alors étaient non-seulement en possession de leur pays, mais aussi d'une partie considérable du monde alors connu.

9° Enfin, dès lors jusqu'à présent, les Arabes ont conservé leur liberté, et sous Saladin, et sous Gengis-Kan, et sous Tamerlan, et sont encore aujourd'hui indépendants des Turcs, comme les mêmes auteurs le démontrent victorieusement [4].

Ces peuples ont aussi conservé jusqu'à nos jours leur ancien caractère d'hommes farouches ; ennemis des autres peuples, ils ont toujours vécu de rapines et de brigandages, comme l'attestent tous les auteurs orientaux et tous les historiens et voyageurs anciens et modernes.

Les Arabes donc et les Juifs, tous descendants d'Abraham, sont, jusqu'à nos jours, des monuments vivants de l'autorité divine des Livres sacrés, et par conséquent de la vérité de la

[1] *Gen.* xxv, 18. — [2] Strabon, lib. XVI ; Arrien, 161. — [3] Tom. XXX, p. 202 suiv. et 217 suiv. — [4] *Ibid.* p. 237-249.

religion. Les premiers ont subsisté en corps de nation près de 4000 ans, quoique toujours en inimitié avec leurs voisins, et ont conservé leur indépendance par une puissance surnaturelle ; et la prédiction qui dit qu'Ismaël et sa postérité, jusqu'aux périodes des temps les plus éloignés, « habitera en présence de tous ses frères, » continue de s'accomplir fidèlement.

Nous finirons ces observations par une prophétie d'Ezéchiel. Ce prophète annonçant la conquête de l'Egypte par Nabuchodonosor, ajoute cet oracle si court et si précis : Voici ce que dit le Seigneur notre Dieu : Il n'y aura plus à l'avenir de prince qui soit du pays d'Egypte [1]. Qui peut entendre sans étonnement une chose si peu vraisemblable ; qu'un pays aussi fertile, aussi puissant que celui d'Egypte, qui se glorifiait d'être l'empire le plus ancien qu'il y eût au monde, n'aura plus de roi qui soit de race égyptienne ? Cette prophétie cependant, toute surprenante, tout inconcevable qu'elle puisse paraître, a eu son entière exécution à la mort de Nectanebus, dernier roi de race égyptienne, arrivée l'an 350 avant notre ère. Depuis ce temps-là, les Egyptiens ont toujours été gouvernés par des étrangers. Car, après l'extinction du royaume des Perses, ils ont été successivement assujettis aux Macédoniens, aux Romains, aux Sarrasins, aux Mamelucks, et enfin aux Turcs, qui en sont aujourd'hui les maîtres. Cette prédiction n'a pas été faite après l'événement. Il y a plus de 2000 ans qu'elle a été publiée ; car, depuis la traduction des Livres sacrés des Juifs, d'hébreu en grec, il n'a pas été possible de la supposer à Ezéchiel (*a*).

(*a*) Cette prophétie d'Ezéchiel a donné lieu à une difficulté sérieuse. L'expédition de Nabuchodonosor contre l'Egypte eut lieu sous le règne d'Ouahprahet (Lenormant, *Op. cit.*, tom. I, p. 472). Or, Hérodote et Diodore font encore mention, après Ouahprahet, d'Ahmès ou Amasis comme roi d'Egypte. « Comment concilier ensemble ces deux choses? Par les monuments de ce roi, publiés pour la première fois par Wilkinson. Sur ces monuments, on ne donne jamais à Amasis les titres dont la royauté en Egypte était toujours accompagnée ; et, au lieu d'un prénom, il porte le nom sémitique de *melek*, qui montre qu'il régnait pour le compte d'un maître étranger. Deux circonstances mettent, on peut bien le dire, ce fait hors de doute. Premièrement, Diodore dit

[1] *Ezech.* xxx, 13.

O vous qui rejetez la divinité de nos Ecritures, vous surtout écrivains audacieux et sacriléges qui ne cessez de reproduire sous toutes sortes de formes tous les blasphèmes que l'aveugle haine, la calomnie, l'ignorance et la mauvaise foi ont enfantés contre des livres si dignes de respect et de vénération; puisque vous vous refusez à des témoignages si extraordinaires, prenez un parti qui servirait bien mieux votre cause que tant d'écrits qui ne séduiront jamais que des hommes corrompus, peu réfléchis et insensés : rassemblez cette multitude d'incrédules que vous avez formés; mettez-vous vous-mêmes à la tête de tant de braves; pénétrez dans l'Arabie Pétrée; faites plier sous le joug les fiers descendants d'Ismaël; ou, si vous aimez mieux, allez creuser l'ancien lit de l'Euphrate, desséchez les marais, fouillez les terres, déterrez les fondements de Babylone, relevez-en les murs, rétablissez les palais de ses rois et les temples de ses dieux; ou bien chassez les Ottomans de l'Egypte, prenez un homme de race égyptienne, couronnez-le au Caire, assurez-lui la domination de son pays : nous avouerons alors que nos prophètes se sont trompés, et qu'ils méritent aussi peu de croyance que les oracles et les prêtres du paganisme.

qu'Amasis était de basse extraction, et que, par conséquent, il n'avait pas *hérité* du trône; secondement, un fils d'Amasis semble avoir gouverné l'Egypte sous Darius, puisqu'il porte le même titre. Or, assurément, sous la domination des Perses, il n'y pas de roi national en Egypte; car les monuments portent les noms des monarques persans. Cela prouve que le titre de *melek* indique une vice-royauté. Et c'est ce que confirme encore davantage un monument publié par Rosellini. Il s'agit d'une inscription trouvée à Kosséir, qui se rapporte au temps de la domination des Perses et dans laquelle il est parlé du *melek de la Haute et Basse-Egypte*. Amasis n'était donc pas un roi, ce n'était qu'un vice-roi. » Wiseman, *Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée*, 4me Discours, IIe partie.

NOTES SUR ISAIE.

NOTE I.

Authenticité des prophéties d'Isaïe.

Isaïe est incontestablement le plus éloquent des prophètes ; comme on croit qu'il était du sang royal, sa manière d'écrire répond à la noblesse de sa naissance. Grotius le compare à Démosthène, tant pour la pureté du langage que pour la véhémence du style. Il n'est point d'orateur ni de poète profane qui surpasse et qui même égale plusieurs passages de ce prophète dans la majesté des sujets, des tableaux et des expressions. Quel homme réfléchissant et sensible lira sans transport, non-seulement ses premiers chapitres, remplis de tant de beautés sublimes, mais encore les claires et magnifiques prophéties sur Babylone et sur Cyrus, sur l'Eglise et sur le Messie ?

Isaïe a commencé à prophétiser dès le règne d'Osias, et a continué sous les règnes suivants. Sa prophétie du chapitre quatrième, depuis le commencement jusqu'au seizième verset, est transcrite en entier dans le chapitre quatrième de Michée ; l'auteur de l'Ecclésiastique a dit [1] « qu'Isaïe fut un grand prophète, fidèle aux yeux du Seigneur ; que de son temps le soleil retourna en arrière ; qu'il prolongea la vie du roi de plusieurs années ; qu'il vit les temps reculés par un don éminent de l'esprit divin ; qu'il consola ceux de Sion qui étaient dans les larmes, et qu'il découvrit les secrets cachés dans l'avenir. » Le second livre des Paralipomènes atteste [2] « qu'une partie des actions d'Ezéchias et de ses bonnes œuvres est écrite dans la prophétie d'Isaïe, fils

[1] Chap. XLVIII, 25 suiv. — [2] Chap. XXX, 20 et 32.

d'Amos. » Ce sont particulièrement les chapitres XXXVI, XXXVII, XXXVIII et XXXIX de ce prophète qu'il désigne ; ces mêmes chapitres sont transcrits presque mot à mot dans le quatrième livre des Rois.

Voici donc des prophéties bien reconnues par des écrivains contemporains, tels que Michée ; bien certifiées par ceux des générations suivantes, tels que les auteurs des livres des Rois, des Paralipomènes, de l'Ecclésiastique, sans parler ici de ceux du nouveau Testament et de l'historien Josèphe (*a*). Or, ces pré-

(*a*) Les rationalistes modernes ont attaqué l'authenticité de la deuxième partie des prophéties d'Isaïe (ch. XL-LXVI), et l'ont attribuée à un personnage inconnu (Pseudo-Isaïe ou second Isaïe), qu'ils font vivre vers la fin de l'exil. On trouvera d'excellentes réponses à ces attaques dans l'*Introduction* de M. l'abbé Gilly, tom. III, p. 116 suiv., et surtout dans les *Etudes bibliques* de M. Le Hir, tom. I, p. 85 suiv.

Comme les chapitres contestés par la critique rationaliste traitent de la délivrance de l'exil, du salut messianique et de la glorification future du peuple de Dieu, une réflexion se présente ici naturellement, c'est que l'inspiration de la plupart de ces textes n'est pas intéressée dans la question. Quand même le second Isaïe, ainsi qu'on affecte de le nommer, n'aurait paru que vers la fin de la captivité babylonienne, il serait encore antérieur de près de six siècles à la prédication de l'Evangile, et n'aurait pu décrire comme il fait les effets prodigieux de cette prédication que par une lumière surnaturelle.

Mais nous allons plus loin, et nous soutenons qu'une saine critique doit adjuger à Isaïe les soixante-six chapitres qui portent son nom dans la Bible. Quelques indications, empruntées surtout à M. l'abbé Gilly, suffiront à nos lecteurs.

I. Critères externes en faveur de la seconde partie d'Isaïe.

1° Jérémie, Nahum et Sophonie ont, d'après toutes les apparences, connu cette seconde partie et y ont fait des allusions.

Voyez *Jerem.* L et LI coll. *Isai.* XLVI, 1 ; XLVIII, 20. *Jerem.* X, 1-16 coll. *Isai.* XL, 19, 20 ; XLI, 7 ; XLIV, 9 suiv. ; XLVI, 7. — *Nah.* I, 15 coll. *Isai.* LII, 1, 7. *Nah.* III, 7 coll. *Isai.* LI, 19. — *Soph.* II, 15 coll. *Isai.* XLVII, 8.

2° Zacharie (VII, 4-7) rappelle les paroles d'Isaïe LVIII, 5, comme des paroles empruntées à un prophète antérieur à l'exil.

3° L'auteur de l'*Ecclésiastique* (XLVIII, 27) parle d'Isaïe en des termes qui renferment un allusion évidente à la deuxième partie (*Isai.* XL, 1 suiv.). Voici ce passage : « Spiritu magno vidit (Isaias) ultima, et

dictions, dont l'existence et les dates sont si bien attestées, dont le style plein de magnificence, comme nous l'avons déjà dit, ne

consolatus est lugentes in Sion. Usque in sempiternum ostendit futura abscondita antequam evenirent.

4° Dans le Nouv. Testament, plusieurs passages de la deuxième partie sont cités comme les paroles d'Isaïe : *Matth.* III, 3; VIII, 17; XII, 17; *Joan.* XII, 38; *Rom.* X, 16, 20.

II. Les incrédules ne peuvent invoquer et n'invoquent en effet, contre l'authenticité de la seconde partie d'Isaïe, qu'un seul critère externe, savoir l'impossibilité de l'illumination surnaturelle. Du Clot a suffisamment réfuté plus haut cette objection.

III. Quant aux arguments internes proposés contre l'authenticité de ces chapitres, ils se réduisent à deux principaux.

1° Bleek raisonne ainsi : Les circonstances de temps qui, dans une prophétie, sont mises au présent, et auxquelles, comme à quelque chose de connu, se rattachent les expressions prophétiques, forment en réalité le présent du prophète. Or, le point de départ de la seconde partie d'Isaïe est l'époque de l'exil (*Isai.* LI, 17; LVIII, 12; LXI, 4) : la chute du royaume de Juda y figure comme un événement passé, la délivrance de l'exil comme une époque actuelle. Donc l'auteur a réellement vécu à l'époque de l'exil. — M. Gilly répond très-justement que la majeure de Bleek n'est qu'une opinion *à priori*. Si on renonce à l'hypothèse que les prophètes peuvent seulement connaître l'avenir par la divination naturelle, et non par la communication d'une lumière divine supérieure, on ne peut pas établir *à priori* une règle d'après laquelle un prophète a dû s'exprimer de telle manière à un temps déterminé, et de telle autre à un autre temps. Il faut donc dire : *ordinairement* le point de départ du prophète, dans ses discours, est l'époque même où il a vécu. Mais il peut arriver aussi que le prophète prenne son point de départ dans l'avenir, et qu'alors le présent réel devienne le passé pour lui, et l'avenir éloigné un avenir prochain.

2° Le style de la seconde partie, dit de Wette, est bien plus limpide, plus clair et plus facile, mais aussi plus mou, plus diffus, que celui des passages authentiques d'Isaïe, et présente d'ailleurs diverses qualités et porte différentes traces dénotant un temps postérieur. Mais ce que de Wette dit ici du style en général est un jugement individuel qui dépend du goût de l'auteur et que beaucoup de lecteurs d'Isaïe sont loin de partager. « Les impressions personnelles ne se discutent point, dit M. Le Hir, si compétent en cette matière; mais je crains bien que nos critiques n'aient cédé à un mouvement irréfléchi, quand ils ont tant vanté la clarté, la limpidité de style de la seconde partie. L'étude de la

se dément jamais, présentent le tableau le plus fidèle de ce qui s'est passé : 1° deux ou trois siècles après, lors de la captivité de Babylone et de ce qui s'est fait alors par les Babyloniens ; 2° de ce qui s'est fait contre ces derniers par les Mèdes et par les Perses, et en faveur des Juifs par Cyrus, leur protecteur, qui y est nommé par son nom à deux reprises différentes ; 3° enfin, de ce qui est arrivé lors de l'avénement du Messie, qui y est tellement caractérisé en divers endroits, particulièrement dans les chapitres VII et suivants, comme nous le démontrerons dans la Note suivante, et dans les chapitres LII et LIII, comme nous l'avons fait voir ci-dessus [1], qu'on prendrait Isaïe, suivant l'expression de saint Jérôme, plutôt pour un historien qui écrit des choses passées, que pour un prophète qui annonce des événements futurs et éloignés ; plutôt pour un évangéliste que pour un écrivain de l'ancienne loi.

première les avait, par un long exercice, assez familiarisés avec la manière, le tour et le langage du prophète, pour que les difficultés s'aplanissent et que la lecture fût plus rapide dans la seconde. C'est que ce style, au milieu de ses richesses, de son abondance, de la variété des termes et des tournures, conserve toujours la même empreinte, le même cachet inimitable qui est la marque d'Isaïe. » Est-ce à dire que nous voulions nier toute différence, sous le rapport du style, entre les deux parties ? Nullement ; mais ces nuances légères s'expliquent facilement sans avoir recours à une multiplicité d'auteurs : le contenu des deux parties est, sous bien des rapports, différent ; la seconde partie a été écrite plus tard que l'autre, et si, comme l'objecte Knobel, l'emploi des mots dénote un grand progrès dans le développement du langage, on a le droit de penser que ce progrès s'est produit dans la propre langue du prophète, qui avait à exprimer des pensées plus sublimes ; la seconde partie ne consiste pas en des discours séparés, mais forme un écrit continu. Enfin, à côté de nuances légères, il ne faut pas méconnaître la grande ressemblance qui existe entre les deux parties, soit dans les formes grammaticales, soit dans les expressions et les images (conf. Le Hir, *op. cit.* p. 112 suiv.). Concluons avec M. Welte : l'assertion suivant laquelle la seconde partie ne porte pas les signes caractéristiques d'Isaïe n'est vraie que dans un sens tellement restreint, qu'elle ne prouve absolument rien contre son origine.

[1] Voyez plus haut, p. 334.

NOTE II.

Sur les chapitres septième et suivants d'Isaïe.

Pour saisir le véritable objet de la célèbre prophétie d'Isaïe [1] sur la naissance du Messie, il est nécessaire de considérer l'événement qui y a donné lieu, ceux qui l'ont suivie, et tout ce qu'a dit à ce sujet le prophète; et pour cela il faut avoir sous les yeux cinq chapitres consécutifs, depuis le VIIe jusqu'au XIIe, qui est un cantique d'actions de grâces. Rasin, roi de Syrie, et Phacée, roi d'Israël, avaient fait une ligue contre Achaz, roi de Juda. Ils ne se proposaient rien moins que de détrôner Achaz et d'exterminer la race de David. Toute cette famille se crut perdue et fut saisie de frayeur. Pour les rassurer, Dieu ordonne au prophète Isaïe d'aller, avec son fils Jasub, au devant d'Achaz, et de lui annoncer que ses deux ennemis ne réussiront point dans leur dessein, et que, dans soixante-cinq ans, Israël cessera d'être un peuple. Le Seigneur daigna de plus, par l'organe d'Isaïe, proposer à Achaz de lui demander, en gage de la certitude de cette promesse, un prodige, soit au ciel, soit sur la terre. Mais ce prince impie, qui avait abandonné le Seigneur, et qui comptait plus sur le secours du roi d'Assyrie que sur celui de Dieu, refusa cette grâce, et, couvrant son refus d'un respect hypocrite, répondit qu'il ne tenterait pas le Seigneur. Alors Isaïe se retournant vers les princes de la maison de David qui accompagnaient le roi : « Quoi! leur dit-il, n'est-ce pas assez de fatiguer les hommes par vos craintes, sans vous défier encore de Dieu? Eh bien, le Seigneur lui-même vous donnera un prodige. Une vierge concevra et enfantera un fils, et il sera nommé Emmanuel *(Dieu avec nous)*; il mangera du beurre et du miel (ce qu'il y a de plus doux, de meilleur), afin qu'il sache discerner le bien et le mal; et avant que cet enfant (non pas l'enfant Emmanuel, mais l'enfant que le Seigneur m'a ordonné de prendre avec moi, Jasub, *l'enfant que voici*), soit capable de discerner le bien du mal, la terre que vous détestez sera

[1] *Isai.* VII.

délivrée de la présence de ses deux rois. Mais le Seigneur fera tomber sur vous, sur votre race et sur votre peuple de plus grands malheurs que tous ceux que l'on a vus depuis la séparation d'Israël et de Juda. »

La manière dont nous venons de traduire le verset 16 coupe pied à toutes les difficultés qui ont exercé les commentateurs et les savants. *L'enfant que voici* ne peut être ni Emmanuel, ni celui que la femme d'Isaïe devait bientôt concevoir, puisqu'aucun de ces deux enfants n'existait encore ; il s'agit de prouver l'exactitude de cette traduction.

Suivant le génie de la langue hébraïque, la lettre *hé* placée devant un nom y fait souvent la fonction du pronom démonstratif : or, cette lettre se trouve ici devant le mot hébreu *nahar*, *enfant*. On suit donc les principes de la langue hébraïque, en rendant le mot *hannahar*, par *cet enfant*, *l'enfant que voici*.

Il y a plus : le contexte de ce septième chapitre d'Isaïe, le chapitre suivant et la suite historique des événements exigent cette traduction. Nous avons déjà observé que Dieu ordonna à Isaïe de prendre avec lui son fils Jasub en allant trouver Achaz. La présence de cet enfant était donc nécessaire pour la prédiction que devait faire le prophète. Par conséquent, il y a dans cette prédiction quelque chose de relatif à l'enfant qu'Isaïe eut ordre de conduire à Achaz. Dans la traduction que nous donnons d'après de savants hébraïsans, cette relation est claire : « Avant que cet enfant, que vous voyez ici, sache discerner le bien d'avec le mal, la terre qui vous cause de la peine à cause de ses deux rois en sera débarrassée. » Mais si l'on rapporte ce texte à tout autre enfant qu'à Jasub, il ne se trouvera pas dans toute la traduction un seul mot qui soit relatif à celui-ci ; et sa présence, que Dieu avait exigée, devient parfaitement inutile.

Un texte du chapitre huitième confirme ce que nous venons de dire : « Me voici, dit Isaïe [1], avec mes enfants, qui ont été donnés pour signe et pour pronostic à la maison d'Israël par le Dieu des armées qui habite Sion. » Les deux fils d'Isaïe avaient donc été donnés tous deux comme signe, comme pronostic. Le second, qui n'était pas encore né, venait d'être donné comme

[1] *Isai.* VIII, 18.

pronostic de la destruction du royaume de Damas par les Assyriens, aussi bien que des ravages qu'ils devaient faire dans celui de Samarie. « Vous l'appellerez, avait dit le Seigneur [1], *Mahers-halal*, il se hâte d'enlever le butin, il court au pillage, parce qu'avant que cet enfant sache appeler son père et sa mère, le roi d'Assyrie aura détruit la puissance de Damas, et enlevé les dépouilles du royaume de Samarie. »

Le premier Jasub avait donc été donné aussi comme pronostic, et il ne peut l'avoir été que par ces paroles du chapitre septième : « Avant que l'enfant que voici sache discerner le bien d'avec le mal, la terre dont vous êtes en peine à cause de ses deux rois en sera débarrassée ; » car c'est la seule des prédictions d'Isaïe dans laquelle Jasub soit intervenu.

La suite des événements ne permet pas non plus de rapporter ce texte à d'autres qu'à lui ; car, dans l'espace de temps qui s'écoula entre la prédiction faite à Achaz, et la retraite des deux rois qui assiégeaient Jérusalem, on ne vit ni enfantement miraculeux d'une vierge, ni aucun enfant qui fût nommé Emmanuel, ou qui fût « Dieu avec nous. » Le verset 16 du septième chapitre ne peut donc pas se rapporter à cet Emmanuel qui est prédit au verset précédent. On ne peut pas non plus le rapporter au second fils d'Isaïe, dont la conception et la naissance n'étaient pas encore annoncées, et dont par conséquent on n'avait alors aucune idée. Il est donc visible que les deux fils d'Isaïe ont été donnés l'un et l'autre comme pronostic de deux événements différents. L'aîné, déjà en état d'être conduit vers le roi par son père, fut donne comme pronostic de l'événement le plus prochain, c'est-à-dire de la retraite des deux rois dont on redoutait les attaques, retraite qui devait avoir lieu avant qu'il eût atteint l'âge où l'on discerne le bien d'avec le mal. L'autre, qui n'était pas encore né, est donné comme pronostic d'un événement plus éloigné, de la destruction de l'empire d'un des rois ligués, et de la dévastation des Etats de l'autre, et ce second événement devait arriver avant que l'enfant qui venait d'être conçu fût en état d'appeler son père et sa mère. Emmanuel qui doit naître d'une vierge n'a rien de commun avec ces deux enfants.

[1] *Ibid.* 3 et 4.

Cet Emmanuel est évidemment le même que l'enfant dont les titres sont énoncés avec tant de magnificence dans le chapitre neuvième. Au chapitre neuvième, il est nommé « le Dieu fort ; » au septième, « Dieu avec nous. » Au neuvième, il est dit « qu'il régnera sur le trône de David ; » au huitième, Emmanuel est représenté comme roi de la Judée ; car le prophète, annonçant la venue des Assyriens dans le royaume de Juda, lui adresse ainsi la parole : « Ses ailes étendues couvriront votre terre, ô Emmanuel.... Peuples, formez des desseins ; mais ils ne s'exécuteront pas, car Dieu est avec nous [1]. » Enfin, au chapitre neuvième, il est qualifié « d'admirable, » et au chapitre septième il est annoncé comme un « prodige, » comme un enfant merveilleux.

Examinons maintenant quel est ce prodige ; car il ne s'agit pas ici d'un pur signe qui ne renferme aucune merveille. Outre que le mot hébreu signifie très-souvent un prodige, le prophète a levé toute équivoque en offrant à Achaz « un signe, soit dans le fond de la terre, soit au plus haut des cieux, » et en lui déclarant que c'est un événement de ce genre que Dieu fera voir à la maison de David. Ce prodige consiste en ce « qu'une vierge concevra et enfantera un fils qui sera Dieu avec nous. » Plus de signe, plus de prodige, s'il ne s'agissait ici que d'une conception et d'un enfantement ordinaire.

En effet, le mot hébreu *hahalmah* signifie constamment une *vierge*. Ce nom, dont la racine est *halam*, *être caché*, n'eut jamais d'autre signification dans l'Ecriture. Il l'a dans la Genèse [2], qui le donne à Rébecca, en observant « qu'aucun homme n'avait encore approché d'elle. » Il l'a dans l'Exode [3], qui le donne à Marie, sœur de Moïse. On ne peut contester qu'elle ne fût vierge alors, puisqu'elle ne faisait que de sortir de l'enfance quand Moïse naquit. Il l'a dans le Cantique des cantiques, dans lequel les jeunes filles, *halamoth*, qui accompagnent l'époux, sont expressément distinguées tant des reines, c'est-à-dire des épouses du premier rang, que des concubines. Le passage même que les Juifs allèguent, tiré du livre des Proverbes [4], prouve contre eux ; il y est question du crime d'un homme qui a corrompu une

[1] *Isai.* VIII, 8. — [2] *Gen.* XXIV, 16. — [3] *Exod.* II, 8. — [4] *Prov.* XXX, 19.

vierge (*a*). Aussi le paraphraste chaldaïque et les Septante ont traduit comme nous *halmah*, dans le passage d'Isaïe, par *vierge*. Les anciens docteurs juifs ont été persuadés que le Messie devait naître d'une vierge. Huet l'a démontré [1]. Dans le *Bereschit-Rabba*, ou grand commentaire sur la Genèse, au chap. 25, on fait ainsi parler Dieu : « Le Rédempteur que je susciterai d'entre vous sera sans père. » Il y a plus : dans le concile que tinrent les Juifs en Hongrie, l'an 1650, ils convinrent que le Messie naîtrait d'une vierge, et que cette naissance d'une vierge doit être un caractère pour le faire connaître aux étrangers de l'alliance. Plusieurs rabbins modernes le pensent encore à présent; tous se sont fondés sur la prophétie d'Isaïe [2].

Voltaire dit [3] « que le mot *halma* signifie, tantôt fille, tantôt » femme, quelquefois même une prostituée; qu'il est donné

(*a*) Voici ce passage cité selon la Vulgate : *Tria sunt difficilia mihi, et quartum penitus ignoro : viam aquilæ in cœlo, viam colubri super terram, viam maris in medio mari, et viam viri in adolescentia.* Cette traduction est exacte, sauf le dernier mot, qui se lit dans nos Bibles massorétiques autrement que S. Jérôme ne l'a lu dans son texte privé de voyelles. Il faut donc substituer au mot *adolescentia* celui de *virgo* ou de *adolescentula*. C'est entre ces deux significations qu'est tout le débat. « Pour le vider, dit M. Le Hir (*op. cit.* I, 66), il importe de découvrir le but ou la morale cachée sous le proverbe. Je n'en devine pas d'autre que le dessein de donner une importante leçon aux juges appelés à prononcer en des matières excessivement délicates. La loi permettait à l'époux trompé sur la condition de sa jeune épouse, qui lui avait été donnée comme vierge, de réclamer la dissolution du mariage et de porter la cause devant les tribunaux. Tout ce que les juges devaient apporter de vigilance et de sagacité pour terminer un procès de ce genre, l'auteur sacré le fait entendre par sa maxime. S'il conserve à l'accusée le titre de vierge, c'est qu'elle y a droit, jusqu'à ce qu'elle ait été convaincue. D'ailleurs, aucun autre terme n'eût indiqué la nature de la cause pendante. Essayez d'y substituer celui de jeune fille, et le sens du proverbe vous échappe : il a perdu sa pointe et sa valeur pratique. » Voy. sur la signification du mot *halmah* et sur cet oracle d'Isaïe, le P. Patrizzi, *de Evangeliis libri III*, lib. III, p. 139 suiv.; Drach, *de l'Harmonie entre l'Eglise et la Synagogue*, tom. II.

[1] *Démonstrat. évangéliq.*, proposit. XII, ch. IX, n. 4. — [2] Bullet, *Réponses critiques*, tom. I, p. 386. — [3] *Bible expliquée.*

» à Ruth, veuve ; que dans le Cantique et dans Joël, il est donné » à des concubines. »

C'est une imposture. Le mot *halmah* ne se trouve ni dans le livre de Ruth, ni dans Joël ; dans le Cantique, il signifie des jeunes filles, comme nous l'avons déjà dit.

Il est donc certain d'après l'Ecriture, et de l'aveu même de tous les Juifs anciens et d'un grand nombre de modernes, que la conception et la naissance d'Emmanuel sont annoncées comme un prodige, et que ce prodige devait être qu'une vierge le concevrait. Pour ne pas admettre cette vérité, il en faut venir jusqu'à contester au Tout-Puissant le pouvoir absolu de faire naître un enfant sans le concours des deux sexes, pouvoir qui ne peut être contesté au Créateur de l'univers, sans tomber dans l'athéisme.

L'application que quelques Juifs font de cette prophétie, ou au fils d'Achaz, ou au fils d'Isaïe, est entièrement contraire au texte sacré. D'abord, il s'agit dans la prophétie d'un enfant qui doit naître. Or, Ezéchias et Jasub étaient nés tous les deux. Ezéchias avait alors au moins douze ans, puisque treize ans après il monta sur le trône, âgé de 25 ans [1]. C'est d'ailleurs une absurdité de nommer Ezéchias le « Dieu fort, le père du siècle futur. » La construction de phrase imaginée par l'auteur du *Munimen fidei*, pour éluder cette objection, est contraire aux règles de la grammaire, à la version des Septante et aux paraphrases chaldaïques. Ezéchias n'a pas même pu être appelé « Prince de la paix, » puisqu'il eut plusieurs guerres à soutenir, et qu'il fut contraint de payer un tribut aux Assyriens [2]. Quant à Jasub, il était présent et amené par son père. De plus, Ezéchias et Jasub étaient nés dans des mariages légitimes. Il est par conséquent ridicule d'entendre d'eux une prophétie qui annonce le fils d'une vierge; et dans quel sens pourrait-on donner à l'un ou à l'autre le titre d'Emmanuel, de Dieu avec nous ?

Les cinq chapitres d'Isaïe présentent une suite de prophéties et forment un ensemble qu'il ne faut pas séparer. Le prophète a eu en vue trois objets. Le premier est de rassurer Achaz et toute la maison de David contre la terreur que leur avait inspirée la

[1] IV *Reg.* XVIII, 2. — [2] II *Paral.* XXXIII, 12.

ligue des rois de Syrie et d'Israël; le second, d'annoncer à Achaz les ravages qu'en punition de son impiété et de son défaut de confiance en Dieu, Theglathphalasar causera dans son royaume après qu'il l'aura délivré de l'invasion de ses ennemis actuels. Le troisième est la promesse du Messie, d'un enfant miraculeux à qui sont attribués les titres les plus magnifiques.

Dieu avait promis à David de protéger ses descendants à perpétuité jusqu'à la naissance du Messie [1], et au premier danger cette race infidèle se croit perdue; Isaïe lui reproche sa défiance et la rassure. Dans 600 ans, elle subsistera encore; alors une vierge de cette race concevra et enfantera un fils nommé Emmanuel, *Dieu avec nous*. Elle ne sera donc point détruite par l'entreprise des rois ligués. Le nom que portera *Maherschalal* est une promesse et un pronostic que bientôt ces deux rois ne seront plus. Elle ne sera point anéantie non plus par les ravages des Assyriens qui doivent fondre ensuite sur Juda; Emmanuel lui est promis, il est le « Dieu fort, le père du siècle futur, » il affermira le trône de David pour jamais. Elle ne succombera point par la captivité de Babylone; Jasub nous avertit que « les restes reviendront. »

En deux mots, le prophète assure la maison de David que le projet des rois ligués contre elle ne s'effectuera pas, parce que le Messie sortira d'elle. Elle devra être bien assurée que le Messie sortira d'elle, quand elle verra sous peu de temps se réaliser les prédictions, tant de la perte de deux rois, que des ravages sur la terre de Juda, par les Assyriens.

Tout s'accorde donc et se soutient dans la prophétie d'Isaïe. « Mais, disent les incrédules, cette prophétie ne donnait aux » Juifs aucune lumière qui leur fît voir le Messie dans Jésus- » Christ; au contraire, elle les aveuglait. Elle présentait le futur » Messie comme devant naître d'une vierge. Mais les Juifs, voyant » dans la mère de Jésus-Christ une femme mariée, ne pouvaient » pas la croire vierge; ils devaient donc croire que Jésus-Christ » n'était pas le Messie. »

Nous convenons, sans difficulté, que le caractère donné au Messie, de devoir naître d'une vierge, n'était pas propre à le

[1] II *Reg*. VII; *Ps*. LXXXVIII, 36.

faire reconnaître par les Juifs de son temps. Quel était donc le but de la prophétie ? Ecoutons à ce sujet le profond Bossuet :

« Les preuves indicatives de la venue du Messie devaient être
» distribuées de manière qu'elles fussent connues chacune en
» son temps. Celle-ci a été révélée quand et à qui il a fallu. La
» sainte Vierge l'a sue d'abord ; quelque temps après, saint Jo-
» seph son mari l'a apprise du ciel et l'a crue, lui qui y avait le
» plus d'intérêt. Saint Mathieu l'a rapportée comme une vérité
» déjà révélée à toute l'Eglise ; et maintenant, après la prédi-
» cation de l'Evangile, Jésus-Christ demeure le seul honoré de
» ce titre de fils d'une vierge, sans que ses plus grands ennemis,
» tels qu'était un Mahomet, aient osé seulement le contester...
» Mais, dites-vous, le fond de l'objection n'est pas seulement que
» la prophétie d'Isaïe n'éclaircissait pas les Juifs, mais encore
» qu'elle les aveuglait et leur fournissait un argument contre
» Jésus-Christ, auquel ils ne pouvaient trouver aucune réplique,
» puisqu'étant né d'une femme mariée, ils ne pouvaient croire
» raisonnablement autre chose, sinon qu'il était le fruit de ce
» mariage, et par conséquent ils ne pouvaient reconnaître Notre-
» Seigneur pour le Messie, sans démentir le prophète.

» Permettez-moi de vous demander si vous trouvez quelque
» part dans l'Evangile que le peuple ou les pharisiens aient fait
» ou insinué par le moindre mot cette objection à Jésus-Christ...
» Vous ne devez pas attribuer aux Juifs une objection dont ils
» ne se sont jamais avisés.

» Votre objection porte que c'eût été démentir la prophétie, de
» reconnaître pour vierge la mère du Sauveur que l'on voyait
» dans le mariage. Cela serait vrai, s'il n'y avait point de milieu
» entre être mariée et n'être pas vierge. Car si, selon le prophète,
» Dieu pouvait faire enfanter une vierge, qui empêchait qu'il
» n'opérât un si grand mystère sous le voile sacré du mariage ?
» c'était au contraire ce que demandaient la convenance des
» conseils de Dieu, et l'ordre de sa sagesse aussi douce qu'effi-
» cace. Et après tout, s'il en faut venir à cette discussion, eût-ce
» été une œuvre convenable à Dieu de donner en spectacle aux
» hommes une fille avec son enfant, pour être le scandale du
» public, le sujet de ses dérisions et l'objet inévitable de ses ca-
» lomnies ? Quand elle aurait assuré qu'elle était vierge, sa pa-

» role particulière n'eût pas été un témoignage suffisant pour
» l'affermissement de la foi. Il fallut que la révélation d'un si
» grand mystère fût préparée par tous les miracles de Jésus-
» Christ et de ses apôtres, avant qu'elle fût reçue avec une au-
» torité digne de créance. Ainsi c'était un conseil digne de Dieu
» de faire naître dans le mariage le fils de la vierge, afin que sa
» naissance parût du moins honnête, jusqu'à ce que le temps
» fût venu de la faire paraître surnaturelle et divine. Ce n'était
» donc pas, comme porte votre objection, démentir la prophétie,
» de reconnaître que Notre-Seigneur, fils d'une femme mariée,
» fût le Christ, Isaïe ayant bien dit que la mère du Christ serait
» vierge, mais n'ayant dit nulle part qu'elle ne serait pas mariée. »

Les Juifs et les incrédules font une autre objection. Ils disent que notre Messie n'a jamais été appelé *Emmanuel*, mais qu'il a eu nom *Jésus*.

Le fils d'Isaïe ni Ezéchias n'ont pas porté non plus le nom d'Emmanuel ; les Juifs doivent donc commencer par résoudre leur propre objection. Nous leur dirons, ainsi qu'aux incrédules, que dans le style de l'Ecriture, il est très-commun de confondre le nom de la personne avec la personne même. Il est dit dans beaucoup d'endroits qu'on bénit le *nom de Dieu* pour exprimer qu'on loue *Dieu*. Isaïe annonce, non pas le nom propre du Messie, mais son titre. Il dit la chose qu'il sera, et non pas le nom qu'il portera. Il annonce ce que l'on croira de lui, et non la dénomination dont on le désignera.

Les Juifs font encore quelques autres objections contre cette prophétie. « 1° Jésus-Christ n'a pas siégé sur le trône de David,
» comme la prophétie l'annonce. »

Si l'on prend ce trône à la lettre, il est impossible que personne y soit jamais assis, puisqu'il est détruit depuis plus de 2000 ans. Pourquoi les Juifs espèrent-ils que leur Messie futur siégera sur le trône de David ? parce qu'il commandera au même peuple que David, aux Juifs et à leurs descendants. Or, Jésus règne sur les Juifs qui ont cru en lui ; ils l'adorent comme leur roi et leur législateur. Le Messie qui, selon Isaïe, doit succéder à David, est le « père du siècle futur, » son règne ne peut donc pas être une monarchie civile et temporelle. Ce règne doit être éternel; donc le siége ne doit pas en être placé sur la terre actuelle.

« 2° Jésus n'a point apporté la paix sur la terre, mais le » glaive. »

Le Messie attendu par les Juifs doit encore moins apporter la paix que Jésus, puisque, selon eux, son règne doit commencer par un carnage horrible des chrétiens et des mahométans, sous le nom de *Gog* et de *Magog*. Jésus est venu apporter la paix, non civile et politique, mais la paix intérieure, fruit de la victoire sur nos passions. Le glaive dont parle Jésus-Christ vient de la malice des hommes; c'est leur faute si l'Evangile les divise; il réunirait tous les esprits, s'ils étaient plus dociles.

« 3° Jésus n'est point le Dieu fort, puisqu'il a été mis à mort. »

« Il est mort parce qu'il l'a voulu; » Isaïe l'avait ainsi prédit du Messie [1]. Il faut plus de force pour se tirer de la mort en ressuscitant comme a fait Jésus, et nous le démontrerons en son lieu, que pour s'exempter de mourir. C'est par la mort que Jésus a triomphé; en mourant, il a sauvé les hommes : cette mort, suivie de sa résurrection, l'a fait reconnaître pour fils de Dieu. Tout cela avait été prédit par Isaïe et les autres prophètes; nous l'avons fait voir ci-dessus.

« 4° Suivant l'auteur de l'*Examen des prophéties* [2], plusieurs » commentateurs chrétiens, anciens et modernes, plusieurs Pères » de l'Eglise sont convenus que la prophétie d'Isaïe ne regarde » point le Messie directement et dans le sens littéral, mais seulement dans le sens allégorique ou figuré, etc. »

Collins en impose et avance une calomnie. Les Pères de l'Eglise et les commentateurs anciens, aussi bien que les docteurs juifs, ont constamment appliqué à Jésus-Christ la prophétie d'Isaïe dans le sens littéral, et nous avons vu qu'ils étaient bien fondés. Quant aux critiques modernes, il s'en est trouvé plusieurs qui, séduits par les sarcasmes des incrédules, prévenus contre le dogme de la virginité de Marie, entêtés de systèmes particuliers, ont perdu la foi, ont trahi la vérité ou l'ont mal défendue. Mais leurs opinions téméraires ne prévaudront jamais sur le texte de la prophétie, au sentiment des évangélistes, à la tradition constante de l'Eglise. Cette tradition est fondée sur le sens littéral et naturel du texte, sur sa correspondance avec l'histoire,

[1] *Isai.* LIII, 12. — [2] § 8, p. 51 suiv.

sur l'ancienne croyance des Juifs consignée dans les paraphrases et dans les écrits des rabbins, sur la suite et la liaison des différentes parties de la prophétie. On ne lui opposera jamais rien de solide, et elle triomphera toujours des attentats de l'incrédulité.

NOTE III.

Nudité d'Isaïe.

ISAI. XX, 2.

« On voit, disent Voltaire et d'autres incrédules [1], Isaïe marcher *tout nu* dans Jérusalem, pour marquer que le roi d'Assyrie emmènera d'Egypte et d'Ethiopie une foule de captifs qui n'auront pas de quoi couvrir leur nudité. Est-il possible qu'un homme marche tout nu dans Jérusalem, sans être repris de justice? Un ordre qui blesse la pudeur peut-il venir de Dieu? »

Isaïe n'a point marché *tout nu* dans Jérusalem. Il marcha sans robe et sans tunique, comme les esclaves, auxquels on laissait de quoi couvrir leur nudité.

Le terme hébreu que l'on rend par *tout nu* ne signifie ici, comme en beaucoup d'autres endroits, que dépouillé de ses vêtements de dessus. Aussi le texte remarque-t-il ensuite qu'Isaïe marcha « sans souliers et les pieds nus, » remarque qui aurait été inutile, si le premier terme eût signifié absolument nu.

Il y a plus : le mot grec, le mot latin et même le mot français qui répondent au terme hébreu, ne signifient pas toujours *dépouillé de tout vêtement.* Lorsque Virgile dit : *Nudus ara*, *sere nudus*, « labourez et semez étant nu, » il n'entend sûrement pas que le laboureur soit entièrement découvert, mais qu'il n'ait que sa tunique. Aurélius Victor [2] raconte que les députés du sénat qui allèrent annoncer à Quintus Cincinnatus son élection au consulat, le trouvèrent *nu,* labourant un petit champ; et Tite-Live remar-

[1] *Philosophie de l'hist.*, p.252. *Essai sur la Tolérance,* chap. XII, Note C. *Examen important*, ch. X, Tindal, chap. XIII. — [2] *Hommes illustres*, chap. XVII.

que [1] que, dès que cet illustre Romain les vit, il se fit apporter par sa femme sa toge ou habit long qui se mettait sur la tunique, pour les recevoir décemment.

Le terme γυμνός, nu, se prenait dans le même sens chez les Grecs. On lit dans Aristophane qu'un nommé Evaon vint nu, et qu'il s'excusa de paraître ainsi, disant qu'il n'avait point de manteau.

Les Juifs s'exprimaient de même : nous avons déjà observé en son lieu qu'il est dit que David était nu lorsqu'il dansait devant l'arche. Il avait cependant alors une tunique, puisqu'il était revêtu d'un éphod, qui était une espèce de ceinture dont on se servait pour serrer la tunique. Il avait de plus un manteau de byssus, comme on le voit dans les Paralipomènes [2].

Lorsque le Sauveur, après sa résurrection, apparut à ses apôtres qui pêchaient dans la mer de Tibériade, Pierre, reconnaissant le Seigneur, « prit son habit de dessus, dit saint Jean, car il était nu. » Il était donc revêtu de son habit de dessous, ou de sa tunique, dans le temps où l'on dit qu'il était nu. La Vulgate a rendu le terme *ependutès*, qui est dans l'orignal, par *tunica;* mais ce mot signifie certainement un habit de dessus, comme tous ceux qui savent le grec en conviennent.

Enfin, quand nous disons en français qu'un homme est nu et même tout nu, lorsqu'il est mal habillé, est-ce à dire qu'il n'a pas de quoi couvrir sa nudité ?

Il n'est donc point question dans Isaïe d'une nudité entière, contraire à la décence et à la loi de Dieu même, mais de l'équipage des captifs. Isaïe marche dans le même état où devaient être les Egyptiens et les Ethiopiens lorsqu'ils seraient menés en esclavage par le roi d'Assyrie. Jamais les prisonniers de guerre ni les esclaves n'ont été absolument sans aucune couverture. C'est une absurdité de citer à ce sujet les brachmanes dont parle Strabon, les fakirs des Indes, les insensés qui courent les rues en Afrique et en Turquie, etc. Ces pitoyables objections, ces froides railleries répétées par Voltaire et nos autres philosophes, ne rendront-elles pas enfin leur érudition ou leur sincérité suspecte ?

[1] Lib. III. — [2] I *Paral.* xv, 27 ; II *Reg.* vi, 20.

NOTES SUR JÉRÉMIE ET BARUCH

NOTE I.

Authenticité des prophéties de Jérémie et de Baruch.

Les prophéties de Jérémie et de Baruch portent avec des dates le nom de leurs auteurs. On ne peut pas douter que l'auteur du livre de l'Ecclésiastique n'eût sous les yeux la collection entière de ces prophéties, quand il disait [1] que « les rois de Juda avaient allumé l'incendie qui avait réduit en solitude la cité choisie de Dieu, ainsi que l'avait prédit Jérémie, en maltraitant ce prophète destiné dès le sein de sa mère à annoncer la destruction, l'extirpation, la ruine totale, et ensuite le rétablissement et la rénovation. » Ici est présenté en deux mots tout le sommaire des prédictions de Jérémie qui sont citées expressément, et les propres termes du commencement de sa prophétie y sont employés. Esdras, immédiatement après le retour de la captivité, a cité la prédiction de Jérémie sur ce retour, et dans le même temps, l'auteur du dernier chapitre du second livre des Paralipomènes joignait à celle qui annonçait le retour, les autres prophéties qui avaient fixé « la durée de la désolation. » Les incrédules ont bien fait quelques mauvaises plaisanteries et des imputations calomnieuses à Jérémie, comme nous le verrons dans les Notes suivantes, mais ils n'ont rien dit sur ses prophéties, si claires et si précises, dont l'authenticité est si bien attestée.

Aux prophéties de Jérémie sont jointes ses Lamentations. Dans le second livre des Paralipomènes [2], il est dit que Jérémie composa un cantique de lamentations qui fut chanté par des musi-

[1] *Eccli.* XLIX, 7 suiv. — [2] II *Paral.* XXXV, 25.

ciens et des musiciennes aux funérailles de Josias, ce qui dans la suite passa en coutume en pareille occasion, et que ce cantique se trouve dans les Lamentations; et Josèphe ajoute[1] qu'elles existaient encore de son temps; ce qui donne lieu de présumer que cet historien a eu en vue le même livre que nous connaissons sous ce nom.

Mais comme la mort de Josias fut soudaine, il n'y a pas d'apparence que cette admirable élégie, écrite dans le style le plus touchant et le plus énergique, ait été composée et mise en musique pour la cérémonie de ses funérailles; et il est plus vraisemblable que celle qu'on chanta aux obsèques de ce prince fut plus courte, et telle que David en composa une sur la mort de Saül et de Jonathas, et que celle dont il est ici question fut faite à l'occasion de la captivité de Babylone. Quoi qu'il en soit, c'est proprement un acrostiche dont chaque verset forme une sentence à part et renferme quelque image d'une profonde affliction. On y trouve de ces tableaux sublimes capables d'étonner l'admiration même d'un autre Homère. Il était réservé à Jérémie de porter le pathétique et le lugubre au suprême degré.

Baruch, secrétaire de Jérémie, est auteur de la prophétie qui porte son nom. Elle n'est point séparée dans nos Bibles de celles de Jérémie. Les anciens l'ont citée plusieurs fois sous le nom de celui-ci, et surtout ce verset du chapitre III : « Dieu a été vu sur la terre, il a conversé avec les hommes. » Quelques-uns cependant, tels qu'Eusèbe et saint Cyrille, la citent sous le nom de Baruch, et la qualifient d'oracle divin. Les Juifs n'admettent point cette prophétie, parce qu'elle n'existe plus en hébreu; mais ceux qui feront attention aux fréquents hébraïsmes que l'on y trouve, ne douteront pas qu'elle n'ait été écrite en cette langue. La lettre de Jérémie qui se trouve à la fin du livre de Baruch, et qu'il adressa aux captifs que l'on conduisait à Babylone après la ruine du temple, est citée par plusieurs anciens; de plus, on trouve dans la seconde lettre des Juifs de Jérusalem, qui est rapportée au second chapitre du second livre des Machabées, qu'entre plusieurs lettres de Jérémie qui existaient alors, il y en avait une adressée aux captifs de Babylone, dans laquelle ce prophète leur recom-

[1] *Antiq.* X, VI.

mandait de ne pas oublier les ordonnances du Seigneur, « et de ne pas tomber dans l'égarement d'esprit, en voyant des idoles d'or et d'argent avec tous leurs ornements; » or, c'est là le précis et même les propres expressions de la lettre de Jérémie qui termine le livre de Baruch. On ne peut donc pas douter que les Juifs de Jérusalem n'eussent cette lettre en vue, lorsque, sous le règne des Asmonéens, ils parlaient à leurs frères d'Egypte des lettres de Jérémie.

NOTE II.

Action symbolique de Jérémie.

JÉRÉM. XXVII, 2.

Le langage typique fut porté, selon Voltaire, par les prophètes, à un point qui étonne. « Ces discours, dit-il [1], ces actions énig-
» matiques effarouchent les esprits faibles qui ne sont pas assez
» familiarisés avec l'antiquité. »

Il en cite des exemples et commence par Jérémie. Il le représente « lié de cordes, chargé d'un bât, et portant des colliers et
» des jougs sur le dos. »

A-t-on jamais vu des jougs et des colliers portés sur le dos? On dirait, dit l'auteur des *Lettres des Juifs à Voltaire*, que cet écrivain n'aurait jamais vu des bœufs attelés. L'Ecriture nous dit bien que Jérémie se chargea de chaînes, et, si l'on veut, qu'il se mit des jougs sur le dos; mais elle n'a jamais dit qu'il ait porté un bât; il portait des *jougs*, pour montrer que Nabuchodonosor allait subjuguer la Judée et les provinces voisines; mais un *bât*, pourquoi l'aurait-il porté? Un *bât* et un *joug* ne sont pas la même chose. Ce n'est donc que pour faire rire les ignorants que le critique confond l'un avec l'autre. Mais si Jérémie, « en se liant
» de cordes et en se mettant des jougs sur le dos, ne faisait que
» se conformer à l'usage, » comme le critique en convient lui-même, que pouvaient avoir de ridicule et d'étrange ces actions

[1] *Traité de la Tolérance.*

typiques conformes à l'usage? Si c'était un trait de folie de la part de Jérémie, il en faut conclure que tous les Orientaux étaient des insensés, puisque c'était leur coutume de peindre par leurs actions, comme nous l'avons déjà observé, les objets dont ils voulaient frapper l'imagination de leurs auditeurs.

NOTE III.

Patriotisme de Jérémie.

JÉRÉM. XXXVIII, 17, 18.

Suivant l'auteur de *l'Esprit du Judaïsme* [1], « Jérémie servit » utilement le roi d'Assyrie, qui prit Jérusalem par la trahison » du prophète. Jérémie fit alors ses *Lamentations*; il répandit des » larmes perfides sur les ruines d'un pays à la destruction duquel » il avait contribué, selon les apparences, plus que personne. » Il en fut quitte alors pour consoler ses concitoyens, en leur » faisant espérer la fin de leur captivité, à condition pourtant » qu'ils demeureraient fidèles au culte de leurs pères. En effet, » il paraît évidemment, par les prophéties attribuées à Jérémie » lui-même, que ce prophète fut un traître dont les Assyriens se ser- » virent avec succès pour décourager les habitants de Jérusalem, » les empêcher de se défendre et les soulever contre leur roi. En » conséquence, ce saint homme n'annonça que des malheurs à » ses concitoyens, et leur montra toujours l'inutilité de résister. » Cependant, il est bon d'observer que l'homme de Dieu ne laissa » pas d'acquérir des terres dans le pays dont il prédisait la dé- » solation. D'ailleurs, le monarque assyrien, pour prix de ses » services, le recommanda fortement à son général Nabuzardan, » et il conserva toujours du crédit à la cour de Babylone. »

Si ce portrait était véritable, Jérémie serait un traître d'une espèce bien singulière. Quoi! prêtre et prophète dans sa patrie, il la trahit contre ses propres intérêts; il consent à perdre son

[1] Chap. IX, p. 131.

état, sa fortune, sa liberté, s'expose à la mort pour le plaisir de livrer aux Assyriens la ville de Jérusalem, le temple, le pays entier! Il refuse les offres du général assyrien, il préfère demeurer dans la Judée pour consoler les malheureux, pour y maintenir un reste de religion; il suit les Israélites fugitifs jusqu'en Egypte [1]! S'il conserve quelque crédit à la cour de Babylone, il n'en fait usage que pour adoucir le sort de ses frères captifs; voilà donc un traître, ennemi de son pays et victime de sa tendresse et de son affection pour ses concitoyens! On n'a jamais vu de pareils prodiges que dans les écrits des incrédules de ce siècle.

Jérémie savait, par une révélation divine, et par les prédictions des prophètes qui l'avaient précédé, que Jérusalem serait prise, que les Juifs seraient conduits en captivité; que plus ils feraient de résistance aux Assyriens, plus leur sort serait fâcheux; il le leur représente : où est le crime? Le roi lui-même lui demande ce qu'il doit faire : « Si vous vous rendez aux Assyriens, dit ce prophète [2], vous sauverez vos jours et ceux de votre famille, la ville ne sera point brûlée; si vous continuez à vous défendre, il vous en coûtera la vie, Jérusalem sera mise à feu et à sang. » Pendant que Jérémie donne ce conseil, Hananie et d'autres faux prophètes prédisent le contraire; ils sont écoutés, Jérémie est mis en prison. N'importe, Jérémie qu'on n'a pas voulu écouter est la cause de tout le mal. Parce que les Juifs se sont défendus avec opiniâtreté, contre les remontrances de Jérémie, ils éprouvent toute la fureur du vainqueur; cela ne fait rien, ce sont les conseils de Jérémie qui ont ôté aux Juifs le courage de se défendre. Jérémie était dans les fers lorsque la ville fut prise, il en fut tiré par les Assyriens; n'importe, c'est lui qui a livré la ville à l'ennemi. Le roi, subjugué par une troupe de furieux, était obligé de consulter Jérémie en secret : cela ne prouve rien, Jérémie soulevait le peuple contre son roi. Les incrédules devraient au moins apporter quelque preuve de l'intelligence qu'ils supposent entre Jérémie et les assiégeants; ils seraient bien embarrassés d'en trouver : cela est égal; « selon les apparences, il a contribué plus que personne à la ruine de son pays. » C'est ainsi que raisonnent les critiques de nos Livres sacrés.

[1] *Jerem.* XLIII et XLIV. — [2] *Jerem.* XXXVIII, 17.

Mais si les prédictions de Jérémie ont contribué à la prise de Jérusalem, elles ont donc aussi opéré la conquête et la dévastation de l'Egypte, de l'Idumée, du pays de Moab et de Tyr ; ce prophète a prédit tout cela. Il a eu la hardiesse d'envoyer des jougs et des chaînes aux rois de tous ces peuples, pour leur annoncer le sort qui les attendait [1]. Ce n'est pas tout, il a encore trahi les Assyriens mêmes, en prophétisant la prise de Babylone, la chute de leur empire, les victoires des Mèdes et des Perses [2]. Ces prédictions n'ont pas été accomplies moins exactement que celles qu'il avait faites sur le sort de Jérusalem et de la Judée.

Allons plus loin : Isaïe, qui était mort depuis cent vingt ans, n'avait cessé de prédire, aussi bien que Jérémie, la captivité de Babylone, et le retour après 70 ans, par les ordres de Cyrus. Moïse même avait eu la témérité de prophétiser le sort des Juifs infidèles à leur Dieu 900 ans auparavant. Ces autres prophètes avaient donc aussi le pouvoir d'opérer les malheurs qu'ils annonçaient; c'étaient donc aussi des perfides et des traîtres responsables de tous ces événements fâcheux. Que les incrédules viennent donc nous dire après cela que les prophéties juives ne signifient rien, que ce sont des rapsodies inintelligibles auxquelles on peut donner tel sens que l'on veut, ou des prédictions fabriquées après coup : nous leur opposerons désormais la sagacité de l'auteur de l'*Esprit du judaïsme*, qui a vu clairement que ce sont les prophéties qui sont la véritable cause des événements qu'elles annoncent.

Ils nous reste encore quelques observations à faire sur les imputations faites à Jérémie. 1° Pendant le siége de Jérusalem, le prophète détenu en prison achète, par droit de parenté, le champ d'un de ses proches, pour attester par ce contrat que la Judée sera de nouveau habitée, repeuplée, cultivée, etc., après la captivité [3]. S'il a causé la désolation de son pays en la prédisant, il doit être aussi la cause du retour des Juifs et de leur rétablissement ; il les a prédits de même et a voulu en laisser un gage notoire. Au reste, il n'a point acheté ce champ avec l'argent des Assyriens : ils n'étaient pas encore maîtres de Jérusalem. Jérémie n'a reçu d'eux que des vivres après le siége, et de légers secours

[1] Chap. XXVII. — [2] Chap. I. — [3] *Jerem.* XXXII.

pour subsister, comme il nous l'apprend lui-même [1], sans craindre de se rendre par là suspect à ses concitoyens.

2° Jérémie ne se borne point à faire des lamentations sur la ruine de sa patrie ; consulté par le reste des Juifs qui ont échappé au glaive des Assyriens, il leur annonce que s'ils restent en Judée, ils seront épargnés ; que s'ils se retirent en Egypte, ils y seront poursuivis par les Assyriens et passés au fil de l'épée [2]. Son avis n'est point encore suivi. Jérémie accompagne les fuyards indociles en Egypte, et, sous les yeux mêmes des Egyptiens, il fait le même personnage qu'à Jérusalem ; il prédit que les Assyriens viendront mettre l'Egypte à feu et à sang, et ils y viennent.

Il fait plus : il a l'audace d'écrire aux Juifs captifs à Babylone, pour les consoler et les exhorter à garder la loi du Seigneur. Ces malheureux, dont on l'accuse d'avoir causé les maux, écoutent ses paroles avec respect, bien loin de le regarder comme un traître ; ils se repentent et pleurent de n'avoir pas suivi ses avis [3]. Il était réservé aux incrédules de nos jours de découvrir ses perfidies et ses trahisons, après deux mille et cinq cents ans.

[1] *Ibid.* XL, 4 et 5. — [2] *Ibid.* XLI. — [3] *Baruch.* I et VI.

NOTES SUR ÉZÉCHIEL.

NOTE I.

Authenticité des prophéties d'Ezéchiel.

Les prophéties d'Ezéchiel ont trait, non-seulement à la captivité et à la délivrance des Juifs, mais encore au règne du Messie, à la vocation des gentils, aux combats et aux victoires de l'Eglise, et à la ruine de ses ennemis. Il prophétisa pendant 20 ans. Dieu ordonna à Ezéchiel plusieurs actions symboliques qui ont fourni des plaisanteries sacriléges et dégoûtantes aux incrédules modernes, et surtout à Voltaire. Ces symboles représentaient dans sa personne les misères du peuple, ou les sentiments de Dieu à l'égard de ce peuple. « Vous deviendrez muet, » lui dit le Seigneur, pour marquer le silence de Dieu à l'égard des Juifs obstinés, qui tant de fois avaient mérité ses reproches. L'emblême des cheveux et de la barbe qu'il devait se couper annonçait les différents malheurs dont Dieu affligerait Jérusalem et la Judée. L'ordre de « manger un livre » ne fut peut-être qu'une expression métaphorique que nous employons encore de nos jours, ainsi que les Romains qui appelaient Caton un « dévoreur de livres. » D'ailleurs ce volume ne fut pas présenté réellement à Ezéchiel, mais en vision. Le chapitre II, d'où ce trait est tiré, commence par ces mots : « Vision de la gloire de Dieu. » « Je voyais, continue le prophète, et voilà qu'une main me présenta un volume, » etc. Nous réfuterons, dans les Notes suivantes, les critiques indécentes des incrédules sur quelques autres actions typiques et symboliques de ce prophète.

Ezéchiel a été célébré par Josèphe [1], et cité par l'auteur du

[1] *Antiq.* X, VI.

livre de l'Ecclésiastique en ces termes : « Ezéchiel a vu la gloire que Dieu lui représenta dans le char des chérubins [1] ; il a marqué, sous l'image d'une pluie, ce qui devait arriver aux ennemis de Dieu, et les biens dont il devait combler ceux qui marchaient dans la voie droite. » Le premier de ces traits est tiré du chapitre dixième d'Ezéchiel ; le second, du chapitre treizième. Ce livre était donc dès lors dans le canon des Juifs. Cependant Voltaire dit froidement que « les Juifs firent beaucoup de difficultés pour insérer cette prophétie dans leur canon [2]. » Il aurait donc fallu citer ceux d'entre les Juifs qui, avant les temps de l'auteur de l'Ecclésiastique, ou même avant ceux de Josèphe, s'opposèrent à l'insertion de la prophétie d'Ezéchiel dans le canon des livres sacrés. L'incrédule avait probablement lu dans Spinosa, ou plutôt dans quelques-uns des plagiaires de cet athée, qu'il est dit dans le Thalmud [3] que quelques rabbins proposèrent de supprimer la prophétie d'Ezéchiel, à cause de certains textes qu'ils s'imaginaient être opposés à la loi de Moïse ; mais qu'un nommé Ananias leur fit voir que ces textes se conciliaient aisément avec la loi, et qu'ils en restèrent là. Il n'était donc pas question alors d'insérer la prophétie d'Ezéchiel dans le canon, puisqu'elle y était plus de 1000 ans avant que le Thalmud fût compilé. En supposant véritable le narré des thalmudistes, il s'ensuit seulement que quelques fanatiques ignorants s'imaginèrent, après dix siècles, qu'il fallait retrancher du canon la prophétie d'Ezéchiel ; on leur fit voir leur tort, et ils n'eurent rien à répliquer ; car que pouvaient les imaginations de quelques novateurs contre la tradition constante de toute la nation ?

---

[1] *Eccli.* XLVII, 10 et 11. — [2] *Bible expliquée.* — [3] Spinosa, *Tractatus theologico-politicus*, cap. II et XI.

NOTE II.

Les quatre animaux d'Ezéchiel.

EZECH. I.

Voltaire [1] a commencé ses vaines et indécentes objections contre Ezéchiel, par donner une description ridicule des quatre animaux mytérieux dont parle ce prophète au commencement de ses prophéties. Cette description du critique est de nature à étonner les ignorants ; mais les personnes instruites savent que ces figures hiéroglyfiques, qui pourraient aujourd'hui effrayer des femmes et des enfants, étaient très-communes dans la haute antiquité ; elles savent que ce fut la voie dont on se servait pour mettre ses pensées par écrit, avant que l'alphabet fût inventé. Voltaire lui-même a été obligé de convenir de cette vérité. « L'usage des Juifs, dit-il [2], et de tous les Orientaux, était non-seulement de parler par allégories, mais d'exprimer par des actions singulières les choses qu'ils voulaient signifier. Rien n'était plus naturel ; car les hommes n'ayant écrit longtemps leurs pensées qu'en hiéroglyphes, ils devaient prendre l'habitude de parler comme ils écrivaient. » Ainsi les Scythes, suivant Hérodote, envoyèrent à Darius un oiseau, une souris, une grenouille et cinq flèches, pour lui faire comprendre que s'il ne s'enfuyait comme un oiseau, s'il ne se cachait comme une souris ou une grenouille, il périrait par leurs flèches. D'où il s'ensuit que plusieurs actions des prophètes, desquelles les critiques modernes sont choqués, n'avaient rien de ridicule ou d'indécent, et qu'elles ne paraissent telles à leurs yeux que parce qu'ils ne connaissent pas les anciennes mœurs, et qu'ils jugent de tout sans réflexion.

On trouve dans le fragment de Sanchoniaton qu'Eusèbe nous a conservé [3], et que Voltaire a tant vanté, sans l'entendre, la description d'une figure qui a beaucoup de ressemblance avec

[1] *Bible expliquée.* — [2] *Traité de la Tolérance.* — [3] *Préparat. évangéliq.*

les animaux d'Ezéchiel ; et Gemelli, dans la curieuse description qu'il a donnée des ruines situées à 35 milles de Schiras, nommées communément le *palais de Darius*, dit [1] qu'on y voit, sur deux pilastres, « des figures de bêtes qui ont des ailes et des têtes d'hommes (*a*). »

(*a*) A propos des animaux symboliques d'Ezéchiel, nous dirons ici quelques mots des Chérubins, en prenant pour guides : Bahr, *Symbolique du culte mosaïque* (en allem.), tom. I, pages 340-360 ; Scheiner, art. *Chérubins*, dans le *Kirchen-Lexicon*, publié par Wetzer et Welte.

1° Les Chérubins sont des esprits célestes dont les fonctions, indiquées en divers endroits de la Bible, sont de garder le paradis terrestre après l'expulsion de nos premiers parents, de porter le trône de Dieu, d'être les précurseurs et les témoins de sa présence, et de chanter éternellement ses louanges.

2° Moïse suppose connue, plutôt qu'il ne décrit, la figure des Chérubins. On peut se représenter avec un visage et des mains d'hommes les deux gardiens de l'Eden (*Gen.* III, 24), armés d'épées flamboyantes. Il en est de même de ceux qui couvraient le propitiatoire, le visage tourné l'un vers l'autre et incliné sur l'arche sainte ; leurs ailes étendues formaient le trône de Jéhovah : c'est là qu'il manifestait sa présence et faisait entendre sa voix (*Exod.* XXV, 18-22). Ceux que Salomon fit exécuter pour le sanctuaire du nouveau temple jouaient le même rôle et avaient la même figure (III *Reg.* VI, 23 suiv.). Ezéchiel, il est vrai, décrit d'une manière plus complète les quatre Chérubins qui lui apparaissent dans la vision racontée au chap. I de son livre. « Chacun avait quatre faces : par devant une face d'homme, à droite une face de lion, à gauche une face de bœuf, par derrière une face d'aigle... De leurs quatre ailes, deux leur servaient à voler, les deux autres couvraient leur corps, » etc. Mais faut-il regarder ces nouvelles données sur les Chérubins comme une description plus détaillée du type mosaïque, ou bien sont-elles simplement le fruit et comme le résultat spécial de la vision du prophète, à laquelle les Chérubins de Moïse et de Salomon n'auraient servi que de base ? Cette dernière hypothèse nous paraît la plus probable ; pour n'en donner qu'une seule raison, comment eût-il été possible de représenter sur le voile du sanctuaire (*Exod.* XXVI, 1) ou sur les lambris du temple (III *Reg.* VI, 32, 35) des êtres aussi compliqués que ceux de la vision d'Ezéchiel ? Quoi qu'il en soit, et c'est le dernier trait que nous ajouterons à leur description, les Chérubins sont des êtres vivants, ils gardent l'entrée du paradis terrestre, ils se meuvent, ils

[1] *Recueil de Baron*, trad. de l'anglais par Targe. Paris, 1768, tom. IX, p. 130.

volent, ils portent Jéhovah, et Ezéchiel les appelle positivement *chacoth*, *ζῶα*, *animalia*, ou mieux *animantia*.

3° Dans leurs recherches pour déterminer la signification et le rôle des Chérubins, beaucoup de savants se sont égarés, en prenant un faux point de départ, savoir, que les symboles de la religion mosaïque pouvaient être expliqués d'après les données de l'antiquité païenne. Entre les idées de Moïse sur Dieu et le monde et celles du paganisme, il y a un abîme ; cet abîme sépare également la symbolique des deux religions. En vertu de ce principe, d'une vérité incontestable, nous écarterons tout d'abord et sans autre discussion, toutes les opinions qui ont pour base une interprétation païenne ; et celle de Herder, qui range les Chérubins parmi les monstres mythiques tels qu'on en trouve chez tous les peuples anciens, toutefois avec des formes et une destination variable selon les temps et les lieux ; et celle de Michaëlis, qui en fait les *chevaux tonnants* des Grecs et des Latins, traînant le char de Jéhovah ; et celle de Vatke, qui les assimile aux griffons de l'ancienne mythologie, symboles de l'inaccessible présence de la divinité ; et celle de Redslob, qui les regarde comme des personnifications des tempêtes et des phénomènes extraordinaires de l'air, anges ou messagers célestes dans l'antiquité.

En dehors de celles que nous venons d'écarter, il ne s'est produit et ne peut se produire que deux explications sérieuses des Chérubins bibliques : ils sont le symbole, ou bien de la divinité et de ses attributs, ou bien de la nature créée. Le plus ancien partisan du premier sentiment est Philon, qui voit dans les Chérubins les images des deux plus hautes forces divines, la force créatrice (ποιητικήν) et la force gubernatrice (βασιλικήν). Grotius trouve en eux l'expression des principaux attributs divins : dans la figure de l'homme, la bonté ; dans celle du lion, la justice vindicative ; dans l'aigle, la promptitude de la bienfaisance, et la patience dans le bœuf. Enfin, de Wette et Gésénius, ne différant que par des nuances, y reconnaissent les emblêmes de la sagesse, de la puissance, de la promptitude et de la force de Dieu. Mais, d'une part, comment concilier avec cette explication la défense faite aux Israélites, sous peine de mort, de représenter la divinité sous des images sensibles ? D'autre part, les Chérubins paraissent en toute circonstance comme distincts de Jéhovah, subordonnés à lui, et, de l'aveu de de Wette lui-même, comme *la personnification des forces naturelles au service de Jéhovah ?* Nous croyons donc que la véritable signification des Chérubins est de symboliser la vie créée dans la plénitude de sa force, sous la figure idéale de quatre animaux considérés dans l'antiquité, et même de nos jours, comme les représentants des principales forces ou énergies de la nature. C'est la création toute entière qui est mise aux pieds du Créateur pour le glorifier et lui rendre hommage.

4° D'après ce que nous venons de dire, il est impossible d'assigner une origine païenne aux Chérubins bibliques, de les regarder,

par exemple, comme une imitation des sphinx égyptiens, des griffons persans, des monstres trouvés dans les ruines de Persépolis, ou enfin des animaux allégoriques de l'Inde, ayant aussi plusieurs têtes d'espèces différentes. Ce serait méconnaître la véritable position d'Israël en face du paganisme, et oublier le soin minutieux avec lequel Moïse décrit chacun des objets sacrés, chacune des cérémonies du culte de Jéhovah, soin qui atteste l'intention la plus formelle de se séparer de toute imitation païenne. Ces animaux collectifs, que l'on rencontre chez presque tous les autres peuples, sont nés du culte de la nature : en rassemblant dans un seul être les forces les plus imposantes de la création, on a voulu offrir aux regards une imitation concrète de la divinité. Moïse a un tout autre but. Il rassemble aussi, il est vrai, tous les êtres créés dans une image multiple, dont les types, indiqués par la nature et le bon sens, ne pouvaient pas complètement différer des types païens ; mais l'image qui en résulte, c'est celle de la créature qui connaît son Dieu et qui lui rend hommage ; au lieu de l'élever, il la prosterne, il l'incline à l'adoration, il en fait l'escabeau des pieds du Créateur et de l'Eternel.

NOTE III.

Pain mangé par Ezéchiel.

EZECH. IV, 12.

L'auteur du Dictionnaire philosophique donne toujours comme des réalités les visions d'Ezéchiel : « Ezéchiel, dit-il, » demeure couché sur son côté gauche 390 jours, et sur le côté » droit 40 jours, pour signifier les années de la captivité ;... il » couvre son pain d'excréments, » etc.

La suite de ces passages prouve évidemment que ce fut en vision et non en réalité que ces actions se passèrent. « L'esprit m'enleva, dit le prophète, il me mit debout sur mes pieds, et il me dit : Fils de l'homme, renferme-toi dans la maison ; voilà des chaînes dont tu seras lié, et tu ne sortiras pas.... Je collerai ta langue à ton palais.... Tu dormiras sur ton côté gauche 390 jours, et 40 jours sur ton côté droit.... voilà que je t'ai entouré de chaînes ; tu ne changeras point de côté, jusqu'à ce que tu aies passé tous les jours que doit durer le siége de ta patrie. » C'est donc l'esprit qui enlève le prophète, c'est l'esprit

qui lui parle et qui l'enchaîne pour le tenir sur le même côté. Tout cela annonce une vision et non une réalité.

« Il couvre son pain d'excréments. »

Cette action, liée par la suite du récit avec les précédentes, se passa de même en vision. C'est sur quoi il ne peut y avoir le moindre doute.

Nous nous garderons bien de transcrire les plaisanteries révoltantes répétées par Voltaire dans le *Sermon des cinquante*, dans le *Dictionnaire philosophique*, dans la *Philosophie de l'histoire*, dans les *Questions encyclopédiques*, dans les *Contes de Guillaume Vadé*, et enfin dans sa prétendue *Explication de la Bible*, etc., à l'occasion de ce pain qui devait être cuit à un feu fait d'excréments desséchés. On aurait cru que cet auteur, dont on avait relevé les écarts et les grossièretés sur ce point, aurait eu honte des impertinences et des indécences qu'il s'était permises dans ses accès de rage contre l'Ecriture, accès dont ses partisans mêmes avaient rougi pour lui ; mais non, il a eu, jusque dans ses dernières productions, la misérable petitesse de se déshonorer de plus en plus, en continuant ses sarcasmes sur la figure magnifiquement terrible par laquelle le prophète a peint les horreurs qui menaçaient Jérusalem.

Nous nous contenterons d'effacer les impressions odieuses que cet impie s'est efforcé d'insinuer, et pour cela il suffira d'indiquer le vrai sens du passage. Pour le faire connaître, nous observerons que les mots hébreux qu'il rend par « couvrir son pain d'excréments » ne signifie que « cuire son pain sous des excréments desséchés » auxquels on mettait le feu. La coutume d'employer à cet usage les excréments des animaux, surtout des bœufs, des chameaux, etc., était commune dans les pays pauvres de l'Orient ; et les voyageurs modernes nous apprennent qu'elle se conserve encore parmi les Arabes voisins de l'Euphrate, et en d'autres endroits. On étend sur une pierre une pâte sans levain, et épaisse ; on la couvre d'excréments d'animaux ; on les allume, et le pain cuit assez promptement sous ces cendres [1].

[1] Voyez Pietro della Valle, tom. I, p. 304. Thévenot, lib. II, p. 32. D'Arvieux, Gemelli Carreri, *Voyage autour du monde,* tom. II, p. 58, 67 ; tom. III, p. 117, 122, etc.

On trouve même quelque chose de cet usage en France, en Bretagne et autres provinces. On y ramasse les excréments des animaux, qu'on fait sécher au soleil, en les appliquant contre les murs des maisons, et, au défaut d'autres matières combustibles, on les emploie pour chauffer les fours et cuire les aliments.

C'est d'après ces usages qu'on doit se former une idée de l'ordre que Dieu donna à Ezéchiel. Il voulut que ce prophète fît, pour cuire son pain, du feu, non avec la fiente d'animaux, mais avec des excréments humains, dont les plus pauvres ne se trouvaient pas contraints de se servir, pour marquer par là que l'excès de misère où les Juifs se trouveraient réduits, en punition de leurs crimes, serait tel qu'ils seraient forcés d'employer, pour préparer leur nourriture, ce dont tous les hommes ont horreur (*a*). Voici le texte rendu à la lettre : « Vous mangerez un gâteau d'orge, cuit sous la cendre, et vous le cuirez sous la cendre, à leurs yeux, avec de l'ordure qui sort de l'homme. »

Ce n'est donc point « du pain pétri avec cette fiente, » etc., que Dieu ordonne au prophète de manger, comme Voltaire n'a pas rougi de l'avancer et de le répéter, mais du pain cuit sous les cendres et la braise provenues des excréments humains qu'on aura brûlés; encore faut-il observer que, sur la répugnance qu'Ezéchiel témoigne, Dieu lui accorde de le faire cuire avec des matières moins dégoûtantes.

Quand Voltaire s'est abaissé, à cette occasion, aux plus fades, aux plus plates bouffonneries, ou il connaissait le sens du texte et l'usage auquel il fait allusion, ou non. S'il ne le connaissait pas, de quoi se mêlait-il d'interpréter l'Ecriture; s'il le connaissait, quelle bonne foi de se faire un jeu d'imputer, de gaîté de cœur et contre ses lumières, à un homme respecté, des saletés

(*a*) M. Glaire reproduit l'explication de Du Clot. Nous préférons celle du Dr Keil, mieux en harmonie avec le contexte. Le but de cette prescription, c'est de procurer un aliment *impur*. En effet, Dieu ajoute au verset 13 : « C'est ainsi que les enfants d'Israël mangeront leur pain souillé parmi les nations. » Mais le sentiment religieux du prophète se révolte. « Jamais, dit-il (vers. 14), depuis son enfance, il n'a rien mangé de ce que la loi déclare impur et souillé. » Alors le Seigneur retire son commandement (vers. 15), et lui permet, pour faire cuire son pain, de faire usage d'excréments d'animaux.

qui révoltent, uniquement pour apprêter à rire à quelques ignorants (*a*) ?

Au reste, l'impie a accompli lui-même, en punition de ses dérisions sacriléges, l'oracle humiliant d'Ezéchiel, non pas de la manière dont Dieu l'avait prescrit au prophète, mais de la manière révoltante dont il avait travesti cette action symbolique. Ezéchiel a été vengé, lorsque, dans ses derniers moments et dans ses convulsions frénétiques, le blasphémateur de la Bible a porté à sa bouche, non pas en vision, mais réellement, les ordures qu'il avait supposées avoir été la matière du déjeûner du prophète [1].

NOTE IV.

Images et expressions libres d'Ezéchiel.

EZECH. XVI ET XXIII.

Samarie et Jérusalem idolâtres sont représentées par Ezéchiel sous l'allégorie de deux prostituées. Les incrédules paraissent fort offensés de la liberté avec laquelle cet auteur sacré et quelques autres parlent de certaines choses que nous n'osons exprimer que par les circonlocutions les plus ménagées. « Il est à » craindre, dit Voltaire [2], que ces peintures naïves ne choquent des esprits faibles ; » et en censurant des tours et des figures qui n'étaient ni indécents ni obscènes dans la langue qui les employait, il les montre dans toute leur naïveté, et il se permet des expressions que notre langue relègue dans les halles.

(*a*) Ce qui a pu induire Voltaire en erreur, c'est que la Vulgate, d'après les Septante, traduit ainsi le vers. 12 : « Et quasi subcinericium hordeaceum comedes illud, et stercore quod egreditur de homine *operies* illud in oculis eorum. » Mais le mot *operies* peut signifier ici : *couvrir de cendres chaudes* pour faire cuire, ce qui ramène le sens plus clair de l'hébreu.

[1] Voyez l'ouvrage qui a pour titre : *Circonstances de la vie et de la mort de Voltaire.* — [2] *Traité de la Tolérance.*

Il lui échappe cependant une réflexion judicieuse, quoiqu'elle le condamne lui-même : « Ces expressions, ajoute-t-il, qui nous » paraissent libres, ne l'étaient point alors ; les termes qui ne sont » point déshonnêtes en hébreu le seraient dans notre langue. » Le critique ne devait donc faire passer dans notre langue ces expressions hébraïques qu'avec la plus grande circonspection.

Pour prouver que « nos bienséances ne sont pas celles d'autres peuples, » le critique dit encore [1] : « Ces expressions d'Ezéchiel, » qui nous paraissent étranges, ne le parurent point aux Juifs. » Il est vrai que la synagogue ne permettait pas, du temps de » saint Jérôme, la lecture de ce prophète avant trente ans ; » mais *c'était parce qu'il dit que le fils ne portera plus l'iniquité de* » *son père*, en quoi il se trouvait expressément en contradiction » avec Moïse. »

Ce passage nous en rappelle un autre du *Traité de la Tolérance :* « Malgré la contradiction formelle d'Ezéchiel avec Moïse, le livre » du prophète n'en fut pas moins reçu dans le canon des auteurs » inspirés de Dieu. Il est vrai que la synagogue n'en permettait » pas l'usage avant l'âge de trente ans ; *mais c'était de peur que* » *la jeunesse n'abusât des peintures trop naïves* qu'on y trouve. »

Voilà des textes qui s'accordent on ne peut mieux : dans l'un, ce n'était point à cause de la contradiction formelle entre Ezéchiel et Moïse que cette lecture était défendue, « c'était de peur que la jeunesse n'abusât des peintures trop naïves qu'on y trouve ; » dans l'autre, ce n'était point à cause de ces expressions trop libres pour nous, mais non pour les Juifs, « c'était parce qu'Ezéchiel contredisait Moïse. »

Nous avons fait voir, dans notre Note XXXI sur l'Exode, qu'Ezéchiel ne contredit pas Moïse ; mais qui pourrait prouver qu'un des textes ci-dessus ne contredit pas l'autre (*a*) ?

(*a*) D'après Haneberg (*Op. cit.* I, p. 359), la restriction de la synagogue, touchant la lecture d'Ezéchiel, ne s'appliquait qu'à la vision du chap. I. Les rabbins mettaient cette partie de la prophétie à côté du récit de la création dans la Genèse, et regardaient ces deux passages comme les plus profonds et les plus mystérieux de l'Ecriture. De là la défense de lire cette vision prophétique avant l'âge de trente ans.

[1] *Dictionn. philosophique.*

Quant à la synagogue, en défendant de lire avant trente ans le livre d'Ezéchiel, elle eut sans doute raison. Des expressions honnêtes du temps du prophète pouvaient être devenues trop libres dans la suite. On en voit des exemples dans toutes les langues. Qu'on ouvre la Bible de Calvin, combien n'y trouvera-t-on pas d'endroits qui font rougir aujourd'hui? Sûrement, ils ne produisaient pas cet effet lorsque cette version parut, car on se piquait alors de sévérité de mœurs à Genève.

M. Dacier, dans la préface de sa traduction de Plutarque, observe que « le Plutarque d'Amyot est dangereux pour les mœurs, en ce qu'il peint les choses d'une manière trop libre et trop naïve, et qu'il s'y trouve quelques termes qui ont aujourd'hui une signification peu honnête. » Certainement la traduction d'Amyot n'offensait point la pudeur, et ne présentait rien dans son siècle à l'imagination qui pût la salir.

On voit, par ces exemples, que l'honnêteté ou l'obscénité des expressions est relative aux temps et aux lieux; elle l'est même aux personnes. Les termes les plus libres sont chastes dans la bouche des médecins et des chirurgiens qui ont des mœurs, parce qu'ils ne font point d'impression sur eux.

Quant aux philosophes incrédules, ils affectent de retracer aux yeux d'un siècle licencieux des tableaux qui n'étaient supportables qu'à l'innocente simplicité des premiers âges. Ils traduisent dans toute leur énergie des passages qu'un lecteur chaste se fait un devoir d'omettre en lisant les Livres saints; ils tournent en ridicule les précautions que prend l'Eglise pour ne les mettre qu'entre les mains de ceux qu'elle juge incapables d'en abuser : ensuite, ils s'autorisent de cette malignité, ou pour déclamer contre nos Livres saints, ou pour écrire des obscénités qu'ils leur attribuent.

NOTE V.

Prétendue contradiction entre Ezéchiel et Moïse.

EZECH. XX.

« Ezéchiel, dit Voltaire [1], annonce aux Juifs tout le contraire » de ce que Moïse avait annoncé....... Il va même jusqu'à faire » dire à Dieu qu'il leur avait donné des préceptes qui n'étaient » pas bons. »

Si Ezéchiel avait entendu par ces paroles les préceptes et les ois donnés aux Hébreux dans le désert, ces lois, ces préceptes, que Moïse appelle saints, excellents, admirables, la contradiction serait formelle en effet. Mais ouvrons le vingtième chapitre d'Ezéchiel, d'où cette objection est tirée, nous y lirons ces paroles : « Je les ai délivrés de l'Egypte, dit le Seigneur en parlant des Juifs, je les ai introduits dans le désert, et je leur ai donné mes préceptes, et fait connaître mes jugements, dont l'observation fait vivre ceux qui les pratiquent.... Mais ils m'ont irrité dans le désert ; ils n'ont point marché dans mes préceptes, et ils ont rejeté mes jugements, dont l'observation fait vivre ceux qui les pratiquent.... Les enfants m'ont irrité, comme avaient fait leurs pères ; et ils n'ont point marché dans mes préceptes, dont l'observation fait vivre ceux qui les pratiquent. »

Ezéchiel ne nie donc point l'excellence des préceptes que Dieu donna aux Israélites dans le désert et dont Moïse vante la bonté. Au contraire, il reconnaît et répète jusqu'à trois fois que ces préceptes étaient bons et leur observation vivifiante. Il est donc jusqu'ici parfaitement d'accord avec Moïse.

Mais il ajoute, en continuant de faire parler le Seigneur : « J'ai donc levé ma main sur eux, c'est-à-dire, je leur ai juré que je les répandrais parmi les nations, et que je les disperserais en divers climats, parce qu'ils ont rejeté mes préceptes et tourné leurs yeux vers les idoles de leurs pères. C'est pourquoi je leur ai

[1] *Traité de la Tolérance.*

donné des préceptes qui ne sont pas bons, et des jugements par lesquels ils ne vivront point; et pour les désoler, et pour leur apprendre que je suis l'Eternel, je les ai souillés dans leurs offrandes, dans ces sacrifices impurs où ils faisaient passer par le feu tous leurs premiers-nés. »

C'est comme si Dieu disait : Parce qu'ils ont rejeté mes statuts et mes préceptes, dont l'observation devait les faire vivre et les rendre heureux, « je leur ai donné, » c'est-à-dire je les ai laissés suivre des statuts et des préceptes tout différents. Quels statuts et quels préceptes? les rits cruels et les pratiques détestables des peuples idolâtres, des adorateurs de Baal-Phégor, de Moloch, etc., qui brûlaient leurs enfants et se souillaient de mille impuretés en l'honneur de ces idoles. Voilà les préceptes qui n'étaient pas bons, les honteuses et funestes observances auxquelles Dieu avait abandonné les Israélites infidèles et prévaricateurs, pour les punir (*a*).

NOTE VI.

Une singulière promesse.

EZECH. XXXIX, 17 SUIV.

« Ezéchiel promet aux Juifs, dit Voltaire [1], pour les encourager,
» qu'ils mangeront de la chair humaine. » Et encore : « Le pro-
» phète Ezéchiel promet aux Hébreux, de la part de Dieu, que
» s'ils se défendent bien contre le roi de Perse, ils auront à manger
» de la chair de cheval et de la chair de cavalier [2]. »

Et encore [3] : « Il faut bien que les Juifs du temps d'Ezéchiel
» fussent dans l'usage de manger de la chair humaine, puisqu'il
» leur prédit, chapitre 39, que s'ils se défendent bien contre le

(*a*) Comparez des locutions bibliques à peu près semblables. *Act.* VII, 42; II *Thess.* II, 11.

[1] *Traité de la Tolérance.* — [2] *Additions à l'histoire*, p. 22. — [3] *Dictionn. philos.*, art. *Anthropophages*.

» roi de Perse, ils mangeront, non-seulement les chevaux, mais » encore les cavaliers et les autres guerriers. Cela est positif. »

Cela est du moins répété bien des fois dans les écrits de Voltaire, non en passant et en plaisantant, mais dans des écrits sérieux. Qui aurait pu croire qu'un philosophe ennemi des préjugés, que le premier historien de sa nation, eût insulté à la vérité et à ses lecteurs, jusqu'au point d'accuser une nation entière d'être anthropophage, sans autre fondement que des calomnies grossières et des citations fausses? C'est cependant un fait évident, et dont la démonstration saute aux yeux de quiconque voudra lire le chapitre trente-neuvième d'Ezéchiel.

« Fils de l'homme, prophétise contre Gog, et dis-lui : Voici ce que dit le Seigneur: Je t'amènerai des contrées de l'aquilon..... Tu tomberas sur ces montagnes, toi, tes bataillons et tous les peuples qui sont avec toi.... Toi donc, fils de l'homme, écoute ce que t'ordonne le Seigneur. Dis aux bêtes sauvages, aux oiseaux de proie et à tous les animaux carnassiers : Venez, hâtez-vous, accourez aux nombreuses victimes que je vais immoler pour vous sur les montagnes d'Israël; vous mangerez la chair des braves et vous boirez le sang des princes de la terre, vous vous repaîtrez de leur graisse, vous vous enivrerez de leur sang, et vous serez rassasiés à ma table de la chair du cheval, du cavalier belliqueux et de tous leurs guerriers, dit le Seigneur. »

On voit dans ce texte une apostrophe qui, d'un bout à l'autre, est adressée aux oiseaux, aux bêtes carnassières et nullement aux Juifs.

Que dit à ceci le critique? « On a cru [1] que la promesse de » manger la chair des guerriers, et de boire le sang des princes, » était faite pour les oiseaux; et que la seconde, de manger le » cheval et le cavalier, était faite pour les guerriers juifs. »

Qu'en pensez-vous, lecteur attentif? Y a-t-il dans ce texte, que nous avons rapporté en son entier, deux promesses différentes, dont l'une ne regarde que les oiseaux, et dont l'autre soit adressée aux Juifs?

« On a cru. »

Personne n'a pu le croire, sans renverser toutes les règles de la

[1] *Bible expliquée.*

grammaire et du bon sens. Aussi, aucun commentateur, non, pas un seul, à moins qu'on ne compte le critique parmi les commentateurs, n'a fait une bévue si grossière que de prendre des oiseaux de proie pour des Juifs.

« Mais, ajoute-t-il [1], Dieu pouvait dire aux Juifs qu'ils traite- » raient un jour les Scythes, comme les Scythes les avaient » traités. »

Il n'est pas question de ce que Dieu eût pu dire, mais de ce qu'il a dit : y a-t-il rien, encore une fois, dans le passage d'Ézéchiel qui ressemble à ce qu'on lui fait dire ?

« Le Seigneur pouvait bien dire aux Juifs : Vous saurez que » je suis le Seigneur, mais il ne pouvait pas le dire aux quadru- » pèdes et aux oiseaux qui n'en ont jamais rien su. »

Ce dernier trait de mauvaise foi achève de confondre l'incrédule ; car le prophète qui a employé la seconde personne tant que son discours a eu les oiseaux pour objet, *venez... vous mangerez... vous vous rassasierez*, en change tout à coup, et emploie la troisième personne dès qu'il parle des hommes : « J'établirai ma gloire parmi les nations ; elles connaîtront ma puissance ; et dans ce jour-là la maison d'Israël saura que je suis le Seigneur. »

[1] *Bible expliquée.*

NOTES SUR DANIEL.

NOTE I.

Authenticité des prophéties et du livre de Daniel.

Nous avons beaucoup de témoins qui déposent sur l'authenticité du livre de Daniel. D'abord c'est la synagogue ancienne et moderne, qui a toujours admis ce livre comme étant de l'auteur dont il porte le nom. L'historien Josèphe, après avoir rapporté [1] la vision des quatre bêtes que Voltaire prétend être interpolée, dit : « Tous ces malheurs fondirent sur notre nation sous le règne » d'Antiochus, comme Daniel l'avait prédit longtemps auparavant ; il a parlé aussi de la puissance des Romains et de leur » empire, et il a prédit les maux dont ils devaient accabler notre » nation. Tous les écrits que Daniel nous a laissés se lisent encore » aujourd'hui dans nos assemblées et nous sont de sûrs garants » que Dieu lui a parlé. »

Le même historien dit ailleurs [2] que Jaddus ayant reçu Alexandre à Jérusalem, lui montra le livre de Daniel, où il était dit qu'un Grec surmonterait les Perses. Voltaire accuse à ce sujet Josèphe d'un mensonge insigne [3]. Nous ne pouvons nous dispenser de réfuter l'incrédule, moins pour justifier le récit de Josèphe que pour établir l'authenticité des prophéties de Daniel.

Il conste par les dates précises de ses prophéties qu'elles ont été écrites pendant le temps de la captivité. Porphyre, qui ne pouvait nier qu'elles n'eussent été exactement accomplies, s'avisa, pour éluder la démonstration qui en résultait en faveur de

[1] *Antiq.* X, XI, 7. — [2] *Ibid.* XI, VIII, 5. — [3] *Philosophie de l'histoire*, ch. XLVI.

la religion, de soutenir qu'elles avaient été fabriquées après la persécution d'Antiochus Epiphane, qui s'y trouve clairement prédite. L'écrit dans lequel Porphyre débitait cette imagination n'existe plus, non plus que les réfutations qu'en firent aussitôt Méthodius, Eusèbe et Apollinaire; mais saint Jérôme [1] nous apprend que l'exactitude avec laquelle s'était accomplie la prophétie de Daniel touchant Antiochus Epiphane, était la principale raison que le philosophe païen alléguait contre l'authenticité des écrits du prophète; c'est-à-dire, selon ce critique et Spinosa qui l'a suivi, qu'il ne peut y avoir de vraie prophétie, et que Dieu ne peut révéler l'avenir aux hommes, ce qui est une absurdité, comme nous l'avons prouvé au commencement de nos observations préliminaires sur les prophéties; c'est-à-dire encore que celle de Daniel est si claire, que l'auteur « semble avoir vu, suivant l'expression de Voltaire [2], les événements qu'il prédit (*a*). »

Remarquons cet aveu; car si le livre de Daniel est véritablement l'ouvrage de ce prophète, il sera constant qu'il y a eu chez les Juifs des hommes inspirés de Dieu qui ont prédit l'avenir, et que Daniel a été de ce nombre. Or, le livre de Daniel existait avant la persécution d'Antiochus, puisque Matathias, qui prit le premier les armes contre ce prince, citait ce livre à ses fils. « La foi, leur disait-il [3], a délivré Ananie, Azarie et Misaël des feux de la fournaise; Daniel a mérité par son innocence d'être délivré de la gueule des lions. » Que l'on nous montre ces deux traits

(*a*) C'est un fait incontestable que certaines prophéties de Daniel sont extraordinairement spéciales, et qu'elles entrent plus que toutes les autres dans le détail des choses (par exemple, *Dan.* IX-XI). Mais 1° qu'importe cette circonstance, si l'on admet que des prophéties et des miracles vrais, et par conséquent surnaturels, ne sont pas impossibles? 2° Ces oracles n'en étaient pas moins obscurs et susceptibles de divers sens avant leur accomplissement. 3° Les prophéties moins spéciales de Daniel sur le royaume de Dieu s'étant accomplies, par exemple la vision de la pierre qui se détache de la montagne sans aucun secours humain et devient la base du royaume de Dieu, figure du christianisme répandu sur la terre, nous avons dans ce fait, indépendamment de toute autre considération, un préjugé favorable à l'authenticité et à l'inspiration divine du livre tout entier.

[1] *Proemium in Daniel.* — [2] *Bible expliquée.* — [3] I *Machab.* II, 59.

d'histoire ailleurs que dans le livre de Daniel? Le même auteur parle [1] de « l'idole abominable de la désolation, » érigée par Antiochus, et que Daniel seul a prédite (*a*). Ezéchiel, contemporain de Daniel, parle de lui en deux endroits [2]. Le livre de Daniel existait donc plus de trois siècles avant Antiochus Epiphane, puisque son auteur a été célébré par un prophète son contemporain, à cause de sa sagesse, qui pénétrait ce qui était caché au reste des hommes. Jésus-Christ même a cité [3] le chapitre neuvième de Daniel. Remarquez que nous ne citons point ici le Sauveur comme Dieu-homme envoyé pour instruire les hommes, mais seulement comme témoin d'un fait avéré dans son siècle, et qui n'était contesté de personne (*b*).

Enfin, ce qui suffirait seul pour décider la question contre Porphyre, c'est que, comme nous l'avons déjà dit, le livre de Daniel a toujours été compris dans le canon des Juifs, dans lequel n'ont été admis que les livres écrits avant le règne d'Alexandre. Ce fait est reconnu non-seulement par Josèphe [4], par la tradition de tous les docteurs Juifs, mais encore par l'exemple du premier livre des Machabées et du livre de l'Ecclésiastique. Ces livres, quoique écrits d'abord en hébreu et respectés par la nation juive, n'ont cependant jamais trouvé place dans leur canon, par cette raison qu'ils avaient été composés depuis que ce canon avait été arrêté (*c*). En voilà plus qu'il ne faut pour

(*a*) Des assertions de Josèphe et de celle du premier livre des Macchabées, il résulte clairement que le livre de Daniel est bien antérieur au temps d'Antiochus Epiphane. Or, ce point accordé, la plupart des objections et les plus fortes contre l'authenticité tombent d'elles-mêmes; car si le livre de Daniel n'est pas du temps des Macchabées, aucune raison ne s'oppose plus à en placer la date à l'époque de la captivité de Babylone.

(*b*) On objecte que l'auteur du livre de l'Ecclésiastique, qui donne au chap. XLIX la liste des grands hommes de sa nation, ne nomme pas Daniel. Mais cet argument *e silentio* ne prouve rien. Cette liste est loin d'être complète; Esdras et Mardochée n'y figurent pas non plus.

(*c*) L'insertion du livre de Daniel dans le canon juif démontre évidemment que l'ancienne synagogue en reconnaissait la divine autorité.

[1] *Machab.* I, 57. — [2] *Ezech.* XIV, 14 et 20; XXVIII, 3. — [3] *Matth.* XXIV, 15. — [4] *Contr. Apion.*

répondre à Porphyre. Ecoutons cependant ce que disait encore cet ennemi de la révélation : « Il prétendait que les événements » postérieurs au règne d'Antiochus Epiphane n'étaient pas pré- » dits avec la même clarté, et qu'on remarquait dans cette partie » du livre de Daniel, non-seulement des obscurités, mais même » des faussetés. »

Des *faussetés*, nous le nions ; qui que ce soit ne l'a prouvé et ne le prouvera jamais. Des *obscurités*, il y en a sans doute, même dans les prédictions qui ont la persécution d'Antiochus pour objet. « La prophétie, dit saint Pierre [1], est une lampe qui luit dans un lieu ténébreux. » Sa lumière qui luit dans la nuit des siècles n'en bannit pas toute l'obscurité ; il suffit, pour les desseins de Dieu, que ses rayons échappés à travers les ombres dirigent sûrement les pas de ceux qui ne s'obstinent point à fermer les yeux. Nous avons vu que les prophéties de Daniel touchant la venue, le ministère, la mort du Messie, et celles qui annoncent l'établissement de son règne, ne sont ni moins précises ni moins exactement accomplies que celles qui regardent Alexandre et ses premiers successeurs, jusqu'à Antiochus Epiphane (*a*).

Pour affaiblir la valeur de ce témoignage, les incrédules font observer que Daniel figure, il est vrai, dans le canon des Juifs, mais qu'il y est rangé parmi les écrivains appelés *Hagiographes*, et non parmi les Prophètes. Nous répondons 1° que le caractère particulier du recueil explique assez naturellement la place qui lui a été assignée par les auteurs du canon (conf. Gilly, *op. cit.* III, p. 143), et que sans aucun doute ils ne lui en eussent donné aucune, s'ils ne l'avaient tenu pour inspiré. 2° Dans les Septante, Daniel est rangé parmi les Prophètes, et il est probable qu'il occupait, à l'origine, ce rang dans les Bibles hébraïques, puisque Josèphe parle de lui comme *d'un des plus grands prophètes;* sa translation dans la classe des Hagiographes semble donc être l'œuvre de la synagogue moderne.

(*a*) On a aussi invoqué, contre l'authenticité du livre de Daniel, le style de cet écrit. Mais, dit M. l'abbé Gilly, le style est tout à fait ce qu'il devait être à l'époque de Daniel et d'après sa situation : chaldéen et hébreu tour à tour, quelquefois dans le même morceau. Il n'est pas étonnant d'y rencontrer aussi des mots persans. Quatre instruments de musique y paraissent même désignés par des noms grecs : nous disons *paraissent*, car on a essayé de les attacher au sanscrit. Mais, quand

[1] II *Petr.* I, 19.

Revenons à Voltaire et voyons ce qu'il objecte au récit de Josèphe. Voici la plus considérable de ses objections : « Alexandre, » dit-il[1], après le siége de Tyr, ayant intérêt de s'emparer » promptement de Péluse, fit une marche forcée pour sur- » prendre Gaza ; il alla de Gaza à Péluse en sept jours. »

Voltaire a jugé à propos de dissimuler qu'Alexandre demeura deux mois devant Gaza, qui n'est qu'à une vingtaine de lieues de Jérusalem. Là-dessus, il représente comme une supposition absurde et ridicule celle qu'il attribue à Josèphe, « qu'Alexandre, après le siége de Tyr, se détourna de cinq ou six journées de chemin pour aller voir Jérusalem. »

On aurait lieu de s'attendre qu'un critique qui fait un chapitre exprès sur un mensonge de Flavien Josèphe, se piquerait au moins dans ce chapitre de n'en pas imposer sur les choses les plus notoires. Est-il donc vrai qu'en partant de Tyr pour se rendre à Gaza, Alexandre ne pouvait passer par Jérusalem sans se détourner de cinq ou six journées de chemin? La route de Tyr à Gaza, en droiture, passe entre Joppé et Jérusalem. Ces deux villes ne sont éloignées l'une de l'autre que d'une grande journée ; par conséquent, Alexandre devant nécessairement passer par le territoire qui est entre ces deux villes, n'avait à se détourner tout au plus que d'un jour pour se rendre à Jérusalem, non pas simplement pour la voir, comme dit le critique, mais pour s'assurer, chemin faisant, d'une place importante qui pouvait lui couper la communication par terre entre la Syrie, dont il venait de se rendre maître, et l'Egypte, dont il méditait la conquête. Il n'y a donc rien de si absurde dans le passage d'Alexandre par Jérusalem.

Voici deux autres objections : « Josèphe nomme Jaddus le

même on s'arrêterait, pour ce petit nombre de mots, à une origine grecque, on ne saurait tirer de là aucune conclusion défavorable à l'ancienneté du livre. Ces instruments avec leurs noms peuvent avoir été introduits en Mésopotamie, longtemps avant Alexandre, par des musiciens parlant grec (*Phrygiens*), comme chez nous les mots de l'italien dominent dans la musique sans qu'on en puisse conclure que les Italiens aient jamais exercé en France une autorité politique.

[1] *Philos. de l'hist.*, chap. XLVI.

» grand-prêtre qui reçut Alexandre : y eut-il jamais un prêtre » juif dont le nom finît en *us*? Le conquérant reconnut le nom » de Dieu écrit en hébreu sur la tiare du pontife : Alexandre » savait-il l'hébreu ? »

Josèphe écrivant en grec a donné une terminaison en *us*, en *os* et en *ous* au nom hébreu *Joad* ou *Jeddoah*. Quant aux caractères hébreux gravés sur la tiare du grand-prêtre, soit qu'ils fussent chaldéens, soit qu'ils fussent phéniciens, serait-il surprenant qu'Alexandre qui, dès sa première jeunesse, avait formé le projet de conquérir l'Asie, et qui avait eu pour précepteur Aristote, savant versé dans la littérature orientale, puisqu'il avait voyagé dans ces régions pour s'instruire, eût pris quelque connaissance des caractères orientaux ? Les sept mois que ce conquérant passa devant Tyr lui donnèrent plus de loisir qu'il n'en fallait à un tel génie pour se mettre au fait des mœurs des peuples auxquels il faisait la guerre, et pour prendre quelque notion de leur langue et des caractères dont ils se servaient ?

Nous avons encore quelques observations à faire sur l'authenticité des écrits de Daniel, auxquelles les incrédules ne répondront jamais. Selon les remarques astronomiques de M. de Loys de Chescaux sur le livre de Daniel, il faut, ou que ce prophète ait été l'un des plus habiles astronomes qui aient jamais existé, ou qu'il ait été divinement inspiré, pour trouver les cycles parfaits qu'il a indiqués. Nous ne rendrons pas compte des découvertes sublimes de ce savant sur les prophéties de Daniel. Ce genre n'est pas de notre compétence ; les astronomes seuls peuvent en juger. Il serait à souhaiter sans doute que tout le monde pût saisir tous les admirables caractères de grandeur et de divinité qui rendent nos saints Livres si respectables ; mais au moins nous ne pourrons douter de la découverte de M. de Chesaux, ni la traiter de chimère, en voyant les témoignages que lui ont rendus les savants les plus consommés dans les secrets de la haute astronomie.

« Il n'y a pas moyen, écrivait l'illustre Mairan à ce jeune » astronome, de disconvenir des vérités et des découvertes qui » sont prouvées dans votre dissertation ; mais je ne puis com» prendre comment et pourquoi elles sont aussi réellement ren» fermées dans l'Ecriture sainte. » Il admira et ne contesta rien.

M. Cassini en a parlé comme M. de Mairan ; il déclara avoir

trouvé toutes ses méthodes pour le calcul des mouvements du soleil et de la lune, déduites du cycle de Daniel, et de l'arrivée des équinoxes et du solstice au méridien de Jérusalem, très-démontrées et parfaitement conformes à l'astronomie la plus exacte.

« On sait, dit M. Bonnet [1], que les prophéties de Daniel sont » celles qui exercent le plus la sagacité et le savoir des plus » habiles interprètes, je pourrais ajouter des plus profonds as- » tronomes; car j'en connais un... qui avait fait dans ces admi- » rables prophéties des découvertes astronomiques qui avaient » étonné deux des premiers astronomes de notre siècle, MM. de » Mairan et Cassini... Eût-on soupçonné que l'étude d'un pro- » phète enrichirait l'astronomie transcendante, et qu'elle nous » vaudrait, sur certains points difficiles de cette belle science, » un degré de précision fort supérieur à celui que le calcul avait » donné jusqu'alors ? »

Nous n'en dirons pas davantage sur ce sujet, et nous finirons cet article par les paroles religieuses de M. Cheseaux, en terminant ses remarques astronomiques, ou plutôt sa démonstration du cycle parfait, qu'on avait inutilement cherché pendant tant de siècles, et qui cependant était écrit en quelque sorte, depuis 2300 ans, dans Daniel [2]. « Entre plusieurs milliers d'années différentes, » le Créateur a choisi précisément celle-là (celle de la mort de » Jésus-Christ) pour l'accomplissement de ses oracles; il a » choisi entre un nombre infini de périodes et d'intervalles d'an- » nées les deux seuls nombres ronds qui fussent cycliques, et qui » le fussent de manière que leur différence fût elle-même un » cycle parfait et l'unique. Pourrait-on, à tant de traits réunis, » méconnaître dans l'auteur de ces anciens et respectables livres » le Créateur du ciel et des choses qui y sont, de la terre et de » ce qu'elle renferme, de la mer et de ce qu'elle contient? »

M. de Gébelin [3] a donné une chronologie exacte de la prophétie de Daniel; il a fait voir que le livre de ce prophète, non plus que ceux d'Ezéchiel et de Jérémie, ne peuvent pas être des livres

[1] *Recherches philosophiques sur les preuves du christianisme*, p. 334. — [2] Chap. XII, 7, 11, 12. — [3] *Dissertation sur l'histoire orientale*, p. 34 suiv.

supposés; il a très-bien concilié la narration de ces prophètes avec celle des historiens profanes. Ces savantes observations sont d'un tout autre poids que les conjectures frivoles de quelques incrédules superficiels.

Ezéchiel [1] prédit que Nabuchodonosor subjuguera Chus, Phut, Lud, tout le Warb, le Chub, la terre d'alliance et l'Egypte. M. de Gébelin prouve que Chus est l'Arabie, Phut l'Afrique qui est à l'occident de l'Egypte ou la Cyrénaïque, Lud la Nubie, Chud la Maréodite; que tout le Warb sont les côtes occidentales de l'Afrique, et les côtes méridionales de l'Espagne; qu'en effet Nabuchodonosor a parcouru toutes ces parties du monde en conquérant, après avoir ravagé la Judée et l'Egypte. C'est lui qui fit assiéger Tyr et Jérusalem, qui détruisit le temple et transporta les Juifs dans la Chaldée; c'est lui qui est l'objet des prophéties de Daniel.

NOTE II.

Les quatre empires.

DAN. II.

« Daniel, dit Voltaire [2], commence non-seulement par expli-
» quer un songe, mais encore par deviner quel songe a fait le
» roi. Le texte dit que le roi Nabuchodonosor fut épouvanté de
» son rêve, et qu'ensuite il l'oublia entièrement; il assembla
» tous les mages, et leur dit : Je vous ferai tous pendre si vous
» ne m'apprenez ce que j'ai rêvé; ils lui remontrèrent qu'il leur
» ordonnait une chose impossible. Aussitôt le grand Nabucho-
» donosor ordonna qu'on les pendît. Daniel et ses compagnons
» allaient être pendus aussi, lorsque Daniel leur sauva la vie en
» devinant le rêve; les critiques osent traiter ce récit de puéri-
» lité ridicule. »

Un récit est-il ridicule parce qu'il raconte les excès de fureur

[1] *Ezech.* XXX. — [2] *Bible expliquée.*

d'un despote auquel la frayeur avait troublé le cerveau ? L'histoire nous fournit bien d'autres exemples encore plus barbares du délire furieux de quelques souverains : Cambyse en Egypte, Alexandre à Persépolis, Hérode à Jéricho, Néron à Rome, plusieurs sultans turcs et indiens, etc., etc. Le trouble dans lequel était Nabuchodonosor l'empêchait de se rappeler les circonstances compliquées d'un songe effrayant. Ce prince, qui ne pouvait souffrir qu'on opposât le moindre mot à ses ordres absolus, accoutumé à compter la vie des hommes pour rien, était capable des excès les plus déraisonnables. Quant au songe dont l'impie parle avec tant d'indécence, il contenait les destinées des quatre empires les plus puissants que l'univers ait vus. Il annonçait de plus le règne éternel du Christ. « Le Dieu du ciel suscitera un royaume qui sera à jamais, qui ne sera pas détruit, qui ne passera point à un autre peuple, qui brisera tous ces empires et subsistera à jamais, etc. » Toutes les prédictions annoncées dans ce songe mystérieux ont eu leur accomplissement littéral ; elles se vérifient encore de nos jours. Ezéchiel les avait en vue, quand il parlait des secrets profonds révélés à Daniel ; et Josèphe, quand il disait que ce prophète avait annoncé « la puissance des Romains et leur empire. »

NOTE III.

La fournaise ardente.

DAN. III.

« Vient ensuite, dit toujours Voltaire [1], l'histoire de la four-
» naise ardente, dans laquelle Sidrach, Misac et Abdénago
» chantèrent; on ne traite pas cette aventure avec plus de mé-
» nagement. »

Chez les incrédules, un miracle est une *aventure*, et le plus sublime cantique d'actions de grâces, dans lequel toutes les créa-

[1] *Bible expliquée.*

tures sont invitées à louer l'Eternel, le Tout-Puissant, une *chanson*. Cette aventure était si célèbre, son authenticité était si reconnue, que nous avons vu Mathathias, ce héros suscité par la Providence pour rétablir son culte, pour venger son peuple de ses cruels et féroces ennemis, la proposer à ses fils comme un fait incontestable, et bien propre à relever et à soutenir leurs espérances.

NOTE IV.

Châtiment de Nabuchodonosor.

Dan. IV.

« Ensuite Nabuchodonosor [2] est changé en bœuf, et mange » du foin pendant sept ans, après quoi il redevient homme et » reprend la couronne. »

L'Ecriture dit bien que l'esprit de ce prince fut aliéné ; qu'en punition de son orgueil, il fut frappé d'un mal qui lui dérangea le cerveau au point de n'avoir plus les sentiments d'homme, et de n'éprouver que des penchants de brute ; qu'on le chassa de son palais, qu'il erra plusieurs années dans les campagnes, qu'il fut exposé à la rosée du ciel, et qu'il vécut comme les bœufs de l'herbe des champs ; mais l'Ecriture ne dit nulle part qu'il ait été métamorphosé en bœuf. Elle remarque, au contraire, que « les poils de son corps devinrent comme les plumes des aigles, et que ses ongles s'allongèrent comme les griffes des oiseaux. » Est-ce que les bœufs ont des griffes? Leur poil ressemble-t-il à des plumes d'aigles ?

Cette métamorphose prétendue était une maladie dont Dieu punit l'orgueil de ce prince. Les médecins en connaissent plusieurs de ce genre. Ils leur donnent les noms de lycanthropie, cynanthropie, etc., selon que les malades s'imaginent être devenus *loups*, *chiens*, etc.[2]. La même maladie est arrivée, entre

[1] Voltaire, *Bible expliquée*. — [2] Méad, *Médecine sacrée*.

autres, à un philosophe, suivant le témoignage d'un autre philosophe [1]. La même manie n'a-t-elle pas pu saisir un monarque? Mégasthène semble avoir eu cet événement en vue, suivant le fragment de Palaphate d'Abyde, qu'Eusèbe nous a conservé [2]. « Voici, dit cet écrivain, ce que j'ai trouvé dans l'histoire d'As- » syrie, qu'Abydène a écrite :

« Mégasthène assure que Nabuchodonosor surpassa Hercule » même en valeur ; qu'ayant pénétré en Libye et en Ibérie, il » en transporta les habitants sur les bords opposés à ceux où ils » étaient nés ; que les Chaldéens assurent qu'après ces exploits, » ce monarque étant monté au haut de son palais, il rendit tout » d'un coup cet oracle, étant saisi de l'esprit de Dieu : C'est moi, » ô Babyloniens, c'est Nabuchodonosor qui vous annonce des » malheurs que ni Bélus, auteur de votre race, ni la reine Beltis, » ne pourront persuader aux destinées de détourner de dessus » vous ; un mulet viendra de Perse, protégé par vos propres » génies ; il vous chargera d'un joug pesant ; il sera aidé dans » cette pernicieuse entreprise par un Mède que les Assyriens » se glorifiaient d'avoir pour allié... En achevant ces mots, Na- » buchodonosor disparut tout à coup. »

Mégasthène écrivait son histoire des Indes sous le règne du premier successeur d'Alexandre; Abydène ou Palaphate d'Abyde, disciple d'Aristote, était du même temps. Il était donc constant dans le siècle d'Alexandre, postérieur de 200 ans à Nabuchodonosor, 1° que ce monarque assyrien avait été instruit par le Ciel même de la destinée de son empire, et de la révolution que Cyrus, aidé de Darius le Mède, devait y causer. Voilà donc le songe de Nabuchodonosor, contre lequel les incrédules s'élèvent avec tant d'insolence, et les prédictions faites par Daniel. 2° Qu'il disparut tout à coup, après avoir été saisi d'une agitation qui le mettait hors de lui-même ; voilà l'aliénation de son esprit et sa fuite précipitée dans les bois (*a*).

(*a*) Les assyriologues de nos jours ont découvert qu'un personnage nommé Bellabarisrouk, dont le fils était gendre de Nabuchodonosor, se saisit du pouvoir, probablement comme régent, pendant la folie du

[1] Diogène Laërce, *Vie d'Héraclite.* — [2] *Præpar. evang.*, lib. IX, cap. XLI.

Observons maintenant qu'Antiochus Epiphane est postérieur de plus d'un siècle à Mégasthène et à Abydène : donc ce que Daniel raconte de plus incroyable touchant Nabuchodonosor passait, de même que ses prédictions, pour constant chez les Chaldéens, et était même connu des Grecs, plus d'un siècle avant Antiochus Epiphane.

M. Court de Gébelin a fait de savantes et de curieuses découvertes sur les conquêtes de Nabuchodonosor, dans son *Monde primitif*.

NOTE V.

Balthasar.

DAN. V.

« Les critiques [1] ne sont pas moins hardis sur Balthasar, et » sur cette main qui va écrivant trois mots en caractères » inconnus. »

Ces caractères inconnus aux Chaldéens ne le furent point à Daniel, qui connut sur-le-champ que c'étaient trois mots hébreux écrits en caractères usités chez les Juifs avant la captivité.

« Nabuchodonosor n'eut d'autre fils qu'Evilmérodach ; Bal- » thasar est inconnu chez tous les historiens. »

D'où le critique sait-il que Nabuchodonosor n'ait eu qu'un fils ? Nous ne connaissons aucun écrivain plus voisin de ces temps-là que Daniel et Baruch, contemporains l'un et l'autre de Nabuchodonosor. Mais si le fils de ce prince avait plusieurs noms ; si Daniel lui donne le nom chaldéen ou persan qu'il portait, et que les Grecs aient traduit et défiguré son nom ; si en général les rois d'Assyrie et de Perse étaient nommés différem-

souverain. Une inscription donne même à Bellabarisrouk le titre de roi. Ce ne fut qu'au bout de sept mois que Nabuchodonosor revint à lui et put reprendre l'exercice du pouvoir. Lenormant, *op. cit.*, tom. 238.

[1] Voltaire, *Bible expliquée.*

ment par leurs sujets de différentes nations, la langue des Mèdes, des Perses, des Chaldéens, n'étant pas la même, le Balthasar de Daniel ne pourrait-il pas être le même personnage qu'Evilmérodach ou Mérodach l'insensé ? Ce même Balthasar ne pourrait-il pas être le même que Nériglissor qui avait épousé la fille de Nabuchodonosor ? Enfin ne pourrait-il pas être le même que Nabonide, comme le dit Josèphe ?

« L'auteur juif fait succéder à Balthasar Darius le Mède; mais » ce Darius le Mède n'a pas plus existé que Balthasar; c'est » Cyaxare, oncle de Cyrus, que l'auteur transforme en Darius le » Mède. »

L'incrédule est forcé de reconnaître qu'un prince mède, fils d'Astyage et oncle de Cyrus, régna à Babylone avant Cyrus, comme Daniel et Xénophon s'accordent à l'attester. Xénophon nomme ce prince *Cyaxare*, et Daniel l'appelle *Darius le Mède*, d'où le critique conclut sa non-existence. Il s'obstine à ne pas reconnaître que ce prince a été connu sous des noms différents; cependant l'historien Josèphe a dit positivement [1] que « ce Darius, qui fut fils d'Astyage, est nommé autrement par les Grecs (*a*). »

(*a*) Sur le nom et les successeurs immédiats de Nabuchodonosor, voyez Lenormant (*op. cit.* p. 238 suiv.). Il nous suffit d'observer que, dans les passages où Baruch et Daniel appellent Balthasar « fils de Nabuchodonosor, » le mot *fils* est employé dans le sens général et poétique de successeur. Au reste, quand il s'agit des données historiques contenues dans le livre de Daniel, la critique peut revendiquer une certaine liberté; car il est probable que ce recueil, tout en étant composé de morceaux authentiques, n'a reçu sa rédaction et sa forme actuelle que plusieurs siècles après la mort du prophète. Le *transcripteur* a pu commettre des confusions dans les noms des rois babyloniens. Une autre croix des interprètes est le nom de *Darius le Mède*. Que signifie cette assertion de Daniel (v, 31) : *Darius Medus successit in regnum ?* M. Lenormant entend ce texte d'une investiture comme satrape, et non d'un avènement comme roi; et il ajoute que si l'on voulait absolument soutenir le sens autrefois attribué à cette phrase, Darius le Mède ne saurait être que Darius fils d'Hystaspe, dont l'auteur de l'*édition* du livre de Daniel aurait substitué le nom à celui de Cyrus.

[1] *Antiq.* X, XII.

NOTE VI.

Daniel jeté dans la fosse aux lions.

DAN. VI.

« L'auteur [1] raconte que ce Darius ayant ordonné qu'on ne » priât aucun dieu pendant trente jours dans tout son empire, » et Daniel ayant prié le Dieu des Juifs, on le fit jeter dans la » fosse aux lions. »

Le critique, suivant sa coutume, tronque le récit du prophète, afin de le rendre moins croyable ; il ne dit point que les grands de l'empire, jaloux de la faveur dans laquelle était Daniel, surprirent le prince sous prétexte de lui marquer leur dévouement ; il altère cet édit qui portait expressément que « pendant trente jours on n'adresserait aucune supplique à qui que ce fût, dieu ou homme, excepté au roi ; » enfin, il dissimule la peine que ressentit le prince d'avoir donné son consentement à cet acte, devenu irrévocable, « selon les lois des Perses et des Mèdes, » parce qu'il avait été délibéré dans le conseil de la nation.

Etait-il indigne de Dieu de sauver par un miracle un juste qui ne s'était exposé à la mort que pour lui rendre l'hommage qui lui est dû uniquement ? Etait-il indigne d'un prince qui connaissait la fidélité de son ministre et sa grande piété, de faire retomber sur ses ennemis le sort qu'ils lui avaient préparé, quand il vit que le Ciel même avait pris sa défense, et que le peuple, frappé de ce prodige, ne laissait plus de sédition à craindre ?

[1] Voltaire, *Bible expliquée.*

NOTE VII.

Histoire de Suzanne. — Bel et le Dragon. — Habacuc.

DAN. XIII ET XIV.

« Saint Jérôme, dit Voltaire [1], ne regarde l'histoire de Suzanne
» que comme une fable rabbinique... Il n'est guère plus favora-
» ble à l'histoire du dragon qu'on nourrissait dans le temple de
» Bel.... Il traite de fable le potage d'Habacuc,... et cet ange
» qui prend Habacuc par les cheveux, et qui le transporte dans
» l'air à Babylone.... Il montre que ces aventures ne s'accordent
» pas avec la chronologie. »

Qui ne croirait, sur cet exposé, que saint Jérôme s'est expliqué décisivement sur les points dont il s'agit ? Cependant ce Père [2] déclare qu'il a simplement rapporté ce que les Juifs objectaient contre les histoires de Suzanne et du dragon, « sans développer son propre sentiment. »

Mais si saint Jérôme et quelques autres anciens ont eu des doutes sur ces deux endroits du livre de Daniel, qu'ils ne trouvaient pas dans les exemplaires des Juifs, Origène en a défendu l'authenticité [3] avec autant de solidité que de force ; il a soutenu que ces deux morceaux étaient autrefois dans l'hébreu, mais que les anciens de la synagogue les en avaient ôtés à cause de l'opprobre que jetait sur eux l'histoire de Suzanne. En effet, les deux derniers chapitres de Daniel étaient dans la version des Septante ; ils sont dans l'édition qu'on a donnée à Rome, en 1772, de la traduction de Daniel par les Septante, copiée sur les Tétraples d'Origène, et le manuscrit, qui appartenait au cardinal Chigi, a plus de 800 ans d'antiquité ; Daniel y est tout entier, avec le cantique des trois enfants. Or, il a été plus aisé aux anciens de la synagogue de retrancher du texte hébreu, dont ils étaient seuls dépositaires, qu'à un Grec, d'interpoler tous les

[1] *Bible expliquée.* — [2] *Apolog. contr. Rufinum.* — [3] *Epist. ad Africanum.*

exemplaires de la version des Septante, pour y mettre ces trois fragments. D'un autre côté, d'où Théodotion, qui était juif, aurait-il tiré ces deux articles qui sont dans sa traduction, s'ils n'eussent pas été de son temps dans des exemplaires, soit hébreux, soit chaldéens (*a*) ?

La plus forte objection contre l'authenticité de ces deux chapitres, était le jeu de mots que l'auteur fait sur le nom de deux arbres, et qui ne peut avoir lieu qu'en grec. Il est vrai qu'on ne peut aujourd'hui y montrer la même allusion, parce que l'hébreu n'existe plus; mais saint Jérôme [1] fait voir que l'on pourrait en faire une à peu près semblable en latin (*b*).

Si l'histoire de Suzanne n'est pas dans l'hébreu, dit ailleurs Origène [2], elle est reçue dans les églises [3]; par Tertullien [4], saint Irenée [5], saint Hilaire [6], Clément d'Alexandrie [7].

Il paraît que Jérémie avait en vue l'histoire de Suzanne, lorsqu'il disait dans sa lettre aux Juifs transférés à Babylone [8] : «Tous

(*a*) L'histoire de Suzanne se trouve aussi dans la version d'Aquila, qui, on le sait, suit très-exactement l'hébreu, tandis que celle de Théodotion se rattache aux Septante.

(*b*) Voyez *Dan.* XIII, 54 et 58, où le verbe *σχίσαι* est rapproché de l'arbre *σχῖνος*, et *πρίσαι* de *πρῖνος*. Ces jeux de mots, dit Welte (*Kirchen-Lexicon*, art. *Suzanne*), ne prouvent pas que le texte ait été grec, car ils peuvent s'être remontrés facilement dans la version et dans l'original. Il y a dans la langue sémitique plusieurs noms d'arbres qui expriment le sens de *fendre*, de *diviser*, et peuvent servir à ce jeu de mot. S'il se trouvait dans l'orginal hébreu ou chaldéen, on comprend que le traducteur ait cherché à imiter ce texte, qu'il ait fait surtout attention aux verbes et choisi pour les deux essences d'arbres celles qui pouvaient s'accommoder avec ces verbes. M. Haneberg (*op. cit.* I, 447) cite un exemple de jeu de mot reproduit dans une traduction ; il est emprunté à la tragédie de Shakspeare intitulée *Henri VI* (IIe part. Act. I, sc. 1) :

Salisbury : Let's make haste away, and look unto the main.
Warwick : Unto the main ! O father, Maine is lost.
Sal. Hâtons-nous, et voyons où ceci nous mène.
Warw. Où ceci nous *mène!* Père, le *Maine* est perdu.

[1] Prologue sur Daniel. — [2] Commentar. *in Matth.* — [3] Voy. S. Cyprien, *Epist.* 4 et 56; *de Orat. domin.*; *de Exhort. ad martyr.* — [4] *Idololatr.*, cap. XVI; *de Jejun.* cap. VII. — [5] *Adv. Hæres.* lib. IV, cap. XI et XLIV. — [6] *In Ps.* LII. — [7] *Stromat.* IV. — [8] *Jerem.* XXXIX.

ceux de Juda qui ont été transférés à Babylone s'exprimeront ainsi, quand ils voudront maudire : Que Dieu vous traite comme il a traité Sédécias et Achab, que le roi de Babylone a fait brûler à petit feu, parce qu'ils ont commis des abominations au milieu des Israélites, en corrompant les femmes de leurs compatriotes.... C'est moi, dit le Seigneur, qui suis le témoin et le juge. »

Il est difficile de ne pas reconnaître dans ce texte le crime et le malheureux sort des vieillards qui attentèrent à la pudeur de Suzanne. D'ailleurs le temps et le lieu conviennent ; la prédiction de Jérémie est datée de la première année du règne de Sédécias ; elle prédit aux captifs de Babylone une scène tragique qui se passera bientôt sous leurs yeux. Daniel pouvait avoir vingt ans quand Sédécias commença à régner. L'histoire de Suzanne arriva peu après ; car cette histoire, qui dans la Vulgate se trouve à la fin du livre de Daniel, était au commencement dans les exemplaires de Théodotion ; et le dernier verset du chapitre XIII de Daniel, où il est question de la mort d'Astyage, à qui Cyrus succéda, n'a nul rapport à l'histoire de Suzanne ; il appartient, de l'aveu de tous les critiques, au chapitre suivant. Le genre de mort que souffrirent les deux juges n'est point exprimé dans le livre de Daniel ; mais cette sentence prononcée contre eux par les Juifs ne put être exécutée que par l'autorité de Nabuchodonosor, qui prescrivit le genre de mort que subirent ces deux infâmes ; et c'est ce que porte expressément le texte de Jérémie, qui prédisait à ces deux hypocrites ce qui devait bientôt leur arriver. Aussi les rabbins y ont reconnu les calomniateurs de Suzanne, dont ils tiennent l'histoire pour véritable, quoiqu'ils ne la mettent pas au rang des Ecritures canoniques (*a*).

(*a*) Contre l'authenticité de l'histoire de Suzanne, on objecte encore l'invraisemblance que les captifs de Babylone aient eu, dès les premières années de l'exil, un sanhédrin, et le droit de vie et de mort sur les leurs. — Mais les juges dont il est question dans ce récit n'impliquent nullement l'existence d'un sanhédrin régulier, muni d'une autorité et d'une puissance judiciaire. Il s'agit d'un tribunal qui n'a d'autre autorité que celle qu'on lui reconnaît dans le moment et auquel les exilés se soumettaient pour ne pas faire juger leurs différents par leurs ennemis.

Le chap. XIV de Daniel contient deux récits, dont l'un se rapporte à

Quant à l'histoire du transport d'Habacuc, que Voltaire prétend être contraire à la chronologie, elle l'est si peu, qu'il n'est pas

l'idole babylonienne de Bel et à son temple, l'autre au dragon honoré à Babylone. Le caractère historique de ces deux récits est vivement attaqué par les rationalistes modernes, qui relèvent certaines erreurs historiques, des invraisemblances et des miracles singuliers. Parmi ces erreurs, on compte que Daniel est désigné comme prêtre, tandis qu'il était de race royale; qu'on attribue aux Babyloniens le culte du serpent, tandis qu'ils n'y furent jamais adonnés, et que Daniel détruisit le temple de Bel, ce qui n'arriva que beaucoup plus tard, sous Xerxès.

M. Welte répond ainsi à ces difficultés :

D'abord la descendance royale de Daniel n'est ni démontrée, ni démontrable; il est seulement certain qu'il est d'une naissance distinguée, et il pouvait l'être comme prêtre; d'ailleurs ἱερεύς est la traduction de l'hébreu *cohen*, mot qui désigne aussi de hauts fonctionnaires de l'Etat. Il n'est pas vrai que les Babyloniens ne connurent pas le culte du serpent; l'adoration du serpent de Bel, qui était déjà pratiquée chez les Phéniciens, peut faire conclure qu'il y avait un rapport entre le culte de Bel et celui du serpent, chez les Babyloniens, et la statue de Rhéa, dans le temple de Bélus à Babylone avait en effet des serpents d'argent à côté d'elle (Diod. de Sicile, *Biblioth*. II, 9). Enfin, quant à la destruction du temple de Bélus par Daniel, il n'est pas dit formellement qu'il le rasa, du moins cela n'est pas nécessairement compris dans l'expression κατέστρεψεν (vers. 22); mais, quand cela serait, rien n'était plus facile aux Babyloniens que de relever ce temple de Bélus longtemps avant le règne de Xerxès. On dit qu'il est incroyable que le persan Cyrus apparaisse comme un polythéiste et montre en même temps la plus grande confiance aux prêtres et la plus grande faiblesse à l'égard du peuple insurgé. Mais, qu'on dise ce qu'on voudra des idées religieuses persannes de Cyrus, il était réellement polythéiste, du moins il se conduisit comme tel, comme le témoigne formellement Xénophon (*Cyrop*. VII, 5, 57). S'il était polythéiste, sa confiance si facile à l'égard des prêtres n'a plus rien d'étonnant : la croyance en la divinité des idoles conduisait naturellement à la confiance aux fausses assertions des prêtres. Enfin céder au peuple révolté pouvait être une nécessité momentanée pour lui. Le miracle de la conservation de Daniel au milieu des lions affamés paraît dans le Daniel hébraïco-chaldaïque (chap. VI), et ne prouve rien, ni ici ni là, contre la teneur historique du livre. Quant à la nourriture apportée par Habacuc, c'est un miracle qui ne se trouve que dans le récit dont il est question; mais il ne peut pas être rejeté tant qu'il n'est pas démontré que les miracles en général sont impossibles. » *Kirchen-Lexicon*, trad. par Goschler, art. *Bel et le Dragon*.

même nécessaire d'admettre deux prophètes du nom d'Habacuc pour maintenir la vérité du récit de Daniel. En effet, la prophétie d'Habacuc ne porte aucune date. On trouve il est vrai, dans le premier chapitre de cette prophétie, une invasion des Chaldéens prédite ; mais quelle est cette invasion ? Nous croyons que c'est plutôt celle qui arriva sous Jéchonias, que la première qui eut lieu sous Joakim. Le prophète dit que « le nombre des captifs égalera celui des sables de la mer ; » ce qui convient bien mieux à la transmigration de Jéchonias, dans laquelle il ne resta à Jérusalem [1] que « les pauvres et les infirmes, » qu'à celle de Joakim, qui fut peu nombreuse. Habacuc, encore jeune, aura fait sa première prédiction vers le commencement de la captivité, et aura été miraculeusement transporté à Babylone, 60 ans après, vers la fin de cette même captivité, comme il est dit dans le dernier chapitre de Daniel. Y a-t-il rien dans tout cela de contraire à la chronologie ? Le transport du prophète a été miraculeux sans doute, mais on ne contestera jamais au Maître de la nature le pouvoir de faire, quand il le juge à propos, des exceptions aux lois qu'il a imposées lui-même, sans heurter toutes les idées, non-seulement religieuses, mais même celles du bon sens et de la saine raison.

---

[1] IV *Reg.* XXIV, 4.

NOTE PRÉLIMINAIRE

SUR LES DOUZE PETITS PROPHÈTES,

OU AUTHENTICITÉ DE LEURS ÉCRITS.

On a donné le nom de *Petits Prophètes* à douze hommes inspirés de Dieu, qui ont prédit divers événements, mais dont les écrits et les prophéties sont plus concis, et dont les ouvrages sont plus courts que ceux d'Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et Daniel.

Le premier est *Osée,* qui a prophétisé sous les règnes d'Osias, de Joathan, d'Achaz et d'Ezéchias, rois de Juda, et sous celui de Jéroboam, fils de Joas roi d'Israël (Jéroboam II). Il a été contemporain d'Amos et d'Isaïe. Il a commencé son ministère vers l'an 800 avant l'ère chrétienne, et l'a continué pendant plus de 70 ans, jusque vers l'an 720 de cette ère.

Le style de ce prophète est vif et sententieux; il peint avec énergie l'idolâtrie et les autres crimes des habitants des deux royaumes de Juda et d'Israël ou de Samarie; il annonce le châtiment que Dieu veut en tirer; mais il promet la délivrance de ces deux peuples, et le retour des bontés du Seigneur à leur égard. Nous répondrons en son lieu aux reproches que les incrédules ont faits contre lui et ses prédictions.

Joël est le second des douze petits prophètes. Il paraît qu'il prophétisa dans le royaume de Juda, après la ruine de celui d'Israël. Sa prophétie, qui ne contient que trois chapitres, annonce quatre grands événements, savoir : une nuée d'insectes qui devait ravager les campagnes, et produire une famine dans le royaume de Juda : Jérémie parle de cette famine [1]; une armée d'étrangers

[1] *Jerem.* XIV, 1.

qui devait venir et achever de dévaster la Judée : il est à présumer que c'est l'armée de Nabuchodonosor, qui détruisit le royaume de Juda, et emmena les Juifs à Babylone ; le retour de cette captivité, et les bienfaits dont Dieu voulait ensuite combler son peuple ; enfin la vengeance qu'il tirerait des ennemis d'Israël.

Saint Pierre applique à la descente du Saint-Esprit [1] ce que Joël avait dit des faveurs que Dieu voulait accorder à son peuple, et des signes qui devaient paraître à cette occasion dans le ciel et sur la terre. Les interprètes et les commentateurs reconnaissent dans les oracles de Joël plusieurs sens prophétiques [2].

Amos dit à la tête de sa prophétie qu'il l'écrivait lorsqu'Osias régnait sur Juda, et Jéroboam II sur le reste d'Israël, deux ans avant le tremblement de terre qui arriva du temps de ces deux rois. Ce prophète est cité nommément dans le livre de Tobie [3]. Jérémie et Aggée ont emprunté de lui quelques traits [4].

Abdias vivait sous le règne d'Ezéchias, vers l'an 726 avant Jésus-Christ. Il prédit la ruine des Iduméens et le retour de la captivité des Juifs. Sa prédiction se trouve en propres termes dans le quarante-neuvième chapitre de Jérémie, ce qui prouve que ce prophète l'avait sous les yeux quand il écrivait ce chapitre.

L'époque de *Jonas* est fixée par le quatrième livre des Rois [5], qui nous apprend que « Jonas, fils d'Amathi, de Getopher, prophétisa sous le règne de Jéroboam II, et lui prédit le succès de ses armes. » Cette prédiction ne se trouve point dans la prophétie de Jonas, soit qu'elle n'ait été faite que de vive voix, soit que l'écrit qui la contenait soit perdu. Mais on y trouve celle qui est indiquée dans le livre de Tobie [6] : « La ruine de Ninive est proche, disait ce saint homme à son fils, car il faut que la parole de Dieu s'accomplisse ; » le grec porte, *selon que Jonas l'a prédit*. La prophétie de Jonas existait lorsque Tobie fut mené en captivité ; mais celle de Nahum, qui a aussi prédit la ruine de Ninive, n'existait pas encore.

Michée est cité dans Jérémie [7] en ces termes : « Quelques-uns des seigneurs du pays se levèrent et dirent au peuple : Michée

[1] *Act.* II, 16. — [2] *Bible d'Avignon,* préf. sur Joël, tom. XI, p. 301. — [3] *Tob.* II, 5. — [4] *Jerem.* 30, XV ; XLIV, 11. *Agg.* II, 18. — [5] IV *Reg.* XIV. — [6] *Tob.* XIV. — [7] *Jerem.* XXVI.

de Morasthi, qui prophétisa au temps d'Ezéchias, roi de Juda, dit à tout le peuple : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Sion sera labourée comme un champ ; Jérusalem sera réduite en un monceau de pierres, et cette montagne où est la maison du Seigneur deviendra une forêt; c'est ce que nous lisons dans Michée. Fut-il pour cela condamné à mort? reprirent ces sénateurs. »

Ceci se passa au commencement du règne de Joakim, 88 ans après la mort d'Ezéchias. La prophétie de Michée était donc reconnue dans ce temps-là comme authentique, par toute la nation.

Nahum ne marque aucune date. Sa prophétie sur la ruine de Ninive en détermine à peu près le temps. Josèphe observe [1] que « Néchao marchait contre les Mèdes et les Babyloniens, qui avaient détruit l'empire des Assyriens, » lorsque Josias vint s'opposer à son passage. Ceci arriva en l'année dernière de Josias. Il y a tout lieu de croire que la révolution causée en Assyrie par les armes des Mèdes et des Babyloniens est du règne de ce prince. Hérodote [2] le confirme, en racontant que Cyaxare, fils de Phraorte, qui au commencement de son règne avait mis le siége devant Ninive, s'en rendit maître 28 ans après. Il mourut au commencement du règne de Nabuchodonosor, fils de Nabopolassar, selon le calcul d'Hérodote. Par conséquent, la ruine de Ninive, prédite par Nahum, ainsi que par Tobie, est arrivée à la fin du règne de Josias, et Nahum l'aura prédite sous le règne de Manassés. C'est le sentiment des rabbins, d'après la chronologie des Hébreux.

Habacuc, comme nous l'avons observé dans la Note précédente, est probablement le prophète du même nom, dont il est parlé dans le chapitre dernier de Daniel. Il a prédit l'invasion des Chaldéens et leurs ravages, et a dû prophétiser au commencement du règne de Nabuchodonosor à Babylone, et de Joakim à Jérusalem.

La prophétie de *Sophonie* est datée du règne de Josias. Il a écrit d'un style véhément et assez semblable à celui de Jérémie, dont il fut contemporain, et dont il paraît n'être que l'abréviateur.

Voilà donc neuf prophètes qui, depuis l'an 800 avant Jésus-Christ jusqu'en l'an 588, qui fut celui de la ruine du temple de

[1] *Antiq.* X, VI. — [2] Liv. I.

Salomon, forment une chaîne non interrompue d'écrivains dont les prédictions authentiques, munies presque toutes de leurs dates, et toutes du nom de leurs auteurs, ont été connues de leurs contemporains, et reçues tant dans leurs siècles que dans les générations suivantes. Le livre de Daniel parle d'Habacuc, Jérémie cite Michée, et rapporte des textes d'Abdias et d'Amos. Les uns sont cités dans les livres des Rois, les autres dans celui de Tobie, tous par l'auteur du livre de l'Ecclésiastique. Il est prouvé par l'histoire que toutes leurs prédictions, tant contre Jérusalem et Samarie que contre Ninive et Babylone, etc., sont conformes à l'événement, et nous avons prouvé qu'elles lui sont antérieures. Les incrédules n'ont rien trouvé qu'ils pussent opposer à ces faits ; tous leurs efforts se sont réduits à lancer, contre quelques-uns de ces prophètes, des sarcasmes que nous réfuterons dans les Notes suivantes, après avoir prouvé l'authenticité des trois derniers petits prophètes, appelés *prophètes du second temple*, parce qu'ils ont vécu lorsque Zorobabel le bâtissait.

Ces prophètes sont *Aggée*, *Zacharie* et *Malachie*. Ils sont fréquemment cités dans le nouveau Testament [1]. Tous sont compris dans l'éloge que le livre de l'Ecclésiastique fait des douze prophètes. Malachie parle, dès le commencement de sa prophétie, du service qui se faisait dans le temple ; par conséquent, il a prophétisé quelques années au moins après Aggée et Zacharie, dont les exhortations animèrent les Juifs à en achever la reconstruction. C'est ce que nous apprend Esdras [2], leur contemporain, qui cite expressément leurs prophéties. Elles sont datées, l'une et l'autre, de la seconde année de Darius. Ainsi, à ne considérer même que la certitude historique, il n'est point d'ancien monument dont l'authenticité soit mieux attestée. Zacharie, l'un d'entre eux, a marqué par des traits caractéristiques toutes les destinées des Juifs, depuis leur retour de Babylone jusqu'à leur dernière ruine ; ils ont tous trois assigné avec précision les temps de l'avènement du Messie, en prédisant les circonstances et les effets de cet avénement. Voyez nos *Observations préliminaires* sur les prophéties qui ont annoncé la venue du Messie.

[1] *Matth.* XXI, 4 ; XXVI, 31 ; XXVII, 9 ; XI, 10 ; XVII, 10. *Marc.* XIV, 27 ; XI, 2 ; IX, 10. *Joan.* XII, 15 ; XIX, 37. *Luc.* VII, 27. *Hebr.* XII, etc. — [2] I *Esdr.* IV et VI.

NOTES SUR OSÉE.

NOTE I.

Osée était-il schismatique ?

OSE. I.

« Osée, dit Voltaire [1], était né chez les Samaritains, peu avant » la dispersion des dix tribus ; par conséquent, il était schismatique, à moins que, par une grâce particulière de Dieu, il n'ait » été attaché au culte de Jérusalem. »

Outre que le lieu de la naissance d'Osée n'est pas connu, il est certain que ce prophète s'éleva avec force contre le culte schismatique que Jéroboam avait établi à Béthel, qu'il affecte par cette raison de nommer *Bethaven* [2], *maison d'iniquité*. Il commença ses prédictions par dire [3], au nom de Dieu : « J'oublierai la maison d'Israël, mais j'aurai compassion de celle de Juda, et je la sauverai. » Et encore : « Les enfants de Juda et ceux d'Israël établiront sur eux un même chef. » Enfin : « Les enfants d'Israël reviendront, ils chercheront le Seigneur leur Dieu, et David leur roi ; et dans les derniers temps, ils reconnaîtront avec une frayeur respectueuse le Seigneur et les grâces qu'il doit leur faire. »

[1] *Bible expliquée.* — [2] *Ose.* IV, 15. — [3] *Ibid.* I, 6.

NOTE II.

Osée et la femme de fornication.

OSE. I, 2 et 13.

« Dieu commande à Osée, dit Voltaire[1], de prendre une
» femme de fornication et d'en avoir des enfants de fornication;
» il veut ensuite que le prophète couche avec une femme adul-
» tère. Ces commandements scandalisent. Dieu n'a pu ordonner
» à un prophète d'être débauché et adultère..... Osée s'en alla[2]
» et prit la prostituée Gomer, et l'engrossa. »

Nous renvoyons à la Note suivante le reproche fait au prophète d'avoir couché avec une femme adultère.

Il y a, dans la première imputation, une infidélité marquée; on supprime du texte le mot *uxorem*, prenez pour *épouse*. Dieu commande à Osée de prendre une femme. C'est donc un mariage, et non une fornication qu'il lui ordonne. On substitue au mot, *elle conçut,* cette expression indécente, *il l'engrossa*, afin de faire passer le mariage du prophète pour une conjonction illicite.

Quand on supposerait que cette femme eût été une prostituée avant son mariage, Osée en l'épousant la retirait du désordre; il n'y avait là ni débauche, ni sujet de scandale. Ces mots, *faites-vous des enfants de fornication*, ne sont point dans le texte hébreu, qui porte mot à mot : « Allez; prenez pour épouse une prostituée avec les enfants nés de son mauvais commerce, parce que la terre a abandonné le Seigneur pour se livrer à l'adultère. » Il est donc évident que, quand même on prendrait tous les termes de ce passage à la rigueur de la lettre, Osée, en exécutant l'ordre du Seigneur, n'aurait point été un débauché.

Mais nous ne croyons point qu'il soit ici question d'une femme prostituée : nous avons de fortes raisons d'en douter. « Qu'un
» impie, dit un savant au docteur Kennicott, veuille prouver
» que le Seigneur, non-seulement permet, mais ordonne le

[1] *Traité de la Tolérance.* — [2] *Bible expliquée.*

» contraire de sa loi, il oppose avec confiance ce verset d'Osée,
» et déjà, s'applaudissant de sa victoire, il élève sur ce texte un
» trophée à l'impiété et à l'irréligion ; mais le vrai hébraïsant
» ne s'émeut ni des cris de triomphe, ni de la sécurité de son
» adversaire.

» Il examine attentivement le texte : il voit qu'on y lit à la
» lettre que le Seigneur dit à Osée : *Allez, prenez une femme des*
» *fornications et des enfants des fornications*, *parce que la terre*,
» *en forniquant*, *a forniqué d'après le Seigneur*. Et d'abord il se
» rappelle que les prophètes ne se servent guère d'autres termes
» pour désigner l'idolâtrie, que de ceux de *fornication* et d'*adul-*
» *tère ;* c'est un fait qu'on ne peut nier.

» Il fixe ensuite son attention sur ces mots : *Parce que la terre*
» *se prostitue honteusement*, et il raisonne ainsi : Dieu a-t-il donné
» ordre à son prophète d'épouser une prostituée, et Osée l'a-t-il
» exécuté réellement ? J'ai peine à le croire. Le bon sens et la
» raison me disent que les enfants nés d'un légitime mariage ne
» peuvent être des enfants de prostitution : ce n'est donc ni sur
» la mère, ni sur les enfants que doit tomber l'infamie de cette
» épithète. Sur qui tombera-t-elle donc ? sur cette terre qui,
» pour se prostituer aux idoles, quittera l'alliance du Seigneur.
» Or, si c'est la terre qui se prostitue, comme dit le prophète lui-
» même, cette femme qu'il va épouser par ordre du Seigneur
» n'est pas une prostituée, mais une femme *de la terre des pros-*
» *titutions ;* et les enfants qui lui naîtront seront, par la même
» raison, des enfants *nés dans la terre des prostitutions*, c'est-à-
» dire de l'idolâtrie.

» En effet, le royaume d'Israël se livrait, depuis près de deux
» siècles, à la plus monstrueuse idolâtrie. Pour les en retirer, le
» Seigneur faisait depuis longtemps les plus terribles menaces.
» Enfin, il se sert du ministère d'Osée : Allez, lui dit-il, prendre
» une femme dans ce séjour de l'idolâtrie. Le prophète obéit, il
» se marie, il a des enfants, le Seigneur les nomme lui-même ;
» il en appelle un, *plus de miséricorde* ; un autre, *vous n'êtes plus*
» *mon peuple*. Voilà quel était le but du Seigneur, c'était de
» tenir sous les yeux de ce peuple ingrat des enfants dont les
» noms fussent une preuve, un souvenir, un monument conti-
» nuel et vivant de son indignation, et des malheurs dont il

» allait l'accabler. Voilà qu'elle était la fin du mariage qu'il » ordonnait au prophète de contracter, et il n'était pas néces- » saire, pour cela, qu'il épousât une prostituée. »

Cette explication est naturelle, et ses preuves très-plausibles. Il n'est donc nullement certain que cette *femme des fornications*, qu'Osée eut ordre d'épouser, ait été une prostituée. Mais quand même elle l'aurait été avant son mariage, le prophète aurait pu l'épouser, comme nous l'avons déjà dit, sans avoir été ni fornicateur ni débauché (*a*).

(*a*) Allioli : « Le prophète a-t-il réellement fait ce qui lui était commandé, et par conséquent raconté son mariage avec une prostituée comme un fait historique ; ou bien a-t-il seulement voulu donner cette histoire comme une forme symbolique sous laquelle est voilée cette pensée : Les enfants d'Israël sont des infidèles, et ils seront punis? C'est sur quoi les interprètes ne sont pas d'accord. La réalité historique a pour défenseurs la plupart des SS. Pères et le plus grand nombre des interprètes catholiques. La majorité des Juifs, anciens et modernes, se décident pour l'interprétation parabolique du récit du prophète, et parmi les Pères, S. Jérôme, auquel s'adjoint le commun des interprètes des derniers temps. » Nous n'hésitons pas à nous rallier à ce dernier sentiment, pour les deux raisons suivantes : 1° Aucune raison intrinsèque nous oblige à admettre l'accomplissement réel et extérieur des actions mentionnées dans les chap. I et III d'Osée. En d'autres endroits des prophètes, Dieu semble commander aussi des actes extérieurs qui évidemment n'ont pas eu d'accomplissement réel; il faut interpréter ces endroits dans un sens purement symbolique : par exemple, *Jerem*. XXV, 15 suiv. *Zachar*. XI. 2° Les interprètes partisans de la réalité historique ont à justifier la moralité des actes commandés par Dieu et, dans leur hypothèse, accomplis par Osée. Or, s'il n'est pas impossible d'y réussir pour le premier de ces deux actes (*Ose*. I), la difficulté nous paraît insurmontable pour le second (*Ose*. III), à moins d'avoir recours à mille suppositions gratuites, dont le texte ne dit pas un mot.

NOTE III.

Second mariage d'Osée.

OSE. III.

« Dieu, disent les incrédules [1], ordonne encore à Osée d'épou-
» ser une femme adultère, et qui soit aimée d'un autre. »

Le second commandement que Dieu fait à Osée n'est pas plus répréhensible que le premier. Le prophète achète une femme aimée de son mari, et néanmoins adultère. Dieu ne lui commande point de l'épouser, ni d'avoir commerce avec elle. Le prophète la prend sur le pied d'esclave et non d'épouse. Il lui dit : « Vous m'attendrez pendant un longtemps, vous ne vous prostituerez point, et vous ne vous attacherez à aucun homme, et je vous attendrai aussi moi-même. Car pendant longtemps les enfants d'Israël demeureront sans roi et sans prince, sans sacrifice et sans autel, sans éphod et sans théraphim. Après cela, les enfants d'Israël reviendront, ils chercheront le Seigneur leur Dieu, et David leur roi. »

C'est donc ici une femme que le prophète retire d'une vie licencieuse et criminelle. La preuve en est l'objet même que Dieu veut peindre par cette action. La femme aimée de son mari, et néanmoins adultère, est le royaume de Juda ; Dieu est son époux. Le prophète qui l'achète représente Nabuchodonosor qui en fait la conquête. Ce prince transporte Juda dans une terre étrangère où il n'a plus de commerce avec son Dieu, n'ayant plus aucun exercice public et solennel de religion ; il n'a plus de commerce avec ses idoles. De retour de sa captivité, Juda revient au Seigneur, et ne le quitte plus pour se prostituer à un culte étranger.

Pour que l'image soit fidèle, il faut que la femme, après avoir longtemps attendu, retourne à son premier époux, et non à un

[1] *Examen important*, chap. X. *Philos. de l'hist.*, chap. XLIII. *Traité de la Tolérance*, ch. XII. *Bible expliquée*, etc.

autre. Prétendre le contraire, c'est supposer que Dieu est allé directement contre son dessein, en faisant tracer une image fidèle du sort des Juifs qu'il voulait peindre à leurs propres yeux. Ces actions typiques, conformes aux mœurs et aux usages des peuples orientaux, qui sont pour les ignorants une source de difficultés contre l'Ecriture, n'avaient rien qui pût avilir ou dégrader un prophète, quoiqu'elles dussent paraître extraordinaires ; et il fallait bien qu'elles le parussent, pour exciter l'attention et frapper les esprits (*a*).

(*a*) Voyez la note (*a*) p. 419.

NOTES SUR JONAS.

NOTE I.

Ninus et Ninive.

JON. I, 2.

« Voltaire [1] dit que nul prince asiatique ne porte un nom en » *us*, d'où il conclut qu'il n'y a point eu de Ninus fondateur de » *Ninuah*, que nous appelons *Ninive*. »

Parce qu'aucun prince asiatique ne porta un nom en *us*, s'ensuit-il que ces princes n'aient point existé [2]? Le critique ne prévoyait pas sans doute, quand il écrivait cela, qu'il dirait quelques pages plus bas [3] : « Les Grecs transformèrent tous les noms rudes syriaques, persans, égyptiens ; de *Coresh*, ils firent *Cyrus;* d'*Isheth* et *Oshireth*, ils firent *Isis* et *Osiris ;* de *Moph*, ils firent *Memphis*, et accoutumèrent enfin les barbares à prononcer comme eux. » La principale altération qu'ils firent dans les noms orientaux fut de donner presqu'à tous la terminaison en *os*. Les Latins reçurent ces noms ainsi altérés des Grecs, et changèrent *os* en *us*.

Les historiens profanes assurent que Ninive fut bâtie par Ninus, premier roi des Assyriens ; mais Moïse, plus ancien que tous ces écrivains, nous apprend que la ville qui s'appelait Ninive de son temps avait été construite par Nemrod ou par Assur (le texte hébreu peut recevoir ces deux sens), l'un et l'autre bien antérieurs au Ninus que les historiens profanes ont connu.

Il est aisé de concilier ces auteurs avec nos Livres sacrés. Nemrod ou Assur aura bâti quelques habitations d'une grandeur

[1] *Philos. de l'histoire.* — [2] Voyez plus haut, p. 398. — [3] *Philos. de l'hist.*

proportionnée au petit nombre d'hommes qui s'attachèrent à lui dans ces premiers temps de la dispersion des peuples. Ninus qui fonda, bien des siècles après, le premier empire d'Assyrie, trouvant que la situation d'une de ces villes était heureuse, l'embellit et lui donna son nom, qui fit oublier celui qu'elle portait auparavant. C'est ainsi que Constantin passe pour fondateur de Constantinople, quoique, dans la place où elle est, il y ait eu longtemps auparavant une ville nommée Byzance (*a*).

Ptolomée nous a conservé le vrai nom de Ninive; il nous apprend qu'elle s'appelait *Ninos* ou *Ninevi*. Ce dernier est le nom asiatique formé de *Nin* et *Evi*, habitation; *Ninevi*, habitation de Ninus. *Ninos* est un abrégé de *Ninevi*, avec une terminaison à la grecque.

« Il se peut, continue Voltaire, que la circonférence de Babylone ait été de 24 de nos lieues moyennes; mais qu'un Ninus ait bâti sur le Tigre, à quarante lieues seulement de Babylone, une ville appelée Ninive, d'une étendue aussi grande, c'est ce qui ne paraît pas croyable. On nous parle de trois puissants empires qui subsistaient à la fois : celui de Babylone, celui d'Assyrie ou de Ninive, et celui de Syrie ou de Damas. La chose est peu vraisemblable. C'est comme si l'on disait qu'il y avait à la fois, dans une partie de la Gaule, trois puissants empires dont les capitales, Paris, Soissons et Orléans, auraient chacune 24 lieues de tour. D'ailleurs, Ninive n'était pas bâtie, ou du moins elle était fort peu de chose au temps où il est dit que le prophète Jonas lui fut député pour l'exhorter à la pénitence, et fut englouti en chemin par un poisson qui le garda trois jours et trois nuits.

» Le prétendu empire d'Assyrie n'existait pas même encore dans le temps où l'on place Jonas; car il prophétisait, dit-on, sous le *melk* ou roitelet juif Joas; et Phul, qui est regardé

(*a*) M. Lenormant (*op. cit.* II, 44) nous fournit une nouvelle et meilleure solution de cette difficulté : « Les progrès de la science, dit-il, l'étude directe des monuments assyriens et de leurs inscriptions, permettent aujourd'hui d'affirmer, de la manière la plus positive, que ni Sémiramis ni son époux Ninus n'ont jamais existé; que leur histoire est une pure légende, une fable sans fondement réel, qu'il faut rayer désormais des annales de l'Asie. »

» dans les livres hébreux comme le premier roi d'Assyrie, ne régna, » selon eux, que cinquante-deux ans environ après la mort de » Joas. C'est ainsi qu'en confrontant toutes les dates, on trouve » partout de la contradiction, et on demeure dans l'incertitude. »

Nous ignorons quelles dates ce grand chronologiste a confrontées. Le livre de Jonas n'en porte point. Le quatrième livre des Rois nous apprend [1] que ce prophète vivait du temps de Jéroboam II, dont le règne commença quinze ans après la mort de Joas, roi de Juda [2] et dura 41 ans [3]. Nous trouvons, dans le même livre, que Manahem, qui régna au plus tard dix ans après Jéroboam II, était tributaire de Phul, roi d'Assyrie, dont les livres hébreux [4] ne parlent qu'en cette occasion, sans dire qu'il fut le premier roi des Assyriens. Jonas, qui prophétisait sous Jéroboam II, aurait pu, onze ans après, aller à Ninive où, selon le quatrième livre des Rois, régnait ce Phul, dont la domination s'étendait depuis les bords du Tigre jusqu'aux côtes de la Méditerranée. Ainsi Ninive, sa ville capitale, devait être alors grande et puissante, comme elle est représentée dans le livre de Jonas.

Mais puisque l'incrédule ne veut pas s'en rapporter à celui à la voix duquel Ninive tremblante se prosterna dans la poussière, produisons-lui des auteurs profanes.

Hérodote dit [5] que « les Assyriens régnèrent sur la haute Asie pendant 520 ans, avant la révolte des Mèdes. » Il ajoute que cette défection et celle de plusieurs autres peuples n'empêcha pas que Ninive, capitale d'Assyrie, ne se soutint dans un état de splendeur jusqu'au temps où Cyaxare s'en rendit maître, ce qui arriva, selon Josèphe [6], du temps de Josias, roi de Juda. Suivant donc les calculs d'Hérodote, qui place le commencement de l'empire des Mèdes plus tard qu'aucun autre historien, la révolte qui affranchit ces peuples du joug des Assyriens n'est postérieure que de cent ans à la mort de Joas, arrivée, selon Pétau, en l'an 838 avant l'ère chrétienne. Il y aurait donc au moins 400 ans que Ninive et ses rois donnaient des lois à la haute Asie, lorsque Joas régnait chez les Juifs. Ninive était donc bâtie alors, et elle n'était pas peu de chose.

[1] Chap. XIV, 25. — [2] *Ibid.* 24. — [3] *Ibid.* XV, 19. — [4] I *Paral.* V, 26. — [5] Liv. I. — [6] *Antiq.* X, VI.

Ctésias, Diodore de Sicile qui l'a suivi en ce point, et qui a été suivi lui-même par la plupart des Grecs et des Latins, donnent une époque bien plus ancienne à la splendeur de Ninive et à la puissance de ses monarques, dont ils font remonter l'empire jusqu'à treize siècles avant la fondation de celui des Mèdes. Tous les savants conviennent aujourd'hui qu'ils ont excédé en ce point, et rejettent le récit de Ctésias, auteur reconnu pour fabuleux. Mais si Ninive n'eût pas été bâtie, si son empire n'eût pas existé au temps du roitelet juif Joas, c'est-à-dire 200 ans environ avant sa destruction par Cyaxare, comment Hérodote et Ctésias, si opposés l'un à l'autre dans tout le reste, s'accorderaient-ils entre eux et avec nos Livres saints à nous représenter Ninive comme une ville puissante, non-seulement dans les temps où Jonas a dû prophétiser, mais encore dans les siècles bien antérieurs à sa prédication? Le philosophe a donc contredit tout à la fois Moïse, Jonas, le quatrième livre des Rois, Hérodote, Ctésias, Diodore de Sicile, et tous les auteurs profanes, sans être en état de leur opposer aucune raison bonne ou mauvaise. C'est ainsi qu'il fouille dans l'antiquité pour y déterrer des vérités ignorées (*a*).

Quant à la grande étendue de Ninive, il faut observer qu'il se forme presque toujours autour des capitales des grands Etats des faubourgs qui égalent, qui surpassent même quelquefois ces villes puissantes.

Strabon, en allant du Pont-Euxin en Ethiopie, a vu les ruines de Ninive [1] et les restes de Babylone. Or, il nous assure, comme témoin oculaire, que Ninive avait été plus grande que Babylone, et cependant il est certain que Babylone avait près de trois journées de chemin en longueur.

Aristote écrit [2] que l'on pourrait environner d'un mur tout le Péloponèse; que Babylone est peut-être d'une égale étendue, laquelle ayant été prise par ses ennemis, une partie de cette ville n'en savait encore rien au troisième jour. Elle avait donc trois journées de chemin en longueur.

(*a*) Des monuments positifs ne nous permettent plus aujourd'hui de douter que la monarchie assyrienne n'ait débuté dans le XVe siècle avant notre ère. Mais la fondation de Ninive est bien plus ancienne.

1 Liv. XI. — 2 *Politic.*, lib. III, cap. II.

Aristote ne vivait pas longtemps après la prise de Babylone ; il ne pouvait ignorer ce qui était arrivé dans cette ville, lorsque les Perses s'en emparèrent, puisque son élève Alexandre venait d'en faire la conquête.

Lorsque nous disons que Babylone avait environ trois journées de chemin en longueur, nous y comprenons les faubourgs, comme nous les avons compris dans l'étendue de Ninive (*a*).

La comparaison que fait Voltaire entre Ninive, Babylone, Damas, et Paris, Orléans, Soissons, est entièrement défectueuse. Orléans et Soissons ne sont chacun qu'à une vingtaine de lieues de Paris. Ninive était à près de cent lieues de Babylone, suivant les cartes de M. Liébaux, données en 1729. Elle était voisine de l'Arménie [1], qui est un des plus beaux pays [2] et des plus fertiles de l'Asie. Babylone était dans la Mésopotamie [3], si vantée pour sa fécondité, et près de la Syrie, dont le terroir n'est pas moins fertile.

Voltaire suppose ses lecteurs bien ignorants, lorsqu'il met Damas en parallèle avec Ninive et Babylone, et qu'il la fait capitale d'un puissant Etat. La Syrie alors était partagée en six Etats, dont le royaume de Damas était un.

« Il est écrit dans Jonas [4] qu'il y avait à Ninive cent vingt
» mille enfants nouveaux-nés ; cela supposerait plus de cinq mil-
» lions d'habitants, selon le calcul assez juste de nos dénombre-
» ments fondés sur le nombre des enfants vivants, nés dans la
» même année. Or, cinq millions d'habitants, dans une ville qui
» n'est pas encore bâtie, sont une chose assez rare. »

(*a*) Les ruines de Ninive ont été découvertes en 1844 par un Français, M. Botta, consul de France à Mossoul, sur l'emplacement d'un pauvre petit village du nom de Khorsabad, situé non loin de cette ville. Les descriptions des splendeurs de Ninive et de Babylone données par les anciens se trouvent aujourd'hui pleinement confirmées. D'après le témoignage d'une inscription de Sennachérib, les murs de Ninive avaient 360 stades de circuit (environ 13 lieues). Cette vaste enceinte présentait la forme d'un quadrilatère ; elle se reconnaît encore, indiquée par une série d'éminences consécutives, éparses dans la plaine. Sa destruction date de l'an 606, deux siècles environ après Jonas.

[1] Strabon, liv. XII. — [2] Tournefort, tom. III, p. 191 suiv. — [3] Strabon, liv. XVI. Shaw, tom. II, p. 58. — [4] Voltaire, *Philos. de l'Histoire*.

Nous avons déjà vu combien est rare l'érudition du critique sur l'existence et l'étendue de Ninive. Voici le passage de Jonas qu'il a en vue, quand il a ajouté cette fine plaisanterie : « Vous ne voulez pas [1] que j'épargne la grande ville de Ninive dans laquelle se trouvent plus de 120 mille personnes qui ne savent pas discerner entre leur main droite et leur main gauche. » Nous demandons s'il n'y a que les enfants nouveaux-nés qui ignorent la différence qu'il y a entre la droite et la gauche ? Qui ne sait qu'à trois et à quatre ans même les enfants ne connaissent point cette distinction ? Mais fixons l'âge où ils peuvent faire ce discernement, à deux ans. Les 120 mille enfants qui ont un an ou deux ne sont que la dix-huitième partie des habitants d'une ville, suivant le calcul de M. Kerseboom, qui donne cette règle [2] : « Le nombre présent d'un peuple est d'autant de fois trente-cinq âmes, qu'il y a de naissances vivantes par an parmi ce peuple ; » 120 mille enfants d'un ou de deux ans ne supposent donc que deux millions deux cent mille habitants. Est-il surprenant que dans une ville de trois journées de chemin en longueur, il se soit trouvé une pareille quantité d'habitants ? Thèbes d'Egypte avait eu sept cent mille hommes en état de porter les armes [3], ce qui donne trois millions cinq cent mille âmes, puisque ceux qui sont propres à la guerre ne font que la cinquième partie d'un peuple. Pékin renferme trois millions d'hommes, selon le P. du Halde, et, selon Voltaire [4], elle renferme environ quatre millions de citoyens.

NOTE II.

Jonas.

JON. 1 SUIV.

« Dieu envoie Jonas, dit Voltaire [5], prêcher dans Ninive ; en » quelle langue prêcha-t-il ? »

[1] *Jon.* IV, 11. — [2] *Bible raisonn.*, avril, etc. 1745, art. 10. — [3] Tacite, *Annal.* XI, 19. — [4] *Essai sur l'hist. générale*, tom. I, p. 13. — [5] *Bible expliquée.*

Sans doute dans la langue du pays, puisque tous les habitants obéirent à sa prédication. La langue de Ninive était l'assyrienne, qui diffère peu de l'hébreu.

« Le prophète, au lieu d'obéir, voulut s'enfuir à Tharsis, en » Cilicie. »

Ces mots, *en Cilicie*, ne sont point de l'Ecriture ; ils sont du critique. Si quelques commentateurs ont cru que Tharsis en cet endroit est la ville de Tharse en Cilicie, d'autres n'en conviennent pas (*a*).

« Une horrible tempête survient, et cette tempête endort » Jonas. »

Il est écrit que pendant la tempête Jonas dormait au fond du vaisseau, mais le critique rêvait quand il a imaginé que cela voulait dire que la tempête l'avait endormi.

« Les mariniers le prient d'invoquer son Dieu pour apaiser » l'orage, et Jonas n'en fait rien. »

Ces derniers mots : *et Jonas n'en fait rien,* sont encore de l'invention du critique ; ils ne sont ni dans le texte original, ni dans aucune version.

« Le Seigneur envoie dans le moment un grand poisson qui » avale Jonas..... Les critiques incrédules prétendent que tout » ceci n'est qu'une fable prise des fables grecques. »

Ces critiques incrédules raisonnent très-mal : 1° en ce qu'ils supposent que les fables ne sont fondées que sur des fables, tandis que tout concourt à persuader que les fables portent sur des vérités qu'elles altèrent et qu'elles dénaturent ; 2° en ce qu'ils ne font pas attention que toutes ces fables grecques qu'ils nous opposent sont plus modernes que les Livres saints, et en particulier que celui de Jonas. Nous avons fait voir que ce prophète écrivait environ 800 ans avant notre ère. Or, Lycophron, dont le récit a quelques traits de ressemblance avec celui de Jonas, écrivait seulement 250 ans avant notre ère, c'est-à-dire cinq siècles et demi après Jonas.

« La baleine qui avait englouti Jonas, disent d'autres incré» dules, le rejeta sur le bord (à la lettre, *sur le sec*). Cela est im-

(*a*) Il s'agit de *Tartessus* en Espagne, ville fondée par les Phéniciens et très-commerçante dans la haute antiquité.

» possible ; un si prodigieux poisson ne peut approcher du rivage
» assez près pour rejeter un homme jusque sur le sec..... D'ail-
» leurs un homme n'a pu être avalé par un poisson sans être
» brisé, vivre pendant trois jours et trois nuits dans le ventre
» de cet animal sans être étouffé. Ce miracle n'était pas néces-
» saire ; Dieu pouvait convertir autrement les Ninivites. Est-il
» croyable que ce peuple ait ajouté foi à un étranger, à un incon-
» nu ? Jonas dut être regardé comme un insensé. »

Quand il est question d'un miracle opéré par la toute-puissance de Dieu, il est ridicule de demander comment il a pu se faire. L'espèce de poisson qui engloutit Jonas n'est point indiquée dans l'Ecriture. Le texte hébreu porte, *dag gaddol*, *grand poisson* : le terme grec *kitos*, et le *cetus* de la Vulgate, sont aussi indéterminés que l'hébreu ; ils signifient en général les plus grands poissons. On a cru communément que celui qui engloutit Jonas était une baleine ; mais il n'y a pas d'apparence : d'après les observations des naturalistes, les savants se sont déterminés pour la lamie ou chien marin ; outre que ce poisson peut venir au bord de la mer, les naturalistes conviennent unanimement qu'on en trouve dans la Méditerranée, qui sont assez gros pour avaler un homme entier, et ils en citent des exemples. Rondelet [1] dit qu'on en a vu qui pesaient jusqu'à trente mille livres ; qu'à Nice et à Marseille, on en a pris dans lesquels on a trouvé des hommes entiers, et même tout armés, et qu'en Saintonge, il en a vu un dont la gueule était si grande qu'un homme gros et gras y fût aisément entré. Bochart et Gesner confirment la même chose. Au reste, que le poisson de Jonas ait été une lamie ou chien de mer, un requin, ou tout autre monstre marin, cela est fort indifférent. Il n'a pas été plus difficile à Dieu de faire vivre un homme pendant trois jours dans le ventre d'un animal, que de faire croître un enfant dans le sein de sa mère (*a*). Si nous n'étions pas instruits par expérience de la manière dont un homme ou un animal vient au monde, nous

(*a*) Ou encore, selon la remarque de S. Augustin, que de préserver les trois adolescents dans la fournaise ardente. *Aut omnia divina miracula credenda sunt,* ajoute ce Père, *aut hoc cur non credatur causa nulla est.*

[1] Liv. III, ch. II.

ne pourrions pas nous persuader que cela soit possible. Parce que Dieu pouvait faire autrement, s'ensuit-il que ce que nous voyons n'est pas vrai ?

Le miracle opéré à l'égard de Jonas n'était pas plus nécessaire à Dieu que tout autre miracle ; mais il a été très-utile pour donner aux Juifs d'avance un exemple de la résurrection du Messie, pour convaincre l'univers entier du pouvoir de la pénitence, pour prouver l'étendue des miséricordes de Dieu envers tous les peuples et envers tous les hommes sans exception. Ce que disent à Dieu les mariniers en jetant Jonas dans la mer ; les réflexions des Ninivites qui furent dociles à la prédication de Jonas, comme tant de peuples à celle des Apôtres (qui n'ont été regardés comme des insensés que par ces hommes superbes que Dieu, en punition de leur orgueil, a abandonnés au plus étrange aveuglement) ; les reproches que Dieu adresse à son prophète qui se plaignait de l'excès des miséricordes divines, tout cela nous fournit les plus touchantes leçons. Tout cela démontre aux incrédules que Dieu n'a jamais abandonné entièrement aucune nation, qu'il a toujours agréé le culte, les hommages, les prières de tous les peuples lorsqu'ils les lui ont adressés, et qu'ils se sont convertis à lui dans la sincérité de leur cœur.

NOTE SUR HABACUC.

NOTE UNIQUE.

Le figuier fleurit-il ?

HABAC. III, 17.

« Dans les menaces que le prophète Habacuc fait aux Juifs de » la part de Dieu, dit un incrédule [1], il dit : Le figuier ne fleu- » rira point, les vignes ne pousseront point, etc. Or, la première » de ces menaces est ridicule, puisque le figuier ne fleurit ja- » mais, en quelque contrée que ce soit. »

Le terme hébreu a deux sens, il signifie *porter du fruit*, et *fleurir*. On doit donc prendre ce terme dans le sens que demande la suite du discours. Le prophète parle du fruit de l'olivier, du fruit des campagnes, du germe ou de la première production du fruit de la vigne.

Aussi les Septante ont traduit, *n'apportera point de fruit.* Les anciennes versions syriaque, arabique, l'ancienne Vulgate, le manuscrit de saint Germain, le Bréviaire mosarabique, le Psautier de Sorbonne, etc. ; saint Cyprien, dans sa lettre à Démétrius, page 222 ; saint Augustin [2] ; l'auteur des *Promesses* dans saint Prosper, saint Jérôme lui-même dans son commentaire sur Habacuc ; tous, au lieu de cette expression, *ne fleurira point*, ont traduit : *Le figuier ne produira point*, ou *ne portera point de fruits.*

[1] *Doutes sur la Religion*, par un anonyme. — [2] *De Civit. Dei*, lib. XVIII.

NOTE SUR ZACHARIE.

NOTE UNIQUE.

Zacharie contredit-il les autres prophètes ?

ZACH. I, 15.

Le Seigneur, lassé des crimes et des idolâtries des Israélites, leur fait, par la bouche de ses prophètes, les reproches les plus sanglants et les menaces les plus terribles : « Je vous ferai moi-même la guerre, et vous perdrai avec une main étendue et avec un bras fort, et dans toute l'effusion de ma fureur, de mon indignation et de ma colère [1]. » Il dit qu'il les fera périr par le glaive, par les dents des bêtes féroces, par la peste et par la famine [2].

Ces menaces ne furent pas vaines. Les Juifs éprouvèrent tous ces fléaux, quand Nabuchodonosor s'empara de la Judée. Un petit nombre échappa à ces calamités, et fut conduit chargé de chaînes à Babylone.

Mais Zacharie n'est-il pas en contradiction manifeste avec les prophètes qui avaient annoncé les vengeances du Seigneur, lorsqu'il fait dire ensuite à Dieu même [3] : J'ai conçu une grande indignation contre les nations puissantes qui ont affligé mon peuple avec excès, lorsque j'étais seulement *un peu* en colère contre lui. »

La suprise que cause ces paroles cessera, si l'on fait attention que ce peuple, contre lequel Dieu dit qu'il n'était qu'*un peu* en colère, et qu'il est fâché que les nations aient traité avec trop de cruauté, que ce peuple, dis-je, n'est sûrement pas ces Juifs in-

[1] *Jerem.* VI, 19 ; IX, 16 ; XXI, 6, 7 ; XV, 3-5. — [2] *Ezech.* V, 14-16, etc. — [3] *Zachar.* I, 15.

corrigibles qui avaient été les objets de son indignation et de sa fureur, qu'il avait lui-même condamnés à la mort, sur lesquels il avait fait tomber ses plus terribles fléaux : ce sont les faibles restes de Juda qui, moins coupables que les autres, avaient échappé aux malheurs de la nation, comme le Seigneur l'avait prédit ; ils formaient alors tout le peuple de Dieu. Comme ils n'étaient pas entièrement innocents, le Seigneur voulait bien les châtier par l'esclavage et l'exil, mais non pas les détruire ; et c'est pour cela qu'il se plaint de leurs vainqueurs qui, les traitant avec une inhumanité barbare, excédaient dans la punition qu'il avait décernée contre eux.

NOTES

SUR LES DEUX LIVRES DES MACHABÉES.

NOTE I.

Authenticité des deux livres des Machabées.

Le premier livre des Machabées avait été écrit en hébreu, ou plutôt en syro-chaldaïque, qui était alors la langue vulgaire dans la Judée. Saint Jérôme dit [1] qu'il l'avait vu en hébreu ; mais il n'en reste que la version grecque. La version latine est plus ancienne que saint Jérôme, qui ne l'a pas retouchée. Ce livre contient l'histoire de 40 ans, depuis le commencement du règne d'Antiochus Epiphane jusqu'à la mort du grand-prêtre Simon. Soit qu'il ait été écrit par Jean Hircan, fils de Simon, qui fut aussi grand-prêtre pendant 30 ans, ou par un autre écrivain, sous sa direction, l'auteur peut avoir été témoin de tout ce qu'il raconte ; à la fin de son livre, il cite pour garant les mémoires du pontificat de Jean Hircan.

Le second livre des Machabées est un abrégé de l'histoire des persécutions exercées contre les Juifs par Epiphane et par Eupator, son fils ; histoire composée en cinq livres par un nommé Jason, et qui est perdue. Quoique celui-ci raconte les mêmes choses que l'auteur du premier livre, il ne paraît pas qu'ils se soient vus ni copiés l'un l'autre. Le second a été écrit en grec.

Ces deux livres n'ont point été insérés dans le canon des Juifs ; la raison en est simple. Ce canon ou catalogue était clos 150 ans

[1] In *Prologo galeato*.

avant que ces livres existassent. Les chrétiens le suivirent quant aux livres de l'ancien Testament. De là il arriva que les deux livres des Machabées ne furent pas d'abord compris dans les listes des Livres saints, généralement adoptées par les Églises chrétiennes; cependant, le plus grand nombre les regardait comme canoniques. L'épître aux Hébreux [1] paraît faire allusion au supplice du saint vieillard Eléazar et des sept frères, rapporté au second livre des Machabées [2]. Le 84e ou 85e canon des apôtres, Tertullien, saint Cyprien, Lucifer de Cagliari, saint Hilaire de Poitiers, saint Ambroise, saint Augustin, saint Isidore de Séville, etc., les ont cités comme écriture sainte. Clément d'Alexandrie, plus ancien que tous ces Pères [3], cite le second livre des Machabées. Le troisième concile de Carthage, en 397, et en dernier lieu celui de Trente, les ont placés parmi les livres canoniques.

Les protestants qui les rejettent, parce qu'ils parlent de la prière pour les morts, et les incrédules auxquels ils déplaisent encore plus, parce qu'ils sont fâchés d'y voir une famille de prêtres féconde en héros, et la nation qu'ils ont tant déprimée défendre sa religion et sa liberté avec un courage dont il y a peu d'exemples, ont fait beaucoup d'objections contre le second livre, et ont dit peu de choses contre le premier. Ils prétendent que les deux lettres des Juifs de Jérusalem à ceux d'Alexandrie [4] sont supposées.

« La date de ces lettres, disent-ils, paraît fausse ; elle ne s'ac-
» corde pas avec la chronologie ; la seconde est écrite au nom
» de Judas Machabée, et ce Juif était mort depuis trente-six
» ans. »

D'abord, le nom de Machabée n'est point ajouté à celui de Judas : ce peut donc être un autre juif de ce même nom. En second lieu, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* [5], il y a une dissertation sur la chronologie de l'histoire des Machabées, dans laquelle l'auteur concilie parfaitement toutes les dates qui y sont marquées, soit entre elles, soit avec les monuments de l'histoire profane, et répond solidement à toutes les difficultés.

[1] *Hebr.* XI, 35 suiv. — [2] Chap. VI et VII. — [3] *Stromat.*, lib. V, cap. XIV. — [4] II *Mach.* I et II. — [5] Tom. XLII, in-12, p. 491.

« Dans la première de ces lettres, la fête de la purification et » de la dédicace du temple [1] est nommée fête des tabernacles. » Ce terme est expliqué au chapitre x, vers. 6, où il est dit que cette fête fut célébrée, « comme celle des tabernacles, » pendant huit jours.

« On lit [2] que Ménélaüs, qui obtint la souveraine sacrificature, » était frère de Simon le Benjamite ; selon Josèphe, il était frère » d'Onias et de Jason, et fils de Simon II, par conséquent, de la » race d'Aaron, et de la tribu de Lévi. »

Le véritable nom de cet apostat était Onias ; il le changea en celui de Ménélaüs, à l'exemple de son frère Jason qui, pour captiver la bienveillance d'un prince païen, prit un nom plus agréable à des oreilles grecques [3]. Nous convenons que dans le texte il y a un mot transposé et un autre omis. Par conséquent, cette difficulté se réduit à une faute de copiste.

« Il est parlé [4] d'un mois *Dioscorus* ou *Dioscorinthius*, mois » inconnu dans le calendrier syro-macédonien. »

Le savant auteur de la dissertation dont nous venons de parler a fait voir que *Dioscouroï* en grec est la même chose que *Gemini* en latin ; qu'ainsi le mois *Dioscorus* est celui qui commence à l'entrée du soleil dans le signe des gémeaux, le 25 de mai, selon notre manière de compter ; c'est le troisième mois du printemps dans l'année syro-macédonienne. Quant au mot *Dioscorinthius*, c'est encore évidemment une faute de copiste.

Nous répondrons, dans les Notes suivantes, aux autres difficultés des incrédules contre les deux livres des Machabées, ou plutôt à toutes les objections que Voltaire a rassemblées, ou qu'il a pu imaginer contre leur histoire (*a*).

(*a*) Sur les prétendues contradictions entre les deux livres des Machabées, voyez Patrizzi, *de Consensu utriusque libri Machabæorum*, Romæ 1856.

[1] II *Mach.* I, 9. — [2] II *Mach.* IV, 23. — [3] *Histoire universelle*, édit. de Paris, tom. XVI, p. 100. — [4] II *Mach.* XI, 21.

NOTE II.

Partage des Etats d'Alexandre.

I MACH. I, 1 SUIV.

« Le romanesque auteur, dit Voltaire[1], commence ses men- » songes par dire qu'Alexandre partagea ses Etats avec ses amis » de son vivant ; cette erreur, qui n'a pas besoin d'être réfutée, » fait juger de la science de l'écrivain. »

Pour donner une idée juste de la science de son critique, nous ferons observer à nos lecteurs qu'il suppose ici que les deux livres des Machabées sont d'un seul et même auteur. Il venait de dire que « le supplice des sept frères et de leur mère n'est qu'un roman ; nous apprécierons les raisons qu'il en donne dans notre Note sur le chapitre VII du second livre, où cette histoire est rapportée. D'après ces raisons il conclut : « Donc l'histoire des prétendus Machabées avec leur mère n'est qu'un roman. » Il continue sur le même ton, en ajoutant tout de suite : « Le romanesque auteur commence ses mensonges, » etc. Il est donc évident qu'il identifie les auteurs des deux livres, ce qui est une bévue insigne et un trait sensible d'une grossière ignorance. Jamais personne avant lui n'avait attribué ces deux productions à un même auteur. Il suffit d'en faire la lecture pour s'en convaincre. Voyons maintenant quelle est cette erreur « qui n'a pas besoin d'être réfutée, et qui fait juger de la science de l'écrivain. » C'est d'avoir dit qu'Alexandre, au lit de la mort, « partagea ses Etats entre ses principaux officiers. »

Ce sont quelques écrivains protestants qui avaient fait autrefois cette objection qu'il a renouvelée, et que Drusius, qui, en sa qualité de protestant, ne reconnaissait point pour canoniques les deux livres des Machabées, avait cependant réfutée victorieusement, en disant aux écrivains de son parti qui en étaient les auteurs, que leur accusation en ce point était injuste et ca-

[1] *Bible expliquée.*

lomnieuse; que selon Arrien, le meilleur des historiens d'Alexandre, il y avait une si grande diversité dans les récits des actions et de la mort de ce conquérant, que « jamais on n'avait » vu tant d'historiens si peu d'accord. »

En effet, Quinte-Curce, qui nie ce partage fait du vivant d'Alexandre, reconnaît que quelques auteurs l'ont admis. Diodore de Sicile parle d'un testament de ce conquérant pour le partage de ses Etats; et la chronique d'Alexandrie dit expressément que Perdiccas, dans celui auquel il présida, ne fit qu'exécuter les ordres d'Alexandre. Ce prince, à la vérité, ne voulut pas prendre sur lui de se nommer un successeur, et chargea ses généraux de choisir le plus digne d'entre eux; cela ne l'empêcha point d'assigner à chacun d'eux des départements dont ils seraient gouverneurs, et c'est ce que le premier livre des Machabées exprime en disant « qu'il distribua son royaume entre eux. » Ils ne s'en tinrent pas là; après sa mort, ils s'attribuèrent la souveraineté, et couvrirent leur front du diadème : *Imposuerunt sibi diademata post mortem ejus.* Ce n'est donc pas l'auteur du livre des Machabées qui montre ici de l'ignorance, mais bien son téméraire censeur.

NOTE III.

Persépolis.

I. MACH. VI.

« Antiochus, selon les Machabées, dit Voltaire, qui suppose » toujours que les deux livres des Machabées sont d'un même » auteur, Antiochus entre dans Persépolis pour piller la ville et » le temple... Cette ville, appelée par les Grecs Persépolis, » n'existait plus; son nom véritable était *Sestekar*. Si c'était un » juif de Jérusalem qui eût écrit les Machabées, il n'eût pas » donné au séjour des rois de Perse un nom si étranger; de là » on conclut que ces livres n'ont pu être écrits que par un de ces » juifs hellénistes d'Alexandrie qui commençaient à vouloir de» venir orateurs. »

Cette conséquence est fausse par rapport à l'auteur du premier livre. Le tour hébraïque des phrases démontre qu'il a été composé en hébreu; par conséquent, par un juif de Jérusalem. Nous avons fait voir que saint Jérôme avait eu entre les mains cet original hébreu. Ce n'est pas dans ce premier livre, mais dans le second, qui a été écrit en grec, que la ville dont Antiochus voulut piller le temple est nommée *Persépolis*. Le premier la nomme simplement la cité d'Elymaïde, c'est-à-dire la ville principale d'Elam : nouvelle preuve que les deux livres des Machabées ne sont pas sortis de la même plume.

Quant au nom de la capitale de Perse, ce sont des écrivains arabes et persans, postérieurs à l'hégire de Mahomet, qui la nomment *Estekar*, et non *Sestekar*. Mais quel fond peut-on faire sur des auteurs si modernes, par rapport au nom qu'une ville portait dans la haute antiquité? Et quand le fait serait vrai, serait-il étonnant que l'auteur du second livre des Machabées, qui écrivait en grec, eût employé le nom grec Persépolis, plutôt que le nom persan *Estekar* ?

C'est après ce trait d'érudition orientale que le critique ajoute : « Que de raisons en faveur des savants et des pères des premiers siècles, qui proscrivirent l'histoire des Machabées ! »

Aucun savant, aucun père n'a proscrit l'histoire des Machabées; tous, juifs et chrétiens, l'ont regardée comme une histoire véritable, quoique tous n'aient pas mis les livres qui la contiennent au rang des livres canoniques.

NOTE IV

Judas Machabée allié des Romains.

I Mach. viii.

« Judas Machabée, dit Voltaire [1], lorsqu'il faisait la guerre de » caverne en caverne, dans un coin de la Judée, voulut être allié

[1] *Bible expliquée.*

» des Romains, ayant appris qu'il y avait bien loin un peuple » romain, lequel avait subjugué les Galates. Mais cette nation » des Galates n'était point encore asservie ; elle ne le fut que » par Cornélius Scipion. »

Les Galates furent entièrement défaits en l'an 188 avant Jésus-Christ, par le consul Cnéïus Manlius, qui établit son quartier dans Ancyre, leur capitale. L'an 188 avant notre ère précède de 24 ans celui de la mort d'Antiochus Epiphane ; Judas Machabée n'envoya ses députés à Rome que deux ans après la mort de ce monarque. Il y avait donc 26 ans que les Galates ou Gallo-Grecs étaient soumis aux Romains, lorsque Judas Machabée rechercha l'amitié de ces puissants républicains.

NOTE V.

Antiochus le Grand.

I MACH. VIII, 7 et 8.

« L'auteur du premier livre des Machabées [1] dit qu'Antiochus » le Grand, dont Antiochus Epiphane était fils, avait été captif » des Romains ; c'est une erreur évidente. »

L'auteur de ce livre n'assure point qu'Antiochus le Grand avait été fait prisonnier à la bataille de Magnésie, mais seulement que le bruit s'en était répandu en Syrie [2]. Ce bruit paraissait d'autant plus fondé qu'aussitôt après la bataille de Magnésie, les Romains se rendirent maîtres de Sardes, où Antiochus s'était retiré après sa défaite. Il est vrai que, selon Appien et Tite-Live, ce prince échappa à leur poursuite, et alla rejoindre son fils à Apamée. Il est même vraisemblable que Scipion, qui tenait Antiochus dans Sardes, favorisa son évasion ; du moins les deux Scipion furent accusés de s'être laissé corrompre par ce prince.

« L'écrivain des Machabées, dit toujours Voltaire, ajoute que » cet Antiochus le Grand céda aux Romains les Indes, la Lydie

[1] *Bible expliquée.* — [2] I *Mach.* VIII, 1 et 2.

» et la Médie ; ceci devient trop fort ; une telle impertinence » est inconcevable ; c'est dommage que l'auteur juif n'y ait pas » ajouté la Chine et le Japon. »

Cela est-il plus inconcevable que ce qu'on lit dans le troisième article du traité d'Antiochus avec les Romains, rapporté par Tite-Live ? « Le roi Antiochus retira ses troupes de toutes les villes, bourgades et châteaux qui sont au-delà du mont Taurus jusqu'au fleuve Tanaïs [1]. » Jamais Antiochus n'eut de garnisons dans le voisinage du Tanaïs. S'ensuit-il que Tite-Live et les autres historiens sont des impertinents ? non certes, il s'ensuit seulement que les copistes de Tite-Live se sont trompés en écrivant le *Tanaïs* au lieu de l'*Halys*. La même chose est arrivée aux copistes des Machabées ; ils ont mis par erreur les *Mèdes* au lieu des *Myses*, et les *Indiens* au lieu des *Ioniens* ; ainsi en ont jugé deux habiles critiques protestants, Drusius et Grotius, et le ministre Le Cène a trouvé leur correction si bien fondée, que dans sa traduction il a substitué les *Myses* et les *Ioniens* aux *Mèdes* et aux *Indiens*. En effet, on voit dans Tite-Live qu'après la paix conclue avec Antiochus, la Mysie et l'Ionie furent cédées à Eumène, roi de Pergame.

Après avoir reproché à l'auteur sacré d'avoir dit qu'on « élit à Rome tous les ans un souverain magistrat, auquel seul on obéit, » Voltaire reprend : « L'ignorant ne savait pas même que Rome eût deux consuls. »

Il ne l'ignorait pas, mais il savait aussi que ces deux consuls commandaient tour à tour, et que chacun d'eux avait son jour pour donner l'ordre quand ils se trouvaient tous deux à l'armée. Le critique aurait dû savoir aussi que la fameuse journée de Cannes ne fut si funeste aux Romains que parce que le consul Térentius Varron était en tour de commander ce jour-là.

[1] Tite-Live, liv. XXXVIII. *Histoire univers.*, liv. VI. *Hist. des Séleucides*, p. 350, édit. d'Amsterdam.

NOTE VI.

Les Juifs et les Lacédémoniens.

I MACH. XII.

« On voit une autre fanfaronnade, dit Voltaire [1], c'est la pré-
» tendue parenté des Juifs et des Lacédémoniens. L'auteur
» suppose qu'un roi de Lacédémone, nommé Arius, avait écrit
» au grand-prêtre des Juifs, Onias III, en ces termes : *Il a été*
» *trouvé dans les Ecritures, touchant les Spartiates et les Juifs,*
» *qu'ils sont frères, étant tous de la race d'Abraham*... Ce n'est
» pas la peine de montrer qu'il n'y eut jamais de roi de Sparte
» nommé *Arius ;* qu'il y eut, à la vérité, un *Aretes* du temps
» d'Onias I, et qu'au temps d'Onias III, Lacédémone n'avait plus
» de roi. Ce serait trop perdre de temps de montrer qu'Abraham
» fut aussi inconnu dans Sparte et dans Athènes que dans
» Rome. »

Le critique avance ici trois faussetés insignes. La première, qu'il n'y eut jamais de roi de Sparte nommé Arius, ou *Aresius*, comme Josèphe le nomme. Il y en a eu deux de ce nom, l'un petit-fils de Cléonyme et son successeur [2]; l'autre, fils et successeur d'Acrontus premier. Les historiens nomment le premier Areus ; il fut contemporain d'Onias I, et c'est lui qui adressa à ce pontife la lettre mentionnée au chapitre douze du premier livre des Machabées. Jonathas dit, dans celle qu'il adressa aux Spartiates, qu'il y avait *très-longtemps* qu'un de leurs rois avait écrit à Onias ; en effet Arius, premier de ce nom, mourut, selon Pétau, en l'an 265 avant l'ère chrétienne, par conséquent 122 ans avant l'ambassade que Jonathas envoya à Lacédémone (*a*).

(*a*) D'après Allioli, le roi de Sparte dont il est ici parlé est Arius II, prédécesseur de Léonidas, qui exerça les fonctions de tuteur à son égard. Il mourut dès sa huitième année, vers la fin du second siècle

[1] *Bible expliquée.* — [2] Pausanias, in *Lacon.;* Plutarque, in *Pyrrho*.

La seconde fausseté est de faire dire à l'auteur du premier livre des Machabées que c'était à Onias III qu'Arius, roi de Lacédémone, avait écrit. Cet auteur dit précisément le contraire, lorsqu'il fait dire à Jonathas qu'il s'était écoulé bien du temps depuis que ces lettres du roi avaient été adressées au grand-prêtre Onias, et qu'elles étaient antérieures [1] aux persécutions que les Juifs avaient souffertes de la part des rois de Syrie. Car il y avait peu de temps qu'Onias III avait été massacré à Antioche, sous le règne d'Antiochus Epiphane, lorsque Jonathas écrivait ceci aux Lacédémoniens.

La troisième fausseté est qu'au temps des Machabées le nom d'Abraham était inconnu à Sparte et à Athènes.

Lorsque l'auteur du premier livre des Machabées citait hautement les lettres des Spartiates et celle de Jonathas, il y avait plus d'un siècle que les livres des Hébreux étaient traduits en grec, et qu'on les lisait publiquement en cette langue à Alexandrie, alors peuplée de Grecs et de Juifs. A qui Voltaire persuadera-t-il que les Grecs de l'Attique et du Péloponèse, qui commerçaient perpétuellement avec ceux d'Egypte et surtout avec Alexandrie, n'eurent aucune connaissance de ces livres, tellement estimés des souverains d'Egypte, qu'ils les avaient fait traduire pour en enrichir leur bibliothèque ? A qui persuadera-t-il que les Juifs hellénistes, qui étaient en si grand nombre à Alexandrie, les laissaient ignorer à ceux qui parlaient la même langue qu'eux ? Etait-il possible d'avoir la moindre notion des Juifs et de leurs livres, sans connaître Abraham, qui y est nommé partout ? Suivant Nicolas de Damas [2], le nom d'Abraham était célèbre dans tout l'Orient. Hécatée, auteur grec qui vivait sous les premiers Ptolémées, avait écrit l'histoire d'Abraham ; Bérose, Alexandre Polyhistor, Eupolème, Trogue Pompée, Justin, etc., attestent unanimement que tout l'Orient était rempli de la renommée et de la réputation de ce patriarche [3].

avant J.-C. Onias III était grand-prêtre à cette époque. D'après cela, il ne se serait écoulé qu'environ un demi-siècle entre Arius et Jonathas; mais ce laps de temps suffit à justifier l'expression *jam pridem*.

[1] I *Mach.* XII, 10 suiv. — [2] Josèphe, *Antiq.* I, VII. — [3] Voyez la note XLII sur la Genèse, tom. I, p. 395.

Quant à la parenté des Lacédémoniens et des Juifs, voyez la dissertation sur ce sujet dans la *Bible d'Avignon*, et *l'authenticité des livres tant du nouveau que de l'ancien Testament démontrée*, etc., par M. l'abbé Clémence, pag. 60 et suivantes (*a*).

NOTE VII.

Héliodore. — Un miracle impertinent.

II MACH. III.

A l'occasion de la punition exemplaire du sacrilége Héliodore, qui entreprit d'enlever le trésor du temple de Jérusalem et les dépôts des particuliers qui y étaient renfermés, Voltaire dit [1] : « Ce miracle a paru d'autant plus impertinent que, ni le roi « d'Egypte Sésac, ni le roi de l'Asie Nabuchodonosor, ni Antio- » chus l'Illustre, ni Ptolémée Soter, ni le grand Pompée, ni la » reine Cléopâtre, ni l'empereur Titus, qui tous emportèrent » quelque argent du temple juif, ne furent pas cependant fouet- » tés par les anges. »

Dire qu'un miracle est impertinent, parce qu'il n'est arrivé qu'une fois, c'est le comble de l'impertinence. Dieu punit miraculeusement Héliodore, pour convaincre les Juifs et les païens que ce ne serait nullement par impuissance, mais par un jugement juste et profond, qu'il allait abandonner son temple pendant quelque temps à la profanation que devait en faire l'impie Antiochus. Cette profanation avait été prédite plus de trois siècles avant qu'elle arrivât. Le temps qu'elle devait durer était marqué, ainsi que le caractère du prince qui en serait l'auteur. « Il s'élèvera contre le Tout-Puissant, avait dit Daniel [2], il abolira le sacrifice perpétuel et renversera le trône de son sanc-

(*a*) Ce sont les Spartiates (I *Mach.* XII, 20), non les Juifs, qui parlent de cette parenté; ni la Bible ni l'histoire profane n'en font mention. Le roi de Sparte était sans doute dans l'erreur à ce sujet.

[1] *Bible expliquée.* — [2] *Dan.* VII et VIII.

tuaire..... Ce pouvoir lui est donné à cause des péchés..... La désolation qui doit les expier durera deux mille trois cents jours, au bout desquels le sanctuaire sera purifié..... Car les iniquités étant multipliées, un prince sans pudeur et sans retenue, mais en même temps artificieux, massacrera le peuple saint, s'élèvera contre le Seigneur des seigneurs ; mais il sera ensuite pulvérisé sans effort. »

La destruction du temple de Salomon avait de même été prédite par Jérémie, plusieurs années avant Nabuchodonosor, qui en fut l'instrument. De dessus le seuil du temple, le prophète, élevant sa voix, disait aux Juifs qui s'y rendaient en foule [1] : « Allez à Silo, où j'avais établi le trône de ma gloire ; voyez ce que j'y ai fait pour punir les crimes de tout Israël. Vous qui les imitez aujourd'hui, sachez que je traiterai ce temple en qui vous mettez votre confiance comme j'ai traité autrefois le sanctuaire de Silo. » Et plus de 600 ans avant que Dieu exécutât, par la main des Romains, l'anathème éternel qui devait venger sur le temple et la nation des Juifs la mort du Messie, Daniel avait dit [2] « qu'au bout d'un temps déterminé, un peuple, conduit par son chef, détruirait la ville et le sanctuaire ; que l'abomination de la désolation y serait établie, et que la désolation durerait jusqu'à la fin. »

Que les incrédules reconnaissent donc que Dieu a paru aussi grand, aussi adorable, quand il a livré son temple aux profanations d'Antiochus, ou à la flamme des Assyriens et des Romains, que lorsqu'il l'a défendu contre l'attentat d'Héliodore.

---

[1] *Jerem.* VII, 11 suiv. — [2] *Dan.* IX, 26 suiv.

NOTE VIII.

Martyre des sept frères et de leur mère.

II MACH. VII.

« Le supplice des sept frères et de leur mère n'est qu'un ro-
» *man*, dit Voltaire [1]. 1° *Il n'en est point fait mention dans le*
» premier livre qui va bien au-delà du règne d'Antiochus Epi-
» phane. »

Quel critique sensé a jamais rejeté un fait attesté par un historien digne de foi, précisément et uniquement parce qu'un autre n'en a point parlé? L'auteur du premier livre des Machabées ne parle que de ce qui se passa en Judée, au lieu que le second s'étend sur ce qui se passa à Antioche. « Antiochus, y est-il dit [2], ayant pillé le temple, s'en retourna à Antioche. » Ce fut de là qu'il envoya à Jérusalem Apollonius, qui fit le massacre raconté dans tout le reste du chapitre. Ce fut là (à Antioche) qu'il se fit amener les sept frères avec leur mère, et qu'il les fit périr avec une cruauté barbare. Ceci répond d'avance à la seconde objection de Voltaire.

« 2° L'auteur du second livre, qui rapporte le supplice des
» Machabées, ne dit point en quel lieu Antiochus ordonna cette
» exécution barbare, et il l'aurait dit si elle eût été vraie. »

Il a dit, dès le chapitre cinq, qu'Antiochus, de retour à Antioche, fit tout ce qu'il raconte jusqu'au chapitre huit, où il revient aux exploits de Judas Machabée. Josèphe dit de même expressément qu'Antiochus fit amener à Antioche les sept frères avec leur mère. Mais quand même le lieu de cette tragédie ne serait pas indiqué, serait-on fondé à la regarder comme une fable?

« 3° Antiochus était incapable d'une action si lâche; c'était
» un très-grand prince..... Le titre d'*illustre* que l'Asie lui a
» donné, et que la postérité lui a conservé, est une assez bonne

[1] *Bible expliquée.* — [2] II *Mach.* v, 21.

» réponse aux injures que les Juifs ont prodiguées à sa mé-
» moire. »

Les historiens profanes nous apprennent ce que nous devons penser de ce grand prince. « Dès la première année de son règne [1], » Antiochus prit le surnom d'Epiphane, c'est-à-dire d'*illustre*, » titre qui ne pouvait lui convenir en aucune manière... Toutes » les actions de sa vie justifient au contraire l'épithète de *mé-* » *prisable* qui lui a été donnée par le prophète [2]. Polybe [3], Phi- » larque [4], Tite-Live [5], Diodore de Sicile, tous auteurs païens, et » dont les premiers furent ses contemporains, assurent qu'il » sortait souvent de son palais, accompagné seulement de deux » ou trois domestiques, et courait avec eux les rues d'Antioche... » Il conversait souvent avec les gens de la plus vile populace... » buvait avec les derniers de ses sujets... chantait avec des » troupes de jeunes gens, et violait toutes les lois de la bien- » séance... Il aimait le vin, la bonne chère et la débauche... » Lorsqu'il était pris de vin, il courait souvent dans la ville comme » un insensé, et jetait l'argent à pleines mains dans les rues... » D'autres fois, il marchait seul, couronné de roses. Si quelqu'un » était assez hardi pour le suivre, il lui jetait des pierres, etc... » On le voyait aussi se baigner souvent dans les bains publics, » avec le menu peuple, devant qui il commettait mille indécences » qui le rendaient un objet de mépris pour les honnêtes gens. » On peut juger maintenant si Antiochus ne méritait pas mieux » le surnom d'*Epimanes* ou d'*Insensé* [6], que celui d'*Epiphanes* » ou d'*Illustre*. Saint Jérôme nous apprend [7] qu'il était tellement » porté à la débauche, qu'il s'y livrait publiquement, malgré la » honte qui en rejaillissait sur sa personne, et qui dégradait la » dignité dont il était revêtu. »

Voilà le portrait tracé, non par les Juifs, mais par les païens, de ce « très-grand prince, » de ce roi d'une « générosité sans exemple ; » on peut voir dans les auteurs cités ses perfidies, ses autres excès, et l'on jugera si ce persécuteur du peuple de Dieu était « incapable d'une action si lâche » que de faire mourir une

[1] *Histoire univers.*, édit. de Paris, tom. XIV, p. 171 suiv. — [2] *Dan.* XI, 21. — [3] Dans Athénée, liv. V. — [4] *Ibid.*, liv. X. — [5] Liv. XLI. — [6] Athénée, liv. X. — [7] *In Daniel.* XI.

femme avec ses sept fils, parce qu'ils refusèrent constamment d'obéir à ses ordres impies.

NOTE IX.

Prétendues contradictions entre les deux livres des Machabées.

« Dans le premier livre des Machabées, disent les incrédules, » il est dit [1] qu'Antiochus Epiphane, forcé de lever le siége d'E- » lymaïde, retourna dans la Babylonie ; qu'étant encore en » Perse, il apprit que son armée avait été défaite dans la Judée ; » qu'il tomba malade de mélancolie et qu'il en mourut. On » croit que ce fut à Tabis, ville de Perse. Dans le second livre [2], » il est dit au contraire qu'il périt dans le temple de Nanée, qu'il » voulait piller; or, ce temple était dans la ville même d'Ely- » maïde. Enfin on lit [3] qu'Antiochus mourut dans les montagnes, » et loin de son pays. Voilà une contradiction formelle entre ces » deux livres. »

D'abord il est clair qu'il n'y en a point entre la manière dont la mort d'Antiochus est rapportée au chapitre VI du livre premier, et celle dont elle est racontée au chapitre IX du second. Le premier livre ne dit que deux mots de la fin d'Antiochus, et le second en détaille les circonstances. Tous deux représentent ce prince devenu plus furieux par le mauvais succès de ses armes, précipitant sa marche pour regagner Babylone et revenir en Syrie, arrêté dans sa course par une maladie fâcheuse, dont l'auteur du second livre développe les circonstances et les progrès, que celui du premier n'a point expliqués. Polybe s'accorde avec eux en un point important, sur la fin malheureuse de ce méchant prince : il assure qu'il tomba dans une espèce de délire, et qu'il croyait voir des mauvais génies et des spectres hideux qui lui reprochaient sans cesse les mauvaises actions dont il avait souillé le cours de sa vie.

Quant à la difficulté que fait naître le verset treize du chapitre

[1] I *Mach.* VI. — [2] II *Mach.* I, 13. — [3] *Ibid.* IX, 28; IX, 7 suiv.

premier du second livre, il y a une solution très-simple. Ce n'est pas l'auteur de ce livre, mais les Juifs de Jérusalem qui parlent dans la lettre qu'ils écrivaient à ceux d'Egypte. Cette lettre fut écrite immédiatement après la purification du temple, par conséquent à la première nouvelle que l'on reçut en Judée de la mort d'Antiochus. Or, par cette première nouvelle, les Juifs de Jérusalem ne furent pas informés des vraies circonstances de cette mort : on publia d'abord qu'il avait été tué dans le temple de Nanée, à Elymaïde ; mais dans la suite on apprit qu'il était seulement entré dans cette ville, qu'il avait été répoussé par les habitants et forcé de s'enfuir ; qu'il était tombé malade dans les montagnes, à Tabis ou ailleurs, et qu'il y était mort. L'auteur de ce second livre le savait très-bien, puisqu'il le rapporte ; mais comme il voulait copier fidèlement la lettre des Juifs, telle qu'elle était, il n'a pas voulu toucher à la manière dont ils racontaient la mort d'Antiochus, en se réservant d'en rapporter plus exactement les circonstances dans la suite de son histoire. Il n'y a donc ici ni contradiction ni méprise de la part de l'historien, mais un témoignage de sa fidélité.

« Le premier livre de cette histoire, ajoute encore Voltaire [1],
» dit qu'Antiochus mourut l'an 189 de l'ère des Séleucides, que
» les Juifs suivaient comme sujets des rois de Syrie ; et dans le
» second livre, qui est une lettre prétendue écrite de Jérusalem
» aux hellénistes d'Alexandrie, l'auteur date de l'an des Séleu-
» cides 188 : ainsi il parle de la mort d'Antiochus un an avant
» qu'elle soit arrivée. »

Il y a autant de fautes que de mots dans ce texte. Ce n'est point de l'an 189, mais de l'an 149 que le premier livre des Machabées [2] date la mort d'Antiochus. Le second livre ne marque point la date de la mort de ce prince, qu'il rapporte au chapitre IX. Mais la lettre d'Antiochus Eupator adressée aux Juifs, qui fait mention de cette mort, est datée du 15 du mois Xantique de l'an 148.

Quant à la date de 188 [3], elle n'a aucun rapport avec le décès d'Antiochus ; elle appartient à la seconde lettre que les Juifs de Jérusalem écrivirent à ceux d'Egypte longtemps après cet événement.

[1] *Bible expliquée.* — [2] Chap. VI. — [3] II *Mach.* I, 10.

Il est faux que le second livre des Machabées ne soit autre chose que cette lettre. Ce second livre commence par une lettre, sans date, des Juifs de Jérusalem à ceux d'Egypte. Vient ensuite une lettre des Juifs de Jérusalem à Aristobule, datée de l'an 188. Au verset vingtième du second chapitre, commence la préface de l'abréviateur des cinq livres de Jason, et cet abrégé remplit le reste du livre.

Quant à la date de la lettre d'Antiochus Eupator, comparée avec celle de la mort d'Antiochus Epiphane, donnée au premier livre des Machabées, il faut observer que les Juifs de Jérusalem commençaient leur année au mois Nisan, dans lequel arrivait toujours l'équinoxe du printemps; au lieu qu'Antiochus Eupator, les Grecs d'Antioche, et tous les habitants d'Alexandrie et de la Cyrénaïque, ne comptaient encore que l'an 148; car le mois Xantique, du quinzième jour duquel est datée la lettre d'Eupator, commençait avec la première nouvelle lune du printemps. Antiochus Epiphane, son père, était mort peu de jours avant l'équinoxe du printemps, lorsque les Juifs de Jérusalem comptaient déjà l'an 149. Antiochus, qui adressa sa lettre aux Juifs dès qu'il en fut instruit, la data de 148, qui n'était pas encore expiré, suivant le calendrier usité dans ses Etats. Il est donc encore faux que le second livre des Machabées ait « parlé de la mort d'Antiochus un an avant qu'elle soit arrivée. »

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES.

Livre de Ruth.

PAGES.

NOTE UNIQUE. Authenticité du livre de Ruth 1

Livres des Rois.

NOTE 1. Authenticité des livres des Rois et des Paralipomènes..... 5

Premier livre des Rois.

NOTE 2. Etat des Israélites sous le pontificat d'Héli............. 10
— 3. Naissance de Samuel.............................. 13
— 4. Les enfants d'Héli.............................. 13
— 5. Vocation de Samuel.............................. 14
— 6. Samuel est-il un usurpateur?.............................. 15
— 7. Le seuil du temple d'Azoth.............................. 17
— 8. Combien de Bethsamites furent frappés de mort......... 19
— 9. Samuel fut-il un ambitieux?.............................. 22
— 10. Les prêtres et les prophètes.............................. 23
— 11. Election de Saül.............................. 24
— 12. Samuel et Saül.............................. 25
— 13. Saül offre un sacrifice.............................. 26
— 14. *Filius unius anni erat Saül* 27
— 15. Les 30 mille chariots de guerre des Philistins............. 29
— 16. Armées de Saül.............................. 31
— 17. Jonathas et le rayon de miel.............................. 34
— 18. Agag, roi des Amalécites.............................. 35
— 19. Samuel à Bethléem.............................. 38
— 20. Samuel sacre David.............................. 39
— 21. Saül agité par l'esprit malin.............................. 40
— 22. David vainqueur de Goliath.............................. 41
— 23. Règne de David.............................. 42
— 24. La Pythonisse d'Endor.............................. 61

Notes sur le deuxième livre des Rois.

PAGES.
NOTE 1. Un Amalécite annonce à David la mort de Saül.............. 65
— 2. Prise de Jérusalem par David.............................. 66
— 3. Transport de l'arche à Jérusalem.......................... 67
— 4. Que signifie *frenum tributi?*............................. 69
— 5. La couronne du roi des Ammonites.......................... 70
— 6. Mariages entre frères et sœurs............................ 70
— 7. David s'enfuit de Jérusalem devant Absalon................ 72

Notes sur le troisième livre des Rois.

NOTE 1. Salomon et Adonias.. 74
— 2. Mort de Joab.. 78
— 3. Mort de Séméï... 80
— 4. Etendue des Etats de Salomon.............................. 81
— 5. Table de Salomon.. 82
— 6. Ecuries de Salomon.. 83
— 7. Les lettres de Salomon et de Hiram........................ 87
— 8. Des temples en général, et des temples des Juifs en particulier. 88
— 9. Date de la construction du temple......................... 110
— 10. Les Chérubins du sanctuaire.............................. 111
— 11. Fête de la dédicace du temple............................ 111
— 12. Richesses de David et de Salomon......................... 112
— 13. Les présents de la reine de Saba......................... 117
— 14. Les chevaux d'Egypte..................................... 118
— 15. Salomon idolâtre... 119
— 16. Razon, roi de Syrie...................................... 121
— 17. Révolte des dix tribus................................... 122
— 18. Date de la composition du III[e] livre des Rois.......... 125
— 19. Armée de Roboam.. 126
— 20. Sésac, roi d'Egypte, pille Jérusalem..................... 127
— 21. La reine Maacha.. 128
— 22. L'idole de Maacha.. 129
— 23. Les enfants d'Abia....................................... 130
— 24. Victoire d'Asa sur les Ethiopiens........................ 130
— 25. Le prophète Elie... 132
— 26. Un mur dont la chute écrase 27 mille hommes.............. 136
— 27. Les *cabales* d'Elie et d'Elisée......................... 138
— 28. Vision de Michée... 139

Notes sur le quatrième livre des Rois.

NOTE 1. Châtiment des soldats envoyés contre Elie.................. 141
— 2. Elisée demande une double part dans l'esprit d'Elie....... 142
— 3. Quarante-deux enfants dévorés par des ours................ 143
— 4. Comment Elisée se dispose à prophétiser................... 147

PAGES.
NOTE 5. Les deux femmes de Samarie.... 149
— 6. Elisée et Hazaël.... 150
— 7. Un jeune prophète traité d'insensé.... 151
— 8. A quel âge engendra Achab.... 152
— 9. Exploits de Phacée.... 153
— 10. Les nouveaux habitants du royaume d'Israël.... 154
— 11. Prêtre envoyé chez les Samaritains.... 155
— 12. Expédition de Sennachérib.... 157
— 13. Le roi Ezéchias et l'ombre du cadran.... 159
— 14. Incrédulité de Manassès.... 167
— 15. Le livre de la Loi retrouvé.... 168
— 16. Chevaux consacrés au soleil.... 172
— 17. Célébration de la Pâque sous Josias.... 173
— 18. Malheurs des Juifs.... 174

Notes sur les livres d'Esdras et de Néhémie.

NOTE 1. Authenticité des livres d'Esdras et de Néhémie.... 176
— 2. Si Esdras a pu fabriquer le Pentateuque.... 176
— 3. Décret de Cyrus.... 183
— 4. Autre décret de Cyrus.... 185
— 5. Vases d'or et d'argent rendus aux Juifs.... 186

Notes sur le livre de Tobie.

NOTE 1. Authenticité du livre de Tobie.... 188
— 2. Route de Ninive au Jourdain.... 189
— 3. Les dix talents prêtés à Gabélus.... 190
— 4. Tobie devient aveugle.... 191
— 5. Les anges et les démons.... 193
— 6. Un ange accusé de mensonge.... 194
— 7. Tobie et le poisson.... 195
— 8. Le démon de Sara.... 196
— 9. Une contradiction apparente.... 197
— 10. Prédiction de Tobie.... 198
— 11. Mort de Tobie.... 199

Notes sur le livre de Judith.

NOTE 1. Authenticité du livre de Judith.... 200
— 2. Béthulie.... 203
— 3. Généalogie de Judith.... 204
— 4. Moralité de l'action de Judith.... 204
— 5. A quel âge mourut Judith.... 206
— 6. Paix en Israël durant la vie de Judith.... 206
— 7. Fête instituée en l'honneur de Judith.... 207

Notes sur le livre d'Esther.

PAGES.

NOTE 1. Authenticité du livre d'Esther........ 209
— 2. Festin d'Assuérus........ 211
— 3. Un édit d'Assuérus........ 214
— 4. La juive Esther........ 214
— 5. Mardochée refuse d'adorer Aman........ 215
— 6. Cruauté d'Aman........ 217
— 7. Décret d'Aman........ 218
— 8. Une loi sévère........ 219
— 9. Massacre des ennemis des Juifs........ 219
— 10. Aman était-il Macédonien........ 221

Notes sur le livre de Job.

NOTE 1. Authenticité du livre de Job........ 224
— 2. Les amis de Job........ 229
— 3. Patience de Job........ 229
— 4. Bois mort qui pousse des rejetons........ 232
— 5. Job prie ses enfants........ 234
— 6. L'autruche........ 234
— 7. Léviathan........ 235

Psaumes.

Note unique sur les Psaumes........ 237

Proverbes.

Note unique sur les Proverbes........ 248

Ecclésiaste.

Note unique sur l'Ecclésiaste........ 257

Cantique des Cantiques.

Note unique sur le Cantique des Cantiques........ 262

Sagesse.

Note unique sur la Sagesse........ 269

Ecclésiastique.

Note unique sur l'Ecclésiastique........ 276

Observations préliminaires sur les prophètes.

PAGES.

§ I. De la prophétie en général.......... 278
§ II. Des prophètes de l'ancien Testament.......... 285
§ III. Des prophéties de l'ancien Testament.......... 292
ART. 1. Prophéties qui regardent le peuple juif.......... 300
— 2. Prophéties qui regardent le Messie.......... 303
1° Promesse faite à Abraham.......... 303
2° Prophétie de Jacob mourant.......... 306
3° Prophétie de Daniel. — Les 70 semaines.......... 310
4° Id — Succession des empires.......... 317
5° Prophéties d'Aggée et de Malachie.......... 319
6° Prophétie de Michée.......... 323
7° Prophéties sur diverses circonstances de la vie de Jésus-Christ. 323
8° Prophéties sur la passion de Jésus-Christ.......... 330
9° Prophéties sur la résurrection, l'ascension, etc.......... 335
10° Prophéties sur la conversion du monde.......... 337
ART. 3. Prophéties qui regardent plusieurs grandes nations.......... 348

Notes sur Isaïe.

NOTE 1. Authenticité des prophéties d'Isaïe.......... 355
— 2. Sur les chap. VIIe et suiv. d'Isaïe.......... 359
— 3. Nudité d'Isaïe.......... 369

Notes sur Jérémie et Baruch.

NOTE 1. Authenticité des prophéties de Jérémie et de Baruch.......... 371
— 2. Action symbolique de Jérémie.......... 373
— 3. Patriotisme de Jérémie.......... 374

Notes sur Ezéchiel.

NOTE 1. Authenticité des prophéties d'Ezéchiel.......... 378
— 2. Les quatre animaux d'Ezéchiel.......... 380
— 3. Pain mangé par Ezéchiel.......... 383
— 4. Images et expressions libres d'Ezéchiel.......... 387
— 5. Prétendue contradiction entre Ezéchiel et Moïse.......... 389
— 6. Une singulière promesse.......... 390

Notes sur Daniel.

NOTE 1. Authenticité des prophéties et du livre de Daniel.......... 393
— 2. Les quatre empires.......... 400
— 3. La fournaise ardente.......... 401
— 4. Châtiment de Nabuchodonosor.......... 402

PAGES.
NOTE 5. Balthasar........................ 404
— 6. Daniel jeté dans la fosse aux lions........................ 406
— 7. Suzanne. — Bel et le Dragon. — Habacuc........................ 407

Les douze petits prophètes.

NOTE 1. Authenticité des écrits des petits prophètes........................ 412

Notes sur Osée.

NOTE 1. Osée était-il schismatique ?........................ 416
— 2. Osée et la femme de fornication........................ 417
— 3 Second mariage d'Osée........................ 420

Notes sur Jonas.

NOTE 1. Ninus et Ninive........................ 422
— 2. Jonas........................ 427

Habacuc.

Note unique. — Le figuier fleurit-il ?........................ 431

Zacharie.

Note unique. — Zacharie contredit-il les autres prophètes........................ 432

Notes sur les deux livres des Machabées

NOTE 1. Authenticité des deux livres des Machabées........................ 434
— 2. Partage des Etats d'Alexandre........................ 437
— 3. Persépolis........................ 438
— 4. Judas Machabée allié des Romains........................ 439
— 5. Antiochus le Grand........................ 440
— 6. Les Juifs et les Lacédémoniens........................ 442
— 7. Héliodore. — Un miracle impertinent........................ 444
— 8. Martyre des sept frères et de leur mère........................ 446
— 9. Prétendues contradictions entre les deux livres des Machabées. 448